

# Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2020</b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>Période mars à juin</b>	<b>5</b>
<b>2.2</b>	<b>Période juillet à septembre</b>	<b>6</b>
<b>2.3</b>	<b>Période octobre à décembre</b>	<b>6</b>
<b>2.4</b>	<b>Au bilan</b>	<b>6</b>
<b>2.5</b>	<b>CSG-Covid-19</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel</b>	<b>7</b>
<b>3.1</b>	<b>Pandémie et crise économique</b>	<b>7</b>
<b>3.2</b>	<b>Evaluation de la situation en 2020</b>	<b>7</b>
<b>3.3</b>	<b>Contexte de fin d'année et perspectives</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental</b>	<b>9</b>
<b>4.1</b>	<b>Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation</b>	<b>9</b>
<b>4.2</b>	<b>Fribourg renforce le centre cantonal</b>	<b>9</b>
<b>4.3</b>	<b>Fribourg fait sa révolution 4.0</b>	<b>9</b>
<b>4.4</b>	<b>Favoriser l'emploi</b>	<b>10</b>
4.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	10
4.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	10
4.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	11
4.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	12
4.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	13
4.4.6	Montrer l'exemple	14
4.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	14
<b>4.5</b>	<b>Moderniser le canton</b>	<b>14</b>
4.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	14
4.5.2	Aménager efficacement le territoire	15
4.5.3	Adapter les infrastructures	16
4.5.4	Favoriser la mobilité durable	16
4.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	16
4.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	17
4.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	18
<b>4.6</b>	<b>Améliorer la qualité de vie</b>	<b>18</b>

---

4.6.1	Promouvoir et préserver la santé	18
4.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	19
4.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	20
4.6.4	Préserver les ressources naturelles	21
4.6.5	Garantir la sécurité	22
4.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	23
4.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	23
<b>5</b>	<b>Vie du Conseil d'Etat</b>	<b>23</b>
<b>5.1</b>	<b>Séances</b>	<b>23</b>
<b>5.2</b>	<b>Rencontres de travail</b>	<b>24</b>
<b>5.3</b>	<b>Visites et réceptions</b>	<b>24</b>
<b>5.4</b>	<b>Centenaires</b>	<b>25</b>
<b>6</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>25</b>
<b>6.1</b>	<b>Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)</b>	<b>25</b>
<b>6.2</b>	<b>Fondation ch</b>	<b>26</b>
<b>6.3</b>	<b>Conférences des directeurs cantonaux</b>	<b>27</b>
<b>6.4</b>	<b>Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)</b>	<b>28</b>
<b>6.5</b>	<b>Rencontres gouvernementales bilatérales</b>	<b>28</b>
<b>6.6</b>	<b>Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales</b>	<b>29</b>
<b>6.7</b>	<b>Consultations fédérales</b>	<b>29</b>
<b>7</b>	<b>Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2020</b>	<b>29</b>
<b>7.1</b>	<b>Concernant le compte des investissements</b>	<b>29</b>
<b>7.2</b>	<b>Concernant le compte de résultats</b>	<b>30</b>
<b>7.3</b>	<b>Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2020 (avec indication des incidences financières et en personnel)</b>	<b>31</b>
<b>8</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>39</b>
<b>9</b>	<b>Instruments parlementaires</b>	<b>39</b>

---

---

# 1 Introduction

---

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2020 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Le rapport comprend également un chapitre commun sur la gestion de la crise Coronavirus qui est décliné par le Conseil d'Etat, les Directions et la Chancellerie d'Etat. Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

## 2 Coronavirus – Rétrospective 2020

Impossible d'évoquer l'année 2020 sans mentionner le coronavirus. Dans un rapport circonstancié transmis le 12 juin 2020 au Grand Conseil (2020-GC-98), le Conseil d'Etat détaille l'ensemble des mesures déployées dans le canton en lien avec la gestion de la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la première vague de la pandémie Covid-19. Ce rapport permet également au Gouvernement de donner suite à la sollicitation du Grand Conseil d'avoir rapidement des réponses aux divers instruments parlementaires (motions et mandats) liés à la pandémie et de présenter globalement la gestion durant la période de situation extraordinaire par le Conseil d'Etat.

Ce rapport est le premier jalon d'un processus politique qui se déroule sur toute l'année 2020. Ainsi, ce document est suivi, à la fin de l'été, des réponses aux différentes questions parlementaires déposées en lien avec la situation extraordinaire. Puis, au début septembre 2020, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil son plan de relance économique. Conformément à l'article 117 de la Constitution fribourgeoise, il lui présente enfin un projet de loi proposant l'approbation des mesures prises en urgence tout au long de la période durant laquelle le canton a été placé en situation extraordinaire.

### 2.1 Période mars à juin

Pour rappel, dès le début de la crise, le Conseil d'Etat se met d'emblée en ordre de bataille afin de faire front contre l'arrivée du virus. Soucieux de faciliter le processus de décision, il désigne très rapidement une délégation, composée de la présidente du Conseil d'Etat et directrice de la santé et des affaires sociales et du conseiller d'Etat directeur de la sécurité et de la justice. Et il engage l'Organe cantonal de conduite (OCC), dans sa structure ordinaire, afin d'appuyer la Direction de la santé et des affaires sociales et ses services-clés, qui sont déjà totalement engagés sur le plan sanitaire, dans le cadre de l'Organe de conduite sanitaire (OCS).

Quelques heures avant le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat décide, le fameux vendredi 13 mars 2020, de décréter l'état de situation extraordinaire et de mettre sur pied un Organe cantonal de conduite dans une configuration ad hoc élargie (OCC Covid-19) pour, notamment, mettre sur pied une centrale logistique et d'achat, mobiliser des troupes d'appui au service de l'HFR et des institutions à risques, assurer le renseignement, diriger les mesures sur le terrain, organiser la communication...

Afin de prendre les nombreuses décisions d'urgence qui s'imposeront dans le futur, le Conseil d'Etat siège parfois plusieurs fois par semaine pour traiter de la thématique, soit par visio-conférence, soit en présentiel. Ainsi, dès le départ, le Conseil d'Etat perçoit bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une crise sanitaire, mais bien d'une crise

---

globale, avec des répercussions importantes sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, et, enfin, sur le plan humain.

A la mi-avril, le Conseil d'Etat prend acte du scénario en trois phases présenté par le Conseil fédéral concernant la sortie de crise Covid-19. Dans cette perspective, il mène et organise rapidement les mesures de mise en œuvre sur le plan cantonal, notamment en ce qui concerne l'école obligatoire présentielle, l'économie et la stratégie de dépistage. Il élabore différents paquets de mesures ciblés notamment sur les acteurs culturels, le tourisme, les médias, les entreprises, les indépendants et les jeunes entreprises. Il annonce également la préparation d'un plan de relance pour accompagner le redémarrage de l'économie dans la durée.

La situation s'étant détendue, le Conseil lève la situation extraordinaire et dissout l'OCC Covid-19 pour la fin du mois de juin. Dès lors, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) assure la conduite de la crise sanitaire relative à l'épidémie et dispose de la capacité à alarmer les services de l'Etat en cas d'aggravation nouvelle de l'épidémie dans le canton. Les Directions de l'Etat, la Conférence des préfets ou encore la Conférence des secrétaires généraux retrouvent leur sphère d'activité ordinaire tout en restant en veille en ce qui concerne le suivi de la situation Covid-19.

## **2.2 Période juillet à septembre**

La période estivale reste marquée par une vigilance accrue concernant l'épidémie de Covid-19 et nécessite un suivi et une action permanente du Conseil d'Etat, qui prend de nouvelles mesures dès sa séance de reprise, à la fin du mois d'août, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Et alors que les mises en quarantaine collectives se multiplient, il renforce rapidement les exigences relatives au port du masque. En parallèle, le Gouvernement apporte des réponses circonstanciées aux nombreuses instruments parlementaires déposés en lien avec la situation extraordinaire.

Début septembre, le Conseil d'Etat adopte son plan de relance pour l'économie fribourgeoise. Il arrête 25 mesures pour stimuler la compétitivité économique du canton et soutenir les personnes les plus touchées par la crise. Ce plan de relance s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de soutenir la consommation, de stimuler les investissements des entreprises et d'améliorer les conditions-cadres du canton. En complément, le Conseil d'Etat propose des réductions fiscales afin de contrecarrer les effets négatifs de la pandémie.

## **2.3 Période octobre à décembre**

A la mi-octobre, le Gouvernement soumet comme prévu au Grand Conseil son projet de loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19. Mais, quelques jours plus tard, vu la rapide détérioration de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat déclare à nouveau la situation extraordinaire à l'échelon cantonal et remet l'OCC Covid-19 sur pied, mais dans une organisation différente qu'au printemps, se fondant sur les trois piliers que sont la Task force sanitaire, la Cellule cantonale de coordination et les services centraux.

Durant les deux mois de fin d'année, le Conseil d'Etat renforce régulièrement ses mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus, notamment par un soutien aux cas de rigueur, et s'assure que le plan cantonal de relance déploie concrètement ses effets.

Parallèlement, le Gouvernement ne ménage pas non plus ses efforts pour gérer la crise sanitaire. En toute fin d'année, cela lui permet d'annoncer que la campagne de vaccination commence dès le lundi 28 décembre à l'EMS de Cottens et que le dispositif fribourgeois de vaccination sera pleinement opérationnel avec deux centres deux semaines plus tard.

## **2.4 Au bilan**

C'est une année intense et éprouvante qui s'achève, et force est d'admettre que le Covid-19 a fortement sollicité le Gouvernement en 2020, tout comme l'ensemble de l'administration et de la population fribourgeoise. Au bilan, le Covid-19 a touché plus de 22 000 Fribourgeois et Fribourgeoises, dont certains membres du Conseil d'Etat. Surtout, plus de 400 personnes sont décédées dans le canton.

---

« Le coronavirus a monopolisé l'attention et les forces du Conseil d'Etat cette année, a souligné Madame Anne-Claude Demierre, présidente du Gouvernement et directrice de la Santé et de affaires sociales, lors de sa conférence de presse de fin d'année. Être aux commandes du canton n'a pas été de tout repos. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'étais loin d'imaginer que j'annoncerais la mise en place de l'Organe cantonal de conduite ou la fermeture des écoles. »

Statistiquement, le Conseil d'Etat a siégé à 94 reprises, dont plus de 40 séances consacrées exclusivement au Covid-19. Comme le reste de la population, le Gouvernement a dû adapter son fonctionnement avec des séances convoquées dans l'urgence, l'usage de la visioconférence, des délais raccourcis pour la préparation des dossiers et de nombreuses inconnues à gérer.

## 2.5 CSG-Covid-19

La CSG-Covid-19 a été mise sur pied dès le début du mois de mars pour coordonner la gestion de la crise Covid-19 au sein de l'Etat de Fribourg et assurer l'information des Etats-majors des Directions sur l'évolution de la situation. Présidée par la chancelière d'Etat, elle est composée des secrétaires généraux, du commandement de l'OCC, du président de la Conférence des préfets, du vice-chancelier responsable du Bureau de l'information, du trésorier d'Etat ainsi que des chef-fe-s de trois Services centraux de l'Etat de Fribourg (SPO, SITel, SLeg). Elle a tenu 34 séances et a constitué plusieurs groupes de travail pour préparer les dossiers qui lui ont été soumis durant la période (planification, communication, coordination entre Directions sur différents sujets, RH et IT, finances, questions juridiques, logistique, etc.).

# 3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

---

## 3.1 Pandémie et crise économique

Après le fléchissement conjoncturel enregistré dès le second semestre 2018 et durant toute l'année 2019, 2020 s'annonçait il y a un an sous les auspices d'une reprise certes timide, mais une reprise quand même. Les risques évoqués concernaient les conflits commerciaux, la montée du protectionnisme, le surendettement, le Brexit... Malgré la présence – déjà à ce moment-là – du nouveau coronavirus en Chine, personne n'envisageait à la fin 2019 ce qui allait se passer quelques semaines plus tard sur toute la planète et tout au long de l'année 2020. Les effets de la crise sanitaire sur l'économie mondiale se sont fait sentir dès la fin janvier, avec le lockdown de Wuhan, berceau de la pandémie. L'économie mondiale a déjà connu de nombreuses crises de la demande (grande dépression de 1929), de l'offre (premier choc pétrolier de 1973–75) ou encore d'origine financière (subprimes en 2008–09), mais jamais des crises dues à une paralysie à la fois de la production et de la consommation, dans des secteurs entiers. Même lorsque le lockdown était encore limité au foyer de l'épidémie, l'importante région industrielle chinoise de Wuhan, de nombreuses entreprises ont rapidement été confrontées, dans le monde entier, à des difficultés d'approvisionnement aussi bien que d'écoulement de la production. Lorsque, dès le mois de mars, les restrictions liées à la lutte contre la pandémie ont été généralisées en Suisse et en Europe, il était clair que les conséquences économiques allaient être très graves et s'étendre à toutes les régions du monde.

## 3.2 Evaluation de la situation en 2020

Déjà périlleux en temps normal, l'exercice consistant à élaborer des projections de croissance économique à l'échéance d'une ou deux années est dès lors devenu impossible. Il y a bien eu quelques tentatives d'intégrer des scénarios sanitaires dans les hypothèses des modèles de projection, mais aucun de ces modèles n'était vraiment prêt à digérer de pareilles incertitudes et les projections se sont rapidement révélées fantaisistes. Des décroissances annuelles allant au-delà de 20 % ont alors été évoquées. Il est vrai que, dans le canton de Fribourg, par exemple, les activités dont l'arrêt a été ordonné au plus fort de la première vague de Covid-19 en mars et avril représentent

---

17,8 % des établissements et 9,8 % des emplois (équivalents plein temps), cela sans compter les effets en cascade sur les sous-traitants, les clients et les fournisseurs des branches en arrêt forcé. Toutefois, grâce à l'intervention des pouvoirs publics sous forme d'octroi facilité d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), d'allocation pour perte de gains (APG), de prêts et d'autres mesures spécifiques, l'appareil productif a pu être en grande partie préservé et s'est montré prêt à redémarrer dès que les conditions sanitaires l'ont permis. Selon les calculs effectués par le Centre de recherche en économie appliquée (CREA) de l'Université de Lausanne, le taux de « croissance » trimestriel réel désaisonnalisé du PIB du canton de Fribourg a été de -1,8 % au premier trimestre, de -6,8 % au deuxième trimestre, avant de rebondir à +7,5 % au troisième trimestre. Parmi les branches les plus touchées, on trouve bien sûr l'hôtellerie et la restauration, avec des baisses de respectivement -17,1 % et -48,8 %, puis une reprise de +70,1 %, mais aussi la fabrication de machines, d'équipements et d'instruments de mesure avec des taux de contraction de respectivement -4,0 % et -26,2 % et un rebond de +30,5 % au troisième trimestre. On ne dispose pas encore d'estimations du PIB fribourgeois pour le quatrième trimestre et donc pour l'ensemble de l'année au moment où ce texte est rédigé. Au niveau mondial, selon l'estimation de décembre de la Banque mondiale, le PIB ne s'est contracté « que » de -4,3 % sur l'ensemble de l'année 2020. Selon les chiffres retenus également en décembre par le Groupe d'experts de la Confédération pour les questions conjoncturelles et fondés sur des estimations provenant de différentes sources comme le FMI ou les offices nationaux de statistique, la contraction du PIB en 2020 a été de 8,0 % dans la zone euro, de 6,0 % en Allemagne et de 3,3 % en Suisse. La Chine a de son côté pu maintenir une croissance réelle de +1,6 %. Ces chiffres moins catastrophiques que ce qui avait été parfois évoqué en mars et avril ne doivent pas cacher le fait que le PIB est un indicateur sensible peu coutumier de grandes variations et qu'il s'agit en l'occurrence de la plus grave chute du PIB observée en Suisse depuis 1975. Si le nombre de bénéficiaires de RHT a atteint des sommets en Suisse et dans le canton de Fribourg – jusqu'à près de 42 000 personnes (cas effectivement décomptés) ont bénéficié des RHT dans le canton en avril – le chômage a pu être contenu. Certes, le nombre de chômeurs (+1698 à 5984 chômeurs complets ou partiels) et de demandeurs d'emplois (+2629 à 10 202) a sensiblement augmenté dans le canton entre novembre 2019 et novembre 2020, mais dans des proportions qui restent en dessous de ce que l'on a pu craindre au début de la crise sanitaire.

### 3.3 Contexte de fin d'année et perspectives

Avec l'arrivée en automne 2020 de la deuxième vague de Covid-19 et la menace en fin d'année d'un nouveau variant encore plus contagieux du virus, le niveau d'incertitude est à nouveau remonté d'un cran quant à l'évolution de la situation sanitaire et donc économique et conjoncturelle en 2021. Les projections du Groupe d'experts de la Confédération (+3,0 % par rapport à 2020) tablent sur un rétablissement de la situation sanitaire au printemps 2021, notamment grâce à la vaccination. Elles tiennent compte d'un prolongement, durant le premier trimestre 2021, des mesures de protection en vigueur au quatrième trimestre 2020. Mais elles n'anticipent pas un resserrement de ces mesures. Avec les décisions d'ores et déjà annoncées le 13 janvier 2021, les perspectives de croissance du PIB national pour 2021, déjà réduites de 3,8 % à 3,0 % en décembre par rapport à celles de septembre, devront probablement encore être revues à la baisse. Parmi les risques principaux hors Covid-19, évoqués déjà avant la pandémie, certains se sont partiellement atténués. Le résultat des élections présidentielles américaines laisse entrevoir la possibilité de calmer le jeu dangereux des protectionnismes au niveau mondial et les conditions du Brexit sont désormais mieux connues. Mais l'endettement des Etats après les efforts consentis pour lutter contre la pandémie et pour compenser ses effets sur l'économie constituera un sujet de préoccupation majeur à l'avenir. Le canton de Fribourg n'est pas le plus vulnérable à ce propos. Sa santé financière, son économie diversifiée, la force de sa filière agro-alimentaire, dont le rôle essentiel dans la couverture des besoins fondamentaux en situation de crise a été mis en évidence, sont de nature à renforcer sa capacité de résilience. Mais il ne pourra pas se soustraire à l'influence de son environnement conjoncturel national et international.

*Source: Service de la statistique (SStat)*

---

## 4 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

### Trois projets phares pour l'avenir du canton

#### 4.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Le développement et l'approbation par le Conseil d'Etat d'une stratégie de promotion économique donne un cadre de développement et des lignes directrices pour ce programme gouvernemental et s'étend au prochain programme gouvernemental de 2022–2026. Cette nouvelle stratégie prend en considération les forces actuelles de l'économie du canton. Elle se focalise sur la bioéconomie (secteur couvrant la transformation de la biomasse, l'agroalimentaire, le bâtiment, et les biotechnologies) et l'industrie 4.0. Elle vise en particulier à développer des interfaces à haute valeur ajoutée.

Cette stratégie s'appuie sur la Loi sur la promotion économique (LPEc) et son règlement (RPEc). Elle s'articule en outre parfaitement avec les centres de compétences existants au sein de la HES-SO//FR et l'Université de Fribourg. Les axes de la bioéconomie et l'industrie 4.0 ont été utilisés comme fondement pour le développement de la stratégie agroalimentaire.

Un travail important de refonte des outils de communication (site web, flyer, fact sheets, témoignages vidéo) a permis d'accompagner et renforcer ces nouvelles orientations stratégiques.

#### 4.2 Fribourg renforce le centre cantonal

La DIAF poursuit l'accompagnement des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Initialement prévu en mai 2020, le vote consultatif des populations concernées a été reporté à septembre 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. Le Conseil d'Etat a accordé à l'assemblée constitutive une prolongation du délai pour la remise du projet de convention de fusion jusqu'en juin 2022. En février 2020, le Grand Conseil a accepté le principe d'une contribution financière complémentaire. Suspendus en raison du report du calendrier de la fusion, les travaux visant à concrétiser cette volonté ont repris fin 2020.

Le projet de « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny » a franchi plusieurs étapes importantes durant l'année 2020. La nécessité d'une couverture autoroutière a été confirmée sur la base des résultats du concours des mandats d'étude parallèles. Le choix du bureau pluridisciplinaire ou du groupement de bureaux est en cours. Les sept partenaires au projet peuvent s'appuyer sur les recommandations formulées par le collège d'experts. Le but à présent est de continuer les études par secteurs et/ou sous-secteurs afin de pouvoir résoudre les différentes questions qui ressortent du rapport de synthèse et auxquelles il s'agira de répondre dans les prochains temps.

#### 4.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 » dont l'objectif est, grâce à la digitalisation, de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Afin de faire face aux nombreux nouveaux défis de la digitalisation, le Conseil d'Etat fait évoluer le cadre légal. En 2020, la loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation a été votée par le Grand Conseil, apportant des ajustements à la loi sur la cyberadministration et à la loi sur la protection des données. De plus, un projet de nouvelle ordonnance sur l'organisation de la digitalisation et des systèmes d'information dans l'administration cantonale a été mis en consultation.



---

Le Conseil d'Etat a également confirmé son engagement dans le « 4.0 » en fixant à 53,5 millions de francs le budget consacré à l'enveloppe informatique pour l'année 2020, soit une progression de 2,8 millions de francs par rapport à l'année 2019. 99 projets informatiques ont été menés dans l'administration durant cette année. Le guichet virtuel, fer de lance des prestations digitalisées de l'Etat de Fribourg, compte plus de 60 000 utilisateurs et utilisatrices à la fin 2020.

La crise Covid-19 a souligné le rôle de service central du SITel, qui a permis aux services les plus exposés de gérer la crise sanitaire et économique, et qui a également réussi à faire en sorte que l'ensemble des entités de l'Etat continue à fonctionner en favorisant le télétravail grâce aux infrastructures et aux nouvelles technologies mises en place.

## **Les ambitions du programme gouvernemental 2017–2021**

### **4.4 Favoriser l'emploi**

#### **4.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation**

Le développement et renforcement des quartiers et sites d'innovation du canton se poursuivent avec des degrés d'avancement et de maturité variés. Deux d'entre eux sont en mains publiques : le quartier d'innovation de blueFACTORY en ville de Fribourg et le campus AgriCo à St-Aubin. Une recapitalisation de la société propriétaire de blueFACTORY est en bonne voie alors que le début de la construction d'un nouveau bâtiment est imminent. Quant au campus AgriCo, un investissement de 21,7 millions de francs a été approuvé par le Grand Conseil. Les autres sites d'innovation privés du canton (Marly Innovation Center et Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et complémentaire.

Dans le contexte de la crise Covid-19, une série de mesures intégrées dans le plan de relance visent à renforcer la compétitivité et l'innovation. Ces mesures comprenant des chèques à la R&D, à la digitalisation, du coaching d'innovation ainsi que les service pack Covid-19 (mesure permettant aux entreprises d'accéder aux compétences de la HEIA-FR) permettent de maintenir et/ou renforcer la capacité compétitive du canton.

Toujours dans le contexte de la pandémie, l'Etat a fortement soutenu et contribué au développement de la mise en place de Kariyon, une plateforme innovante de soutien des commerçants et prestataires de services locaux.

Un travail important de sensibilisation et de communication a été effectué afin de favoriser les activités de transfert technologique. Ce travail s'est effectué avec une focalisation sur ce thème dans le cadre du magazine Fribourg Network Freiburg. Une action particulière a été entreprise avec le Smart Living Lab (SLL) pour rendre visible les travaux de R&D effectués et leurs applications possibles pour les différents acteurs du bâtiment et de la construction.

#### **4.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations**

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est un élément favorable avéré qui a aussi contribué à une année exceptionnelle sur le plan des projets concrétisés. Cette loi et son règlement offrent de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme pôle de développement économique.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement permet de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'attractivité du canton est de facto soumise à une très forte concurrence des cantons voisins ainsi que d'autres régions du monde. Dans ce contexte, le fait que le canton ait réussi à attirer Tiffin Metal et Apex Logic, les deux principales implantations des USA en Suisse occidentale, sur son territoire est un excellent indicateur de performance.

Dans le cadre de sa présidence du Greater Geneva Berne area (GGBa), Fribourg s'est fortement engagé à la mise en place d'un système de solidarité intercantonale, permettant aux cantons en dehors de l'Arc lémanique de faire usage de leads exclusifs, ce qui permet une meilleure répartition des implantations au sein de la région et une approche bénéficiant à tous les cantons membres.

---

Finalement, le développement d'une stratégie agroalimentaire ambitieuse a occupé un groupe de travail impliquant les acteurs industriels, académiques et étatiques coprésidé par des représentants de la PromFR, la HES-SO//FR, le Cluster Food & Nutrition ainsi que l'Institut agricole de Grangeneuve. Ce travail a également débouché sur l'entrée du canton dans le comité exécutif de la Swiss Food & Nutrition Valley.

#### 4.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Les services de l'enseignement continuent de mettre progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

En raison de la pandémie Covid-19, la mise en œuvre du concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), adopté en 2017, a été renforcée en voyant sa planification modifiée par l'installation dès le 19 mars, dans un délai très serré, d'outils numériques (M365, Moodle, etc.) permettant l'enseignement à distance pour une partie des élèves. Les élèves du secondaire II (formations générale et professionnelle) ont été connectés les premiers à M365, puis le déploiement pour les élèves de la 5H à la 11H a pu avoir lieu à l'automne. Le projet AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II a été freiné par le dépôt d'une motion populaire à laquelle le Conseil d'Etat a répondu le 14 décembre. Le projet de plan cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a fait l'objet d'une seconde consultation par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui en adoptera la version finalisée en début 2021. Le projet HAE (harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) a continué ses travaux. Le Centre de compétences Fritic a été fortement impliqué dans ces changements et mis à contribution durant l'année.

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique a été poursuivie en 2020 notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant de l'enseignement par immersion, des cours de formation continue proposés aux enseignants et enseignantes des écoles en projet immersif et de la promotion des échanges au cycle 2 par la plateforme match&move de movetia. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue. L'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) offre désormais la possibilité de choisir l'enseignement bilingue (français-allemand) pour toutes les formations CFC et MP. Ces formations sont conçues sur le modèle de l'immersion. Ces projets soulignent l'importance du bilinguisme dans la formation fribourgeoise, et illustrent le développement des possibilités de suivre des formations dans les deux langues. Le projet « commerce + » qui prévoit un stage professionnel de 22 semaines en Grande-Bretagne et 22 semaines en Allemagne à la fin de la deuxième année est un complément en faveur du développement des compétences langagières des futurs employés de commerce. A la rentrée 2019, une nouvelle classe de formation CFC Informaticien/Informaticienne a été ouverte à l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF), classe qui mutera en formation bilingue dès la rentrée 2021. Depuis de nombreuses années, la maturité professionnelle intégrée et post-CFC de l'EMF offre un enseignement bilingue et les enseignants et enseignantes concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue. Dans la même volonté d'étoffer l'offre « bili », l'EPAI proposera dès la rentrée 2021 la possibilité de suivre la filière intégrée technique en mode bilingue.

Le règlement sur la pédagogie spécialisée est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sa mise en œuvre va bon train.

La CDIP a adopté le nouveau règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ECG), ainsi qu'un nouveau plan d'études cadre pour ces écoles. Cette nouvelle formation a débuté en 2020/21 pour les classes de première année. Celle-ci offre une spécialisation progressive au cours des trois années menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Cela a notamment pour effet de renforcer le profil des domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg (santé, travail social et pédagogie) et de donner aux élèves du temps supplémentaire pour choisir une orientation professionnelle. Cette nouvelle mouture permet également une meilleure cohérence et une continuité renforcée entre les trois années du certificat et l'année de maturité spécialisée, qui n'est pas concernée par ce changement.

---

L'activité des Hautes Ecoles a été, comme dans de nombreux domaines, fortement marquée par la pandémie Covid-19. L'enseignement à distance est devenu la règle durant le semestre de printemps. D'importants efforts ont dû être faits de la part des étudiants et étudiantes et des institutions pour mener à bien cette transition qui a été réalisée en quelques jours. La suite Microsoft365 a été déployée au sein de la Haute Ecole pédagogique Fribourg (HEP|PH FR) et de l'Université de Fribourg. Le début du semestre d'automne a pu se dérouler avec un enseignement mixte alternant l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance. La fin du semestre d'automne a cependant dû une nouvelle fois se dérouler en grande majorité à distance. Malheureusement, de nombreux événements prévus ont été annulés ou repoussés. Dans ce contexte particulier, les Hautes Ecoles fribourgeoises ont néanmoins continué à œuvrer pour répondre aux défis actuels et se démarquer dans le paysage suisse des hautes écoles.

L'Université de Fribourg a adopté le plan stratégique pour la période 2020–2030 (« Stratégie 2030 ») et a commencé formellement la procédure d'accréditation institutionnelle obligatoire pour les Hautes écoles. À la rentrée académique 2020, la HEP|PH FR a accueilli la première volée d'effectifs augmentés. La HEP|PH FR ainsi que la BCU et son réseau de bibliothèques universitaires ont migré sur le réseau SLSP (Swiss Library Service Platform), ce qui constitue une étape importante dans la mise en réseau des bibliothèques scientifiques suisses.

Au sein de la HES-SO//FR, la réflexion sur les moyens de renforcer, dans l'enseignement, l'intégration d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles se poursuit. Après une première phase d'analyse, la phase pilote du projet sélectionné par des représentants et représentantes des quatre HES fribourgeoises (Haute école de gestion, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé et Haute école de travail social), suite au workshop réalisé en 2019, pourra être réalisée une fois son financement acquis. Malgré la crise Covid-19, le premier TI Award (Teaching Innovation Award) a pu avoir lieu et récompenser trois projets d'enseignement innovant sur quinze projets proposés. D'autre part, l'interdiction de l'enseignement en présentiel a permis de réaliser un « saut quantique » dans le domaine de l'enseignement à distance. Le développement des compétences du corps professoral dans ce domaine a progressé de manière remarquable, ce qui constitue un atout supplémentaire au service des méthodes d'enseignement du futur. Certaines infrastructures ont été acquises pour répondre aux besoins de l'enseignement à distance. Finalement, la HES-SO//FR et l'Université de Fribourg collaborent sur le projet swissuniversities « PgB8 DigitalSkills » et ont obtenu un financement sur quatre ans au service du développement des compétences numériques des professeur-e-s et des étudiants et étudiantes.

En matière d'évaluation du système de formation pratique, il est à relever que le CAS de praticien formateur en santé et travail social, basé auparavant à Neuchâtel, est désormais relocalisé à Fribourg et piloté par la HETS-FR.

L'optimisation du portefeuille de formations se poursuit afin de répondre toujours mieux aux besoins du terrain. Au sein de la Haute école d'ingénierie et d'architecture, les filières d'informatique et de télécommunications ont fusionné en une seule filière ISC (Informatique et systèmes de communications). Quant à la Haute école de gestion, elle a ouvert son orientation en « business digital ».

Concernant le bilinguisme, la Haute école de gestion s'est vu renouveler son certificat « Label du bilinguisme ». Quant au groupe de travail « Bilinguisme » piloté par la HES-SO//FR, celui-ci a défini un catalogue d'actions dont les quatre Hautes écoles fribourgeoises peuvent s'inspirer afin de renforcer le bilinguisme en leur sein.

Dans le cadre du développement de la collaboration entre écoles, un projet entre la HEP, l'Ecole des Métiers de Fribourg et la HEIAFR a été déposé auprès du Programme 10 de Swissuniversities-Poursuite et développement d'un réseau national pour la promotion des métiers MINT (Weiterführung Netzwerk MINT-Bildung). Ce projet a pour objectif de créer une équipe et s'intitule : « La démarche de conception d'un objet technique dans une perspective interdisciplinaire de l'école primaire à l'école secondaire », pour un financement total à la hauteur de 680 000 francs (340 K-contribution fédérale / 340 K-contribution cantonale) pour la période 2021–2024.

#### 4.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

La politique de développement de la filière agroalimentaire fribourgeoise s'est poursuivie de manière soutenue. L'implantation du site central d'Agroscope a été confirmée par les Chambres fédérale avec l'adoption du Message immobilier 2020. Le Grand Conseil fribourgeois quant à lui a accordé un crédit complémentaire de 54 millions de francs pour la construction du bâtiment de laboratoires d'Agroscope et investira finalement au total 124 millions de

---

francs pour développer le site. A moyen terme, ce sont environ 450 chercheurs et chercheuses qui travailleront à Posieux. Dans le cadre du concept des stations de recherche décentralisées, le centre de compétence lait cru à Grangeneuve se concrétise et les premiers essais vont démarrer début 2021. La société anonyme Liebefeld Kulturen AG, qui a repris la production des cultures fromagères d'Agroscope, élément central de la production fromagère suisse de haute qualité, va déplacer ses installations de production de Liebefeld dans un bâtiment que le canton va construire sur le campus à l'horizon 2024.

Le développement du site AgriCo de St-Aubin a fait d'importants pas en avant. Le bâtiment administratif du site a été inauguré en octobre alors qu'à la fin de l'été, le Grand Conseil avait libéré près de 22 millions de francs pour assainir les quatre bâtiments principaux qui forment le cœur du campus. La réalisation de cette première grande étape, prévue d'ici au début 2023, permettra de mettre à disposition environ 150 places de travail, chiffre qui pourrait passer à quelque 1600 au terme des 4 étapes prévues, dont la finalisation est agendée pour 2034. Grâce à la dynamique imprimée dès son lancement au développement de ce campus AgriCo, des investissements très importants ont d'ores et déjà été annoncés sur le site par l'un des grands acteurs de l'agroalimentaire suisse. Dans la foulée, la stratégie agroalimentaire voulue par le Conseil d'Etat a été finalisée pour permettre de répondre à l'objectif de faire du canton de Fribourg le leader suisse de l'agroalimentaire. Elle prévoit le lancement de trois programmes phares ambitieux qui vont permettre une montée en gamme de la filière à travers la création de valeur ajoutée. Cette stratégie agroalimentaire est par ailleurs en parfaite adéquation avec la stratégie de la Promotion économique du canton de Fribourg, présentée en juin, et dont l'un des axes principaux est la bioéconomie.

#### 4.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016–2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

En 2020, au niveau national comme au niveau fribourgeois, le tourisme subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. Un grand nombre d'acteurs touristiques sont à l'arrêt ou voient leurs activités fortement réduites durant plusieurs mois. Les actions marketing se concentrent sur le marché national et invitent les Suisses à rester au pays.

Parmi l'avancement de projets stratégiques et les actions les plus visibles réalisées en 2020, il est à relever :

- > la mise en consultation par le Conseil d'Etat, après deux ans de travaux, d'un avant-projet de Loi sur le tourisme (LT) et de Règlement sur le tourisme (RT) ;
- > l'approbation par le SECO du rapport final du projet CheckIn-FR avec pour objectif de simplifier les tâches administratives entre les diverses instances (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) et de bénéficier d'un support permettant d'y inclure les offres de la carte d'hôte cantonale ;
- > la signature d'une convention avec Airbnb résultant de deux années de négociation avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation, taxe rétrocédée trimestriellement à l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) ;
- > la validation par le Comité de l'UFT dans le cadre de FIT'NG 2021 du projet de mise en place d'un système de comptabilité commun dont l'Organisation touristique régionale de Romont et l'UFT sont organismes pilotes.

Le tourisme a bénéficié, au cours de l'année, de nombreux soutiens afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les acteurs de la branche. A travers une contribution exceptionnelle accordée au Fonds d'équipement touristique (FET), 66 prestataires liés à l'hébergement bénéficient d'une aide globale de 2 millions de francs en 2020 et de 2 millions de francs supplémentaires, sous forme de versements trimestriels, en 2021. L'UFT et les offices de tourisme régionaux (OTR) peuvent recourir à un prêt de 1 million de francs, afin de pallier la baisse des recettes des taxes de séjour relevant des nuitées commerciales.

Les mesures du plan de relance visent également à relancer les activités touristiques dans le canton. 2,45 millions de francs sont accordés en faveur du tourisme et du commerce local par un soutien aux événements et à l'économie de proximité, aux centres d'exposition et à la création d'un réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT). A ceci s'ajoute une aide de 3 millions de francs pour le secteur de la restauration, des bars et discothèques.

#### 4.4.6 Montrer l'exemple

Pour réussir durablement la transformation digitale de l'administration, l'humain doit être placé au centre de la réflexion. L'Etat se doit d'accompagner ses collaborateurs et ses collaboratrices au travers de ce processus de transformation, et ceci grâce notamment à une Politique du personnel et à une formation continue adaptées.

En ce qui concerne la Politique du personnel, le Conseil d'Etat a validé le 18 février 2020 le plan d'action contenant une trentaine d'actions. Avec la pandémie, les actions en lien avec l'axe « Encourager de nouvelles formes de travail » ont été rapidement développées. Une nouvelle culture s'est installée et les points positifs expérimentés, notamment avec le télétravail, ont été pérennisés. L'ordonnance sur le travail mobile du 12 octobre 2020 offre un cadre juridique souple et améliore les conditions de travail du personnel en accordant davantage de flexibilité. D'autres actions ont été mises en place ou sont en cours pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée telles que la promotion du temps partiel et du partage de poste (job et top-sharing), ainsi que la révision de l'ordonnance modifiant le règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat.

Pour soutenir l'encadrement, un concept de développement des compétences managériales a été élaboré pour accompagner les cadres dès leur entrée en fonction et les soutenir tout au long de leur carrière. De plus, un instrument de conduite par Objectifs, de Développement et d'Evaluation (ODE) a été créé pour accompagner les échanges entre supérieur-e-s hiérarchiques et collaborateurs et collaboratrices, notamment concernant les tâches de fixation d'objectifs et les discussions sur le développement personnel.

La révision de la loi sur le personnel (LPers) s'est poursuivie en 2020 avec l'autorisation par le Conseil d'Etat de la mise en consultation de l'avant-projet ainsi que de l'avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement du personnel de l'Etat (RPers). La consultation a duré du 1<sup>er</sup> juillet à fin septembre. Les résultats de la consultation sont encore en cours d'analyse. Le Conseil d'Etat devrait soumettre le projet au Grand Conseil durant le premier semestre de 2021 avec une entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### 4.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2020
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Loi du 18.10.2019
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

### 4.5 Moderniser le canton

#### 4.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son projet de révision générale de la loi sur les agglomérations en janvier 2020. Ce projet a été revu en profondeur par la commission parlementaire, qui a notamment proposé de supprimer la forme institutionnelle spécifique aux agglomérations, pour la remplacer par la forme générale des associations de communes. Le Grand Conseil a accepté le projet tel que proposé par la commission lors de la session d'août 2020. Cette nouvelle loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sous réserve d'un recours déposé par six communes.

---

L'organisation du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a connu une avancée notable en 2020 avec l'élaboration d'un paquet de mesures et d'une proposition d'équilibre financier. Ces conclusions ont obtenu un préavis favorable du Conseil d'Etat et du Comité de l'Association des communes fribourgeoises. Les travaux d'élaboration de la législation doivent débuter en 2021, avec pour objectif de soumettre au Grand Conseil ce premier paquet avant la fin de la législature.

Les réflexions sur la gouvernance des régions se sont poursuivies. Un groupe de travail, composé de représentant-e-s de la DIAF, de la Conférence des préfets, de l'Association des communes fribourgeoises et des deux principaux projets de fusion de grande ampleur (Grand Fribourg et Gruyère) a été constitué en septembre 2020. Il devrait rendre son rapport au Conseil d'Etat au printemps 2021.

#### 4.5.2 Aménager efficacement le territoire

##### **Chamblioux–Bertigny**

Le projet de « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblioux-Bertigny » a franchi plusieurs étapes importantes durant l'année 2020.

En premier lieu, le concours des mandats d'étude parallèles (MEP) lancé en 2019 s'est poursuivi et les projets définitifs, à savoir les variantes de développement, ont été présentés et débattus lors des deuxièmes journées de dialogue en février 2020. Le collège d'experts et d'expertes a ensuite rendu son rapport de synthèse le 8 mai 2020 dont il ressort que la nécessité d'une couverture est confirmée et que les questions de développement, de coordination entre les différentes échelles de planification ainsi que de gouvernance et de participations devront être approfondies et précisées par secteur.

Pour ce qui concerne la couverture autoroutière, le Service des ponts et chaussées (SPC) a été mandaté pour le lancement des études d'avant-projet. Ce dernier procède actuellement à l'appel d'offres afin de sélectionner un bureau pluridisciplinaire ou un groupement de bureaux avec de l'expérience dans la planification d'ouvrages d'art d'ampleur et de complexité comparables au projet de couverture. La décision d'adjudication devrait intervenir d'ici l'été 2021. Dans le courant du deuxième semestre 2022, le mandataire devrait avoir établi un avant-projet qui pourra être mis en consultation pour examen préalable.

Les sept partenaires au projet poursuivent leurs démarches en prenant appui sur les recommandations formulées par le collège d'experts et d'expertes. Le but à présent est de continuer les études par secteurs et/ou sous-secteurs afin de pouvoir résoudre les différentes questions qui ressortent du rapport de synthèse et auxquelles il s'agira de répondre dans les prochains temps.

##### **Approbation du plan directeur cantonal**

Le plan directeur cantonal est le principal instrument de l'aménagement du territoire. Il définit le futur développement spatial du canton, coordonne toutes les activités à incidence spatiale et donne à ces activités une orientation durable cohérente. Il est contraignant pour les autorités de la Confédération, du canton, des cantons voisins, des régions et des communes.

Le 1<sup>er</sup> mai 2014, la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur, après avoir été acceptée par les citoyens et citoyennes suisse en votation populaire. Les cantons ont ainsi le mandat d'adapter leur droit à la nouvelle loi fédérale dans un délai de cinq ans.

En conséquence, le canton de Fribourg a complètement révisé son plan directeur entre 2015 et 2018. Après avoir approuvé la partie stratégique et la partie urbanisation le 1<sup>er</sup> mai 2019, le Conseil fédéral a également approuvé, lors de sa séance du 19 août 2020, les autres parties du plan directeur révisé du canton de Fribourg. Il fait désormais autorité dans le canton pour toutes les questions d'aménagement du territoire.



### 4.5.3 Adapter les infrastructures

#### **Mobilité**

Le Service de la mobilité à la DAEC élabore des critères en matière de qualité de desserte en transports publics et en mobilité douce permettant de justifier de nouvelles zones à bâtir. Le Service procède aussi à une analyse des processus de planification de la mobilité, notamment en matière de répartition des tâches entre le canton et les communes, afin de les optimiser.

En parallèle, les travaux pour une nouvelle Loi sur la mobilité, élaborée par la DAEC, se sont poursuivis. Un projet a été élaboré en y associant des représentants des partis politiques, des communes, des agglomérations, de la police et des secteurs de la circulation, des transports et de la construction. La Loi sur la mobilité devrait remplacer Loi sur les routes qui date de 1967 et la Loi sur les transports qui date de 1994. Ces dernières sont dépassées depuis longtemps. La nouvelle loi, que le Conseil d'Etat devrait pouvoir mettre en consultation au premier trimestre 2021, vise à rendre désormais moderne et porteur d'avenir le droit cantonal déterminant en la matière.

#### **Infrastructures ferroviaires**

En 2020, l'Office fédéral des transports (OFT) a mandaté les gestionnaires d'infrastructure pour débiter les projets retenus dans l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035) : pour le canton de Fribourg, les études d'une voie de rebroussement centrale à Rosé et d'un nouveau tracé entre Romont et Vuisternens-devant-Romont sont en cours. Le Service de la mobilité a participé à la recherche de solutions pour le projet d'offre 2035 qui accompagne cette étape d'aménagement mais ne satisfait pas aux attentes du canton.

La pandémie de Covid-19 a contraint les gestionnaires d'infrastructure à ralentir le rythme des travaux sur le réseau ferroviaire mais d'importants projets d'entretien ont tout de même été réalisés durant l'été, notamment la réfection du viaduc de la Singine entre Flamatt et Thörishaus, le changement de la ligne de contact entre Schmitzen et Düdingen, la mise en place de nouvelles aiguilles à l'Est de Fribourg. Ces travaux ont occasionné une interruption totale de trafic de trois semaines durant l'été entre Berne et Fribourg.

Les travaux de renouvellement et de modernisation de la gare de Bulle ont également débuté et de grandes infrastructures ont été réalisées durant l'été moyennant des périodes de limitation de trafic.

#### **Infrastructures routières**

Après que le Conseil d'Etat a validé le tracé de la nouvelle liaison routière Marly–Matran en 2017, il a adjugé le mandat d'ingénieur à un bureau privé qui a permis de mettre le projet en examen préalable en 2019 et de lancer les concours d'ingénieur-e-s pour les ponts d'Hauterive et de Chésalles dont les lauréats ont été dévoilés en mars 2020. La mise à l'enquête du projet a été publiée le 11 décembre 2020.

### 4.5.4 Favoriser la mobilité durable

La future loi sur la mobilité (voir 4.5.3) vise en particulier à promouvoir la mobilité durable, conformément à l'esprit de l'art. 3 de la Constitution cantonale fribourgeoise, qui définit le développement durable comme l'un des buts qu'il incombe à l'Etat de poursuivre dans tous les domaines. Le projet de loi tient donc également compte des objectifs climatiques de la Confédération et du canton, selon lesquels la Suisse doit réduire de moitié les émissions de CO2 d'ici 2030 et les ramener à zéro d'ici 2050.

En outre, la nouvelle loi devrait permettre de promouvoir l'innovation et la digitalisation dans le secteur de la mobilité. Par ailleurs, elle devrait permettre de piloter plus simplement et plus clairement l'ensemble du système de la mobilité. De cette manière, les utilisateurs et les utilisatrices devraient obtenir du canton des prestations efficaces répondant à leurs besoins les plus divers en la matière – en particulier sous l'angle de la mobilité douce et durable.

### 4.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

La nouvelle loi sur le financement de la politique (LFIPO) a été acceptée par le Grand Conseil en décembre 2020. Comme prévu, ses dispositions, qui mettent en œuvre l'initiative populaire soutenu par le peuple fribourgeois en mars 2018, seront appliquées pour les élections cantonales 2021.

---

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2020, notamment via le soutien au projet Easyvote, qui a pour objectif d'intéresser davantage les jeunes Suissesses et Suisses à la politique, en diffusant des informations au sujet des votations, des élections et des thématiques politiques actuelles. Exemple concret : une première vidéo cantonale a été réalisée lors de la votation de novembre 2020 relative à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Cette vidéo, qui explique les enjeux de manière simplifiée, a été publiée sur le site de l'Etat de Fribourg et largement diffusée sur les réseaux sociaux. Parallèlement, la Chancellerie a poursuivi sa campagne digitale #Hopjevot, qui vise en particulier les jeunes, via les réseaux sociaux.

#### 4.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Les nombreux projets informatiques se déroulent conformément au « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ». Si la coordination des grands projets a souffert de la crise sanitaire, 99 projets ont tout de même pu être traités en 2020. Il est à relever que, malgré le contexte difficile, 36 nouveaux projets ont démarré durant cette même année et 16 ont été clôturés. Les équipes ont été actives sur les quatre objectifs fixés pour la digitalisation de l'administration, dont voici une sélection de projets qui se sont déroulés en 2020 :

##### **L'administration 4.0 facilite la vie**

- > Cyber santé – Dossier Electronique du Patient (DEP) : l'année 2021 devrait permettre la mise en production du DEP et voir le raccordement des premières institutions fribourgeoises (HFR, RFSM) à la plateforme ;
- > eDéménagement : un projet d'ordonnance concernant la mise en place d'un essai pilote d'annonce électronique des déménagements est en cours d'élaboration, ce qui permettra de poursuivre et finaliser cette phase pilote en 2021.

##### **L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales**

- > Guichet virtuel a poursuivi son développement. A la fin 2020, plus de 60 000 utilisateurs et utilisatrices disposent d'un compte leur permettant de se connecter sur le guichet ;
- > Permis de construire : amélioration de la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne, par le développement des fonctionnalités des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, ainsi que de l'interfaçage avec le RegBL (registre fédéral des bâtiments et logements) ;
- > Transformation SAP : dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, migration et déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA avec une mise en production prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- > e-Justice : programme inscrit au plan gouvernemental 2017–2021 avec pour but de pouvoir exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice ;
- > En décembre 2020, le Grand Conseil a adopté un projet de révision de la loi sur la protection des données et sur le guichet de cyberadministration afin de permettre à ces deux actes législatifs d'intégrer les nouvelles avancées technologiques dans la législation fribourgeoise.

##### **L'administration 4.0 est transversale et sûre**

- > Mise à disposition d'Office 365 pour les écoles : mise en œuvre de la solution collaborative Microsoft 365 pour toutes les écoles publiques du canton pour la rentrée scolaire d'automne 2020 ;
- > Déploiement d'Office 365 dans l'administration : mise en œuvre de la solution collaborative Office 365 pour tous les services de l'administration cantonale ;
- > Communication unifiée - Teams téléphonie : à la suite du mandat qui lui a été fixé par le Conseil d'Etat, le SITel a entrepris de déployer une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg. Cette solution est appelée à remplacer le système de téléphonie actuel.

##### **L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique**

- > HAE–S2P : ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE pour remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel (écoles professionnelles, service de la formation professionnelle et Institut agricole de Grangeneuve) ;



- > EDU-S1 : tous les établissements scolaires utiliseront le même système IS-Academia pour la rentrée 2021 ;
- > SuccessFactors - remplacement de ProRecrute : ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg. Il consiste au remplacement de l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services de l'administration.

#### 4.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2020
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Loi du 26.06.2020
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Loi du 21.08.2020
Loi sur les préfets (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 <sup>er</sup> paquet)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018

## 4.6 Améliorer la qualité de vie

### 4.6.1 Promouvoir et préserver la santé

L'importance de la promotion de la santé et de la prévention a été relevée par le contexte sanitaire de l'année 2020, puisque les personnes les plus touchées par le Covid-19 sont les personnes atteintes de maladies non transmissibles. Les enjeux prioritaires de promotion de la santé (alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac) sont confirmés dans le contexte actuel. Les activités de promotion de la santé autour de ces différentes thématiques prioritaires ont été adaptées au contexte sanitaire afin de continuer à atteindre les publics cibles les plus vulnérables. Un important travail a notamment été assuré dans le domaine de la promotion de la santé mentale, au travers de la campagne Santépsy.ch, pour soutenir la santé psychique de la population en cette période spécifique. Santépsy.ch est un projet qui a été réalisé en partenariat par les cantons romands et la Coraasp (Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique), sous la responsabilité de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. La campagne est réalisée avec le soutien de Promotion santé suisse. Enfin, en 2020, une intense collaboration avec l'Observatoire suisse de la santé et Addiction Suisse a permis la publication de trois études sur la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises : « La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017 » ; « La santé des 65 ans et plus en Suisse latine, Analyses intercantionales des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017 » ; « La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'enquête HBSC 2018 ». Ces enquêtes sont notamment utilisées dans le cadre des planifications de promotion de la santé et prévention.

Durant l'année 2020, les établissements hospitaliers publics et privés fribourgeois ont été considérablement occupés par la crise du Covid-19, qui a nécessité de nombreux et profonds changements, notamment en ce qui concerne les patients et patientes stationnaires. Il s'est agi de garantir la prise en charge d'une part des patients et patientes ayant besoin de soins urgents, et d'autre part des patients et patientes Covid-19, tout en anticipant les prochaines vagues. Il y a lieu de saluer l'excellente collaboration entre les établissements qui ont travaillé afin de répondre de manière optimale aux besoins de la population fribourgeoise. L'ensemble des activités a été coordonné par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), qui s'est également occupée de toutes les questions financières y relatives. En

---

outre, en collaboration avec la DSAS, l'HFR a mis en place le dépistage du virus et participe activement à la vaccination.

Parallèlement à cette activité exceptionnelle, l'HFR a posé les premiers jalons de son plan à quatre ans, premier grand pas vers la réalisation de sa stratégie HFR 2030. Le Conseil d'Etat soutient cette mise en œuvre de la stratégie qui a pour objectif de faire de l'HFR un hôpital fort et viable, tout en ayant comme priorité l'accès à des soins de qualité. Il a également procédé à une analyse de la gouvernance et des aspects financiers de l'HIB, analyse qui s'est terminée par le renouvellement du Conseil d'établissement. Enfin, un avant-projet de loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (aide aux investissements) a été finalisé ; il sera mis en consultation au début 2021.

En date du 14 décembre 2020, le Conseil d'Etat a approuvé le rapport de la planification des soins de longue durée.

Au terme de huit ans de travaux, l'Unité hospitalière germanophone Merkur, sise jusque-là à Marsens, a été déplacée au RFSM-Fribourg, tandis qu'une deuxième Unité hospitalière, Saturn, y a été créée, portant le nombre de lits hospitaliers germanophones en psychiatrie à 30. Des urgences psychiatriques cantonales, fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ont également été ouvertes au RFSM-Fribourg.

#### 4.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

La mise en œuvre de la politique de la personne âgée Senior+ se poursuit, en particulier l'organisation des réseaux médico-sociaux dans les districts et le travail des communes visant à évaluer les besoins de leur population et à définir leurs mesures prioritaires dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Un projet d'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée, visant à améliorer la coordination entre les fournisseurs de prestations de soins, a été soumis à une première phase de tests. 16 projets favorisant les échanges entre les générations ont reçu un soutien financier en 2020.

Dans le domaine de l'intégration sociale et économique des migrants et migrantes, la société ORS a repris, sur mandat de la DSAS, l'exploitation du restaurant d'entreprise de la Police cantonale. Ce projet permet de former jusqu'à cinq jeunes issus du domaine de l'asile dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Les travaux sur l'avant-projet de loi sur l'aide sociale ont été finalisés en vue de procéder à sa consultation auprès des différentes parties-prenantes concernées.

La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse est entrée dans une phase décisive avec le déploiement de sa stratégie pour l'encouragement préscolaire des huitante enfants relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s qui débiteront l'école obligatoire en 2021. Il est attendu que 80 % d'entre eux puissent s'exprimer dans une des langues officielles du canton. Cette stratégie comprend dix prestations dont des activités de sensibilisation à la parole par le jeu en foyer d'accueil, des ateliers de lecture parent-enfant, qui se déroulent en milieu associatif, des ateliers de préparation à l'école ou encore des groupes de jeu, qui permettent la socialisation entre parents et enfants de tous horizons.

Les rencontres annuelles avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton ont dû être annulées en 2020 en raison de la pandémie. Elles devraient reprendre en 2021.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport 2020-DIAF-30 sur le postulat « Création d'une table ronde des religions ». Déposé par les député-e-s Mirjam Ballmer et Christian Ducotterd, ce postulat demandait que soit étudiée la création d'une table ronde des religions, dans le cadre des travaux sur la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat. Au terme de son rapport, le Conseil d'Etat a confirmé son souhait d'étudier la formalisation d'une table ronde des religions dans le cadre de la modification légale à venir, estimant que le dialogue interreligieux est un facteur d'intégration des membres de ces nouvelles communautés religieuses et contribue au respect de la paix religieuse et à l'amélioration de la cohésion sociale.

En ce qui concerne la promotion de l'image du canton, la campagne de notoriété « Fribourg le bonheur en plus », menée depuis 2013 par « Fribourgissima Image Fribourg » (FIF) a continué à être déployée durant l'année 2020. En raison de la situation sanitaire, il a toutefois été difficile d'engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements comme le comité l'avait fait les années précédentes. De nombreux projets ont été reportés à

---

2021, c'est pourquoi l'assemblée a décidé d'exceptionnellement diviser les contributions des partenaires par deux pour l'année 2021. FIF a tout de même participé à la campagne de relance de l'Union fribourgeoise du tourisme et à la rediffusion de la Désalpe de Charmey par la Radio Télévision Suisse. FIF a également soutenu des mesures de communication visant à faire connaître la Bénichon et les Swiss Cyber Security Days à l'extérieur du canton.

Cette septième année d'activité de FIF a aussi été l'occasion de mettre en place les bases d'une grande campagne de notoriété économique pour l'année 2021, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier.

Dans le cadre de la réforme fiscale, les allocations familiales cantonales ont été augmentées à 240 francs par année et par enfant dès 2020. Aussi, comme prévu au budget, un montant de 2,6 millions de francs provenant de la taxe sociale – à laquelle sont assujetties les personnes morales soumises à l'impôt sur le bénéfice – a été versé au fonds « réforme fiscale ». Grâce à ces recettes, différentes mesures d'accompagnement en faveur des structures d'accueil extrafamilial de jour et de l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde de travail seront mises en place ces prochaines années. Elles ont déjà permis de subventionner la création de 101 places en crèche et en accueil extrascolaire, et ceci malgré les incertitudes liées à la pandémie de Covid-19. Aussi, toutes les démarches ont été mises en place afin d'augmenter le soutien financier aux structures d'accueil extrafamilial de jour des employeurs et employeuses et des personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Concrètement, ce soutien supplémentaire permet de baisser les tarifs des places d'accueil extrafamilial préscolaire à partir du mois de janvier 2021, et ainsi de réduire les frais assumés par les parents pour la garde de leurs enfants par des tiers. Dans le cadre de cette mesure, la DSAS a pu déposer auprès de la Confédération une demande d'aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants (article 3a de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants). Finalement, les montants alloués au fonds « réforme fiscale » ont permis de soutenir financièrement le service de garde d'enfants à domicile dans des situations d'urgence offert par « Chaperon Rouge » (Croix-Rouge fribourgeoise).

#### 4.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Le Conservatoire a inauguré son site décentralisé à Romont, améliorant sensiblement le cadre de formation pour les élèves de musique du district. La population fribourgeoise, et en particulier ses chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, peut désormais accéder facilement à plus de 40 millions de documents et livres grâce à l'outil de recherche swisscovery du nouveau réseau national SLSP, qui remplace le catalogue RERO. Une bourse de création en arts visuels complète le dispositif d'encouragement à la création. Deux artistes ont déjà pu en bénéficier. Le résultat est montré à la population lors d'expositions dans le canton. Le Conseil d'Etat a par ailleurs arrêté une ordonnance cantonale relative au patrimoine culturel immatériel dont le but est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel fribourgeois.

La quatrième année de déploiement de Culture & Ecole, le programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire, a été fortement impactée par la pandémie Covid-19. L'enseignement à distance durant plusieurs semaines, la fermeture des lieux culturels et les plans de protection scolaires ont eu raison d'une bonne partie de la programmation culturelle scolaire en 2020, ainsi que du Festival BCF. Malgré tout, près de 10 000 élèves provenant de tous les districts et niveaux scolaires ont pu prendre part à une activité culturelle professionnelle du programme, incluant les déplacements grâce à un partenariat avec les Transports publics fribourgeois. Plusieurs acteurs culturels du programme ont proposé des ressources à visionner en ligne ou à utiliser en classe. Le suivi pédagogique des offres s'est généralisé et permet d'assurer la qualité des projets retenus. L'AG CULTUREL (« abonnement général culturel », connu sous l'ancienne appellation de « carte 20 ans 100 francs ») a élargi son périmètre et est accessible maintenant jusqu'à 26 ans. Les détentrices et détenteurs ont accès à plus d'un millier d'offres culturelles, événements, festivals, concerts, ciné-clubs et expositions à Fribourg et dans les cantons voisins partenaires. Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture, des projets favorisant le bilinguisme dans l'accès à la culture au public ont été menés dans les domaines muséal, de l'opéra, des musiques actuelles et de la création artistique contemporaine. Avec le soutien de la fondation Mercator, l'Ecole de culture générale (ECG) de Fribourg et l'ECG de Bulle participent depuis 2018, conjointement à quatre établissements scolaires des cantons de Berne et du Valais, à un projet pilote

---

d'éducation culturelle. En 2020, la rédaction d'une « feuille de route culturelle » pour ces écoles a été initiée. La pandémie a obligé certains projets à se dérouler virtuellement.

La promotion du sport et le soutien des talents, sportifs et artistiques, ont fait l'objet de différentes analyses approfondies et la DICS a validé en fin d'année 2020 de nouvelles directives SAF facilitant davantage la conciliation des différentes formations, scolaires ou professionnelles, et de l'art ou du sport de haut niveau. Deux nouveaux centres de formation (badminton et natation) ont vu le jour sur notre sol. Le canton s'est aussi impliqué dans la promotion des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de Lausanne 2020, qui ont eu lieu du 9 au 23 janvier 2020, et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Campus Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines, salles de sport ou centres sportifs et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

Les écoles professionnelles adaptent leurs programmes pour que les jeunes bénéficiant du programme Sport Art et Formation (SAF) puissent réussir une double formation (Sport/Art+ Apprentissage). Les discussions et aménagement se font au cas par cas. Ces adaptations ont permis aux apprenti-e-s de participer à différentes compétitions nationales et internationales (JOJ).

En tant qu'entreprise formatrice, l'Ecole des Métiers Fribourg promeut également les participants aux Swissskills et en 2020, un apprenti en électronique s'est classé deuxième des championnats Swissskills.

#### 4.6.4 Préserver les ressources naturelles

##### **Climat**

Pour la protection du climat, la Confédération et le canton de Fribourg se sont donné des objectifs ambitieux. D'ici à 2030, la Suisse doit réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de moitié, d'ici 2050 à zéro. Pour ce faire, il faut des efforts conséquents dans les domaines les plus divers.

Après avoir identifié et consolidé un premier cahier de mesures en collaboration avec de nombreux services de l'Etat et autres acteurs, le Service de l'environnement (SEn) a entamé la rédaction du Plan Climat cantonal (PCC). Le Conseil d'Etat a validé ce plan de mesures et l'a mis en consultation publique pour trois mois, le 16 octobre 2020.

La stratégie climatique cantonale se décline en deux volets – adaptation et atténuation – et prévoit 115 mesures à mettre en œuvre entre 2022 et 2026, pour un investissement total de 22,8 millions de francs. Le catalogue de mesures touche sept axes clés : « eau », « biodiversité », « territoire et société », « mobilité », « énergie et bâtiments », « agriculture et alimentation » et « consommation et économie ». Bien que le PCC ne soit pas encore en vigueur, le Service a préparé en fin d'année la mise en œuvre de quelques-unes des mesures définies dans ce document, et plus particulièrement des mesures dites « urgentes » et des mesures climatiques incluses dans le Plan de relance de l'économie fribourgeoise qui pourront être initiées en 2021.

Pour les travaux à venir, une section climat a été mise en place au sein du Service de l'environnement. Elle a comme tâche de coordonner la mise en œuvre des mesures et de garantir, en collaboration avec d'autres instances, que les objectifs fixés par l'Etat seront atteints.

##### **Protection des eaux**

En application de la loi sur les eaux, les études de base et plans sectoriels concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'utilisation des eaux sont établies par l'Etat. Le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) a été finalisé puis mis en consultation interne le 7 septembre 2020. Sur la base des remarques formulées par les services concernés, il a été adapté en vue de la consultation externe restreinte qui se déroulera au début de l'année 2021. Le plan, prévu par la loi cantonale sur les eaux, fixe les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour l'ensemble du canton ainsi que par bassin versant. Le contenu contraignant du PSGE sera intégré au plan directeur cantonal et servira de base pour la réalisation par les communes des plans directeurs de bassin versant, destinés à concrétiser à l'échelle régionale les objectifs et les principes généraux fixés par le canton.

## Protection de l'air

Le Service d'environnement (SEn) est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 34 (44) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 18 (22) mesures étaient conformes, 16 (22) non conformes.

En ce qui concerne les chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz, les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 15 800 (16 400) installations. Durant l'année 2020, un délai d'assainissement a été fixé pour 24 (21) cas, ce qui porte à 589 (831) le nombre total de ces installations sujettes à assainissement. 245 (117) installations de combustion non conformes ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

## Protection du sol

Le SEn s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAagri, Grangeneuve, le SFN et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2020, le SEn a mis en œuvre un projet pilote de contrôles de chantiers, en partenariat avec l'association constructionfribourg et son mandataire Inspectorat Chantiers Fribourg (ICF). Une vingtaine de contrôles ont été effectués et documentés. De nombreuses non-conformités ont été constatées. L'objectif est de pérenniser cette collaboration avec l'ICF et de développer des mesures pour répondre aux non-conformités.

## Sites pollués

La base de données géologique et hydrogéologique en rapport avec les investigations réalisées sur des sites pollués a été publiée en 2020. Elle permet d'accéder aux informations du sous-sol collectées au travers du portail cartographique cantonal.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 493 analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une étude géostatistique. La méthode appliquée a permis de fixer des seuils de concentration au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable pour une liste restreinte de composés inorganiques. L'aide à l'exécution en rapport avec la réalisation de ces analyses a été mise à jour en conséquence et publiée sur le site du service.

### 4.6.5 Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. En 2020, les nouvelles dispositions de la loi sur la police cantonale relative à la gestion des menaces ont été mises en œuvre, avec la constitution au sein de la police d'une unité spécifique. Concrétisant des recommandations faites au niveau national, cette unité de gestion des menaces renforce le dispositif préventif par des compétences d'identification, d'analyse et de traitement des situations à risques, en se fondant sur un réseau de partenaires et de compétences.

L'adoption de la loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence est venue améliorer la prise en charge et la protection des victimes, notamment dans le domaine des violences domestiques. Le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficience de l'organisation des sapeurs-pompiers, fondée sur une cartographie des risques, a été adoptée par le Conseil d'Etat et transmise au Grand Conseil. Le projet de révision complète de la loi sur la protection de la population a été retardé par la survenue de la crise pandémique de Covid-19, mais bénéficiera de la grande expérience acquise dans la gestion de cette crise d'ampleur inédite.

#### 4.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Menée par une organisation de projet ad hoc constituée par le Conseil d'Etat, l'analyse du Pouvoir judiciaire a été poursuivie en 2020. Sur la base du premier rapport rendu en octobre 2019 par l'entreprise externe mandatée, et consacrée au Tribunal cantonal, au Ministère public, aux tribunaux d'arrondissement et à la cellule judiciaire itinérante, l'analyse a été étendue à toutes les autres instances, à savoir le Tribunal pénal des mineurs, les Justices de paix, le Tribunal pénal économique, le Tribunal des mesures de contraintes et les commissions de conciliation en matière de bail. S'agissant en particulier des justices de paix en tant qu'autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, un lien a été fait avec l'analyse du fonctionnement du Service de l'enfance et de la jeunesse, lancée par la Direction de la santé et des affaires sociales et confiée au même mandataire, et le Bureau de la médiation pénale pour mineurs, rattaché administrativement au Service de la justice, a été intégré aux réflexions. Le deuxième rapport du mandataire externe est désormais sur la table de l'organisation de projet. Il convient d'ajouter que, par un effet d'opportunité, la crise sanitaire et son impact sur le travail a permis aux différentes instances du Pouvoir judiciaire de développer des solutions en termes d'organisation du travail quotidien qui vont dans le sens de la meilleure efficacité recherchée par le projet d'analyse.

#### 4.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2020
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

## 5 Vie du Conseil d'Etat

### 5.1 Séances

Présidé en 2020 par Anne-Claude Demierre (vice-présidence : Jean-François Steiert), le Conseil d'Etat a tenu plus de 94 séances ordinaires (60 en 2019) et extraordinaires, dont 41 étaient exclusivement consacrées au Covid-19, en présentiel, par visioconférence et voie de circulation.

Le Conseil d'Etat a tenu des séances hors-les-murs, d'abord dans le district de la Veveyse au cours de laquelle il a rencontré plusieurs acteurs économiques et politiques de cette région, ensuite en la Maison de Watteville, sur invitation du conseiller fédéral Alain Berset, chef du Département de l'intérieur, et enfin en la Coopérative La Maison des Artistes, à Givisiez.



---

Ses journées de réflexion se sont déroulées en Gruyère, dans le district de sa présidente. Lors de sa Journée au blanc, à Jaun, les thèmes « Fribourg 4.0 » et la priorisation des participations financières de l'Etat ont été abordés et, à l'issue de sa séance de travail, il a rencontré les autorités de cette commune. Sa Journée au Vert, à Charmey, a été consacrée à la crise Covid-19 (bilan et relance de l'économie fribourgeoise).

Le Conseil d'Etat a adopté 1283 arrêtés (1235 en 2019), 71 nouveaux règlements et ordonnances et 39 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2019 : 51 et 22). Il a transmis 23 projets de loi (2019 : 13), 32 projets de décret (2019 : 21) et 22 rapports (2019 : 30) au Grand Conseil.

## 5.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de fusion du Grand Fribourg, l'avenir du bâtiment de la Prison centrale, l'état de situation de la recapitalisation de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, l'extension de la décharge de Châtillon et la rénovation du Collège St-Michel.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur la situation pandémique, le désenchevêtrement des tâches, la gouvernance des régions, le financement de la politique, la politique climatique et la collaboration Etat-communes pour la digitalisation des prestations publiques (DIGI-FR).

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Glâne, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles la réforme des tâches des préfets et des régions, les structures territoriales, la modification de la loi sur l'aide sociale, les transports scolaires, les attentes des préfets envers la formation dans les Hautes écoles du canton, la réforme fiscale, la protection de la population, sans oublier le coronavirus.

Lors de sa rencontre, en début d'année, avec le vice-président de la Confédération, chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche, le Conseil d'Etat a abordé des enjeux pour Fribourg de la politique agricole, l'enjeu voire la problématique de l'Accord de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne, en lien avec l'industrie medtech, ainsi que les hautes écoles, la formation et de l'enseignement.

Ses rencontres de travail avec les Gouvernements des cantons de Berne, Jura, Valais et Neuchâtel ont été annulées (Covid-19).

## 5.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises officiellement reconnues.

Dès la mi-mars, en raison du Covid-19, maints événements n'ont pu avoir lieu. Au total, ce sont près de 50 manifestations qui ont été soit reportées, soit annulées. Le Conseil d'Etat a toutefois pris part à l'une ou l'autre cérémonies et manifestations, profanes ou religieuses lorsque la situation sanitaire permettait leur déroulement. En revanche, il a dû renoncer à l'organisation de nombreuses manifestations traditionnelles, telles les visites confédérales entre Gouvernements, la journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints, la réunion annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale ou encore le match aux cartes avec l'Evêché.

A la mi-août, le Conseil d'Etat a accueilli les présidences du Conseil national et aux Etats qui ont souhaité rencontrer des acteurs particulièrement concernés par la crise du Covid-19. Le Conseil d'Etat les a accompagnées dans leurs visites au Call Center Covid-19, à Richemont International SA ainsi qu'à la Villa Beausite.

Dans le cadre des visites de courtoisie, les ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique et de la République d'Angola en Suisse ont été reçus. Au cours d'une réception, le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'exprimer ses sentiments de reconnaissance au commandement de l'Organe cantonal de conduite pour son plein engagement dans la lutte contre le Covid-19.

---

Il a officiellement pris congé de Vincent Ducrot qui, ensuite de sa nomination à la direction des CFF, a quitté la fonction de directeur général des transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA qu'il exerçait depuis de 2011.

C'est dans le district de la Singine que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Enfin, il a été associé à la Cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, à Lausanne, au Swiss Cyber Security Days, à la Finale de la Coupe Suisse d'Unihockey, à laquelle participait une équipe féminine fribourgeoise, au premier match du HC Fribourg-Gottéron dans la nouvelle BCF Arena, à la 16<sup>e</sup> édition du Forum des 100, à la Séance d'automne de la Chambre suisse des arts et métiers et à la Cérémonie de prestation de serment des aspirants et aspirantes de l'école de police 2020–2021.

## 5.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 27 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100<sup>e</sup> anniversaire. Cependant, en raison de la pandémie du coronavirus, 21 cadeaux ont été remis sans la présence d'un membre du Gouvernement.

# 6 Relations extérieures

---

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit, actuellement, le Directeur de l'économie et de l'emploi (suppléant : Directeur des finances).

Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors des réunions du comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), ainsi que de la Région capitale suisse (RCS). Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences des directeurs cantonaux pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

## 6.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2020, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu cinq assemblées plénières, dont une extraordinaire et une par vidéo conférence. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure et extérieure, à commencer par l'initiative populaire dite de limitation. Les conséquences pour les cantons et le pays dans son ensemble d'une acceptation de l'initiative auraient été catastrophiques. Cela aurait mis fin à la libre circulation des personnes, et par effet de boule de neige dû à la clause guillotine, à l'ensemble des sept accords des Bilatérales I. Les conséquences directes et indirectes auraient été très graves pour le marché du travail, pour les secteurs de la santé, de la formation supérieure et de la recherche, de la construction, du tourisme, de l'agriculture ou encore pour la lutte contre la criminalité et la gestion de l'asile. L'engagement des cantons dans cette campagne a payé puisque l'initiative a été rejetée.



---

Sur le plan de la collaboration confédérale, le réexamen de la répartition des tâches a connu quelques rebondissements et préoccupe la CdC ainsi que certaines conférences des directeurs cantonaux. En effet, le Conseil fédéral a annoncé au début de l'été vouloir retirer le domaine de la réduction individuelle des primes du projet, en lien avec la mise en consultation d'un contre-projet indirect à l'initiative fédérale d'allègement des primes. Cette décision unilatérale du Conseil fédéral remet en cause le projet dans son ensemble. La CdC a fait part de son désarroi face à l'attitude du Conseil fédéral, et il a finalement été décidé de scinder le projet « répartition des tâches II » en deux et de reprendre les travaux une fois la pandémie de Covid-19 maîtrisée.

La gestion de la pandémie a évidemment été au cœur des préoccupations de la CdC, en particulier sur le plan de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Le passage de la situation extraordinaire à la situation particulière le 19 juin 2020 ne s'est pas fait sans accrocs. Il a fallu clarifier les interlocuteurs prioritaires, car les processus de consultation du Conseil fédéral vers les cantons comprennent des délais souvent courts. La CdC a arrêté des principes de collaboration devant pallier les lacunes de la coordination dans la gestion de la crise. Les cantons attendent de la Confédération qu'elle les implique plus fortement dans la préparation des mesures nationales et les rôles de la CdC et des conférences de directeurs, particulièrement la CDS, ont été ainsi clarifiés. Cela permet d'adopter une gestion anticipative, globale, transsectorielle et avec un point de contact des cantons clairement établi.

## 6.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Depuis 2016, elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année, comme représentante de la Conférence des chanceliers d'Etat.

L'année 2020 de la Fondation ch est marquée par la nouvelle procédure d'attribution du Prix du fédéralisme et par l'importante hausse des inscriptions à son programme Premier Emploi.

Depuis 2014, la Fondation ch décerne chaque année le Prix du fédéralisme à celles et ceux qui œuvrent en faveur de la Suisse fédérale. Le Cirque Knie, lauréat 2020, a été récompensé le 9 septembre dernier lors d'une de ses représentations à Berne. La Fondation ch a décidé que, pour l'édition 2021 et les suivantes, la lauréate ou le lauréat sera désigné-e à l'issue d'un appel à candidatures et recevra une récompense de 10 000 francs suisses. Pour ce faire, la Fondation ch a réussi à réunir un jury très diversifié. Le jury 2021–2022 est ainsi composé de Pascal Broulis, conseiller d'Etat (VD) et président de la Fondation ch, Christian Rathgeb, conseiller d'Etat (GR) et président de la CdC, Gülsha Adilji, journaliste, Marco Solari, président du Locarno Film Festival, Tania Ogay, professeure au Département de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg, ainsi que de Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat (FR).

Depuis 1993, le programme Premier Emploi de la Fondation ch, en partenariat avec le SECO, offre à de jeunes demandeurs d'emploi, en fin d'apprentissage ou diplômés d'une université ou d'une haute école, la possibilité d'effectuer un stage dans une autre région linguistique. D'une durée de six mois, le stage permet de suivre des cours de langue, parallèlement à l'activité en entreprise, mais également de construire des ponts et de rapprocher les cultures des diverses régions linguistiques helvétiques. L'année 2020 a été marquée par une crise de l'emploi due à la pandémie. Au regard des statistiques du SECO, les jeunes ont particulièrement été touchés par le chômage. Premier Emploi a ainsi constaté une nette augmentation des inscriptions durant le second semestre 2020. Le programme joue dès lors un rôle important en cette période difficile en apportant une solution aux jeunes au chômage. De plus, à la suite des sollicitations de la Fondation ch, les cantons ont également apporté leur contribution en proposant des places de stages au sein de leurs administrations. Ces nouvelles places de stages viennent ainsi compléter l'offre de Premier Emploi qui était jusqu'à présent principalement axée sur le secteur privé.

### 6.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur des finances est vice-président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Le Directeur de l'aménagement, l'environnement et des constructions est vice-président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ). Le Directeur de l'instruction publique est quant à lui à la présidence de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIIP). La Chancelière d'Etat est Secrétaire générale de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

En 2020, treize conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

	<b>Convention (titre provisoire)</b>	<b>Date probable d'entrée en vigueur</b>	<b>Cantons concernés</b>	<b>Direction compétente</b>	<b>Conférence des directeurs cantonaux concernée</b>	<b>Etat</b>
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2021	Tous les cantons	DICS	CDIP	En cours de ratification
2	Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
3	Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)	01.01.2021	Cantons	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
4	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DIAF	-	Référendum obligatoire le 09.02.2020  Une convention d'exécution est en cours d'élaboration
5	Concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel	2021	FR, NE, VD	DIAF		En cours de modification
6	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2021	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
7	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	-	En cours d'élaboration
8	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
9	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	
10	Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR	DSAS	-	En cours de ratification

Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
11 Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR et Montagny	DSAS	-	En cours de ratification
12 Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA
13 Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Adoption le 15 novembre 2019 par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp)
14 Convention de collaboration pour le développement et la gestion du logiciel Boussole21	01.01.2021	VD, VS, FR	DAEC	DTAP	En cours de ratification

## 6.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2020. La présidence est assumée par le canton de Vaud jusqu'en fin 2021. Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi, la CGSO s'est engagé à Berne dans la modification de la loi sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1<sup>er</sup> volet). Les cantons pourront finalement, selon le National, faire des projet pilotes. C'était une volonté des cantons de suisse occidentale. La CGSO s'est investie auprès des parlementaires. Les projets-pilotes devant permettre d'essayer des modèles sortant du cadre actuel de la loi sur l'assurance-maladie, il est nécessaire de s'assurer que l'article y relatif leur garantisse toutefois une conformité avec la Constitution. Cet aspect n'était cependant pas acquis de prime abord. Affaire à suivre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance Covid-19 sur les structures d'accueil extrafamilial, la CGSO a lutté pour que les structures publiques reçoivent aussi un soutien de la Confédération. La Suisse romande était particulièrement touchée par le fait que les 65 millions de francs étaient seulement prévus pour les structures privées. Le Parlement fédéral a suivi la CGSO.

La CGSO s'est aussi engagée pour la votation du 27 septembre. Le 31 août, les sept conseillers d'Etat de la CGSO ont pris part à une conférence de presse à Yverdon pour se prononcer contre l'initiative de limitation. Ils ont souligné la dépendance de facto de la Suisse, et de la Suisse occidentale en particulier, à l'UE. L'acceptation de l'initiative aurait été un important facteur déstabilisant de plus. Sans accès au marché européen, il y a un risque de délocalisation de nombre d'entreprises. L'initiative a été rejetée par le peuple.

Autres thèmes d'actualité abordés au sein de la CGSO : pandémie de Covid-19, relations Confédération-cantons, le programme Horizon Europe et Erasmus+, réexamen de la répartition des tâches Confédération-canton ou encore l'Accord-cadre institutionnel.

## 6.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a été marquée par la pandémie Covid-19. Toutes les rencontres prévues en 2020 ont été annulées. Celle avec le Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (3 et 4 mars), en Appenzell, celle avec le canton de Lucerne (30 avril et 1 mai), le canton du Valais (1 et 2 septembre) et le canton de Neuchâtel (22 septembre).

---

Ces entrevues qui s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer régulièrement les cantons de Suisse occidentale, mais aussi d'autres cantons de Suisse ont été reportées à 2021 ou 2022. De nombreux sujets qui touchent le canton de Fribourg sont normalement traités dans le cadre de ces séances de travail.

## **6.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales**

Les cinq rencontres organisées au cours de l'année 2020 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales se sont tenues partiellement en visio conférence. Elles ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment le dossier de la politique agricole 22+, le Message culture, Paquet Horizon 2021–2027, la modification de la loi sur les profils ADN, le dossier Agroscope, la loi fédérale urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du Covid-19, la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) et utilisation contrôlée numéro AVS, la participation de la Confédération au financement de base pour l'Institut du fédéralisme.

## **6.7 Consultations fédérales**

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 80 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2020 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton de Fribourg et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/cha/re/prestations-des-relations-externes>.

# **7 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2020**

---

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2020, le Grand Conseil s'est déterminé sur 25 projets de lois et 30 projets de décrets. Quelque 49 % des dispositions discutées et admises, soit 16 lois et 11 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

## **7.1 Concernant le compte des investissements**

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 13 décrets concernant des crédits d'engagement, dont 2 pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 202 926 172 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement additionnel en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux (54 431 000 francs), le crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit routier pour les années 2019 à 2022 (32 000 000 francs), en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016–2026 (27 659 400 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo à Saint-Aubin (21 760 000 francs). A cela s'ajoute le décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport (8 000 000 francs) ainsi que le décret relatif à la vente d'un

---

terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo à Saint-Aubin (prix de vente fixé à 21 375 000 francs).

## 7.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des neuf lois et des quatre décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations) prévoit la mise en œuvre de mesures transitoires estimées à 349,4 millions de francs. A cela s'ajoute une charge nette unique pour l'Etat de 12,2 millions de francs en lien avec les subventions, un coût net estimé pour l'Etat du rehaussement de la cotisation employeur de 1 % dès 2022 de 10,1 millions de francs par an ainsi qu'un coût net estimé pour l'Etat de 3,6 millions de francs par an en lien avec la revalorisation salariale de 0,25 % dès 2021 ;
- > la loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 prévoit une incidence financière de 60,2 millions de francs, répartis à raison de 55,3 millions de francs en diverses mesures d'aides à l'économie et à raison de 4,9 millions de francs en lien avec des mesures fiscales. A cela s'ajoute 18,3 millions de francs pour le financement de l'OCC et de la Task force DSAS ;
- > le décret relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg prévoit la constitution d'un fonds de relance doté de 50 millions de francs afin de financer les mesures décrites dans le décret ;
- > la loi sur les impôts cantonaux directs a pour conséquence une diminution des recettes fiscales qui s'élève au total à 33,3 millions de francs par année dès 2022 ;
- > la loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendant-e-s prévoit un crédit supplémentaire de 25 millions de francs, comprenant le coût de la gestion de l'octroi des aides estimé à 700 000 francs.
- > la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021 prévoit une baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu de 100 % à 98 % générant une perte de recettes de l'ordre de 16 millions de francs ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de plus de 9,7 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2021 (un peu plus de 92 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur les agglomérations implique un soutien financier pour l'élaboration des projets d'agglomération qui s'élève à 30 % des coûts totaux jusqu'à un montant maximal de 300 000 francs par période de planification et aux mesures desdits projets pour lesquels les critères d'octroi doivent encore être déterminés ;
- > 2 décrets en lien avec les fusions de communes qui prévoient des aides financières de l'Etat pour un total de 491 100 francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de quelque 0,3 million de francs, mais également d'une perte de recettes pour environ 0,4 million de francs.

En 2020, deux modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont eu une incidence sur les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder un montant supplémentaire de 13 330 000 francs pour les mesures du plan cantonal de relance. Le montant dévolu au fonds de relance, servant à financer les mesures prévues, n'a quant à lui pas été modifié et reste à 50 000 000 francs. Concernant l'assainissement et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, le Grand Conseil s'est écarté du projet du Conseil d'Etat. En effet, le montant a été revu à la baisse de 68 000 francs. Ainsi, les dépenses pour l'Etat s'élèvent désormais à 4 432 000 francs.

### 7.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2020 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'eau potable	2019-DIAF-24	DIAF	04.02.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit routier pour les années 2019 à 2022	2019-DAEC-158	DAEC	05.02.20			Dépenses : + 32 000 000 fr.
L modifiant la loi sur les établissements publics	2018-DSJ-227	DSJ	05.02.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019	2019-DFIN-57	DFIN	06.02.20		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020-2023	2018-DEE-47	DEE	27.05.20			Dépenses prévues 2020-2023 : + 5 586 000 fr. A cela s'ajoute un montant de 5 400 000 fr., financé par le fonds cantonal institué par la LPEc.
D approuvant la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes	2019-DIAF-37	DIAF	27.05.20		Aide financière de l'Etat d'un montant de 421 300 fr.	
D relatif aux naturalisations	2019-DIAF-42	DIAF	27.05.20		Aucune incidence financière.	
D approuvant la fusion des communes de Cheiry et Surpierre	2019-DIAF-45	DIAF	27.05.20		Aide financière de l'Etat d'un montant de 69 800 fr.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	2017-DSJ-150	DSJ	28.05.20			Dépenses : + 27 659 400 fr.
D relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport	2019-DAEC-221	DAEC	28.05.20			Dépenses : + 8 000 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	2019-DSJ-180	DSJ	28.05.20			Dépenses : + 1 800 000 fr.
D instituant une commission d'enquête parlementaire (pisciculture d'Estavayer-le-Lac)	2020-GC-23	GC / DIAF / DAEC	28.05.20		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles	2019-DICS-55	DICS	29.05.20			Dépenses : + 9 993 200 fr.

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg	2019-DICS-60	DICS	29.05.20			Dépenses : + 5 580 000 fr.
L	d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence	2019-DSJ-163	DSJ	24.06.20		Il est difficile de déterminer précisément quelles seront les conséquences financières et en personnel de ce projet de loi.	
D	relatif aux naturalisations	2020-DIAF-6	DIAF	25.06.20		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle)	2020-DIAF-8	DIAF	25.06.20		Les incidences financières du projet sont évaluées à 65 000 fr. par an pour une durée de 3 ans (aide maximum aux six pêcheurs professionnels de 10 000 fr. par an et de 5 000 fr. par an au titulaire d'un permis B).	
L	modifiant la législation en matière de fusion de communes	2020-DIAF-13	DIAF	25.06.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L	modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations)	2018-DFIN-3	DFIN	26.06.20	Aucune incidence en personnel.	Coût estimé des mesures transitoires à charge de l'Etat : 349 400 000 fr.  Incidences financières estimées sur les subventions : charge nette unique pour l'Etat de 12 200 000 fr. et de 7 600 000 fr. pour les communes.  Coût net estimé pour l'Etat du rehaussement de la cotisation employeur de 1 % dès 2022 : 10 100 000 fr. par année.  Coût net estimé pour l'Etat d'une revalorisation salariale de 0,25 % dès 2021 : 3 600 000 fr. par an.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2019	2019-DFIN-37	DFIN	19.08.20		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2020 à 2025	2020-DAEC-21	DAEC	19.08.20			Dépenses : + 10 000 000 fr.



				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin	2020-DEE-11	DEE	20.08.20			Dépenses : + 21 760 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du maintien de la valeur du réseau radio national POLYCOM	2019-DSJ-133	DSJ	21.08.20			Dépenses : + 6 615 000 fr.
D	relatif aux naturalisations	2020-DIAF-27	DIAF	21.08.20		Aucune incidence financière.	
L	sur les agglomérations (LAgg)	2016-DIAF-31	DIAF	21.08.20		Le projet de loi implique un soutien financier pour l'élaboration des projets d'agglomération qui s'élève à 30 % des coûts totaux jusqu'à un montant maximal de 300 000 fr. par période de planification et aux mesures desdits projets pour lesquels les critères d'octroi doivent encore être déterminés. Les incidences financières du projet de loi dépendront du nombre de projets ainsi que des critères d'octroi.	
L	modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique)	2019-DICS-58	DICS	15.09.20		Les projets d'immersion linguistique sont actuellement financés par le budget alloué au sein des services de l'enseignement obligatoire. Si ces projets devaient prendre de l'ampleur, des moyens supplémentaires devraient être dégagés en fonction des disponibilités financières de l'Etat.	
L	portant adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse et à la convention romande sur les jeux d'argent	2020-DFIN-20	DFIN	17.09.20		Les incidences financières de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent et des nouveaux actes intercantonaux sont présentées dans le message 2020-DSJ-21 (voir ci-après).	



				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur les jeux d'argent (LAJAR)	2020-DSJ-21	DSJ	17.09.20		<p>Incidences financières du projet de loi :</p> <p>Pour les jeux de grande envergure : diminution de 300 000 fr. de la part annuelle reçue par le canton et augmentation de 15 000 fr. par an des recettes en lien avec les jeux d'adresse.</p> <p>Pour les jeux de petite envergure : augmentation de recettes de 20 000 fr. par an en lien avec les tournois de poker et diminution de recettes de 114 000 fr. par an pour les loteries et lotos.</p> <p>Pour les jeux de distraction : diminution de recettes de 15 500 fr.</p>	
D portant dépôt à l'Assemblée fédérale des initiatives cantonales « Plus de force aux cantons », « Pour des réserves justes et adéquates » et « Pour des primes conformes aux coûts »	2020-DSAS-61	DSAS	18.09.20		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS)	2020-DSAS-71	DSAS	18.09.20		Aucune incidence financière.	
L portant adhésion aux modifications de la convention inter-cantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	2018-DSAS-37	DSAS	18.09.20		Les conséquences financières de ce projet de loi dépendent des situations concrètes pouvant varier d'une année à l'autre, à charge ou à décharge du canton.	
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2020-DSAS-29	DSAS	18.09.20		Le projet fribourgeois n'entraîne pas d'incidences financières directes, puisqu'il s'agit uniquement de dispositions procédurales.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg	2020-DEE-14	DEE	13.10.20		Un fonds de relance doté de 50 000 000 fr. est constitué afin de financer les mesures décrites dans le décret. Il est alimenté par la dissolution de la réserve pour les fluctuations liées à la péréquation des ressources (40 000 000 fr.), par la dissolution du fonds des mesures de relance constitué en 2009 (8 777 320 fr.) et par un prélèvement de 1 222 680 fr. sur la fortune non affectée de l'Etat.  <i>GC : le plan cantonal de relance a été augmenté de 13 330 000 fr. pour un total de 63 330 000 fr. Le montant dévolu au fonds de relance n'a quant à lui pas été modifié et reste à 50 000 000 fr.</i>	
L	complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19)	2020-DEE-20	DEE	14.10.20		Un crédit supplémentaire de 25 000 000 fr. est nécessaire à la réalisation de ce projet. Le coût de la gestion de l'octroi des aides, estimé à 700 000 fr. est inclus dans le montant de ce crédit.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19	2020-DFIN-49	DFIN	14.10.20		Les mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de la réponse urgente à la crise économique représentent environ 60 200 000 fr., répartis à raison de 55 300 000 fr. en diverses mesures d'aides à l'économie et à raison de 4 900 000 fr. en lien avec des mesures fiscales. A cela s'ajoute 18 300 000 fr. pour le financement de l'OCC et de la Task force DSAS qui a pris le relais depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2020.	
D relatif aux naturalisations	2020-DIAF-29	DIAF	15.10.20		Aucune incidence financière.	
L modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels)	2020-CE-4	CE / DIAF	15.10.20		L'incidence financière du projet est difficilement mesurable. Elle devrait toutefois être minime.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2020-DFIN-5	DFIN	16.10.20	Les modifications apportées alourdissent la charge administrative du SCC. Toutefois, un projet d'optimisation des processus de taxation devrait permettre la prise en charge d'une partie du travail supplémentaire.	Les diminutions de recettes fiscales liées au projet de loi s'élèvent au total à 33 300 000 fr. par année dès 2022, réparties comme suit : - 3 300 000 fr. en lien avec la déduction pour personnes modestes ; - 500 000 fr. en lien avec l'augmentation de la déduction maximale des frais de garde ; - 15 500 000 fr. en lien avec la modification du barème (y compris déductions sociales) ; - 12 000 000 fr. en lien avec le coût de l'abattement des titres non cotés ; - 2 000 000 fr. en lien avec la modification de l'imposition à la source.	

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers	2020-DFIN-13	DFIN	16.10.20		Seule la mesure visant à assouplir les conditions d'exonération en faveur des communes provoquera une baisse des recettes fiscales pour l'Etat, qui devrait toutefois être modeste.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021	2019-DFIN-38	DFIN	17.11.20	+ 92.46 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 11 623 600 fr. Charge nette : + 9 747 715 fr.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021	2020-DFIN-52	DFIN	17.11.20		La baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 100 % à 98 % génère un coût de 16 000 000 fr.	
L autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de COVID-19	2020-GC-66	GC	17.11.20		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	2020-DAEC-91	DAEC	18.11.20			Dépenses : + 4 500 000 fr. GC : Dépenses : + 4 432 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2020-DIAF-38	DIAF	18.11.20		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur l'exercice du commerce (LCom)	2020-DSAS-44	DSAS	18.11.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)	2020-GC-166	GC	18.11.20		Un supplément de dépenses par année de 8 100 fr. résultera de l'octroi à la présidence de ce nouveau montant de l'indemnité annuelle.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route d'Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot	2020-DAEC-114	DAEC	15.12.20			Dépenses : + 15 500 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux	2020-DAEC-138	DAEC	15.12.20			Dépenses : + 54 431 000 fr.

				<b>Incidences des projets du Conseil d'Etat</b> <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires)	2020-DICS-6	DICS	15.12.20		L'abolition de l'examen d'admission à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée permettra à un nombre plus élevé d'étudiants et étudiantes d'accéder à cette formation, ce qui nécessitera vraisemblablement l'ouverture de classes supplémentaires.	
L modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (évaluation et bulletin scolaire)	2020-DICS-7	DICS	15.12.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif aux naturalisations	2020-DIAF-44	DIAF	16.12.20		Aucune incidence financière.	
L sur le financement de la politique (LFIPOl)	2018-DIAF-16	DIAF	16.12.20		Les nouvelles tâches induites par l'article 139a Cst nécessiteront l'engagement de personnel supplémentaire, soit en fixe, soit sur mandat. Les incidences financières y relatives pourraient être contenues entre 200 000 fr. et 250 000 fr. par an.	
D relatif à la vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin	2019-DEE-36	DEE	17.12.20			Le prix de vente est fixé à 21 375 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland	2020-DIAF-26	DIAF	18.12.20			Dépenses : + 7 501 572 fr.
L adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation	2019-CE-239	CE / DFIN	18.12.20		Aucune incidence financière.	

## 8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
<b>Pouvoirs et Directions</b>	<b>8769,88</b>	<b>8659,51</b>	<b>110,37</b>
Pouvoir législatif	7,15	6,90	0,25
Pouvoir judiciaire	334,35	330,25	4,10
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	48,90	46,58	2,32
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4973,64	4896,76	76,88
Direction de la sécurité et de la justice	990,61	980,00	10,61
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	445,52	451,12	-5,60
Direction de l'économie et de l'emploi	915,16	905,72	9,44
Direction de la santé et des affaires sociales	171,50	161,99	9,51
Direction des finances	471,08	466,49	4,59
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	404,97	406,70	-1,73
<b>Secteurs</b>	<b>8769,88</b>	<b>8659,51</b>	<b>110,37</b>
Administration centrale	2966,46	2930,47	35,99
Secteur de l'enseignement	5427,84	5348,37	79,47
Secteur hospitalier	18,40	18,42	-0,02
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	357,18	362,25	-5,07

## 9 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

### Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2020	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	26 (40*)	16	0	4	2	2	2
Postulats	21 (19*)	12	1	7	1	0	0
Mandats	20 (6*)	5	0	2	12	1	0
Motions populaires	4 (0*)	2	0	1	0	0	1

### Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 129 (94\*) questions des député-e-s.

\* : chiffres 2019

# Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,  
de la culture et du sport

—

2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS**  
**Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>10</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2020</b>	<b>10</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>10</b>
1.2.1	En général	10
1.2.2	Du Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement à celui pour l'éducation numérique	11
1.2.3	Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques	11
1.2.4	Besoins de la DICS en enseignant-e-s dans les années à venir	11
1.2.5	Organisation de la formation fribourgeoise du corps enseignant	12
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>12</b>
1.3.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	12
1.3.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	12
1.3.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.3.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	13
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>13</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>13</b>
1.5.1	Lois et décrets	13
1.5.2	Ordonnances et règlements	13
<b>2</b>	<b>Service des ressources (SRess)</b>	<b>15</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>15</b>
2.1.1	Ressources humaines	15
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	16
<b>3</b>	<b>Services de l'enseignement obligatoire</b>	<b>16</b>
<b>3.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>16</b>
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	16
3.1.2	Partie francophone	19
3.1.3	Partie alémanique	19
3.1.4	Enseignement spécialisé	20
3.1.5	Effectifs élèves (état au 1 <sup>er</sup> novembre)	21
3.1.6	Ouverture fermeture de classes	21
3.1.7	Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1 <sup>er</sup> novembre, avec les classes de soutien)	22
3.1.8	Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1 <sup>er</sup> novembre)	23



---

<b>3.2</b>	<b>Pédagogie spécialisée</b>	<b>23</b>
3.2.1	Généralités	23
3.2.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	24
3.2.3	Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)	25
<b>3.3</b>	<b>Echanges scolaires</b>	<b>25</b>
3.3.1	Généralités	25
3.3.2	Douzième année linguistique (DAL)	25
3.3.3	Echanges élèves / classes (EC)	26
3.3.4	Echanges individuels de vacances (EIV)	26
3.3.5	Movetia	27
3.3.6	Région capitale suisse (RCS)	27
<b>4</b>	<b>Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)</b>	<b>27</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>27</b>
4.1.1	Effectifs	27
4.1.2	Enseignement	27
4.1.3	Conférence et commissions	29
4.1.4	Services auxiliaires	29
4.1.5	Formation continue des enseignant-e-s	30
4.1.6	Collaboration intercantonale	30
4.1.7	Infrastructures	30
4.1.8	Législation	30
<b>4.2</b>	<b>Collège Saint-Michel</b>	<b>30</b>
4.2.1	L'école en bref	30
4.2.2	Elèves	31
4.2.3	Marche générale de l'école	31
<b>4.3</b>	<b>Collège Sainte-Croix</b>	<b>31</b>
4.3.1	L'école en bref	31
4.3.2	Elèves	32
4.3.3	Marche générale de l'école	32
<b>4.4</b>	<b>Collège de Gambach</b>	<b>33</b>
4.4.1	L'école en bref	33
4.4.2	Elèves	33
4.4.3	Marche générale de l'école	33
<b>4.5</b>	<b>Collège du Sud</b>	<b>34</b>
4.5.1	L'école en bref	34
4.5.2	Elèves	34
4.5.3	Marche générale de l'école	35

---

<b>4.6</b>	<b>Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)</b>	<b>35</b>
4.6.1	L'école en bref	35
4.6.2	Elèves	35
4.6.3	Marche générale de l'école	36
4.6.4	Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)	36
4.6.5	Echanges scolaires	36
<b>4.7</b>	<b>GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)</b>	<b>37</b>
4.7.1	L'école en bref	37
4.7.2	Elèves	37
4.7.3	Marche générale de l'école	37
<b>4.8</b>	<b>Centre de compétences Fritic</b>	<b>38</b>
<b>5</b>	<b>Service des affaires universitaires (SAfU)</b>	<b>38</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>38</b>
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	38
5.1.2	Domaine universitaire	39
5.1.3	Formation des enseignant-e-s	39
<b>5.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>39</b>
5.2.1	Domaine universitaire	39
5.2.2	Formation des enseignant-e-s	39
<b>6</b>	<b>Université (Uni)</b>	<b>40</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>40</b>
6.1.1	Etudiant-e-s	40
6.1.2	Organes centraux	40
6.1.3	Corps professoral	41
6.1.4	Recherche	41
6.1.5	Enseignement	41
<b>6.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>41</b>
<b>7</b>	<b>Haute École pédagogique (HEP   PH FR)</b>	<b>42</b>
<b>7.1</b>	<b>Activité</b>	<b>42</b>
7.1.1	Formation primaire	42
7.1.2	Recherche et prestations à des tiers	42
7.1.3	Formation continue	43
<b>8</b>	<b>Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)</b>	<b>44</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>44</b>
8.1.1	Préparation au choix professionnel	44
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	44

---

8.1.3	Manifestations et événements	45
8.1.4	Centres d'orientation professionnelle	45
8.1.5	Consultations individuelles	45
8.1.6	Consultations pour demandeurs d'emploi	45
8.1.7	Choix scolaire et professionnel des jeunes	45
8.1.8	Stage d'information professionnelle	46
8.1.9	Orientation au secondaire II (auprès des étudiant-e-s du collège et de l'ECG)	46
8.1.10	Aide aux jeunes en difficulté	46
<b>8.2</b>	<b>Formation des adultes</b>	<b>46</b>
8.2.1	Commission de la formation des adultes	46
8.2.2	Validation des acquis	46
<b>9</b>	<b>Service des subsides de formation (SSF)</b>	<b>47</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>47</b>
9.1.1	Commission des subsides de formation	47
9.1.2	Bourses cantonales	47
9.1.3	Prêts d'études	48
9.1.4	Subventions fédérales	48
<b>10</b>	<b>Service du sport (SSpo)</b>	<b>48</b>
<b>10.1</b>	<b>Activités</b>	<b>48</b>
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	48
10.1.2	Education physique	48
10.1.3	Jeunesse+Sport	49
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	50
10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	50
10.1.6	Événements particuliers	50
<b>11</b>	<b>Service de la culture (SeCu)</b>	<b>51</b>
<b>11.1</b>	<b>Commissions</b>	<b>51</b>
11.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	51
11.1.2	Commission des affaires culturelles	51
<b>11.2</b>	<b>Subventions en faveur de la culture</b>	<b>51</b>
11.2.1	Éléments statistiques	51
11.2.2	Aides pluriannuelles à la création	51
11.2.3	Aides ponctuelles à la création	52
11.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	52
11.2.5	Subventions ordinaires	52
11.2.6	Contributions financières de la Loterie Romande	53

---

11.2.7	Soutien aux musiques actuelles	53
11.2.8	Prix culturel de l'Etat	53
11.2.9	Bourses de création	53
11.2.10	Résidences d'artistes à l'étranger	53
11.2.11	Coopération	53
11.2.12	Culture & Ecole	54
11.2.13	Patrimoine culturel immatériel	54
<b>11.3</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>54</b>
<b>11.4</b>	<b>Surveillance et coordination des institutions culturelles</b>	<b>55</b>
<b>11.5</b>	<b>Bibliothèque cantonale et universitaire</b>	<b>55</b>
11.5.1	Commission	55
11.5.2	Direction et services généraux	55
11.5.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	57
11.5.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	58
11.5.5	Secteur Technologies du web et infrastructure informatique	58
11.5.6	Secteur Systèmes d'information	59
11.5.7	Secteur Acquisitions	59
11.5.8	Secteur Catalogage	59
11.5.9	Secteur public	60
11.5.10	Secteur Logistique	60
11.5.11	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	60
<b>11.6</b>	<b>Conservatoire</b>	<b>61</b>
11.6.1	Commission	61
11.6.2	Activités	61
<b>11.7</b>	<b>Musée d'art et d'histoire</b>	<b>63</b>
11.7.1	Commission	63
11.7.2	Personnel et organisation interne	63
11.7.3	Bâtiment et équipement	63
11.7.4	Activités et transmission du savoir	63
11.7.5	Gestion des collections et recherche	64
<b>11.8</b>	<b>Musée d'histoire naturelle</b>	<b>65</b>
11.8.1	Commission	65
11.8.2	Effectif	65
11.8.3	Projet de délocalisation et de construction du MHN à la route des Arsenaux à Fribourg	66
11.8.4	Impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le MHN	66
11.8.5	Fréquentation	66
11.8.6	Impact médiatique	66

---

11.8.7	Transmission du savoir	66
11.8.8	Gestion des collections et recherche	67
11.8.9	Projets scientifiques et publications	67
11.8.10	Centre de compétence et de consultation	67
<b>11.9</b>	<b>Château de Gruyères</b>	<b>68</b>
11.9.1	Conseil de fondation	68
11.9.2	Activités	68
<b>11.10</b>	<b>Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre</b>	<b>69</b>
11.10.1	Conseil de fondation	69
11.10.2	Activités	69
<b>11.11</b>	<b>Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle</b>	<b>69</b>
11.11.1	Conseil de fondation	69
11.11.2	Activités et transmission du savoir	70
11.11.3	Evénements particuliers et autres activités	70
<b>11.12</b>	<b>Musée romain de Vallon</b>	<b>70</b>
11.12.1	Conseil de Fondation	70
11.12.2	Expositions et animations	70
<b>12</b>	<b>Service archéologique (SAEF)</b>	<b>71</b>
<b>12.1</b>	<b>Sauvegarde du patrimoine archéologique</b>	<b>71</b>
12.1.1	Archéologie du territoire (procédures, protection et conservation des sites)	71
12.1.2	Interventions archéologiques	72
12.1.3	Collections, documentation et information	72
<b>12.2</b>	<b>Valorisation du patrimoine archéologique</b>	<b>73</b>
12.2.1	Etudes	73
12.2.2	Publications	74
12.2.3	Exposition et sensibilisation	75
<b>12.3</b>	<b>Collaborations</b>	<b>75</b>
<b>13</b>	<b>Service des biens culturels (SBC)</b>	<b>76</b>
<b>13.1</b>	<b>Activités</b>	<b>76</b>
13.1.1	Recensement des biens culturels	76
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	76
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	76
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	77
13.1.5	Expertises et conseils	77
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	77
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	78
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	78

---

13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	78
13.1.10	Commissions	78
<b>13.2</b>	<b>Événements particuliers</b>	<b>79</b>
<b>14</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>79</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

## 1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

La DICS s'est inquiétée des risques liés à Covid-19 dès que la pandémie s'est répandue depuis la Chine et a atteint l'Italie, en février 2020. Ainsi, à la demande de la DICS, le Médecin cantonal est venu le 17 février expliquer en conférence des cheffes et chefs des services de l'enseignement de la DICS (CCSE) quelles étaient les connaissances scientifiques du moment sur le virus et sa propagation, ainsi que les processus à suivre en cas de contact du personnel ou des élèves, étudiantes et étudiants, avec une personne contaminée. Dès ce moment et pour toute l'année 2020, les échanges entre la DICS et le Service du Médecin cantonal ont été quasi quotidiens. Les questions des écoles et des parents ont commencé à arriver à la DICS dès la reprise des cours après les vacances de Carnaval et l'annonce le 1<sup>er</sup> mars du premier cas dans le canton. L'annonce, le 13 mars, de la fermeture des écoles à partir du 16 mars a mis fin aux menaces de parents de ne pas envoyer leur enfant en classe, mais n'a pas diminué pour autant les demandes auprès de la DICS, car il fallait dans l'urgence trouver des solutions pour les enfants qui ne pouvaient pas être pris en charge par les parents, en même temps que l'école devait en un week-end passer d'un enseignement habituel en classe à un enseignement à distance auquel personne n'était préparé. Une permanence courriels et téléphones a été mise en place dès le matin du samedi 14 mars et a fonctionné durant plusieurs semaines. L'inquiétude des parents s'est peu à peu déplacée vers un autre sujet, celui des évaluations et des certifications de fin d'année, pour lesquelles des réponses n'étaient possibles qu'à l'issue de coordinations intercantionales et également avec la Confédération. Il a également fallu sans tarder préparer le déconfinement scolaire et en particulier les plans de protection pour les écoles obligatoires, post-obligatoires et de degré tertiaire. La réouverture des classes a été réalisée par paliers à partir du 11 mai. Rapidement, l'attention s'est ensuite portée sur les règles à adopter pour la rentrée scolaire suivant les vacances d'été, avec des plans de protection adaptés aux nouvelles situations sanitaires, plans différenciés et tout à la fois harmonisés entre les différents degrés scolaires de la DICS, de la DEE et de la DIAF. Les changements ont ensuite continué jusqu'à la fin de l'année 2020, en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions fédérales, intercantionales et cantonales. Durant toute cette période, la collaboration intercantonale a été très intense, notamment par de nombreuses visioconférences. Une Task Force DICS pour l'enseignement a permis de gérer au mieux ces évolutions au plus près du besoin du terrain.

Mais les incidences de Covid-19 ne touchaient pas que l'école. Les domaines de la culture et du sport ont eux aussi été frappés de plein fouet par la pandémie. Très rapidement en effet, les activités culturelles et sportives, amateurs et professionnelles, ont été interdites ou tout au moins très fortement limitées. Les acteurs de la culture et les associations sportives ont été mis du jour au lendemain devant une situation d'absence totale d'activités.

Des précisions sur les activités de la DICS dans chacun des domaines touchés sont données plus loin dans ce rapport, dans les chapitres des différents services.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 En général

La Direction fixe ses objectifs de législature (scolarité obligatoire : numérisation, concept des langues, qualité de l'école, mise en œuvre du Lehrplan 21 ; secondaire 2 : cadre légal, infrastructures, bilinguisme, numérisation ; Hautes Ecoles : paysage fribourgeois des Hautes Ecoles, didactique de l'immersion linguistique, infrastructures ; culture, patrimoine et sport : accès à la culture, infrastructures, mise en valeur du patrimoine, organisation), en déclinaison du programme de législature du Conseil d'Etat, et les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chef-fe-s d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des



---

dossiers. Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme d'accompagnement des processus, de conseils juridiques ou organisationnels, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation ou participation à des projets et à des séances et des conférences données sur divers thèmes.

En 2020, le Secrétariat général a également été très impliqué en particulier dans la gestion de la crise Covid-19 au niveau de l'Etat, de la Direction et des conférences intercantionales. Il a géré l'appel d'offres public pour l'évaluation du SICHH demandée par le Grand Conseil et s'est impliqué dans plusieurs des projets de la Direction qui sont détaillés dans les chapitres des différents services. Afin d'assurer un échange d'informations et une coordination dans le pilotage de l'enseignement, le Secrétariat général organise et convoque en principe chaque lundi une conférence des cheffes et chefs des services de l'enseignement de la DICS (CCSE), comprenant également les services du sport et des ressources. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat et ses commissions spécialisées (en particulier, enseignement, cyberadministration et priorisation générale), à la commission des subventions, aux différents organes liés à la mise en œuvre de la nouvelle version du logiciel financier de l'Etat (SAP), aux groupes de travail sur le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, ainsi que sur le développement durable.

### 1.2.2 Du Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement à celui pour l'éducation numérique

La mise en œuvre du [concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement](#), que le Conseil d'Etat a adopté le 9 mai 2017, dans le contexte de son programme gouvernemental 2017-2021, continue, appuyée par le Centre de compétences Fritic.

La numérisation dans le domaine de l'enseignement constitue un dossier prioritaire, nécessitant une coordination entre les services de la Direction, entre les Directions concernées par l'enseignement, ainsi qu'entre les cantons. La CDIP a élaboré une stratégie de la transition numérique, en coordination avec celle du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en a établi une déclinaison régionale ; son projet de plan d'étude cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a fait l'objet d'une seconde consultation en 2020 et pourra être adopté en 2021. Enfin, le canton de Fribourg s'est engagé pour la création d'un espace numérique de confiance pour les utilisateurs scolaires à l'échelle suisse ([www.edulog.ch](http://www.edulog.ch)) et pourra le mettre en production en 2021.

L'année 2020 a surtout été celle de l'introduction d'outils numériques nouveaux (M365, Moodle) et de tutoriels qu'il a fallu s'approprier en très peu de temps, la crise Covid-19 ayant contraint à subitement renoncer à l'enseignement en présentiel, puis à organiser du travail interactif à distance.

Compte tenu notamment de ces éléments, la DICS a lancé en fin 2020 les travaux pour la suite du concept cantonal 2017-2021, qui se concrétisera en une stratégie Education numérique pour la législature 2022-2026.

### 1.2.3 Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique s'est concrétisée en 2020 notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant de l'enseignement par immersion, des cours de formation continue proposés aux enseignant-e-s des écoles en projet immersif et de la promotion des échanges au cycle 2 par la plateforme match&move de movetia. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue.

### 1.2.4 Besoins de la DICS en enseignant-e-s dans les années à venir

La DICS suit attentivement la situation prévalant en matière de disponibilité de personnel enseignant qualifié pour ses classes. La période actuelle est tendue, amplifiée par les départs naturels de personnel enseignant né dans la période du « baby boom » et les départs anticipés dus aux modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des conditions de prévoyance du personnel de l'Etat. Ces éléments ont conduit la DICS, depuis plusieurs années, à prendre des mesures afin d'éviter

---

que ne s'installe une pénurie de personnel enseignant. A la rentrée 2020, l'augmentation des capacités d'accueil de la Haute Ecole pédagogique Fribourg (HEP|PH FR) a été effective.

### 1.2.5 Organisation de la formation fribourgeoise du corps enseignant

Il existe actuellement trois sites de formation distincts pour le corps enseignant : la HEP|PH FR pour le degré primaire, l'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) de l'Université pour le degré secondaire I et II, ainsi que le Département de pédagogie spécialisée de l'Université pour l'enseignement spécialisé. Sur mandat de la DICS, les aspects institutionnels de la formation à l'enseignement ont été analysés par un expert externe. Le rapport qu'il a rendu, et à propos duquel [la DICS a communiqué le 10 avril 2019](#), dresse le bilan de l'organisation actuelle de la formation des enseignant-e-s et ouvre des perspectives de collaboration visant une meilleure coordination entre les parties prenantes. Le groupe de pilotage mis sur pied afin de compléter certaines informations, puis de soumettre au Conseil d'Etat des pistes pour la suite, a terminé ses travaux en décembre ; le Conseil d'Etat décidera de la suite en 2021.

## 1.3 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

### 1.3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2020, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire, mais également à une reprise en séance plénière extraordinaire pour des thèmes liés à Covid-19 ; elle a en outre procédé à de nombreux échanges et prises de positions communes par voie de circulation, pour des thèmes liés à Covid-19. Son rapport d'activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l'adresse [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch).

Le Directeur ICS est membre de l'Assemblée plénière et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, du Comité de la CDIP, qui a procédé à de nombreuses séances en 2020, en présence ou en visioconférence, ainsi qu'à des décisions par voie de circulation, pour des thèmes liés à Covid-19. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux. Avec son homologue saint-gallois, il représente les cantons au « Koordinationsausschuss Digitalisierung in der Bildung » (Comité de coordination Confédération – cantons pour la numérisation dans le domaine scolaire).

### 1.3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de cette année, la CIIP s'est réunie à dix reprises (séances ordinaires et extraordinaires), en présence ou en visioconférences, pour des thèmes liés à Covid-19. Son rapport d'activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l'adresse [www.ciip.ch](http://www.ciip.ch).

Le Directeur ICS préside l'assemblée plénière de la CIIP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Secrétaire général de la DICS préside la Conférence des secrétaires généraux et la Conférence consultative des associations partenaires, et prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances.

### 1.3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Dès 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, avait délégué une grande partie de ses tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude, la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. Avec l'adoption du Lehrplan 21 en 2014, puis la coordination des mesures de mise en œuvre, la D-EDK a rempli son mandat ; elle a été dissoute au 31 décembre 2018.

---

En 2020, la NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen), mais aussi à de nombreuses reprises de thèmes liés à Covid-19.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK. C'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

### 1.3.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 621 369 francs (2 612 682) pour 147 (145) élèves, étudiant-e-s scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 516 230 francs (1 675 640) pour l'accueil de 107 (115) élèves et étudiant-e-s extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2019/20, 417 (596) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 7 302 281 (7 597 939) francs et 956 (918) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) hors canton pour des coûts de 15 376 907 (14 929 256) francs.

1439 (1535) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 148 (157) en école des métiers pour un total de quelque 11 801 143 (12 801 139) francs.

## 1.4 Affaires contentieuses

La Direction est l'autorité de recours de première instance dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de personnel (par exemple, recours déposés contre des décisions de l'inspectorat et des directions d'établissement, ou de jurys d'examens, ou de décisions dans le domaine de la culture et de la protection du patrimoine, ou dans celui du sport, ou encore de personnel dépendant de la DICS). 59 (62) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2020.

Le Secrétariat général instruit ces recours. Il accompagne également les services, la Haute Ecole pédagogique, l'Université et la Commission des subsides de formation pour les procédures judiciaires les concernant et conseille ces entités dans les affaires comportant une dimension juridique.

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles, du 29.05.2020.

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg, du 29.05.2020.

Loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique), du 15.09.2020.

Loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (évaluation et bulletin scolaire), du 15.12.2020.

Loi modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires), du 15.12.2020.

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance modifiant le règlement concernant les études gymnasiales, du 07.01.2020.

Ordonnance modifiant le règlement concernant les études en écoles de culture générale, du 07.01.2020.

Ordonnance modifiant le règlement concernant les examens de certificat de culture générale, du 07.01.2020.

---

Ordonnance limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2020/21, du 14.01.2020.

Ordonnance concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2020/21, du 14.01.2020.

Règlement sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (RHEPF), du 14.01.2020.

Règlement concernant le personnel de la Haute Ecole pédagogique Fribourg (RPHEPF), du 14.01.2020.

Ordonnance modifiant le règlement sur la formation des adultes (adaptation des seuils de compétence pour les subventions), du 11.02.2020.

Ordonnance concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour le Bachelor of Medicine (BMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2020/21, du 03.03.2020.

Ordonnance concernant la suspension de l'enseignement présentiel au sein des établissements de formation dépendant de la DICS, de la DEE et de la DIAF, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19), du 17.03.2020.

Ordonnance d'application de l'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (Covid-19) dans le secteur de la culture, du 14.04.2020.

Ordonnance ratifiant le règlement concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg, du 05.05.2020.

Ordonnance concernant la reprise de l'enseignement présentiel au sein des établissements de formation dépendant de la DICS dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19), du 12.05.2020.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2020/21, du 19.05.2020.

Ordonnance de soutien au château de Gruyères à la suite du coronavirus (Covid-19), du 25.05.2020.

Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'orientation et à la formation professionnelle (OMEF Covid-19), du 03.06.2020.

Ordonnance modifiant l'ordonnance d'application de l'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (Covid-19) dans le secteur de la culture, du 09.06.2020.

Ordonnance limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2020/21, du 29.06.2020.

Ordonnance relative au patrimoine culturel immatériel, du 08.09.2020.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études en Master of Medicine (MMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2021/22, du 03.11.2020.

Ordonnance relative aux mesures du plan de relance pour contrer les effets du coronavirus relevant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, du 24.11.2020.

Ordonnance concernant la répartition des bénéficiaires nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande, du 09.12.2020.

## 2 Service des ressources (SRess)

Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Ressources humaines

##### 2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalents plein temps	
	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20
Ecole primaire 1H-2H	612	597	390	382
Ecole primaire 3H-8H	2372	2315	1532	1511
Cycle d'orientation 9H-11H	1350	1315	915	903
Ecoles du secondaire II	613	597	471	448
<b>Total</b>	<b>4947</b>	<b>4824</b>	<b>3308</b>	<b>3244</b>

##### 2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1H-2H	9	442	3	158	98 %
Ecole primaire 3H-8H	216	1546	62	548	88 %
Cycle d'orientation 9H-11H	386	603	133	228	62 %
Ecoles du secondaire II	231	200	87	95	48 %
<b>Total</b>	<b>842</b>	<b>2791</b>	<b>285</b>	<b>1029</b>	<b>77 %</b>

##### 2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 324 postes d'enseignement (232 dans la partie francophone et 92 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les écoles primaires dont environ le 20 % à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent. Il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours pour un même poste. Il est toujours difficile de trouver du personnel formé pour les remplacements ou pour donner des appuis.

Au cycle d'orientation, 124 postes ont été mis au concours (90 dans la partie francophone et 34 dans la partie alémanique) pour environ 39 EPT pour la partie francophone, respectivement 23 EPT pour la partie alémanique. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères et de l'économie familiale. Les écoles ont fait appel à des étudiants-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Depuis le mois de juin 2019, une plate-forme électronique est à disposition de l'ensemble des responsables d'établissement pour les soutenir dans leurs démarches de recrutement de remplaçant-e-s de courte ou de longue durée.

Au degré secondaire supérieur, 43 postes ont été mis au concours pour un total de 24,10 EPT. On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement. Les personnes engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Dans le contexte de la modification à venir des conditions de retraite du personnel de l'Etat, il a été constaté qu'en 2020 le nombre absolu de départs à la retraite avait retrouvé les proportions des années 2018 et précédentes, alors qu'en 2019 le nombre absolu et le nombre relatif de départs à la retraite par rapport aux départs potentiels avait connu

---

une augmentation significative. C'est au terme de l'année scolaire 2020/21 qu'un nombre plus important de départs à la retraite devrait avoir lieu.

### 2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le logiciel DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'une plate-forme d'échanges cantonale du nom de Platcom.

## 3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Stéphane Noël

### 3.1 Généralités

#### 3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Modifications de la loi scolaire par le Grand Conseil, qui font suite à plusieurs motions concernant l'école.

- > Art. 12 al. 2 langue partenaire par immersion avec entrée en vigueur le 1.1.2021.
- > Modification terminologique : dénomination des responsables d'établissement primaire en directrice ou directeur d'école primaire avec entrée en vigueur le 1.1.2021 (Art. 31 al. 1, Art. 39 al. 3, Art. 48 al. 1, Art. 50 al. 2, al. 3, Art. 51 al. 1, Art. 54 al. 1, Art. 55 al. 1, Art. 57 al. 3, Art. 58 al. 1, Art. 61 al. 4, Art. 86 al. 1, Art. 87 al. 1, Art. 88 al. 1, Art. 90 al. 2, Art. 105 al. 1).
- > Art. 37 évaluation et bulletin scolaire au 1<sup>er</sup> cycle (1H-4H).

Culture & Ecole est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2019/20, 20188 élèves ont pris part à une activité du programme et de son festival en bénéficiant de bons de réduction ou de la gratuité. Les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 140 activités différentes en français et 60 en allemand ou bilingues. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires. Chaque offre est accompagnée d'un dossier pédagogique préparé par les acteurs culturels puis analysé et valorisé par les services de l'enseignement obligatoire. Ce dossier contient une présentation du projet, les informations pratiques, les liens avec les plans d'étude ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle.

Concept cantonal des langues : l'offre de cours en immersion proposée aux élèves de l'école obligatoire s'est poursuivie durant l'année scolaire 2020/21 et, ce également pour les écoles primaires. 18 CO sont impliqués tout comme 7 établissements primaires. Les annonces se font en ligne. De nombreuses informations pour les enseignant-e-s concernant l'enseignement par immersion de la 1H à la 11H se trouvent sur <https://res.friportail.ch/immersion/>, notamment les lignes directrices, des ressources mutualisées et la liste des projets afin de promouvoir les échanges de pratique. La Haute Ecole pédagogique de Fribourg propose une formation continue dans le domaine de l'immersion pour les enseignant-e-s des deux régions linguistiques. D'autres informations sont disponibles au point 3.3 consacré aux échanges scolaires.

Microsoft Office 365 (M365) pour l'école obligatoire : en raison de l'abandon au 31.12.2020 de la plateforme Educenet2 ainsi que de la solution transitoire de stockage du Cloud Fribox, et suite à la décision du Conseil d'Etat l'activation de M365 a été effectuée pour tout le corps enseignant de l'école obligatoire. M365 peut être installé sur un ordinateur personnel, une tablette ou un smartphone. Il offre un grand nombre de fonctionnalités et d'outils pour des interactions sécurisées et l'utilisation commune ou le stockage de documents, et ce, avec des personnes internes aux établissements scolaires, des élèves ou des personnes externes. Le déploiement du pack des applications M365 a commencé en novembre 2020 et s'effectuera progressivement pour tous les élèves de 5H à 11H jusqu'à la fin de



---

l'année scolaire 2020/21. Ces outils digitaux ouvrent de nouvelles possibilités adaptées au plan d'études pour l'enseignement et l'apprentissage. Dans ce but, le canton a mis à disposition des élèves une adresse e-mail personnelle ainsi que diverses applications de bureau et de communication. L'introduction progressive de ces outils dans l'enseignement est réalisée par le corps enseignant qui a été formé de sorte à s'assurer que les élèves les utilisent de manière responsable. La priorité a été donnée à un programme de formation continue mettant l'accent sur la responsabilité numérique. L'utilisation pédagogique sera abordée dans un second temps.

Covid-19 : avec l'interdiction de l'enseignement présentiel dès le 16 mars 2020 et afin de soutenir le corps enseignant, le SENOF et le DOA ont élaboré des instructions pédagogiques et didactiques pour l'organisation de l'enseignement à distance et mis à disposition sur Friportail des outils adéquats pour l'accompagnement des élèves. L'enseignement à distance a été évalué dans le but de continuer à développer des concepts d'enseignement prometteurs et des instruments digitaux dont l'utilisation peut avoir du sens, y compris dans le cadre de l'enseignement présentiel.

Pour la reprise de l'enseignement présentiel à partir du 11 mai 2020, les services de l'enseignement obligatoire ont élaboré, en collaboration avec le Service du médecin cantonal (SMC) et l'Organe cantonal de conduite (OCC), un « Concept de protection pour l'enseignement obligatoire de 1H-11H et pour l'enseignement spécialisé ». Celui-ci a été actualisé deux fois selon les ordonnances de la Confédération et du Conseil d'Etat relatives à l'évolution sanitaire dans le canton. La version actuellement en vigueur est celle du 13 novembre 2020. Pour sa mise en œuvre concrète, une FAQ continuellement actualisée est à disposition des directions d'école. Grâce à la mise en œuvre stricte des mesures telles que définies dans le Concept de protection et à l'engagement de toutes les personnes concernées, les contaminations dans le contexte scolaire sont restées relativement peu nombreuses et l'enseignement présentiel a pu être maintenu depuis le 11 mai 2020 dans les écoles obligatoires et les écoles spécialisées du canton.

Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier scolarité et carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou des aménagements scolaires ainsi que des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de demande ont été ancrés dans la loi sur le sport et précisés dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2020/21, le Service du sport a reçu 522 (492) demandes et en a accepté 412 (402) dont 292 (269) en statut « SAF », 95 (111) en statut « Espoirs » et 25 (22) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 35 (37) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 10 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons. Au secondaire I, 161 (181) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 173 (156) au secondaire II et 45 (41) en formation professionnelle.

Mesures de soutien aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales (mesures SED) : le fonctionnement du dispositif mesures SED a bien évidemment été impacté par la crise sanitaire et la fermeture des écoles dès le 16 mars. Depuis cette date, les collaborateurs œuvrant au sein des mesures SED ont assuré un suivi à distance étroit des situations. Cependant, la période de confinement s'est traduit par un arrêt des nouvelles demandes d'interventions.

- > 91 élèves ont bénéficié de mesures internes ponctuelles au sein des établissements scolaires, ce qui correspond à un total de 8140 unités de prises en charge, 2430 pour la partie germanophone (30 %) et 5710 pour la partie francophone (70 %). Cette nette augmentation du nombre d'unités octroyées par rapport à l'année précédente (5120) s'explique par la complexification des situations amenant à la nécessité de proposer ce type de prise en charge sur des périodes toujours plus longues. Sur ces 91 situations, 41 concernaient le cycle 1, 40 le cycle 2 et 10 le cycle 3.
- > Les mesures internes structurelles quant à elles sont allouées à l'intervention des travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS). En effet, inscrit dans les bases légales de la scolarité obligatoire, le travail social en milieu scolaire est présent dans les écoles du canton depuis près de 10 ans. Durant cette année scolaire, les TSS ont fait face à une complexification des situations d'élèves due à la crise sanitaire. Les conditions de vie de certains élèves, notamment de celles et ceux déjà concerné-e-s par une précarité socio-économique et/ou affective (solitude à la maison, augmentation de l'accès aux écrans et aux réseaux sociaux, conscience des problèmes économiques de leurs parents et autres), se sont endurcies durant ces derniers mois. Le



- travail social en milieu scolaire n'est pas encore suffisamment présent dans les écoles, et notamment dans les écoles primaires. Dans la perspective d'une augmentation future de l'effectif des TSS, le SEnOF a mis en place un pilotage cantonal du regroupement des TSS et collaboré étroitement avec le SRes et le SPO pour établir un cahier des charges formellement validé et qui entrera en vigueur dès janvier 2021.
- > L'unité mobile a, quant à elle, pris en charge un total de 122 situations. Cela correspond à une diminution de 30 % par rapport à l'année précédente (174 en 2018/19). 51 situations concernaient le cycle 1 (1H–4H), 49 le cycle 2 (5H–8H) et 22 le cycle 3 (9H–11H). Ces situations concernaient pour 81 % des élèves francophones et pour 19 % des élèves alémaniques. 46 % des prestations de l'unité mobile sont dédiées à la prise en charge socio-éducative d'élèves ou de groupe d'élèves et 38 % du temps est consacré au domaine du soutien et du conseil aux établissements scolaires. Le pourcentage restant est investi dans l'intervention de crise (2 %), la coordination et gestion de situations (9 %) ainsi que la prévention et gestion de projets (5 %).
  - > Les 3 classes relais du cycle 3 (9H-11H) ont accueilli au total 26 élèves (21 francophones et 5 alémaniques / 22 garçons et 4 filles). Du côté francophone, 9 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 4 élèves de 11H ont débuté un stage de longue durée (art. 99 RLS) et 1 élève a été placé dans une structure extra-cantonale plus adaptée à sa problématique. Sur les 7 élèves restant, 5 ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2020/21 et 2 sont parvenus à la fin de leur scolarité obligatoire. Du côté alémanique, 4 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 1 élève a été placé dans une structure extra-cantonale plus adaptée à sa problématique.
  - > Les classes relais du cycle 1 ont accueilli 12 élèves (7 francophones et 5 alémaniques / 11 garçons et 1 fille). Du côté de la classe francophone, sur les 7 élèves accueillis, 4 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine, 2 ont intégré une structure cantonale plus adaptée à leur problématique et 1 élève a poursuivi sa scolarisation en classes relais à la rentrée 2020/21. En ce qui concerne la classe alémanique, 2 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine, 1 élève a intégré une structure cantonale plus adaptée à sa problématique et 2 élèves ont poursuivi leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2020/21.

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS et de la DSAS, a suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours. Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durable, la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s, une première formation pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources » et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

IS Academia : les travaux concernant la mise en place d'un système de gestion administratif des écoles du secondaire I alémanique est terminé. Ceux pour les écoles francophones se poursuivent. Trois écoles pilotes francophones bénéficient aujourd'hui du nouveau système, l'ensemble des établissements effectueront la transition dès la rentrée 2021/22. Ces travaux permettent de garantir le suivi des dossiers des élèves sur l'ensemble de l'école obligatoire (cycles 1, 2 et 3), puis du post-obligatoire et faciliteront la gestion du système scolaire dans son ensemble en préparant la voie à des fonctionnalités transversales à l'ensemble du système scolaire fribourgeois : gestion des identités, gestion du dossier de l'élève, amélioration du pilotage et des statistiques, communication avec les parents, etc.

Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter sur une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs et des directrices du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des responsables d'établissements (CRE) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers. Depuis mars 2020, la majorité de ces conférences ont été réalisées en vidéoconférence en raison de la situation sanitaire.

### 3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2020, spécifiquement dans la partie francophone du canton :

- > Formation des cadres, (inspectorat, direction de CO, responsable d'établissement primaire, adjoint-e de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 12 personnes ont obtenu en janvier, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation. En 2019/20, 8 cadres ont été formés, ils recevront leur CAS en janvier 2021. La période de formation a commencé le 10 janvier 2019 et s'est terminée le 30 octobre 2020.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit pour répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Evaluation du travail de l'élève : à la suite de la rédaction des nouvelles directives relatives aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire qui ont été finalisée à l'automne 2019, un cadre général de l'évaluation à destination des enseignant-e-s a été élaboré. Ce document est le résultat d'une large réflexion de l'inspectorat scolaire, des directions d'école, des collaborateurs pédagogiques et des enseignants. Il sera présenté aux directions dans sa version finale durant la dernière partie de l'année scolaire 2020/21. Une nouvelle formation qui a rassemblé les collaborateurs et collaboratrices internes au SEnOF ainsi que les directions d'école a été mise en place en février 2020. Des outils de suivi des capacités transversales sont actuellement en phase de test dans tous les degrés de la scolarité obligatoire. Des travaux préparatoires ont débuté afin de proposer le plus tôt possible un nouveau bulletin scolaire qui rentrera en vigueur en automne 2022.
- > CAS Médiation scolaire : une nouvelle volée a débuté en septembre 2019 pour répondre aux besoins des établissements. D'une durée de deux ans, la formation devrait se terminer en automne 2021 pour autant que la planification établie puisse être maintenue. Quelques modifications ont déjà dû être apportées compte tenu de la situation si particulière actuelle (Covid-19). Cette volée est constituée de 3 candidat-e-s des cycles 1 et 2, 11 pour le cycle 3 (secondaire I), 3 pour le secondaire II académique, 7 pour le secondaire II professionnel.
- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres et maîtresses du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services publics (SSP), de l'Association des responsables d'établissement du canton de Fribourg partie francophone (ARECAFF) et de l'Association des Directions et des adjoint-e-s des CO francophones (AADCO) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.
- > Maintien & développement de la qualité : en 2020 le projet est entré dans sa phase de mise en œuvre dans le cadre d'un déploiement en deux étapes. Durant l'année scolaire 2019/20, 10 établissements primaires et 4 établissements secondaires ont fait partie d'une phase pilote et ont débuté la mise œuvre dans leurs écoles. Sur la base de ces retours d'expérience, le déploiement généralisé à l'ensemble des établissements du canton a été décidé. A partir de la rentrée scolaire 2020, chaque établissement du canton cherche à mettre en œuvre le concept « Maintien & développement de la qualité » en fonction de son contexte et en tenant compte de la situation sanitaire.

### 3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Il a défini ses travaux de mise en œuvre de la loi et du règlement sur la scolarité obligatoire pour la période 2017–2021 dans un programme pluriannuel. Cela comprend l'élaboration de directives et de procédures dans de nombreux domaines en collaboration avec les autres services de la DICS.
- > Après l'introduction fructueuse du Lehrplan 21 au début de l'année scolaire 2019/20 dans tous les degrés des écoles de la partie alémanique du canton, l'ensemble des équipes d'enseignant-e-s a effectué une demi-journée intensive de formation continue sur le thème de l'évaluation de l'enseignement orienté sur les compétences. En raison de la crise du Covid-19, cette formation n'a pas pu se poursuivre comme prévu au 2<sup>e</sup> semestre. C'est la

- 
- raison pour laquelle la plupart des écoles travaillent encore essentiellement sur la thématique « Evaluation et expérience de compétences » (« Beurteilung und Kompetenzerleben (BKE) ») durant l'année scolaire 2020/21. Les écoles du cycle d'orientation de Wünnewil et Düringen organiseront au deuxième semestre la deuxième offre de formation continue obligatoire interne aux écoles dont le thème est « Feedback et soutien adaptatif » (« Feedback und Adaptive Unterstützung ») et qui sera dispensée en collaboration avec l'IQES (institution pour le développement scolaire) ainsi qu'avec un didacticien de discipline mandaté de l'Université de Fribourg (ZELF) et de la HEP Fribourg. Les formations continues internes aux écoles sont étroitement encadrées par les directions d'école, l'inspectorat scolaire ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs pédagogiques du DOA.
- > En outre, pour soutenir l'implémentation du Lehrplan 21, une offre étendue de formation continue spécifique à chaque discipline est proposée en collaboration avec la HEP Fribourg, le ZELF de l'Université de Fribourg ainsi que les groupes de disciplines du DOA (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>).
  - > L'introduction de l'« Approfondissement et développement individuels » (« Individuelle Vertiefung und Erweiterung (IVE) ») dans les domaines disciplinaires Allemand, Français, Mathématiques et Anglais en 11H, qui s'effectue simultanément à celle du Lehrplan 21, a bien commencé. Elle est accompagnée par un groupe de travail du DOA. Une première évaluation est planifiée pour l'année scolaire 2021/22.
  - > Le nouveau bulletin scolaire 1H-11H a été établi pour la première fois en janvier 2020 sans problème notable. De légères adaptations ont été programmées dans Primeo, respectivement dans ISA, pour l'année scolaire 2020/21. Les documents « Apprendre, encourager, évaluer (Lbf 3H/4H) » (« Lernen, fördern, beurteilen (Lbf 3H/4H) ») pour l'entretien avec les parents seront évalués en fin d'année scolaire 2020/21.
  - > La période d'implémentation du Lehrplan 21 dure jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23.
  - > Rencontres d'échange avec l'association professionnelle des enseignant-e-s Deutschfreiburg (LDF) et l'association des chefs d'établissement Deutschfreiburg (VSDF) : les responsables du DOA ont échangé à plusieurs reprises avec la présidence et le comité de la LDF et de la VSDF au sujet des préoccupations de leurs membres et sur plusieurs thèmes pertinents.

#### 3.1.4 Enseignement spécialisé

Le SESAM a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du règlement sur la pédagogie spécialisée (RPS).
- > Suite de la mise en œuvre progressive de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), ainsi que son règlement d'application (RPS).
- > Développement d'un projet de prévention secondaire pour les troubles du langage chez les enfants en bas âge, projet qui consiste en l'intervention d'un logopédiste ou d'une logopédiste dans certains contextes spécifiques de la petite enfance ou en guidance parentale, rapport concernant ce projet avec analyse de l'atteinte ou non des objectifs, planification pour la suite.
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification des définitions et des critères concernant les mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR).
- > Réflexions continues sur l'utilisation efficiente des ressources attribuées à la pédagogie spécialisée, pour les mesures intégratives et séparatives.
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ; tout au long de l'année, le SESAM a participé à des rencontres régulières avec les services concernés de la DSAS, en particulier avec le Service de la prévoyance sociale (SPS) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).
- > Rencontre avec les partenaires (établissements scolaires et spécialisés, services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité, partenaires indépendants tels que médecins, thérapeutes, logopédistes) pour présentation des différentes missions du SESAM, clarification des rôles, attente du SESAM.
- > Préparation du projet « Forfaitisation pour la participation cantonale au financement des prestations pédagogiques auprès des services de logopédie, psychologie et psychomotricité ».
- > Etablissement du rapport d'examen périodique des subventions cantonales aux services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité.

### 3.1.5 Effectifs élèves (état au 1<sup>er</sup> novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2020/21 physique	2020/21 légal	2019/20 physique	2019/20 légal	2020/21 physique	2020/21 légal	2019/20 physique	2019/20 légal
1H	838	846	839	861	2764	2820	2698	2736
2H	860	894	781	813	2713	2789	2734	2782
<b>Total 1H–2H</b>	<b>1698</b>	<b>1740</b>	<b>1620</b>	<b>1674</b>	<b>5477</b>	<b>5609</b>	<b>5432</b>	<b>5518</b>
3H	765	791	763	787	2715	2805	2644	2728
4H	768	802	741	765	2679	2801	2679	2795
5H	736	764	818	840	2664	2792	2734	2876
6H	818	844	797	811	2764	2940	2825	2979
7H	803	827	795	817	2854	3040	2676	2814
8H	795	825	758	772	2699	2845	2836	2964
Classes soutien	0	0	27	27	96	96	100	100
<b>Total 3H–8H</b>	<b>4685</b>	<b>4853</b>	<b>4699</b>	<b>4819</b>	<b>16 471</b>	<b>17 319</b>	<b>16 494</b>	<b>17 256</b>
9H	757	765	743	751	2841	2965	2729	2841
10H	743	751	722	728	2744	2858	2757	2847
11H	795	797	862	868	3013	3117	2866	2948
Classes soutien	117	117	128	128	255	255	278	278
<b>Total 9H–11H</b>	<b>2412</b>	<b>2430</b>	<b>2455</b>	<b>2475</b>	<b>8853</b>	<b>9195</b>	<b>8630</b>	<b>8914</b>
<b>Total général</b>	<b>8795</b>	<b>9023</b>	<b>8774</b>	<b>8968</b>	<b>30 801</b>	<b>32 123</b>	<b>30 556</b>	<b>31 688</b>

### 3.1.6 Ouverture fermeture de classes

Nombre de classes	Partie alémanique		Partie francophone	
	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20
Année Harmos				
1H–2H	93,50	89,50	291,00	289,00
3H–8H	244,20	243,60	870,80	868,50
Classe soutien 3H-8H	-	3,00	12,00	13,00
3H–8H avec classes soutien	244,20	246,60	882,80	881,50
9H–11H	130,00	130,00	410,00	399,00
Classes mixtes* (G-PG ou EB-G)	-	-	2,75	5,25
Classe soutien 9H-11H	16,00	17,00	30,50	30,00
9H–11H avec classes soutien	146,00	147,00	443,25	429,00

\* Classes mixtes : situations où un enseignement commun pour des disciplines générales a été organisé sans distinction de types de classe.

Elèves par classe	Partie alémanique		Partie francophone	
	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20
Année Harmos				
1H-2H	18,16	18,10	18,82	18,80
3H-8H**	19,19	19,18	18,80	18,88
9H-11H***	17,65	17,90	20,97	20,93

\*\* Moyenne sans les classes de soutien. Une classe de soutien, au sens de l'article 86 al. 3 du RLS, doit comprendre au minimum 6 élèves et au maximum 11 élèves.

\*\*\* Moyenne sans les classes de soutien et sans la dimension « classes mixtes ».

### 3.1.7 Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1<sup>er</sup> novembre, avec les classes de soutien)

Partie du canton	Année Harmos	District	2020/21		2019/20	
			Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	1H-2H	See	556	30,0	500	28,0
		Sense	875	48,5	856	47,5
		Gruyère	9	1,0	9	1,0
		Saane	258	14,0	255	13,0
	<b>Total 1H-2H</b>		<b>1698</b>	<b>93,5</b>	<b>1620</b>	<b>89,5</b>
	3H-8H	See	1423	72,0	1416	73,0
		Sense	2590	134,6	2630	136,6
		Gruyère	42	3,0	42	3,0
		Saane	630	34,6	611	34,0
	<b>Total 3H-8H</b>		<b>4685</b>	<b>244,2</b>	<b>4699</b>	<b>246,6</b>
<b>Total alémanique</b>		<b>6383</b>	<b>337,7</b>	<b>6319</b>	<b>336,6</b>	
Francophone	1H-2H	Lac	281	15,0	299	15,0
		Broye	822	42,0	764	42,0
		Glâne	580	31,0	581	31,0
		Gruyère	1324	69,0	1283	66,0
		Sarine	2025	110,0	2080	111,0
		Veveyse	445	24,0	425	24,0
	<b>Total 1H-2H</b>		<b>5477</b>	<b>291,0</b>	<b>5432</b>	<b>289,0</b>
	3H-8H	Lac	897	49,0	920	50,0
		Broye	2365	124,0	2402	125,0
		Glâne	1862	97,0	1852	98,0
		Gruyère	3721	193,0	3698	190,0
		Sarine	6252	348,8	6211	344,5
		Veveyse	1374	71,0	1411	74,0
<b>Total 3H-8H</b>		<b>16 471</b>	<b>882,8</b>	<b>16 494</b>	<b>881,5</b>	
<b>Total francophone</b>		<b>21 948</b>	<b>1173,8</b>	<b>21 926</b>	<b>1170,5</b>	

### 3.1.8 Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1<sup>er</sup> novembre)

Partie du canton	Cycle d'orientation	2020/21		2019/20	
		Elèves	Classes*	Elèves	Classes*
Alémanique	Deutsche OS Freiburg	343	20	303	19
	OS Düdingen	335	21	348	21
	OS Sense Oberland	282	18	308	18
	OS Tafers	390	22	392	22
	OS Wünnewil	295	17	288	18
	OS Gurmels	193	12	179	11
	OS Kerzers	220	15	242	16
	OS Region Murten	354	21	395	22
<b>Total alémanique</b>		<b>2412</b>	<b>146</b>	<b>2455</b>	<b>147</b>
Francophone	CO du Belluard	741	39	721	36
	CO de la Gruyère, Bulle	625	32,5	609	32
	CO de la Broye, Domdidier	476	27	489	26
	CO de la Broye, Estavayer	763	36	703	34
	CO du Gibloux	393	20	403	22
	CO de la Glâne	979	46	949	46
	CO de Jolimont	851	42	828	40
	CO de la Gruyère, La Tour-de-Trême	747	35	699	33
	CO de Marly	537	28	528	28
	CO de Morat	236	14	230	12
	CO de Pérolles	518	26	510	26
	CO de Riaz	570	28	580	28
	CO de Sarine Ouest	633	30	617	31
	CO de la Veveyse	789	37	764	35
<b>Total francophone</b>		<b>8853</b>	<b>440,50</b>	<b>8630</b>	<b>429</b>

\*Avec les classes de soutien sans la dimension « classes mixtes ».

## 3.2 Pédagogie spécialisée

### 3.2.1 Généralités

La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2018, son règlement d'application (RPS) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire. Des contacts intenses et réguliers ont également été entretenus, tout au long de l'année, avec les services communaux de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP), ainsi qu'avec le Service éducatif itinérant (SEI) chargé des mesures d'éducation précoce spécialisées.

### 3.2.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

#### 3.2.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2020	EPT selon BU 2021	Evolution EPT
Personnel enseignant	222,72	227,47	4,75
Personnel éducatif et infirmier	50,16	51,79	1,63
Personnel thérapies	62,34	64,64	2,30
Direction et administration	34,61	34,43	-0,18
Conciergerie, technique et intendance	37,59	36,84	-0,75
<b>Total</b>	<b>407,42</b>	<b>415,17</b>	<b>7,75</b>
Stagiaires et apprenti-e-s	84,41	91,11	6,7
<b>Total</b>	<b>491,83</b>	<b>506,28</b>	<b>14,45</b>

#### 3.2.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2019/20		Evolution	2020/21		Evolution	2019/20		2020/21		Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total	Total			
Nombre d'élèves	714	741	27	132	132	0	846	873	27		
Nombre de classes	106	107	1	19	20	1	125	127	2		
Moyenne par classe	6,74	6,93		6,95	6,60		6,77	6,87			

#### 3.2.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2019/20			2020/21			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	6	19	25	5	14	19	-6

#### 3.2.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2019/20			2020/21			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	24	3	27	26	3	29	2

#### 3.2.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2019/20		2020/21		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficience intellectuelle et/ou handicaps divers	548	130	632	142	84	12
Déficiences de la vue	17	11	17	9	0	-2
Déficiences de l'ouïe	24	19	19	19	-5	0
Total FR/DE	<b>589</b>	<b>160</b>	<b>668</b>	<b>170</b>	<b>79</b>	<b>10</b>
<b>Totaux</b>	<b>749</b>		<b>838</b>		<b>89</b>	

Les élèves bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée et intégrés à l'école ordinaire sont encadrés depuis le 1<sup>er</sup> août 2019 par les enseignant-e-s spécialisé-e-s engagé-e-s par la Direction (auparavant, les enseignant-e-s étaient principalement engagés par deux Fondations).

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.



L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

### 3.2.2.6 Service éducatif itinérant (SEI)

Le Service éducatif itinérant (SEI) déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de plus de 500 enfants, ce qui représente environ 30 000 heures de prestations.

### 3.2.3 Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)

#### 3.2.3.1 Personnel occupé dans les SLPP

	EPT 2019	EPT 2020	Evolution EPT
Logopédistes	69,660	68,503	-1,157
Psychologues	38,485	36,642	-1,843
Psychomotriciens/nes	16,555	16,852	0,297
<b>Total</b>	<b>124,700</b>	<b>121,997</b>	<b>-2,703</b>

#### 3.2.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les SLPP par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2018/19			2019/20			2018/19			2019/20			2018/19			2019/20		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Enfantine	526	324	850	449	327	776	248	113	361	174	160	334	232	59	291	166	40	206
Primaire	2138	851	2989	2066	832	2898	1648	584	2232	1436	630	2066	555	122	677	552	104	656
Cl. DEV	72	26	98	0	0	0	113	53	166	0	0	0	6	2	8	0	0	0
CO	228	51	279	280	38	318	529	102	631	621	111	732	5	3	8	16	2	18
Ec.privée	10	0	10	22	1	23	2	3	5	4	1	5	1	0	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2974</b>	<b>1252</b>	<b>4226</b>	<b>2817</b>	<b>1198</b>	<b>4015</b>	<b>2540</b>	<b>855</b>	<b>3395</b>	<b>2235</b>	<b>902</b>	<b>3137</b>	<b>799</b>	<b>186</b>	<b>985</b>	<b>734</b>	<b>146</b>	<b>880</b>

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques des SLPP a été effectuée au moyen d'un outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SLPP. Les données sont livrées au SESAM à la fin de l'année scolaire.

## 3.3 Echanges scolaires

### 3.3.1 Généralités

La personne en charge de la coordination des échanges linguistiques a participé à différentes manifestations organisées par les services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse afin de promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges. Pour sa part, l'agence nationale Movetia ([www.movetia.ch](http://www.movetia.ch)) est responsable de deux programmes de subvention : les échanges proposés aux classes de l'école primaire jusqu'au degré secondaire II et les échanges durant les vacances pour les jeunes de 11 à 18 ans. De plus, Movetia gère la plateforme match&move, qui sert d'intermédiaire entre les différents partenaires d'échange.

### 3.3.2 Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s placé-e-s (en Suisse) pour la 12<sup>e</sup> année linguistique s'élève pour 2019/20 à 191 élèves. Une vingtaine d'élèves ont interrompu ce programme en cours d'année. Le rapport entre alémaniques (45) et francophones (146) est stable. Ce programme propose 3 variantes : 85 élèves ont été placés en variante 1 (pendulaires), 12 élèves en variante 2 (échange réciproque), tandis que 94 se trouvaient en variante 3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste toujours d'actualité.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2019/20	Nombre d'élèves - 2020/21
FRF -> Tessin	0	0
FRD -> Tessin	0	0
FRF -> Suisse allemande	92	71
FRF -> FRD	49	50
FRD -> FRF	20	22
Romandie > DCH	5	5
DCH -> Romandie	25	23
Total filles	121	100
Total garçons	70	71
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>171</b>

### 3.3.3 Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2019/20, 122 classes fribourgeoises francophones et 29 classes alémaniques fribourgeoises de 10H se sont inscrites sur la plateforme cantonale des partenariats. 46 classes alémaniques d'autres cantons ont utilisé cette page internet. Au total, 74 partenariats de classes ont été conclus, ce qui signifie que 148 classes ont trouvé une classe partenaire. Il est à noter qu'un certain nombre de partenariats ont été reconduits sans inscription sur la plateforme cantonale.

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2019/20 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 3872 élèves. Il est important de relever que de nombreux échanges de classes ont lieu sans passer par la coordination, car il ne s'agit que d'activités à distance. Toutes les rencontres prévues au printemps 2020 ont dû être annulées en raison de la situation sanitaire.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2019/20	FRF	FRD
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0
Primaire (2 classes & 3 Klassen)	45	59
Secondaire I (5 classes & 2 Klassen)	71	39
Secondaire 1 (10H) (177 classes)	2757	722
Secondaire II (0 classe & 1 Klasse)	0	20
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA) (5 classes-0 Klasse)	0	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	7	1
12 <sup>e</sup> année linguistique individuel (DAL)	121	22
12 <sup>e</sup> année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	0
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	6	2
<b>Total 2019/20</b>	<b>3007</b>	<b>865</b>

### 3.3.4 Echanges individuels de vacances (EIV)

Ce programme est maintenant géré intégralement par Movetia. Les inscriptions se font sur la plateforme [www.matchnmove.ch](http://www.matchnmove.ch). Il s'agit d'un échange d'une ou deux semaines. Les jeunes passent du temps ensemble à tour de rôle au sein des deux familles. 186 participant-e-s ont été jumelés pour un échange durant les vacances en 2019/20.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2019/20
Suisse (26 cantons)	186
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	6
FRD -> Romandie	2
<b>Total canton FR</b>	<b>8</b>

### 3.3.5 Movetia

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec Movetia une étroite collaboration notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. La Suisse a le statut de pays partenaire dans le programme Erasmus+. Les institutions suisses peuvent de ce fait continuer à participer aux activités de coopération et de mobilité avec les pays membres de ce programme.

### 3.3.6 Région capitale suisse (RCS)

Les échanges « Sprachbad-Immersion » effectués les années passées dans la *Région Capitale Suisse* ont été reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le *Forum du Bilinguisme* à Bienne et le financement par le canton et par Movetia. Avec ce projet, la *Région Capitale Suisse* complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales avec les cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

## 4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2020/21, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21
FR	2006	2031	3179	3306	5185 (82,5 %)	5337 (82,6 %)
DE	405	407	694	720	1099 (17,5 %)	1127 (17,4 %)
<b>Total</b>	<b>2411 (38,4 %)</b>	<b>2438 (37,7 %)</b>	<b>3873 (61,6 %)</b>	<b>4026 (62,3 %)</b>	<b>6284 (100 %)</b>	<b>6464 (100 %)</b>

#### 4.1.2 Enseignement

##### 4.1.2.1 Covid-19 et conséquences sur l'enseignement

Pour limiter la propagation du Covid-19, l'enseignement à distance a été introduit dans les écoles du S2 sans interruption de la formation. Les enseignant-e-s ont d'abord utilisé les méthodes et outils numériques qui leur étaient familiers. La décision du Conseil d'Etat du 19 mars 2020 de mettre Microsoft 365 à la disposition de tous les élèves et enseignant-e-s du S2 a ensuite permis l'installation d'une plateforme de travail appropriée permettant de simplifier grandement les échanges entre les élèves et les enseignant-e-s.

---

Selon la décision du Conseil d'Etat, les certificats de fin de formation ont été délivrés principalement sur la base des résultats obtenus par les élèves durant l'année scolaire (sans examens finaux) dans le cadre défini par la CDIP et la Confédération. Des examens de fin de formation ont toutefois eu lieu pour les filières pour lesquelles la réussite n'est déterminée que par les résultats obtenus lors des examens de fin de formation.

L'enseignement à distance a donné aux écoles une impulsion numérique. Tant les élèves que les enseignant-e-s ont acquis une expérience précieuse et des compétences utiles pour l'avenir. La spontanéité et les échanges sociaux ont toutefois manqué aux élèves et aux enseignant-e-s. Les différences entre élèves (notamment au niveau de la motivation, de l'autonomie et de la qualité de l'équipement) ont par ailleurs été renforcées durant cette période et ont influencé la qualité de l'apprentissage. Suite au renforcement des mesures de protection, en particulier l'obligation du port du masque sur tout le périmètre scolaire, la rentrée scolaire 2020/21 a heureusement pu se dérouler en présentiel.

#### 4.1.2.2 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

La mise en œuvre des quatre recommandations de la CDIP relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale se poursuit. Deux groupes de travail préparent la mise en œuvre des compétences de base en mathématique et en langue première. La plateforme « Uni-Collèges », projet initié l'année scolaire 2019/20 qui vise à développer les rencontres et les échanges entre enseignant-e-s des gymnases et professeur-e-s de l'université, a été élargie à sept branches.

#### 4.1.2.3 Ecole de culture générale (ECG)

La formation menant au certificat ECG est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB. Elle dure trois ans et est disponible dans trois domaines : santé, pédagogie et travail social.

L'obtention du certificat ECG ouvre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du travail social soit à la Haute Ecole pédagogique.

L'Assemblée plénière de la CDIP a décidé le 25 octobre 2018 d'adopter le nouveau règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG ainsi que le nouveau plan d'études cadre pour ces écoles. Cette nouvelle formation a débuté en 2020/21 pour les classes de première année. Celle-ci offre une spécialisation progressive au cours des trois années menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Cela a notamment pour effet de renforcer le profil des domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg (santé, travail social et pédagogie). Cette nouvelle mouture permet également une meilleure cohérence et une continuité renforcée entre les trois années du certificat et l'année de maturité spécialisée. La nouvelle grille horaire cantonale tient compte des différents domaines d'études avec les disciplines qui y sont associées. Dorénavant, en première année, la grille horaire regroupe les trois domaines professionnels (tronc commun) afin de renforcer la formation générale et de donner aux élèves du temps supplémentaire pour choisir une orientation professionnelle. Elle sépare ensuite le domaine santé du domaine regroupant travail social et pédagogie en deuxième année avec l'introduction de disciplines spécifiques. Finalement, elle distingue de manière plus marquée chacun des trois domaines professionnels avec une orientation forte et une dotation élevée des disciplines spécifiques en troisième année. Les domaines du travail social et de la pédagogie ne seront plus combinés.

#### 4.1.2.4 Ecole de commerce à plein temps (EC)

La voie des études commerciales est proposée aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB.

Le projet pilote « Apportez votre équipement personnel de communication » (BYOD ou « Bring Your Own Device » en anglais), débuté à la rentrée 2018 au Collège de Gambach dans la classe alémanique de première année, concerne maintenant 7 classes sur les 9 de l'EC de cette école et a commencé à l'EC du Collège du Sud avec les élèves des deux classes de première année. Dans le cadre de ce projet, les personnes en formation emmènent leur ordinateur portable privé à l'école, où il peut être utilisé de manière ciblée pour l'enseignement. Les futurs employé-e-s de commerce sont ainsi directement en contact avec leur principal outil de travail.

---

#### 4.1.2.5 Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée – hautes écoles universitaires

Cette formation est proposée en français et en allemand par le Collège Saint-Michel. Elle dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée l'aptitude générale aux études supérieures.

Cette filière est accessible sans examen d'admission suite à l'acceptation le 12 septembre 2019, par le Grand Conseil, d'une motion visant à abolir cet examen.

#### 4.1.2.6 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 1254 élèves (y compris les élèves fribourgeois du GYB) qui suivent un programme bilingue. La session 2020 a vu la remise de 228 certificats de maturité gymnasiale (dont 80 avec mention « bilingue plus »), 12 certificats ECG et 7 certificats de maturité spécialisée portant la mention bilingue.

Au gymnase, 39,03 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2020/21. Globalement, 29,17 % des gymnasiens et des gymnasiennes suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

En outre, 67 élèves suivent une formation bilingue à l'ECGF et 5 à l'école de commerce du Collège de Gambach.

#### 4.1.3 Conférence et commissions

##### 4.1.3.1 Conférence des directeurs et directrices des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

##### 4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

##### 4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le chef de service S2, est notamment chargée d'analyser les projets de budget informatique.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

##### 4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle orientation « Economie et service » ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires pour la session 2020, qui a été impactée par le Covid-19 (voir point 4.1.2.1). La présidente du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

##### 4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents ainsi qu'aux écoles.

#### 4.1.4 Services auxiliaires

##### 4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

#### 4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation des médiateurs et médiatrices est assurée par la Haute Ecole pédagogique en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

#### 4.1.5 Formation continue des enseignant-e-s

L'offre et la demande de formation continue ont été impactées par le Covid-19. Les cours et les séminaires destinés aux enseignant-e-s du S2 sont principalement organisés par l'Université de Fribourg et la Haute Ecole pédagogique. Des formations sont également organisées à l'interne de chaque école et ont été particulièrement développées durant l'introduction de Microsoft 365.

#### 4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également vice-président du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité de la formation dans les écoles, l'évolution des études gymnasiales, la politique des langues, la transition numérique ainsi que l'évolution de l'école de culture générale et de l'école de commerce à plein temps.

#### 4.1.7 Infrastructures

Les travaux d'assainissement et d'agrandissement du Collège Sainte-Croix ont débuté en janvier 2019. Ils sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs. Notamment à cause d'un état plus mauvais qu'initialement estimé des installations techniques intégrées dans les murs et les plafonds ainsi que de l'introduction de nouvelles exigences normatives et légales (gestion du CO<sub>2</sub>, détection incendie, câblage informatique et couverture WIFI), le Conseil d'Etat a dû demander au Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour ce projet. Celui-ci l'a accepté le 18 novembre 2020. La mise à disposition du bâtiment principal, assaini et agrandi, est prévue pour la rentrée scolaire 2022.

La construction de l'extension du GYB, rendue nécessaire par la poussée démographique que connaît la Broye, a débuté en novembre 2019. La remise des nouveaux locaux est prévue à la rentrée scolaire 2021.

#### 4.1.8 Législation

Après l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2019, de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) révisée, c'est au tour de son règlement d'exécution (RESS) d'être révisé. Suite à trois tables rondes avec les partenaires principaux, l'avant-projet de RESS révisé et son commentaire ont été mis en consultation restreinte du 13 novembre 2019 au 31 janvier 2020. Le 5 février 2020, une pétition intitulée « pour une baisse des effectifs au secondaire supérieur » a été déposée à la Chancellerie d'Etat. Une rencontre a eu lieu avec les pétitionnaires en septembre 2020. L'adoption du RESS par le Conseil d'Etat fera office de réponse officielle à la pétition. Une motion populaire intitulée « Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC » a été déposée le 28 février 2020 auprès du secrétariat du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a transmis sa détermination au Grand Conseil.

## 4.2 Collège Saint-Michel

### 4.2.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, passerelle ; établissement bilingue
Elèves :	1296 au total
Corps professoral :	149 enseignant-e-s (100,12 EPT)
Recteur :	Matthias Wider
Adresse :	Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

## 4.2.2 Elèves

### 4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21
Gymnase francophone	664	658	28	29
Gymnase alémanique	273	273	13	13
Classes bilingues	224	253	10	11
Classes Passerelle francophone	67	89	3	4
Classes Passerelle alémanique	13	23	1	1
<b>Total</b>	<b>1241</b>	<b>1296</b>	<b>55</b>	<b>58</b>

### 4.2.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 146 candidat-e-s sur 150 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 61 (dont 18 « bilingue plus ») candidat-e-s sur 62 ont réussi ; [en résumé : pour la maturité gymnasiale, seuls 5 sur 212 ont échoué (2,35 % d'échec)] ;
- > « Passerelle » : 58 candidat-e-s sur 73 présents aux examens ont réussi (taux d'échec : 20,5 %).

## 4.2.3 Marche générale de l'école

### 4.2.3.1 Corps professoral

Onze professeur-e-s ont été engagés à temps partiels. Trois professeur-e-s ont pris leur retraite.

### 4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Jusqu'en mars 2020 : concerts, opéra, conférences ; une conférence à l'Académie de philosophie ; semaine verte organisée par un groupe d'élèves ; voyage de concerts de la fanfare du Collège à Gand (BE) ; concert « Requiem de Fauré » du chœur St-Michel.
- > Dès mars 2020, beaucoup de manifestations ont malheureusement dû être annulées : p.ex. les théâtres des collèges ; la journée des anciens ; le Valet et la séance finale au Forum Fribourg ; les Intercollèges ; concerts du chœur Saint-Michel et de la fanfare ; le cortège, le marché et les concerts de St-Nicolas ; le festival des Canisius.

### 4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2020/21, une trentaine d'étudiant-e-s ont dû renoncer à un échange linguistique dans un autre pays ou une autre région de la Suisse. Idem pour les échanges individuels et de classes avec divers gymnases.

Le Collège accueille 9 étudiant-e-s étrangers.

### 4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les journées SUNESCO ont été annulées ainsi que la traditionnelle semaine thématique.

Tandems individuels et tandems de classes jusqu'à mars et à nouveau depuis septembre.

Le collège compte 11 classes bilingues : une en 1<sup>re</sup>, quatre en 2<sup>e</sup>, trois en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année. En première année, il offre une branche de sensibilisation (géographie ou économie et droit).

## 4.3 Collège Sainte-Croix

### 4.3.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale ; établissement bilingue
Elèves :	739 au total
Corps professoral :	107 enseignant-e-s (67,48 EPT)
Rectrice :	Gisela Bissig Fasel
Adresse :	Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg



## 4.3.2 Elèves

### 4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21
Gymnase francophone	409	412	18	18
Gymnase alémanique	161	153	8	8
Classes bilingues	190	174	9	9
<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>739</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

### 4.3.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 132 candidat-e-s sur 135 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 59 candidat-e-s (dont 39 « bilingue plus ») ont réussi.

## 4.3.3 Marche générale de l'école

### 4.3.3.1 Corps professoral

Trois enseignantes et trois enseignants engagés ; quatre enseignantes et deux enseignants ont quitté l'école, dont trois pour raison d'âge. La proviseure des classes bilingues, a quitté ses fonctions à la fin juillet 2020 pour prendre une retraite anticipée.

### 4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : [www.cscfr.ch](http://www.cscfr.ch), consulter *archives*)

- > Participation à divers événements : « Sciences et jeunesse : concours national 2020 », championnat suisse masculin de basketball, championnat international Mathématiques & Logiques.
- > Représentations théâtrales : Le Roi se meurt ; Gouverneur de la Rosée au Théâtre des Osses ; L'Art de la Comédie à Nuithonie ; der Sohn Deutsches Theater ; Le Barbier de Séville avec l'option spécifique Musique, Nouvelles Pièces Courtes avec l'option spécifique Arts visuels à Nuithonie, Free Mandela, Theater am Käfigturm, Die Physiker und Mutter Courage Theater Freiburg, Orest, Deutsches Theater, DéComposition à Nuithonie avec l'option spécifique arts visuels. Représentations cinématographiques : « La bataille du Libre » de Philippe Borel, le film de Noël au cinéma Rex. Les autres rencontres littéraires, films, représentations théâtrales et le FIFF ont été annulés en raison du Covid-19.
- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3<sup>e</sup> année.
- > Education politique : conférences et débats politiques ; participation à EYP (« European Youth Parliament »).
- > Participation au SUNESCO, au projet YES (« Young Enterprise Switzerland »).
- > Trois journées thématiques et sportives (2 fois) ; divers projets, excursions, voyages d'étude et visites : ces journées du mois de mai ont été annulées en raison du Covid-19.
- > Théâtre des Collèges Sainte-Croix et Saint-Michel : « Irrungen » de William Shakespeare, planifié au mois de mai, les représentations ont été annulées.
- > Vernissage des travaux en arts visuels sur un thème libre.
- > Les divers concerts du Chœur et du Jazzband ont été annulés.

### 4.3.3.3 Echanges scolaires

- > Le Collège Sainte-Croix n'a pas accueilli d'élèves hôtes durant l'année scolaire 2019/20 en raison de l'agrandissement et de la rénovation du collège mais également en lien avec le Covid-19.
- > 16 élèves en séjour linguistique de longue durée.
- > Séjour linguistique de 2 élèves durant 3 semaines à Locarno.

#### 4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > 9 classes bilingues. Dès la première année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation suivie dans l'autre langue, à choix. Dès la 2<sup>e</sup> année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard ». 17 élèves suivent soit l'option spécifique ou Schwerpunktfach, 23 élèves suivent l'option complémentaire ou Ergänzungsfach dans la langue partenaire.
- > 7 tandems individuels.

### 4.4 Collège de Gambach

#### 4.4.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1) ; établissement bilingue
Elèves :	1132 au total
Corps professoral :	134 enseignant-e-s, (88.51 EPT)
Recteur :	Pierre Marti
Adresse :	Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

#### 4.4.2 Elèves

##### 4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2019/2020	2020/21	2019/20	2020/21
Gymnase francophone	497	535	21	23
Gymnase alémanique	159	147	7	7
Gymnase bilingue	203	216	10	11
Ecole de commerce francophone	171	183	6	6
Ecole de commerce alémanique	57	51	3	3
<b>Total</b>	<b>1087</b>	<b>1132</b>	<b>47</b>	<b>50</b>

##### 4.4.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 110 candidat-e-s sur 112 ont réussi.
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 34 candidat-e-s (dont 18 « bilingue plus ») ont réussi.
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 51 candidat-e-s ont réussi.

#### 4.4.3 Marche générale de l'école

##### 4.4.3.1 Corps professoral

Neuf professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte deux départs de professeur-e-s qui concentrent leur activité sur une seule école.

##### 4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école, les newsletters et sur le site Internet : [www.cgafr.ch/](http://www.cgafr.ch/))

- > Suite à la situation liée à la pandémie de Covid-19, les activités culturelles, éducatives et sportives ont été fortement réduites. Diverses activités ont néanmoins pu être organisées avant la fermeture des écoles : spectacles, films, théâtres, conférences d'écrivains, concerts, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques en janvier) ; voyages linguistiques.
- > Education civique : conférences et débats politiques.
- > Participation au projet YES « Young Enterprise Switzerland ».
- > Production de plusieurs émissions de radio par RadioGambach.
- > Pendant la période d'enseignement à distance, plusieurs comptes Instagram proposant des activités sportives et culturelles ont été créés et animés par élèves et professeurs.

- > Marché de Noël, retraite au Simplon avec l'aumônerie.
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques en janvier ; diverses compétitions et tournois.

#### 4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Neuf élèves en séjour linguistique à l'étranger ou en Suisse alémanique et accueil de dix élèves hôtes suisses ou étrangers ;
- > Des échanges de classes prévus ont dû être reportés.

#### 4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > La croissance de la section bilingue se poursuit avec actuellement onze classes bilingues. Dès la 1<sup>re</sup> année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation dans la langue partenaire. Dès la 2<sup>e</sup> année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard » ;
- > Le bilinguisme par immersion se poursuit également à l'école de commerce ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).
- > Le projet pilote d'introduction de l'ordinateur personnel pour les élèves à l'école de commerce (BYOD) se poursuit avec quatre classes en 2019/20 et sept classes en 2020-2021.

### 4.5 Collège du Sud

#### 4.5.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)

Elèves : 1496 au total

Corps professoral : 148 enseignant-e-s (116,45 EPT)

Recteur : François Genoud

Adresse : Rue de Dardens 79, Bulle

#### 4.5.2 Elèves

##### 4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2019/20	2020/21	2019/20	2020/21
Gymnase	842	813	39	39
Ecole de commerce	132	134	6	6
Certificat ECG	397	450	18	20
MSPE <sup>1)</sup>	40	42	2	2
MSSA <sup>2)</sup>	40	39	0	0
MSTS <sup>3)</sup>	18	18	0	0
<b>Total</b>	<b>1469</b>	<b>1496</b>	<b>65</b>	<b>67</b>

<sup>1)</sup> Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à l'école.

<sup>2)</sup> Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à la HEdS-FR.

<sup>3)</sup> Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, stages en institution.

##### 4.5.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 115 candidat-e-s sur 120 ont réussi.
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 57 candidat-e-s ont réussi.
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 29 candidat-e-s ont réussi.
- > Certificat de culture générale : 92 candidat-e-s sur 95 ont réussi.
- > Maturités spécialisées : 81 candidat-e-s sur 88 ont réussi.

### 4.5.3 Marche générale de l'école

#### 4.5.3.1 Corps professoral

Huit professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. Six enseignant-e-s ont quitté l'établissement : on relève 3 départs à la retraite et 3 réorientations de carrière.

#### 4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2019-2020* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet : [www.collegedusud.ch](http://www.collegedusud.ch).

#### 4.5.3.3 Echanges scolaires

12 élèves du Collège du Sud ont fait un séjour linguistique durant l'année scolaire 2019/20 : 5 élèves ont effectué un séjour d'une année (Allemagne, Nouvelle-Zélande, Australie, Japon) ; 2 élèves ont passé un semestre en Suisse alémanique (Winterthur et Aarau) ; 5 élèves ont participé à un échange de 9-10 semaines avec ARPEL (Allemagne, Canada).

Par rapport à l'année passée, le nombre d'élèves partants a baissé d'un tiers, Coronavirus oblige.

En temps normal, certains élèves font durant les vacances d'été un séjour linguistique de quelques semaines. De même, certains nouveaux bacheliers/diplômés font également un séjour à la suite de l'obtention de leur maturité ou certificat. Aucun élève n'a entrepris un séjour de ce type durant l'été 2020.

Durant l'année 2019/20, le Collège du Sud a accueilli 17 élèves auditeurs. A la suite du confinement, 6 de ces élèves ont mis un terme à leur séjour.

#### 4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2020, la filière « Gymnase » comptait 205 élèves en section bilingue (25,22 %). Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques.

## 4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

### 4.6.1 L'école en bref

Etudes :	école de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social) ; établissement bilingue
Elèves :	1152 au total
Corps professoral :	108 enseignant-e-s (75,68 EPT)
Directeur :	Claude Vauthey
Adresse :	Avenue du Moléson 17, Fribourg

### 4.6.2 Elèves

#### 4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2019/20	2020/21	2019/20	2020/21
Certificat ECG francophone		686 (36)	731 (35)	29	31
Certificat ECG alémanique		149 (11)	183 (21)	8	8
Maturité spécialisée fr	MSPE <sup>1)</sup>	60 (2)	76 (3)	3	3
	MSSA <sup>2)</sup>	85 (2)	76 (5)	0	0
	MSTS <sup>3)</sup>	45	48	0	0
Maturité spécialisée dt	FMPA <sup>1)</sup>	27 (2)	23 (1)	1	1
	FMGE <sup>2)</sup>	8 (1)	15 (1)	0	0

	Elèves		Classes		
	FMSA <sup>3)</sup>				
		9	0	0	0
<b>Total</b>		<b>1069</b>	<b>1152</b>	<b>41</b>	<b>43</b>

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

<sup>1)</sup> Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

<sup>2)</sup> Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HE dS-FR.

<sup>3)</sup> Maturité spécialisée domaine travail social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

#### 4.6.2.2 Certificats délivrés

- > Certificat de culture générale : 211 candidat-e-s sur 218 ont réussi, y compris les 7 bilingues ;
- > Maturité spécialisée pédagogique : 36 candidat-e-s sur 78 ont réussi au 29 juin, dont 4 bilingues, alors que 31 candidat-e-s étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ;
- > Maturité spécialisée travail social : 49 candidat-e-s sur 50 ont réussi ;
- > Maturité spécialisée santé : 90 candidat-e-s sur 91 ont réussi, dont 3 bilingues.

#### 4.6.3 Marche générale de l'école

##### 4.6.3.1 Corps professoral

10 enseignant-e-s ont été nouvellement engagés dont 8 à un taux d'activité d'au moins 50 %, ainsi qu'une apprentie employée de commerce, un correspondant informatique et une bibliothécaire ; 6 enseignant-e-s, une assistante en langue, une apprentie, un correspondant informatique et une bibliothécaire ont quitté l'école en fin d'année scolaire.

##### 4.6.4 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre.
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques, ...).
- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon.
- > Tournoi de volley, matchs entre professeur-e-s et élèves, camp d'hiver et journées sportives.

##### 4.6.5 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 25 participant-e-s répartis en 4 groupes.

Deux classes de 4<sup>e</sup> et deux classes de 3<sup>e</sup> année (francophone et alémanique) ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique (échanges de lettres et contacts vidéo) a eu lieu avec l'ECG de Bienne pour une classe de 1<sup>re</sup> année. D'autres échanges n'ont pas eu de succès, notamment à cause de l'épidémie de Covid-19.

L'école a accueilli deux étudiants d'échange provenant du Mexique et des USA, ainsi que deux élèves de Sursee et Basel-Stadt. Une étudiante de l'ECGF est partie à Sursee. Les échanges externes sont restés très vagues, vu la situation de confinement de la Suisse et des divers pays visés.

Le voyage linguistique de 5 jours en Ecosse pour les élèves germanophones de 3<sup>e</sup> année de l'option « English Conversation » a dû être annulé à cause du confinement.

L'école a eu la chance de garder durant cette année sa quatrième assistante de langues.

## 4.7 GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)

### 4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)

Elèves : 1232 au total (dont 2 élèves en séjour linguistique)

Corps professoral : 119 enseignant-e-s (94,65 EPT)

Directeur : Thierry Maire, jusqu'au 31.10.2020. Sabine de Vito-Bolla, dès le 1.12.2020

Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

### 4.7.2 Elèves

#### 4.7.2.1 Effectifs

	2019/20		2020/21		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2019/20	2020/21
Gymnase	384	297	409	300	31	31
Ecole de culture générale, santé et social	199	159	168	177	13	15
Maturité prof. orientation Economie et services	39	84	40	80	6	6
Maturité spécialisée	36	20	32	24	3	2*
<b>Total</b>	<b>658</b>	<b>560</b>	<b>649</b>	<b>581</b>	<b>53</b>	<b>54</b>

\* La classe de Maturité spécialisée orientation pédagogie n'a pas été ouverte en août 2020, faute d'effectif minimum. Les candidats suivent cette formation dans leur canton respectif.

2 élèves venant d'un canton alémanique ne figurent pas dans la statistique car ils sont reçus au GYB dans le cadre d'un séjour linguistique.

Les femmes représentent 64,4 % de l'effectif.

#### 4.7.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 155 candidat-e-s sur 157 ont réussi ; 25 certificats de maturité avec mention bilingue ont été délivrés, dont 7 dans la modalité « bilingue plus ».
- > Certificat de culture générale : 80 candidat-e-s sur 86 ont réussi ; 6 certificats de culture générale bilingues ont été délivrés.
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 26 candidat-e-s sur 27 ont réussi.
- > Maturités spécialisées : les 51 candidat-e-s ont réussi.

### 4.7.3 Marche générale de l'école

#### 4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2020, il est présidé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg.

La Commission interparlementaire est composée de 7 député-e-s vaudois et 7 député-e-s fribourgeois. En 2020, elle est présidée par une députée fribourgeoise.

La Commission consultative est composée de représentants et représentantes des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignant-e-s.

#### 4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a légèrement augmenté à la rentrée d'août en regard de la situation sanitaire de l'année scolaire précédente qui a influencé le nombre de nouvelles inscriptions. Le directeur a quitté ses fonctions à la fin octobre 2020 pour relever un nouveau défi professionnel.

#### 4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés sur le site Internet du GYB ([www.gyb.ch](http://www.gyb.ch)).

### 4.8 Centre de compétences Fritic

Dans le contexte singulier de l'année 2020, le Centre de compétences Fritic a, dès mars, fortement contribué à la mise en place de ressources numériques pour l'enseignement à distance et a apporté son support intensif aux situations d'urgence.

La mise en place urgente de Microsoft 365 en mars puis la phase de mise en conformité en octobre ont été encadrées par des formations intensives et la mise à disposition de matériel pédagogique, ainsi que par du support technique et de l'assistance à l'utilisation.

Les activités liées à Microsoft 365 ont fortement accéléré des projets connexes, notamment : la mise à disposition de comptes informatiques pour les élèves dès l'école primaire (cycle II), la refonte du concept de prévention, la mise sur pied de formations ou d'informations liées aux usages responsables ou aux aspects juridiques du déploiement de Microsoft 365, les recommandations pour les communes, etc.

Le site Internet [www.fritic.ch](http://www.fritic.ch) conçu pour les enseignant-e-s, les responsables d'établissements et les communes, a été le point central de la distribution des informations.

Malgré la crise sanitaire, les projets d'harmonisation des systèmes administratifs des écoles (programme HAE) se sont poursuivis de manière ininterrompue. Le Centre de compétences Fritic gère maintenant de manière organisée et systématique, et en grande partie de manière automatique, les identités des acteurs de l'ensemble du périmètre éducatif (près de 70 000 personnes, dont 50 000 disposent maintenant d'un compte informatique).

## 5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR), dans les organes communs du domaine suisse des hautes écoles. La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions ainsi que du Comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE. La conférence plénière a voté deux fois par correspondance et le Conseil des hautes écoles a tenu une séance en présentiel et une séance à distance et il a procédé à deux votes par correspondance. La CSHE a traité en particulier du message FRI 2021-2024, du rapport « Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine EKOH », de plusieurs demandes relatives au droit aux contributions, dont celle de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), du plan d'urgence Covid-19 pour la procédure de sélection pour l'admission aux études de médecine, de la feuille de route pour les infrastructures de recherche 2023 et du concept d'évaluation de la LEHE.



---

La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la cheffe de service est membre, s'est réunie trois fois en présentiel et a voté une fois par correspondance pour préparer les dossiers de la CSHE. La cheffe de service représente la Conférence des hautes écoles à la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO, section formation universitaire) et est membre de la Commission pour le financement des hautes écoles de la CDIP.

Un échange régulier d'informations a lieu entre le SAfU et la direction de la HES-SO//FR ainsi qu'avec la coordinatrice HES-SO auprès de la DEE. Les Directeurs EE et ICS, ainsi que la Directrice SAS et la cheffe de service ont rencontré le Comité de direction de la HES-SO//FR pour une discussion sur les enjeux prioritaires de cette dernière.

### 5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni une fois en présentiel et a voté une fois par correspondance pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme et prendre connaissance des projets de l'Institut et du Centre national de recherche. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL) et la cheffe de service représente l'Etat au Conseil d'administration de Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) SA. Elle représente la DICS au Comité de pilotage financier des projets soutenus par l'Etat à blueFactory et au Comité de pilotage pour la mise en place du Master en médecine humaine.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 64 678 152 francs pour les étudiant-e-s confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 27 313 350 francs pour les ressortissants et ressortissantes fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 37 364 802 francs (35 540 406 en 2019). La DICS a approuvé deux nouveaux règlements, et une modification de règlement.

### 5.1.3 Formation des enseignant-e-s

La commission de la Haute Ecole pédagogique Fribourg HEP|PH FR s'est réunie à cinq reprises et a voté une fois par correspondance. Elle a validé les comptes 2019 et le budget 2021, a approuvé les directives relatives au paiement des honoraires pour les prestations de courte durée à la HEP. Elle a pris connaissance de l'avancement de la démarche qualité et du mandat signé entre la HEP|PH FR et la DICS pour la formation continue. Elle a également pris connaissance du mandat d'intérim et a été informé du mandat donné par la DICS à un mandataire externe.

Le Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire (CFE) de la faculté des lettres de l'Université a tenu une séance en 2020 où il a entre autres préavisé la reconduction de la limitation d'admissions pour la formation à l'enseignement au secondaire II. Le SAfU participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

## 5.2 Evénements particuliers

### 5.2.1 Domaine universitaire

La commission de bâtisse restreinte pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg s'est réunie à deux reprises. Elle a travaillé à finaliser le dossier de mise à l'enquête et a commencé à analyser les offres soumises.

Des discussions ont été poursuivies avec la Fondation le Tremplin pour trouver une solution permettant le déménagement des services de la Fondation sis à l'Avenue de l'Europe.

Suite à l'adoption par le Grand Conseil du canton de Fribourg du décret relatif au crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles, le Conseil d'Etat a mis sur pied une Commission de bâtisse. Celle-ci s'est réunie à une reprise.

### 5.2.2 Formation des enseignant-e-s

Suite au départ de la rectrice au mois de janvier 2020, une direction ad intérim a été mis en place. En décembre 2020 un mandataire externe a été désigné par la DICS comme chargé de mission auprès du conseil de direction de la HEP|PH FR avec pour objectifs principaux de le renforcer et d'obtenir l'accréditation de l'institution.



Le règlement concernant le personnel de la Haute Ecole pédagogique Fribourg ainsi que le règlement de la LHEPF ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 14 janvier 2020 et sont entrés en vigueur de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La rentrée académique d'automne 2020 marque la première rentrée avec les effectifs étudiants augmentés.

Le groupe de pilotage chargé d'analyser des modèles institutionnels pour la formation des enseignant-e-s à Fribourg s'est réuni à cinq reprises.

## 6 Université (Uni)

Dans l'année sous revue, l'équipe rectorale est composée des personnes suivantes : Astrid Epiney (rectrice), Katharina Fromm, Chantal Martin Sölch, Franz Mali et Bernard Ries.

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Etudiant-e-s

	Automne 2018		Automne 2019		Automne 2020	
Total	10 157	100,00 %	10 086	100,00 %	10 358	100,00 %
<b>a) Étudiant-e-s selon la provenance</b>						
Fribourgeois	2516	24,77 %	2470	24,49 %	2520	24,33 %
Confédérés	6048	59,55 %	6077	60,25 %	6210	59,95 %
Étrangers	1593	15,68 %	1539	15,26 %	1628	15,72 %
<b>b) Étudiant-e-s selon les facultés</b>						
Théologie	386	3,80 %	360	3,57 %	364	3,51 %
Droit	1648	16,23 %	1674	16,60 %	1708	16,49 %
Sciences économiques et sociales et du management	1487	14,64 %	1341	13,30 %	1339	12,93 %
Lettres et sciences humaines	4602	45,31 %	4629	45,90 %	4633	44,73 %
Sciences et médecine :						
a) sciences	1674	16,48 %	1713	16,98 %	1830	17,67 %
b) médecine	360	3,54 %	369	3,66 %	484	4,67 %

- > Le nombre total des nouveaux étudiant-e-s inscrits (étudiant-e-s débutant-e-s) a augmenté de 13,96 % par rapport à 2019. Cette augmentation est répartie entre des confédéré-e-s (8,41 %), des étudiant-e-s domicilié-e-s à l'étranger avant le début des études (47,80 %) et des Fribourgeois et Fribourgeoises (13,67 %).
- > En ce qui concerne les étudiant-e-s débutant-e-s, les chiffres par facultés sont les suivants : 29 nouveaux inscrits en théologie (-14,71 %), 361 en droit (+17,59 %), 283 en sciences économiques et sociales et du management (+26,91 %), 865 en lettres et sciences humaines (+5,62 %) et 592 en sciences et médecine (+21,81 %).
- > Les étudiantes constituent 60,34 % du total de l'effectif étudiant et 64,04 % du total des débutants et débutantes.
- > Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus est passé de 208 en 2019 à 231 en 2020.

#### 6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu quatre séances ordinaires et une séance de réflexion. Sa séance de réflexion a été consacrée notamment à la planification stratégique 2020-2030. Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, a tenu trois séances plénières. Le Conseil de la fondation *Pro Universitate Friburgensi* s'est réuni deux fois.

---

### 6.1.3 Corps professoral

11 postes de professeur-e-s ordinaires ainsi que de professeur-e-s assistants et assistantes ont été pourvus dans les facultés suivantes : 1 en droit, 5 en lettres et sciences humaines et 5 en sciences et médecine. Il s'agit de 4 femmes et de 7 hommes. En ce qui concerne l'effectif global des professeur-e-s, l'âge moyen est de 51 ans et 8 mois.

### 6.1.4 Recherche

En raison du Covid-19, les activités de recherche, en particulier en sciences expérimentales ont été fortement perturbées. Le département de chimie a été encore plus durement touché ; son bâtiment nécessite une rénovation urgente. En revanche, le taux de réussite de 50 % dans le cadre du programme PRIMA du FNS (20-25 % au niveau national), très compétitif et grâce auquel trois chercheuses viennent à Fribourg, ainsi que l'approbation de quatre projets interuniversitaires Sinergia d'une valeur de 7 millions de francs, sont des notes positives et encourageantes. En outre, 17 projets de recherche du FNS ont été obtenus au cours du second semestre. Afin de promouvoir les idées novatrices, huit projets SPARK, d'une valeur d'environ 100 000 francs chacun, ont été attribués aux chercheurs et chercheuses fribourgeois-es.

Quant à la culture de l'innovation, on note une augmentation considérable des activités du TechTransfer due à la sensibilisation accrue des chercheurs et chercheuses à ce sujet et ce, malgré les interruptions d'activité dues au coronavirus. Pour les étudiant-e-s et les doctorant-e-s, il existe par exemple un « Business Idea Pitch Contest » ainsi que des cours proposés par Innosuisse.

### 6.1.5 Enseignement

L'événement le plus marquant en ce qui concerne l'enseignement est sans doute la crise liée au Covid-19 et le fait que l'Université de Fribourg a dû passer, en l'espace de quelques jours, d'une université en présentiel à une université complètement en ligne. La rentrée académique au semestre d'automne 2020 s'est faite, en partie, en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de manière hybride et le semestre d'automne 2020 s'est terminé à nouveau avec un enseignement majoritairement à distance. Le Service d'Assurance Qualité a conduit des sondages sur la qualité de l'enseignement durant le semestre de printemps 2020, ce qui a permis d'identifier les éléments cruciaux pour un enseignement à distance de qualité et a permis de faire des recommandations ciblées pour le semestre d'automne. Les retours autant des enseignant-e-s que des étudiant-e-s sur cette phase d'enseignement à distance ont été globalement positifs. La situation exceptionnelle a également permis de développer les instruments techniques et les compétences des enseignant-e-s et des étudiant-e-s pour une introduction de la digitalisation dans le domaine de l'enseignement. Pour rappel, il s'agit d'un des buts formulés par le Rectorat dans son programme d'activité afin de permettre une certaine flexibilisation des études, tout en restant une université en présentiel. Les prochaines étapes concerneront une réflexion sur les aspects de la digitalisation qui pourront être maintenus à long-terme sur la base des expériences faites en 2020. Malgré la crise liée au Covid-19, de nouvelles offres d'études ont été ouvertes, en particulier un master interdisciplinaire unique en Suisse en Environmental Sciences and Humanities en Faculté des sciences et de médecine, ainsi qu'un nouveau master en Data Analytics & Economics en Faculté des sciences économiques et sociales et du management qui répond aux défis actuels de la digitalisation dans le domaine de l'économie. Finalement, une nouvelle voie de doctorat ès lettres en Islam et Société est proposée à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

## 6.2 Événements particuliers

En raison de la pandémie de Covid-19, l'Université a été confrontée à de nombreux défis dans tous les domaines et à tous niveaux. Cependant, grâce à la mise en œuvre de différentes mesures, le maintien du fonctionnement de l'Université a pu être assuré. Néanmoins, certaines restrictions n'ont pu être évitées tout comme des annulations d'événements, en particulier du traditionnel Dies academicus. Par ailleurs, il a été possible d'adopter le plan stratégique pour la période 2020-2030 (« Stratégie 2030 ») et de commencer formellement la procédure d'accréditation institutionnelle obligatoire pour les Hautes écoles.

---

## 7 Haute École pédagogique (HEP | PH FR)

---

Co-recteurs ad interim : Lukas Lehmann et Michael Piek

### 7.1 Activité

#### 7.1.1 Formation primaire

La rentrée académique 2020 a été placée sous le sceau de la crise sanitaire. Le nombre de nouveaux étudiant-e-s s'est établi à 137 étudiant-e-s francophones et 36 étudiant-e-s germanophones. A ce jour, la formation initiale de la HEP|PH FR compte 537 étudiant-e-s répartis entre les filières : Formation primaire : 469 étudiant-e-s (361 pour la filière francophone et 108 pour la filière alémanique, dont 75 pour dans le programme bilingue). 100 étudiant-e-s proviennent d'autres cantons suisses et 21 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg) ; Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 68 étudiant-e-s poursuivent leur cursus durant cette année académique, (36 en économie familiale, 13 en arts visuels et 19 en activités créatrices). Compte tenu de la situation sanitaire, les diplômé-e-s de l'année 2020 recevront leur diplôme par la poste, A cette occasion, 118 diplômés d'enseignement primaire accompagnés du titre académique de Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education ont été décernés : 85 francophones, 20 alémaniques et 13 « diplômés bilingues ». Une partie festive est prévue en extérieur en juin 2021.

La crise sanitaire a instauré un rythme d'étude différent et bousculé certaines habitudes tout au long de l'année. En dépit de ces effets, formatrices et formateurs de la HEP|PH FR et étudiantes et étudiants ont su s'adapter aux circonstances. Un constat valable pour l'ensemble du personnel impliqué dans le secteur de la formation. Inventivité, adaptation, innovation, créativité et solidarité ont été les maîtres mots de cette période. Ce travail aurait été vain sans l'apport d'outils informatiques, c'est donc un nouvel environnement numérique qui est désormais en place.

Le travail avec le terrain et les actrices et acteurs du cadre scolaire s'est renforcé durant cette période. Pour faire face aux besoins de l'école durant cette crise sanitaire, notamment pour aider les enseignantes et enseignants primaires lors des périodes de stage du printemps ou plus simplement pour effectuer des remplacements, des étudiantes et étudiants de la HEP|PH FR ont été sollicités et ont répondu présents.

Le travail d'ajustement du système d'information IS-Academia s'est achevé cette fin d'année avec les dernières évolutions. Ces travaux de maintenance et d'évolutions ont été réalisés durant toute l'année et ont permis de disposer d'un outil efficace.

#### 7.1.2 Recherche et prestations à des tiers

Du fait du coronavirus, seules quelques manifestations ont pu avoir lieu. Le 16 janvier 2020 s'est tenue la journée scientifique « S'insérer dans la profession enseignante. Accompagner l'insertion », organisée par l'Unité de recherche Trajectoires professionnelles en enseignement ; le 22 octobre 2020, le premier café pédagogique « Partageons nos savoirs », destiné à promouvoir les échanges entre chercheurs et chercheuses ainsi qu'entre enseignant-e-s ; les 6 et 7 novembre 2020, le colloque « L'islam en classe », organisé par l'Unité de recherche Didactique de l'éthique et des cultures religieuses et l'Institut Islam et société de l'Université de Fribourg (UniFR) ; deux séances du *Kolloquium Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg*, en collaboration avec le Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg (ZELF) de l'UniFR.

Le secteur a par ailleurs travaillé en vue de la planification stratégique institutionnelle. Sur la base d'analyses menées au sein des Unités de recherche, les préoccupations des chercheurs et des chercheuses ont été identifiées tout comme des objectifs pour le développement du secteur au cours des prochaines années. Dans le cadre de la mise en place du système qualité, le secteur est engagé dans la rédaction de nombreux documents destinés à décrire les pratiques effectives dans le domaine de la recherche et du développement, mais aussi à les faire évoluer en fonction des valeurs d'équité et de transparence.

---

Des chercheurs et des chercheuses de la HEP|PH FR ont obtenu de nouveaux fonds de tiers : le responsable de l'UR Evaluation Identité Enseignement a décroché un financement SPARK du Fonds National suisse de la recherche scientifique pour son projet « DigiTrainer : un outil numérique pour aider l'apprenant à former son accompagnant », mené en coopération avec l'Université de Fribourg ; le responsable de l'UR Didactique des langues a quant à lui obtenu un financement Erasmus de l'Union européenne pour le projet « Plateforme Européenne d'Apprentissage Personnalisé des Langues » qu'il mènera avec des membres de l'Unité de recherche Didactique des Langues et du Centre de recherches sur REATE ainsi qu'avec des collègues de hautes écoles françaises, italiennes et belges ; une chercheuse a obtenu un financement de la fondation Education21 pour son projet « Création d'un outil d'évaluation des compétences » qu'elle mènera en collaboration avec la fondation et des chercheurs et des chercheuses de la HEP BEJUNE et de l'Université de Genève.

Le projet principal du service « Documentation et multimédia » consistait en l'intégration du réseau SLSP (Swiss Library Service Plattform) ainsi qu'en la migration du système de bibliothèques et de l'interface de recherche. Il a été provisoirement clos avec le lancement du 7 décembre et constitue un important jalon dans la mise en réseau des bibliothèques scientifiques suisses. La HEP|PH FR et la HEP St-Gall assurent la coordination de la zone HPH (composée des bibliothèques de la HEP St-Gall, de la HEP BEJUNE, de l'EBH IFFP IUFFP et de la HEP|PH FR), aussi bien pendant la mise en place du projet qu'après le retour à un fonctionnement normal. D'autres projets d'envergure ont par ailleurs été réalisés, notamment, l'équipe multimédia a participé à la mise en œuvre de projets pour les Unités de recherche et à l'élaboration de la communication pour les différents départements de la HEP (par exemple timelapse pour la création des pavillons, plusieurs diffusions en direct pour le CeDiLE, livre d'images « Quer » / « De Travers » pour le collectif Delta, soutien de l'outil OURA.

### 7.1.3 Formation continue

L'offre de formation continue proposée par la HEP|PH FR s'appuie sur les programmes officiels, à savoir le Plan d'études romand (PER) pour l'enseignement obligatoire en français, le Lehrplan 21 (LP21) pour l'enseignement obligatoire en allemand, et le plan d'études cadre pour les écoles de maturité. En raison de la pandémie actuelle, bon nombre de cours en présentiel ont dû être annulés. Les formateurs et les formatrices ont de plus en plus recours à l'enseignement à distance pour pouvoir honorer leur programme. Parallèlement au projet cantonal M365, de nombreux services de soutien ont été mis en place.

Dans un premier temps, toutes les formations continues ont dû être annulées suite à la fermeture des lieux de formation. Lors de la deuxième vague, plusieurs d'entre elles ont été repoussées, d'autres ont pu être adaptées à un format « à distance ». Plus de deux cents formations ont tout de même eu lieu, dont une cinquantaine sur la semaine intensive d'été. Un accent spécifique a été mis sur la formation au numérique, non seulement en vue du développement de cette thématique dans les plans d'études, mais aussi par nécessité pour un soutien à l'adaptation indispensable des cours en cette période. Concernant le cycle de conférences et de cours spécifiques au cycle 3 ou orientés vers les élèves à besoins éducatifs particuliers, le programme du semestre de printemps a complètement été annulé. Et celui d'automne aura présenté une conférence en plénum sur la systémique et une autre online sur le thème des troubles du spectre de l'autisme. La plupart des journées pédagogiques ou autres formations internes aux établissements ont également été reportées. Une nouvelle volée de Point-virgule a débuté, ce qui signifie qu'il y a un réel besoin des enseignant-e-s de prendre du temps pour valoriser leurs compétences et trouver un nouvel élan dans la réalisation de leur métier d'enseignant-e.

Le LP21 est entré en vigueur dans le canton de Fribourg au début de l'année scolaire 2019/20. La HEP|PH FR, en étroite collaboration avec le DOA, soutient les écoles et les enseignant-e-s dans la mise en œuvre du nouveau plan d'études. Les groupes de spécialistes constituent une interface précieuse entre les domaines de la recherche, de la formation et de la pratique professionnelle. Le numérique a été introduit dans les écoles secondaires du canton de Fribourg en tant qu'enseignement obligatoire. La HEP|PH FR a ainsi proposé un cycle de formation continue pour les enseignant-e-s d'informatique pour le compte du S2.

Il y a eu un total de 3630 inscriptions pour 565 offres de formation continue, dont environ la moitié ont été annulées en raison du Covid-19 ou reportées en 2021. Les activités de formation continue dans le cadre des cours en interne ou obligatoires ne sont que partiellement recensées. Voici un aperçu des différentes catégories de formation continue :

---

## Enquête statistique 2020 : Début du cours en 2020

---

Cours ouverts au public	272 cours sur 565, 3626 participant-e-s
Cours en interne	66 cours sur 76, 685 participant-e-s (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	270 participant-e-s (124 en première année, 146 en seconde année), obligatoire la première année
Cours obligatoires	67 cours, 874 participant-e-s
Formation complémentaire	CAS <i>Médiation scolaire</i> , 23 participant-e-s CAS <i>Praktika leiten – Unterricht entwickeln – ein Team führen (PUT)</i> , 240 participant-e-s ont suivi les modules de formation de formateur-formatrice de terrain, 34 personnes ont terminé les modules avec succès en 2020.

---

## 8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

---

Chef de service : Thomas Di Falco

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de 10H (2<sup>e</sup> année des écoles du cycle d'orientation). Il n'existe actuellement qu'en français.

#### 8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 10 153 (11 002) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 146 991 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le SOPFA publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) en 2020 est de 1656 (1942). Ce nombre n'est toutefois pas exhaustif car de nombreuses places d'apprentissage sont attribuées sans passer par le site. Des enquêtes complémentaires sont réalisées en cours d'année.

La brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation ? » est publiée à l'intention des élèves des cycles d'orientation et de leurs parents.

Depuis plusieurs années, le SOPFA publie sur ses réseaux sociaux toutes les manifestations (portes ouvertes, séances d'information) communiquées par les associations professionnelles et des entités de formation. Ceci aide les jeunes du CO et leurs parents à obtenir toutes les informations nécessaires à leur choix professionnel. Une brochure est également éditée et envoyée aux parents des jeunes du CO. Le but est de les inciter à se déplacer et à prendre contact avec les professionnels du domaine qui les intéressent.

### 8.1.3 Manifestations et événements

- > Le Forum des métiers START se déroule tous les deux ans. Il n'a pas eu lieu en 2020.
- > La deuxième édition des Info-Métiers s'est déroulée dans deux CO. Il s'agit de journées d'information sur les métiers durant lesquelles parents et jeunes du CO peuvent découvrir des stands présentés par les associations professionnelles et discuter avec des professionnel-le-s au sujet de leur future voie de formation. 21 associations professionnelles présentes pour plus de 34 métiers ont attiré près de 1200 personnes sur deux jours. Cet événement est organisé en collaboration avec l'Union Patronale du Canton de Fribourg.
- > Comme chaque année depuis quatre ans, les START Job-Dating sont organisés de manière délocalisée dans des CO du canton. Ces soirées sont des plateformes qui permettent aux entreprises de rechercher leur future relève et aux jeunes de se présenter afin de trouver une place d'apprentissage. 7 CO ont accueilli 64 entreprises, qui ont effectué 454 entretiens avec des jeunes du CO.

### 8.1.4 Centres d'orientation professionnelle

Les centres d'orientation professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 21 767 (29 213) visiteurs ont été recensés, dont 12 001 (11 095) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

### 8.1.5 Consultations individuelles

Les nombres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des adultes :

- > personnes issues de l'école obligatoire : 3047 ou 49 % (3289 ou 51 %) ;
- > personnes entre 16 et 20 ans soit principalement du secondaire II académique ou professionnel et de la transition 1342 ou 23 % (1436 ou 23 %) ;
- > personnes dès 20 ans pour du conseil de carrière 1744 ou 28 % (1698 ou 26 %) ;
- > Le nombre total d'entretiens est de 11 899 (11 296).

### 8.1.6 Consultations pour demandeurs d'emploi

213 (161) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

### 8.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2020, 3580 (3734) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2020			2019
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	50	24	37	38
écoles du degré secondaire supérieur	29	53	40	40
autres écoles	3	2	3	3
travail rémunéré	0	0	0	0
douzième année linguistique	4	4	4	4
solutions d'attente ou inconnues	4	11	7	8
cours préparatoire ou cours d'intégration	10	6	8	7

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 37 % (38), représentant 1324 personnes (1395). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 1 %. De nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.



### 8.1.8 Stage d'information professionnelle

Depuis 2016, le site [www.fristages.ch](http://www.fristages.ch) fait la promotion des stages d'information professionnelle. Ce site aide les jeunes et les entreprises du canton à établir un premier contact. Tant les entreprises que les associations professionnelles peuvent proposer des places de stage aux jeunes.

[www.fristages.ch](http://www.fristages.ch) a l'ambition de permettre à un maximum de jeunes de trouver une place de stage, mais également de permettre aux entreprises d'assurer la relève et de découvrir de nouveaux talents. 533 places de stage (394) ont été publiées en 2020.

### 8.1.9 Orientation au secondaire II (auprès des étudiant-e-s du collège et de l'ECG)

Les étudiant-e-s du collège et des écoles de culture générale profitent de passages en classe des conseillers et conseillères en orientation tout au long de l'année scolaire pour réfléchir à leur future voie de formation.

Le SOPFA organise chaque année un forum d'information professionnelle nommé Job Info. Cette manifestation rassemble l'ensemble des étudiant-e-s de 3<sup>e</sup> année du canton, sur deux jours. En 2020, 136 conférenciers et conférencières ont effectué des présentations de leur domaine professionnel à plus de 1300 étudiant-e-s.

### 8.1.10 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Un programme de soutien aux jeunes en difficulté a été mis en place sous la forme d'un Case Management. Il consiste à intervenir plus intensivement auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'à mi-août. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été.

184 jeunes (134) ont fait appel à ce service. L'augmentation de ce nombre est liée aux moyens complémentaires accordés par l'Etat de Fribourg pour cette mesure dans le cadre du plan d'urgence Covid-19.

## 8.2 Formation des adultes

### 8.2.1 Commission de la formation des adultes

Un nouveau système d'attribution de subventions a été mis en œuvre en 2020 avec l'arrivée d'un financement croisé Etat-Confédération (SEFRI). De nouvelles directives ont été édictées, ainsi qu'un guide explicatif à l'attention des bénéficiaires.

Pour la première fois, un appel d'offres a été lancé, et 14 entités se sont annoncées et ont pu bénéficier de telles subventions. 5 entités de formation proposaient des cours dans le domaine des compétences de base pour les adultes. Un total de 5 646 461 francs a été versé, dont 350 700 francs issus du budget de l'Etat, le solde étant une contribution de la Confédération.

La Commission de la formation des adultes a tenu deux séances ; elle a examiné les requêtes de subventions, mais s'est surtout impliquée dans l'analyse de cette nouvelle formule de subvention, ainsi qu'aux aspects stratégiques liés à la thématique.

### 8.2.2 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative et d'assistant et assistante en soins et santé communautaire. En tout, aucun candidat-e-s à la validation des acquis n'a pu effectuer un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis en raison d'annulations liées au Covid-19.



## 9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

### 9.1 Activités

#### 9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et six fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 31 réclamations et trois cas spéciaux. Un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal contre une décision de la Commission. Cette dernière a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2019/20.

#### 9.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2019/20, en baisse par rapport à l'année 2018/19, se situent en-dessous de la moyenne de ces dernières années qui est de 3369 demandes :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3372	1806	1566	46,44 %
2012/13	3462	1813	1649	47,63 %
2013/14	3289	1764	1525	46,36 %
2014/15	3333	1709	1624	48,72 %
2015/16	3383	1746	1637	48,39 %
2016/17	3342	1821	1491	44,61 %
2017/18	3401	1721	1680	49,39 %
2018/19	3364	1677	1687	50,15 %
2019/20	3234	1643	1591	49,19 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2020. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<b>Secteurs du secondaire II :</b>		
Ecoles de maturité gymnasiale	290	1 293 229
Autres formations générales	320	1 497 301
Ecoles professionnelles (à plein temps)	127	588 353
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	632	3 252 222
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	92	374 330
<b>Secteurs du tertiaire :</b>		
Formations professionnelles supérieures	43	260 481
Hautes écoles spécialisées	249	1 547 235
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	321	2 335 492
Formation continue	0	0
<b>Total</b>	<b>2074</b>	<b>11 148 643</b>

### 9.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 62 (60) demandes ont été examinées, dont 59 (57) ont été admises. 498 600 (503 016) francs ont été dépensés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 420 012 (393 177) francs ont été comptabilisés en 2020, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

### 9.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 940 000 francs.

## 10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

### 10.1 Activités

#### 10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En raison de la situation sanitaire de 2020, la Commission n'a pu se réunir qu'à deux reprises en séance plénière, mais des visioconférences ont été organisées. Durant ces rencontres, les membres ont :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement le premier à Anais Coraducci, née en 2003, de Cheyres (patinage artistique) et le second à Alexis Monney, né en 2000, de Châtel-St-Denis (ski alpin) ;
- > échangé sur les axes prioritaires du concept cantonal du sport avec le Conseiller d'Etat en charge du sport ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

#### 10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré du secondaire II. Durant l'année 2020, les principaux champs d'activités ont été les suivants : renforcement de la qualité de l'enseignement par des soutiens pédagogiques en éducation physique et sportive (EPS) pour les enseignant-e-s des établissements primaires. Des interventions ont eu lieu dans les districts de la Broye, de la Gruyère, de Sarine campagne, de la Glâne et de la Veveyse. Les maîtres et maîtresses d'éducation physique (MEP's) du secondaire 1 et 2 sont en phase d'implémentation des propositions d'évaluation en tenant compte des normes de références : savoir/savoir-faire et savoir-être. De plus dès mars 2020, l'enseignement à distance dû au confinement (Covid-19), a suscité beaucoup d'engagement et a demandé beaucoup de créativité de la part des MEP pour présenter des programmes intéressants. Ceux-ci ont été publiés en partie sur le site du SSpo et de l'AFEPS.

##### 10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

###### Formation continue obligatoire

En 2020, la formation continue obligatoire a eu lieu à travers les réunions du groupe de travail cantonal qui s'est penché sur les difficultés à implémenter les évaluations selon compétences. La formation continue obligatoire des enseignant-e-s alémaniques du cycles 3 a dû être repoussée d'une année en raison du confinement. Pour la première fois un échange entre des didacticiens en EPS de tous les niveaux et des deux langues a eu lieu.

###### Formation continue facultative

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que porte le corps enseignant à l'éducation physique. Les différents cours des disciplines sportives prévus pendant la première semaine des vacances d'été 2020 ont dû être annulés en raison du confinement. Dans le domaine de la

---

sécurité aquatique et des premiers secours (brevet de sauvetage, BLS/AED et premiers secours), 25 cours ont eu lieu avec un total d'environ 420 participant-e-s.

#### 10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours facultatifs de formation continue des enseignant-e-s francophones et germanophones du cycle 1, 2 et 3.

#### 10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif annoncée au SSpo et destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 5400 élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

#### 10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année scolaire 2019/20, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans la course d'orientation et le basketball. Les championnats de Ski et Snowboard, de même que la Credit Suisse Cup (football) ont dû être annulés à cause du Covid-19.

Durant cette même année, les élèves du cycle 3 ont pu participer à différents tournois cantonaux : course d'orientation (9H à 11H), unihockey (9H), badminton (10H et 11H), volleyball (10H et 11H) ainsi que basketball (11H). Les tournois du 2<sup>e</sup> semestre, notamment le tournoi de hockey sur glace, de handball et de football ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Il en est de même pour la journée Suisse de Sport Scolaire qui aurait dû être organisée dans les Grisons (Coire).

Une grande partie des championnats au niveau du secondaire II, comme par exemple les championnats intercollèges romands, championnats suisses, les collégiades ont également dû être annulés. Le tournoi suisse de basketball organisé par le Collège Ste-Croix, vainqueur de l'édition 2019 n'a également pas pu avoir lieu.

#### 10.1.2.5 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements scolaires, aides financières (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, développement du programme SAF, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux déjà existants. Deux nouveaux centres de formation ont vu le jour, pour la natation et le badminton. En 2020, grâce à des aides toujours plus ciblées, 412 (402) jeunes sportifs-sportives et artistes de talent ont pu bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

### 10.1.3 Jeunesse+Sport

Le programme « J+S Sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans se poursuit, même s'il a été quelque peu freiné par la situation actuelle. 14 (28) jours de formation et 4 (4) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

#### 10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

168 (245) experts et expertes ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs et monitrices J+S. Le cours central cantonal de ski et snowboard de Zermatt a malheureusement été annulé (39).

#### 10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

366 (576) moniteurs et monitrices ont été formés dans 13 (21) cours cantonaux de formation. 868 (1777) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 28 (46) cours cantonaux de perfectionnement. 17 (1) modules de perfectionnement et 12 (1) cours de moniteurs J+S ont été annulés/reportés principalement à cause de la situation épidémiologique.

### 10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 16 (17) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 88 (140) jeunes. Le camp de canoë-kayak a rencontré un joli succès avec 26 (26) participant-e-s. Le camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a nouvellement eu lieu à Courtepin et a affiché presque complet avec 27 (30) participant-e-s. La cinquième édition du camp polysportif du Campus Schwarzsee/Lac Noir a accueilli 82 (80) participant-e-s âgés de 8 à 13 ans, camp complet. Malgré la situation sanitaire particulière, les camps ont très bien fonctionné.

### 10.1.3.4 Cours et camps J+S (5 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 41 344 (40 948) jeunes dans plus de 54 (55) disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 768 147 (3 068 228) francs. Dans ce cadre, il est à noter que 110 (126) camps scolaires ont été annoncés à J+S en 2020, donnant un montant de subventions J+S, dont le montant de base a été doublé en 2020, de 428 444 (301 742) francs.

En raison des mesures de lutte contre le Coronavirus, de nombreuses activités J+S n'ont pas pu être réalisées ou seulement de manière partielle. Le déroulement de l'année a fortement été perturbé et cette situation spéciale est clairement visible dans les chiffres.

### 10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a continué son travail afin de valoriser les activités sportives des associations et clubs fribourgeois ainsi que le soutien aux infrastructures sportives. Un effort particulier a été consenti par la commission dans le domaine des constructions sportives et le soutien aux associations cantonales.

Pour l'année 2020, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 3 118 920 francs (2 960 848).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpo dans les documents à télécharger ([www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/activites-de-loisirs/loro-sport-affectations](http://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/activites-de-loisirs/loro-sport-affectations)) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel ([www.loro.ch/fr/chiffres-cles](http://www.loro.ch/fr/chiffres-cles)).

Il est à noter que les associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une contribution financière pour leur activité sportive ordinaire selon le même mode de calcul que l'année passée.

### 10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

L'inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible via le site du Service ([www.geo.fr.ch/Sport/?lang=fr](http://www.geo.fr.ch/Sport/?lang=fr)). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

### 10.1.6 Evénements particuliers

Le Prix sportif 2020 de l'Etat sera remis - dans le cadre de la Nuit du mérite 2021 - à M. André Liaudat de Fribourg pour son engagement important dans le domaine de l'athlétisme, du tir et toutes les activités qu'il a déployées pour le sport fribourgeois. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1 y seront aussi remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en cours d'élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SSpo a repris la gestion complète du Campus Schwarzsee/Lac Noir, suite à son transfert de la DSJ à la DICS. Afin d'assumer cette tâche et coordonner les activités du centre sport et loisirs avec le centre national de formation du service civil (principal locataire), 4 collaborateurs et collaboratrices du SSpo travaillent directement sur place à la grande satisfaction des utilisateurs. Il est à noter qu'avant le frein donné par la pandémie, une croissance de l'occupation du Campus dans le domaine sport était très réjouissante.

# 11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

## 11.1 Commissions

### 11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

### 11.1.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à cinq reprises (dont une en vidéoconférence). Elle a donné son préavis sur les 172 (205) demandes de subventions relevant de sa compétence. Elle a préavisé favorablement l'octroi, pour la saison 2020/21, de deux aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Elle a proposé au Conseil d'Etat la lauréate du Prix culturel de l'Etat 2020 et l'octroi, pour la période 2021-2023, de huit aides pluriannuelles à la création destinées à soutenir les activités de groupes de créateurs professionnels et d'opérateurs culturels ayant pour objectif de produire des créations professionnelles originales. Par ailleurs, la commission a été informée, a discuté ou donné son préavis sur divers thèmes de politique d'encouragement de la culture : les mesures d'indemnisation dans le secteur de la culture suite à la pandémie Covid-19 et l'impact de cette crise sur les activités du Service ; l'entrée en vigueur de l'Ordonnance relative au patrimoine culturel immatériel ; les événements particuliers mentionnés ci-dessous.

## 11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts visuels, danse, etc.) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 100 000 francs. Dans le cadre de la crise Covid-19, les subventions octroyées ont été garanties pour couvrir les frais engagés et les bénéficiaires touchés par des reports et annulations ont pu déposer des demandes d'indemnisation.

### 11.2.1 Eléments statistiques

91 % (90) des subventions ont été attribuées à des projets de création et 9 % (10) à des projets d'animation culturelle, dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2020	2019
Théâtre	48,8 %	45,3 %
Projets interdisciplinaires	3,0 %	8,3 %
Musique	26,4 %	28,9 %
Danse / performance	7,7 %	5,9 %
Arts visuels	8,2 %	7,8 %
Littérature / édition	2,0 %	3,5 %
Cinéma / vidéo	3,9 %	0,3 %

### 11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2018–2020) pour un montant total de 1 950 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois, Nouvel Opéra Fribourg (NOF), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Festival Belluard Bollwerk International, Compagnie de danse DA MOTUS !, Centre d'art contemporain Fri-Art et Ensemble Orlando Fribourg.

### 11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La DICS a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 680 000 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

#### 11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Ensemble Diachronie, Capella concertata, Association Musica Virtuosa, Max Jendly Jazz Big Band, Chœur St-Michel, Regards Nordiques, Association des Concerts de la Semaine Sainte, Choeur Arsis, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Café-Café, Chœur de l'Université et des Jeunesses Musicales, Chœur mixte paroissial de Praroman, Musicis Cultura, L'Opéra des champs, La Pie Lazuli, Les Enchanteurs de Ste Thérèse, Ensemble Diaphane, Association Oscar Moret ;

#### 11.2.3.2 Littérature, édition

PLF éditions, Torticolis et Frères, Editions Montsalvens, Editions de l'Aire, Editions Slatkine, Editions Faim de Siècle, Hélice Hélas Editeur, Editions Cabédita, L'Épître, Entreligne, Riverfield Verlag, Société d'histoire du canton de Fribourg, Société fribourgeoise des écrivains, Editions Fata Morgana, Editions Kadaline, lepoissonvolant.ch, Bernard Campiche Editeur, Edition de l'Hèbe ;

#### 11.2.3.3 Danse, performance

Antipode Danse Tanz, Mg cie, Xocolat, A à J, Fondation Equilibre et Nuithonie ;

#### 11.2.3.4 Théâtre

Production d'Avril, Compagnie Marjolaine Minot, Compagnie des Citrons Sonnés, Groupe Sauvage, Szène 17, Cirqu'en Prez, HighNoon Company, Midi Théâtre, Cie de L'éfrangeté, Le Magnifique Théâtre, Compagnie de l'Au-de l'Astre, Fondation Equilibre et Nuithonie ;

#### 11.2.3.5 Cinéma, vidéo

La Landwehr, Cine3D association ;

#### 11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Fondation du Musée de Charmey, Amis du Musée gruérien, Camille Alena, Sept.ch, Editions CRIC, Sturm & Drang Publishers, Verlag Scheidegger & Spiess, Edition Stephan Witschi, Visarte-Fribourg, Association des amis de Morat Festival des Lumières, Olivier Morattel Editeur ;

### 11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La DICS a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 316 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

Association K / Verein C, Kultur im Podium, Association de la Commune de Gibloux Dimanche-Musique, Cantorama, Eclatsconcerts, Rencontres Guitares Bulle, Eté au Château, Helvetiarockt, Jeunesses Musicales Suisse, Harmonie Nationale des Jeunes, Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes, Académie d'orgue de Fribourg, Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse, 20 Heures de Musiques Romont, Association des amis de l'orgue du collège St-Michel, Verein Kult-Szene Hauta, Suisse Diagonales Jazz, Les Cultur@iles, La Lisière, t. – Professionnels du spectacle Suisse, Théâtre La Malice, Théâtre Crapouille, Rencontres théâtrales de Bulle, Médiation Culturelle Suisse, Société de développement d'Estavayer-le-Lac et région, Naarisch, Stiftung Gerbestock Kerzers, Nuit Musées en Gruyère, Nuit des Musées Fribourg, Tréteaux de Chalamala, MusicTarget, Patrimoine culturel danse, Kunstbulletin, Fondation Bex & Arts, Fondation ch, Prix Interrégional des jeunes auteurs, Lectures Canap, Ciné-Doc, Roadmovie.

### 11.2.5 Subventions ordinaires

La DICS a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 154 000 francs à 26 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.



### 11.2.6 Contributions financières de la Loterie Romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie Romande a octroyé des aides d'un montant total de 8 293 979 francs pour le domaine de la culture. Suite au Covid-19, la commission a examiné avec bienveillance la situation des requérants en cas de manifestations annulées, restreintes ou reportées. Elle a notamment soutenu pour un montant de 3 304 000 francs, les animations et lieux culturels suivants : Arbanel (Treyvaux), Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Bilboquet (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Festival des Lumières (Morat), Festival Les Georges (Fribourg), Festival International de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Francomanias (Bulle), Fribourg Piano Association, Fri-Art (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), Murten Classics, Nouveau Monde (Fribourg), Orchestre de Chambre Fribourgeois, Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg, Spirale (Fribourg).

Des aides pour un montant total de 1 141 000 francs ont été octroyées pour les saisons culturelles et équipements des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg) et Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens). La commission a également apporté son soutien à la réalisation d'investissements. On peut notamment citer : 100 000 francs pour la Fondation du Nouvel Opéra de Fribourg, 70 000 francs pour l'Espace Jean Tinguely Niki de St-Phalle, 35 000 francs pour le Vitromusée de Romont.

### 11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

20 journées de résidence de création ont été attribuées à Fri-Son (Le Flux), au Bad Bonn (Tar Queen, Pier-Laure Betris), à Ebullition (Dirty Sound Magnet, Eïla), au Nouveau Monde (The Burden Remains, Iklos, s e l e n n) et à la Gustav Académie (pour deux shows à Fri-Son). Une partie de ces résidences auront lieu en 2021 en raison des restrictions sanitaires en vigueur dans les clubs. Le groupe Baron.e (Faustine Pochon et Arnaud Rolle) a reçu une aide du dispositif mutualisé des cantons romands « FCMA Musique+ ».

### 11.2.8 Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. Cette année, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la Commission des affaires culturelles, à Jacqueline Corpataux, comédienne à Fribourg. D'un montant de 15 000 francs, le Prix a été remis lors d'un événement qui s'est déroulé à Nuithonie le 3 novembre 2020.

### 11.2.9 Bourses de création

Trois bourses pour un total de 39 000 francs ont été attribuées. Deux bourses de mobilité pour la création artistique ont été octroyées : l'une à l'artiste Gauri Priscilla Brülhart, pour se rendre en Inde et à New York pour développer un style personnel autour du kathak (danse indienne), l'autre à l'artiste visuelle Viviane Fontaine pour partir au Japon en vue d'un projet artistique autour du papier japonais, intitulé « Sur les traces d'Uchigumo ». Enfin, la bourse de création en arts visuels a été attribuée à Line Dutoit Choffet pour la réalisation d'une installation lumineuse de lithophanies intitulée « Ce n'est qu'un au revoir ».

### 11.2.10 Résidences d'artistes à l'étranger

Remy Ugarte Vallejos, artiste visuel, a séjourné durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin.

### 11.2.11 Coopération

Le Service a participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles. Il a soutenu les activités de la Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), de Label+ Théâtre romand, de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Les cantons romands (CIIP) se sont prononcés en faveur d'un renforcement de l'audiovisuel et du cinéma en Suisse romande et de la stratégie 2021-2025 de Cinéforum.



---

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg et est vice-président du conseil de fondation de La Manufacture - Haute Ecole des arts de la scène. Il est membre du bureau des conseils de fondation de Cinéforum et de Label+Théâtre romand et président de CORODIS. Il est président de la CDAC romande et vice-président de la CDAC suisse. Au niveau cantonal, une plateforme de communication efficace a été développée durant la pandémie. La Conférence fribourgeoise des attachés à la culture a aussi poursuivi ses travaux de coordination. Le Service a assuré le secrétariat du Club culture du Grand Conseil.

Les événements prévus dans le cadre de la Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Grand Est (France) ont dû être annulés en raison de la pandémie : concert de l'Ensemble Orlando à Epinal (Grand Est), expositions de Camille von Deschwanden à Strasbourg (Grand Est). Un soutien a été octroyé à la Casa Suiça de Nova Friburgo pour faire face à la crise du Covid-19 ainsi qu'un soutien en faveur de l'Association Fribourg-Nova Friburgo pour les missions d'accompagnement de la Casa Suiça.

### 11.2.12 Culture & Ecole

Dans le cadre du programme « Culture & Ecole », le Service a soutenu financièrement des activités culturelles et de médiation culturelle pour 16 739 (27 500) participant-e-s provenant de tous les niveaux de l'école obligatoire durant l'année scolaire 2019/20. Les activités ont principalement eu lieu entre août 2019 et mars 2020. Avec la reprise de l'école le 11 mai, quelques activités culturelles compatibles avec les mesures sanitaires ont pu être programmées. Toutes les activités ont repris à la rentrée scolaire, puis ont été interrompues une nouvelle fois avec la fermeture des lieux culturels à la fin octobre. L'Etat de Fribourg et les Transports publics fribourgeois ont renouvelé leur partenariat afin de favoriser l'accès à la culture en transports publics pour les écoliers du canton. La quatrième édition du Festival Culture & Ecole BCF a été annulée quelques jours avant sa tenue prévue en novembre. Elle aurait dû réunir près de 5700 (4000) élèves et enseignant-e-s autour du thème de la création numérique.

Le projet pilote d'éducation culturelle et de développement pédagogique « Des Agent.e.s Culturel.les pour des écoles créatives » s'est poursuivi dans deux écoles fribourgeoises avec l'entrée en fonction d'une nouvelle agente culturelle et la définition d'une feuille de route culturelle.

### 11.2.13 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la conduite scientifique au Musée gruérien, est en cours d'actualisation. Le groupe d'experts s'est réuni à une reprise. En date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Conseil d'Etat a arrêté une Ordonnance cantonale relative au patrimoine culturel immatériel dont le but est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel fribourgeois. La matinée scientifique sur le thème des « traditions vivantes dans un monde en changement » prévue en novembre a été repoussée en 2021.

## 11.3 Evénements particuliers

Depuis mars, le secteur de la culture a été durement touché par la crise du Covid-19. En collaboration avec la Confédération et les communes, l'Etat a pris plusieurs mesures de soutien pour pallier les impacts économiques liés au report, à l'annulation ou à la tenue sous forme réduite de nombreuses activités et manifestations culturelles, dont principalement un dispositif d'indemnisation des acteurs et entreprises culturelles. Un montant cadre de 12 776 000 francs a été mis à disposition, financé à parité entre l'Etat de Fribourg et la Confédération. Une task-force constituée d'expert-e-s a été mise en place pour traiter les requêtes d'indemnisation. Une commission ad hoc a été chargée de préavis ces aides financières. Celle-ci s'est réunie 22 fois. Le Service a reçu 289 requêtes d'indemnisations (164 pour les entreprises culturelles, 125 pour les acteurs culturels). 241 requêtes ont reçu un préavis positif (111 pour les acteurs culturels et 130 pour les entreprises). 38 requêtes ont reçu un préavis négatif (11 chez les acteurs culturels et 27 chez les entreprises). 10 requêtes ont été retirées. Le montant total alloué à 80 % s'élève à 4 191 895 francs, montant susceptible d'être ajusté en fonction de décomptes RHT/APG non parvenus. 83 % de cette somme a été allouée aux entreprises culturelles (pour 3 459 300 francs, correspondant à 164 requêtes) et 17 % aux acteurs culturels (pour 732 595 francs, correspondant à 125 requêtes). Un rapport détaillé sera fourni à l'OFC en mars 2021. À fin 2020, le montant moyen de l'indemnisation pour les acteurs culturels est de 7326 francs, celui de l'indemnisation pour les entreprises culturelles est de 29 567 francs. Ces indemnisations concernent les dommages encourus sur une période de 8 mois (mars-octobre). Le Chef du Service a organisé huit rencontres avec les

---

faitières cantonales et cinq sessions de questions-réponses sur le canal Facebook du Service à destination des acteurs et entreprises culturels. Une dizaine de newsletters ont été envoyées aux abonnés.

#### 11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé plus d'une trentaine de séances et vidéoconférences de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de conduire des institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers. Les travaux d'agrandissement et de restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire ont débuté en novembre ; le personnel a déménagé à Polytype, le service public à la BCU Beauregard et les stocks de livres à Romont ex-site Tetra Pak. La BCU et son réseau de bibliothèques universitaires ont migré sur le réseau SLSP (Swiss Library Service Platform) et son outil de recherche *swisscovery*, qui ont remplacé le catalogue RERO. L'étude de projet de nouveau Musée d'histoire naturelle s'est poursuivie, tout comme celui du futur centre de stockage patrimonial interinstitutionnel à Givisiez (SIC).

#### 11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good (jusqu'au 31.07.2020), Directrice : Angélique Boschung (depuis le 01.08.2020)

##### 11.5.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a pris connaissance des comptes 2019 et préavisé favorablement le budget 2021 de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). La première séance de l'année était la dernière avec Monsieur Martin Good, directeur, qui a pris sa retraite anticipée, et aussi la dernière séance dans les locaux de la BCU-Centrale. La Commission a accueilli chaleureusement la nouvelle directrice, Madame Angélique Boschung, et a tenu sa deuxième séance dans les locaux de Polytype à Fribourg, siège provisoire de l'administration de la BCU. La Commission a été informée de l'état du projet d'extension (« BCU-Romont », « BCU-Polytype » et « BCU-Beauregard »), de l'état du projet stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) et des systèmes de gestion informatique, surtout de l'avancement du projet Swiss Library Service Platform (SLSP).

##### 11.5.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 55,86 EPT (55,86), réparti sur 70 personnes. 40 personnes, engagées par des contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure, civilistes, stagiaires), complètent l'équipe. Dès le 1<sup>er</sup> août, Angélique Boschung a succédé à Martin Good en tant que directrice.

Principales activités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU : déménagement de 2,5 millions de documents à Romont, déménagement du personnel sur les sites transitoires de Romont (5 collaborateurs), de Beauregard (35 collaborateurs) et de Polytype (70 collaborateurs), inauguration des espaces publics temporaires à Beauregard ;
- > projet de création d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation de la BCU et de l'Université dans les instances nationales des bibliothèques des hautes écoles : Swiss Library Network for Education and Research (SLiNER) ;
- > représentation de la BCU et de l'Université au Conseil d'administration de la Swiss Library Service Platform (SLSP) et au Conseil consultatif ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC) ;
- > représentation au comité de BiblioFR, l'association des bibliothèques fribourgeoises ;
- > représentation fribourgeoise au Comité de pilotage du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ;
- > gestion du personnel, notamment une dizaine de recrutements à la suite de départs à la retraite ou démissions.

### 11.5.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Une nouvelle analyse de l'air du magasin du rez-de-chaussée contaminé à Beaugard a été effectuée durant l'été et a permis d'exclure tout danger pour le stockage transitoire des collections précieuses et, en partie, pour celles concernant le patrimoine. Un concept de sécurité (contrôle d'accès, alarmes effraction et eau, vidéosurveillance, etc.) a été mis en place à Beaugard et à Romont afin de protéger les bâtiments et les collections entreposées. Suite aux déménagements, le bâtiment vide de la BCU-Centrale (Rue Joseph-Piller 2) a été remis au Service des bâtiments le 29 octobre 2020. Auparavant, les 273 étais qui soutenaient les dalles des anciens magasins ont pu être enlevés suite au déménagement des collections. Avant la fermeture définitive du bâtiment, les professionnels des bibliothèques et la population fribourgeoise ont été invités à une vente à prix symboliques du mobilier et des objets de la BCU destinés à la déchetterie. Cet événement a attiré un public nombreux et enthousiaste.

### 11.5.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré deux stagiaires pré-HES, qui ont terminé leur stage de 12 mois en été. Deux nouveaux stagiaires ont été engagés.

### 11.5.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination, qui s'est réuni avec deux Vice-Recteurs (le premier chargé des bibliothèques et le deuxième, responsable de la digitalisation) a notamment discuté les dossiers suivants : la Swiss Library Service Platform (SLSP), l'avenir de RERO et du serveur institutionnel RERODOC, la signature de contrats de licence pluriannuels avec les grands groupes éditoriaux de ressources électroniques. Avec le changement à la direction, une réflexion stratégique sur les missions universitaires de la BCU dans le contexte du nouveau défi de l'Open Science a été entamée avec des représentant-e-s de la DICS (Service de la culture et Service universitaire) et du Rectorat.

### 11.5.2.4 Coordination des bibliothèques associées

Le suivi courant a été assuré pour les 18 bibliothèques. Aucune demande spéciale n'a été acceptée, le groupe de coordination s'étant concentré sur la transition de toutes les bibliothèques vers les réseaux SLSP et RERO21.

### 11.5.2.5 Coordination des bibliothèques de lecture publique - BiblioFR

L'année 2020 a été marquée par le mandat conféré par le COPIL SNBF (Services numériques des bibliothèques fribourgeoises), présidé par le chef du Service de la culture, à un groupe de travail (GT) interne à l'Etat. Le mandat vise l'élaboration d'un projet de « *Vision 2025* » pour les bibliothèques de lecture publique (LP) et scolaires. Le GT est composé de délégué-e-s du Service de la culture, du Service de l'enseignement obligatoire et de l'association des bibliothèques fribourgeoises (BiblioFR) ; il est dirigé par la coordinatrice des bibliothèques LP. Un premier rapport présente l'état des lieux des bibliothèques et une analyse de la situation, le second établit un projet « *Vision 2025* » et des pistes stratégiques. Les propositions pour l'avenir des bibliothèques LP et scolaires, élaborées par le GT, ont été présentées et discutées en décembre dans une séance du COPIL SNBF. Par ailleurs, le nouveau programme d'activités, mis en place par BiblioFR et la coordinatrice des bibliothèques LP, a suscité l'intérêt des membres de l'association, notamment les cours de formation continue auxquels se sont inscrites 91 personnes ! Malheureusement, à la suite de l'épidémie du Covid-19, plusieurs cours et activités ont dû être annulés ou reportés. Ni le Samedi des bibliothèques, ni Lecture Académie, les projets menés par BiblioFR, n'ont pu avoir lieu. De même, la fête des 25 ans de l'association a été renvoyée à l'année 2021.

### 11.5.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Pour permettre le début des travaux à la BCU-Centrale, le bâtiment (Rue Joseph-Piller 2) a été complètement vidé à la fin octobre 2020. Les services au public ont été délocalisés dans le quartier de Beaugard à Fribourg. Les locaux de BCU-Beaugard comprennent également le stockage des livres précieux et patrimoniaux, avec une salle de consultation des collections spéciales, ainsi qu'un magasin pour la préparation du futur libre accès aux documents. Les bureaux des autres collaborateurs et collaboratrices ont été installés dans le bâtiment de l'entreprise Polytype à Fribourg. Plus de 2 millions de documents – soit 50 kilomètres linéaires correspondant à 3,5 millions de kilos – ont été déménagés en l'espace de 10 mois et sont désormais stockés à Romont dans les anciens bâtiments de l'entreprise Tetra Pak, avec un service de livraison quotidienne pour les documents demandés par les lecteurs. Au préalable, ces

---

trois lieux pour la phase transitoire ont fait l'objet des travaux nécessaires de transformation, d'aménagement et d'ameublement.

Le lancement des travaux à la BCU-Centrale a été marqué par un premier coup de pioche symbolique qui a eu lieu le 25 novembre 2020. La mise en service de la nouvelle BCU-Centrale est prévue en automne 2024.

Le nouveau projet de centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) situé à la Rue Jo-Siffert à Givisiez (parcelle de 6000 m<sup>2</sup> non construite) a fait l'objet d'un concours en entreprise totale qui a permis de désigner l'entreprise lauréate.

### 11.5.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : numérisation – sans structuration, ni mise en ligne – de « L'Ami du peuple » (1865–1917), manquent les années 1863–1864, 1868, 1871, 1874–1875, 1878–1883, 1885–1892, 1938–1940, 1942–1943, « Le Fribourgeois » (1891–1959).

### 11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

#### 11.5.3.1 Acquisitions

2670 (3273) imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. La BCU a collecté 1091 (1409) fascicules de périodiques fribourgeois en dépôt légal et enregistré 7 (20) nouveaux titres. Les collections iconographiques se sont enrichies de 32 (842) affiches et de plusieurs dizaines de milliers de photos, avec l'arrivée du fonds photographique et cinématographique René Bersier (négatifs, diapositives, tirages et épreuves, films, publications, documentation), du fonds Tilman Kehren – Edgar Oberson (négatifs, tirages, diapositives et photographies numériques), d'une collection de photos sur plaques de verre de Raphaël Buchillier et d'une documentation photographique numérique sur la BCU de Romano Riedo.

Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 201 (317) documents audio, 39 (32) DVD vidéo et a effectué 343 (308) enregistrements patrimoniaux.

Le domaine film et son a été enrichi avec l'acquisition de la succession de Michel Ritter (66 documents) et de documents produits par le Musée gruérien (200 documents audio sur MiniDisc).

#### 11.5.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Pour la Bibliographie fribourgeoise, 2118 (2079) nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement de 250 affiches, 2134 photographies du fonds Mülhauser (JOMU), 407 du fonds Pro Fribourg / Bourgarel (PRFR) et 20 du fonds Benedikt Rast (BERA) ont été numérisées, inventoriées et partiellement cataloguées. 1137 (581) bobines du fonds Pierre Kaelin ont été numérisées et des fiches descriptives ont été réalisées avec le logiciel d'archives AtoM (Access to Memory). 394 (370) documents audio ou vidéo ont été archivés, 88 (46) sites web ont été annoncés dans le cadre du projet « Archives Web Suisse ».

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation – outre ses tâches habituelles de reliure, réparation et restauration, fabrication de boîtes, montage d'expositions – a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

#### 11.5.3.3 Consultation

585 (525) documents iconographiques ont été commandés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

#### 11.5.3.4 Activités culturelles

Exposition présentée : « #maBCU #meineKUB » (27.09.2019–31.03.2020).

Expositions extra-muros : participation à l'exposition du Département de Français de l'Université de Fribourg « Territoires de la mémoire : bibliothèques des Capucins fribourgeois » (prévue 12.11–03.12.2020, repoussée au 18.05–12.06.2021) ; « Les (in)connues », parcours en ville à la découverte de l'histoire de six femmes de Fribourg sous l'œil du photographe Jacques Thévoz, organisation Ville de Fribourg, (26.09.2020–07.02.2021) ; Thomas Kern, « Je te regarde et tu dis » (Enquête photographique fribourgeoise 2020), exposition à Fri-Art Fribourg (22.11.2020–10.01.2021) ; exposition de « Malleus Maleficarum » (Enquête photographique fribourgeoise 2018) de Virginie

---

Rebetez en Chine (exposition collective organisée par Pro Helvetia Shanghai « Between Mountains, Hills and Lakes »).

Publications : « Fenêtres sur Fribourg. Texte et image en dialogue / Freiburger Ansichten. Text und Bild im Dialog », BCU Fribourg 2020 ; « BCU Info » N° 80 et 81 ; « Index de la revue « BCU Info », n° 1–80 (1993–2020) » (sur rero.doc : <https://doc.rero.ch/>) ; Thomas Kern, « Je te regarde et tu dis », Enquête photographique fribourgeoise 2020 / Fotografische Ermittlung Thema Freiburg 2020, Zurich : Edition Stephan Witschi ; Fribourg : BCU, 2020.

Mise à disposition d'archives audiovisuelles pour l'émission de La Télé « Retour vers le passé » (toutes les deux semaines) ; intervention au colloque Memoriav « Collecter. Mais comment s'y prendre ? Stratégie d'acquisition des documents audiovisuels dans un contexte numérique » (26.10.2020) ; formation Bibliosuisse « Escape game : une histoire un succès ».

#### 11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

##### 11.5.4.1 Acquisitions remarquables

Denis Honegger (1907–1981), 8 dessins préparatoires pour les bâtiments universitaires de Miséricorde, vers 1937–1942 (achat) ; un lot de documents sur August Ackermann (1883–1968) (don) ; Joseph Bovet (1879–1951), *Mirabilis Deus*, ms. autographe (don) ; « Liber amicorum » de Peter Wildt, 1630 (achat) ; incunables provenant des Capucins de Fribourg : Franciscus de Retza. *De Generatione Christi, sive Defensorium inviolatae castitatis* BMV. Latin et allemand. – [Speyer, Johann et Conrad Hist, circa 1485]. GW 10274 (achat) ; [Historia Alexandri Magni de praelis (version allemande de Johann Hartlieb) :] *Die histori von dem grossen Alexander*. – Augsburg, Anton Sorg, 18 V 1478. GW 885. 11 feuilles (dons et achats).

##### 11.5.4.2 Traitement

Inventorisation : Supplément 2020 au Fonds Gérard A. Jaeger ; suppléments au Fonds « Histoires d'ici » ; livres manuscrits : L 2247–2249 ; incunables : Cap. Rés. 647–648 (mises à jour).

##### 11.5.4.3 Principales collaborations et autres activités

Transcription en vue de la recréation de la Messe en harmonie d'Antoine-Léonce Kuhn (1753–1823) lors de la Schubertiade 2021 à Fribourg.

Expositions : « Die schönsten Seiten der Schweiz. Geistliche Handschriften », 10.03–08.11.2020, Bibliothèque abbatiale de Saint-Gall ; « Territoires de la mémoire. Bibliothèques des Capucins fribourgeois », 12.11–03.12.2020, Couvent des Cordeliers de Fribourg (exposition reportée en 2021, 18.05–12.06).

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 532 (1815) documents ont été consultés dont 272 (380) manuscrits. 179 (584) visites ont été enregistrées.

#### 11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique

Principales activités :

- > divers développements pour accompagner le changement du système de gestion de bibliothèque vers *Alma* (migration de données, gestion des cotes et intégration avec les applications existantes) ;
- > migration de la Bibliographie fribourgeoise dans l'outil de découverte *Primo* ;
- > redéploiement de l'infrastructure informatique vers trois sites : BCU-POLY (BCU-Polytype), BCU-BEAU (BCU-Beauregard) et BCU-ROM (BCU-Romont) ;
- > migration des fonds provenant d'AMS (Archival Management System) vers le logiciel AtoM (Access to Memory) ;
- > mise en place et assistance au télétravail pendant la crise Covid-19 pour les employé-e-s de la BCU.



### 11.5.6 Secteur Systèmes d'information

Le projet principal qui a occupé le secteur était SLSP (Swiss Library Service Platform), comme les années précédentes. Plus spécifiquement, le secteur a travaillé sur les dossiers suivants :

- > migration finale vers le nouveau système de gestion de bibliothèques Alma (interface professionnelle) et le nouvel outil de recherche Discovery Fribourg-Freiburg (interface publique) ; dans ce cadre, le groupe de projet interne a formé plus de 200 collaboratrices et collaborateurs en octobre et novembre ; les formations ont été chamboulées par la deuxième vague du Covid-19 qui a nécessité de basculer vers des cours en ligne au milieu des formations ;
- > suivi de l'évolution de RERO et de la fin du Réseau fribourgeois sous sa forme actuelle ;
- > gestion des nouvelles licences « Open Access » négociées par swissuniversities et le Consortium des bibliothèques universitaires suisses, en collaboration étroite avec l'Université de Fribourg ;
- > accompagnement du projet de déménagement de la BCU.

### 11.5.7 Secteur Acquisitions

#### 11.5.7.1 Statistiques

	2020	2019
<b>Documents</b>		
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	10 729	11 067
Achats sur le budget de l'Université	13 907	16 872
Achats sur crédits spéciaux	83	423
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	4238	7264
Périodiques : nouveaux abonnements	16	28
Périodiques : numéros spéciaux	415	497
<b>Total</b>	<b>29 388</b>	<b>36 151</b>
<b>Périodiques</b>		
Etat de la collection (titres)	4021	4008
Périodiques imprimés (fascicules bulletinés)	15 194	18 820
Périodiques électroniques (titres)	17 720	20 713
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	68 579	65 021
Bases de données	150	150

#### 11.5.7.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Ce dernier vise un approvisionnement coordonné à des conditions financières favorables. L'essentiel des ressources électroniques documentaires disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'un abonnement via le Consortium.

### 11.5.8 Secteur Catalogage

#### Catalogage formel

La BCU a traité 60 032 (48 793) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 45 442 (35 714) ; recatalogage 2751 (983) ; divers 11 839 (12 096). L'apport des bibliothèques associées a été de 15 054 documents (13 282). Au total, cela représente 75 086 (62 075) documents.

#### Catalogage matières

16 657 (20 069) documents indexés par la BCU ; 9 437 (10 488) par une autre bibliothèque ; 11 996 (12 297) non-indexables ; 1965 (4619) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 40 055 (47 473).

## Apport des bibliothécaires administrés par l'Université

35 % (26 %) pour le catalogage formel et 39 % (49 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec RERO, 52 % (47 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 36 % (34 %) pour le catalogage matières respectivement, si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 2 097 554 (2 061 909) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 937 012 (2 922 922 volumes).

## Recatalogage

2510 (665) volumes à la Centrale et 241 (318) volumes à l'Université. De 1985 à 2020, 1 000 764 volumes ont été recatalogués, dont 2751 cette année (983).

### 11.5.9 Secteur public

#### 11.5.9.1 Prêt de documents et prêt entre bibliothèques

104 419 (171 161) documents ont été prêtés par la BCU-Centrale, dont 36 061 (55 380) proviennent de sa médiathèque. 1117 (2122) documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 4039 (6220) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 5755 (8427) documents et photocopies de son propre fonds.

#### 11.5.9.2 Accès aux ressources électroniques

Les quelque 17 000 (20 000) revues scientifiques électroniques abonnées via le Consortium ont généré plus de 755 000 (770 000) consultations d'articles. La collection de plus de 28 000 (25 000) e-books scientifiques (achetés et abonnées) a été consultée un peu moins de 105 000 (70 000) fois, tandis que la centaine de bases de données abonnées a comptabilisé près de (370 000) 430 000 recherches.

Via les plateformes « Grand public » de FReBOOKS, 15 195 (12 929) e-books, 2084 (761) e-audios et 20 420 (10 241) morceaux de musique ont été téléchargés ou consultés. 22 (22) bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet FReBOOKS de la BCU.

#### 11.5.9.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 23 (44) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 220 (370) personnes. Plus de 1000 étudiant-e-s ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

### 11.5.10 Secteur Logistique

Une planification générale des déménagements a été réalisée pour le stockage transitoire prévu à la BCU-Romont et à la BCU-Beauregard. L'équipement des documents a porté sur 62 241 (65 796) volumes cotés et 15 787 (18 688) volumes magnétisés ; 113 800 (185 300) volumes ont été équipés avec une puce RFID, soit 1 749 000 (1 635 200) volumes entre 2011 et 2020. 3436 paquets (4519) ont été envoyés. 206 582 (222 955) livres ont été dépoussiérés en prévision des déménagements, ce qui comprend tous les livres du magasin du rez-de-chaussée à Beauregard entièrement traités par la Protection civile suite à la contamination du magasin par des champignons.

### 11.5.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

La crise sanitaire (Covid-19) et ses conséquences (fermeture des bibliothèques, télétravail) ont marqué cette année 2020. Malgré ces bouleversements, les bibliothécaires ont su poursuivre leurs activités, notamment par la mise en place de nouveaux services aux usagers (envois de paquets, scannage). A l'automne, tous les bibliothécaires ont suivi les formations en vue du passage à SLSP. Constellation (le groupe des responsables de bibliothèques à l'Université) a poursuivi ses activités, notamment par la création d'un groupe de travail avec la Direction des services IT (DIT) et le Service Promotion Recherche (SPR) sur la gestion des données de la recherche, ainsi que par sa participation à la commission créée par le Rectorat pour la mise en place du Service des bibliothèques.



---

## 11.6 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

### 11.6.1 Commission

Le bureau de la commission et la commission se sont réunis à quatre reprises. Ils ont approuvé les comptes 2019 et préavisé favorablement le budget 2021. Ils ont traité notamment de la réorganisation territoriale du Conservatoire, de la rentrée scolaire 2020/21 et du projet « COF 2025 », réflexion interne concernant les orientations stratégiques de l'institution.

### 11.6.2 Activités

#### 11.6.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2020.

##### Art dramatique

Nombre d'élèves : 53 ; répartition par degré : atelier théâtral, introduction enfants, adolescents et adultes : 47 ; certificat préprofessionnel : 6 ; nombre de professeur-e-s : 11 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

##### Bois

Nombre de cours : 718 ; flûte à bec : 107, flûte traversière : 242, clarinette : 162, saxophone : 139, hautbois : 48, basson : 20 ; répartition par degré : inférieur : 419, moyen : 162, secondaire : 86, certificat amateur : 50, filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeur-e-s : flûte à bec : 7, flûte traversière : 8, clarinette : 6, saxophone : 6, hautbois : 2, basson : 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les sept districts.

##### Chant

Nombre de cours : 167 ; répartition par degré : inférieur : 95, moyen : 45, secondaire : 18, certificat amateur : 8 ; filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeur-e-s : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

##### Cordes

Nombre de cours : 437 ; violon : 299, violoncelle : 114, alto : 14, contrebasse : 10 ; répartition par degré : inférieur : 237, moyen : 110, secondaire : 61, certificat amateur : 22, filière préprofessionnelle : 7 ; nombre de professeur-e-s : violon : 14, violoncelle : 4, alto : 3, contrebasse : 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

##### Cuivres

Nombre de cours : 712 ; trompette : 483, euphonium : 73, alto : 50, tuba : 6, cor : 38, trombone : 62 ; répartition par degré : inférieur : 446, moyen : 162, secondaire : 65, certificat amateur : 36, filière préprofessionnelle : 3 ; nombre de professeur-e-s : trompette : 20, tuba : 3, cor : 2, trombone : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les sept districts.

##### Danse

Nombre d'élèves : 70 ; répartition par degré : certificat amateur : 52, filière préprofessionnelle : 18 ; nombre de professeur-e-s : 6 (et 7 maîtres et maîtresses de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

##### Guitare

Nombre de cours : 340 ; répartition par degré : inférieur : 221, moyen : 79, secondaire : 27, certificat amateur : 13 ; nombre de professeur-e-s : 12 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les sept districts.

##### Jazz

Nombre de cours : 382 ; piano : 112, guitare : 80, batterie : 118, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) : 9, chant : 25, guitare basse et contrebasse : 14, saxophone : 24 ; répartition par degré : inférieur : 247,

---

moyen : 82, secondaire : 40, certificat amateur : 11, filière préprofessionnelle : 2 ; nombre de professeur-e-s : 17 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

### Piano

Nombre de cours : 1181 ; répartition par degré : inférieur : 707, moyen : 293, secondaire : 116, certificat amateur : 59, filière préprofessionnelle : 6 ; nombre de professeur-e-s : 43 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les sept districts.

### Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours : 50 ; répartition par degré : inférieur : 31, moyen : 12, secondaire : 2, certificat amateur : 4, filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Culture musicale : nombre d'élèves : classique : 51, jazz : 21, enfants : 21 ; nombre de professeur-e-s : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Romont ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur : nombre d'élèves : 15 ; nombre de professeur-e-s : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat amateur : nombre d'élèves 12 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat préprofessionnel : nombre d'élèves 10 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 136 ; répartition par discipline : éveil musical : 46, initiation et pré- solfège : 49, méthode Orff : 41 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours : 25 ; répartition par degré : inférieur : 14, moyen : 8, secondaire : 3 ; nombre de professeur-e-s : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours : 12 ; répartition par degré : inférieur : 7, moyen : 2, secondaire : 1, certificat amateur : 2 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours : 76 ; répartition par degré : inférieur : 44, moyen : 17, secondaire : 7, certificat amateur : 7, filière préprofessionnelle : 1 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

#### 11.6.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2019/20, 1144 examens (dont 590 examens de passage de degré validés d'office sans examen, selon les mesures Covid-19 alors en vigueur) ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

- > Musique : 1054 (579 validés Covid-19) examens dont 32 examens finaux (28 certificats amateur et 4 certificats préprofessionnels) ;
- > Art dramatique : 52 examens dont 6 examens finaux (2 certificats amateur et 4 certificats préprofessionnels) ;
- > Danse : 38 examens (11 validés Covid-19) dont 4 examens finaux (4 certificats préprofessionnels).

#### Lauréats (certificat amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Art dramatique (2 CA, 4 PP) ; chant (3 CA) ; clarinette (3 CA) ; danse (4 PP) ; direction chorale (3 CA) ; direction ensembles à vent (4 CA, 1 PP) ; euphonium (2 CA) ; guitare basse jazz (1 CA) ; percussion classique (1 CA, 2 PP) ; piano (2 CA) ; piano jazz (1 CA) ; saxophone (2 CA) ; trompette (4 CA) ; violon (2 CA, 1 PP).

#### 11.6.2.3 Personnel enseignant et administratif

Durant l'année scolaire 2019/20, 190 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2750 heures d'enseignement hebdomadaire (111,63 EPT). Le personnel administratif est composé de 8 personnes (6,65 EPT) et de 2 apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

#### 11.6.2.4 Collaborations

Le Conservatoire accueille les étudiant-e-s des collèges (du Sud, Gambach, Ste-Croix et St-Michel) dans le cadre de l'option spécifique musique. Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiant-e-s universitaires la possibilité d'accéder aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiant-e-s se destinant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I ou au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

#### 11.6.2.5 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 150 activités (auditions, concerts, spectacles, journée découverte, présentation d'instruments dans les écoles) ont permis au public d'apprécier le travail réalisé ou d'en découvrir l'activité. Rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue ont jalonné l'année scolaire. En raison du Covid-19, seules 20 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves ou aux professeur-e-s de parfaire leur formation.

#### 11.6.2.6 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire. Le site Internet du Conservatoire a été consulté par près de 50 000 visiteurs.

### 11.7 Musée d'art et d'histoire

Directeur : Ivan Mariano

#### 11.7.1 Commission

La commission s'est réunie à une seule reprise au lieu de deux en raison du Covid-19. Lors de cette séance elle a examiné les comptes 2019 et le budget 2021.

#### 11.7.2 Personnel et organisation interne

L'effectif du personnel du Musée d'art et d'histoire (MAHF) est resté stable en 2020, à savoir 15 EPT et 2 EPT pour l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle. Des civilistes, des assistants et assistantes scientifiques ont complété l'effectif pour la gestion de la collection et la préparation d'expositions. Le conseil de direction s'est réuni à 11 reprises et la conférence du personnel a eu lieu au mois de juin.

#### 11.7.3 Bâtiment et équipement

Le principal chantier a été le réaménagement du jardin du MAHF. Il a eu lieu du 11 novembre 2019 à fin avril 2020 et a été effectué par les architectes paysagistes Hüsler & Associés SA à Lausanne.

#### 11.7.4 Activités et transmission du savoir

##### 11.7.4.1 Fréquentation

En 2020, le MAHF a accueilli 6673 (14 654) visiteurs, dont 624 (1742) élèves. Moyenne journalière de 29 visiteurs. Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires est de 25 (45). En raison du Covid-19, le musée a été fermé du 16 mars 2020 au 12 mai 2020 et à nouveau du 2 novembre 2020 au 10 décembre 2020.

##### 11.7.4.2 Expositions temporaires

Le siècle oublié – Fribourg, les années 1300 (08.11.2019–23.02.2020) ; Peter Aerschmann – I Miss You (12.05–20.09.2020) ; Museoscope : Les 40 jours de l'Institut Créole en Chine : Pierre-Alain Morel et Wojtek Klakla (09.10–01.11.2020) ; D'ombre et de lumière–les mérovingiens (19.12.2020–14.03.2021).

##### 11.7.4.3 Médiation culturelle

La médiation culturelle a effectué 16 (73) visites-ateliers, dont 5 (21) au MAHF et 11 (52) à l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, pour un total d'environ 260 (1300) personnes. Les 16 ateliers ont été suivis notamment par 13 (48) classes de l'école obligatoire du canton et 3 (1) groupes d'adultes. 28 annulations d'ateliers : 12 durant la fermeture de printemps, 8 en juin suites aux restrictions, 8 durant la fermeture du mois de novembre.

---

Dans le cadre du programme Culture & Ecole, 10 ateliers ont été suivis par 173 élèves dont 1 atelier avec 9 élèves au MAHF et 9 ateliers avec 164 élèves à l'Espace. Un nouveau dossier pédagogique a été créé sur le thème de l'exposition temporaire à l'Espace : « Musée imaginaire : M.S. Bastian & Isabelle L ». Différentes activités ont été mises en ligne suite à la fermeture en raison du Covid-19 (mars-avril 2020) : présentations d'œuvres de la collection, activités créatrices à réaliser à la maison.

#### 11.7.4.4 Événements particuliers et autres activités

Suite à la fermeture du MAHF en raison de la situation sanitaire plusieurs événements ont été annulés ou reportés. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020 s'est tenu pour la première fois le nouveau rendez-vous culturel du MAHF intitulé « Afterwork ». Cet événement mêle capsules culturelles sous forme de conférences ou visites flash et dégustations de produits du terroir. Le nombre total de conférences a été de 16 (35), avec les « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. 4 concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire. La Nuit des Musées qui devait se dérouler le 25 mai a été annulée.

#### 11.7.4.5 Site Internet et réseaux sociaux

Les pages du site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle ont fait l'objet de 91 708 (76 670) vues. Le site permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement au nombre de 6334 (5950). Nous sommes également présents sur Instagram et Facebook.

#### 11.7.4.6 Présence dans les médias

Les événements du MAHF ont fait l'objet de 123 articles de presse, 2 émissions de radio et 5 reportages TV.

### 11.7.5 Gestion des collections et recherche

#### 11.7.5.1 Dons et acquisitions

Vous trouvez ci-dessous un choix des dons et acquisitions de l'année 2020. Vous pouvez consulter la liste complète sur [www.fr.ch/mahf/les-nouvelles-acquisitions-du-musee-dart-et-dhistoire-fribourg](http://www.fr.ch/mahf/les-nouvelles-acquisitions-du-musee-dart-et-dhistoire-fribourg)

##### Dons

- > Peinture : Katharina Stampfli : Gottfried Locher, Portrait d'un paysan de Planfayon, miniature sur papier. Serge Berthold : Inconnu, Portrait de Frédéric Vaillant, XIX<sup>e</sup> s., huile sur toile ; Inconnu, Le départ d'un chevalier, 1876, huile sur toile.
- > Arts appliqués : Daniel Macherel : Henri Metzger, Vitrail représentant Ferdinand Macherel en horloger, 1914, grisaille et jaune de plomb sur verre.
- > Arts graphiques : Denyse Ziegenbalg : André Bezençon, Bords du lac de Morat : Hautes eaux, Löwenberg, 1930, encre et graphite sur papier ; idem, Château de Courgevau, 1930, aquarelle sur papier.
- > Photographie : de l'artiste : René Bersier, vingt tirages photographiques, XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s.
- > Objets historiques : Université de Fribourg, Astrid Epiney : Johann Dreyer, Piano-forte, 1790, cerisier et ébène. Gérard Delatena : Besaiguë ancienne, fer. Musée Gruérien : Fauteuil de Joseph Reichlen, XIX<sup>e</sup> s., bois, tissu, clous ; Coffre marqueté de Joseph Reichlen, 1607, bois, marqueterie, métal. Jean-Pierre Kolly : Biscuit offert à Noël par la ville de Bâle au régiment fribourgeois qui gardait la frontière, 1918, carton, ouate, biscuit. Marie-Louise Bochud : Chapelet de saint Pierre Canisius, XVI<sup>e</sup> s., os, bois, ficelle.

##### Acquisitions

- > Sculpture : Eva Aepli, La petite Marie, 2004, bronze ; Franz Eggenschwiler, Hirsch heiss ich, 1977, fer et ciment.
- > Peinture : Gottfried Locher, cinq dessus de porte avec scène galante provenant de la Grand-Rue 59, Fribourg, XVIII<sup>e</sup> s. 3<sup>e</sup> tiers, huile sur toile ; Inconnu, Armoiries de François-Joseph Blondet de Romont et Marie-Joseph Blondet née Bas de Romont, 1738, huile sur toile ; Inconnu, Christ tombant sous le poids de sa croix, copie libre d'après Hans Fries (1502), XVI<sup>e</sup> s., tempera sur bois de sapin ; François Bonnet, L'hôtel Ratzé au soleil couchant, XIX<sup>e</sup> s., huile sur bois ; Bernard Bailly, Gantrisch en hiver : Le point de vue de Hodler, 2019, acrylique sur toile.

- > Arts graphiques : Joseph-Emmanuel Curty, Deux carnets de modèles de dessin, 1750-1813, Graphite et encre sur papier vergé ; Ludo Hartmann, Place Nova Friburgo, 2020, estampe numérique ; Jean Tinguely, Infirmière : soignante ou robot, 1990, sérigraphie ; Isabelle Pilloud, Niki, 2019, encre et collage sur papier ; Inconnu, Affiche Cailler, 1944, chromolithographie.
- > Arts appliqués : Ernst-Wilhelm Hundeshagen, Couronne de ciboire, XVIII<sup>e</sup> s., argent doré et verroteries ; Joseph Galley, Paire de burettes, 1725-1750, argent ; Layette du monastère de la Visitation et sa clé, XVIII<sup>e</sup> s. 2<sup>e</sup> moitié, plaquage noyer et chêne, métal.
- > Objets historiques : Fragments de câble du pont suspendu du Gottéron, 1840-1960, fils de fer ; Feuilles du Tilleul de Morat cueillies lors du 500<sup>e</sup> anniversaire de la Bataille de Morat, 1976, feuilles.

#### 11.7.5.2 Prêts et dépôts

Œuvre prêtée au MAHF (à long terme)

- > Sculpture : Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte : Niki de Saint Phalle, La Mariée à Cheval, 1997, bronze avec ornements en bronze galvanisé et peint/verni, tulle, acier.

Œuvres déposées au MAHF

- > Arts graphiques : Fondation pour l'art moderne et contemporain : Miriam Tinguely, 402 œuvres graphiques datées d'entre 1985 et 2002, aquarelle, collage et estampe sur papier.
- > Arts appliqués : Chancellerie d'Etat : Atelier de Hans Gieng, Table du Petit Conseil, 1544/1546, bois de chêne.

#### 11.7.5.3 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves, ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des cinq expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur une dizaine d'œuvres de la collection. L'atelier a assuré le convoyage de 6 œuvres prêtées durant la période et procédé aux travaux de préparation (constat d'état et conservation) et de transport du retable dit d'Estavayer-Blonay en vue de son retour dans l'église des Dominicaines d'Estavayer. L'atelier a également assuré la coordination des mandats de restauration donnés à des tiers (devis, suivi et contrôle), ainsi que les travaux d'entretien régulier des machines de l'Espace. Pour la réserve centralisée des Daillettes, l'atelier a géré le planning de la chambre à azote ainsi que le contrôle parasitaire (IPM) au moyen de pièges à insectes. L'atelier a accueilli deux stagiaires de l'école de restauration de Berne.

#### 11.7.5.4 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées sous la direction du MAHF : le catalogue « Le siècle oublié–Fribourg, les années 1300 » ; le « Cahier d'artiste : Peter Aerschmann–I Miss You » ; six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres).

### 11.8 Musée d'histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

#### 11.8.1 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2019 et préavisé favorablement le budget 2021.

#### 11.8.2 Effectif

Une réorganisation interne a eu lieu suite à des départs en retraite. Le nombre d'EPT est resté stable (9,7). Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles. Le personnel du Musée d'histoire naturelle (MHN) siège aux comités de sept associations cantonales et nationales.

### 11.8.3 Projet de délocalisation et de construction du MHN à la route des Arsenaux à Fribourg

En mai 2020, le Grand Conseil fribourgeois a octroyé un crédit d'étude de 5 580 000 francs pour la délocalisation et la construction du MHN. Durant la phase d'avant-projet, achevée fin 2020, le comité de pilotage s'est réuni à 10 reprises, et le bureau Zamparo Architectes et les utilisateurs à 12 reprises.

### 11.8.4 Impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le MHN

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le MHN a été fermé au public du 16.03–11.05.2020 et du 05.11–09.12.2020. En conséquence, le MHN n'a été ouvert au public que 271 jours sur les 363 habituels. Cette crise a fortement impacté tous les secteurs d'activités du MHN.

### 11.8.5 Fréquentation

En 2020, le MHN a accueilli 24 767 visiteurs (65 349), dont 1821 (8287) élèves. Moyenne journalière de 91 (180) visiteurs. En comparaison avec la moyenne annuelle des 5 dernières années (65 100), diminution du nombre de visiteurs de 62 % (Covid-19).

### 11.8.6 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 138 (213) articles de presse, 3 (1) émissions de radio et 3 (6) reportages TV. Le Musée est aussi régulièrement sollicité à titre d'expert par les médias. Les pages du site Internet du MHN ont fait l'objet de 111 953 (98 458) vues.

### 11.8.7 Transmission du savoir

#### 11.8.7.1 Expositions temporaires et permanentes

« Lait – Elixir maternel » (15.06.2019–02.02.2020) ; « Libellules – #1 Biodiversité Fribourg » (12.10.2019–01.03.2020) ; « Papillons de nuit – #2 Biodiversité Fribourg » (19.09.2020–14.02.2021). Report de deux expositions en 2021 (Covid-19). Emprunt et présentation au public de l'installation sonore « Be A Bee » (01.08–01.11.2020).

Prêt de trois expositions temporaires : « AQUA – michel.roggo.photographie » (23.07.2019–02.02.2020) et « Lait – Elixir maternel » (10.03–29.11.2020) au Zoologisches Museum der Universität Zürich ; « Loup – De retour parmi nous » au Bündner Naturmuseum de Coire (12.05–25.10.2020).

#### 11.8.7.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle renforce l'accès et la sensibilisation des différents publics aux thématiques des sciences naturelles, ainsi qu'aux collections et expositions du MHN. Au total, 2253 (10 204) personnes ont profité des 132 (383) offres proposées, soit 9 % (15,6 %) du nombre total de visiteurs. En 2020, 109 événements ont été annulés, dont la Nuit des Musées de Fribourg (Covid-19). Pour le public adulte et familial : 20 (37) visites guidées et 13 (63) événements (vernissages, actions de médiation dans les expos, conférences, films, spectacles, concerts, soirées thématiques, excursions et ateliers) ont été fréquentés par 828 (5753) personnes.

En marge de l'exposition « Libellules », l'état, les enjeux et les perspectives de la biodiversité dans le canton de Fribourg ont été débattus au cours d'une table ronde réunissant des spécialistes de divers horizons. Organisé en collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN) et le Jardin botanique de l'Université de Fribourg, ce débat public a été suivi par 101 participants.

Pour les enfants en dehors du cadre scolaire : 59 (96) animations (excursions, activités créatrices, ateliers, etc.) ont réuni 655 (1134) enfants. Pour les scolaires : dans le cadre du programme Culture & Ecole réservé aux classes fribourgeoises, 6 (9) ateliers différents ont été suivis par 468 (2705) élèves de 27 (154) classes. En 2020, production de 1 (1) nouvel atelier et de 1 (1) nouveau dossier. Les offres proposées aux écoles ont été suivies par 669 (3317) élèves de 39 (186) classes, soit par 37 % (40 %) du nombre total d'élèves.

Afin de maintenir le lien avec les publics durant les périodes de fermeture du Musée, diverses offres numériques ont été initiées et mises en ligne, soit 15 « Clins d'œil nature », 5 « Coups de cœur de... » et 32 séquences filmées.



## 11.8.8 Gestion des collections et recherche

### 11.8.8.1 Collections

Tout au long de l'année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2020	Nombre de pièces cataloguées en 2019
Sciences de la Terre	33 700	125	341
Zoologie	114 550	6001	2311
Botanique	103 120	674	928
Mycologie	2600	0	0
Total	253 980	6800	3580

Les collections du MHN s'enrichissent par des acquisitions et des dons.

- > Sciences de la Terre – Acquisition d'un dernier lot de fossiles de poissons du Dévonien provenant du Spitzberg, ce qui porte à 178 le nombre de spécimens de cette collection. Autres acquisitions particulières : 8 poissons fossiles et 2 amphibiens du Trias (Madagascar), 4 poissons fossiles du Crétacé (Liban), 9 plaques avec des invertébrés du Dévonien (Allemagne), 16 spécimens de minéraux de Suisse. Dons : 8 minéraux rares des Alpes. Prêts : un quartz fumé du Val Nalps (GR) au Museum La Truaisch (01.07–31.10.2020) et six minéraux de la collection historique du Chanoine Fontaine pour l'expo « Exotic ? » à Lausanne (24.09.2020–28.02.2021).
- > Botanique – La collection récente du botaniste Michel Desfayes a été entièrement numérisée. Bien que modeste avec ses 112 planches d'herbier, cette collection possède un intérêt botanique particulier car elle sert de référence à une publication scientifique d'importance régionale. La numérisation des herbiers réunis suit son cours avec 562 nouvelles planches d'herbiers inventoriées. Cette collection, assemblée par Firmin Jaquet, regroupe de nombreux herbiers de naturalistes, pour la plupart fribourgeois, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle.
- > Zoologie – Les travaux de réorganisation des collections se sont poursuivis : 4723 lépidoptères, 523 coléoptères, 439 odonates, 112 hyménoptères et 34 orthoptères ont été catalogués et munis d'une étiquette GBIF, de même que 622 oiseaux déjà catalogués, ce qui rend les données accessibles sur un portail de recherche international. Dons : 90 hyménoptères suisses et 101 lépidoptères pour la plupart tropicaux. Dans le cadre des travaux d'entretien des collections, les animaux de la vitrine de l'Asie ont été placés durant plus d'un mois en désinfection et ont subi un traitement par anoxie afin d'éliminer les éventuels nuisibles.

### 11.8.9 Projets scientifiques et publications

Le MHN a conduit 10 (11) projets scientifiques : 1 (1) sur les oiseaux (martinets noirs), 2 (2) sur les insectes (piégeages de coléoptères du bois et recensement photographique des papillons de nuit du canton) et 7 (7) sur la botanique (entre autres sur la flore endémique des Préalpes et de l'Arctique, les arbres reliques et menacés et les plantes aquatiques). A la fin de l'année, le MHN a mis fin à sa participation au projet de réintroduction du balbuzard pêcheur en Suisse après cinq ans de soutien administratif et technique.

De nombreux congrès scientifiques ont été annulés (Covid-19). Les projets botaniques et les résultats obtenus ont néanmoins été présentés dans 2 (4) congrès (Suisse, Grèce).

Le MHN a publié 12 (11) contributions relatives à ses divers projets : 10 (9) articles dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (Molecular Phylogenetics and Evolution, Journal of Biogeography, American Journal of Botany, Alpine Botany, Plants, Diversity, Canadian Journal of Forest Research, etc.) et 2 (2) articles dans des revues scientifiques destinées au grand public.

### 11.8.10 Centre de compétence et de consultation

#### 11.8.10.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commissions des marais de Düringen et de Rechthalten/St. Ursen).



### 11.8.10.2 Station de soins Rita Roux

La station de soins est gérée par le SFN ; les animaux sauvages malades ou blessés sont accueillis et pris en charge par le MHN. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, la station est dotée de 0,5 EPT de gardien d'animaux (dont 0,3 du SFN). Une installation pour l'hibernation de chauves-souris et de serpents a été installée et sera testée cet hiver. En 2020, 386 (379) animaux blessés ont été apportés ; 131 (81) ont été soignés et relâchés ; 240 (293) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, 15 (5) animaux étaient encore en soins.

## 11.9 Château de Gruyères

Directeur : Filipe Dos Santos

### 11.9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé deux fois. Il a adopté les comptes, le budget et a traité en particulier de la gestion de la crise sanitaire et de son impact sur le fonctionnement et le financement des activités du château. Le bureau du conseil s'est réuni une fois, la commission financière trois fois et la commission culturelle une fois.

### 11.9.2 Activités

#### 11.9.2.1 Expositions et événements culturels

Le Château de Gruyères a présenté trois expositions temporaires : *Barbezat-Villetard. A hue et à dia* (03.07–06.09.2020), *Photo Esplanade. Spéciale PPAF* (03.07–07.11.2020) et *En attendant Noël. Calendriers de l'avent historiques* (10.12.2020–21.02.2021). Une exposition temporaire initialement prévue en 2020 a été reportée en 2022.

Cette année, deux événements ont pu être organisés : une résidence musicale suivie d'un concert de restitution *Marc Aymon & Jérémie Kisling écrivent des chansons* (14–19.09.2020) et *La Journée des Châteaux suisses* (04.10.2020). Plusieurs événements culturels (La Grue aux Œufs d'Or, la fête médiévale de la Saint-Jean, la Nuit des Musées en Gruyère et 3 concerts) ont été reportés ou annulés en raison de la situation sanitaire.

#### 11.9.2.2 Accueil du public

Le château a accueilli au total 93 376 (162 646) visiteurs. Les guides ont assuré 91 (412) visites et les médiateurs ont organisé 78 (289) animations, auxquelles 1348 (6033) écoliers ont, entre autres, participé. Une nouvelle visite guidée officielle *La visite chrono* a été créée. La nouvelle version du site Internet bilingue (français-allemand) a été mise en ligne au début du 2<sup>e</sup> trimestre. Le château a également accueilli la course d'obstacles organisée par Red Bull *La Conquête du Château* (17.10.2020).

#### 11.9.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

Le travail de récolement des collections et d'inventaire s'est poursuivi en début d'année. Le réaménagement muséographique de la salle 15 a continué avec l'accrochage d'une verdure du XVII<sup>e</sup> siècle offerte par le Groupe E et nouvelle présentation des médaillons Bovy dans de nouvelles vitrines. Les travaux d'installation d'un nouveau chauffage ont été conduits dans la salle 11 où a également été installé un nouveau mobilier muséographique destiné à présenter une nouvelle thématique historique. Différents travaux de restauration et de sécurisation d'espaces ont été conduits avec la collaboration du Service des bâtiments. Les galeries de la cour ont été équipées d'un éclairage permanent sécurisant et mettant en valeur l'architecture du château.

#### 11.9.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'Association des Musées en Gruyère pour l'organisation de la Nuit des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut (événement annulé). Avec l'Association des Musées du Canton de Fribourg, il a participé aux réunions de travail du comité. Membre de l'association Les Châteaux suisses, le château a participé au développement des activités de partenariat avec Suisse Tourisme et Raiffeisen, ainsi qu'à l'organisation de la 5<sup>e</sup> Journée des Châteaux suisses.

---

## 11.10 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directrice : Francine Giese

### 11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois de façon virtuelle. Il a adopté les comptes, le budget et le rapport du Comité scientifique. Après 12 ans d'activité, Madame Cordula Kessler quittera le Comité scientifique du VCR pour la fin de l'année et mettra fin par la même occasion à sa présidence. Le Conseil de fondation a élu Prof. Dr. Beate Fricke (Université de Berne) comme nouvelle présidente du Conseil scientifique.

### 11.10.2 Activités

Le Vitrocentre Romont a poursuivi ses activités scientifiques liées à la mise à disposition de sources scientifiques primaires dans le cadre du Corpus Vitrearum, notamment les recensements des vitraux du canton de Thurgovie, de la collection Reding à Schwyz, des dessins préparatoires (Scheibenrisse) de la collection Hans Rudolf Lando et des vitraux suisses du Victoria and Albert Museum de Londres.

Parallèlement, le Vitrocentre Romont a lancé le nouveau projet de recherche « Luminosité de l'Orient » soutenu par le Fonds national suisse (FNS), ainsi que deux projets de coopération consacrés à l'artiste suisse Augusto Giacometti (avec le SIK-ISEA) et à l'atelier saint-gallois de Heinrich Stäubli (avec l'Université de Berne).

En 2020, 434 nouvelles œuvres ont été publiées sur vitrosearch. La plupart sont issues de projets du Corpus Vitrearum. Plusieurs œuvres de la collection du Vitromusée Romont, actuellement présentées dans le cadre de l'exposition temporaire « La redécouverte de la couleur », sont également accessibles sur vitrosearch et montrent la diversité des arts du verre. De nouvelles fonctionnalités ont également été intégrées à la plateforme. Dans un premier temps, la base de données a été liée à celle du Corpus Vitrearum d'Allemagne (CV-Bildarchiv Deutschland) par le biais de la classification Iconclass. De plus, une carte interactive a été intégrée dans les notices d'artistes et d'ateliers afin de localiser où sont conservées les œuvres de l'artiste ou de l'atelier en question.

Dans le cadre du projet de recherche et d'édition lié au livre de voyage et de recettes du peintre-verrier Ulrich Daniel Metzger, soutenu par le Fonds national suisse (FNS), des analyses techniques et matérielles des œuvres ont pu être réalisées en collaboration avec le SIK-ISEA et le Musée National Suisse. Le projet sur le Groupe de Saint-Luc a bien avancé. Le corpus a été réadapté suite à la découverte de nouvelles œuvres. Le travail en archives continue et plus de 200 fiches ont déjà été rédigées.

Le Vitrocentre Romont a poursuivi ses activités d'expertises dans le domaine des arts du verre avec des prestations liées à des questions de conservation, de technologie et d'histoire de l'art en Suisse. En septembre 2020, la première édition de l'école d'été intitulée *International Summer School on Glass Studies* a eu lieu dans le cadre de la coopération entre l'Université de Fribourg et le Vitrocentre Romont.

En 2020, le Vitrocentre Romont a augmenté sa présence au plan national et international par la co-organisation de trois colloques internationaux : *Geometry and Colour : Decoding the Arts of Islam in the West 1880–1945*, Zurich, 11-12 septembre 2020 (VCR, Kunsthau Zürich, Museum Rietberg Zürich) ; *Schweizer Tagung für Historismus. Historistische Architektur und Ausstattungen erforschen und erhalten : eine Bestandsaufnahme*, 10 octobre 2020 (Réseau suisse d'historicisme, VCR, Stiftung Schloss Oberhofen) ; *Verre : savoir et traditions artistiques*, 27 novembre 2020 (VCR, VMR, Société Suisse-Asie).

## 11.11 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Directeur : Ivan Mariano

### 11.11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes 2019 et le budget 2021 ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

## 11.11.2 Activités et transmission du savoir

### 11.11.2.1 Fréquentation

En 2020, l'Espace a été visité par 10 829 (19 916) personnes. Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires a été de 19 (45). En raison du Covid-19, l'institution a été fermée du 18 mars au 13 mai et à nouveau du 3 novembre au 10 décembre 2020.

### 11.11.2.2 Expositions temporaires

L'année 2020 a débuté avec l'exposition d'Isabelle Pilloud « Héroïnes » (13.12.2019–16.08.2020). Puis l'Espace a accueilli l'exposition « Musée imaginaire : M.S. Bastian & Isabelle L. » (18.09–27.06.2021).

### 11.11.2.3 Médiation culturelle

Pour la médiation culturelle, se référer au point 11.7.4.3 du Musée d'art et d'histoire.

### 11.11.2.4 Présence dans les médias

Les événements de l'Espace ont fait l'objet de 97 articles de presse, 10 émissions de radio et 4 reportages TV.

## 11.11.3 Événements particuliers et autres activités

Visite de Mme Simonetta Sommaruga, Présidente de la confédération ; conférence de Manon Schick, directrice générale d'Amnesty International Suisse, dans le cadre de l'exposition « Héroïnes » ; atelier d'écriture avec Hélène Cassignol, rédactrice de Marie-Claire Suisse ; prêt pour une période de cinq ans, de la « Mariée à Cheval » de Niki de Saint Phalle, par la SKKG - Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte de Winterthur.

La Nuit des Musées du 25 mai a été annulée en raison du Covid-19.

## 11.12 Musée romain de Vallon

Directeur : Reto Blumer

Conservatrice : Clara Agustoni. Trésorier : Benoît Grumser

### 11.12.1 Conseil de Fondation

Le Conseil de la Fondation « Pro Vallon » s'est réuni deux fois par voie électronique. Il a adopté les comptes 2019, approuvé le budget 2021, pris connaissance des travaux effectués et des interventions à venir. Il a également été informé des projets en cours, notamment de l'avancement des travaux concernant la piste cyclable entre Avenches et Vallon, des deux fermetures du Musée dues à la pandémie de Covid-19 ainsi que de l'état de conservation des mosaïques.

### 11.12.2 Expositions et animations

L'exposition temporaire « Au bout du fil. Ariane, Bacchus et les autres », réalisée avec le concours du Service archéologique de l'Etat de Fribourg, a été prolongé jusqu'au 26 juillet, avec une offre de médiation culturelle adaptée.

Le 2 octobre, a été vernie la nouvelle exposition de longue durée, évolutive et participative créée pour célébrer l'anniversaire du Musée : « Et s'il n'existait pas ? Le Musée de Vallon a 20 ans ». Cette exposition doit aussi permettre le développement de l'offre muséale du futur.

A cause des fermetures et des mesures sanitaires induites par la pandémie de Covid-19, le Musée a dû annuler la grande majorité de ses activités et manifestations. Le Musée a participé à l'offre « L'été aux musées » proposée par l'Association des musées du canton de Fribourg (AMCF). La conservatrice a été invitée à intervenir lors du cours « Concevoir une exposition à petit budget », organisé par ICOM Suisse et l'Association des musées suisses (AMS).

Fréquentation : le Musée a accueilli 1914 (4537) visiteurs et animé 9 (67) visites guidées en français et en allemand, ainsi que 7 (58) activités pédagogiques.

---

## 12 Service archéologique (SAEF)

Chef de Service, Archéologue cantonal : Reto Blumer

Le SAEF a privilégié trois objectifs en 2020 : poursuivre et accentuer sa stratégie de sauvegarde du patrimoine archéologique en tout point du territoire cantonal en multipliant les interventions et les observations prospectives, étendre sa capacité et son impact numérique en termes de gestion de l'information et de diffusion des résultats, et optimiser ses processus professionnels pour augmenter encore la cohérence et l'efficacité.

Un effort particulier a été fourni pour ajuster des processus internes existants ou pour en développer de nouveaux, notamment par des initiatives d'amélioration continue FR-INNOV du SPO. Les principaux projets d'amélioration menés en 2020 sont les suivants : consolidation du schéma d'organisation, coordination des préavis du SAEF et du SBC, concentration du catalogue des prestations pour simplifier l'enregistrement des heures, consolidation du processus de production des publications et développement d'une offre de médiation culturelle pour les scolaires.

Dans le cadre de la digitalisation et de l'Administration 4.0, le Système d'information archéologique fribourgeois (SIAF) permet à des domaines d'activités de plus en plus nombreux de gérer l'information de manière centrale. Sa conception modulaire et évolutive permet au service de le développer et de l'adapter de manière autonome. Le système joue un rôle pivot important pour l'introduction de données, pour leur exploitation et finalement pour la diffusion des connaissances archéologiques.

La crise sanitaire de la Covid-19 a très peu affecté les activités du SAEF. Malgré une limitation temporaire des effectifs sur les chantiers de fouille, l'ensemble des missions et prestations ont pu être assurées, notamment grâce à l'adaptation continue du dispositif sanitaire et à l'introduction du télétravail.

### 12.1 Sauvegarde du patrimoine archéologique

L'intensification des suivis des chantiers de constructions et d'aménagements a été poursuivie, notamment en maximisant les suivis linéaires (conduites, chauffage à distance, eau) et les chantiers d'infrastructures. Les impacts dans le sous-sol de ces travaux sont autant d'opportunités prospectives pour qualifier la présence de vestiges archéologiques sur de larges portions de terrain. Les observations réalisées lors de ces suivis, systématiquement informatisées, permettent l'actualisation des limites des périmètres archéologiques et ont une valeur prédictive pour de futures perturbations des sols anciens. Les vestiges parfois mis au jour donnent lieu à une documentation de sauvetage nécessaire et suffisante sans ralentir les constructions et les aménagements.

#### 12.1.1 Archéologie du territoire (procédures, protection et conservation des sites)

Dans le cadre de la procédure de permis de construire, 10147 préavis (1040) ont été formulés à l'attention du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), d'autres services de l'Etat ou de communes ; 37 (85) préavis concernent des demandes anticipées. Ont aussi fait l'objet d'un préavis 15 (50) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 6 (15) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail. Le SAEF a généré la majeure partie des préavis à l'aide des modèles préparés dans l'application FRIAC.

Le secteur a diligenté 530 (430) interventions de terrain et on recense actuellement dans le canton 2965 (2914) périmètres archéologiques dont 25 périmètres de protection et 1 zone protégée. Le canton recense 3332 sites archéologiques ; 24 font partie de l'Inventaire fédéral pour la protection des biens culturels (22 classés A d'importance nationale et 2 classés B d'importance régionale).

Le suivi des activités des 23 détectoristes au bénéfice d'une autorisation de prospecter avec un détecteur à métaux a été assuré ; les 3 séances d'informations et d'échanges ont permis la transmission de 532 (373) objets archéologiques provenant de 71 (67) sites.

### 12.1.2 Interventions archéologiques

En application de la stratégie préventive, les 513 interventions réalisées en 2020 dans de très nombreuses communes se répartissent comme suit : 4 fouilles de sauvetage, 13 analyses de bâtiments, 325 suivis de chantiers dont 94 aménagements linéaires, 16 opérations de sondages d'évaluation, 2 opérations subaquatiques, 134 opérations de prospection dont 94 par des détectoristes et 19 autres interventions.

Les suivis de travaux, sondages et prospections ont permis la découverte de 39 nouveaux sites archéologiques. Les découvertes de terrain réalisées font l'objet de notices consultables dans l'application spécifique ChronArc (<http://geo.fr.ch/ChronArc/>) et sont aussi visibles sur le portail cartographique de l'Etat de Fribourg (<https://map.geo.fr.ch/>, thème Patrimoine).

Les interventions archéologiques les plus importantes en 2020 sont mentionnées ci-après.

Secteur Pré- et la Protohistoire : fouille de tumuli hallstattiens et d'une nécropole à incinérations gallo-romaine (fin 1<sup>er</sup>-début 2<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) à Grandvillard/Fossard d'en Bas ; prélèvement subaquatique d'une pirogue du Moyen Âge dans le lac de Neuchâtel à Forel/Coppet ; documentation d'un sondage révélant des couches d'occupation du Mésolithique et du Néolithique dans l'abri de Cheyres/Dessous la Grange.

Secteur gallo-romain et Antiquité tardive : fouille à Ecublens/Grangery ayant livré des vestiges liés à une villa romaine (1<sup>er</sup> s. av. J.-C. - 2/3<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) ainsi qu'une occupation protohistorique ; documentation de suivi de chantier à Marsens/En Barras-Riaz/Tronche-Bélon, dans la périphérie sud de l'agglomération antique (seconde moitié 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. - première moitié 2<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) ; relocalisation d'un établissement gallo-romain connu au 19<sup>e</sup> s. et daté du début 2<sup>e</sup> s. apr. J.-C. : à Farvagny-le-Petit/Village.

Secteur médiéval et archéologie du bâti : fouille d'une nécropole de l'époque mérovingienne liée à des vestiges d'établissement rural gallo-romain à Russy/Croix des Sarrasins ; analyses et investigations en marge de la restauration de l'Hôtel cantonal à Fribourg/Place de l'Hôtel-de-Ville 2, avec des vestiges de maisons médiévales préexistantes, une première halle aux grains (1500-1506) et l'adjonction de l'hôtel de ville dès 1506 ; documentation d'une ancienne tuilerie (dès 1660) avec four intact vers 1860 (reconstruction) à Courgevau/Château.

Au registre des travaux de terrain, signalons encore que trois technologies ont pris une place importante dans les techniques appliquées durant les interventions archéologiques. L'une est le GPS différentiel (ou GNSS), qui permet des positionnements de précision lors des sondages et des suivis de chantiers. Une autre est la mise en œuvre systématique du tachéomètre pour les positionnements précis du mobilier sur les fouilles archéologiques. La troisième est la photogrammétrie numérique, qui permet non seulement de modéliser les vestiges en 3D, mais aussi d'exploiter des vues en plan ou en profil sans déformation comme complément de documentation. De plus, les modèles 3D d'objets, de structures ou de sites archéologiques peuvent aujourd'hui être intégrés dans des publications numériques et offrir des possibilités d'exploration du patrimoine pour le grand public et les spécialistes.

### 12.1.3 Collections, documentation et information

En 2020, l'objectif stratégique en termes de conservation-restauration du mobilier archéologique était d'assurer la coordination entre interventions de terrain, traitements de conservation et travaux de restauration pour les projets d'études et de valorisation (exposition), tout en poursuivant le suivi de conservation préventive des collections. De plus, il s'agissait de poursuivre l'effort initié les années précédentes en matière de digitalisation. Ainsi, l'ensemble des tâches et traitements du laboratoire de conservation-restauration sont documentés dans le système d'information en relation avec les objets inventoriés à mesure de leur arrivage depuis le terrain.

Environ 8000 nouveaux éléments mobiliers archéologiques sont entrés dans la collection. Après avoir été inventoriés de manière sommaire dans le système d'information, ils ont été transmis aux différents laboratoires selon leur matérialité (processus d'arrivage). De plus, l'inventaire des échantillons organiques de charbon, de bois, d'os, de sédiments prélevés entre 1964 et 2020 pour analyses ou datation est achevé (reconditionnement, actualisation de l'étiquetage, inventaire et importation dans le système d'information).

---

Les ensembles mobiliers traités en 2020 par les différents laboratoires se répartissent comme suit : 2484 (2923) ensembles céramiques ou lithiques, 2114 (1030) ensembles organiques, 1047 (1670) ensembles métalliques et 20 (64) ensembles en verre. Le programme de déchloration des métaux s'est poursuivi afin de neutraliser les corrosions destructrices tandis que le laboratoire organique a continué à lyophiliser les objets en bois gorgés d'eau pour les stabiliser. En outre, le laboratoire de métaux a réalisé la préparation et contribué à la mise en valeur des objets métalliques en vue de l'exposition au MAHF. La conservation et la restauration des documents graphiques de la collection archéologique a débuté en 2020.

Le suivi climatique dans les dépôts a été assuré tout en entretenant les installations permettant la préservation du mobilier archéologique. Les projets de reconditionnement des collections métalliques, organiques, céramiques et lithiques (pierre taillée) se sont poursuivis. A titre d'exemple, l'intégralité de l'importante collection métallique du site gallo-romain de Vallon/Sur Dompierre (fouilles 1982-1999) ainsi que tous les objets organiques provenant du site palafittique de Muntelier/Platzbünden (fouilles 1979-1982) ont été reconditionnés avec des matériaux techniques qui assurent la conservation à long terme des objets.

Dans les dépôts, la densification et l'optimisation de l'utilisation du volume de stockage se sont poursuivies par des reconditionnements et compactages, tout en actualisant et en renseignant le système d'information. Ces travaux sont réalisés notamment en prévision d'une délocalisation vers le futur centre de stockage interinstitutionnel de l'Etat (SIC). La collection archéologique est gérée par l'intermédiaire du système d'information, tant en termes de contenu que de forme de contenants et d'emplacement dans les dépôts (encodage par codes QR).

Le Système d'information archéologique fribourgeois (SIAF) est adapté, de manière évolutive et par domaine d'activité, afin d'intégrer et finalement de gérer et d'exploiter les informations archéologiques. Le système représente un *hub* qui regroupe de nombreux outils de travail permettant d'exploiter l'archive documentaire de l'archéologie cantonale. En 2020, le système s'est vu doté d'une amélioration du processus d'arrivage et d'une gestion de suivis des demandes de permis de construire et des préavis. Une barre d'outils spécifique a été ajoutée et plusieurs entités de la base de données ont été adaptées. Un développement pour la gestion numérique du recensement et des inventaires des sites est en cours.

Un nouveau plan de classement a été développé et mis en œuvre pour la gestion de l'information documentaire numérique. Le regroupement par dossier des documents d'interventions, des traitements des laboratoires de conservation et de restauration, ainsi que des scans des plans de fouille, permettra une migration semi-automatisée vers le système d'information dès 2021.

## 12.2 Valorisation du patrimoine archéologique

Un objectif important de l'année 2020 a été de poursuivre et de mener à terme plusieurs études pluridisciplinaires importantes afin d'aboutir à des manuscrits prêts à passer en phase de production de publication. Une première monographie a été diffusée cette année exclusivement sous forme numérique et gratuite. Plusieurs études majeures devraient voir le jour et être rapidement diffusées sous la même forme en 2021, de manière à atteindre les publics cibles rapidement et économiquement.

Le second défi devait permettre à la population fribourgeoise et à ses visiteurs de passage de découvrir la riche collection archéologique cantonale par le biais d'une nouvelle exposition qui est organisée depuis quelques années en collaboration étroite avec le Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF) qui est remercié pour sa disponibilité.

### 12.2.1 Etudes

Sur la base des rapports d'interventions, le programme des études est priorisé selon plusieurs critères : importance scientifique de l'ensemble fouillé en relation avec les connaissances actuelles, degré de préparation du matériel archéologique par les laboratoires de conservation, ressources nécessaires pour la restauration de sélections d'objets et pour la valorisation graphique, disponibilité des compétences scientifiques internes, adéquation budgétaire pour les analyses, les datations en laboratoires et les études spécialisées externes. Selon leur volume, les études sont destinées à être publiées dans une revue ou dans une série monographique. Des documents préparés dans le cadre des études sont souvent exploités ensuite lors de conférences.



---

Les principales études poursuivies en 2020 sont mentionnées ci-dessous.

Pour la Pré- et la Protohistoire : établissement et artisanat de l'âge du Fer de Sévaz/Tudinges, étude de synthèse (progression 80%) ; habitats de l'âge du Bronze de Courgevax/En Triva (progression 75%) ; occupations du Mésolithique dans l'abri en pied de falaise d'Arconciel/La Souche (progression 50%).

Pour l'époque gallo-romaine et l'Antiquité tardive : établissement La Tène finale (2<sup>e</sup>-1<sup>er</sup> s. av. J.-C.), villa romaine (1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), établissement du Haut Moyen Age (6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) et nécropole carolingienne (9<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) de Murten/Combette (progression 95%) ; établissement romain (1<sup>er</sup>-fin 3<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) de Saint-Aubin/Les Attes (progression 40%) ; villa romaine (1<sup>er</sup>-5<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) et nécropole du Haut Moyen Age de Vallon/Sur Dompière (remaniements de manuscrits, progression 60%).

Pour l'époque médiévale et l'archéologie du bâti : fortifications de Fribourg entre 1360 et 1420 (progression 95%) ; évolution du niveau du lac du Néolithique à l'époque Moderne à Murten/Ryf (terminé) ; évolution architecturale du 12<sup>e</sup> s. au 18<sup>e</sup> s. des ailes sud et est de Posieux/Abbaye d'Hauterive (terminé).

De nombreuses interactions et contributions sont nécessaires pour aboutir à une étude publiable. Parmi elles, il faut signaler le travail des graphistes qui transforment les relevés de terrain (plans, profils) en illustrations mises au net, qui réalisent aussi les nombreux dessins de mobilier archéologique, voire parfois des reconstitutions de scènes de vie passée venant enrichir les études. La photographie de studio est aussi exploitée continuellement pour illustrer les vestiges mobiliers. Il est important de noter que graphisme et photographie contribuent à compléter la documentation des objets les plus importants de la collection archéologique.

### 12.2.2 Publications

Le SAEF est doté des ressources qui permettent de réaliser des publications de qualité destinées à divers publics. L'année 2020 a permis de renouveler le processus de production des publications afin d'optimiser la complémentarité des compétences métiers. De plus, les bons retours reçus suite à la parution de la monographie numérique ont permis de conforter ce choix stratégique important : offrir l'accès rapide et gratuit aux résultats des études archéologiques réalisées par le service public tout en limitant les coûts de production.

La monographie diffusée en 2020 sous forme numérique est : L. Bassin, *Le Second Mésolithique du Plateau suisse au Nord du Jura. Traditions, innovations et mutations dans les industries lithiques des derniers chasseurs-cueilleurs*. Fribourg : SAEF, 2020, *Archéologie Fribourgeoise* n°27. La prochaine monographie numérique sera mise en page dès janvier 2021 (C. Martin-Privot et al., étude de Marsens/En Barras) tandis que d'autres – déjà planifiées – suivront rapidement.

Le catalogue de l'exposition temporaire au MAHF est paru en français fin 2020 : A.-F. Auberson (coord.), Fribourg aux temps mérovingiens. *D'ombre et de lumière*, Fribourg : SAEF, 2020. Catalogue de l'exposition temporaire « D'ombre et de lumière : les Mérovingiens », de décembre 2020 à mars 2021 au Musée d'art et d'histoire de Fribourg (version en allemand à paraître).

Parmi les articles parus cette année, citons : L. Kramer – M. Mauvilly, *Essai sur la dynamique de peuplement à l'échelle du canton de Fribourg (Suisse) entre la fin du Mésolithique et la fin de l'âge du Bronze, Demography and Migration. Population Trajectories from the Neolithic to the Iron Age*, *Proceedings of the XVIIIth UISPP World Congress (4-9 June 2018, Paris, France) Sessions XXXII-2 and XXXIV-8*, Oxford: Archaeopress, Gloucester, 2020, 21-38.

A paraître sous peu : M. Mauvilly et L. Kramer, *Essai sur les haches-marteaux et masses perforées sans tranchant en roches tenaces de la Culture de Horgen du canton de Fribourg (Suisse)*, à paraître dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* ; G. Bourgarel, *Les places de la ville de Fribourg au Moyen Âge* dans les actes du colloque « Platz Da ! », à paraître dans le bulletin du Burgenverein ; G. Bourgarel et al., *La céramique entre 1350 et 1850*, SPM VIII, Bâle : Archéologie Suisse.

Une liste bibliographique complète et actualisée des publications du SAEF sera mise en ligne en 2021.



---

### 12.2.3 Exposition et sensibilisation

La démarche archéologique est complète lorsque ses résultats sont portés à la connaissance du public. Si les acquis scientifiques sont traditionnellement diffusés sous forme littéraire, la sensibilisation du grand public et des scolaires passe par des projets d'expositions et de médiation. La réalisation d'expositions est une forme de sensibilisation à laquelle le SAEF ne peut recourir que périodiquement, toutes les quelques années. De tels projets nécessitent l'implication de nombreux collaborateurs et collaboratrices durant plusieurs mois : conception et réalisation de l'exposition, illustrations graphiques et photographies, rédaction et production de panneaux, de catalogues et de programmes de médiation bilingues, nombreuses sont les tâches à réaliser. Le SAEF fait de son mieux pour réaliser périodiquement une exposition archéologique en collaboration avec une institution muséale existante.

L'exposition « D'ombre et de lumière : les Mérovingiens » a été réalisée en 2020 en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF). Elle offre un complément cantonal à l'exposition « Aux sources du Moyen Âge » qui a été présentée à Sion en 2019 puis à Lausanne en 2020 et permet de fournir au grand public et aux visiteurs de la ville de Fribourg un état des lieux des connaissances sur le Haut Moyen Age du canton. Reconstitué au centre de l'exposition, un personnage fictif de l'époque raconte aux visiteurs des anecdotes et des observations de son temps ; il les invite à découvrir, par l'intermédiaire de cinq objets-phares, des pans de la vie matérielle, artistique et spirituelle de son époque. La sélection exceptionnelle d'objets, souvent très raffinés et impressionnants, provient essentiellement des fouilles archéologiques fribourgeoises, notamment celles réalisées dans les nombreuses nécropoles du Haut Moyen Age découvertes dans le canton. L'exposition est accompagnée du catalogue « Fribourg au temps des Mérovingiens. D'ombre et de lumière », richement illustré et d'une lecture accessible, qui fait le point sur les connaissances actuelles de l'archéologie mérovingienne. Une version allemande du catalogue est en préparation.

### 12.3 Collaborations

L'archéologue cantonal agit comme directeur du Musée romain de Vallon et siège au Conseil de la Fondation « Pro Vallon ». Le Bureau de la fondation gère les activités courantes et assure les conditions-cadre pour le travail de la conservatrice du musée.

Le SAEF est représenté par l'archéologue cantonal dans les instances suivantes : Conférence suisse des archéologues cantonaux, Groupe de coordination suisse UNESCO « Palafittes autour des Alpes » (vice-président), Commission des biens culturels, Groupe Patrimoine, Comité de pilotage du projet de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), Comité du Groupe de travail intercantonal pour l'anthropologie (Interkantonale Arbeitsgemeinschaft für Anthropologie IAG), Comité directeur de la Fondation Village lacustre de Gletterens, Comité de l'Association Pro Vistiliaco, Comité de l'Association Pro Aventico.

En 2020, le SAEF a collaboré avec une multitude d'institutions académiques, muséales, associatives, avec plusieurs groupes de travail et d'intérêt, avec des organisations événementielles, avec de nombreux services de l'Etat et avec les communes. Il était aussi à disposition de nombreux tiers pour répondre à des demandes de renseignements, d'informations ou de documents graphiques ou photographiques.

---

## 13 Service des biens culturels (SBC)

---

Chef de service : Stanislas Rück

### 13.1 Activités

#### 13.1.1 Recensement des biens culturels

Depuis l'achèvement du recensement de la Ville de Fribourg, l'ensemble des communes fribourgeoises dispose aujourd'hui pour le moins d'un recensement de référence. Dès lors, les recensements des meubles et des immeubles dignes de protection sont révisés en fonction de leur ancienneté, de l'importance du site et des révisions du plan d'aménagement local (PAL). Ainsi, durant l'année 2020, le recensement des immeubles a été révisé dans 2 (11) communes couvrant 2 (12) localités, soit les communes d'Estavayer-le-Lac (secteur Morens) et de Semsales. Sur 988 (5572) immeubles considérés, 151 (740) ont été recensés et évalués. 2 (2) immeubles ont fait l'objet de documentations étendues : l'Hôtel cantonal à Fribourg, parallèlement au suivi de chantier et les bâtiments du collège Saint-Michel (église non comprise).

Le recensement des biens culturels meubles poursuit l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 5 (19) édifices ont été visités, soit 4 (6) églises paroissiales (Arconciel, Fétigny, Cottens et Grolley) et 1 (10) chapelle (oratoire Notre-Dame de la Roche à Fétigny). Le recensement des meubles de la succession de Vevey a en outre été réalisé (109 objets). Au total, 690 (1160) meubles ont été intégrés dans la base de données dédiée qui compte actuellement 23 195 (22 505) entrées.

Compte tenu de la situation sanitaire durant l'année, l'accent a été mis sur la rédaction de fiches de recensement. Dans le domaine des immeubles, 1(0) commune a été entièrement couverte (Arconciel) et 124 (0) fiches ont été rédigées, dont 59 (0) notices pour le recensement thématique. Dans le domaine des meubles, la rédaction de 84 (0) fiches a été bouclée (parements liturgiques de Vuisternens-dvT-Romont, anc. église de Morlens et chapelle de la Mouna).

Enfin, le Service a collaboré à la 4<sup>e</sup> révision de l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (inventaire PBC) qui devrait être publié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en 2021.

#### 13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

Les immeubles recensés et les meubles faisant partie intégrante des édifices religieux sont mis sous protection par le biais des PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 51 (52) dossiers de PAL dans les différentes phases de révision, dont 8 (6) en examen préalable et 37 (48) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 10 157 (10 129) immeubles sur un total de 20 434 (20 402) immeubles recensés. 49,7 % (49,6 %) des immeubles recensés sont actuellement mis sous protection.

#### 13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

Sur l'ensemble des dossiers de permis de construire traités annuellement par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), environ 30 % doivent être préavisés par le Service des biens culturels en raison de leur enjeu patrimonial. Ces dossiers concernent à parts égales des transformations/restaurations de bâtiments protégés et des nouvelles constructions dans des sites protégés. En 2020, le Service s'est prononcé sur 2269 (2016) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent 9,4 % (10,2 %) et les permis de construire 90,6 % (89,8 %) des dossiers traités, soit 1453 (1263) en examen final, 368 (363) en examen préalable et 202 (216) en consultation hors procédure. 966 préavis concernent des nouvelles constructions

---

ou des bâtiments non-protégés dans des sites protégés contre 1108 qui concernent des bâtiments protégés. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 19,4 % (20 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles. Ces dernières ont bien souvent un impact plus important pour la conservation du patrimoine parce qu'elles permettent d'orienter adéquatement un projet tout au début des réflexions.

#### 13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle important pour appuyer les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs investissements en faveur du patrimoine. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision entre les maîtres-maîtresses de l'ouvrage et les maîtres-maîtresses d'état.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 720 154 (2 761 736) francs. Elles ont été destinées pour 91,6 % (68 %) à des associations et des privés et pour 8,4 % (32 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 326 987 (3 013 810) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 88 % (69 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 12 % (31 %).

Sur l'ensemble, les versements de subventions correspondaient en 2020 à un taux moyen de 7,5 % (10,9 %) sur un montant subventionnable de près de 14,45 (23,43) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versé correspond à 17 fr. 85 (16 fr. 96) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 811 932 (383 567) francs dans le cadre de la convention-programme. La convention-programme 2016-2020 porte sur un montant global de 3 365 000 francs pour 5 ans. En 2020, 100 % (91 %) de ce montant a déjà été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours.

#### 13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 80 926 (78 591) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation et complètent la connaissance des objets patrimoniaux.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat. Cette année, il a suivi en particulier les concours pour l'œuvre d'art à l'Hôtel cantonal, pour un nouveau reliquaire de St-Pierre Canisius à la Cathédrale, ainsi que les mandats d'étude parallèle pour le hameau d'Uebewil et l'étude test pour le site de Saint-Michel. Le Service a en outre étroitement accompagné le développement des projets de restauration de l'Abbaye d'Hauterive et de l'Hôtel cantonal.

#### 13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

17 937 (56 000) photos numériques ont enrichi le fonds des recensements. 250 (450) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. 81 (27) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 4560 (4479) entrées. 15 (135) plans ont été recensés et intégrés à la base de données qui compte ainsi 2505 plans. La bibliothèque s'est enrichie de 210 (261) ouvrages, monographies et numéros de revues. Elle compte actuellement 13 061 (12 851) ouvrages.

### 13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

Le Service a rédigé, sur demande de l'association Werkhof-Frima une étude sur l'œuvre du graveur grison Martin Martini, en particulier ses vues de Fribourg. Cette recherche a été publiée dans la 23<sup>e</sup> livraison de la revue « Patrimoine Fribourgeois ». Le rapport sur la chapelle du Sacré-Cœur à Posieux a fait l'objet d'un article dans la revue « Pro Fribourg ». Un panneau d'information historique a été établi pour la chapelle Notre-Dame-des-Grâces à Montévraz, à l'occasion de sa restauration intérieure. En outre, le Service a travaillé sur une nouvelle directive patrimoine qui devra faciliter la diffusion des bonnes pratiques en matière de patrimoine dans le cadre des permis de construire et des chantiers de restauration/transformation.

Bien que de manière réduite en raison des conditions sanitaires, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a notamment animé une matinée de formation pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIAF).

Le Service a à nouveau organisé les Journées européennes du Patrimoine JEP les 12 et 13 septembre sur le thème « Verticalité » mettant le focus sur des points de vue panoramiques bâtis ou paysagers dans le canton en ouvrant, entre autres, les sites de l'observatoire du Lycée au collège St-Michel, les tours de St-Nicolas et de St-Pierre à Fribourg, le réservoir de la Croix de pierre à Estavayer-le-Lac et le site du chalet du Jeu de Quilles au Gros Mont à Charmey. Des collaborations avec le Musée et la Ville de Morat ainsi qu'avec le Vitromusée de Romont ont enrichi ces présentations. Dans le même cadre, le Service a mis sur pied, dans l'ancien bûcher de la commanderie, l'exposition « Fribourg à tire d'ailes et à vol d'oiseau ». Malgré les restrictions liées à la pandémie, 2327 (3300) personnes ont fréquenté cette manifestation et plus de 1000 personnes ont visité l'exposition du bûcher prolongée jusqu'au 31 octobre.

### 13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La journée annuelle des responsables cantonaux de la protection des biens culturels a été annulée en raison de la situation sanitaire. Le responsable cantonal a collaboré à l'élaboration du projet de Centre de stockage inter-institutionnel cantonal (SIC) qui inclut en plus des surfaces de stockage ordinaire, le premier abris PBC pour l'Etat de Fribourg.

### 13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). Le volume VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac a paru le 5 novembre 2020. Il s'agit de la synthèse et du point final de 18 ans de travaux de recherche et de documentation sur le terrain dans et autour de la cité des roses, travaux réalisés par Monsieur Daniel de Raemy avec l'aide du photographe et dessinateur Yves Eigenmann qui concluent avec cette publication leur carrière au sein du Service des biens culturels. Les districts de la Glâne, de la Gruyère, de la Veveyse et de la Singine de même que Sarine campagne et l'architecture civile de la ville de Fribourg sont toujours en attente d'une documentation comparable. La poursuite de ces travaux nécessitera une nouvelle organisation du projet qui sera évaluée en 2021.

### 13.1.10 Commissions

En raison de la situation sanitaire, la Commission des biens culturels n'a tenu que 5 (10) séances. La Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » s'est réunie 1 (1) fois. Le bureau de la CBC et la Sous-commission des biens culturels meubles n'ont pas siégé en 2020 faute de dossiers à traiter.

Le Service siège aussi dans différentes commissions du patrimoine des chefs-lieux de districts et dans des fondations à titre de représentant de l'Etat, notamment dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin.

## 13.2 Événements particuliers

De toute évidence la crise sanitaire en lien avec le Covid-19 a fortement marqué l'année, pas en terme quantitatifs, car le nombre des dossiers a malgré tout une fois de plus augmenté, mais en termes d'organisation du travail. Les insécurités et adaptations permanentes ont compliqué certains processus. Par contre, elles ont permis de mettre en place des outils de travail performants qui auront un effet favorable au-delà de cette période de crise notamment en ce qui concerne le télétravail et les conférences à distance. Par un heureux hasard, l'ensemble du parc informatique du service avait été mis à jour en début d'année, avant même le début des premières mesures de confinement, ce qui a permis d'adapter les méthodes de travail sans trop de complications par la suite. Un grand merci au SITEL qui a fourni un travail remarquable.

En interne, le Service a finalement mis en route le module « biens culturels immeubles » de la nouvelle base de données des biens culturels, en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL). Le module « biens culturels meubles » suivra en 2021.

Différents projets dans le cadre des procédures FRINOV ont permis d'optimiser les procédures de subventionnement, la coordination des préavis entre le SBC et le SAEF, ainsi que les procédures de priorisation et de gestion par projet. Finalement l'organigramme du service et l'ensemble des cahiers des charges ont été révisé.

## 14 Etat du personnel

		Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart EPT
<b>Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>		<b>4973,64</b>	<b>4896,76</b>	<b>76,88</b>
<b>Administration centrale</b>		377,46	372,95	4,51
3200 / IPCS	Secrétariat général	24,97	25,35	-0,38
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	153,76	150,75	3,01
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,68	12,17	0,51
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	29	29,42	-0,42
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	12,99	11,96	1,03
3265 / CULT	Service de la culture	4,12	3,30	0,82
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	54,42	55,12	-0,70
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	14,71	15,22	-0,51
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9,69	9,70	-0,01
3280 / SACF	Service archéologique	38,79	37,03	1,76
3281 / BIEN	Service des biens culturels	16,11	16,50	-0,39
3292 / SPOR	Service du sport	6,22	6,43	-0,21
<b>Secteur de l'enseignement</b>		<b>4594,05</b>	<b>4521,81</b>	<b>72,24</b>
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	384,49	380,14	4,35
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	1513,79	1477,28	36,51
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H - décharges	24,54	23,10	1,44
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	912,98	922,70	-9,72
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,50	2,54	-0,04
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	81,93	80,61	1,32
3235 / CGAM	Collège de Gambach	98,55	92,24	6,31
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	77,82	75,83	1,99

		<b>Comptes 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>	<b>Ecart</b>
		EPT	EPT	EPT
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	110,89	108,26	2,63
3249 / CSUD	Collège du Sud	126,09	122,16	3,93
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	91,15	90,59	0,56
3260 / UNIV	Université	1047,34	1025,03	22,31
3272 / CONS	Conservatoire	121,98	121,33	0,65
<b>Secteurs spéciaux, établissements divers</b>		<b>2,13</b>	<b>2</b>	<b>0,13</b>
3294 / CSLN	Campus du Lac Noir	2,13	2	0,13

# Rapport d'activité

## Direction de la sécurité et de la justice

—

2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**  
**Sicherheits- und Justizdirektion SJD**



# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2020</b>	<b>7</b>
1.1.1	Implication politique	7
1.1.2	Implication opérationnelle	7
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>8</b>
1.2.1	Activité courante	8
1.2.2	Événements particuliers	8
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>9</b>
1.3.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	9
1.3.2	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	10
1.3.3	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	10
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>10</b>
1.4.1	Recours	10
1.4.2	Décisions de première instance	10
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.5.1	Lois et décrets	11
1.5.2	Ordonnances et règlements	11
<b>2</b>	<b>Police cantonale (POL)</b>	<b>11</b>
<b>2.1</b>	<b>Effectifs et mouvements</b>	<b>11</b>
2.1.1	Effectifs au 31.12.2020	11
2.1.2	Mouvements	11
2.1.3	Répartition	12
<b>2.2</b>	<b>Activités de la Police cantonale</b>	<b>12</b>
2.2.1	Activités générales	12
2.2.2	Covid-19	12
2.2.3	Activités judiciaires	15
2.2.4	Activités au profit de la sécurité publique	16
2.2.5	Activités au profit de la sécurité routière / lacustre	18
2.2.6	Activités particulières	21
<b>2.3</b>	<b>Appui aux opérations /administration (prestations)</b>	<b>24</b>
2.3.1	Comptabilité	24
2.3.2	Activités juridiques	24

2.3.3	Communication et relations publiques	24
2.3.4	Forensique	26
2.3.5	Gestion des ressources humaines	26
2.3.6	Formations	27
2.3.7	Informatique et télécommunications	28
2.3.8	Logistique et infrastructures	28
<b>2.4</b>	<b>Domaines d'évolution</b>	<b>29</b>
2.4.1	Formation	29
2.4.2	Projet d'Evolution professionnelle	29
2.4.3	Perquisitions numériques	30
2.4.4	Lutte contre le travail au noir	30
2.4.5	Lutte contre la criminalité économique	30
2.4.6	Lutte contre la criminalité digitale	30
<b>3</b>	<b>Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)</b>	<b>31</b>
<b>3.1</b>	<b>Protection de la population</b>	<b>31</b>
3.1.1	Activités courantes	31
<b>3.2</b>	<b>Protection civile</b>	<b>33</b>
3.2.1	Opération	33
3.2.2	Instruction	34
3.2.3	Support	35
3.2.4	Constructions	36
<b>3.3</b>	<b>Administration militaire</b>	<b>36</b>
3.3.1	Activités courantes	36
<b>3.4</b>	<b>Intendance des bâtiments militaires</b>	<b>40</b>
3.4.1	Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya	40
<b>4</b>	<b>Service de la population et des migrants (SPoMi)</b>	<b>40</b>
<b>4.1</b>	<b>Police des étrangers</b>	<b>40</b>
4.1.1	Activités courantes	40
4.1.2	Evénements particuliers	41
<b>4.2</b>	<b>Domaine de l'asile</b>	<b>42</b>
4.2.1	Activités courantes	42
4.2.2	Evénements particuliers	42
<b>4.3</b>	<b>Main-d'œuvre étrangère</b>	<b>42</b>
4.3.1	Activités courantes	42
4.3.2	Evénements particuliers	43
<b>4.4</b>	<b>Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers</b>	<b>44</b>
4.4.1	Activités courantes	44

---

4.4.2	Événements particuliers	44
<b>4.5</b>	<b>Harmonisation des registres</b>	<b>44</b>
4.5.1	Activités courantes	44
<b>5</b>	<b>Service de la Police du commerce (SPoCo)</b>	<b>44</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Etablissements publics</b>	<b>44</b>
5.1.1	Activités courantes	44
<b>5.2</b>	<b>Boissons alcooliques</b>	<b>46</b>
5.2.1	Activités courantes	46
<b>5.3</b>	<b>Loteries et collectes</b>	<b>46</b>
5.3.1	Autorisations délivrées	46
<b>5.4</b>	<b>Appareils de jeu</b>	<b>46</b>
5.4.1	Autorisations délivrées	46
<b>5.5</b>	<b>Salons de jeu</b>	<b>46</b>
5.5.1	Activités courantes	46
5.5.2	Décompte des autorisations de salons de jeu	46
<b>5.6</b>	<b>Prostitution</b>	<b>47</b>
5.6.1	Activités courantes	47
<b>5.7</b>	<b>Commerce itinérant</b>	<b>47</b>
5.7.1	Autorisations délivrées	47
<b>5.8</b>	<b>Crédit à la consommation</b>	<b>47</b>
5.8.1	Décomptes des autorisations	47
<b>5.9</b>	<b>Activité à risque</b>	<b>47</b>
5.9.1	Autorisations délivrées	47
<b>5.10</b>	<b>Poids et mesures</b>	<b>47</b>
5.10.1	Activités courantes	47
<b>6</b>	<b>Service de la justice (SJ)</b>	<b>48</b>
<hr/>		
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>48</b>
6.1.1	Barreau	48
6.1.2	Notariat	48
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	49
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	49
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	49
6.1.6	Entraide judiciaire	50
6.1.7	Médiation judiciaire	50
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	51
<b>7</b>	<b>Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)</b>	<b>52</b>
<hr/>		

---

<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>52</b>
7.1.1	Sanctions pénales	52
7.1.2	Prestations administratives diverses	53
7.1.3	Nombre de journées de détention et de condamnés	53
7.1.4	Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures	54
7.1.5	Exécution des peines en milieu ouvert	55
7.1.6	Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)	57
7.1.7	Recours en grâce	57
7.1.8	Casier judiciaire	58
7.1.9	Domaine probation	58
<b>8</b>	<b>Office de la circulation et de la navigation (OCN)</b>	<b>59</b>
<b>9</b>	<b>Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)</b>	<b>59</b>
<b>10</b>	<b>Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)</b>	<b>59</b>
<b>11</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>60</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Maurice Ropraz

Secrétaire général : Olivier Kämpfen

## 1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

### 1.1.1 Implication politique

La Direction de la sécurité et de la justice et ses services ont été fortement impliqués dans la gestion de la pandémie de Covid-19. Dans le domaine de la conduite politique et stratégique de la crise, le Conseiller d'Etat Directeur a composé, avec la Conseillère d'Etat Directrice de la santé et des affaires sociales, la délégation ad hoc du Conseil d'Etat. Cette délégation a été, dès la fin février, l'interlocutrice quasi quotidienne du commandement de l'Organe cantonal de conduite mis sur pied pour assurer la conduite opérationnelle de la gestion de la crise sanitaire, durant la première vague du printemps (OCC Covid-19) comme durant la deuxième de l'automne et de l'hiver (OCC 2 Covid-19).

### 1.1.2 Implication opérationnelle

Tant le secrétariat général de la DSJ que ses services partenaires de la protection de la population ont été intensément engagés, d'une part par une participation directe au sein de l'OCC, d'autre part en raison de l'impact de la crise dans leurs activités ordinaires.

De nombreux cadres et cadres supérieurs de la DSJ et de ses services et établissements rattachés ont été directement nommés au sein des deux OCC ad hoc successifs. Il s'agit des personnes suivantes :

- > pour le secrétariat général DSJ : le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, la conseillère juridique en charge des dossiers touchant la Police cantonale ;
- > pour les services et établissements de la DSJ : le chef du Service de la protection de la population et des affaires militaires (ès fonction chef de l'OCC), le chef de la Protection de la population, le commandant de la Protection civile, le chef d'état-major de la Protection civile, l'adjoint du commandant d'arrondissement militaire, le commandant de la Police cantonale, le commandant remplaçant de la Police cantonale, le chef de la Gendarmerie, le chef de la police de la circulation et de la navigation, deux officiers de gendarmerie, le chef remplaçant de la Police de sûreté, un chef de brigade, le chef du secteur communication et prévention de la Police cantonale, le chef des services généraux de la Police cantonale, le chef du Service de la police du commerce, le chef du département prévention et intervention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et l'inspecteur cantonal des sapeurs-pompier.

De nombreux autres collaborateurs et collaboratrices ont participé à divers groupes de travail permanents ou temporaires institués au sein des deux OCC ad hoc successifs ou ont été temporairement affectés à diverses cellules opérationnelles.

Le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) et la Police cantonale ont vu leurs activités ordinaires remaniées de manière profonde par la crise pandémique. Cette implication est évoquée dans les chapitres du présent rapport d'activité qui leur sont consacrés.

Pour d'autres services et établissements de la DSJ, l'impact de la pandémie sur leurs activités ordinaires a également été notable.

C'est notamment le cas du Service de la justice. Il a en effet fallu, lors de la première vague, mettre sur pied des pratiques nouvelles en lien avec le Covid-19 au sein des autorités judiciaires et des Offices des poursuites et des faillites (questions RH, situations personnelles problématiques, surcharge de certaines autorités, fourniture de matériel de protection, organisation des espaces, etc.). Il convient de saluer à cet égard l'importante et fructueuse collaboration entre la cheffe du SJ et le président du Conseil de la magistrature. De plus, une salle d'audience dite

---

« Covid-19 » a été mise sur pied, à Granges-Paccot, de manière à permettre aux autorités de siéger en respectant les consignes sanitaires. Dès juillet, elle est accessible pour toutes les autorités et permet d'accueillir entre 20 et 30 personnes avec tables et jusqu'à 50 sans table. Cette salle fonctionne à plein régime depuis l'automne, à l'entière satisfaction de tous ses utilisateurs et utilisatrices.

Le Service de la police du commerce (SPoCo) a lui aussi été fortement sollicité, en particulier en lien avec les mesures touchant les établissements publics et leur application sur le terrain. Il a été, notamment par son chef, un interlocuteur privilégié des exploitant-e-s d'établissements.

L'Établissement de détention fribourgeois a pour sa part dû mettre sur pied une gestion de crise ad hoc dans un contexte pénitentiaire à la fois marqué par la captivité et par la proximité et l'intensité des échanges interpersonnels. L'efficacité des plans de protection mis en œuvre sur le site de Bellechasse et à la Prison centrale a permis de garder la maîtrise de la situation sanitaire.

Enfin, l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) s'est largement impliqué dans la coordination des sapeurs-pompiers comme force d'appui et de réserve.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Activité courante

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets inter-directionnels.

### 1.2.2 Evénements particuliers

#### 1.2.2.1 Politique d'intégration

L'année 2020 a été, pour le Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme (IMR), synonyme de flexibilité, de créativité et d'adaptation à un contexte fortement impacté par le Covid-19. Promouvoir la cohésion sociale, les échanges de pratiques, les collaborations interdisciplinaires et la sensibilisation de la population ont constitué des défis considérables en période de distanciation physique. Différentes manifestations, dont la Semaine contre le racisme et une journée de réflexion sur la diversité culturelle dans les administrations publiques, n'ont pas pu être réalisées comme prévu. Cependant, pour garder le lien avec les cercles et partenaires concernés par l'intégration et la prévention du racisme, de nouvelles méthodes de travail ont été testées : par exemple l'organisation de rencontres en petits groupes à l'extérieur et, bien évidemment, le recours à des plateformes informatiques pour récolter les idées et besoins du terrain. De plus, l'IMR s'est coordonné avec d'autres services afin d'informer régulièrement ses partenaires et son public-cible des évolutions en lien avec la situation sanitaire.

En 2020, l'IMR a subventionné plus de 50 projets et impulsé des nouvelles mesures dont :

- > la mise en ligne d'un nouveau site « Communes sympas », l'année du 10<sup>e</sup> anniversaire de la démarche ;
- > une formation sur les préjugés, en collaboration avec la Police cantonale ;
- > le lancement des travaux pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> Semaine contre le racisme, co-construite avec les acteurs du terrain et des bureaux de l'intégration romands, en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Fribourg ;
- > l'attribution d'un mandat à Pro Infirmis Zurich pour étendre la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » en allemand, langage simplifié ;
- > une évaluation du dispositif langagier, réalisée par l'Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg ;
- > un rapport de synthèse sur le module de formation « Renforçons le réseau des acteurs de la petite enfance », mandaté au Département des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg ;
- > la campagne « Votons », qui invite les Fribourgeois d'origine étrangère à prendre part aux élections communales de mars 2021.

### 1.2.2.2 Mise en œuvre du concept de gestion des menaces

La modification de la loi sur la Police cantonale instaurant au sein de cette dernière une Unité de gestion des menaces (UGM) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Le but de cette UGM s'inscrit dans la mission préventive de la police et vise à identifier les personnes présentant un risque de passage à des actes violents, à évaluer le potentiel de risque et à désamorcer la menace, en travaillant en réseau interdisciplinaire. Courant 2020, la DSJ a élaboré l'ordonnance d'application réglant le fonctionnement de l'UGM. Elle a été adoptée par le Conseil d'Etat en janvier 2021.

### 1.2.2.3 Modification de la loi sur la défense incendie et les secours

Sur la base des résultats de la consultation menée courant 2019 sur l'avant-projet de loi, la DSJ a chargé un groupe de travail intégrant les principales instances concernées (préfets, communes) de finaliser le projet en approfondissant les questions financières et de gouvernance. Le projet de loi finalisé a pu être transmis au Grand Conseil à la fin de l'année. Il ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficience de l'organisation des sapeurs-pompiers, fondée sur une cartographie des risques. Les communes devront notamment s'organiser en associations regroupant un minimum de 30 000 habitants. La réforme permet en outre de désenchevêtrer les tâches entre les différents acteurs concernés et de simplifier le système de financement. Un régime transitoire permet de préserver les intérêts financiers immédiats des communes.

### 1.2.2.4 Modification de la loi sur la protection de la population

Initialement prévu pour une mise en consultation au premier semestre 2020, l'avant-projet de révision complète de la loi sur la protection de la population (LProtPop) a été retardé par la survenue de la crise pandémique de Covid-19, dans la gestion de laquelle les différents services et partenaires de la protection de la population ont été fortement impliqués, à commencer par le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM). En revanche, l'expérience acquise durant la gestion de cette crise d'ampleur inédite en matière de protection de la population sera pleinement intégrée dans le travail de finalisation de l'avant-projet.

### 1.2.2.5 Modification de loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)

Mettant en œuvre la motion 2018-GC-24 « Pour une imposition sur les véhicules cohérente et durable », la DSJ a procédé à une révision totale de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR). Ce projet prévoit essentiellement une base d'imposition moderne qui tient davantage compte des critères énergétiques et environnementaux. Il a été transmis au Grand Conseil en mars 2020.

### 1.2.2.6 Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LAJAR)

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les cantons disposaient d'un délai de deux ans pour adapter leur propre législation en la matière. En février 2020, la DSJ a mis en consultation son avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LAJAR), puis a finalisé le projet que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en juin. Ce dernier l'a adopté en septembre. Cette loi d'application s'inscrit dans une volonté des cantons romands d'harmoniser leur législation. Elle règle pour l'essentiel les quelques compétences résiduelles laissées aux cantons, en particulier en ce qui concerne les jeux de petite envergure (p. ex. petites loteries, petits tournois de poker) et leur régime d'autorisation.

## 1.3 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

En raison de la crise sanitaire, cette conférence a pris des décisions par voie de circulation en remplacement de sa traditionnelle assemblée de printemps et a tenu son assemblée d'automne par visioconférence. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Convention intercantonale sur l'échange de données policières ;
- > Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP) et projet Justitia 4.0 ;
- > Harmonisation de l'informatique policière (HIP) et organisation « Technique et informatique policières Suisse » (TIP) ;



- 
- > Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques ;
  - > Gestion de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales.

### 1.3.2 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Le Directeur SJ siège au comité de cette conférence, lequel a tenu quatre séances. La séance annuelle plénière a en revanche été annulée en raison de la pandémie et a procédé à des prises de décisions par voie de circulation. Les sujets abordés étaient notamment les suivants :

- > Systèmes de transmission de l'alarme et de télécommunication ;
- > Avenir du Service sanitaire coordonné ;
- > Stratégies pour les constructions sanitaires protégées et les constructions protégées ;
- > Forum suisse pour le matériel de la protection civile.

### 1.3.3 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

En raison de la crise sanitaire, cette conférence a pris des décisions par voie de circulation en remplacement de son assemblée de printemps, et a tenu son assemblée d'automne dans une configuration restreinte. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Concept intercantonal de coordination opérationnelle et préventive (CICOP) ;
- > Concordat latin sur la détention pénale des mineurs ;
- > Concordat latin sur la détention pénale des adultes ;
- > Accueil et gestion des séjours des gens du voyage.

## 1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

### 1.4.1 Recours

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2019) :

- > 3 (7) recours en matière d'armes. 2 décisions ont été rendues. 1 affaire est pendante ;
- > 1 (1) recours en matière d'émoluments de police. 1 décision a été rendue ;
- > 2 (1) recours en matière de police du commerce. 2 affaires sont pendantes ;
- > 14 (6) recours en matière d'affaires militaires. 13 décisions ont été rendues, 1 affaire est pendante ;
- > 23 (28) recours en matière d'exécution des sanctions pénales ou dans le cadre de la détention. 23 décisions ont été rendues. 4 affaires sont pendantes ;
- > 1 recours pour déni de justice en matière de droit des étrangers est pendante.

### 1.4.2 Décisions de première instance

En matière de décisions de première instance, la situation est la suivante (chiffre 2019) :

- > 2 (4) plaintes au sens de la loi sur la Police cantonale. 2 décisions ont été rendues ;
- > 3 (4) plaintes au sens de la loi sur l'exécution des peines et des mesures. 3 décisions ont été rendues ;
- > 5 (1) dénonciations au sens du code de procédure et de juridiction administrative. 5 décisions ont été rendues. 2 procédures sont pendantes ;
- > 7 (6) prétentions au sens de la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents. 5 décisions ont été rendues. 2 procédures sont pendantes ;
- > 12 (14) procédures au sens du Concordat sur les entreprises de sécurité (CES) ; 10 décisions ont été rendues. 2 procédures sont pendantes ;
- > 7 (2) demandes d'assistances juridiques au sens de la loi sur le personnel de l'Etat. 7 décisions ont été rendues ;
- > 2 (0) procédures au sens de la loi sur le personnel. 1 affaire est terminée. 1 est actuellement pendante ;
- > 3 (2) décisions ont été attaquées devant le Tribunal cantonal.

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

- > Loi du 5 février 2020 modifiant la loi sur les établissements publics
- > Décret du 28 mai 2020 relatif au crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026
- > Décret du 28 mai 2020 relatif au crédit d'étude en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026
- > Loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence du 24 juin 2020
- > Décret du 21 août 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du maintien de la valeur du réseau radio national POLYCOM
- > Loi du 17 septembre 2020 sur les jeux d'argent
- > Loi du 18 novembre 2020 modifiant la loi sur l'exercice du commerce

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 28 janvier 2020 sur le statut des aspirants et aspirantes de police et des policiers et policières en formation
- > Ordonnances du 29 juin 2020 modifiant le règlement sur les établissements publics
- > Ordonnance du 25 août 2020 relative à l'amélioration de la protection des victimes de violence
- > Ordonnance du 24 novembre 2020 fixant, pour 2021, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme
- > Ordonnance du 14 décembre 2020 sur les jeux d'argent

## 2 Police cantonale (POL)

Commandant : Philippe Allain

### 2.1 Effectifs et mouvements

#### 2.1.1 Effectifs au 31.12.2020

Unités (EPT)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	23 (21,4)	-	2 (1,8)	14 (10,9)	4 (4)	43 (38,1)
Ressources humaines	10 (9,8)	22 (22)	-	9 (7,7)	3 (3)	44 (42,50)
Services généraux	26 (24,1)	-	1 (1)	37 (31,8)	-	65 (57,9)
Gendarmerie	396 (383,30)	-	17 (15,1)	25 (17,8)	1 (1)	439 (417,2)
Police de sûreté	124 (113,7)	-	-	18 (14,8)	1 (1)	144 (130,5)
Total	579 (552,3)	22 (22)	20 (17,9)	103 (83)	9 (8,4)	735 (688,2)

Nombre de policier ou policière / habitants : 1/552

(moyennes : CH = 1/454 ; cantons RBT (FR, GE, NE, JU, VD, VS, BE et TI = 1/446)

#### 2.1.2 Mouvements

Unités	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	-	25	-	9	34
Départs à la retraite	12	-	1	2	15
Démissions - départs	9	3	-	7	19

### 2.1.3 Répartition

	Nombre	Âge moyen	Cadres	Francophone	Germanophone
Femmes	197	36,5	16	144	53
Dont policières et auxiliaires	124	34,7	11	94	30
Hommes	538	39	196	412	126
Dont policiers et auxiliaires	472	39,2	185	365	107

## 2.2 Activités de la Police cantonale

### 2.2.1 Activités générales

	2019	2020
Rapports de police établis	23 363	22 679
Plaintes pénales enregistrées	7443	6991
Réquisitions traitées	23 151	20 197
Input entrant au CEA*	281 712	288 786
Dont appels téléphoniques entrants*	157 743	157 943
Dont alarmes traitées	1389	2552
Arrestations	311	228
Personnes en difficultés (Interventions à but social)	1958	2245

\*Chiffres corrigés pour 2019 suite à un problème technique.

#### 2.2.1.1 Evénements particuliers

*Entrée en vigueur de la modification de la LPol (1<sup>er</sup> juillet 2020)*

La loi sur la police cantonale a été révisée au 1<sup>er</sup> juillet 2020. La modification majeure consiste dans la création d'une unité de gestion des menaces (ci-après : UGM), destinée à prévenir des actes de violence de personnes dites à risques, par la détection précoce, la collaboration interdisciplinaire et la collecte et l'échange de données.

*Entrée en vigueur de la loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence*

Cette loi d'application, entrée au 1<sup>er</sup> juillet 2020, permet à la Police cantonale d'expulser les auteur-e-s de violence domestique pour une durée maximale de 20 jours. De plus, la personne expulsée doit suivre 3 séances de sensibilisation sur convocation d'EX-expression. C'est l'unité de gestion des menaces (UGM) qui assure le suivi et la coordination avec les partenaires.

*Officiers et Officières Police cantonale (OPC)*

Depuis le mois de juillet 2020, un service de permanence atteignable 24/24 heures avec un officier ou une officière Police cantonale (OPC) a été mis en place. L'OPC remplace le Commandant dans les affaires de service de sa compétence et porte la responsabilité de la conduite, notamment dans les dispositifs : incidents importants impliquant des collaborateurs et collaboratrices, déclenchement de l'ORCCAPOL, prise d'otage confirmée, enlèvements, AMOK et sinistres majeurs. En 2020, le Commandant et son remplaçant ont assuré cette tâche.

#### 2.2.2 Covid-19

Dès le début de la pandémie, la Police cantonale a été engagée sur plusieurs fronts, entre autres pour assurer le renseignement, le suivi de situation et faire des prévisions de l'évolution probable de la situation pour la police.

---

## *Engagement de la Police cantonale pour l'Organe cantonal de conduite (ci-après : OCC)*

### Suivi de situation

- > Une cellule renseignement renforcée a assuré un suivi de la situation, en collaboration avec les partenaires de la DSAS, afin de pouvoir fournir du renseignement stratégique au commandement de l'OCC. Cette entité est toujours en activité.

### Appuis à l'OCC (1)

- > Le Commandant de la Police cantonale appuie le commandement de l'OCC, en assurant la place de remplaçant du Chef OCC.
- > Un poste de commandement (PC) « accompagnement décès/survivants et survivantes » a été mis sur pied afin d'anticiper et de pallier toutes les problématiques qui auraient pu se présenter en lien avec un fort afflux de décès.
- > Le Service de communication et de prévention de la police a intégré et appuyé le cellule info de l'OCC, pour la conduite de cette cellule ainsi que pour la préparation de communiqués, la mise sur pied de conférences de presse, la rédaction de messages à la population, la communication digitale et la réalisation graphique des messages de prévention.
- > La logistique, l'informatique et la télécommunication « police » ont également été fortement sollicitées, d'une part pour la mise en place de conditions favorables au télétravail, mais également pour assurer la Hotline en cas de problèmes informatiques pour tous les partenaires de l'Etat dans le cadre de l'OCC. Le restaurant de la Police cantonale a également assuré la subsistance du personnel de l'Etat travaillant au profit de l'OCC sur le site de Granges-Paccot.
- > Dans le contexte de la pandémie, l'OCC a déployé le 17 mars 2020, une hotline « fermeture des commerces » pour faire face aux interrogations de la population en lien avec les décisions du Conseil fédéral de fermer de nombreux établissements. Cette hotline a été mise en place par M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, et Mme Chantal Robin, directrice de la Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Fribourg. La responsabilité de cette hotline a été confiée à la brigade financière de la police cantonale. Elle a fonctionné durant 5 jours et a permis de répondre à 1668 appels. Certaines demandes n'étant pas en lien avec le domaine de la fermeture des commerces et, au vu des différentes phases annoncées par le Conseil fédéral, l'OCC a décidé d'ouvrir une nouvelle hotline intitulée « vie quotidienne et soutien psychologique ». Cette dernière a eu pour but de répondre à toutes les questions de la population ayant trait à la vie quotidienne, au sens large, ainsi que d'apporter un soutien psychologique aux personnes en ressentant le besoin. Elle a été active 7/7 jours entre le lundi 30 mars 2020 et le dimanche 14 juin 2020 et a enregistré 2245 appels.
- > Pour ces hotlines, ce sont une trentaine d'employés de l'Etat (20 collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale et 10 employé-e-s d'autres services de l'Etat) qui ont été engagés pour répondre au téléphone et en assurer le bon fonctionnement. Chaque jour, entre 3 et 6 opérateurs et opératrices étaient planifiés avec au minimum une personne de langue allemande.
- > Du 18 mars 2020 au 30 avril 2020, les aspirants et aspirantes de l'école de police de Granges-Paccot ont été mobilisés afin d'appuyer les diverses cellules mises sur pieds par la police ou l'OCC. Environ 6250 heures ont été effectuées dans des missions de :
  - > Monitoring des réseaux sociaux ;
  - > Aide de commandement ;
  - > Logistique.

### Transition

- > La Police cantonale a contribué à l'adaptation des plans en vue de gérer pour une grande affluence de victimes lors d'une pandémie (GRAV – Pandémie) et a élaboré, avec ses partenaires feux-bleus, un plan ayant pour but de maintenir les capacités opérationnelles du centre d'engagement et d'alarme de la Police cantonale et des services 144 et 118.

- 
- > Depuis la 2<sup>e</sup> moitié de l'année 2020, la Police cantonale est engagée dans la Cellule de coordination cantonale (CCC) qui s'occupe de coordonner la mise en application des ordonnances fédérales et cantonales Covid-19. La police pilote un groupe de coordination des contrôles de la cellule de coordination (G3C) qui s'occupe de faire appliquer les ordonnances fédérales et cantonales.

#### Appuis à l'OCC (2)

- > Dès le mois d'octobre 2020, la hotline « vie quotidienne » a été ré-ouverte afin de répondre à toutes les questions de la population ayant trait à la compréhension et à l'application des mesures de restrictions la vie quotidienne.
- > Des inspecteurs et inspectrices de la police de sûreté sont également engagés pour appuyer la cellule de traçage sanitaire.

#### Police

- > Une Task Force police a également été dédiée à cet événement afin d'assurer les missions de prévention, de contrôles et d'ordre et de sécurité publics dans le cadre Covid-19. De mars à mai 2020, les agents et agentes de la Police cantonale sont intervenus à 741 reprises pour des rassemblements de personnes et ont contrôlé 66 supermarchés ou magasins et 114 établissements publics afin de s'assurer que les ordonnances Covid-19 soient respectées. Pas moins de 6529 contrôles ont été effectués, 888 amendes d'ordre délivrées et 82 rapports rédigés pour des infractions en lien avec les ordonnances Covid-19.
- > La situation sanitaire en Suisse et dans le monde, liée à l'apparition de la maladie, a généré une occupation générale de l'espace public du canton plus importante qu'à l'ordinaire, dès la phase de semi-déconfinement. Dans ce cadre-là, du 3 juillet au 23 août 2020, des forces de gendarmerie ont été dédiées au contrôle de l'utilisation de l'espace public (lacs et plans d'eau, centres urbains, sites touristiques et de randonnées), en particulier en fin de semaine, du jeudi au dimanche. Elles ont agi de manière préventive, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publics, ainsi que de la sécurité routière. Au total, 1932 agents et agentes ont effectué 946 présences pendant 1104 heures. Lors des patrouilles, plusieurs rappels à la loi ont été effectués, une quinzaine d'amendes d'ordre en matière de circulation routière ont été délivrées, mais aucune dénonciation en lien avec des infractions liées au Covid-19.

#### *Organisation de crise et de catastrophe police (ORCCAPOL)*

Pendant la période Covid-19, la Police cantonale s'est réorganisée en Organisation de crise et de catastrophe police (ORCCAPOL). Cela a permis de consacrer une partie du personnel à la gestion de la crise et une autre à la gestion du « 117 ».

Une des premières mesures a été de préserver le personnel, spécialement les personnes à risques. Plan de protection, télétravail, prévention, communication. Un certain nombre de collaborateurs et collaboratrices ont presque du jour au lendemain quitté leur bureau pour travailler à distance. Un élément fondamental mis en place par les RH a été la création d'une ligne « Polcare » qui a permis d'offrir au personnel une écoute personnalisée distillant selon les cas, conseil, information, recommandation ou même ordre. Cette ligne est toujours active et permet également de sentir les préoccupations et les inquiétudes du personnel souvent confronté à des situations personnelles difficiles.

Cette réorganisation ORCCAPOL a également impliqué la mise à disposition de forces pour l'OCC, puis l'organe de conduite sanitaire (OCS), que cela soit dans les domaines de la conduite, du renseignement, des hotlines, de la communication ou de la logistique.

Au plus fort de l'épidémie, ce n'est pas moins de 15 % de l'effectif qui a été projeté dans des services autres que les nôtres. C'est aussi au cœur de notre infrastructure au MAD que le centre opérationnel de conduite s'est installé et qu'un réel centre logistique a pu voir le jour. De plus, de nombreuses salles ont été mises à dispositions de nos partenaires OCC.

## 2.2.3 Activités judiciaires

### 2.2.3.1 Chiffres

	2019	2020
Homicides	2	2
Levées de corps	187	170
Brigandages	37	29
Escroqueries (sans cyber)	137	144
Criminalité digitale		
Nombre plaintes *	481	573
Préjudices *	CHF 2 834 646	CHF 2 364 975
Incendies	250	293
Cambriolages	937	834
Affaires avec des prévenus/es mineurs/es	1233	1059
Pornographie illégale	72	69
Viol / contrainte sexuelle	45	57
Stupéfiants		
Séquestres marijuana (g)	29 300	145 800
Séquestres cocaïne (g)	1280	3960
Séquestres héroïne (g)	427	5210
Séquestres crystal meth (g)	101	50
Commissions rogatoires internationales (déplacement à l'étranger)	5	0
Prévention		
Prévention dans les classes primaires	211	158
Prévention dans les classes CO	196	177
Participation à des réunions de parents / enseignants / professionnels	105	137
Interventions ponctuelles dans les classes	83	42

\* Chiffres corrigés pour 2019.

### 2.2.3.2 Evénements particuliers

#### *Double assassinat*

Le 25 mars 2020, durant le basculement des structures de conduite ORCCAPOL, la Police cantonale vaudoise sollicitait nos services suite à la disparition de deux ressortissants macédoniens, un père de 47 ans avec son fils de 24 ans, qui ont été localisés, pour la dernière fois, la veille dans le district de la Gruyère. Les investigations effectuées ont permis d'établir qu'un agriculteur de la région, âgé de 31 ans, avait tiré sur les disparus au moyen d'un fusil de chasse et avait jeté leurs corps dans une fosse à purin d'un chalet d'alpage. Un litige d'ordre financier est à l'origine de ce drame. L'auteur a reconnu les faits.

#### *Dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels (DEINC)*

##### Léchelles

Le dimanche 14 juin 2020 à 16 h 14, un dispositif incendiaire a été découvert à Léchelles, sur un parking. Les habitants du quartier ont été évacués et l'engin, qui aurait pu être fonctionnel, a été désamorcé. Une enquête conduite par le Ministère public est en cours.

##### Morat

Le lundi 10 août 2020, un ouvrier a découvert une valise en métal, ressemblant à une bombe, lors de travaux d'évacuation d'une maison d'une personne décédée en novembre 2019. Lors de l'intervention du groupe romand de Neutralisation, enlèvement, détection d'engins explosifs (NEDEX) et de l'Institut forensique de Zurich (FOR), 12 autres DEINC ont été retrouvés dans la maison. Les travaux de déminage ont duré jusqu'au 12 août. Durant ces

trois jours, les maisons du quartier ont été ponctuellement évacuées pour des raisons de sécurité. Finalement, les analyses ont démontré qu'il s'agissait en fait d'objets ressemblant fortement à de véritables DEINC.

Ces deux événements ont nécessité un déploiement important de forces d'intervention (police, pompiers et sanitaires).

#### *Hotline NE-FR*

Afin de faire face à l'importante charge que représente le déclenchement d'une alerte enlèvement ou la gestion d'un événement majeur police, les polices des cantons de Neuchâtel et Fribourg ont signé une convention afin d'unir leurs forces en se fournissant des appuis d'enquête, informatiques et infrastructurels en cas d'ouverture d'une hotline. Cette convention ne concerne pas les autres types d'événements majeurs gérés par les organes cantonaux de conduite en cas de catastrophe.

#### *Lutte contre le phénomène de la méthamphétamine*

Durant tout le mois de septembre 2020, une Task Force, composée de 8 agents et agentes de la police de sûreté et de la gendarmerie, a été créée afin de lutter contre le phénomène de la méthamphétamine dans le canton de Fribourg. Une cinquantaine d'interpellations et perquisitions (séquestre de différents produits) ont été opérées dans le cadre de cette opération. 45 personnes ont été dénoncées dont 33 pour infractions graves à la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup).

### 2.2.3.3 Bilan et perspectives

#### *Cyber*

La criminalité digitale est toujours en augmentation. Des personnes mal intentionnées ont saisi l'opportunité du phénomène Covid-19 dans de nouveaux modes opératoires.

#### *Stupéfiants*

Mise en œuvre de la procédure adaptée suite à l'Arrêté du Tribunal fédéral sur la dépenalisation de la possession de moins de 10 grammes de cannabis.

### 2.2.4 Activités au profit de la sécurité publique

#### 2.2.4.1 Chiffres

	2019	2020
Violences domestiques	548	576
Nombre d'éloignements de domicile*	11	87
Nombre de jours d'éloignement de domicile*	70	789
Manifestations sécurisées	28	13
Maintien de l'ordre – Fribourg		
Nombre d'engagements	21	5
Dont sport	16	4
Agents/es engagés/es	639	208
Nombre d'heures	3980	1358
Maintien de l'ordre Romand (GMO)		
Nombre d'engagements	9	1
Agents/es engagés/es	101	6
Nombre d'heures	4155	69
Protections rapprochées	38	24
Dont à l'étranger	3	0
Dont en Suisse	35	24
Passages dans les foyers pour requérants d'asile	301	221
Gens du voyage – installations de camps (Joux-des-Ponts)	12	21



	2019	2020
Nombre de caravanes	112	84
Nombre de nuitées	7464	9931
Montants encaissés pour l'aire de la Joux-des-Ponts	CHF 143 078	CHF 198 640
Gens du voyage – installations de camps (hors Joux-des-Ponts)	8	3
Nombre de caravanes	243	45
Nombre de nuitées	1424	355

\* Suite à l'entrée en vigueur de la loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence, on constate une forte augmentation des nombres d'éloignements de domicile ainsi que du nombre de jours d'éloignements de domicile pour 2020.

#### 2.2.4.2 Evénements particuliers

##### *Confrontation à un acte d'ordre sexuel et agression violente dans un train*

Intervention le 4 août 2020 en gare de Chénens, à bord d'un train InterRegio, suite à des désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (attouchements) et des lésions corporelles graves. La victime ainsi qu'un passager s'étant interposé ont été sérieusement blessés par arme blanche. L'auteur a été interpellé. Cet événement a nécessité un déploiement important de forces de police ainsi que l'identification et l'évacuation des 40 passagers.

##### *Intégration via prévention (IVP)*

Dans le cadre du projet IVP (modules de prévention), en collaboration avec Caritas, une formation est dispensée aux requérants et requérantes d'asile afin de les sensibiliser à différents thèmes. La situation sanitaire particulière de cette année a eu pour incidence l'annulation de plusieurs procédures de renvoi. Ces reports ont eu pour conséquences l'augmentation de personnes se trouvant dans une situation RAD (requérants d'asile déboutés). Ce phénomène est accentué par l'accroissement de la population maghrébine attribuée au canton de Fribourg.

##### *Nouveaux mouvements sociaux (de janvier à octobre 2020)*

La Police cantonale a encadré 4 manifestations, dont une non autorisée, organisées par divers collectifs principalement actifs dans la défense du climat. Celles-ci se sont déroulées sans incident, mais nécessitent, en amont, un travail considérable d'accompagnement des organisateurs et organisatrices et de prise de mesures préventives.

Le 10 juin 2020, l'ONG citoyens en action pour la démocratie et le développement (CADD) déposait une demande d'autorisation pour une manifestation avec cortège, en ville de Fribourg, sur le thème de la lutte contre toutes les formes de discrimination, anti-noirs en particulier. Le contexte Covid-19 imposait certaines restrictions, comme le nombre maximum de participants fixé à 300 ainsi que l'obligation d'avoir un plan de protection. La Police cantonale a assuré la coordination entre les partenaires locaux et le responsable de l'organisation afin de fixer les grandes lignes. Par la suite, plusieurs contacts ont été pris avec celui-ci afin d'affiner le concept et le plan de protection Covid-19. La veille de la manifestation, le Conseil fédéral a supprimé le nombre maximal de participants pour les manifestations à caractère politique. Le samedi 20 juin, la manifestation a réuni 1500 personnes à l'Université de Péroilles et le cortège s'est déplacé jusqu'à la place Python. L'organisateur a respecté l'intégralité des directives fixées et mis sur pied un dispositif interne de sécurité efficace. Aucun débordement n'a été constaté et, au terme des prises de paroles à la place Python, l'organisateur a remercié la police pour l'encadrement de la manifestation. La police relève la très bonne coordination entre les responsables de cette manifestation et ses services.

##### *Vandalisme (de mars à août 2020)*

Une recrudescence d'actes de vandalisme a été constatée à Villars-sur-Glâne, en particulier dans le quartier des Dailles. Pour les plus importants, il s'agissait d'incendies d'un local au sous-sol d'un centre commercial, de locaux du centre sportif et locaux d'immeubles ainsi que de canapés forestiers, de dommages sur des véhicules privés, bâtiments communaux, écoles primaires et habitations privées. Les investigations conjointes entre la police de proximité et la brigade des mineurs ont permis l'interpellation de quatre auteurs principaux et l'élucidation d'une trentaine de plaintes pour un préjudice estimé à 200 000 francs.

### Effort « CENTRUM » (fin août à octobre 2020)

Priorité d'action régionale liée à une recrudescence d'incivilités et de bagarres dans le secteur des Grand-Places, à Fribourg, durant la fin de la période estivale, et du sentiment d'insécurité ressenti et perçu auprès de la population, notamment en soirée et durant la nuit. Conjointement, la police mobile, la police de proximité et la police de sûreté ont renforcé significativement leur présence et leur action dans le secteur concerné. Les principaux protagonistes, souvent multirécidivistes, ont été identifiés et dénoncés ; la plupart d'entre eux, soit 28 personnes, sont maintenant interdites du périmètre du centre-ville de Fribourg (« CENTRUM »). Elles sont la plupart du temps sans statut de séjour en Suisse et ne sont pas « expulsables » dans leur pays d'origine, en raison de l'absence d'accord.

Cet effort se poursuit en 2021.

#### 2.2.4.3 Bilan et perspectives

Les actions préventives, dissuasives ou répressives, en matière de sécurité publique en 2020, ont permis d'assurer un haut niveau de sécurité de proximité dans le canton.

L'évolution de l'environnement sécuritaire national et international, ainsi que la survenance constante de nouveaux phénomènes criminels, imposera à l'ensemble de la Police cantonale de développer encore, en 2021 et à l'avenir, sa capacité d'anticipation et de réactivité.

#### Phobie et délits de haine

A la fin de l'année 2019, la Police cantonale a été mandatée par le Grand Conseil pour recenser les cas de harcèlement et de discrimination à l'encontre de la communauté LGBTIQ+. Pour ce faire, il a été décidé de mettre sur pied une plate-forme opérationnelle. Cette dernière, pilotée par un officier de police, réunit deux fois par année, les principales associations de défense des intérêts des communautés LGBTIQ+ dans le canton de Fribourg (Sarigai et LAGO) ainsi qu'une Procureure du Ministère public. Les buts de la plate-forme sont d'échanger sur les difficultés des victimes d'oser annoncer les cas et également d'améliorer la formation des policiers et policières dans la prise en charge de ces mêmes victimes. En cours d'année, avec l'émergence des mouvements *Black Lives Matter* ainsi que l'étude conduite par la Ville de Fribourg et la Haute Ecole de Travail Social sur le harcèlement de rue, il a été décidé d'élargir le dénombrement à d'autres formes de harcèlement et de discrimination. Ainsi, depuis le début de l'année 2020, les cas suivants nous ont été annoncés :

- > 29 annonces de discrimination raciale ;
- > 12 annonces de discrimination liée à l'identité de genre ;
- > 10 annonces de discrimination sexiste (harcèlement de rue) ;
- > 1 annonce pour autre discrimination.

#### 2.2.5 Activités au profit de la sécurité routière / lacustre

##### 2.2.5.1 Chiffres

	2019	2020
Accidents constatés par la police	1082	*984
Personnes blessées lors d'accidents de circulation	692	*608
Personnes décédées lors d'accidents de circulation	4	*11
Conducteurs/trices accidentés/es avec stupéfiants	24	**25
Conducteurs/trices accidentés/es en état d'ivresse	157	**148
Contrôles de vitesse (radars mobiles)	1699	1429
Cas d'infractions chauffard « Via Sicura »	30	34
Véhicules séquestrés dans les cas d'infractions de chauffard « Via Sicura »	12	17
Accidents de navigation	1	3
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	17	10
Engagements du groupe des plongeurs	14	15

	2019	2020
Convention du Lac de Neuchâtel		
Heures de patrouille	94	123,75
Heures d'intervention	40,75	11
Rapports de dénonciation	8	1
AO/DR	0	12
Rapports d'enquête	2	2
Nombre de poids lourds, cars, etc. contrôlés	886	687
Infractions constatées	267	227
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1302	1499
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1005	1355
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	629	827
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	967	780
Cours d'éducation pour mineurs/es dénoncés/es pour infractions à la LCR	8	6
Campagnes de prévention sur la sécurité routière	5	4

\* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20.02.2021.

\*\* Il s'agit d'un résultat non définitif, car 11 résultats d'analyses ne nous sont pas encore parvenus (au 19.01.2021).

#### 2.2.5.2 Evénements particuliers

##### *Covid-19 et cyanobactéries dans le lac de Neuchâtel*

En raison de la pandémie, des patrouilles supplémentaires ont été organisées dès les premiers week-end du mois d'avril afin de marquer une présence préventive aux abords des lacs. Durant toute la saison, la présence des agents et agentes a été accrue sur les plans d'eau.

De plus, la découverte de cyanobactéries sur territoire neuchâtelois a augmenté les présences sur le lac de Neuchâtel durant deux semaines. Pendant cette période, les navigateurs et navigatrices s'informaient régulièrement sur cette bactérie auprès de notre service.

Ces deux événements ont favorisé la communication et la collaboration intercantonale.

##### *Bilan de la coopération des trois lacs (NE, VD et FR)*

Pour 2020, il y a eu peu d'interventions sur le territoire neuchâtelois. La collaboration avec les autorités et les collègues neuchâtelois s'est très bien déroulée et la police du lac fribourgeoise a pu honorer son contrat.

En raison de la pandémie, le comité de pilotage ne s'est pas réuni mais a fait un point de situation, en visio-conférence, en fin de saison.

#### 2.2.5.3 Bilan et perspectives

« *Juste Juste* » (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020)

La campagne de prévention routière de la Police cantonale et de ses partenaires, l'OCN et la section fribourgeoise du TCS s'est poursuivie en 2020.

Les réseaux sociaux ont été utilisés comme canaux de communication principaux, en sus du bus articulé des TPF, aux couleurs de la campagne, qui sillonne le canton jusqu'au mois de mai 2021. D'autre part, des brochures de conseils en matière de sécurité routière ont également été produites.

Cet effort se poursuivra jusqu'en mai 2021.

« *Resco* » (06.01.2020 – 10.01.2020 / 11.05.2020 – 29.05.2020 / 24.08.2020 – 09.09.2020)

Sous le slogan « Attention un enfant ça surprend ! Soyons prêt à réagir ! », la campagne des rentrées scolaires avait pour objectif de veiller au respect des règles élémentaires de sécurité routière à proximité des sites et sur les trajets scolaires.

---

Suite à la période de semi-confinement ayant entraîné la fermeture des écoles, un effort particulier a encore été réalisé à la mi-mai 2020.

Lors des 1684 présences (895 heures), 142 infractions ont été constatées (123 AO et 19 rapports). Des contrôles de vitesse ont également été mis sur pied : lors des 111 contrôles (149 heures), 42 351 véhicules ont été contrôlés, dont 1474 en excès (3,48%).

« XELERA »

Actions ciblées afin de lutter contre les comportements générateurs d'insécurité routière (bruit excessif, vitesse inadaptée, équipement modifié, etc.). Elles se sont déroulées le 4 juillet 2020 (régions Centre et Sud) et le 28 août 2020 (régions Centre et Nord). Les résultats de ces actions sont les suivants :

- > 52 véhicules contrôlés, 30 conducteurs et conductrices dénoncés (bruit excessif, équipement modifié, etc.) ;
- > 3 véhicules immobilisés.

Radars de vitesse lors de ces actions : 1253 véhicules contrôlés, 63 conducteurs et conductrices dénoncés.

Durant leur service ordinaire, des agents formés spécifiquement à la détection de ces nuisances ont porté une attention particulière à ce phénomène qui est en augmentation (92 véhicules contrôlés, 46 dénonciations et 18 saisies de plaques).

En lien avec cette problématique, la Police cantonale a participé, du 7 septembre au 2 octobre 2020, à un projet piloté par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le TCS pour le développement d'un appareil mesurant le bruit des véhicules au passage. Avec l'appui des autorités cantonales et communales, elle s'est proposée afin de tester le display dans une zone interurbaine. Ce projet, en adéquation avec la campagne « Juste Juste, ne dépassons pas les limites », a pour but de sensibiliser tout un chacun à sa façon de conduire (accélération excessive). Les résultats de ce test seront communiqués par l'OFEV lorsqu'ils auront été analysés.

« Cours pratiques vélo facultatif en été »

Chaque année, les élèves de 6H reçoivent durant l'année scolaire 1 leçon théorique et 1 leçon pratique à vélo durant laquelle les enfants vont à vélo sur la route. En 2020, suite à la situation Covid-19, seuls les cours théoriques ont pu être donnés. 250 cours pratiques n'ont pas pu être dispensés à environ 4000 élèves dans le cadre scolaire. Pour compenser ces annulations, la Police cantonale a mis sur pied, durant le mois de juillet, des leçons facultatives qui ont été données dans 52 communes du canton, ce qui représente 71 cours pratiques suivis par environ 800 élèves.

#### 2.2.5.4 Prévention sur les lacs

« En toute sécurité sur nos lacs » (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2020)

Campagne préventive basée sur 3 axes : Visibilité - Sécurité - Cohabitation/Respect. Durant toute la saison estivale, trois films bilingues ont été diffusés sur les réseaux sociaux et 150 sacs étanches servant de bouées de démarcation pour nageur ont été distribués.

Les agents et agentes de la police du lac sont intervenus à 55 reprises (57 en 2019) pour :

- > Des navigateurs ou navigatrices en difficultés ;
- > Des recherches de personnes ;
- > Le sauvetage de 5 personnes en rivière ;
- > Des incidents de plongée ;
- > Des personnes décédées ;
- > Des bateaux coulés ou à la dérive ;
- > Des pollutions ;
- > Un abus ;
- > Des accidents/incidents de navigation.

Lors de ces interventions, le personnel de la police du lac a délivré 68 amendes d'ordre (la procédure des amendes d'ordre est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et adressé 39 (51 en 2019) rapports au Ministère public fribourgeois.

## 2.2.6 Activités particulières

### 2.2.6.1 Contrôle des armes et explosifs

Les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les armes (LArm) sont entrées en vigueur le 15 août 2019.

	2019	2020
Permis d'acquisition d'armes (civil)	1488	1271
Permis de port d'arme	57	40
Cartes européennes d'armes à feu	164	123
Mentions dans carte européenne d'armes à feu	39	46
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	36	51
Permis d'acquisition de matières explosives	9	11
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	1	4
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	58	24
Saisies d'armes (nbre de cas)	351	297
Enquêtes	87	115
Préavis pour mesures administratives	22	23
Destructions d'armes (nombre de pièces)	530	732
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	130	157
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	2,3	26
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	754	570

### 2.2.6.2 Gestion des entreprises de sécurité

En 2020, ont été délivrées :

	2019	2020
Autorisations d'engager du personnel	185	102
Autorisations d'exercer	27	27
Autorisations d'exploiter	5	3
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	5	4
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	1	0

On compte actuellement 10 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (2019 : 12).

### 2.2.6.3 Transports de détenus

	2019	2020
Nombre de transports	4549	3407
Soit dans le canton	4067	2961
Soit hors canton	488	449
Nombre de km parcourus	124 579	106 734

### 2.2.6.4 Groupe d'intervention

	2019	2020
Engagement du Groupe d'intervention (GI)	214	129
Interventions spécifiques GI	50	48
Transfert détenus dangereux	42	12

	2019	2020
Actions en terrain difficile	28	11

#### 2.2.6.5 Chiens de police

	2019	2020
Nombre de chiens	9	7
Nombre d'examen (tests d'aptitudes opérationnelles) / dont échoué	4/1	1/0
Nombre d'engagements	249	234
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	17	19
dont des perquisitions par des spécialistes stupéfiants	114	101
dont des recherches de personnes	129	107
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	3	7

L'engagement des chiens s'est révélé fructueux à 15 reprises lors de recherches de personnes et à 59 reprises lors de recherches de drogues, représentant 173 grammes de haschich, 11 375 grammes de marijuana, 37 grammes d'ecstasy, 15 pilules thaï, 103 grammes de cocaïne, 7 grammes de crystal meth, 17 grammes d'héroïne, 5 grammes d'amphétamine, plusieurs milliers de francs et d'euros.

#### 2.2.6.6 Interpellation des personnes signalées

Personnes signalées dans le système de recherches RIPOL / SIS Schengen.

	2019	2020
Nombre	886	823

#### 2.2.6.7 Refoulement à l'étranger

	2019	2020
Escortes pour refoulements	17	4
Agents/es engagés/es	85	28
Heures d'engagements	1456	477

#### 2.2.6.8 Plateforme de coordination policière sport (PCPS)

La PCPS, en tant que centre national de lutte contre la violence dans le sport, entretient des échanges intenses avec ses partenaires du secteur policier et non policier, remplissant ainsi son rôle d'intermédiaire. Ces échanges entre les différents acteurs se sont bien établis et les contacts entre eux permettent un travail orienté vers les solutions. Au niveau national, le problème de la violence dans le sport s'est stabilisé. Les plus gros problèmes dans le football, à part les objets pyrotechniques, ont pu être clairement identifiés sur les trajets / les déplacements de supporters et supportrices. Avec la pandémie, il n'y a plus de déplacement de supporters et supportrices, donc pratiquement plus de violence.

Au niveau national, la future ligne directrice des spotters, « l'Unité de doctrine », qui décrit les tâches des centres de compétences décentralisés et des connaisseurs et connaisseuses de la scène, a été élaborée et validée en conséquence.

Pour la première fois, HOOLI-Alarm a également été déclenchée dans toute la Suisse et les enseignements qui en ont été tirés ont été traités. Le module nouvellement créé pour l'identification des auteur-e-s sur le système d'information HOOGAN de l'Office fédéral de la police a permis, jusqu'à présent, d'identifier 12 personnes. La PCPS a effectué diverses visites opérationnelles lors de matchs et rendu des rapports (bonnes pratiques et potentiel d'amélioration).

Lors de l'évaluation du concordat Hooligan par l'unité de recherche sur la violence dans le sport de l'Université de Berne, la PCPS a fourni des données pertinentes basées sur le GSLS-Reporting.

233 matchs de football et 610 matchs de hockey sur glace ont été évalués par la PCPS, au cours de la période du 3 juin 2019 au 1<sup>er</sup> mars 2020.

#### 2.2.6.9 Service des renseignements généraux (SRG)

D'une manière générale, le SRG se trouve dans une année très dynamique, tant au niveau opérationnel que structurel. En effet, lors de la séance du 3 juillet 2019, le Conseil fédéral a pris la décision d'augmenter l'indemnité versée par la Confédération aux cantons pour l'exécution de la loi fédérale sur le renseignement (LRens), à hauteur de 2,6 millions de francs supplémentaires chaque année, correspondant à 26 postes au sein des services de renseignement cantonaux. Le SRG, qui comptait un effectif de 4,5 EPT, a présenté avec le Commandant de la police cantonale un concept au SRC pour développer le secteur du renseignement d'origine humaine (HUMINT) dans son service, nécessitant 1 EPT supplémentaire, projet qui a été validé. Dès lors, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SRG compte un effectif de 5,5 EPT. Au vu de la situation liée à la pandémie de la Covid-19 et d'une démission en cours d'année, l'équipe du SRG est en train de se reconstituer et de se restructurer. Il sied toutefois de préciser que, malgré les mesures liées à la pandémie et la fluctuation du personnel au sein du service, le SRG a toujours été opérationnel et a pu assurer les tâches et missions de tous ses domaines d'activité. D'ailleurs, différentes inspections effectuées durant l'année écoulée par des instances cantonales et fédérales, avec des résultats très satisfaisants, témoignent de la qualité des prestations du SRG. Concernant les affaires, une grande priorité a été attribuée à la thématique du terrorisme islamique dans le cadre d'une opération impliquant les autorités cantonales et fédérales avec l'interpellation de 4 individus domiciliés dans le canton, soupçonnés d'infractions à la loi fédérale interdisant les groupes « Al-Qaïda » et « Etat islamique ». Cependant, à noter une augmentation de la charge de travail dans tous les autres domaines traités, soit le contre-espionnage, la non-prolifération, l'extrémisme violent ou encore le terrorisme ethno-nationaliste.

#### 2.2.6.10 Unité de gestion des menaces (UGM)

Cette nouvelle entité a pour mission prioritaire la prévention de la violence.

Le développement du projet, concernant les processus d'applications pratiques, la tenue et la gestion des dossiers, les supports informatiques, la sélection du personnel composant l'unité, l'élaboration d'une Ordonnance relative à la gestion des menaces, a été concrétisé. La nouvelle loi d'application pour la protection des victimes de violence implique l'UGM, plus spécifiquement dans le domaine des violences conjugales.

L'unité est composée d'un chef, d'un adjoint et a été renforcée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, par une psycho-criminologue.

En termes d'activité, 118 dossiers ont été ouverts. Le traitement est organisé de la manière suivante :

- > 17 cas actifs, nécessitant des mesures, entretiens, évaluations, suivi, coordination ;
- > 58 cas passifs, nécessitant un suivi monitoring et des évaluations relatives à l'évolution de la situation ;
- > 43 cas inactifs, nécessitant uniquement un suivi de la situation ;
- > 42 situations sans ouverture de dossier cas non entrée en matière (NEM), non enregistré dans la base de données.

Ce volume de cas évolue en permanence. Lors de ces premières expériences, des résultats concrets sont relevables, notamment dans l'application de mesures, coordonnées avec les différents partenaires déjà impliqués, comme le SPoMi, les Justices de paix, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les Préfectures et des professionnels du domaine de la santé. Plusieurs alertes UGM ont été émises au profit du personnel policier afin de prioriser des interventions ou de définir des mesures de précautions.

En termes de perspectives, les objectifs de développement suivants sont en cours :

- > Nomination du groupe d'experts et expertes (réf. LPol) ;
- > Démarches auprès des différents partenaires pour désigner des répondants et répondantes (développement du réseau) ;
- > Programme de formation pour les répondants et répondantes ;
- > Evolution et adaptations des processus et actes métiers sur la base des premières expériences ;
- > Développement du concept de gestion des menaces (processus communs et unifiés), pour les institutions, les autorités, les établissements scolaires, universitaires et dédiés à la formation ;
- > Formation continue des membres de l'unité.



## 2.3 Appui aux opérations /administration (prestations)

### 2.3.1 Comptabilité

	2019	2020
Montant des amendes d'ordre encaissées	CHF 8 344 972	CHF 10 540 919
Factures établies	16 341	14 111
Montants facturés	CHF 6 331 078	CHF 6 244 911

### 2.3.2 Activités juridiques

	2019	2020
Contentieux (doléances, plaintes, réclamations, etc...)	65	68
Dossiers traités en matière de protection des données	49	70
Demandes de consultation enregistrées	40	44

Il est constaté, sans toutefois pouvoir en identifier la cause, une augmentation constante des demandes d'accès par des particuliers et particulières à des données de police. D'une manière générale, les aspects liés à la protection des données prennent une part de plus en plus importante dans les activités de la Police cantonale.

### 2.3.3 Communication et relations publiques

	2019	2020
Communiqués de presse	326	329
Demandes de journalistes	671	976
Nombre de stagiaires	10	10
Activités de relations publiques	6	0
Facebook Police cantonale		
« Like » - état	17 150	19 474
Abonnés - état	17 794	20 294
Publications	157	247
Messages - demandes traités via Facebook	253	420
Instagram Police cantonale (dès août 2018)		
Abonnés - état	5819	8527
Publications	85	88
Messages - demandes traités via Instagram	256	437
Visites à la Police cantonale	65	6
Passeports - vacances	10	6
Traductions	661	957

#### 2.3.3.1 Actions de relations publiques et prévention

La pandémie Covid-19 a eu des impacts sur les actions de relation publique qui avaient été prévues par la Police cantonale en 2020. Même si la plupart ont dû être annulées ou repoussées, la Police cantonale a tout de même pu en réaliser certaines.

##### *Exposition « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt »*

Après le succès rencontré lors de l'édition 2019, le Bureau de l'égalité homme-femme et de la famille (BEF) a décidé de poursuivre l'exposition itinérante et bilingue « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt ». Ainsi, entre le 13 janvier et le 21 février 2020, l'exposition a été aménagée dans les locaux du Collège du Sud, à Bulle. Les jeunes et jeunes adultes en formation entre 15 et 25 ans ont dès lors pu la visiter. Des policiers et policières, en collaboration avec d'autres intervenants et intervenantes d'autres services de l'Etat, ont pu accueillir, guider et conseiller les jeunes visiteurs et visiteuses sur cette problématique. Les agents et agentes de la Police cantonale ont été présents à une quarantaine de représentations sur la septantaine programmée durant la période susmentionnée. Le bilan de cette

---

exposition a été à nouveau très positif. L'exposition devait revenir dans le canton de Fribourg à l'automne 2020, cependant, la situation sanitaire n'a pas permis de la réaliser.

#### *Swiss Cyber Security Days*

Les 13 et 14 février 2020 se sont déroulés à Forum Fribourg les Swiss Cyber Security Days. Ce salon, regroupant différents spécialistes du domaine, a permis aux polices de Suisse d'accueillir les visiteurs et visiteuses sur un stand de prévention sur la cybercriminalité. En collaboration avec le Réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), les inspecteurs et inspectrices spécialisés dans le domaine étaient présents sur le stand et ont pu répondre aux questions des personnes intéressées.

#### *Passeports vacances*

Malgré le fait que passablement de communes aient annulé leur passeports vacances en raison de la situation sanitaire, certaines ont maintenu leurs activités. Ainsi, la Police cantonale a mis en place un programme spécialement adapté aux normes sanitaires pour le plus grand plaisir de plus de 80 jeunes participants et participantes. Les 7 juillet, 12 et 19 août, ils ont pu découvrir comment se déroule un contrôle de circulation et pourquoi le policier ou la policière contrôle certains éléments, mettre en évidence des traces dans un atelier de la police scientifique et encore s'émerveiller du travail des chiens de police.

#### *Autres actions de relation publique réalisées*

Dans le courant de l'année 2020, la Police cantonale a pu réaliser quelques actions de relation publique. C'est ainsi que nous avons eu l'occasion d'intervenir auprès de différents publics sur les thèmes suivants : présentation du métier de policier et policière (élèves de l'Ecole de culture générale de Fribourg et élèves de l'école primaire de Domdidier) ; prévention d'escroquerie au faux neveu et de thèmes d'actualité (Aktive Alter Heitenried) ; présentation sur les produits stupéfiants (personnel du Tribunal des mesures de contrainte). En début d'année, la Police cantonale a également eu l'occasion de se présenter à plusieurs groupes de visiteurs et visiteuses, notamment des élèves de CO du canton, dans ses locaux de Granges-Paccot et de la police de sûreté. Les visites en nos locaux, ainsi que d'autres actions de relation publique, ont malheureusement dû être annulées dès le mois de mars en raison de la situation sanitaire.

#### *Campagnes de prévention*

Le Secteur communication et prévention coordonne la prévention entre les différentes brigades et sections de la Police cantonale. Les campagnes de prévention en lien avec la sécurité routière et les actions de prévention auprès des mineur-e-s sont relatés dans les chapitres y relatifs.

Plusieurs actions de communication au travers des réseaux sociaux en matière de prévention de la criminalité ont été faites. Ainsi, la Police cantonale, en collaboration avec les polices suisses et le bureau de la prévention suisse de la criminalité, a publié des messages de prévention sur divers phénomènes de cybercriminalité, à savoir : sextorsion, money mule, cyber mobbing, cyberarnaques, cyberscroqueries et grooming. D'autres publications ont également permis de sensibiliser nos concitoyens et concitoyennes selon les tendances du moment, notamment différents types de vols.

#### **2.3.3.2 Jubilés**

##### *La police de sûreté fête ses 100 ans d'existence*

Le 12 mai 1920, le Grand Conseil adoptait, sur proposition du Conseil d'Etat, la loi sur la formation d'un « corps d'agents de la Sûreté ». Près de 100 ans plus tard, le chef de la police de sûreté a mis sur pied un comité d'organisation pour fêter dignement cet anniversaire. Diverses manifestations ont été planifiées tout au long de l'année 2020, mais la Covid-19 est entre-temps passée par-là pour chambouler les plans. Néanmoins, une bande dessinée, tirée à 2650 exemplaires, a été réalisée par des dessinateurs et dessinatrices régionaux et relate des affaires marquantes. Deux expositions d'affaires et de matériel sont prévues au Musée Gutenberg pour faire découvrir le travail de l'inspecteur et de l'inspectrice. De plus, tout au long de l'année, des journaux et radios du canton ont publié et diffusé une rétrospective d'affaires judiciaires ayant marqué les esprits ces 100 dernières années.

### 2.3.4 Forensique

	2019	2020
<b>CLASSIQUE</b>		
Correspondances par le CIJ :	284	359
soit par traces papillaires	99	149
soit par ADN	128	158
soit par traces de semelles	57	52
Relations par traces de semelles	123	64
Relations par ADN	140	51
Personnes dactyloscopiées	1385	1473
Prises ADN sur la personne	1182	1078
Effacements des fiches dactyloscopiques	1721	1296
Effacements de profils ADN	1331	949
<b>NUMERIQUE</b>		
Données extraites des téléphones en Térabyte (TB)	8	16
Affaires stockées sur serveur en Térabyte (TB)	85	118

Malgré une diminution des constats, en partie due au Covid-19, le nombre de correspondances établies par le CIJ a augmenté par rapport à 2019. Contrairement à l'année précédente, l'enregistrement des mesures signalétiques a été légèrement supérieur aux effacements des fiches dactyloscopiques et de l'ADN durant l'année.

L'augmentation des TB extraits et stockés est inévitable en raison des capacités des supports numériques en constante évolution. La prévisualisation sur place, lors des perquisitions, et le tri des éléments à analyser permet de contenir cette progression, qui serait bien plus importante encore.

### 2.3.5 Gestion des ressources humaines

	2019	2020
Débriefeurs/euses à Police cantonale	6	6
Débriefings/defusing effectués	48	63
Agents/es blessés/es en service	35	25
Blessures ayant produit des jours d'arrêt de travail	8	5
Jours d'absence (accident professionnel)*	730	175
Taux de présence	94 %	95 %
Nombre de collaborateurs/trices à temps partiel	118	125

\* Pour l'année 2019, 2 agents ont cumulé, à eux seuls, 387 jours d'absence. De plus, la situation Covid-19 a accentué la diminution des jours d'absence par le fait que certaines formations continues ont été annulées ou reportées.

En 2020, la cellule « Polcare » a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale à la suite de différents problèmes professionnels ou privés. Pour certaines personnes, le soutien de l'AI et de l'Espace santé-social s'est avéré important pour la réintégration dans le monde du travail.

Les débriefeurs et débriefeuses de la Police cantonale ont été sollicités à 63 reprises pour apporter l'appui et le soutien nécessaire aux policiers et policières ayant été confrontés à des situations particulièrement difficiles (accidents mortels, suicide, levées de corps, etc.).

Des cours de psychologie policière et de gestion de conflit ont été dispensés aux aspirants et aspirantes, aux agents et agentes de la Police cantonale ainsi qu'à d'autres services de l'Etat.

Le responsable de la cellule a participé à de nombreuses séances et assemblées des différentes commissions.

### 2.3.5.1 Travail à temps partiel pour les cadres – phase d’essai

L’Etat-major de la Police cantonale a donné son feu vert pour une phase d’essai de travail à temps partiel à un taux de 80 % en faveur des cadres de l’échelon I et II avec ou sans conduite de personnel. Plusieurs cadres, intéressés par une réduction de leur taux d’occupation, ont ainsi pu bénéficier de cette phase d’essai qui s’est déroulée jusqu’à fin décembre 2020.

Sur la base des conclusions positives et dans la poursuite de la mise en place d’une Police cantonale moderne, la DSJ a validé la mise en œuvre du travail à temps partiel pour les cadres des échelons I et II avec ou sans conduite de personnel, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 2.3.5.2 Cérémonie de remise des certificats ASP ISP

Suite à la mise en place du concept général de formation 2020 et d’une nouvelle formule d’examens qui a été mise en place depuis 2019, les certifications, diplômes et attestations prennent une nouvelle forme et sont dorénavant délivrés par l’Institut suisse de police (ISP). En conséquence, une procédure de reconnaissance des diplômes existants a été mis en place par l’ISP.

En date du 15 janvier 2020, le Commandant de la Police cantonale a remis, lors d’une cérémonie organisée dans notre bâtiment de Granges-Paccot, 21 certificats d’assistant et assistante de sécurité publique de l’ISP aux hôtesses, au convoyeur-chef ainsi qu’à son remplaçant et aux convoyeurs.

Cette cérémonie de remise de certificats a été aussi une marque de reconnaissance pour l’engagement au quotidien et pour tout le travail fourni au cours de ces dernières années et pour celles à venir.

## 2.3.6 Formations

### 2.3.6.1 CIFPol

L’année 2020 devait être un tournant de la formation policière de base, laquelle passait d’une année à deux ans. En raison de la pandémie, ce concept a été repoussé à 2021 et les aspirants et aspirantes de l’école de Granges-Paccot, à l’instar de ceux des différents centres de formation suisses, ont vu leur formation revenir au format initial sur 12 mois. A ses débuts, cette crise sanitaire a nécessité une importante et urgente mobilisation. Afin de renforcer la structure mise en place, les aspirants et aspirantes ont été affectés durant plusieurs semaines à différentes entités de lutte contre la pandémie (états-majors, hotlines, transport, communication, logistique). Sur les 25 aspirants et aspirantes présents en début d’année, 22 se sont finalement présentés aux examens du brevet fédéral de policier et policière.

### 2.3.6.2 Formations continues

En raison de la pandémie, l’offre de formation continue a été réduite au minimum nécessaire. Seules les formations sécuritaires et essentielles au bon fonctionnement de l’institution ont été maintenues, principalement au profit des collaborateurs et collaboratrices affectés au domaine opérationnel.

	2019	2020
Formations maintien de l’ordre	8	0
Dont Groupe de maintien de l’ordre romand (GMO)	7	0
Formations diplômantes supérieures délivrant un CAS en cours d’emploi (terminées en 2019)	6	5
Formations de l’Institut Suisse de Police (ISP)	29	8
Formations pour les collaborateurs/trices dans les domaines sécuritaires (en heure par agent-e / an)	24	4
Formation pour les partenaires		
Nombre de modules organisés	32	24
Dont modules pour les polices communales	7	2
Nombre de personnes formées	583	264
Dont agents/es des polices communales	101	20

### 2.3.6.3 « Respecter et vivre la diversité »

Plusieurs formations au profit des aspirants et aspirantes de police sur les thèmes de la perception, des stéréotypes et des préjugés ont eu lieu. Un accent a également été mis sur la communication dans un contexte de diversité. Une rencontre avec des personnes réfugiées a cependant dû être annulée à cause des restrictions dues à la Covid-19.

Les cadres intermédiaires ont en outre profité d'une formation continue sur le thème des préjugés, en partenariat avec le bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme.

### 2.3.6.4 Formation des partenaires

L'offre de formation au profit des partenaires de la Police cantonale a également été réduite. Les formations nécessaires et pouvant s'effectuer dans le respect des mesures de protection ont été maintenues.

### 2.3.6.5 Formation judiciaire romande

La formation judiciaire romande (FJR), au profit des inspecteurs et inspectrices des corps de police romands, a pu être maintenue dans le respect des mesures sanitaires en raison des possibilités logistiques qu'offre le bâtiment MAD 3.

### 2.3.7 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2020, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants :

- > Système central d'information Zephyr :
  - > Paramétrage et optimisation des processus de traitement pour la récupération des demandes électroniques via XML ;
  - > Mise à niveau de l'infrastructure, remplacement de serveurs physique et bases de données ;
  - > Automatisation et paramétrage de différentes interfaces ;
- > Mise à niveau de l'infrastructure, remplacement de serveurs physique et software de l'intranet ;
- > Mise à niveau du système de dispositif de protection (Firewall) pour l'infrastructure ;
- > Migration, mise à niveau et déploiements de software des postes de travail ;
- > Déploiement de système de visioconférence sur des postes de travail ;
- > Mise en service et optimisation des outils pour le télétravail ;
- > Migration et mise à niveau de différents composants de la centrale téléphonique du 117 à la Centrale d'Engagement et d'Alarms (CEA) ;
- > Maintenance et exploitation du réseau radio POLYCOM ;
- > Appui technique pour l'OCC, dans le cadre de la pandémie.

### 2.3.8 Logistique et infrastructures

#### 2.3.8.1 Véhicules

	2019	2020
Voitures	231	230
Dont électrique/gaz	3	3
Dont hybride	14	14
Motos	11	11
Bateaux	4	4
Vélos électriques	18	22

Commande d'un nouveau bateau pour la police du lac

Suite à l'appel d'offre publique lancé en 2019, la Police cantonale a proposé au Conseil d'Etat d'adjuger l'acquisition à l'entreprise Shiptec AG à Lucerne. Suite à un recours qui a ensuite été abandonné, le projet a pu démarrer avec trois

---

mois de retard. Après plusieurs séances de travail pour affiner le projet, le contrat a été signé le 14 décembre 2020 pour une livraison prévue au printemps 2022.

#### 2.3.8.2 Infrastructures

56 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 46 bons de travaux ont été demandés aux artisans de l'Etat au profit des 43 bâtiments occupés par la police. Plus de 1400 interventions diverses (rafraîchissements, entretiens, peintures, sols, pannes, etc.) ont été effectuées.

Principaux projets :

- > Assainissement du plan de fermeture de la Police cantonale ;
- > Assainissement de l'ascenseur principal du Bapol ;
- > Assainissement du bord de la toiture de la halle à véhicules, au chemin de la Madeleine 10, à Granges-Paccot ;
- > Transformation de la cuisine du MAD 3, de la régénération à la production ;
- > Changement de la vidéosurveillance au poste de Fribourg, passage de l'analogie au digital ;
- > Modernisation des systèmes intrusion dans les bâtiments MAD 8, CIG Nord, CIG Sud, poste de Fribourg.

#### 2.3.8.3 Habillement, équipement et armement (HEA)

Gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale.

- > Validation du nouveau gilet pare-balles personnel, prototype mi-novembre 2020 ;
- > Achat de 3 appareils de désinfection pour véhicules, locaux, etc. ;
- > Validation de la doudoune UNIMATOS, achat via la commande annuelle 2020.

#### *Commission logistique*

Présidée par le Chef des Services généraux, elle est forte de 13 membres, issus de tous les services de la Police cantonale. En 2020, elle s'est réunie à trois reprises. Elle a pour but de répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices en matériel, armement, véhicules, etc. Actuellement, elle traite 21 projets et en a, à ce jour, terminé également 21.

#### *Le Vidocq*

A la mi-août 2020, le restaurant du bâtiment administratif de la Police cantonale a changé d'exploitant. En effet, pour des raisons économiques, la maison Eldora SA a décidé de cesser son activité. Une idée de partenariat avec une institution formatrice du canton de Fribourg a été privilégiée pour la remplacer. C'est l'ORS qui a relevé le défi. Le personnel du Vidocq est composé d'un chef de cuisine et d'une cheffe de rang. Ces deux personnes sont en charge de former 2 aides de cuisine et 2 assistants en logistique qui suivent un cursus de formation de 2 ans au terme desquels ils devraient obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Tous les partenaires impliqués dans cette aventure, qui est une première Suisse, sont à l'heure actuelle pleinement satisfaits. En sus du personnel de la Police cantonale, le restaurant assure la subsistance de nombreuses personnes présentes sur le site de Granges-Paccot et engagées dans le cadre de la pandémie. Depuis la mi-août, ce ne sont pas moins de 7500 repas qui ont été proposés par le chef de cuisine et son équipe.

## 2.4 Domaines d'évolution

### 2.4.1 Formation

#### 2.4.1.1 Formation des partenaires

En raison de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), un projet de formation au profit des inspecteurs et inspectrices affectés à la surveillance du marché du travail (SMT) du Service public de l'emploi (SPE) a été élaboré et initié en fin d'année et se poursuivra en 2021. Des thématiques sécuritaires, judiciaires et administratives y seront abordées.

#### 2.4.2 Projet d'évolution professionnelle

Malgré les restrictions dues à la Covid-19, tous les cadres ont été formés à l'utilisation du nouveau processus et formulaire d'évaluation et de développement. Des processus de sélection des collaborateurs, collaboratrices et cadres

---

souhaitant rejoindre un pool afin d'accéder à de nouvelles fonctions et responsabilités ont été menés avec succès. Notamment, avec la création d'un nouveau pool échelon III, rang d'officiers et officières, qui permettra de préparer la relève des cadres supérieurs.

En 2021, nous serons en mesure d'offrir des cours thématiques sous formes d'ateliers afin de soutenir le développement des compétences transversales des collaborateurs, des collaboratrices et des cadres.

Un accent particulier sera également mis pour encourager le bilinguisme au sein de notre structure ainsi que la carrière des femmes.

#### 2.4.3 Perquisitions numériques

Le projet de remplacement des infrastructures a été lancé en 2019. La mise en service de la première phase a débuté en 2020 et se poursuit en 2021. Le projet sera terminé en 2022.

#### 2.4.4 Lutte contre le travail au noir

Avec les modifications apportées à la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), les inspecteurs et inspectrices de la surveillance du marché du travail du Service public de l'emploi (SPE, inspecteurs et inspectrices SMT) sont nouvellement dotés de la qualité d'agent et agente de police judiciaire. Afin de définir les contours de la collaboration entre la Police et le SPE, une convention a été signée entre les deux services. Les inspecteurs et inspectrices SMT suivront également des modules de formation dispensés par les instructeurs et instructrices de la police afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à leurs nouvelles attributions.

#### 2.4.5 Lutte contre la criminalité économique

La crise sanitaire a également eu des répercussions sur la criminalité économique. En effet, les entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ont pu recourir à des crédits transitoires garantis par la Confédération. Plusieurs demandes de crédits ont fait l'objet d'une dénonciation, notamment pour une utilisation dudit crédit non-conforme aux conditions contractuelles de l'ordonnance sur le cautionnement solidaires liés au Covid-19 (OCaS-Covid-19).

Une augmentation des escroqueries de type « wash-wash » et « marabout » a été également constatée en 2020.

#### 2.4.6 Lutte contre la criminalité digitale

Les plaintes dans le domaine de la criminalité digitale sont une nouvelle fois en augmentation. La crise sanitaire en est une des causes.

Les principaux phénomènes sont toujours les escroqueries aux petites annonces, le blanchiment d'argent, les cas de « romance scam » et les fraudes à l'investissement.

Depuis novembre 2019, tous les cas sur Fribourg sont enregistrés dans la base de données nommée Plateforme d'Information de la Criminalité Sérielle en Ligne (PICSEL). Cette dernière donne accès à des éléments d'enquête d'autres cantons et permet l'identification de séries.

Cet outil est très performant en termes de données à disposition et permet souvent un gain de temps considérable dans les enquêtes (exemple : numéros IBAN déjà connus, liens visibles avec d'autres dossiers, etc.).



---

## 3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

---

Chef de service : Christophe Bifrare

### 3.1 Protection de la population

#### 3.1.1 Activités courantes

Le domaine de la protection de la population a été représenté lors de séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), ainsi que dans le cadre de la plateforme ABC des cantons et de différentes conférences latines dans le domaine de la protection de la population.

Comme cela s'est établi depuis quelques années, les protections de la population des cantons de Fribourg et Neuchâtel ont rencontré Groupe E afin d'échanger sur des mesures communes de gestion extraordinaire de l'approvisionnement électrique.

Les rencontres semestrielles de coordination entre la centrale d'engagement et d'alarme (CEA) de la police cantonale, la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU144) et la protection de la population ayant prouvé leur nécessité et leur efficacité, elles se sont poursuivies en 2020.

A l'instar de l'organisation au niveau fédéral et latin, la protection de la population a décidé de constituer une plateforme cantonale ABC, regroupant tous les acteurs cantonaux des domaines atomiques, biologique et chimique. Pendant une phase pilote de deux ans, cette plateforme aura pour but de renforcer la collaboration et d'augmenter les connaissances. Un bilan sur sa pertinence et sa plus-value sera tiré l'année prochaine.

Situation due à la pandémie Covid-19, de nombreuses ressources ont été mobilisées, avec pour conséquence que la révision de la loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop) n'a pas pu avancer aussi rapidement que prévu. Son entrée en vigueur a été repoussée en janvier 2022.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques », initié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), le recensement des infrastructures critiques et la rédaction des dossiers d'ouvrage avec les exploitants se sont poursuivis.

Les serveurs de communication de GAFRI étant arrivés en fin de vie, ils ont été remplacés par le SITel, en étroite collaboration avec la police cantonale, le fournisseur de GAFRI (Techwan SA) et la protection de la population. Par la même occasion, le SITel a modifié l'interface de travail dans laquelle s'administrent les données GAFRI. Cependant, jusqu'à la mise en service des nouveaux serveurs, tous les autres projets d'amélioration de GAFRI ont été suspendus ; ils seront redémarrés début 2021.

Afin de répondre aux exigences techniques de Swisscom, des travaux d'adaptation du système de mobilisation GAFRI ont pu être réalisés sous la coordination du SITel, en étroite collaboration avec la police cantonale et la centrale d'appels sanitaires urgents 144.

Afin de garantir les transmissions en cas de catastrophe, la protection de la population a organisé des formations POLYCOM pour les membres partenaires de la protection de la population. Celles-ci ont été dispensées par le Centre d'Instruction de la Protection Civile (CIPCI), à Sugiez.

Suite à la signature de la convention de collaboration avec les radios-amateurs (RAF), ceux-ci, sur la base d'une planification des emplacements établie avec tous les partenaires de la protection de la population, ont poursuivi leurs travaux de montage de ce réseau ainsi que procédé à la pose d'installations fixes dans les PC de l'Organe cantonal de conduite.

---

Imposée par les directives fédérales, la protection de la population a mis en place une liaison redondante par POLYCOM avec les exploitants de barrages (Groupe E SA et Hydro Exploitation SA) dont la rupture de leurs ouvrages inonderait une partie du canton. Aussi en cas de panne des moyens de communication téléphonique usuels, une liaison est garantie avec le CEA. Ces liaisons ont été testées le 26 novembre et le seront dorénavant au moins une fois par année.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE) a prescrit de nouvelles directives aux cantons en matière d'approvisionnement économique du pays. Leurs conséquences courantes ont été analysées et transmises pour approbation par le Conseil d'Etat.

En collaboration avec la protection civile, un Team Social Media a été créé, destiné à renforcer la cellule information de l'Organe cantonal de conduite dans le domaine des médias sociaux.

Afin de soutenir, voire remplacer le concierge de l'ACC en cas d'occupation par l'Organe cantonal de conduite, un détachement de préposés construction a été constitué de membres de la protection civile. Ils ont été formés aux spécificités de l'ouvrage.

La protection de la population retransmettant depuis de nombreuses années à ses partenaires les avis officiels d'intempéries de la Confédération (Avis WARN), il a été décidé d'étendre cette diffusion aux exploitants d'infrastructures critiques le désirant.

En 2014, une convention avait été signée avec le SITel afin d'assurer à l'Organe cantonal de conduite un support, quel que soit l'heure ou le jour de son engagement. Bien qu'ayant été appliquée à satisfaction durant l'engagement de l'OCC Covid-19, il a été constaté que des adaptations étaient nécessaires. Une révision de cette convention a donc débuté.

Sous l'impulsion de la protection de la population et avec sa collaboration, ainsi que celle des partenaires de la protection de la population, le Service de la faune et de la nature a établi une fiche d'information en cas d'interdiction de feux de forêts. Celle-ci sert à expliquer de manière visuelle les comportements interdits et autorisés en fonction du degré d'interdiction, respectivement de danger.

#### 3.1.1.1 Exercices

En raison de la pandémie Covid-19, tous les exercices prévus en 2020 ont été soit annulés, soit repoussés. Toutefois, leurs préparatifs se sont poursuivis, notamment celui prévu conjointement avec l'EMCC Neuchâtel, l'OCC Fribourg et la cellule de crise du Groupe E SA.

#### 3.1.1.2 Organe cantonal de conduite

Cette année 2020 a été marquée par la pandémie Covid-19 qui a nécessité la mise sur pied de l'OCC. Celui-ci a été engagé deux fois, d'abord du 13 mars au 30 juin, puis, pour faire face à la deuxième vague, depuis le 28 octobre.

L'Organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 3 fois durant l'année 2020, dans le cadre de ses séances ordinaires.

En 2020, l'OCC a subi des mutations parmi ses membres, à savoir :

- > Nomination d'un nouveau chef OCC, suite au départ à la retraite de son prédécesseur ;
- > Nomination de deux cheffes pour le domaine de la santé, suivi de leur remplacement par la nomination d'un autre chef santé ;
- > Nomination d'un suppléant chef santé ;
- > Démission du chef OCC remplaçant ;
- > Démission de la cheffe information suppléante ;
- > Nomination d'un nouveau chef PCi, le précédent ayant été nommé chef OCC.

De plus, de nombreux départs, remplacements et nouvelles incorporations ont eu lieu parmi les spécialistes OCC, destinés à renforcer l'OCC en fonction de l'événement, notamment en lui apportant le savoir de spécialistes.

Sur décision du chef OCC, l'organisation de la cellule renseignement (CRens) de l'OCC a été totalement revue, notamment par l'abandon des officiers renseignement assurés par des volontaires externes.

---

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le 30 septembre 2020. De plus, ils ont été invités à suivre, sous la conduite d'un instructeur de l'OFPP, des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

#### 3.1.1.3 Organes communaux de conduite

Contrairement à l'habitude des années précédentes, la protection de la population a renoncé cette année à rassembler les chefs ORCOC pour leur rapport annuel, cette manifestation s'avérant inutile au vu de l'état de l'avancement des travaux de révision de la LProtPop.

#### 3.1.1.4 Plans d'engagement

Les plans d'engagement et concepts suivants ont été établis et validés par l'OCC :

- > Plan d'engagement « Décontamination de masse » ;
- > Plans d'intervention OPAM pour les entreprises Aldi et Extramet, compléments aux plans d'intervention établis par les entreprises et destinés aux sapeurs-pompiers ;
- > Plan d'engagement « Crises d'approvisionnement », ne réglant pas l'approvisionnement en soi, mais les conséquences d'une telle situation ;
- > Plan d'engagement « Hébergement de masse » préparant le canton à pouvoir accueillir et héberger la population d'autres cantons sinistrés, à hauteur de l'équivalent de 5 % de sa propre population (selon directives fédérales).

Afin de s'assurer la prestation de certains acteurs du Plan d'engagement « Hébergement de masse », une convention de collaboration a été signée avec la Croix-Rouge fribourgeoise. Des conventions avec d'autres organismes spécialisés d'assistance aux personnes et Œuvres caritatives prévues dans ce plan sont en cours.

Les plans d'engagement suivants ont été mis à jour :

- > Rejets radioactifs dans les cours d'eau ;
- > Alarme-eau.

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a entamé, respectivement poursuivi avec les partenaires nécessaires, dont également ceux des cantons voisins, la rédaction de différents plans d'engagement :

- > « LAGO TRE », afin de faire face à un accident sur les trois lacs ;
- > Plans d'intervention complémentaires OPAM pour l'entreprise Transports publics fribourgeois SA (TPF), à Givisiez ;
- > Concept pour la mise en place dans tous les cantons de « points de rencontre d'urgence » (PRU) afin qu'en cas de pannes des moyens d'information et de communication, la population puisse y trouver des informations et y annoncer des urgences.

## 3.2 Protection civile

### 3.2.1 Opération

#### 3.2.1.1 Organisation

Au début de l'année 2020, l'Etat-Major du bataillon a élaboré un dossier d'ordres pour les différents engagements et cours de répétition devant avoir lieu. Ce dossier d'ordres sert de ligne directrice pour tous les engagements PCi dans les domaines du personnel, des opérations, de la logistique, de l'aide à la conduite, ainsi que de l'instruction. Chaque commandant de compagnie est ordonné afin qu'il soit orienté sur les missions d'utilité publique, les cours de répétition 2020 ainsi que sur les droits et obligations de chacun. Durant l'année 2020, les processus d'état-major et la conduite de l'action ont pu être exercés assidument lors des différents engagements au profit du Covid-19.

#### 3.2.1.2 Cours de répétition

Durant l'année écoulée, toute la planification a dû être revue. En effet, nous avons été contraints, dès mars 2020, d'annuler la majeure partie des cours de répétition, travaux au profit de la collectivité et autres engagements afin de nous mettre au service des instances cantonales pour faire face à la lutte contre la Covid-19.

Il y a eu huit services de troupe (cours de répétition, formation, etc.) durant la période allant du mois de janvier au début mars 2020. Durant ces cours, la PCi a notamment pu se former au suivi de la situation, par le biais d'une formation de l'OFPP. Elle a également organisé deux rapports d'appui aux unités (RAU) pour les cp CENTRE et SUD, afin de préparer les cours de répétition qui étaient alors planifiés. Ceux-ci ont été finalement annulés, comme précédemment décrit.

Dès mi-mars, l'engagement au profit du canton pour la lutte contre le Covid-19 a débuté avec une mobilisation générale de la protection civile. C'est la première fois que la protection civile fribourgeoise était mobilisée dans son ensemble pour une durée prolongée.

### 3.2.1.3 Engagements

Divers engagements ont été accomplis en début d'année pour soutenir les collectivités ainsi que les partenaires de la protection de la population. Ces activités ont eu lieu notamment lors des manifestations telles que les courses FIS d'Adelboden, les rencontres de villes Zähringen à Fribourg ou encore la Coupe d'Europe FIS au Jaun. En plus de ces manifestations, la PCi a été sollicitée pour le déménagement des fonds de la BCU, ainsi que pour le test annuel des sirènes (cf. point 2.3.5 *Sirènes*).

Le reste de l'année a été synonyme pour la PCi fribourgeoise d'aide en cas d'urgence. En effet, l'engagement s'est déroulé en deux phases bien distinctes, durant lesquelles les partenaires de la protection de la population ont fait appel au service de la troupe. La première phase (Covid-19-UNO) s'est déroulée durant la période allant du mois de mars au mois de juin. Durant cette période, les prestations étaient généralisées et allaient de la livraison de matériel sanitaire auprès de différents bénéficiaires à un appui auprès d'institutions comme Passe-Partout. La seconde phase (Covid-19-DUE) a débuté au mois de septembre par l'appui auprès des EMS de Bulle et Siviriez, pour se terminer à fin décembre par un appui généralisé auprès des institutions à risque (EMS surtout), ainsi qu'un appui à la conduite de la Task Force sanitaire. La PCi a eu également la responsabilité de coordonner et de conduire l'engagement de l'ensemble des réserves déployées. En tout, 31 546 jours de service ont été effectués au profit des différents engagements précités (hors formation de base) durant l'année 2020, dont 28 504 uniquement pour l'engagement lié à la pandémie.

## 3.2.2 Instruction

### 3.2.2.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez (CIPCi) forme les cadres, les spécialistes et les astreints de la protection civile (cours cantonaux et intercantonaux et nouvellement au profit de l'OFPP) ainsi que des cours pour les Organes communaux de conduite. Ces cours sont dispensés au centre à Sugiez ou dans les communes.

### 3.2.2.2 Taux d'occupation

Nombre de jours de service	2019	2020
Ecoles de formation	2700	1310
Cours de cadres intercantonaux	356	120
Cours de répétition	494	85
Autres (ASTAG, OFPP, Police ...)	1649	1014
Total	5199	2529

Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez	2019	2020
Préposés à l'assistance	53 (dont 3 JU)	45 (dont 3 JU)
Pionniers	43 (dont 3 JU)	36 (dont 3 JU)
Aides à la conduite	-	12
Collaborateurs EM	62	-
Préposés constructions	13 (dont 2 JU)	19

<b>Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Préposés matériel	11 (dont 3 JU)	17 (dont 3 JU)
Cuisiniers	7 (dont 1 NE)	5 (dont 2 NE)
Cdt cp GTIR	7 (dont 3 FR)	-
C sct	12)	8
C gr appui, assistance, rég circ	30	28
Conducteurs	17	-
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>170</b>

#### **Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération**

<b>Fonction</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Participants 2019</b>	<b>Participants 2020</b>
Chef de section (f)	Couvet	1	-
Chef de section (d)	Spiez	4	-
Sergent-major (f)	Grône	3	-
Fourrier	Gollion	3	-
Spécialiste PBC (d)	Schliern	1	-
Spécialiste PBC (f)	Couvet, Grône	5	-
Chef de gr cuisiner (d)	Sempach	1	-
Chef de groupe (d)	Spiez	3	-
Chef de groupe pionnier (f)	Gollion	1	-
Cdt cp	Grône	-	3
Chef de section (d)	Spiez	-	1
Chef de section (f)	Bernex	-	1
Spécialiste PBC (f)	Bernex	-	2
Cours cadres et spécialistes / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	29	17
Cours pour instructeurs / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	3	4
Cours MIKA pour of EM et cdt cp (f/d)	Lucerne	2	-
<b>Total</b>		<b>56</b>	<b>28</b>

### 3.2.3 Support

#### 3.2.3.1 Administration et informatique

Le système informatique central PISA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses.

Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans la « Fachgruppe PISA PCi ». Cette dernière est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

#### 3.2.3.2 Affaires disciplinaires

<b>Affaires disciplinaires</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Renoncations après enquête pénale préliminaire :	8	2
Avertissements (cas de peu de gravité) :	4	1
Dénonciations pour infraction à la LF :	62	34

### 3.2.3.3 Recrutement

Recrutement 2020							
Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Payerne (f)	13	17	9	6	4	1	50
Sumiswald (d)	10	12	11	4	1	3	41
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>91</b>
2019	32	39	60	16	5	5	157

### 3.2.4 Constructions

#### Entretien des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2020, les cinq contrôles périodiques des constructions (CPC) étaient prévus. Ces CPC ont tous été renvoyés à 2021, en raison de la pandémie de la Covid-19.

#### Sirènes

L'essai annuel des sirènes de février a été conduit et les mesures de corrections ont été entreprises dans les meilleurs délais (2 sirènes sur 259 ont présenté des défauts).

Construction	2019	2020
<b>Abris privés</b>		
<b>Constructions projetées</b>	<b>72</b>	<b>69</b>
Total des places protégées	4381	4532
Dans 57 abris obligatoires / Dans 60 abris obligatoires	2790	3680
Dans 12 abris privés communs / dans 12 abris privés communs	1591	852
<b>Constructions réalisées</b>	<b>55</b>	<b>68</b>
Total des places protégées	4042	4060
Dans 55 abris obligatoires / dans 39 abris obligatoires	1988	2779
Dans 10 abris privés communs / dans 11 abris privés communs	532	630
<b>Dossiers en cours :</b>	<b>466</b>	<b>502</b>
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2639	2561
Contributions de remplacement perçues (en francs)	2 111 200	2 048 800
<b>Abris publics</b>		
<b>Constructions réalisées en 2020</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Places protégées	1522	651

## 3.3 Administration militaire

### 3.3.1 Activités courantes

#### 3.3.1.1 Promotions d'officiers

94 officiers domiciliés dans le canton ont été promus en 2020 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit 7 colonels, 7 lieutenants-colonels, 10 majors, 11 capitaines, 16 premiers-lieutenants et 43 lieutenants.

#### 3.3.1.2 Service d'instruction des formations

En 2020, 467 demandes ont abouti à 434 déplacements de service (92,9 %) ainsi qu'à 33 refus (7,1 %). 11 demandes de reconsidération ont été traitées.

Motifs des demandes de déplacement de service	2019	2020
Apprentissage	5,6 %	5,8 %
Etudes	54,6 %	53,7 %
Professionnel	21,3 %	22,1 %
Perfectionnement professionnel	6,2 %	6,9 %
Séjour à l'étranger	7,1 %	0,7 %
Raison médicale	3,5 %	4,1 %
Autres raisons	1,7 %	6,2 %

De plus, 653 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile au Commandement de l'instruction de l'armée.

### 3.3.1.3 Tir hors service

#### Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions durant 2020	Nominations au 01.01.2021
1 FR Sarine / Glâne	Sgt Bertrand Stocker (décès)	
3 FR Gruyère / Veveyse	Adj EM Grégory Magnin	Lt col EMG Julien Grand (président)
4 FR Broye	Adj EM Christian Wagner	

#### Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Année	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2020	2470	2802	589	689
2019	6592	5363	899	1939
2018	6714	5183	842	1725

#### Nombre de jeunes tireurs

2020	350
2019	696
2018	703

### 3.3.1.4 Affaires disciplinaires et pénales

611 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 503 décisions disciplinaires. 24 militaires ont été dénoncés à la justice militaire pour 5 défauts et plus.

53 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 1 pour un deuxième défaut et 1 pour un troisième défaut.

43 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 11 pour un deuxième défaut, et 6 pour un troisième défaut. 2 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour de multiples défauts.

### 3.3.1.5 Activités de recrutement

#### Journées d'information

25 journées d'information pour les conscrits de la classe d'âge 2002 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par le commandement d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 940 conscrits de langue française et des 266 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :



### Conscrits francophones de la classe d'âge 2002

Année	1 <sup>er</sup> départ (mi-janvier)	2 <sup>ème</sup> départ (fin juin)
2021	0,1 %	9,4 %
2022	14,0 %	24,7 %
2023	17,2 %	13,5 %
2024	8,5 %	4,7 %
2025	3,1 %	2,6 %
2026	0,4 %	0,8 %
2027	0,6 %	0,4 %

### Conscrits alémaniques de la classe d'âge 2002

Année	1 <sup>er</sup> départ (mi-janvier)	2 <sup>ème</sup> départ (fin juin)
2021	0,4 %	8,6 %
2022	19,9 %	28,2 %
2023	21,8 %	11,3 %
2024	6,4 %	1,1 %
2025	1,5 %	0,4 %
2026	0,4 %	0 %
2027	0 %	0 %

### Organisation du recrutement

En 2020, les recrutements dans les Centres de recrutement de Payerne (VD) et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Payerne (f)		Sumiswald (d)	
	2020	2019	2020	2019
Nombre	726	836	257	346
Aptes au service militaire	423 (58.2 %) dont 39 service long	479 (57.3 %) dont 52 service long	176 (68.5 %) dont 21 service long	232 (67.0 %) dont 36 service long
Aptes au service PCi	34 (4.7 %)	66 (7.9 %)	31 (12.1 %)	44 (12.7 %)
Inaptes au service	106 (14.6 %)	142 (17.0 %)	29 (11.3 %)	39 (11.3 %)
Ajournés au recrutement compl.	57 (7.9 %)	52 (6.2 %)	13 (5.0 %)	15 (4.3 %)
Ajournés d'une année	9 (1.2 %)	5 (0.6 %)	2 (0.8 %)	3 (0.9 %)
Ajournés de deux ans	2 (0.3 %)	5 (0.6 %)	1 (0.4 %)	0 (0 %)
Licenciement administratif	95 (13.1 %)	87 (10.4 %)	5 (1.9 %)	13 (3.8 %)

### Service sans arme

En 2020, 2 demandes de service militaire sans arme ont été présentées.

#### 3.3.1.6 Libération de service

415 militaires ayant terminé leurs obligations militaires, soit 10, resp. 12 ans après leur promotion au grade de soldat, ont été libérés au 31 décembre 2020. L'inspection de libération a eu lieu sur une journée à la caserne de La Poya, à Fribourg.

En application des articles 29 et 30 de l'Ordonnance du 21 novembre 2018 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 378 militaires armés (libération et déséquipement des services longs), 54 (14,3 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue, à raison de 30 francs pour le pistolet et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1970, les capitaines de la classe d'âge 1976 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1984, ainsi que les officiers ayant prolongé leurs obligations au-delà de l'âge réglementaire, soit au total 27 officiers, ont également été libérés au 31 décembre 2020. La traditionnelle cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice n'a malheureusement pas pu se tenir compte tenu de la situation sanitaire.

### 3.3.1.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le canton comptait 9688 assujettis à la taxe en 2020 (soit pour les non incorporés – un nombre d'assujettis semblable à l'année précédente - et 4 % de militaires en plus ayant manqué leur service). En terme de taxes prononcées et d'encaissements, l'année 2020 fera date dans les annales de la taxe d'exemption puisque ces valeurs n'ont jamais été atteintes depuis 1984 (première tenue des statistiques). La raison réside dans le fait que la notification des décisions de taxation avait été suspendue durant trois mois en 2019 en raison d'une avarie constatée dans la transmission des données fiscales avec le Service cantonal des contributions. La situation a été rétablie en janvier 2020 permettant ainsi le rattrapage de la facturation pour environ 2000 assujettis.

Avec le nouveau droit de la taxe d'exemption se basant sur le modèle d'instruction du DEVA, les assujettis qui ont acquis la nationalité suisse et qui ne s'étaient pas encore acquittés de 11 taxes d'exemption, sont à nouveau soumis au paiement de la taxe jusqu'à équivalence de 11 taxes, mais au plus tard jusqu'à l'année des 37 ans (années de naissance concernées 1981 à 1987). Cette adaptation légale touchant plus de 400 assujettis a permis des encaissements supplémentaires substantiels.

779 astreints au service militaire et 67 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2019.

Pour 1022 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 1040 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 2252 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

530 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

63 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

358 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1070 décisions de remboursement de taxes représentant 495 795 francs ont été établies, soit 10 % de moins que l'année précédente.

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

#### Perception de la taxe dans le canton

	2019	2020
Taxes payées par les assujettis	7 128 792.85	8 233 529.10
Remboursements (remplacement de service)	552 255.60	495 795.05
Produit net de la perception	6 576 537.25	7 737 734.05
Part de la Confédération (80 %)	5 261 229.80	6 190 187.24
Part du canton (20 %)	1 315 307.45	1 547 546.81
Intérêts moratoires portés en compte	58 253.96	87 969.95
Intérêts sur montants à restituer	3851.00	5097.65
Solde des arriérés	2 593 406.68	3 034 636.78
Montant des actes de défaut de biens	195 938.70	192 057.95

## Statistiques

	2019	2020
Nombre de décisions de taxation	16 117	15 557
Nombre de décisions avec taxe minimale (Fr. 400.-)	2292	2252
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	978	1057
Montant des taxes abandonnées	8002.44	2526
Montant des taxes remises	28 936.85	22 426.35
Arrangements de paiements	1022	1363
Sommations/rappels avant poursuite	2503	2026
Réquisitions de poursuites	486	551
Décisions de remboursements	1116	1070
Décisions de restitutions	871	1390

### 3.4 Intendance des bâtiments militaires

#### 3.4.1 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne

Etant donné que la caserne sera exploitée pour les besoins de l'armée jusqu'à fin 2023, ces travaux d'entretien sont absolument indispensables afin d'assurer aux militaires qui y logent un certain confort ainsi qu'un maximum de sécurité.

## 4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

### 4.1 Police des étrangers

#### 4.1.1 Activités courantes

##### 4.1.1.1 Permis délivrés

	2019	2020
Autorisations d'établissement	3350	3114
Autorisations de séjour	4326	4014
Autorisations de séjour de courte durée	2091	1795
Autorisations frontalières UE/AELE	438	416
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	19 314	17 301

##### 4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2019	2020
Visas de retour en Suisse	204	249

#### 4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2019	2020
Avec autorisations d'établissement	49 818	51 485
Avec autorisations de séjour	21 611	21 808
Avec autorisations de courte durée	1945	1796
Avec autorisations frontalières	1258	1339
<b>Totaux</b>	<b>74 632</b>	<b>76 428</b>

#### 4.1.1.4 Mesures administratives

	2019	2020
Auditions effectuées par le Service	273	165
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	62	42
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	245	179
Injonctions de départ selon directive européenne	18	36
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	54	74
Révocations d'autorisations d'établissement	7	7
Menaces de refus ou de révocation	26	28
Décisions en matière d'assistance judiciaire	3	3
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	222	116
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	133	87
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	65	20
Renvois de personnes sous le coup d'une expulsion pénale	24	16
Nombre de personnes renvoyées par vol spécial	10	4
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	32	18
Renonciations à la procédure orale par le TMC	34	28
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	20	76
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	45	49
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	68	63
Recours admis, totalement ou en partie	15	6
Affaires rayées du rôle	6	5

#### 4.1.2 Evénements particuliers

La crise sanitaire mondiale qui caractérise l'année 2020 n'a néanmoins nullement refréné la croissance de la population étrangère du canton. Son solde migratoire, positif, s'est élevé sur 12 mois à fin 2020 à 1796 personnes, contre 887 à fin 2019.

Les mesures destinées à contrer la propagation du coronavirus ont par contre largement réduit les possibilités de mise en œuvre des renvois de ressortissants étrangers appelés à devoir quitter la Suisse de manière contraignante. En particulier, le transfert de certains requérants d'asile déboutés vers leur pays de provenance ou un autre Etat Dublin a été rendu impraticable ou a été suspendu, momentanément ou plus durablement. Au regard par ailleurs de certains comportements transgressifs, de très nombreuses interdictions de pénétrer des zones déterminées (spécialement dans les centres-villes) ont dû être prononcées pour pallier ce défaut de possibilité de renvoi de Suisse. Des injonctions de départ de Suisse en nombre également inhabituellement élevé ont dû en outre être adressées à des ressortissants de l'UE de passage ayant commis des infractions pénales.

Durant l'année écoulée, en matière de mise en œuvre des expulsions pénales, 16 renvois par la contrainte sont intervenus. 17 personnes n'ont pas été retrouvées depuis leur jugement (principalement des situations de libération

avant jugement). 19 personnes avaient quant à elles déjà prouvé leur sortie de Suisse au moment du prononcé d'expulsion.

## 4.2 Domaine de l'asile

### 4.2.1 Activités courantes

	2019	2020
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	7	10
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	331	242
Annonces en matière d'activité professionnelle	1335	1254
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	46	44
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton (hors centre Gouglera) au 31 décembre	249	188
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1662	1713

#### 4.2.1.1 Centre fédéral de requérants d'asile de la Gouglera à Giffers

	2019	2020
Nombre de personnes affectées à la Gouglera et ayant fait l'objet d'une décision de renvoi	566	378
Nombre de départs volontaires dans les 140 jours	73	34
Nombre de renvois par la contrainte dans les 140 jours	46	17
Nombre de disparitions dans les 140 jours	227	203
Nombre de personnes toujours en procédure après 140 jours et attribuées au canton	54	96
Nombre de personnes dont le renvoi s'est révélé impossible dans les 140 jours et attribuées au canton	14	33
Nombre de personnes hébergées au 31 décembre	152	101

### 4.2.2 Evénements particuliers

Corollaires de la lutte contre la pandémie de coronavirus, les contrôles aux frontières et l'interdiction de voyager à l'intérieur de certains pays ont fortement réduit les flux migratoires illégaux qui alimentent le domaine de l'asile, tout particulièrement de mars à juin 2020. Il faut remonter à 2007 pour retrouver des chiffres aussi bas relatifs aux nouveaux requérants d'asile enregistrés en Suisse sur une année (soit 11 041), ce qui a également grandement contenu le nombre des attributions initiales au canton.

Le Centre fédéral de la Gouglera est dédié principalement aux requérants d'asile appelés à devoir quitter la Suisse. Le SPoMi, en charge de ces renvois, collabore à cet effet étroitement avec le Secrétariat d'Etat aux migrations et la Police cantonale. Par rapport à l'année précédente, les normes de distanciation appliquées dans le Centre ainsi que le niveau très modéré des nouvelles entrées en Suisse ont largement limité le nombre des personnes hébergées. Avec la forte réduction des moyens d'assurer les départs de Suisse qu'a engendrée la crise sanitaire, les indicateurs tant des retours volontaires que des renvois contraints ont en outre logiquement connu une nette baisse. Seul le taux de disparition est demeuré très élevé.

## 4.3 Main-d'œuvre étrangère

### 4.3.1 Activités courantes

#### 4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2019	2020
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	6276	5602
pour travailleurs détachés	5645	4250
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2586	1767

#### 4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants de la Croatie\*

	2019	2020
Autorisations de longue durée	0	1
Autorisations de courte durée	4	0
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	0	0

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les ressortissants croates bénéficient en Suisse de la libre circulation des personnes. L'accès au marché du travail ne leur est cependant accordé que si sont respectées la priorité des travailleurs en Suisse en recherche d'emploi ainsi que les conditions de rémunération et de travail, et pour autant que les contingents des autorisations qui leur sont réservées ne sont pas épuisés. Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger cette période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021.

#### 4.3.1.3 Autorisations préalables concernant les prestataires de services UE/AELE

	2019	2020
Autorisations de longue durée	2	2
Autorisations de courte durée	58	41
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	160	114

#### 4.3.1.4 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2019	2020
Autorisations de longue durée	48	44
Autorisations de courte durée	42	39
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	26	39
Autorisations pour artistes (musiciens)	3	0

#### 4.3.1.5 Autres décisions

	2019	2020
Refus d'autorisation	32	22
Décisions sur réclamation	0	0

#### 4.3.1.6 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEI, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2019	2020
Avertissements	1	0
Sommations/menaces	6	0
Suspensions/rejets	1	0

#### 4.3.2 Evénements particuliers

Malgré le ralentissement de l'économie induit par les contraintes sanitaires, en particulier au regard des fermetures de commerces et d'établissements ou des restrictions de passage des frontières, la demande des entreprises fribourgeoises en main-d'œuvre étrangère qualifiée n'a pas connu de fléchissement par rapport à l'année 2019. Ainsi, 25 unités supplémentaires d'autorisations à l'année ont dû être sollicitées auprès de la Confédération. En revanche, une nette diminution des annonces concernant des ressortissants de l'UE/AELE a été constatée durant les périodes fortement impactées par les mesures de limitation. Ces dernières ont par ailleurs entraîné de nombreuses incertitudes et de multiples interrogations auprès des personnes concernées et auxquelles a dû répondre le SPoMi.

## 4.4 Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers

### 4.4.1 Activités courantes

#### 4.4.1.1 Documents délivrés

	2019	2020
Passeports ordinaires biométriques	15 685	12 008
Cartes d'identité	27 037	21 812
Passeports provisoires	344	159
Documents de voyage biométriques pour étrangers	540	393
Titres de séjour biométriques pour étrangers	11 857	12 198
Titres de séjour sécurisés pour étrangers	-	1 147
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	13	7

### 4.4.2 Evénements particuliers

Les limitations et les contraintes mises aux voyages à l'étranger en raison des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus ont considérablement affaibli en 2020 l'intérêt ou l'attractivité de l'acquisition ou du renouvellement des documents de voyage ou d'identité.

Un nouveau support de permis se présentant sous la forme d'une carte sécurisée intégrant numériquement photo et signature de son titulaire a été introduit à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020. A terme, tous les ressortissants de l'UE/AELE en bénéficieront. A cet effet, les personnes concernées doivent dorénavant se rendre auprès du SPoMi pour se faire saisir les données nécessaires, à l'instar de ce qui se pratique depuis de nombreuses années pour les ressortissants d'Etats avec lesquels la Suisse n'est pas partie à l'Accord sur la libre circulation des personnes.

## 4.5 Harmonisation des registres

### 4.5.1 Activités courantes

La plateforme informatique FriPers permet de disposer au niveau cantonal des données des habitants de tous les registres communaux du canton en temps réel. L'accès à ces données fait l'objet d'un processus d'autorisation auprès du SPoMi.

	2019	2020
Nombre total d'accès actifs au 31.12	2249	2281

# 5 Service de la Police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

## 5.1 Etablissements publics

### 5.1.1 Activités courantes

#### 5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Patentes A d'hôtellerie	1	2
Patentes B d'établissement avec alcool	24	19
Patentes C d'établissement sans alcool	2	1
Patentes D de discothèque	0	0



	2019	2020
Patentes E de bar complémentaire d'hôtel	0	1
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	7	5
Patentes spéciales H	14	13
Patentes I d'établissement parahôtelier	4	9
Patentes T de traiteur	11	7
Patentes V de cuisine ambulante	9	8
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	252	218
Renouvellements de patente	582	541
Changements de dénomination	44	38
Extensions de patente	36	13

#### 5.1.1.2 Mesures administratives

	2019	2020
Non-renouvellements de patente	13	6
Retraits de patente	8	1
Refus de patente	2	4

#### 5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2019	2020
Patentes A d'hôtellerie	115	108
Patentes B d'établissement avec alcool	663	681
Patentes C d'établissement sans alcool	18	18
Patentes D de discothèque	18	16
Patentes E de bar d'hôtel	13	12
Patentes F de restaurant de nuit	3	3
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	112	110
Patentes spéciales H	468	472
Patentes I d'établissement parahôtelier	120	127
Patentes T de traiteur	76	71
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	1	1
Patentes V de cuisine ambulante	40	40
<b>Totaux</b>	<b>1647</b>	<b>1659</b>

#### 5.1.1.4 Fumée passive

	2019	2020
Fumoirs autorisés	71	71

#### 5.1.1.5 Formation obligatoire

	2019	2020
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	95	81
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	0	5
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	67	85

#### 5.1.1.6 Formation partielle

	2019	2020
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G, T ou V en français	12	28
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G, T ou V en allemand	0	7

	2019	2020
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G, T ou V	12	31
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	15	27
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	16	12
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	15	37

## 5.2 Boissons alcooliques

### 5.2.1 Activités courantes

#### 5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	116	88
Kiosques et stations d'essence	7	11

#### 5.2.1.2 Mesures administratives

	2019	2020
Retraits de patente	4	1

#### 5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2019	2020
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	500	527
Kiosques et stations d'essence	74	77

## 5.3 Loteries et collectes

### 5.3.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Petites loteries	40	10
Collectes	84	79

## 5.4 Appareils de jeu

### 5.4.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	317	0
Appareils de distraction	70	129

## 5.5 Salons de jeu

### 5.5.1 Activités courantes

#### 5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Patentes de salon de jeu	0	1

#### 5.5.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2019	2020
Patentes de salon de jeu	6	6

## 5.6 Prostitution

### 5.6.1 Activités courantes

#### 5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	2	2

#### 5.6.1.2 Mesures administratives

	2019	2020
Retrait d'autorisation	0	0

#### 5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2019	2020
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	30	31

## 5.7 Commerce itinérant

### 5.7.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Autorisations pour commerçants itinérants	46	16
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	4

## 5.8 Crédit à la consommation

### 5.8.1 Décomptes des autorisations

	2019	2020
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	10

## 5.9 Activité à risque

### 5.9.1 Autorisations délivrées

	2019	2020
Autorisations pour activité à risque	12	10

## 5.10 Poids et mesures

### 5.10.1 Activités courantes

#### 5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2019	2020
Balances pour la vente directes au public	691	527
Balances non destinées à la vente directe au public	1198	1022
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	45	66
Balances spéciales	154	154
Balances à fonctionnement automatique	25	19
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	133	136
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1296	1252
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	35	34
Mesures de longueur	1	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	247	226

### 5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2019	2020
Même quantité nominale	191	246
Préemballages aléatoires	360	301

### 5.10.1.3 Surveillance du marché

	2019	2020
Points de vente publics contrôlés	128	114

## 6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Silva Agopian-Dedeyan, Selena Assuelli, Violette Borgeaud, Jessica Boucard, Delphine Braid, Federica Colella, Natalia Dimitriev, Thalia Durand, Laura Imhof, Chrystelle Jeanmonod, Lucie Martin, Camille Mauron, Johanna Moutou, Alison Marie Notaro, Lubna Raboud, Johanna Rusca et Aurélie Santarossa et MM. Astrit Bytyqi, Raphael Casanova, Daniel de Charrière de Sévery, Guillaume Hess, Matthieu Loup, Ludovic Menoud, Tanguy Meyer, François Mooser, Tage Jonas Petersen, Mischa Poffet, Valentin Sapin, Marco Schwartz, Mathieu Singer, Jérémy Stauffacher et Rémy Terrapon.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Statistiques	2019	2020
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	25	20
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	14	9
Plaintes et dénonciations	14	12
Levée du secret professionnel	9	10
Autorisations de stage d'avocat	42	44
Réductions de la durée du stage d'avocat	4	4
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	1	-
<b>Etaient inscrits au 31 décembre 2020 :</b>		
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	224	235
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5	5
Avocats stagiaires	159	147

#### 6.1.2 Notariat

La Commission du notariat a siégé une fois en 2020 et a notamment traité les affaires suivantes par voie de circulation :

Statistiques	2019	2020
Patentes de notaire	5	3
Renonciations à la patente de notaire	1	2
Plaintes et dénonciations	5	3

<b>Statistiques</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Levée du secret professionnel	2	1
Autorisations de stage de notaire	4	2
Réductions de la durée du stage de notaire	1	1
Radiation du registre des notaires-stagiaires	-	-

Au 31 décembre 2020, il y avait 54 notaires en exercice, dont 11 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

### 6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, le Service de la justice a reçu 1677 avis d'octroi de l'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	<b>Assistance avec remboursement</b>	<b>Assistance sans remboursement</b>	<b>Total</b>
Tribunal cantonal	-	167	167
Tribunal de la Sarine	1	512	513
Tribunal de la Singine	-	104	104
Tribunal de la Gruyère	2	262	264
Tribunal du Lac	-	99	99
Tribunal de la Glâne	-	79	79
Tribunal de la Broye	1	106	107
Tribunal de la Veveyse	3	75	78
Justices de paix	3	263	266
<b>Totaux</b>	<b>10</b>	<b>1667</b>	<b>1677</b>

1415 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2020 pour un montant de 4 646 116 francs (1333 listes de frais pour un montant de 4 523 123 francs en 2019).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2020, un montant de 478 828 francs a été récupéré à ce titre (391 710 francs en 2019).

### 6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'assistance judiciaire en matière pénale est décidée par chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, le Service de la justice a reçu 789 décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale (749 décisions en 2019).

948 listes de frais d'avocat ont été payées en 2020 pour un montant de 3 134 360 francs (928 listes de frais pour un montant de 2 924 684 francs en 2019).

### 6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, le Service de la justice a reçu 95 avis d'assistance judiciaire en matière administrative (75 décisions en 2019).

98 listes de frais d'avocat ont été payées en 2020 pour un montant de 168 882 francs (101 listes de frais d'avocat pour un montant de 139 939 en 2019).

### 6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2020, il a traité 12 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

### 6.1.7 Médiation judiciaire

#### 6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

En 2020, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit 3 médiateurs et médiatrices au tableau et n'a procédé à aucune radiation.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2019 sont connus, pas encore ceux de 2020.

<b>Statistiques, nombre de médiations</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Droit civil :</b>	<b>198</b>	<b>314</b>
<b>Médiations en cours de procédure :</b>	<b>41</b>	<b>65</b>
Générales	-	-
En droit de la famille (couple)	9	15
En droit de la famille (enfants)	31	48
En matière de succession	1	2
<b>Médiations à titre privé :</b>	<b>157</b>	<b>249</b>
Générales	56	90
En droit de la famille (couple)	74	118
En droit de la famille (enfants)	23	36
En matière de successions	4	5
<b>Droit pénal :</b>	<b>94</b>	<b>123</b>
Médiations en procédure concernant un majeur	8	21
Médiations en procédure concernant des mineurs (BMPM)	86	102
<b>Résultats des procédures de médiation en 2019</b>	<b>362</b>	<b>487</b>
<b>Médiations civiles en procédure :</b>	<b>42</b>	<b>72</b>
Médiations abouties (accord)	10	16
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	10	14
Médiations non abouties (échec)	9	7
Médiations en cours au 31 décembre 2019	13	35
<b>Médiations civiles à titre privé :</b>	<b>176</b>	<b>255</b>
Médiations abouties (accord)	100	145
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	23	24
Médiations non abouties (échec)	14	28
Médiations en cours au 31 décembre 2019	39	58
<b>Médiations pénales :</b>	<b>144</b>	<b>160</b>
Médiations abouties (accord)	80	61
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	-	1
Médiations non abouties (échec)	24	28
Médiations en cours au 31 décembre 2019	40	70

### 6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

<b>Statistiques</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)</b>	<b>101</b>	<b>61</b>
Concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	160	71
Et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	20	15
Ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	120	72
Affaires ne concernant qu'un seul mineur mis en cause	49	39
Affaires concernant deux mineurs mis en cause	22	13
Affaires concernant trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)	30	9
<b>Répartition selon le sexe</b>		
Garçons	131	54
Filles	29	17
<b>Répartition selon la langue</b>		
Français	146	64
Allemand	14	7
<b>Provenance</b>		
Fribourg-Ville	27	9
Sarine campagne	46	12
Gruyère	24	18
Broye	18	6
Glâne	9	8
Veveyse	9	6
Singine	5	5
Lac	18	4
Autre canton	4	3
Autre pays	-	-
<b>Résultats du traitement des affaires</b>		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	52	53
Processus de médiation n'ayant pas abouti	23	22
Décision de retrait de plainte	4	7
Processus en cours au 31 décembre 2020	57	36

### 6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Par ailleurs, l'Autorité de surveillance a été saisie de deux plaintes concernant la même fondation. Elle a ouvert une enquête et procédé à différents actes d'instruction. A l'issue de ceux-ci, aucune mesure de surveillance n'a été jugée nécessaire.

Au 31 décembre 2020, 266 fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1164 millions de francs (au 31 décembre 2019).

L'autorité de surveillance a rendu deux décisions d'assujettissement à surveillance de fondation nouvellement constituée. Une fondation a été dissoute et radiée.



## 7 Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)

Chef de service : Xavier Orsini

### 7.1 Activités

#### 7.1.1 Sanctions pénales

##### 7.1.1.1 Peines

En 2020, 354 jugements (y compris les ordonnances pénales) pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) sans sursis ou avec sursis partiel (seule la partie ferme étant comptabilisée) ont été adressés au SESPP par les autorités judiciaires fribourgeoises, dont :

Désignation	En 2019	En 2020
Jugements pour des peines ≤ 6 mois	346	270
Jugements pour des peines > 6 mois et ≤ 1 an	38	41
Jugements pour des peines > 1 an	69	43
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>354</b>

En 2020, 34 jugements (toute peine confondue) intégrant une assistance de probation et/ou règles de conduite ont été adressés au SESPP.

##### 7.1.1.2 Mesures thérapeutiques et internement

En 2020, 17 jugements prononçant une mesure pénale ont été adressés au SESPP, dont :

Articles	Désignation	En 2019	En 2020
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	3	4
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	1	4
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	0	0
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	11	9
Art. 64 CP	Internement	0	0
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>17</b>

Au 31 décembre 2020, 69 personnes condamnées exécutaient une mesure pénale, soit :

Articles	Désignation	Au 31.12.2019	Au 31.12.2020
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	23	23
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	14	6
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	2	1
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	43	37
Art. 64 CP	Internement	2	2
<b>Total</b>		<b>84</b>	<b>69</b>

### 7.1.1.3 Autres mesures

En 2020, le SESPP a reçu :

Désignation	En 2019	En 2020
Jugements prononçant une expulsion judiciaire obligatoire	57	62
Jugements prononçant une expulsion judiciaire facultative	0	0
Jugements prononçant une interdiction	1	0
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>62</b>

### 7.1.2 Prestations administratives diverses

Désignation	En 2019	En 2020
Convocations en régime ordinaire	72	75
Convocations en régime d'exécution facilitée (semi-détention)	19	15
Condamnations PPL déléguées à un autre canton	54	42
Condamnations PPL déléguées par un autre canton	32	26
Signalement au système de recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL)	186	229
Mandats adressés à la Police cantonale aux fins d'exécution d'une PPL	13	16
Ordres de transfert d'établissement à établissement	96	135
<b>Total</b>	<b>472</b>	<b>538</b>

### 7.1.3 Nombre de journées de détention et de condamnés

Etablissement	Journées de détention		Condamné(s)	
	2019	2020	2019	2020
Etablissement de détention fribourgeois – site Bellechasse/FR	35 161	29 537	168	219
Etablissement de détention fribourgeois- site Prison centrale/FR	4599	3185	353	226
Etablissement de détention fribourgeois – Maison de détention Les Falaises/FR	3801	2345	22	20
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg/FR	89	0	1	0
Fondation St Louis, Fribourg/FR	393	413	2	2
Fondation Le Torry, Fribourg/FR	0	324	0	1
Foyer Le Radeau, Orsonnens/FR	1275	846	5	5
Horizon Sud, Marsens/FR	284	365	1	1
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	2453	2950	11	11
Prison La Croisée, Orbe/VD	0	0	0	0
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	588	476	8	17
Fondation Saphir, Corcelles/VD	365	365	1	1
Fondation Bartimée, Grandson/VD	114	888	2	4
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	1380	1024	4	3
Etablissement du Simplon, Lausanne/VD	688	116	7	2
Fondation les Oliviers, Le Mont-sur-Lausanne/VD	277	213	1	2
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1695	484	11	4
Foyer Pernod, Boudry/NE	0	0	0	0
Fondation Ressource, La Côte-aux-Fées/NE	0	209	0	1
CAAD, Saxon/VS	1215	1026	4	4
Centre éducatif de Pramont/VS	365	6	1	1
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/GE	117	40	18	7
Curabilis, Puplinge/GE	1775	1268	10	8

Etablissement	Journées de détention		Condamné(s)	
Etablissement de la Brenaz, Puplinge/GE	720	1587	3	6
Maison Le Vallon/ Vandoeuvres/GE	0	97	0	1
Pénitencier d'Hindelbank/BE	801	670	3	2
Pénitencier de Witzwil / BE	286	184	2	2
Etablissement St-Jean, Le Landeron/BE	835	1098	3	3
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	377	365	2	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	247	54	19	12
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	365	365	1	1
UPD Etoine, Berne/BE	249	29	4	1
Felber-Stiftung, Berne/BE	0	365	0	1
Haus Gilgamesch, Basel/BS	0	0	0	0
Pénitencier de Lenzburg/AG	40	499	2	4
Realta, Cazis/GR	0	0	0	0
Pénitencier de Pöschwies/ZH	728	552	2	2
Etablissement de Bostadel/ZG	129	365	1	1
Psychiatrische Dienste Thurgau, Münsterlingen/TG	171	365	1	1
Etablissement de Kalchrain, Hüttwilen/TG	268	254	1	1
Autres courtes peines hors canton	6067	4796	391	307
<b>Total</b>	<b>67 917</b>	<b>57 725</b>	<b>1065</b>	<b>885</b>

#### 7.1.4 Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures

Dans le cadre de ses nombreuses prérogatives, le SESPP est amené à rendre une multitude de décisions formelles, sujettes à recours, soit auprès de la Direction de la sécurité et de la justice, soit directement, conformément à l'art. 74 LEPM, auprès du Tribunal cantonal.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la libération conditionnelle d'une personne condamnée à une peine de plus de 2 ans, à une mesure thérapeutique ou à l'internement, voire dans les autres cas prévus à l'art. 8 LEPM, le SESPP est tenu de requérir le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité du canton de Fribourg (CLCED).

Les décisions suivantes ont été ordonnées :

PPL (exceptés TIG et EM)	En 2019	En 2020
Octroi de la libération conditionnelle aux deux tiers	50	39
Octroi de la libération conditionnelle à une date ultérieure	9	10
Refus de libération conditionnelle	40	34
Prolongation du délai d'épreuve	1	0
Exécution sous forme dérogatoire (art. 80 CP)	1	0
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>83</b>

Mesures thérapeutiques et internement	En 2019	En 2020
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 59 CP)	1	3
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 59 CP)	15	14
Levée de la mesure (art. 59 CP)	1	1
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 60 CP)	1	3
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 60 CP)	1	1
Levée de la mesure (art. 60 CP)	3	4
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 61 CP)	0	0

Mesures thérapeutiques et internement	En 2019	En 2020
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 61 CP)	1	1
Levée de la mesure (art. 61 CP)	1	0
Levée de la mesure (art. 63 CP)	11	15
Refus de la levée de la mesure et poursuite (art. 63 CP)	22	18
Octroi de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	0	0
Refus de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	2	2
Demande de prolongation de la mesure (toute mesure confondue)	6	6
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>68</b>

Autres décisions	En 2019	En 2020
Ordonnances de traitement et/ou de placement (mesures thérapeutiques)	38	26
Régime de travail externe (TEx)	16	12
Régime de travail et logement externes (TeLEx)	6	3
Passage en secteur ouvert	37	37
Autorisations de sortie (hors délégation)	313	173
Interruption de la sanction (art. 92 CP)	1	1
Demande de changement de sanction	3	0
Assistance judiciaire	3	1
Droit à l'information (selon l'art. 92a CP)	1	3
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>256</b>

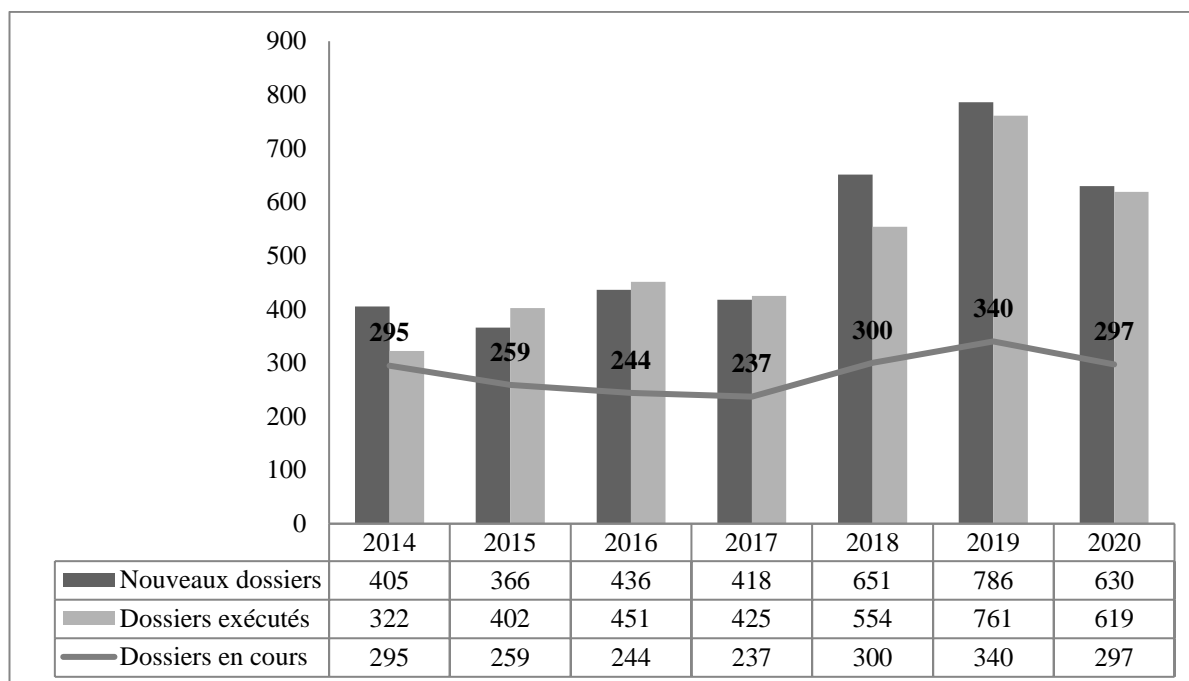
## 7.1.5 Exécution des peines en milieu ouvert

### 7.1.5.1 Travail d'intérêt général (TIG)

La peine exécutée sous forme de travail d'intérêt général est accomplie au profit de bénéficiaires, établissements médicaux-sociaux, administrations communales et cantonales, groupements forestiers, œuvres d'utilité publique, réseau hospitalier, etc. Quatre heures de travail d'intérêt général correspondent à un jour de privation de liberté. Une peine (y compris peines pécuniaires et amendes) ou un solde de peine de maximum 6 mois (= 720 heures de TIG) est exécutable sous cette forme.

Dès l'année 2018, avec le retour du TIG en tant que modalité d'exécution facilitée de la sanction, trois types de TIG se côtoient, à savoir les peines de TIG prononcées selon l'ancien droit, l'exécution sous forme facilitée de peines privatives de liberté ainsi que le « paiement » par le travail de peines pécuniaires et amendes.

	Nombre de cas reçus par type de peine		Heures effectuées		Correspondant à	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TIG aCP	50	9	17 936	10 851		
PPL	122	124	11 577	9160	2317 jours	2290 jours
Peines pécuniaires / Amendes	740	617	14 044	17 553	338 414 francs	463 768 francs
<b>Total</b>	<b>912</b>	<b>750</b>	<b>43 557</b>	<b>37 564</b>		



Remarque : un dossier peut concerner plusieurs peines.

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers exécutés	322	402	451	425	554	761	619
Heures exécutées	28 061	40 716	45 160	46 990	44 794	43 557	37 564

En 2020, 619 dossiers ont été traités et clos par le secteur PMO dans le cadre d'une exécution sous forme de TIG.

Parmi ces derniers,

- > 446 ont été exécutés avec succès ;
- > 173 (dont 39 suite à une renonciation de la personne condamnée) ont été retournés à l'autorité compétente (autorité judiciaire ou autorité d'exécution) en vue de l'exécution de la PPL sous forme ordinaire, recouvrement de la peine pécuniaire ou amende, voire de l'exécution/conversion sous une autre forme.

Les PPL de plus de 3 mois sans sursis exécutées sous forme de TIG peuvent bénéficier, à l'instar des peines exécutées en SD ou en régime ordinaire, de la libération conditionnelle. En 2020, 9 décisions d'octroi de la libération conditionnelle ont été rendues, toutes favorables.

#### 7.1.5.2 Surveillance électronique (EM)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EM constitue une nouvelle modalité d'exécution facilitée. Elle est appliquée pour les PPL entre 20 jours et 12 mois (Frontdoor), en remplacement du TEx/TeLEx pour une durée de 3 à 12 mois (Backdoor) ou comme moyen de surveillance des mesures de substitution (art. 237 CPP). Au 31 décembre 2020, le Service disposait de 5 bracelets électroniques (6 bracelets jusqu'à fin mai 2020) dont le taux d'utilisation a été de 68 %.

L'exécution d'une PPL sous EM permet d'imposer une participation aux frais d'exécution au condamné (de manière générale, un montant de 15 francs par jour est perçu). Le Service a pu ainsi encaisser un montant de 20 385 francs en 2020 (25 425 francs en 2019).

EM	Prévenus / Condamnés		Journées exécutées	
	2019	2020	2019	2020
Frontdoor	21	14	1370	1359
Backdoor	0	0	325	0
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	0	0	0	0

EM	Prévenus / Condamnés		Journées exécutées	
Autres contextes	0	0	0	0

Le taux de réussite a été de 100 % pour l'EM en Frontdoor et en Backdoor. En 2020, le Service s'est vu déléguer 6 dossiers d'exécution de PPL sous EM par des cantons tiers (7 en 2019).

En 2020, le SESPP a rendu 7 décisions de libération conditionnelle (5 en 2019), dont 100 % de décisions d'octroi (100 % en 2019).

#### 7.1.5.3 Mesures de substitution (art. 237 CPP)

Sur requête du Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte peut ordonner des mesures de substitution à la détention provisoire. En 2020, le secteur a pris en charge le suivi de 16 nouveaux dossiers (16 en 2019). Au 31 décembre 2020, 18 personnes étaient astreintes à de telles mesures (16 au 31 décembre 2019).

A noter qu'aucune mesure de substitution n'a été assortie d'une surveillance par EM en 2020.

#### 7.1.6 Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)

Une amende/peine pécuniaire impayée, non exécutable par la voie de poursuite pour dettes, est convertie en jours de détention par l'autorité l'ayant prononcée. Le SESPP est chargé de la mise en œuvre de la peine privative de liberté de substitution. Le montant peut être encaissé à tout moment par le SESPP. Des arrangements de paiement peuvent être également proposés.

Nombre de dossiers PPLS transmis en 2020 par les autorités judiciaires et montants encaissés en 2020 par le SESPP pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues		Montant encaissé	
	2019	2020	2019	2020
Ministère public	3241	2849	1 420 905.40	1 081 662.50
Préfectures	2169	1692	388 692.60	288 698.50
Autres cantons	119	85	15 274.00	3320.00
Tribunaux	78	49	44 470.00	26 393.00
Ville de Fribourg	849	173	57 612.65	48 011.05
Commune de Planfayon	6	0	983.10	441.50
Commune de Montagny	0	0	0.00	0
Commune de Grolley	0	0	0.00	0
<b>Total</b>	<b>6462</b>	<b>4848</b>	<b>1 927 937.75</b>	<b>1 448 526.55</b>

En 2020, le SESPP a reçu 4848 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées et a encaissé un montant de 1 448 526 fr 55.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

Désignation	2019	2020
Mandats attribués à la gendarmerie	3708	2187
RIPOL effectués	1696	1187
Délégations transmises aux autres cantons	2259	1608
Arrangements de paiement accordés	1005	581
Convocations en détention	84	45
Dossiers non encore traités	47	969

#### 7.1.7 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 2 recours en grâce en 2020 (2 en 2019).

### 7.1.8 Casier judiciaire

Le SESPP, en tant qu'autorité cantonale de coordination du casier judiciaire, a également pour mission d'enregistrer les procédures en cours, les jugements, les décisions ultérieures prononcées par les autorités judiciaires ainsi que de gérer l'inscription des enquêtes pénales et l'établissement des extraits pour les autorités cantonales.

<b>Nombre de jugements enregistrés :</b>	<b>En 2019</b>	<b>En 2020</b>
Par les autres autorités du canton	4371	3944
Par le SESPP	403	377
<b>Total</b>	<b>4774</b>	<b>4321</b>

<b>Nombre d'extraits délivrés :</b>	<b>En 2019</b>	<b>En 2020</b>
Par les autres autorités du canton	14 347	13 583
Par le SESPP	2650	1573
<b>Total</b>	<b>16 997</b>	<b>15 156</b>

### 7.1.9 Domaine probation

En vertu des articles 93 et 94 du CP, l'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et favoriser leur intégration sociale. Le SESPP apporte l'aide nécessaire directement ou en collaboration avec d'autres spécialistes. Les règles de conduite que le juge, le SESPP ou une autre autorité d'exécution peuvent imposer au condamné pour la durée du délai d'épreuve portent en particulier sur son activité professionnelle, son lieu de séjour, la conduite de véhicule à moteur, la réparation du dommage ainsi que les soins médicaux et psychologiques. L'assistance de probation et le contrôle des règles de conduite sont mis en œuvre par le canton de domicile du condamné.

<b>Assistance de probation et/ou contrôle des règles de conduite dans le cadre de :</b>	<b>Mandats reçus</b>		<b>Mandats en cours</b>	
	<b>En 2019</b>	<b>En 2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
Sursis ou sursis partiel	30	29	114	107
Mesures thérapeutiques ambulatoires (art. 63 CP)	2	15	18	23
Libération conditionnelle d'une PPL	26	34	17	32
Libération conditionnelle d'une mesure institutionnelle	1	0	2	2
Mesure d'interdiction (art. 67 et 67b CP)	5	1	5	5
Régime de TEx / TeLEx	12	10	5	3
Autre assistance de probation (art. 93 CP)	0	2	0	2
Mandats transférés d'un autre canton	10	11	13	13
Mandats transférés à un autre canton	16	15	29	29
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>117</b>	<b>203</b>	<b>216</b>



---

## 8 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

---

Président du Conseil d'administration : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 91,0 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 20,4 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 242 000 conducteurs et près de 280 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 113 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, route de Tavel 10, 1700 Fribourg ou téléchargé sur [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch).

## 9 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

---

Président du Conseil d'administration : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 123 000 bâtiments pour une valeur assurée de 95,6 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 18 millions de francs, soit 30 % des primes encaissées. En 2020, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 14,3 millions de francs.

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg (ou téléchargé sur [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch)).

## 10 Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)

---

Président de la Commission administrative : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeurs : Franz Walter / dès 1<sup>er</sup> septembre 2020 : Guido Sturny

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) est chargé de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal, ainsi que de la détention avant jugement. Intégré dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, il accueille essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en

exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Il accueille également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance.

L'activité de l'EDFR fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Etablissement de détention fribourgeois, Site de Bellechasse, Bellechasse 366, 1786 Sugiez.

## 11 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
<b>Direction de la sécurité et de la justice</b>	<b>990.61</b>	<b>980.00</b>	<b>10.61</b>
Administration centrale	809.42	800.75	8.67
3300 / JPMS Secrétariat général	8.70	8.71	-0.01
3305 / JUST Service de la justice	7.54	7.11	0.43
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.58	3.63	-0.05
3335 / PETR Service de la population et des migrants	52.65	51.74	0.91
3345 / POLI Police cantonale	686.83	679.40	7.43
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	22.42	22.62	-0.20
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	13.81	14.31	-0.50
3385 / PROT Protection civile	13.89	13.23	0.66
Secteurs spéciaux, établissements divers	181.19	179.25	1.94
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	181.19	179.25	1.94
<b>Pouvoir judiciaire</b>	<b>334.35</b>	<b>330.25</b>	<b>4.10</b>
Administration centrale	334.35	330.25	4.10
2100 / TCAN Tribunal cantonal	49.69	48.14	1.55
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	82.43	81.98	0.45
2111 / MINP Ministère public	56.81	54.65	2.16
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	3.80	3.24	0.56
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	14.45	12.09	2.36
2120 / JUPA Justices de paix	55.27	56.42	-1.15
2125 / OPOU Offices des poursuites	58.57	59.76	-1.19
2130 / OFAI Office des faillites	10.82	11.55	-0.73
2170 / COCO Commissions de conciliation baux à loyer	1.01	0.91	0.10
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.50	1.51	-0.01

# Rapport d'activité

Direction des institutions,  
de l'agriculture et des forêts

—

2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2020</b>	<b>7</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités du Secrétariat général</b>	<b>8</b>
1.2.1	Activités générales	8
1.2.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	9
1.2.3	Agriculture, alimentation, forêt et nature	10
<b>1.3</b>	<b>Collaboration intercantonale</b>	<b>12</b>
1.3.1	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	12
1.3.2	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	12
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>12</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>12</b>
1.5.1	Lois et décrets	12
1.5.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	13
<b>1.6</b>	<b>Entité rattachée au Secrétariat général</b>	<b>14</b>
1.6.1	Autorité foncière cantonale	14
<b>1.7</b>	<b>Administration des Vignobles de l'Etat</b>	<b>15</b>
1.7.1	Mission et prestations	15
1.7.2	Evénements particuliers	15
1.7.3	Ventes et promotion	15
1.7.4	Résultats des vendanges	15
<b>2</b>	<b>Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (Sainec)</b>	<b>16</b>
<b>2.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>16</b>
2.1.1	Covid-19	16
2.1.2	Label et distinction	17
<b>2.2</b>	<b>Direction et administration</b>	<b>17</b>
<b>2.3</b>	<b>Domaine des affaires institutionnelles et juridiques</b>	<b>17</b>
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	17
2.3.2	Droits politiques	18
2.3.3	Conseil des jeunes	18
<b>2.4</b>	<b>Domaine de l'état civil</b>	<b>18</b>
2.4.1	Autorité de surveillance	19
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	20
<b>2.5</b>	<b>Domaine des naturalisations</b>	<b>20</b>

---

2.5.1	Naturalisations ordinaires	21
2.5.2	Droit de cité cantonal	22
2.5.3	Naturalisations facilitées	22
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	22
2.5.5	Réintégrations	22
2.5.6	Révocations	22
<b>3</b>	<b>Service des communes (SCom)</b>	<b>23</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>23</b>
3.1.1	Travaux législatifs	23
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	23
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	24
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	24
3.1.5	Autorisations de financement	24
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	24
3.1.7	Etablissement de statistiques	24
3.1.8	Fusions de communes	24
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	24
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	24
3.1.11	Elaboration de formulaires de révision	24
3.1.12	Avis juridiques	24
3.1.13	Cours de formation	25
3.1.14	Annuaire des communes (ACom)	25
3.1.15	Commissions et groupes de travail	25
<b>4</b>	<b>Service de l'agriculture (SAgri)</b>	<b>25</b>
<b>4.1</b>	<b>Mission et prestations</b>	<b>25</b>
<b>4.2</b>	<b>Paiements directs et mesures environnementales</b>	<b>26</b>
4.2.1	Paiements directs	26
4.2.2	Reconnaissance des exploitations	26
4.2.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	26
<b>4.3</b>	<b>Aides structurelles</b>	<b>27</b>
4.3.1	Subventions à fonds perdu	27
4.3.2	Crédits d'investissements	28
4.3.3	Aides aux exploitations paysannes	28
4.3.4	Fonds rural cantonal	29
<b>4.4</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>29</b>
<b>4.5</b>	<b>Promotion des produits, élevage et viticulture</b>	<b>29</b>
4.5.1	Promotion des produits agricoles	29

---

4.5.2	Elevage bovin	29
4.5.3	Elevage chevalin	30
4.5.4	Elevage porcin, ovin et caprin	30
4.5.5	Viticulture	30
<b>4.6</b>	<b>Participation à des commissions</b>	<b>30</b>
<b>4.7</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>30</b>
<b>5</b>	<b>Service des forêts et de la nature (SFN)</b>	<b>31</b>
<hr/>		
<b>5.1</b>	<b>Faits marquants de l'année</b>	<b>31</b>
5.1.1	Gestion des forêts	31
5.1.2	Gestion de la faune	31
5.1.3	Gestion de la nature et du paysage	31
<b>5.2</b>	<b>Section forêt et dangers naturels</b>	<b>31</b>
5.2.1	Conservation des forêts	31
5.2.2	Diversité biologique en forêt	32
5.2.3	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	32
5.2.4	Gestion des forêts, production et utilisation	33
5.2.5	Formation	34
<b>5.3</b>	<b>Section faune, chasse et pêche</b>	<b>35</b>
5.3.1	Gestion de la faune terrestre	35
5.3.2	Gestion de la faune aquatique	36
5.3.3	Outils SIG	38
5.3.4	Amendes d'ordre	38
<b>5.4</b>	<b>Section nature et paysage</b>	<b>38</b>
5.4.1	Biodiversité	38
5.4.2	Réserves naturelles	39
5.4.3	Paysages	39
5.4.4	Parcs	40
<b>6</b>	<b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b>	<b>40</b>
<hr/>		
<b>6.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>40</b>
<b>6.2</b>	<b>Activités</b>	<b>41</b>
6.2.1	Direction et administration	41
6.2.2	Laboratoires	43
6.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	50
6.2.4	Plages de baignade publiques	52
6.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	52
6.2.6	Santé animale	54
6.2.7	Protection des animaux	58

---

<b>7</b>	<b>Conférence des Préfets</b>	<b>61</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités de la Conférence des préfets</b>	<b>61</b>
7.1.1	Covid-19	61
7.1.2	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	62
7.1.3	Délégation de tâches en matière RH	62
7.1.4	Règlement d'organisation	62
7.1.5	Rencontres	62
7.1.6	Consultations diverses	62
<b>7.2</b>	<b>Faits d'envergure cantonale dans les districts</b>	<b>63</b>
7.2.1	Domaine de la DICS	63
7.2.2	Domaine de la DSJ	63
7.2.3	Domaine de la DIAF	63
7.2.4	Domaine de la DEE	64
7.2.5	Domaine de la DSAS	64
7.2.6	Domaine de la DFIN	64
7.2.7	Domaine de la DAEC	64
<b>7.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>65</b>
<b>8</b>	<b>Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg</b>	<b>66</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités et événements particuliers</b>	<b>66</b>
<b>8.2</b>	<b>Formations professionnelles</b>	<b>66</b>
<b>8.3</b>	<b>Conseils et expertises</b>	<b>67</b>
8.3.1	Réseau d'exploitation laitières : un succès à mi-chemin	67
8.3.2	Les rations fourragères s'adaptent à l'évolution climatique	67
<b>8.4</b>	<b>Exploitations</b>	<b>67</b>
8.4.1	La ferme-école de Grangeneuve	68
8.4.2	La ferme-école de Sorens	68
8.4.3	Les jardins-école	68
<b>9</b>	<b>SANIMA</b>	<b>68</b>
<b>10</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>69</b>

---



---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

## 1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

Afin d'assurer les prestations auprès du public, des entreprises, des personnes en formation et des communes malgré les restrictions qu'imposait la pandémie de Covid-19, la DIAF a profondément adapté son fonctionnement et a utilisé au maximum les possibilités offertes par la digitalisation. Outre le maintien du fonctionnement des services de l'Etat durant la crise, l'objectif a également été de saisir cette opportunité pour améliorer à long terme les prestations à la population, notamment en matière de flexibilité et d'accessibilité.

Sous l'égide de la Direction, une table ronde a réuni des acteurs et actrices du secteur agroalimentaire, de la production primaire à la distribution, afin d'assurer notamment un suivi de l'approvisionnement et de la main-d'œuvre durant la crise. Un groupe de travail a par ailleurs réuni des représentants et représentantes de la DIAF, de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et de la Conférence des préfets afin d'examiner rapidement les mesures à prendre pour assurer le fonctionnement des institutions communales et régionales et la délivrance de leurs prestations.

La pandémie a influencé les activités des préfetures de manière conséquente. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Outre le travail courant des préfetures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants : l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements, l'information aux communes et aux administrés, l'organisation des associations, la gestion des homes, la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples.

Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (ci-après : SAINEC), qui offre depuis 2019 des actes authentiques d'état civil numériques, a progressé dans la digitalisation de ses processus dans le respect de ses obligations en matière de protection des données. Les entretiens de naturalisation ont par exemple pu se dérouler en vidéo, souvent en dehors des horaires habituels pour permettre aux personnes concernées de s'organiser plus facilement durant cette période difficile.

A la mi-mars, Grangeneuve est parvenu à mettre en place, en seul un week-end, l'enseignement à distance sous forme vidéo, grâce à l'engagement des collaborateurs et des collaboratrices. Quant au personnel d'exploitation, il s'est organisé en tournus pour faire fonctionner les exploitations agricoles, la fromagerie-école, Le Magasin et le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : SAAV) a apporté un soutien majeur dans la gestion de cette crise. Le SAAV a assuré, sur délégation médicale, la gestion de la hotline santé du 13 mars au 12 juin 2020. Une centaine de réceptionnistes, une dizaine d'infirmières et infirmiers (régulateurs) et trois médecins ont ainsi été mobilisés en externe par le SAAV pour exploiter les lignes de la hotline santé. En outre, quarante collaborateurs et cadres du Service ont été réquisitionnés dans l'Etat-major Hotline Santé (ci-après : EM). Outre le personnel du SAAV, la moitié de l'effectif de l'Ecole de Police et de ses cadres ainsi qu'une permanence de psychologues avec le concours de représentants des Aides psychologiques d'urgence (ci-après : APU) et de l'Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) ont composé cet EM. Au total, la Hotline Santé a traité plus de 8600 appels entre le 13 mars et le 12 juin 2020, traité et coordonné 535 prises en charge médicale et 120 difficultés relationnelles.

---

Par ailleurs, un effort décisif a permis la conception, la validation, la réalisation et l'exploitation d'une filière d'analyses virologiques des échantillons COVID au SAAV, en appui et sous l'égide de l'HFR. De mai à décembre 2020, environ 7000 échantillons y ont été analysés avec d'excellents résultats. Les analyses se poursuivront en 2021.

Les laboratoires du SAAV ont également fabriqué, avec le concours et la validation de la pharmacienne cantonale, des substances de désinfection. Des activités de recherche de matériel stratégique et de produits de première nécessité (notamment la recherche et l'achat d'écouvillons pour les prélèvements d'échantillons nasopharyngiens médicaux ainsi que de matières premières pour la fabrication de désinfectant) ont en outre été menées avec dynamisme et résultats probants.

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus a de nouveau mis le SAAV à contribution. Tout en continuant l'exploitation de la ligne de dépistage virologique Covid-19 sous l'égide du HFR, le SAAV s'est notamment impliqué via les contrôles des mesures Covid-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales. Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le Service public de l'emploi (SPE).

La crise sanitaire a aussi mis en lumière le déficit informatique dont souffre l'Autorité foncière cantonale (ci-après : AFC). Travaillant encore essentiellement avec des dossiers physiques, l'AFC a dû trouver des solutions créatives et se réorganiser. Cette nouvelle organisation a représenté une surcharge de travail importante et alourdi les processus habituels. Devant de plus faire face à une augmentation des requêtes en 2020, le fonctionnement de l'AFC n'a pu être garanti que grâce la grande souplesse et la bonne volonté de chacun.

La DIAF s'est également fortement impliquée dans le projet Kariyon – faisant partie des mesures urgentes et du Plan de relance 2020 et mené conjointement par la DEE et la DIAF, dont une partie de la gestion a été assumée par le Service de l'agriculture (Sagri), afin notamment d'y soutenir les produits du terroir. Elle a également proposé plusieurs mesures pour le Plan de relance, comme un soutien aux techniques numériques dans l'élevage laitier, une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction ou encore l'engagement de ressources pour promouvoir les produits de proximité dans la restauration collective.

Les collaborateurs et les collaboratrices de l'ensemble de la Direction ont fait preuve d'un engagement remarquable pendant la pandémie, faisant preuve de créativité et de souplesse malgré les difficultés. A titre d'anecdote, la traditionnelle « fondue debout » qui réunit chaque année les collaborateurs et collaboratrices de l'ensemble de la Direction, a été organisée cette année en ligne, sous la forme d'une série d'interventions en direct sur YouTube. Plusieurs centaines de collaborateurs et collaboratrices ont suivi cet événement, montrant que ces nouveaux outils ouvrent d'intéressantes perspectives.

## **1.2 Activités du Secrétariat général**

### **1.2.1 Activités générales**

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agroalimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat ;
- > La protection de la nature et du paysage et l'accompagnement des parcs naturels.

---

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser, à l'intention du Conseiller d'Etat Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

## 1.2.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

### 1.2.2.1 Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a nécessité d'importants travaux en 2020. Le concordat intercantonal sur la modification du territoire fribourgeois a été approuvé par le peuple fribourgeois et le peuple bernois le 9 février 2020. Les Chambres fédérales ont approuvé cette modification des territoires cantonaux en décembre. La fusion devrait donc entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle sera précédée de l'adoption par les deux conseils d'Etat d'une convention détaillant les modalités de ce transfert.

La DIAF poursuit l'accompagnement des travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Initialement prévu en mai 2020, le vote consultatif des populations concernées a été reporté à septembre 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. Le Conseil d'Etat a accordé à l'Assemblée constitutive une prolongation du délai pour la remise du projet de convention de fusion jusqu'en juin 2022. En février 2020, le Grand Conseil a accepté le principe d'une contribution financière complémentaire. Suspendus en raison du report du calendrier de la fusion, les travaux visant à concrétiser cette volonté ont repris fin 2020. Plusieurs modifications de la législation cantonale en matière de fusion de communes ont par ailleurs été acceptées par le Grand Conseil en février, avec pour objectif de donner une plus grande liberté lors de l'élaboration des projets de convention de fusion.

En concertation avec l'ACF, la Direction a poursuivi son soutien aux autorités communales, sur la base du catalogue de mesures élaboré en décembre 2019. En décembre 2020, elle a notamment réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux une série de capsules vidéo de témoignages d'élues communales et d'élus communaux afin d'inciter les citoyennes et citoyens à s'engager pour les élections communales de mars 2021.

L'organisation du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a connu une avancée notable en 2020 avec l'élaboration d'un paquet de mesures et d'une proposition d'équilibre financier. Ces conclusions ont obtenu un préavis favorable du Conseil d'Etat et du Comité de l'ACF. Les travaux d'élaboration de la législation doivent débuter en 2021, avec pour objectif de soumettre au Grand Conseil ce premier paquet avant la fin de la législature.

### 1.2.2.2 Structures territoriales et agglomérations

En 2020, la DIAF a approfondi ses réflexions sur la gouvernance des régions du canton, sur la base notamment du rapport des professeurs Mahon et Défago, de l'Université de Neuchâtel, rendu en septembre 2019. Ses premières réflexions ont été présentées au Conseil d'Etat, à la Conférence des préfets et au Comité de l'ACF: elles suggèrent notamment de fonder les débats à venir sur la question de la répartition des tâches entre les niveaux cantonal, régional et local. S'agissant du niveau régional, la DIAF propose deux modèles, l'un préconisant de vastes fusions de communes, en charge des tâches régionales, complétées par le développement d'un échelon local (« arrondissements ») pour conserver le niveau de proximité, l'autre proposant le renforcement des associations de communes, les communes restant chargées des tâches locales. Un groupe de travail, composé de représentant-e-s de la DIAF, de la Conférence des préfets, de l'ACF et des deux principaux projets de fusion de grande ampleur (Grand Fribourg et Gruyère) a été constitué en septembre 2020. Il devrait rendre son rapport au Conseil d'Etat au printemps 2021.

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son projet de révision générale de la loi sur les agglomérations en janvier 2020. Ce projet a été revu en profondeur par la Commission parlementaire, qui a notamment proposé de supprimer la forme institutionnelle spécifique aux agglomérations, pour la remplacer par la forme générale des associations de communes. Le Grand Conseil a accepté le projet tel que proposé par la Commission lors de la session d'août 2020. Cette décision a été contestée devant le Tribunal fédéral par six communes membres de l'Agglomération de Fribourg. Si l'effet suspensif demandé par les recourantes a été refusé par le Tribunal fédéral, ce dernier doit encore se prononcer sur le fond du recours.

### 1.2.2.3 Droits politiques, relations Eglises-Etat et politique des langues

La nouvelle loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFI) a été acceptée par le Grand Conseil en décembre 2020. Comme prévu, ses dispositions, qui mettent en œuvre l'initiative populaire soutenue par le peuple fribourgeois en mars 2018, seront appliquées pour les élections cantonales 2021. La Direction a participé en janvier 2020 à la remise du label du bilinguisme au SAINEC. La DIAF a également été associée à la sélection des projets en faveur du bilinguisme soutenus par l'Etat, pilotée par la Chancellerie d'Etat.

### 1.2.3 Agriculture, alimentation, forêt et nature

Le secteur agroalimentaire a aussi été marqué en 2020 par la pandémie de Covid-19. Le secteur a démontré son importance systémique en temps de crise et plus particulièrement dans le canton de Fribourg où se situent d'importantes entreprises agroalimentaires. Dans l'ensemble, la branche a fait preuve d'une grande résilience et a été en mesure de répondre à la demande accrue en raison de la fermeture des frontières.

#### 1.2.3.1 Campus Grangeneuve – Posieux et Stratégie agroalimentaire

L'ambition du Conseil d'Etat de positionner le canton de Fribourg comme leader suisse de l'agroalimentaire a connu de nombreux succès importants en 2020. La stratégie d'Agroscope avec un site central de recherche fort sur le Campus Grangeneuve – Posieux a franchi le dernier obstacle au Parlement fédéral en 2020 avec l'adoption du Message 2020 sur les immeubles du DFF. A moyen terme, environ 450 chercheurs et chercheuses travailleront à Posieux. Dans le cadre du nouveau concept, une station décentralisée de recherche, le « Centre de compétence lait cru », sera réalisée à Grangeneuve. Liebefeld Kulturen SA, société privée de production de cultures fromagères, élément central de la production fromagère suisse de haute qualité, transférera ses installations de production de Liebefeld dans un bâtiment que le canton va construire à Grangeneuve, renforçant encore le campus.

Autre axe important, l'élaboration d'une stratégie agroalimentaire en collaboration avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) qui a été approuvée par le Conseil d'Etat en janvier 2021. Le Campus AgriCo de St-Aubin est un autre élément central de cette stratégie aux côtés du Campus Grangeneuve – Posieux. En plus de ces deux pôles, il s'agit aussi de mieux valoriser l'ensemble du réseau d'acteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la production artisanale et industrielle ainsi que de la recherche et développement du canton.

En étroite collaboration avec la DEE, la DIAF s'est investie dans le développement du site de St-Aubin. Des entreprises innovantes, actives dans le domaine agroalimentaire, ont pris place ou annoncé leur intention de s'installer sur le site, contribuant ainsi à renforcer la position de Fribourg dans ce domaine avec la création d'emplois et l'annonce d'investissements privés importants. Grangeneuve gère les 100 hectares agricoles en bonne collaboration avec l'exploitant et les entreprises du site qui effectuent des tests en plein champ ou en serre. Ainsi, un lien fort entre la production primaire et les entreprises de recherche et transformation est assuré.

Le rapprochement de Grangeneuve et du SAgrî s'inscrit également dans la dynamique du Campus Grangeneuve – Posieux. Sur la base des résultats du groupe de travail, la DIAF proposera début 2021 au Conseil d'Etat la fusion de Grangeneuve et du SAgrî. Sous réserve de son approbation, elle entrera en vigueur au début 2022.

#### 1.2.3.2 Politique agricole, PDR et aide urgente aux producteurs de betteraves

En 2020 encore, la DIAF a suivi de près le dossier de la Politique agricole 2022 (PA22+). D'une part, elle a accompagné dans la mesure du possible le processus parlementaire autour de la suspension de la PA22+ et du débat sur l'initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etat (CER-E) « Réduire le risque de l'utilisations des pesticides ». D'autre part, elle a participé au projet pilote « Stratégie agricole «régionale Broye» » pour la mise en œuvre des stratégies agricoles régionales PDR, élément essentiel de la PA22+. Elle espère ainsi prendre part activement aux décisions qui pourraient avoir un impact important pour l'agriculture fribourgeoise. En raison de la pandémie, les échéances ont été reportées et le projet devrait être achevé à la mi-2021.

---

En décembre 2020, le Grand Conseil a approuvé le premier projet de développement régional (PDR) « Bio Gemüse Seeland » à l'unanimité. Le PDR, un outil prévu dans les aides structurelles fédérales, permet de soutenir des projets de développement qui implique des acteurs agricoles et non agricoles, en l'occurrence Morat Tourisme, avec des subventions. Le PDR Bio Gemüse Seeland profite ainsi d'une subvention cantonale de 7,5 millions et d'une subvention fédérale de 9,4 millions. L'investissement total s'élève à 79 millions.

L'année 2020 a aussi été marquée par l'apparition forte de deux maladies dans la culture de betterave sucrière, le virus de la jaunisse grave de la betterave et le syndrome de basse richesse, qui ont fortement diminué les rendements. Une initiative cantonale demandant à la Confédération l'autorisation temporaire du produit phytosanitaire « Gaucho », produit interdit depuis 2019, a été acceptée par le Grand Conseil. Pour inciter les producteurs à maintenir leurs surfaces de production en attendant des solutions de lutte contre ces maladies, le Conseil d'Etat a accordé, à la demande de la DIAF, début janvier 2021, une aide urgente limitée à trois ans. Ainsi, l'Etat verse 4 francs par tonne de betterave produite et les producteurs contribuent à part égale. Cet argent est ensuite reversé sous forme d'une prime à l'hectare avec un effet de péréquation entre les hauts et les bas rendements.

### 1.2.3.3 Eau potable et Plan d'action phytosanitaire

L'eau potable a été au centre de l'opinion publique non seulement en raison des initiatives « Pour une eau potable propre » et « Pour une agriculture sans pesticides ». Dans le canton de Fribourg, le SAAV a analysé au printemps tous les puits d'eau potable à la recherche de résidus de chlorothalonil et a constaté que les valeurs limites pour les métabolites de chlorothalonil étaient dépassées dans 42 % des échantillons examinés. En étroite collaboration et avec l'accord des communes, la DIAF a publié de manière transparente l'intégralité des résultats. En collaboration et avec le soutien du SAAV, des mesures ont été prises dans de nombreuses communes lorsque celles-ci étaient rapidement réalisables. En 2021, il s'agira de définir, en collaboration avec les fournisseurs d'eau potable, des mesures de réhabilitation des bassins versants. Afin de réduire encore le risque d'utilisation des produits phytosanitaires, la DIAF et la DAEC ont élaboré un plan d'action cantonal sur les produits phytosanitaires. Celui-ci doit être présenté au Conseil d'Etat au début de 2021. Outre les mesures dans l'agriculture, des mesures sont également prévues pour les secteurs public et privé.

### 1.2.3.4 Forêts et Nature

La révision de la législation forestière s'est achevée par l'approbation du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles et la mise en place d'une commission consultative. Dans le domaine des forêts, la lutte contre le bostryche a représenté un grand défi. La pratique de subventionnement en lien avec cette lutte devra être réexaminée.

Le Grand Conseil a donné suite fin 2019 à un mandat qui demande de soutenir les pêcheurs professionnels jusqu'à ce que la Confédération propose une solution ou que la situation des effectifs de poissons se normalise dans les lacs de Neuchâtel et de Morat. La DIAF a rapidement proposé une solution qui offre une aide aux pêcheurs professionnels de 10 000 francs par an au maximum pendant 3 ans. Début 2020, le Grand Conseil a également décidé de mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur la construction de la pisciculture d'Estavayer afin entre autres de vérifier si le coût élevé estimé par le Conseil d'Etat pour une remise en service de l'installation justifie son abandon définitif. Les résultats de la commission parlementaire sont attendus pour 2021.

En raison de la pandémie, la révision prévue de l'ordonnance sur la chasse a dû être reportée à 2021. Il s'agira surtout d'une harmonisation avec les cantons voisins et d'une simplification de certaines dispositions, ainsi que de la promotion de la régulation des espèces par la chasse tout en protégeant la biodiversité et les espèces vulnérables. L'élaboration de la stratégie cantonale pour la biodiversité a été au centre des préoccupations dans le domaine de la protection de la nature et du paysage du Service des forêts et de la nature. En 2020, un état des lieux de la biodiversité dans le canton a été effectué et un plan de mesures a été élaboré. Elles doivent être évalués et priorisés en 2021 afin qu'une stratégie définitive puisse être soumise au Conseil d'Etat à l'automne.

## 1.3 Collaboration intercantonale

### 1.3.1 Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

La Conférence s'est réunie trois fois en 2020. En raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée annuelle s'est tenue à Berne sous une forme réduite. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la CDCA dispose de ses propres locaux et d'un secrétaire général à plein temps à la Maison des cantons à Berne. La CDCA affirme ainsi sa volonté d'être plus impliquée dans le débat sur la politique agricole.

Les thématiques politiques importantes auxquelles elle s'est intéressée sont la « Politique agricole à partir de 22 (PA22+) » et l'initiative parlementaire de la Commission du Conseil des Etats de l'économie et des redevances (CER-E), qui fait en quelque sorte office de contre-projet aux initiatives fédérales « eau propre », de même que les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'agriculture.

### 1.3.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)

En 2020, la Conférence a pris deux fois ses décisions par voie de circulation. Le financement de la promotion de la forêt et du bois, les mesures de stabilisation de l'économie forestière et la révision de la loi sur la chasse ont été les principaux thèmes abordés. Le rôle de la forêt en tant que puits de CO<sub>2</sub> a également été un enjeu du débat parlementaire sur la loi CO<sub>2</sub>.

## 1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgrri, le SAAV ainsi que le SFN. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2020 (2019) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	26 (23)	18 (16)
Responsabilité civile	4 (0)	1 (4)
Récusations	17 (15)	0 (3)
Décisions de première instance ou sur opposition	7 (11)	3 (4)
Plaintes administratives	0 (1)	0 (0)
Surveillance AFC	203* (320)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (1)	2 (2)
Divers	1 (0)	4 (2)

\*89 par le SAINEC jusqu'au 31 mars et 114 par Grangeneuve qui s'occupe des recours depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020

## 1.5 Législation

18 projets de lois et décrets et 23 projets d'ordonnances et règlements ont été acceptés par le Grand conseil et le Conseil d'Etat sur proposition de la DIAF.

### 1.5.1 Lois et décrets

- > Loi du 4 février 2020 modifiant la loi sur l'eau potable
- > Décret 1 du 27 mai 2020 relatif aux naturalisations
- > Décret du 27 mai 2020 approuvant la fusion des communes de Cheiry et Surpierre
- > Décret du 27 mai 2020 approuvant la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes
- > Décret du 28 mai 2020 instituant une commission d'enquête parlementaire (pisciculture d'Estavayer-le-Lac)
- > Loi du 25 juin 2020 modifiant la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle)
- > Loi du 25 juin 2020 modifiant la législation en matière de fusion de communes
- > Décret 2 du 25 juin 2020 relatif aux naturalisations
- > Loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg)



- > Décret 3 du 21 août 2020 relatif aux naturalisations
- > Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo)
- > Décret 4 du 15 octobre 2020 relatif aux naturalisations
- > Loi du 15 octobre 2020 modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels)
- > Décret 5 du 18 novembre 2020 relatif aux naturalisations
- > Loi du 18 novembre 2020 modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)
- > Loi du 16 décembre 2020 sur le financement de la politique (LFiPol)
- > Décret 6 du 16 décembre 2020 relatif aux naturalisations
- > Décret du 18 décembre 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland

### 1.5.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Règlement du 7 octobre 2019 de la Conférence des préfets relatif à son organisation
- > Ordonnance du 3 mars 2020 modifiant l'ordonnance concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles
- > Ordonnance du 17 mars 2020 concernant la suspension de l'enseignement présentiel au sein des établissements de formation dépendant de la DICS, de la DEE et de la DIAF, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19)
- > Ordonnance du 27 mars 2020 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
- > Ordonnance du 31 mars 2020 portant approbation des conventions relatives à la modification des concordats concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel et sur le lac de Morat
- > Ordonnance du 31 mars 2020 suspendant les délais en matière de droits politiques
- > Ordonnance du 28 avril 2020 sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022
- > Ordonnance du 28 avril 2020 modifiant le règlement sur l'agriculture
- > Ordonnance du 12 mai 2020 abrogeant l'ordonnance suspendant les délais en matière de droits politiques
- > Ordonnance du 19 mai 2020 concernant la réserve forestière Le Pralet, sur le territoire de la commune de Val-de-Charmey
- > Ordonnance du 19 mai 2020 concernant la réserve forestière Naturwaud Seiseflüe 2, sur le territoire des communes d'Alterswil et St. Antoni
- > Ordonnance du 25 mai 2020 concernant la chasse du sanglier
- > Ordonnance du 3 juin 2020 modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes
- > Ordonnance du 16 juin 2020 modifiant l'ordonnance sur les finances communales
- > Ordonnance DIAF du 26 juin 2020 concernant la planification de la chasse pour la saison 2020 (OPlan 2020)
- > Ordonnance du 17 août 2020 modifiant l'ordonnance concernant la chasse
- > Ordonnance du 17 août 2020 modifiant l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs
- > Ordonnance du 8 septembre 2020 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2021 (OPFI 2021)
- > Ordonnance du 22 septembre 2020 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
- > Ordonnance du 16 novembre 2020 pour le soutien à la relance du commerce local
- > Ordonnance du 24 novembre 2020 pour le soutien des technologies numériques dans l'élevage laitier
- > Ordonnance du 24 novembre 2020 sur l'octroi d'une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction (OPrimBois)
- > Ordonnance du 9 décembre 2020 coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations



---

## 1.6 Entité rattachée au Secrétariat général

### 1.6.1 Autorité foncière cantonale (AFC)

Président : David Ecoffey

#### 1.6.1.1 Mission

L'Autorité foncière cantonale est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

Après des années mouvementées et chargées en changements et adaptations, l'AFC est entrée début de 2019 dans une phase de consolidation et stabilisation. Cette tendance a pu être confirmée. Aucun changement n'est survenu au niveau du personnel, ni dans le Secrétariat ni dans la Commission. Toutefois, l'augmentation du nombre de requêtes et décisions constatée l'année précédente ainsi que des conseils demandés par tous les canaux de communication a été encore plus frappante en 2020, de sorte que diverses absences pour des raisons de maladie ou d'accident n'ont plus pu être absorbées par le personnel sans problème et sans causer du retard. La hausse constatée de requêtes concernant le prix licite et l'autorisation d'acquisition (environ 2/3 de la hausse) témoigne d'un marché immobilier pour les biens agricoles plus dynamique que les années récentes. L'environnement de l'AFC reste un défi, tant d'un point de vue politique agricole, qu'un point de vu aménagement du territoire.

#### 1.6.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 (11) séances plénières et en présidentiel et ont fait l'objet de 466 (479) décisions.

#### **Droit foncier rural (LDFR)**

L'AFC a enregistré 529 (438) dossiers dont :

- > 217 (186) se rapportent à des autorisations de partage de matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR) et désassujettissement ;
- > 150 (116) portant sur l'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR) ;
- > 117 (91) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR) ;
- > 4 (11) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR) ;
- > 3 (0) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole ;
- > 34 (29) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).
- > 4 (4) divers

#### **Bail à ferme agricole (LBFA)**

L'AFC a enregistré 47 (48) dossiers dont :

- > 8 (12) portant sur la durée de bail ;
- > 3 (3) portant sur la détermination du fermage licite (expertise) ;
- > 13 (7) affermage par parcelles d'entreprises agricoles ;
- > 5 (9) approbations de fermage d'entreprises agricoles ;
- > 18 (13) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture.

En outre, 4 (1) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

## 1.7 Administration des Vignobles de l'Etat

### 1.7.1 Mission et prestations

L'Administration des Vignobles de l'Etat (ci-après : AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux vignobles de l'Etat de Fribourg, le Domaine des Faverges en Lavaux et les vignes de l'Etat au Vully. Les prestations principales de l'AVE sont la vente et la livraison des vins de l'Etat. L'offre comprend également l'organisation de dégustations et d'événements au Domaine des Faverges.

### 1.7.2 Evénements particuliers

L'année 2020 a été très marquée par la pandémie de Covid-19 et cela n'a pas manqué d'impacter les activités de l'AVE, ainsi que le chiffre d'affaires. Les événements au Domaine des Faverges, tout comme les présences lors de foires ou marchés se sont faits rares. Le projet de rénovation et d'agrandissement des Faverges a été ralenti, mais se poursuit selon un nouvel agenda.

Yvan Regamey ayant pris sa retraite après les vendanges, c'est Gérald Vallélian, actuel vigneron de 6,6 hectares et caviste du Domaine des Faverges, qui a repris la culture des 8,8 hectares selon les méthodes de culture biologique.

Côté récompense, « Le gamaret AOC Vully 2018 » a obtenu une médaille d'Or au Grand Prix du vin suisse 2020 et y a également été nommé dans les 6 meilleurs vins de sa catégorie.

### 1.7.3 Ventes et promotion

Le chiffre d'affaires 2020 des ventes de vin s'élève à 1 358 369 francs, ce qui représente une baisse de 8 % par rapport à 2019. Compte tenu de la conjoncture difficile du marché et de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, ce résultat est plutôt positif.

Au Domaine des Faverges, 33 événements ont été organisés pour un total de 705 personnes. Ces événements sont des réservations de groupes pour visiter le domaine et déguster nos vins, ou des locations de nos salles pour des réunions ou des fêtes telles qu'anniversaires, apéritifs de mariage, repas de famille, etc. Il est à noter que 54 événements ont malheureusement dû être annulés en raison de la situation sanitaire.

### 1.7.4 Résultats des vendanges

L'année viticole 2020, du côté des Faverges, a été saine, avec des raisins de bonne qualité et de bons rendements. Les raisins ont été récoltés à la mi-septembre dans de bonnes conditions météorologiques.

Du côté du Vully, la récolte a été plus faible, à la suite d'un épisode de gel sur les fleurs. Cependant, la récolte est de bonne qualité. Les vendanges ont également débuté à la mi-septembre dans de bonnes conditions météorologiques.

<b>Domaine des Faverges :</b>					
<b>15.4 ha dont</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>6.6 ha certifiés Bio Suisse</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>
Domaine des Faverges – Chasselas	72'199	80'005	68'476	59'773	64'061
Domaine des Faverges – Assemblage Rouge	24'721	23'675	28'121	21'739	37'363
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot...)	6'807	5'995	4'601	6'298	4'661

<b>Vignobles du Vully :</b>					
<b>2.2 ha Etat de Fribourg</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>
Etat de Fribourg – Chasselas	6'100	7'700	10'168	3'600	9'000
Etat de Fribourg – Freiburger	1'000	900	533	-	-
Etat de Fribourg – Pinot noir	1'500	1'700	2'674	1'000	2'900

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2020 (litres)	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)
Etat de Fribourg – Gamaret	1'300	1'150	1'865	1'600	2'500

## 2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Christophe Maillard, chef de service

### 2.1 Introduction

Parmi les objectifs de l'année 2020 figurait celui de favoriser, le plus efficacement possible, la transition numérique, dans la droite ligne des objectifs gouvernementaux. Ainsi, l'élaboration et la transmission d'actes d'état civils numériques munis d'une signature authentique a été introduite dans un processus qui se veut d'ores et déjà, actuellement, ordinaire. En parallèle, un objectif « numérique » supplémentaire consistait à mettre en place avec des « communes test » un processus d'échange numérique et sécurisé d'informations et de dossiers dans le domaine des naturalisations. A l'origine, le système envisagé devait se baser sur l'utilisation d'un *cloud* sécurisé, mis à disposition par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). En cours d'année toutefois, ce système a été abandonné par le SITel, ce qui a obligé le Service à chercher d'autres solutions pour de tels échanges de données avec les communes. En fin d'année 2020, un accord a été trouvé avec le SITel afin d'utiliser un module supplémentaire de la solution de gestion d'affaires « Geststar », programme informatique d'ores et déjà utilisé par le SAINEC depuis de nombreuses années et également utilisé par l'ensemble des cantons latins. Ce module supplémentaire s'apparente à la solution utilisée dans le canton de Vaud et donne, dans ce canton, pleine satisfaction. Il devrait être implanté en début d'année 2021.

Sous l'angle institutionnel, deux défis législatifs devaient être relevés, à savoir la mise en œuvre de l'art. 139a Cst relatif à la transparence du financement de la politique et une révision de la loi sur la médiation. La loi d'exécution de l'art. 139a Cst a été adoptée par le Grand Conseil en décembre 2020 et le projet de loi modifiant l'organisation de la médiation administrative a été mis en consultation jusqu'à la fin 2020. Le projet finalisé devrait passer en Grand Conseil en été 2021.

Sous l'angle des locaux, et du déménagement réalisé à fin 2019, la réorganisation complète de l'utilisation des bureaux, du préarchivage et de la localisation des dossiers a été rapidement finalisée.

#### 2.1.1 Covid-19

A l'instar des autres unités administratives de l'Etat, les activités du SAINEC ont été impactées par la Covid-19 durant une très grande partie de l'année 2020. Ce sont en particulier les activités en lien direct avec la clientèle qui ont souffert de la situation.

Afin d'éviter de prendre du retard, le SAINEC a immédiatement modifié, notamment, sa manière de conduire les auditions de naturalisation, de même que celles effectuées par l'Autorité de surveillance de l'état civil. De ce fait, chaque fois que cela s'avérait possible (client équipé en informatique, capable d'utiliser l'informatique, dossier standard, etc...), les auditions qui jusqu'à mars 2020 se déroulaient en présentiel se sont en très grande partie déroulées par visioconférence. Les retours des usagers à ce sujet ont été très bons ; ce qui a été le plus apprécié était le fait de ne pas avoir à se déplacer, mais aussi et surtout la possibilité parfois donnée d'effectuer ces auditions à des horaires moins conventionnels, qui a permis à la clientèle concernée de s'organiser plus facilement durant cette période difficile. De même, le nombre de projets de décrets présentés au Grand Conseil s'est élevé à six, au lieu de quatre habituellement.

---

Par ailleurs, en raison de la situation sanitaire, les traditionnelles cérémonies de naturalisation, qui rassemblent en général plusieurs centaines de personnes, n'ont pas pu avoir lieu, à l'exception de la réception officielle du 3 février 2020 prévue pour les personnes naturalisées dans le cadre du décret de décembre 2019. Les documents nécessaires ont donc été adressés aux nouvelles personnes naturalisées par la voie postale.

Sous l'angle de l'état civil, la délivrance d'actes authentiques numériques a été fortement mise à contribution, dès lors qu'ils permettent d'exécuter de nombreuses démarches administratives rapidement et sans contacts. La célébration des mariages et de partenariats n'a connu qu'une très brève interruption, ceci au début de la pandémie ; depuis, les mariages et les partenariats sont célébrés à huis-clos, conformément aux Directives de l'Office fédéral de l'état civil.

Sous l'angle administratif, afin de coordonner et de maintenir des pratiques identiques dans les huit sites gérés par le SAINEC, cinq directives internes ont été édictées par la Direction, chaque fois en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions supérieures.

### **2.1.2 Label et distinction**

Le Forum du bilinguisme a délivré au SAINEC, au début de l'année 2020, le label du bilinguisme. Ce label atteste en substance que le Service suit une politique interne favorable au développement de la langue partenaire et est parfaitement en mesure de délivrer ses prestations externes dans les deux langues officielles, sans différence notable.

Le SAINEC a en outre obtenu le prix « Best of Swiss Web 2020 » en fin d'année 2020 pour ses prestations d'état civil numériques.

## **2.2 Direction et administration**

S'agissant de l'introduction du travail mobile, la Direction avait initialement envisagé, pour l'année 2020, une planification et une mise en place à petit pas pour toutes les tâches dont la nature le permettait. Tous les collaborateurs avaient été équipés informatiquement l'année précédente dans cette optique. La situation sanitaire de la première vague de la Covid-19 a non seulement accéléré la planification et l'organisation, au niveau administratif et soutien, du travail à domicile, mais également son implantation concrète et simultanée. On peut ainsi estimer que les circonstances externes ont créé une réelle opportunité de mise en œuvre et d'accompagnement « numérique » même dans les tâches qui n'étaient initialement pas envisagées, à l'image des entretiens de naturalisation en visioconférence ou le traitement d'actes d'état civil à distance.

L'accompagnement s'est concrétisé par divers aspects : directives, accompagnement personnel sur Jabber, formulaire de suivi des tâches à effectuer et effectuées, numérisation des dossiers et contacts réguliers avec les personnes à distance. Ainsi, toutes les tâches ont pu être maintenues à l'exception des périodes de fermeture exigées par les autorités, comme la réception aux guichets ou la célébration des mariages et des partenariats durant la 1<sup>re</sup> vague.

De plus, la Direction et le secteur administration ont dû renforcer le soutien aux collaborateurs en leur apportant le plus rapidement possible les informations sur les mesures par des supports informatifs, des visites régulières sur les sites, ainsi que la création de kits de secours sanitaires en cas de pénurie. Grâce au respect des mesures sanitaires demandées tant sur le lieu de travail que dans la vie privée, le SAINEC a pu constater une limitation des cas de maladie.

Ces modifications quant aux habitudes de travail ont aussi mis en lumière la nécessité de redessiner quelque peu la structure des secteurs du Service, ceci pour gagner en efficacité ; cette nouvelle structure sera testée et mise en place en 2021.

## **2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques**

### **2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises**

En raison de la pandémie de Covid-19, la rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes n'a pas pu avoir lieu au printemps 2020. Elle sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis une seule fois en 2020 pour les mêmes raisons. Elle s'est intéressée plus spécialement de l'aumônerie à l'HFR et aux soins palliatifs en

---

particulier. Elle a veillé à mettre des aumôniers à disposition de la Cellule d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté.

Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd sur la surveillance des mosquées et des imams été discuté par le Grand Conseil en décembre 2019. Son volet relatif à une adaptation de la législation cantonale sur les relations entre les Eglises et l'Etat, avec comme objectif de mieux prendre en compte les confessions nouvellement établies dans le canton de Fribourg, afin d'améliorer leur intégration et d'assurer l'égalité de tous les citoyennes et citoyens indépendamment de leur confession a été largement soutenu. En février 2020, avec la députée Mirjam Ballmer, le député Christian Ducotterd a déposé un autre postulat, lequel porte sur la création d'une table ronde des religions. Le Conseil d'Etat y a répondu par rapport du 20 septembre 2020, en proposant notamment d'inscrire la création d'une telle « table ronde » dans le processus de modification de la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat. La situation sanitaire n'a toutefois pas permis au Grand Conseil de discuter de ce rapport en 2020.

### 2.3.2 Droits politiques

Le projet de loi d'application du nouvel article 139a de la Constitution cantonale, à savoir la « loi sur le financement de la politique » a été adoptée par le Grand Conseil en date du 16 décembre 2020.

### 2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ), en cette année de pandémie, a dû adapter ses activités aux conditions sanitaires. Il n'a pu tenir qu'une seule séance en présentiel, toutes les autres se sont déroulées en visioconférence. Le CJ a organisé en mai un débat public en vidéo auquel le conseiller d'Etat Didier Castella a participé. Au printemps 2020, il a mené un sondage auprès des jeunes via les réseaux sociaux sur leur vécu du semi-confinement. Plus de 1500 jeunes y ont répondu, témoignant pour la plupart d'une bonne compréhension des mesures prises par les autorités et pour un bon tiers d'entre eux de difficultés à vivre le manque de relations avec leurs pairs. Le CJ a aussi distribué des masques à son emblème pour encourager les jeunes à en porter. Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

## 2.4 Domaine de l'état civil

### 2.4.1 Office cantonal de l'état civil

Pour l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, a profondément impacté l'organisation du travail des collaborateurs et de l'Office dans son entier. Devant impérativement assurer la continuité de ses tâches (enregistrement des décès notamment) et maintenir son service de hotline à la population malgré un semi-confinement et la fermeture des guichets, les officiers de l'état civil ont fait preuve d'une disponibilité, d'une adaptation et d'un engagement remarquables.

Au niveau métier, la situation a en outre nécessité de se familiariser très rapidement au système téléphonique « Jabber » et à sa gestion des visioconférences, mais a également permis d'implanter le télétravail dans ce secteur d'activité qui n'y est pas prédestiné. Par un planning détaillé des présences des collaborateurs et le scanning des dossiers papier dans le programme de gestion métier (Geststar), le traitement des dossiers a pu être assuré à la satisfaction des usagers.

Par le biais de la hotline mise en place par le service, les officiers et officières d'état civil ont dû faire face à de nombreuses questions de la population quant aux diverses démarches à réaliser (célébrations des mariages et de partenariats par exemple) suite à l'évolution continue des mesures édictées par les autorités. Face aux familles en deuil, les collaboratrices et collaborateurs de l'état civil ont également été amenés à gérer l'impact psychologique des mesures, mais également à accompagner au mieux les personnes face à un processus de deuil incomplet. De plus, en collaboration avec la cellule d'accompagnement décès OCC, l'Office a participé à la création d'un plan de coordination entre les entreprises de pompes funèbres, les autorités et la police afin de simplifier la gestion administrative en cas de nombreux décès. Malgré les circonstances sanitaires et leur impact direct sur l'état civil, l'Office a réussi à accomplir sa mission.

L'année 2020 a également permis d'améliorer les commandes en lignes afin que le processus soit plus intuitif pour la clientèle. Le nombre d'actes avec signature électronique a ainsi représenté plus de la moitié des commandes, représentant un résultat largement au-dessus des prévisions.

#### 2.4.2 Autorité de surveillance

Durant l'année 2020, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

<b>Documents d'état civil se rapportant à l'étranger</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1290	1498
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2270	2473
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	0	0

<b>Mariages</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	139	169
Dossiers de procédure de mariage retirés	0	0

<b>Partenariats</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	3	4
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0

<b>Reconnaisances</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	95	96

<b>Changements d'état civil</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	63	72
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	36	65
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	20	25
Dossiers d'adoption retirés	1	2
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	198	208
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	0	20

<b>Droits de cité</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
-----------------------	-------------	-------------

En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation) :

Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	1	6
Selon art. 21 LDCF	0	0
Naturalisations ordinaires (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	424	487
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	209	225

Naturalisations facilitées (art. 24, 24a, 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	65	51
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 et 35 aLDCF)	0	0
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	0	2
<b>Droits de cité</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	15	16
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	5	10
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	8	4
<b>Modifications du droit de cité (139 LCo)</b>	<b>5</b>	<b>53</b>
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation) :		
Divers	2020	2019
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	67	73
Recherche d'un membre de la famille	3	2

### 2.4.3 Office cantonal de l'état civil

L'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2020, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de :

	2020	2019
Naissances	2659	2813
Reconnaissances	376	1296
Mariages	1420	1605
Décès	2375	1979
Divorces	571	634
Partenariats	9	26
Dissolution du partenariat	6	5
Déclaration de nom	318	308
Déclaration d'absence	0	0
Changement de sexe	3	8

### 2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2020, le secteur des naturalisations a enregistré 901 nouveaux dossiers. Les procédures sont réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCF/7LDCF	8
13 aLN/9LN	477
27 aLN/ 21 al. 1 LN	297
28 aLN/21 al. 2 LN	20
21 aLN	1
24a LN	29
29 aLN	0
29 aLDCF/37 LDCF	15



Procédure	Nombre
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	33
36 aLDCF/44 LDCF	2
41 aLN/36 LN	14
42 aLN/37 LN	0
39 aLDCF/46 LDCF	5

Le nombre de dossiers de naturalisation à traiter sous l'empire de l'ancienne loi de 1952 est en diminution et désormais la majorité des dossiers traités par le Service l'est sous l'empire de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse de 2014 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, s'agissant des décrets de naturalisation, une forte proportion de dossiers concerne encore des anciennes procédures engagées en application de la législation de 1952. On peut constater pour l'année 2020 une légère baisse du nombre de dossiers déposés, sans qu'il soit possible de déterminer si la raison de cette baisse est due principalement aux conditions plus exigeantes de la nouvelle législation ou aux effets de la crise sanitaire connue. Il est toutefois certain que la pandémie de Covid-19 impacte en partie le dépôt des dossiers de naturalisation, car elle rend pour certaines personnes, selon leur origine nationale, plus difficile la production des documents d'état civil, préalable nécessaire à l'ouverture d'un dossier de naturalisation.

Cela étant, le Service a effectué durant l'année écoulée les rapports d'enquête pour 453 nouveaux dossiers de naturalisation ordinaire, qui ont pu être transmis à leurs destinataires, communes ou Secrétariat d'Etat aux migrations et 125 nouvelles procédures de naturalisation facilitée. Cela représente environ 600 entretiens effectués par les enquêtrices du service. A ces auditions s'ajoutent les nombreux contrôles et compléments d'information requis par le traitement des 6 décrets de naturalisation adoptés par le Grand Conseil en 2020.

### 2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 475 (483) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit :

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1	Irak	4
Algérie	6	Iran	1
Allemagne	26	Italie	39
Angola	7	Kazakhstan	1
Apatride	3	Kosovo	90
Autriche	5	Liban	1
Apatride	3	Luxembourg	4
Bangladesh	2	Macédoine du Nord	22
Belgique	7	Maroc	3
Bosnie-Herzégovine	8	Moldavie	1
Brésil	15	Monténégro	4
Burkina Faso	1	Ouzbékistan	2
Burundi	1	Pakistan	4
Cambodge	1	Pologne	4
Cameroun	4	Portugal	148
Canada	4	République démocratique du Congo	27
Cap-Vert	3	Roumanie	1
Colombie	5	Russie	3
Côte d'Ivoire	4	Rwanda	1
Croatie	9	Sénégal	2
Danemark	2	Serbie	18

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Equateur	1	Slovaquie	3
Erythrée	5	Somalie	1
Espagne	18	Sri Lanka	10
Ethiopie	4	Suède	1
France	153	Syrie	7
Ghana	1	Togo	9
Grande-Bretagne	4	Tunisie	12
Guinée	4	Turquie	35
Hongrie	6	Ukraine	5
Inde	5	Vietnam	3
Ile Maurice	1	USA	1

Parmi ces 475 (483) dossiers de naturalisation ordinaire, 251 (231) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 786 (841) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 475 (483) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 97 (111) conjoint-e-s étranger-ère-s et 203 (247) enfants étrangers.

### 2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 7 (2) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 4 (4) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 9 (16) libérations du droit de cité fribourgeois.

### 2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a traité 274 (276) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit :

- > 209 (225) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN).
- > 65 (51) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

### 2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En raison de la situation sanitaire, il n'y a eu qu'une seule cérémonie de réception des nouvelles et nouveaux citoyens. Celle-ci s'est tenue au CO de Tavel, le 3 février 2020, dans le cadre du décret de décembre 2019.

### 2.5.5 Réintégrations

Aucun (2) ancien ressortissant suisse et fribourgeois n'a été réintégré dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du SEM.

### 2.5.6 Révocations

14 (11) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le SEM suite à une dénonciation par le canton.

14 (17) cas pour usage abusif de la législation et de l'institution du mariage ont été dénoncés au SEM.

---

## 3 Service des communes (SCom)

---

Chef de service : Gérald Mutrux

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11) a subi une modification (nouvel article 77a) en raison de la modification, le 16 juin 2020, de l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61) (ROF 2020\_077) ;
- > l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo) a été modifiée par le Conseil d'Etat le 16 juin 2020 afin de donner aux communes et autres collectivités publiques locales la possibilité d'introduire le modèle comptable harmonisé MCH2 pour l'année 2022 (ROF 2020\_077) ;
- > l'ordonnance du 3 juin 2020 modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes (RSF 821.40.52) a été adoptée par le Conseil d'Etat pour assouplir certains délais légaux afin de tenir compte des effets de la pandémie du coronavirus (Covid-19) (ROF 2020\_069 et 2020\_106) ;
- > après les résultats positifs des scrutins populaires communaux (23 septembre 2018) et cantonaux (9 février 2020) sur la fusion entre la commune municipale bernoise de Clavaleyres et la commune de Morat et sur le transfert de la commune de Clavaleyres dans le canton de Fribourg, le Conseil fédéral a été saisi de la demande d'approbation du changement territorial au printemps 2020. Le Conseil fédéral a adopté son message à l'intention des Chambres fédérales le 11 septembre 2020. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont approuvé le changement territorial lors de leur session d'hiver 2020. L'arrêté fédéral d'approbation doit encore être soumis au referendum facultatif ;
- > par deux décrets adoptés le 27 mai 2020, le Grand Conseil a approuvé les fusions des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes (nouvelle commune : Bois-d'Amont) ainsi que de Cheiry et Surpierre (nouvelle commune : Surpierre) ; ces deux fusions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de même que la fusion entre les communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers (nouvelle commune : Tafers), déjà approuvée en 2019. Ces fusions portent le nombre des communes fribourgeoises à 128 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- > l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée le 17 août 2020 afin de tenir compte des fusions entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (ROF 2020\_091) ;
- > l'ordonnance du 8 septembre 2020 sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2021 (ROF 2020\_108).

Le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

#### 3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour ces mêmes collectivités publiques locales la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes (LCo). Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2019.

### 3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

### 3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2021, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 128 communes pour l'année 2021.

### 3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 34 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement ou de changement d'affectation des fonds spéciaux.

### 3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

### 3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

### 3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale. Huit communes ont fusionné en 2020, pour former trois nouvelles communes (Tafers, Bois-d'Amont et Surpierre). Le canton compte 128 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 13 statuts d'association de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

### 3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 225 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

### 3.1.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

### 3.1.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

### 3.1.13 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

### 3.1.14 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfetures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service.

### 3.1.15 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage et Groupe de travail pour la révision de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Comité de pilotage DIGI-FR ;
- > Comité de la Commission romande de politique locale ;
- > Comité de la Commission de formation des élus communaux ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de travail technique de la Commission cantonale du logement ;
- > Groupe de travail Laboratoire d'idées ARG ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail chargé de proposer un projet de loi mettant en œuvre le vote électronique et l'initiative sur la transparence et le financement de la politique.

## 4 Service de l'agriculture (SAgri)

---

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

### 4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

## 4.2 Paiements directs et mesures environnementales

### 4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2020, 2360 exploitations agricoles, ainsi que 552 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2020.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 692	29 692
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 445	79 445
Contribution à la biodiversité	562	18 506	19 068
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 005	12 228
Contribution au système de production		38 621	38 621
Contribution à l'efficacité des ressources		3 107	3 107
Contribution à la transition		5 655	5 655
<b>Total paiements directs</b>	<b>1 785</b>	<b>186 031</b>	<b>187 816</b>
Contributions aux cultures particulières		5 433	5 433
Supplément pour les céréales		1 460	1 460
Contributions pour la protection des eaux	84	271	355
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
<b>Total des contributions</b>	<b>2 079</b>	<b>193 195</b>	<b>195 274</b>

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2020 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 55 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2020, cela représente environ 6 centimes par kilo de lait pour un volume total de 3 494 598 kg de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. La commune de Corbières, secteur Villarvolard a été contrôlée et les plans mis en consultation en 2020.

### 4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2020, 74 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises ; 24 communautés complètes ont été formées pour 18 dissoutes, et 6 communautés partielles formées pour 11 dissoutes, ainsi que 15 nouvelles exploitations simples reconnues.

### 4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

#### 4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

##### 4.2.3.1.1 Qualité 2

En 2020, 1114 exploitants à l'année et 398 exploitants d'estivage ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 619 735 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage pour un montant de 1 480 960 francs. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

#### 4.2.3.1.2 Mise en réseau

En 2020, le nombre de projets « réseaux écologiques » se montait à 48 sur l'ensemble du canton. Un nouveau réseau a été initié en 2020 sur la commune de Neyruz, accompagné par la biologiste du réseau voisin de Sarine Ouest, permettant ainsi un suivi optimal et une cohérence dans les mesures mises en place. Ainsi, selon les développements futurs de la politique agricole, une éventuelle fusion de ces deux réseaux pourra être envisagée sans difficulté. Par ailleurs, le réseau de Rueyres-les-Prés s'est agrandi de manière significative, en englobant les anciennes communes de Morens et d'Autavaux, doublant la SAU du projet.

Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois pour des mesures en faveur de la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité est une fois encore en très légère augmentation, atteignant 5 620 939 francs en 2020. Au total, 1590 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

#### 4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevau, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets « nitrates » s'élève à 355 208 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 84 299 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

#### 4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton. La Confédération a prolongé le programme pour 2020 et 2021.

#### 4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 254 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

#### 4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir des mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet de qualité du paysage. Au total 1 994 exploitations et 505 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 228 008 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

### 4.3 Aides structurelles

#### 4.3.1 Subventions à fonds perdu

##### 4.3.1.1 Subventions ordinaires

##### 4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation, adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

##### 4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.



Subventions ordinaires versées en 2020	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	4 469 262	4 833 745	9 303 007
Bâtiments ruraux	2 648 412	2 163 825	4 812 237
<b>Total versé en 2020</b>	<b>7 117 674</b>	<b>6 997 570</b>	<b>14 115 244</b>

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

#### 4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

<b>Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2020</b>	<b>Fr.</b>	<b>798 959</b>
---	------------	----------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

#### 4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

<b>Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr.</b>	<b>22 503 000</b>
---	------------	-------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

<b>Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr.</b>	<b>2 160 000</b>
---	------------	------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2020 s'élève à 24 663 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 165 511 958 francs.

#### 4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2020

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	50 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	647 000
<b>Total en 2020</b>	<b>697 000</b>

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 686 200 francs.

#### 4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

---

<b>Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'957'000</b>
---	------------	------------------

---

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

---

<b>Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr.</b>	<b>0</b>
---	------------	----------

---

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2020 s'élève à 2 957 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 25 045 227 francs.

### 4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2020 :

- > 678 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 176 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 21 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

### 4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

#### 4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 42 projets et notamment 450 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, les deux opérations Kariyon, menées conjointement avec la DEE, ont permis de soutenir la consommation locale et d'injecter 32 millions de francs dans l'économie de proximité. La première opération permettait d'acquérir des bons auprès des producteurs et commerces locaux avec un rabais de 20 %, la seconde avec un rabais de 10 %, rabais pris en charge par l'Etat.

#### 4.5.2 Elevage bovin

En 2020, le canton a alloué 217 118 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

A la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la majorité des manifestations n'ont pas eu lieu, entre autres les trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg, à savoir le Marché-Concours des taureaux, l'Expo Bulle et la Junior Bulle Expo.

### 4.5.3 Elevage chevalin

En 2020, le canton a alloué 42 590 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

### 4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2020 s'élève à 16 777 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (contribution au Service sanitaire) et à 78 818 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

### 4.5.5 Viticulture

La vendange 2020 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 778 649 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgr<sup>1</sup>.

## 4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

## 4.7 Evénements particuliers

Le Service a participé de manière intensive aux travaux concernant le rapprochement avec Grangeneuve.

Dans le cadre de la politique agricole PA22+, le Service a contribué à la prise de position du canton.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie de développement durable et du futur Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la Direction.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).

Le Service a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

Le Service a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration du Plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus.

Le service a versé de manière anticipée l'acompte des paiements directs en mai 2020 afin de soutenir les exploitations agricoles dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le Service a participé à plusieurs projets d'irrigation d'ampleur dans la Broye et le Seeland.

---

<sup>1</sup> [Viticulture du canton de Fribourg | État de Fribourg](#)

## 5 Service des forêts et de la nature (SFN)

Dominique Schaller, chef de service

### 5.1 Faits marquants de l'année

#### 5.1.1 Gestion des forêts

La révision du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN) a été adoptée par le Conseil d'Etat au 1<sup>er</sup> octobre. Une commission consultative pour la forêt est ainsi instituée.

Les effets du changement climatique se font toujours plus sentir sur les peuplements forestiers. Les pullulations de bostryches typographes notamment ont augmenté et ont nécessité des interventions de lutte répétées dans les forêts fribourgeoises de la part des propriétaires forestiers.

Les unités de gestion forestières du Galm et Région Lac de Morat ont décidé de leur fusion pour former la nouvelle unité de gestion forestière « Forêt Galm Lac de Morat ».

#### 5.1.2 Gestion de la faune

En réponse à la problématique des cormorans sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, une formation pour l'obtention d'un nouveau permis de chasse spécial permettant de tirer les cormorans a été organisée et proposée aux pêcheurs professionnels des lacs de Neuchâtel et de Morat. Quatre pêcheurs professionnels fribourgeois ont obtenu leur permis de chasse.

Le nouveau concept « forêt-cerf » est entré en vigueur. Suite à l'augmentation des populations et en prévention des dégâts, le plan de tir du cerf a franchi pour la première fois la barre des 100 pour atteindre 105 individus proposés à la chasse.

#### 5.1.3 Gestion de la nature et du paysage

La première phase de l'élaboration de la Stratégie cantonale pour la biodiversité a été réalisée avec l'établissement de l'inventaire de l'état de la biodiversité dans le canton.

Plusieurs travaux de revitalisation importants dans des marais, zones alluviales et sites à batraciens d'importance nationale et cantonale ont pu être initiés dans le cadre des conventions-programmes 2020-2024. Une parcelle forestière de près de 4 hectares a notamment été acquise sur la commune de Belmont-Broye dans le but de favoriser un site national de reproduction de batraciens.

### 5.2 Section forêt et dangers naturels

#### 5.2.1 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFN :	Nombre
Défrichements	7
Surface totale et motifs des défrichements : 71 488 m <sup>2</sup> ; liaison de mobilité douce et cheminements piétonniers (1), protection contre les crues/revitalisation de cours d'eau (2), exploitation de matériaux et décharge (1), mise en conformité d'une déchetterie (1), bâtiment forestier (1), station d'épuration (1).	
Constatation de la nature forestière	8
<b>Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFN</b>	<b>58</b>
<b>Autorisations/préavis du SFN pour des manifestations en forêt</b>	<b>32</b>

Préavis du SFN :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt, respectivement d'une certaine importance pour la protection de la nature et du paysage.	858
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	148
<b>Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt)</b>	<b>66</b>

De plus, au niveau du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDDPF), le SFN a élaboré et mis en production une importante base de données SIG sur les limites statiques de la forêt ainsi que sur les distances de construction par rapport à la forêt.

### 5.2.2 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2024, les interventions suivantes ont été réalisées en 2020 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 29 ha. Vingt hectares de lisières forestières ont été mis en valeur. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (149) et 2 réserves forestières (d'une surface totale de 73 ha) ont été réalisées. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 640 000 francs.

### 5.2.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

#### 5.2.3.1 Forêts protectrices (FP-S)

La convention-programme 2020-2024 avec la Confédération a débuté. La pandémie Covid-19 ainsi que la situation phytosanitaire des forêts (conséquence encore visible des tempêtes et des sécheresses en 2018 et 2019) ont causé des difficultés dans la réalisation de la planification initiale. Cette situation a eu comme conséquence un retard important dans la réalisation des travaux planifiés en forêts protectrices qui sera rattrapé les prochaines années.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (FP-S)	3 410 000	21 projets en cours, 240 ha de surface traitée avec 20 000 m <sup>3</sup> de bois exploité

#### 5.2.3.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

La réalisation des infrastructures forestières correspond à la planification. Un besoin important de réfection de la desserte forestière existante est constaté. Un cadastre exhaustif de cette desserte a été finalisé en 2020 et permettra de planifier au plus près le besoin de réfection de cette infrastructure.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 324 000	19 projets en cours dont 3 bâtiments, 10 600 m de routes améliorées, 2440 ha de surface de forêts mieux desservie

#### 5.2.3.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres (DN-I)

En 2020, très peu de projets de mesures de protection ont débuté. Un projet de protection dans la vallée du Gottéron a été terminé en décembre 2020 et sera décompté en 2021. Au total entre 2020 et 2024, des travaux à hauteur de 4 580 000 francs sont prévus, notamment des mesures de protection contre les avalanches pour la ligne du MOB à Allières et de stabilisation de falaises en Ville de Fribourg.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DN-I	21 700	6 projets en cours, 20 300 francs de réduction

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
		annuelle du risque en 2020

#### 5.2.3.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

Entre 2020 et 2024, une révision de la totalité des cartes de dangers naturels pour les Préalpes fribourgeoises est prévue. En 2020, un projet pilote a été réalisé sur la commune de Val-de-Charney (avalanche, chute de pierre et glissement de terrain).

#### 5.2.3.5 Cadastre des événements naturels StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2020 a été plutôt calme en termes d'événements extraordinaires. Le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m<sup>3</sup>), dans la région de Schwarzsee, n'a pas subi de réactivation ; la surveillance par drone est réalisée deux fois par an.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » est pleinement opérationnel et permet d'anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de l'OCC et des ORCOC. En sus des formations continues (visite des situations sur le terrain), une formation de base a été mise en place et sera répétée les prochaines années.

#### 5.2.3.6 Prévention contre les incendies de forêt

Le danger d'incendie a surtout été marqué par une longue période sans précipitation entre mars et avril, créant des situations potentiellement problématiques en raison d'une fréquentation des forêts en nette hausse suite à la pandémie Covid-19.

A noter qu'en 2020, un nouvel outil d'évaluation du danger d'incendie a été mis en production, outil développé en commun par les services spécialisés des cantons de Vaud, Berne et Fribourg. Parallèlement, les outils de communication ont été mis à jour afin de faciliter la diffusion d'informations sur les règles à respecter pour les feux en forêt.

La coordination avec le SPPAM et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population est assurée.

### 5.2.4 Gestion des forêts, production et utilisation

#### 5.2.4.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (FR.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Régénération des forêts PC-a	645 000	19 500 m <sup>3</sup> de coupes de bois déficitaires et 8.4 ha de plantation
Accueil du public en forêt PC-b	594 000	18 contrats pluriannuels avec les unités de gestion forestière
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière PC-e	20 000	5 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts FP-D	1 999 000	61 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts GF-U	50 000	Versement de la deuxième tranche de subvention pour une fusion réalisée en 2018
Optimisation de la gestion des forêts privées GF-O	36 000	3 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements GF-S et FP-J	1 807 000	621 ha de jeunes peuplements soignés et 17 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (FR.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Crédits d'investissements	570 000	3 nouveaux contrats conclus

#### 5.2.4.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
14 unités	4 unités	5 unités	5 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestières ont été accompagnés dans les districts du Lac, de la Singine et de la Gruyère.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, une mesure de promotion du bois fribourgeois dans la construction a été introduite. Dotée de 500 000 francs et mise en œuvre avec la collaboration de l'association Lignum Fribourg, elle offre une prime qui s'élève à 10 % du prix d'achat du bois (10'000 francs au maximum par projet).

#### 5.2.4.3 Planification forestière

La mise en application des principes de la planification directrice des forêts fribourgeoises (PDFF) se poursuit à travers l'élaboration et l'approbation des plans de gestion :

- > L'élaboration du plan de gestion de Forêt-Sarine est terminé et le plan de gestion approuvé. Une décision sylvicole importante fut prise par la corporation en choisissant de travailler sous le régime sylvicole de la forêt pérenne et en incorporant les principes de la sylviculture adaptative.
- > L'élaboration du plan de gestion de Glâne-Farzin se poursuit. La particularité de cette corporation intercantonale requiert certaines adaptations aux méthodes de travail habituel.
- > Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière du Haut-Lac est approuvé.
- > Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière Jogne-Javroz a débuté. Il s'agit d'un travail ambitieux qui souhaite aboutir à un plan de gestion dynamique, permettant un suivi et des mises à jour régulières.
- > Le plan de gestion de la commune de Châtel-St-Denis sera prochainement présenté à la commune pour validation.

L'inventaire du rajeunissement s'est déroulé dans les Préalpes fribourgeoises avec 657 placettes inventoriées pendant le mois d'avril, suite à la fonte des neiges. Le taux d'abroustissement moyen dans les Préalpes est de 6 %, donc inférieur à celui de 2018 (9 %), et aucun taux d'abroustissement, sur toutes les essences, ne dépasse le seuil limite, ce qui est encourageant. Comme sur le Plateau, la situation générale est donc satisfaisante et les problèmes observés restent ponctuels.

Les indicateurs du rapport sur la gestion durable des forêts fribourgeoises ont fait l'objet d'une mise à jour. La publication du rapport 2020 ainsi que la communication sur ses indicateurs phares auront lieu au printemps 2021.

### 5.2.5 Formation

#### 5.2.5.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

##### Contrats enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2020

1 <sup>re</sup> année (CFC)	15	(14 F et 1 A)
2 <sup>e</sup> année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
3 <sup>e</sup> année (CFC)	19	(14 F et 5 A)
1 <sup>re</sup> année (AFP)	3	(1 F et 2 A)
2 <sup>e</sup> année (AFP)	8	(7 F et 1 A)

##### Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2020



CFC	23	(20 F et 3 A)
AFP	2	(0 F et 2 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

#### 5.2.5.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	3	12
Cours de bûcheronnage 2	5	24
Répétition de secourisme	2	annulé
Sylviculture	10	164
Gestion	9	102
Formation	2	3
Faune	8	10

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, le Mont, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, le rapport annuel de la Formation professionnelle forestière (FPF) est disponible sur le site internet du SFN.

### 5.3 Section faune, chasse et pêche

#### 5.3.1 Gestion de la faune terrestre

La gestion de la faune sauvage est une discipline complexe dans le domaine environnemental. Elle est composée de nombreuses autres branches comme par exemple : la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la conservation des espèces, la sylviculture, la protection des habitats, la chasse, l'agriculture, la médecine vétérinaire, etc. Les trois buts principaux de la gestion de la faune sauvage sont de préserver et de promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène (durabilité écologique), de limiter les conflits forêt-faune et agriculture-faune (durabilité économique) et d'assurer une bonne gestion de la chasse et de la pêche dans le respect de tous les acteurs.

##### 5.3.1.1 Monitoring du chat sauvage

Débuté en 2018, le premier monitoring suisse du chat sauvage couvrant les régions du Jura, du Plateau et de certaines zones des Préalpes a pris fin au printemps 2020. Il avait comme but d'établir une carte de répartition des individus (recolonisation naturelle en cours), d'estimer leur densité et le taux d'hybridation en le comparant au premier relevé des chats sauvages effectué dans le Jura en 2008. Au total, 20 sites, composés de 3 lattes chacun, ont été suivis et contrôlés par les gardes-faune durant plusieurs mois. Lors des contrôles, les gardes-faune ont récolté tous les poils de félidés laissés sur les lattes imprégnées de valériane. Le rapport final sera disponible au courant de 2021.

##### 5.3.1.2 Monitoring du lynx

Durant l'hiver 2020-2021, le SFN effectuera à nouveau un monitoring du lynx dans la région biogéographique des Préalpes. Pour la troisième fois, après 2016 et 2018, le SFN pourra évaluer la situation du lynx dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises (densité, répartition spatiale, etc.) grâce à l'utilisation de la méthode dite de capture-recapture photographique (analyses spatiales et non spatiales). Le rapport final sera disponible au courant de 2021.

##### 5.3.1.3 Nouveau concept forêt-cerf

Suite à la recolonisation naturelle du cerf dans les régions préalpines et dans le but de maintenir un équilibre forêt-cerf, une collaboration intercantonale avec les cantons de Vaud et de Berne a été mise en place. Cette dernière vise à une gestion transfrontalière durable qui permette au cerf de s'établir dans une structure naturelle de population dans

des biotopes favorables tout en limitant les dégâts à un niveau supportable pour les forêts, garantissant leur multifonctionnalité. Elle permet également la mise en place d'un suivi et de mesures sylvicoles et faunistiques sur l'ensemble du territoire de la population de cerfs concernée. Au début 2020, le nouveau concept « forêt-cerf » a été validé et mis en vigueur afin de garantir les points précités.

#### 5.3.1.4 Avifaune

Une évaluation du statut de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs du canton a démarré et devrait se terminer en 2021. Le suivi annuel des populations d'une dizaine d'espèces d'oiseaux s'est poursuivi, souvent en collaboration avec des ornithologues fribourgeois.

#### 5.3.1.5 Formation pêcheurs professionnels

Suite à une décision de la Commission Intercantonale de la pêche (FR-VD-NE) et à une modification des concordats concernant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat (922.5 et 922.6), le SFN a organisé en 2020, en collaboration avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel, la formation et les examens pour les pêcheurs professionnels en activité (5 modules et examens théoriques et pratiques). Au total, 26 candidats se sont inscrits à la formation, 25 candidats ont été acceptés à la formation après présentation du casier judiciaire, 21 candidats ont terminé la formation, 16 candidats se sont présentés à l'examen, 16 candidats ont réussi la partie théorique et 13 candidats ont réussi la partie pratique, dont 4 Fribourgeois.

#### 5.3.1.6 Nouvelle méthode de chasse du chamois

Afin de garantir une population saine, adaptée à son habitat et ayant une structure sociale et d'âge la plus naturelle possible, le SFN a introduit en 2017 une chasse sexée par région avec un plan de tir limité à 15 % des individus comptés dans les territoires ouverts à la chasse. Cette nouvelle méthode de chasse prévoit également un prélèvement équilibré par sexe et par classe d'âge dans chaque région ouverte à la chasse. Suite à ce changement de système de chasse, la population de chamois a continué d'augmenter dans le canton de Fribourg pour atteindre en 2020 le record de ces 15 dernières années avec 2396 individus comptés. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a félicité le canton de Fribourg pour l'adaptation de la méthode de chasse défendue par de plus en plus de chasseurs actifs dans le canton.

#### 5.3.1.7 Nombre de permis de base par saison de chasse

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
avec arme	758	801	784	787	759	780	739	751	718	688
sans arme	-	-	-	-	-	4	6	3	2	2

### 5.3.2 Gestion de la faune aquatique

#### 5.3.2.1 Suivi des espèces

Les bassins versants de la Bibera, de la Broye en amont de Rue et de ses affluents ont été suivis en 2020 : 24 stations de pêche ont été relevées par pêche électrique ; 5404 poissons ont été pêchés et mesurés ; 11 espèces différentes ont été identifiées, notamment 1525 truites, 505 chabots, 218 spirilins ou 196 blageons, les vairons ont été le plus pêchés avec 1964 individus.

#### 5.3.2.2 Assainissement de la force hydraulique

La planification stratégique cantonale de 2014 prévoit qu'un total de 45 ouvrages doivent être assainis d'ici à 2030 dans le but de rétablir la libre migration des poissons. En date du 31 décembre 2020, 3 de ces ouvrages n'existent plus, et l'assainissement est à divers stades d'avancement pour 8 autres ouvrages. Des projets d'assainissement sont notamment en cours pour tous les grands barrages présents sur la Sarine (Lessoc, Rossens, La Maigrauge et Schiffenen).

Le domaine faune aquatique du SFN accompagne également les assainissements pilotés par le Service de l'environnement (SEn), qui concernent les problématiques liées au débit résiduel, au déficit de charriage et aux

écluées. Dans ce contexte, deux crues artificielles ont été réalisées en 2020, une sur l’Hongrin le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et une sur la Sarine à l’aval du barrage de Rossens le 22 octobre 2020.

### 5.3.2.3 Interventions dans les cours d’eau

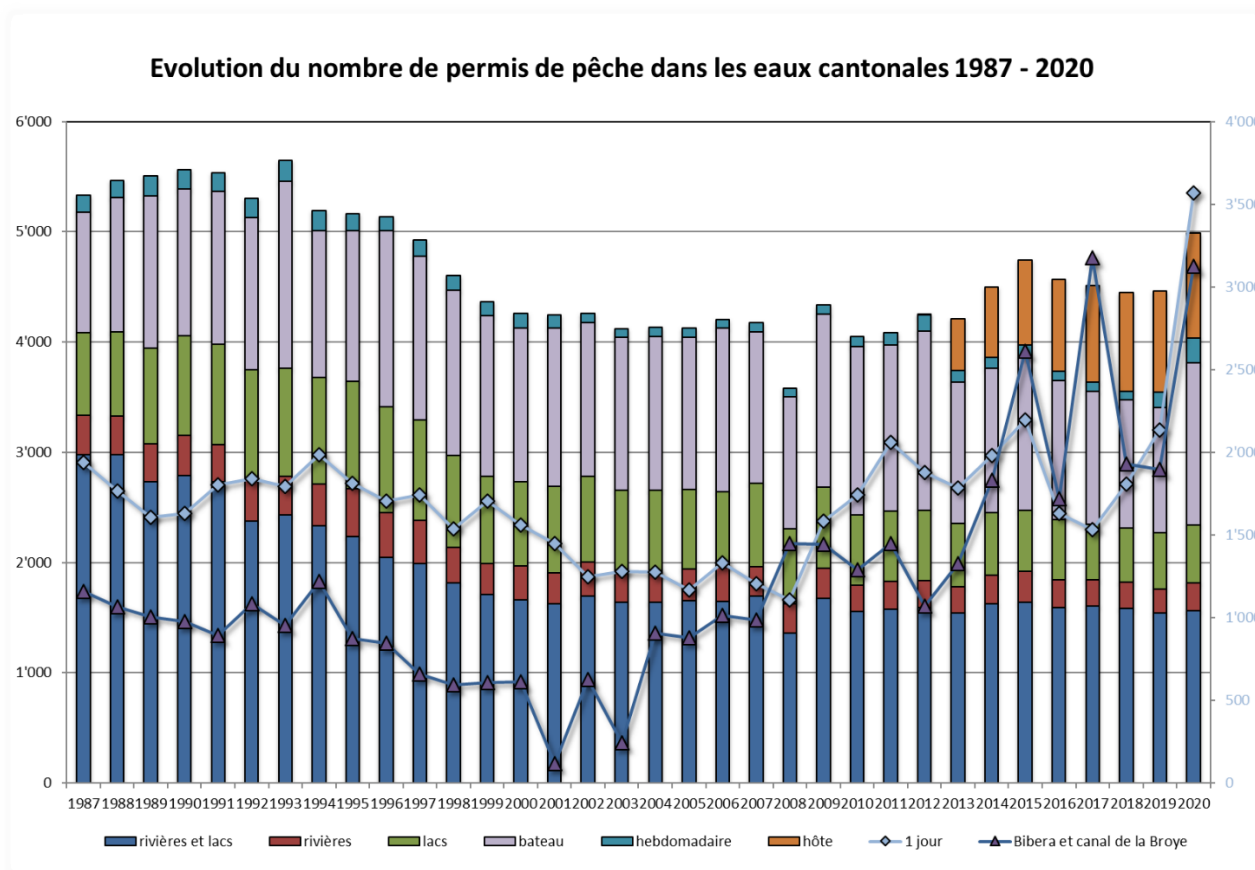
En 2020, le domaine faune aquatique a traité un total de 180 demandes d’interventions dans les cours d’eau, dont 88 ont nécessité une autorisation en matière de pêche et 28 étaient des demandes préalables. Pour 62 dossiers traités, il a été conclu que les intérêts de la pêche n’étaient pas touchés. Un préavis négatif a été émis pour deux dossiers.

### 5.3.2.4 Pollutions

Sur 57 pollutions qui ont nécessité l’intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans deux cas.

### 5.3.2.5 Pêche dans les eaux cantonales

Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2020 peuvent être consultés sur le site internet du SFN. La vente de permis journaliers, que ce soit pour les eaux cantonales ou la Bibera et le Canal de la Broye, ont augmenté de manière conséquente cette année, probablement en lien avec la crise de la Covid-19. Sur les 3566 permis journaliers délivrés, 2541 ont été vendus par internet (nouveau depuis 2019).



### 5.3.2.6 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2020, les permis suivants ont été délivrés par le Canton de Fribourg : 5 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 194 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 261 permis de pêche de loisir sans traîne (permis D), 257 permis additionnels « hôte », 7 permis journaliers C et 67 permis journaliers D. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

### 5.3.2.7 Pêche dans le lac de Morat

En 2020, les permis suivants ont été délivrés par le Canton de Fribourg : 1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 350 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C),

---

477 permis de pêche de loisir (permis D), 394 permis additionnels « hôte », 50 permis journalier C et 495 permis journaliers D. La vente de permis longue durée est restée stable, en revanche la vente de permis journaliers est passé de 170 à 545 entre 2019 et 2020 (les permis journaliers ont été introduits en 2019 sur le lac de Morat).

#### 5.3.2.8 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016–2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 ont été attribués. Les prochaines mises auront lieu début 2022 pour la période 2022-2027.

#### 5.3.2.9 Soutien pêche professionnelle

Selon la volonté du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022. Sur les 7 pêcheurs professionnels (6 permis A et 1 permis B), 6 ont fait une demande d'aide en 2020 (5 permis A et 1 permis B).

#### 5.3.2.10 Utilisation des 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche et utilisation du produit issu de la taxe de repeuplement

En 2020, les recettes de 166 119 francs liées aux 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche dans les eaux cantonales (art. 31 LPêche) ainsi que celles du produit issu de la taxe de repeuplement de 60 135 francs (art. 7 RPêche) ont été utilisées comme suit : 185 915 francs liés à l'alevinage des lacs et des cours d'eau, 35 073 francs liés à des suivis de populations piscicoles et 7766 francs liés à la protection et à l'amélioration de biotopes. Durant cette même année, les gardes-faune et le personnel du SFN ont effectué 1274 heures en lien avec cette thématique, ce qui représente un montant de 108 290 francs (le travail des gardes-faune représentant 648 heures ou 55 080 francs).

#### 5.3.3 Outils SIG

Le SFN a mis en production le logiciel FaunaMap après plusieurs années de développement. Cet outil informatique est destiné à appuyer les gardes-faune dans leurs nombreuses tâches de terrain, les tâches administratives et lors de relevés divers.

#### 5.3.4 Amendes d'ordre

En 2020, les collaborateurs du Service ont administré 82 amendes d'ordre :

- > 11 concernant la détention de chiens
- > 33 concernant la chasse
- > 38 concernant la pêche

### 5.4 Section nature et paysage

#### 5.4.1 Biodiversité

##### 5.4.1.1 Stratégie cantonale pour la biodiversité

Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une Stratégie cantonale pour la biodiversité ont démarré. Plusieurs experts ont été consultés afin d'établir un diagnostic sur l'état de la biodiversité dans le canton, son évolution, ses principales menaces et les possibles mesures pour en endiguer la crise actuelle. Les résultats de cette étude de base seront ensuite thématiques avec les différents groupes d'intérêt concernés afin d'évaluer les mesures à mettre en oeuvre. Il est prévu de présenter la stratégie au Conseil d'Etat en automne 2021

##### 5.4.1.2 Biotopes

Au total, 1139 ha de prairies et pâturages maigres, surfaces à litière, alpages ou zones tampon ont bénéficié de subventions via le programme « Contrats LPN »<sup>2</sup>, garantissant une exploitation extensive en faveur de la biodiversité, soit 89 ha de plus qu'en 2019.

---

<sup>2</sup> L'ordonnance sur les paiements directs (OPD) prévoit des indemnités pour la perte de rendement due à l'exploitation extensive de certains milieux (types de surfaces de promotion de la biodiversité).

---

Une quarantaine de biotopes d'importance nationale et cantonale (principalement des bas- et haut-marais ainsi que des sites de reproduction de batraciens) ont fait l'objet de travaux de gestion courants tels que fauche, débroussaillage ou arrachage de néophytes.

Des travaux de revitalisation plus importants tels que la restauration du régime hydrique, la réouverture de milieux embuissonnés, la lutte contre les néophytes, la conversion des peuplements forestiers, le curage ou la réfection de l'imperméabilisation d'étangs ont pu être réalisés dans les biotopes d'importance nationale et cantonale suivants :

- > Marais : Niremout, Frachy, Communs de Maules, Schwandmoos, Tourbière d'Echarlens, La Mosse d'en Bas (Le Crêt) ;
- > Zones alluviales : La Petite Sarine, Les Auges d'Estavannens, Les Auges de Neirivue, La Neirigue et La Glâne, Cerniat-La Valsainte, Montagny-les-Monts ;
- > Sites à batraciens : L'Ochère, Monteynan, Les Auges, Bouleirette, Bärswil, Courgevoux, Büneli, Le Biolley.

Le SFN a en outre pu acquérir une parcelle forestière d'une surface de près de 4 ha à proximité immédiate du site de reproduction de batraciens d'importance nationale Pra-les-Bous sur la commune de Belmont-Broye. Des premières mesures de revitalisation de cette parcelle ont déjà pu être mises en œuvre (conversion du peuplement forestier).

#### 5.4.1.3 Espèces

L'action printanière de sauvetage des amphibiens le long des routes a permis de sécuriser cette année 16 points de conflits. Une nouvelle barrière a été installée entre le village de Schwarzsee et Schwarzsee Bad au bord du Lac Noir. Les conditions météorologiques favorables ont permis la pose des barrières dès la fin du mois de février. Toutefois, en raison de la pandémie de Covid-19, toutes les barrières ont dû être démontées prématurément entre le 19 et le 21 mars, alors que la migration n'était pas encore terminée. Au total, 5,3 kilomètres de barrières ont été posés et près de 161 bénévoles ont permis à plus de 19 000 amphibiens de traverser la route en toute sécurité et atteindre leurs lieux de ponte.

Les responsabilités concernant les espèces exotiques envahissantes ont été clarifiées au sein de l'Administration cantonale et les travaux en vue de l'adoption d'une ordonnance y relative ont avancé.

#### 5.4.2 Réserves naturelles

Les modifications du plan d'affectation cantonal (PAC) des réserves cantonales de la rive sud du lac de Neuchâtel en vue du démantèlement des maisons de vacances qui se situent à l'intérieur des réserves naturelles ont été mises à l'enquête, donnant ainsi suite à la décision du Conseil d'Etat de 2017 de rendre ces secteurs à la nature.

Les travaux d'entretien dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel, menés par l'Association de la Grande Cariçaie (AGC), se sont poursuivis selon le plan de gestion : fauchage des marais, arrachage de ligneux, décapage des roselières pour créer des plans d'eau, travaux forestiers, monitoring de différentes espèces, information et accueil du public.

Au lac de Lussy, un exutoire réglable a été mis en place permettant de monter progressivement le niveau du lac pour permettre la régénération des surfaces de tourbière et de le descendre temporairement afin de permettre le fauchage des terrains par les exploitants agricoles.

#### 5.4.3 Paysages

Les travaux en vue de l'intégration de l'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC) au plan directeur cantonal ont été finalisés. En particulier, les communes concernées par ces périmètres ont été entendues lors de séances d'échange. À cette occasion, les objectifs de protection, de gestion et d'aménagement des paysages ont été ajustés.

En collaboration avec le Département de Géosciences de l'Université de Fribourg, les travaux d'élaboration de l'inventaire des géotopes d'importance cantonale se sont poursuivis.

#### 5.4.4 Parcs

Les parcs naturels régionaux (PNR) Gruyère Pays-d'Enhaut et du Gantrisch ont terminé le processus de renouvellement de leurs chartes, qui ont été acceptées par toutes les communes concernées.

Les programmes spécifiques de promotion des espèces et des biotopes ont été poursuivis. Sont à relever en particulier la création de plusieurs étangs dans le PNR Gruyère Pays-d'Enhaut et la poursuite des programmes de lutte contre les néophytes dans les deux parcs.

## 6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

### 6.1 Introduction

Le SAAV, installé depuis septembre 2015 dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez, continue d'offrir une multitude de prestations quotidiennes pour le bien des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg. Le Service a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé de ces derniers ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Les principales prestations du SAAV sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plages de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires. Les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans (2019-2022).

Durant l'année 2020, la pandémie de Covid-19, l'état de nécessité et la situation extraordinaire déclarée dans toute la Suisse ont poussé le Service à s'adapter constamment, à se réinventer, à chambouler son quotidien et à revoir complètement son organisation et ses prestations. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions essentielles usuelles, objet principal du présent rapport d'activité. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population dans la lutte contre ce nouveau virus pandémique en ce qui concerne les questions sanitaires. Et ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite (OCC) et du canton. Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. A noter que certains éléments ont une portée clairement historique et feront l'objet d'un rapport séparé, rédigé par des historiens mandatés par le Conseil d'Etat.

Au niveau des autres crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles

---

implémentées sur le territoire du canton de Fribourg. La situation est sévère dans de nombreux autres cantons, tout comme à Fribourg. Le concept d'assainissement du piétin chez les ovins, présenté par les Offices fédéraux fin 2019, se révèle trop prématuré par rapport à la fin de l'éradication de la BVD et débutera probablement en automne 2024. La peste porcine africaine, qui sévit particulièrement à la frontière germano-polonaise, a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2020, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou sur la population de sangliers sauvages. Parallèlement, le risque que la grippe aviaire touche la Suisse est élevé. Les éleveurs de volailles fribourgeoises, en particulier dans les zones bordures (5 kilomètres) des lacs de Morat et de Neuchâtel, ont ainsi été invités à prendre des mesures préventives efficaces pour éviter l'introduction de cette maladie dans le pays.

La gestion de l'assurance qualité a été renforcée durant l'année 2020. En effet, deux personnes des laboratoires du SAAV consacrent un temps cumulé de 40 % à la gestion du système de management de la qualité. Cette gestion s'applique aux deux normes ISO 17025:2017 (laboratoires) et ISO 17020:2012 (inspecteurs). De plus, la visibilité des démarches dans le domaine de la qualité s'est accrue, notamment par l'attribution d'une fonction « Assurance qualité » au sein de l'organigramme, directement rattachée à la direction du SAAV. Finalement, de nombreuses actions ont été mises en place en vue de l'audit de réaccréditation agendé au printemps 2021.

Au 31 décembre 2020, le Chef du secteur administration et soutien a décidé de relever un nouveau défi professionnel au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Chimiste cantonal a pris une retraite anticipée. M. Xavier Guillaume lui succèdera comme nouveau chimiste cantonal et chef de service adjoint tandis que Mme Catherine Heimann occupera le poste d'adjointe au chef de service.

## **6.2 Activités**

### **6.2.1 Direction et administration**

La direction et de nombreux collaborateurs et collaboratrices du SAAV ont fourni un soutien intense et de qualité à l'Etat de Fribourg, à la population fribourgeoise ainsi qu'à l'OCC dans la lutte contre le nouveau coronavirus dès le début du mois de mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année. A la suite de la demande d'appui du directeur médical de l'Hôpital fribourgeois (HFR), adressée à la Centrale de conduite sanitaire (CCS) et à l'OCC début mars, le SAAV a repris la hotline santé le 13 mars, sur délégation médicale. Cette hotline, dédiée aux questions sanitaires de la population fribourgeoise, avait tout d'abord été mise sur pied et exploitée par l'HFR du 27 février au 12 mars. Sa gestion par le SAAV durant les trois mois suivants, 7 jours sur 7, de 7 à 23 heures, s'est faite parallèlement à la réalisation de tests de dépistage Covid-19 dans les laboratoires du Service, sur mandat du HFR.

Dès le 13 mars et jusqu'au 12 juin, le SAAV a garanti la permanence à la hotline par la présence physique de ses cadres. Peu après la mise en route de la hotline, le nombre d'appels a rapidement augmenté à plus de 600 par jour, ce qui a obligé l'Etat-major (EM) de la hotline à augmenter le personnel et le nombre de lignes téléphoniques. Grâce à la bonne collaboration du personnel du SAAV, qui a dû quitter ses bureaux d'un jour à l'autre, et au soutien du SITel, la hotline a été équipée de 20 lignes téléphoniques et de 20 postes de travail, opérationnels dès le 20 mars 2020. Le nombre de personnes engagées a ensuite fait l'objet d'adaptations constantes en fonction de l'intensité de la crise sanitaire et des besoins de la population.

Au total, le SAAV a mobilisé en externe une centaine de réceptionnistes (étudiants), une dizaine d'infirmiers (régulateurs) et trois médecins pour exploiter les lignes de la hotline santé. Quarante collaborateurs et cadres du Service ont été réquisitionnés dans l'EM, si possible âgés de moins de 50 ans et sur une base volontaire. Outre le personnel du SAAV, la moitié de l'effectif de l'Ecole de Police et de ses cadres ainsi qu'une permanence de psychologues avec le concours de représentants des Aides psychologiques d'urgence (APU) et de l'Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) ont composé cet EM. Toutes ces personnes ont garanti le suivi administratif (contrats de travail, paiement des heures, planning des étudiants, attestations de travail, lettres de remerciement, soutien informatique, etc.), les briefings des opérateurs du matin et de l'après-midi, les mises à jour continues des informations dans les trois centraux téléphoniques, la gestion des fichiers patients ainsi que la validation et la coordination quotidiennes des logigrammes avec les infectiologues de l'HFR. De plus, elles établissaient deux fiches de renseignement qui partaient chaque nuit vers les autres EM de l'OCC pour connaître les préoccupations, besoins et



---

problèmes quotidiens rencontrés par les Fribourgeois et Fribourgeoises. Ainsi, la Hotline Santé a traité plus de 8600 appels entre le 13 mars et le 12 juin 2020, traité et coordonné 535 prises en charge médicale et 120 difficultés relationnelles.

Les cadres de la hotline ont également su relever d'autres missions spéciales pour le bien du canton, comme l'acquisition de matériel stratégique débouchant notamment sur la création d'une filière de dépistage virologique de la Covid-19 au SAAV, en production depuis mai 2020, en appui et sous l'égide de l'HFR ; le développement, la finalisation et la livraison clef en main de la télémédecine au HFR (voir communiqué de presse HFR du 22 avril 2020) ; des développements de drones ; une ligne de production de désinfectants ; du coaching, etc. Le tout avec comme seul et unique but de servir l'Etat et la population fribourgeoise pour sauver des vies, en partenariat avec l'OCC et le HFR.

Lors de la première vague, le tribut fut lourd pour les 40 membres de l'EM, dont 29 ont développé le coronavirus. Quatre d'entre eux ont eu des symptômes sévères et six (en plus des 29) ont été identifiés après-coup comme porteurs asymptomatiques, avec des anticorps. L'absence-maladie moyenne a été de 23 jours. Tous les collaborateurs de l'EM ont ensuite pu réintégrer leur poste et ont donné volontairement leur sang dans le cadre des études scientifiques sur le SARS-CoV-2.

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus, frappant durement le canton de Fribourg dès octobre 2020, a mis à nouveau le SAAV à contribution. Tout en continuant l'exploitation de la ligne de dépistage virologique Covid-19 sous l'égide et en appui de l'HFR, le Service s'est notamment impliqué via les contrôles des mesures Covid-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales. Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le SPE. Plusieurs établissements et personnes ont également été dénoncés par la Cellule de coordination cantonale Covid-19 (CCC) au Ministère public pour avoir enfreint les mesures édictées, et d'autres ont dû faire des adaptations immédiates. Le SAAV a par ailleurs engagé du temps, de l'énergie et du personnel pour soulager les hotlines dédiées au Covid-19 en collaborant à l'élaboration des Foires aux Questions (FAQ) de l'Etat, pour contribuer au futur plan de sortie par palier, pour consolider des fiches de renseignements stratégiques à l'attention du chef de l'OCC ou au stockage de biens stratégiques.

Le premier semestre 2020 fut donc intense pour le secteur administration et soutien. Plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices ont démontré une grande agilité en participant à l'exploitation de la hotline santé et de son EM. Durant cette période, ils ont fait preuve d'un engagement remarquable. En plus des tâches habituelles, le deuxième semestre fut marqué par le départ de plusieurs personnes du Service ainsi que par la réorganisation de deux grandes sections, à savoir la protection des animaux et les laboratoires. Ces remplacements et adaptations ont engendré un travail administratif important, dont notamment la révision de plus de 20 cahiers des charges et la rédaction de plus de 25 certificats de travail. Les tâches en lien avec ces changements ne sont pas terminées et seront poursuivies en 2021.

Dans un esprit de numérisation des processus administratifs, les efforts consentis en 2019 pour diminuer les impressions et économiser du papier se sont maintenus en 2020. Ce sont plus de 70 000 feuilles imprimées qui ont été économisées cette année, représentant une diminution de 19 % par rapport à l'année précédente. De nouvelles mesures seront mises en place dans le futur pour tendre vers une administration sans papier.

Grâce à l'investissement de chacun et chacune, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gage d'une entreprise formatrice de qualité.

Le secteur administration et soutien a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Dans cette optique, un espace de ressourcement a été créé. Cet aménagement répond aux objectifs de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la nouvelle politique de ressources humaines de l'Etat. La situation sanitaire en lien avec le coronavirus a poussé l'administration de notre canton à privilégier, dans un premier temps, puis à faciliter, dans un deuxième temps, le travail mobile. Toutefois, en raison des activités de contrôle menées sur le terrain, dans les abattoirs, les inspectorats ou en laboratoire, une grande partie du personnel du SAAV ne peut pas effectuer de télétravail. Malgré les contraintes et le contexte particulier, tous se sont adaptés et ont répondu présents pour continuer à assurer leur tâches, indispensables pour que le Service continue à remplir ses

missions pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Au 31 décembre 2020, dix personnes avaient signé un accord sur le travail mobile. Cette mesure a pour but de flexibiliser le temps et le lieu de travail, de rendre l'Etat-employeur plus attractif et de contribuer à une meilleure conciliation entre la vie privée et professionnelle.

Le secteur compte désormais 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et à l'intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant les locaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 29 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à 7 instruments parlementaires ainsi qu'à deux projets législatifs. A savoir l'ordonnance modifiant le règlement sur l'eau potable à la suite de la modification de la loi sur l'eau potable entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020, intervenue après la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et de la DIAF ; en effet, le Conseil d'Etat avait, dans sa séance du 10 décembre 2018, validé le transfert des fonctions planification et géomatique de la section inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade, qui relevait du SAAV, vers le SEN ; puis, la rédaction de la Directive du SAAV sur la gestion du mordant sportif avec des chiens, entrée en vigueur le 5 novembre 2020. Enfin, le Service a émis 5221 décisions administratives, dont 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 32 oppositions/réclamations, rendu 12 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours et a transmis 117 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	188	6	3	3
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1408	21	3	78
Santé animale	790	0	0	16
Inspectorat des viandes et abattoirs	2302	2	1	1
Protection des animaux	533	3	5	19
<b>Total</b>	<b>5221</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>117</b>

### 6.2.2 Laboratoires

Une très forte augmentation du nombre d'échantillons analysés traités par les laboratoires du SAAV a à nouveau été observée en 2020 : 51 474 (47 021 en 2019). Il n'a été possible de l'absorber que grâce à l'implication et l'esprit d'innovation du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Au chapitre innovation, un effort décisif a permis, en plus du maintien des missions essentielles des laboratoires, la conception, la validation (par Swissmedic pour le domaine médical), la réalisation et l'exploitation d'une filière d'analyses virologiques des échantillons Covid, en appui et sous l'égide de l'HFR. De mai à décembre 2020, environ 6600 échantillons y ont été analysés avec d'excellents résultats. Les analyses se poursuivront en 2021.



*Plusieurs appareils sont utilisés dans la filière d'analyses virologiques des échantillons Covid-19 au SAAV. Parmi eux, le robot rouge au premier plan permet notamment l'automatisation de la préparation des réactifs pour l'amplification des acides nucléiques (PCR) afin de déceler la présence ou non de gènes spécifiques du SARS-COV-2.*

En outre, les laboratoires du SAAV ont contribué à l'effort commun de l'Etat de Fribourg face à la pandémie de Covid-19 par la fabrication, avec le concours et la validation de la pharmacienne cantonale, de substances de désinfection. Des activités de recherches de matériel stratégique et de produits de première nécessité (notamment la recherche et l'achat d'écouvillons pour les prélèvements d'échantillons nasopharyngiens médicaux ainsi que de matières premières pour la fabrication de désinfectant) ont également été menées avec dynamisme et résultats probants.

Les unités biologie alimentaire et biologie vétérinaire ont fusionné pour ne former plus qu'un seul laboratoire dit de biologie. La structure a donc été réorganisée, tant au niveau du personnel que du matériel, avec par exemple la mise en commun de nombreux appareils et l'intégration par rotation des trois apprentis des anciennes unités.

Au niveau du laboratoire de chimie, un effort particulier a permis de mettre en place un processus d'analyse des métabolites du chlorotalonil par une méthode de spectrométrie de masse. Au total en 2020, plus de 400 échantillons d'eau, un nombre conséquent au vu de la complexité de cette méthode d'analyse, ont ainsi pu être analysés afin d'établir un état de la situation et une cartographie des réseaux d'eau potable du canton.

### 6.2.2.1 Laboratoire de Biologie

Les résultats des secteurs alimentaire et vétérinaire sont présentés ci-dessous séparément par souci de clarté.

#### 6.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2020, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 3848 échantillons. Il s'agit de 2857 échantillons d'eau potable, 20 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 687 échantillons de denrées alimentaires, tous analysés dans le cadre de 12 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent les analyses de 244 échantillons pour la recherche de légionelles et 16 provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

La diminution du nombre d'analyses microbiologiques (- 13,2 %) s'explique par l'arrêt des prélèvements de contrôle de l'eau potable et de denrées alimentaires durant la période du 13 mars au 20 avril 2020, ceci en raison des mesures de restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

Dans son rôle de formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné un apprenti de deuxième année, qui a effectué un stage de six mois.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé, en grande partie sous forme de visioconférences, à diverses réunions d'échange d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	396	88 (22 %)
Glaçons	9	2 (22 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	55	16 (29 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	40	11 (28 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	27	13 (48 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	10	0 (0 %)
Virus de l'hépatite dans la viande de porc et sanglier	10	0 (0 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	12	7 (58 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	7	2 (29 %)
Fromageries artisanales (alpages et plaines) - hygiène des procédés	12	0 (0 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	28	5 (18 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	37	6 (16 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Germe pathogène dans les farines et produits à base de farine	22	0 (0 %)

En 2020, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 22 %, ce qui représente une très légère diminution par rapport à celui de 2019 (29 %) et 2018 (25 %). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale, dans 78,4 % des contestations), et des germes aérobies mésophiles (GAM) (38,6 %). Ces derniers sont souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, alors que la présence d'entérobactériacées est synonyme de lacunes et d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production. Dans 27,2 % des cas de contestation, une double contamination a été observée. Pour 7 échantillons, les GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant une colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et clairement impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes, staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*, six respectivement quatre échantillons, dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent un taux de non-conformité de 22 %, comparable à celui des années précédentes.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, six échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Des germes pathogènes (listéria, salmonelles, *Bacillus cereus*, staphylocoques à coagulase positive) n'ont été détectés dans aucun des échantillons prélevés dans le cadre de ces annonces.

En 2020, le secteur a continué à analyser la viande et des produits dérivés mis sur le marché, dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Les produits cibles étaient les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées. Concernant les produits échaudés, le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et

---

le conditionnement. Pour ces derniers produits, le taux de non-conformité a baissé concernant les paramètres de fabrication, mais a stagné pour ce qui est des bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats (29 % respectivement 48 % de non-conformités) démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Entérobactériacés et GAM étaient les principaux germes à l'origine des manquements. Il est en outre à signaler que dans trois cas, des *Listéria monocytogenes* ont pu être mises en évidence, et que dans deux de ces cas les concentrations de cette bactérie étaient supérieures aux valeurs légales.

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, la légère détérioration constatée en 2019 par rapport aux années précédentes se confirme en 2020 : plus de la moitié des échantillons prélevés sont non conformes (58 %). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactériacés.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité moins élevé (29 %) qu'en 2019 (39 %). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée.

En 2020, la campagne microbiologique alimentaire intercantonale a porté sur la recherche de germes pathogènes dans les farines et produits à base de farines (pâte à gâteau crue et à biscuit). Ces produits ont récemment été décrits comme un nouveau véhicule pour la transmission de *Escherichia coli* productrices de shigatoxines (STEC). Les 22 échantillons analysés par le laboratoire se sont révélés tous conformes.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent qu'après la fabrication les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées.

#### 6.2.2.2 Secteur vétérinaire

En 2020, un total de 40 036 échantillons (38 703 en 2019) a été analysé. Le secteur et son personnel ont donc pleinement rempli leur mission dans le cadre de la surveillance des épizooties et ce, nonobstant les restrictions (hygiène, nombre de personnes par laboratoire, etc.) et les quarantaines liées à la pandémie de Covid-19. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2020 ont tous été analysés par le laboratoire.

Du fait de l'annulation des expositions bovines dès mars 2020, le nombre d'analyses obligatoires pour participer à ces manifestations a diminué par rapport à l'an passé [rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et leucose bovine enzootique (LBE)].

Un total de 17 804 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels et des contrôles RiBeS ou des contrôles après importations, respectivement avant exportations. Le laboratoire a également analysé 1037 échantillons (sang et arrière-faix) afin de déterminer des causes d'avortements. Au total, 32 522 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel, dont 32 016 (23 089) pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie et démontrant l'investissement croissant en suivi BVD des exploitations.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à six essais interlaboratoires avec des résultats satisfaisants.

Le laboratoire a également continué la mise en place du projet d'un portail de prescription digital, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb), en collaboration avec la section santé animale et un groupe test de vétérinaires praticiens. A la suite de la phase pilote de cette année, le déploiement de cette application à l'ensemble des mandats d'analyses du laboratoire se fera courant 2021.

Enfin, dans le but d'optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats, le laboratoire a validé six nouvelles méthodes analytiques.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2020 :

### Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)

Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombres d'analyses	Cas positifs
IBR / IPV (ruminants)	Sang	2098	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	614	0
	Arrière-faix	468	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	1172	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	150	34
	Arrière-faix	469	5
Chlamydie	Sang	18	1
	Arrière-faix	12	0
LBE (bovins)	Sang	1484	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	3	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	3	1
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	577	210
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Œufs et sang	319	5
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	0	0
Maladie d'Aujeszky (porcs) **	Sang	1738	4
SDRP*, anticorps (porcs) **	Sang	1721	11
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	6	3
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	14	6
Encéphalopathie spongiforme bovine	Obex	0	0
Maladie de la langue bleue, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	499	
Maladie de la langue bleue, anticorps ELISA (bovins)	Sang	0	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	8466	466
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	32016	345
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	21	10
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	49	24
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	145	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose :	- PCR	1	0
	- coloration Zeehl Nelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	6

\* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc ; \*\* analyses positives non confirmées par le laboratoire de référence

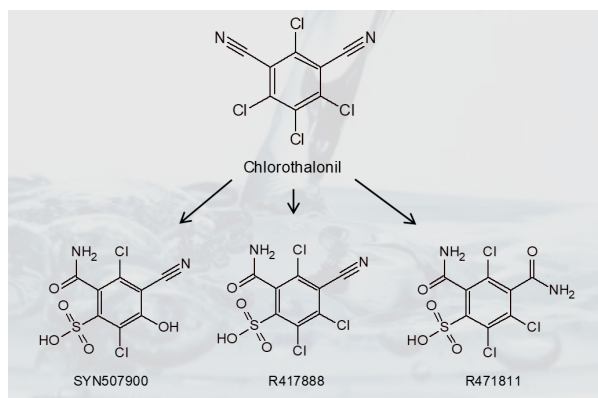


Autres d'analyses	2020	2019
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	397	946
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	23	34
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	81 (dont 3 positives aux substances inhibitrices)	172 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	110	109
Analyses parasitologiques dans les fèces	40	126

### 6.2.2.3 Laboratoire de Chimie

En 2020, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3362 échantillons d'eau (3172) et 485 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (686). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de 5 campagnes cantonales, 6 campagnes intercantionales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEN et Agroscope) ainsi que deux campagnes nationales.

La tâche principale du secteur chimie pour l'année 2020 a été l'analyse d'un nombre important d'échantillons d'eau, dans le cadre de l'établissement du point de situation sur la présence des métabolites pertinents du chlorothalonil dans les ressources en eau potable du canton. Pour cela, une nouvelle méthode a été développée durant le dernier trimestre 2019 et validée début 2020. Au total, 483 échantillons ont été analysés selon cette méthode durant l'année.



*Formules chimiques des principaux métabolites pertinents du chlorothalonil.*

L'année 2020 a, sans surprise, été fortement influencée par les restrictions de travail provoquées par la pandémie. Lors du semi-confinement du mois de mars, les travaux planifiés par le laboratoire de chimie ont été « gelés » et les activités partiellement redirigées pour pallier le manque de désinfectant utilisé pour les mains et les surfaces. Le secteur a en effet obtenu en urgence l'autorisation de la pharmacienne cantonale pour la production, selon une recette de fabrication de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de désinfectant pour les mains. En parallèle à cette fabrication, le secteur a participé à l'effort logistique pour l'achat de désinfectant prêt à l'emploi pour le compte de l'OCC.

Le laboratoire a pu produire environ 200 litres de désinfectants et en acheter du prêt à l'emploi, alors que ce produit était presque introuvable. Il en a été de même pour les flacons à usage personnel. Là aussi, le secteur s'est engagé afin d'en mettre à disposition en quantité suffisante (environ un millier de flacons) pour soutenir le dispositif de sécurité du SAAV et de la Police cantonale à Granges-Paccot. Lorsque les règles en vigueur durant le semi-confinement ont été allégées, une tâche conséquente a été la fabrication de l'eau oxygénée nécessaire à la désinfection par nébulisation des locaux de commandement. Au total, le secteur chimie a produit environ 1900 litres d'eau oxygénée à 6 %.

Comme ce fut déjà le cas les années précédentes, la collaboration avec le SEN, notamment pour l'utilisation commune d'instruments de mesure, s'est poursuivie et a été approfondie. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux Services. L'établissement d'une méthode commune



d'analyse des micropolluants a été planifié début 2020 et son développement a continué dans le courant de l'année. En outre, le SAAV a analysé chaque mois 261 échantillons prélevés dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate pour le SEn.

Au niveau cantonal, une méthode de spectrométrie de masse (GC-MS) pour l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) a été développée par le laboratoire de chimie, en partenariat avec la Police cantonale.

Au niveau de la collaboration intercantonale romande, un total de six campagnes a été réalisé. La campagne qui avait pour but d'analyser la présence et les teneurs de p-Phénylènediamine ainsi que d'un marqueur pour les produits du type « henné » a été définie comme prioritaire pour l'ensemble des cantons romands. Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé un stage pour des élèves du CO. Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Le laboratoire de chimie a également continué à renforcer ses efforts dans l'analyse de l'amitrazé dans le cadre d'une étude approfondie sur l'acheminement et la cinétique des résidus d'amitrazé dans les ruchers, en collaboration avec Agroscope à Liebefeld. Les efforts analytiques de cette année visaient à mieux comprendre la dégradation ainsi que la transmission des résidus d'amitrazé dans la cire, lorsque celle-ci est réutilisée en apiculture. Le laboratoire de chimie confirme ainsi son rôle de pionnier et de leader en Suisse dans ce domaine.

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	23	0
Qualité de châtaignes fraîches	15	5 (33 %)
Métaux lourds dans les bijoux	5	3 (60 %)
Vérification des teneurs en matière grasse dans les produits laitiers	16	0
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	483	54 (11,2 %)

<b>Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Amitrazé dans le miel (domaine production primaire)	95	0
Amitrazé dans la cire (domaine production primaire)	114*	23 positifs (20 %)
Mycotoxines (A, B-Trichotécènes+Zéaralénone) dans les produits à base de maïs	24	2 (8 %)
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines couvertes	25	5 (20 %)
THC et CBD dans le chanvre, chanvre à faible teneur en THC et liquide pour e-cigarettes	36	0
p-Phénylènediamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	65	7** (11 %)

\*sont inclus les 8 commerçants de cire inspectés

\*\*\*dont 5 avec teneurs en colorants dépassant la limite légale, deux échantillons avec non-conformité d'étiquetage

<b>Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Objectif du projet</b>
Amitrazé (Agroscope)	38 (cires et eau)	Connaître la cinétique de l'amitrazé et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	261	Collaboration interservices (SEn)

<b>Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Objectif du projet</b>
Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Cyanobactéries et microcystines dans les eaux	12	0
Perturbateurs endocriniens issus de contenants "végétaux" pour contact alimentaire	8	1 (13 %)
Sécurité des jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois - tests mécaniques	18	0
Pesticides et alcaloïdes dans les thés et infusions	8	0
Identification d'espèces animales dans les préparations à base de viande hachée	23	2 (9 %)
Antimicrobiens dans les cosmétiques (MIT et/ou MCIT)	21	1 (5 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les fromages à pâte dure de Suisse	18	Pas encore terminé
Colorants artificiels et édulcorants dans les boissons aromatisées uniquement	35	8 (23 %)
IA dans les produits à base de riz + jus de fruits destinés aux nourrissons et enfants en bas âge	17	0

<b>Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
OSAV – NFUP 2019 Programme miels	7	0
Authenticité de laits dans fromages (campagne européenne OPSON IX)	5	0

### 6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2020, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a poursuivi l'intégration des activités de contrôle des eaux (eau potable, eaux de douche et de baignade), qui étaient jusqu'en avril 2019 sous la responsabilité de l'ancien inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP).

La pandémie de Covid-19 a impacté les activités de l'IDO à plusieurs niveaux :

- > les contrôles officiels concernant le droit alimentaire ont dû être redéfinis afin de prendre en compte l'arrêt de certaines activités (notamment dans le cadre de la restauration, très fortement touchée par les mesures Covid-19) et la réorganisation de certains commerces, qui se sont lancés notamment dans la vente à l'emporter ainsi que par correspondance ;
- > un plan de protection a été établi spécifiquement pour protéger les inspecteurs et contrôleurs durant le service externe et pour éviter toute contamination des personnes, installations et locaux visités lors des contrôles ;
- > l'IDO a également été mandaté par l'OCC pour vérifier, dès la fin août 2020, le respect des mesures Covid-19 dans certaines catégories d'établissements, en particulier auprès des entreprises alimentaires de taille industrielle ou semi-industrielle des secteurs des produits laitiers et carnés. Ces contrôles ont permis de constater que la majorité des entreprises contrôlées avaient mis en place des plans de protection bien définis et conformes aux exigences nationales ; les points faibles concernaient principalement l'aménagement des locaux sociaux (locaux de pause, cafétérias) ;
- > à la suite de cela, l'IDO a également effectué des contrôles Covid-19 auprès des établissements de restauration qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (ces établissements relevant du contrôle de la Police cantonale), à savoir en particulier les cafétérias et locaux de pause des hôpitaux, des EMS et des établissements scolaires ainsi que les cantines d'entreprises.

### 6.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué en 2020 un total de 1749 inspections (2110) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (70 %) est comparable à celui constaté en 2019 (69 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques et la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (47 % des inspections effectuées en 2020 – à comparer avec une proportion de 59 % en 2019), suivis par les commerces (30 %, contre 23 % en 2019), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (21 %) et les industries (2 %). Une plus grande proportion de commerces alimentaires a ainsi été inspectée en 2020, à la suite notamment des mesures de fermeture frappant les établissements de restauration.

En 2020, de nombreuses initiatives de bienfaisance ont été mises sur pied par des personnes souhaitant venir en aide aux citoyens et citoyennes les plus durement touchés par la crise dans notre canton ; le SAAV a pris contact activement avec les associations et groupements à l'origine de ces actions afin de vérifier qu'elles s'effectuaient en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)]. En 2020, ce sont ainsi 1015 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1178 l'an précédent) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

### 6.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	71	-
	Captages (avant traitement)	534	-
	Autres	231	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	293	98 (33,5 %)
	Après traitement	391	39 (10 %)
	Distribuées	1898	177 (9,3 %)
<b>Total</b>		<b>3430</b>	<b>314 (9,2 %)</b>

En 2020, au vu de ses ressources limitées en personnel, le SAAV a inspecté quatre distributeurs d'eau potable (contre 7 en 2019) ; ces inspections ont été effectuées pour approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de traitement ultraviolet.

En matière de pollution, trois cas ont été traités en 2020 (12). Ces cas ont été causés par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mis en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Deux de ces cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

---

En outre, dans le cadre d'une campagne d'analyse organisée au niveau national, le SAAV a fait prélever 381 échantillons d'eau potable pour en analyser la teneur en métabolites pertinents du fongicide chlorothalonil. Au total, 221 échantillons (58%) se sont révélés conformes aux exigences du droit alimentaire et 160 (42%) non conformes, tout en restant consommables selon l'Office fédéral ; à noter que ces analyses ont été effectuées sur les ressources (puits, sources et autres) et non sur les eaux (souvent mélangées) distribuées aux consommateurs. La DIAF a communiqué<sup>3</sup> sur ce sujet en date du 6 juillet 2020. Durant l'année écoulée, 34 distributeurs d'eau ont déjà pu mettre en place des mesures immédiates dans le but de diminuer la concentration de ces métabolites dans l'eau distribuée ; ces mesures consistent à mettre hors service les ressources contaminées, à mélanger celles-ci avec des eaux conformes ou à s'approvisionner chez un autre distributeur. L'année 2021 sera consacrée à la définition de mesures de mise en conformité des ressources non conformes, ceci en collaboration avec les distributeurs d'eau concernés.

### 6.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

Le SAAV a prélevé 20 échantillons d'eau provenant de piscines accessibles au public durant l'année 2020. Au total, 5 (25 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans trois cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée ; les deux autres échantillons non conformes présentaient une teneur en bromate (issu du bromure, qui est présent dans le sel utilisé dans les électrolyseurs ou dans l'eau de remplissage du bassin) deux fois plus élevée que la valeur maximale autorisée. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé, lors d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 244 échantillons d'eau de douche : 13 de ces échantillons (soit 5%) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

### 6.2.4 Plages de baignade publiques

Dans le canton, les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (OFEV et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV a la charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été, transmis à l'OFEV et au médecin cantonal. En 2020, sur les 24 échantillons prélevés, 22 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et 2 la classe de qualité B (bonne).

### 6.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

La pandémie a également marqué de son sceau le travail effectué par l'inspecteurat des viandes et abattoirs (IVA). Alors que l'activité de certaines sections du SAAV a été réduite durant la première vague, les collaborateurs et collaboratrices de la section IVA ont poursuivi leurs tâches sur les sites, répondant ainsi au maintien de l'activité des abattoirs, ceux-ci ayant pour mission de garantir l'approvisionnement de la population.

Le rapport faisant suite à l'audit de septembre 2019 par les instances européennes concernant la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires et de contaminants dans les animaux vivants et les produits d'origine animale n'a pas révélé de manquements majeurs pour les prélèvements effectués dans les abattoirs et exploitations fribourgeoises. Les manquements constatés lors de ces inspections avaient déjà fait l'objet de mesures correctives visant à optimiser les pratiques de prélèvement afin d'éviter les problèmes de regroupement des échantillons, et d'en assurer un ciblage approprié.

---

<sup>3</sup> [Ressources en eau et chlorothalonil | État de Fribourg](#)

### 6.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis systématiquement à deux contrôles (*ante mortem* et *post mortem*) par du personnel officiel qualifié dûment formé (vétérinaires et assistants officiels). C'est aussi grâce à ces contrôles, qui sont minutieusement effectués au quotidien, que les consommateurs et consommatrices peuvent savourer avec bonne conscience une viande sûre et issue des abattoirs fribourgeois.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'IVA compte une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 3 à 22 heures.

Durant l'année 2020, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 440 160 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 3,3 % par rapport à l'année précédente.
- > pour la volaille, un total d'environ 31,5 millions de poulets a été abattu. Ce chiffre est en hausse de près de 1,5 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation de viande en Suisse. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 2,1 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
79 210 (- 11,6%)	357 745 (- 1,2 %)	2410 (- 1,8 %)	503 (- 20,4 %)	14 (- 49,1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
31 573 140 (+ 1.5 %)	122 (- 27,8 %)	154 (+ 87,8 %)	2 (+ 100 %)

*La différence par rapport à l'année précédente (2019) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.*

En 2020, le canton de Fribourg comptait 4 grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont 6 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier. A des fins de surveillance de ces établissements, 14 inspections ont été opérées, dont 11 sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2020 (en baisse d'environ 23 % par rapport à l'année précédente) est à mettre sur le compte de la situation pandémique et de ses restrictions sanitaires.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton, de manière à conserver la proximité des produits régionaux.

### 6.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

En 2020, les entreprises fribourgeoises ont exporté leurs marchandises vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2020, 551 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une baisse de plus de 9 % comparée à l'année précédente. A noter que cette baisse dans le nombre de certificats délivrés n'est pas à mettre directement en corrélation avec les volumes de marchandises exportées.

---

En 2020, les collaborateurs du SAAV ont effectué 90 inspections physiques des marchandises exportées vers l'Union économique eurasiatique (UEEA) préalablement à leur envoi, auprès de trois principales entreprises concernées.

#### 6.2.5.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. A noter que tous les résultats issus de ces prélèvements étaient conformes.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties. Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé un peu plus de 6500 échantillons sanguins dans les abattoirs du canton, permettant ainsi la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore l'IBR et la LBE chez les bovins ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

#### 6.2.5.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, à la suite d'une modification de l'ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle de viandes (OAbCV, RS 817.190), il est désormais possible de mettre à mort certaines espèces animales directement sur l'exploitation, moyennant l'obtention d'une autorisation délivrée par le SAAV. A fin 2020, une seule demande d'autorisation a été déposée pour le canton de Fribourg.

### 6.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2020, même si la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le nord et l'est.

#### 6.2.6.1 Apiculture

En 2020, deux cas de loque américaine (un cas dans le district de la Sarine et un cas dans le district de la Gruyère) ainsi qu'un cas de loque européenne (dans le district du Lac) ont été décelés. Trois colonies ont dû être détruites. A la fin de la saison, tous les séquestres ont été levés.

Au printemps 2020, le nombre d'apiculteurs était de 824 (- 8 par rapport à 2019). Le nombre de colonies est, quant à lui, en légère baisse. Il s'élève à 9280 (-103 par rapport à l'année précédente).

En 2020, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits utilisés contre le varroa. Cette offre sera maintenue en 2021 et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Un total de 119 contrôles dynamiques a été réalisé sur la base de mandats officiels en 2020, ainsi que 125 contrôles en production primaire. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, de la coordination intercantonale, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et de l'intervalle fédéral maximal fixé.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivi. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2020. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 106 apiculteurs et de 8 commerces apicoles du canton de Fribourg. Un total de

23 contestations pour la cire a été enregistré. De plus, un échantillon de miel contenait des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc à considérer comme conforme.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Miel	95	44	1 (1 %)	2 (5 %)	0	2 (5 %)
Cire	114	62	23 (20 %)	13 (21 %)	-	-

La restructuration de l'inspecteurat apicole s'est terminée cette année, avec la fusion des contrôles sanitaires et des contrôles production primaire. Les deux aspects sont ainsi vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se charge de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

#### 6.2.6.2 Autorisation

Au total, 113 autorisations (71 en 2019) été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN<sup>4</sup>.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	5
BVD	16
Cortège	0
Expositions et mises	10
Insémination artificielle propre exploitation	26
Insémination artificielle – technicien	4
Marchands de bétail : patente	41
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	3
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	3
Transhumance	5
<b>Total</b>	<b>113</b>

#### 6.2.6.3 Monitoring des épizooties

En 2020, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à l'IBR et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la LBE et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs. Les chèvres ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

<sup>4</sup> L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.



Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'élevage de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections aux salmonelles. Ainsi, 10 exploitations d'élevage de poulets et 2 exploitations d'élevage de dindes ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle en 2020.

#### 6.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 96 annonces officielles d'épizooties en 2020 (79). Le nombre d'annonces pour la BVD a légèrement augmenté : 28 en 2020 contre 22 en 2019, mais reste toujours plus bas que les 33 cas annoncés en 2018. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs documents d'information ainsi que des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et à un large public ont aussi été élaborés cette année.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Brucella ovis	A combattre	Ovins	1
BVD	A éradiquer	Bovins	28
Campylobacter	A surveiller	Chiens	1
		Oiseaux	1
Chlamydie	A surveiller	Ovins	1
Coxielliose	A surveiller	Bovins	26
		Ovins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	5
Echinococcose	A surveiller	Castors	1
Pneumonie enzootique	A combattre	Porcs	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	2
Loque européenne	A surveiller	Abeilles	1
Maedi-Visna-Virus	A surveiller	Caprin	1
Néosporose	A surveiller	Bovins	4
Paratuberculose	A combattre	Bovins	5
Pseudotuberculose	A surveiller	Caprins	3
	A surveiller	Ovins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	3
	A combattre	Renards	1
	A combattre	Tortue	1
Toxoplasmose	A surveiller	Caprins	1
Trichinellose	A surveiller	Lynx	2
Tularémie	A surveiller	Lièvres	1
Varroase	A surveiller	Abeilles	3
<b>Total</b>			<b>96</b>

Malgré les conditions sanitaires difficiles, l'équipe d'intervention en cas d'épizootie (EICE) a pu faire un exercice pratique réel en 2020 sur le thème de la peste porcine africaine. L'exercice consistait à mettre en place un dispositif de séquestre complet sur une exploitation porcine, avec le bouclage des zones sur le terrain, la mise en place des installations de désinfection et le montage d'un poste de commandement. L'EICE s'est également exercée à l'utilisation des caisses d'urgence épizootie, aux prélèvements d'échantillons sur les suidés, ainsi que leurs envois, tout en respectant les mesures d'hygiène qui s'imposent. Un drone muni d'une caméra thermique et d'un zoom 30x a également permis de localiser rapidement les suidés dans la nature et de cartographier le dispositif d'engagement. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel et exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses.

### 6.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un grand nombre d'animaux ont été importés, dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Au total, 30 décisions de surveillance vétérinaire officielle soumises à émoluments ont été émises (21).

Les animaux suivants ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel ont notamment été importés : 10 chats, 26 chiens, 79 chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 21 082 doses de semence bovine et 517 doses de semence équine ont été importées en 2020.

Le Service dénombre également un accroissement des importations d'animaux de compagnie. Au total, 47 importations de chiens (43) et 2 concernant des chats ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 32 décisions de surveillance à domicile ont été émises, notamment en relation avec un risque lié au virus de la rage.

Au total, 11 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Des attestations ou certificats ont aussi été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 210 équidés, 2 bovins, 8 chiens et 65 450 poules pondeuses.

### 6.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

Au printemps 2020, les forces de l'Inspectorat laitier et production primaire ont, comme les collaborateurs et collaboratrices d'autres sections, été mobilisées dans la lutte contre le Covid-19. Les mesures préventives et de sécurité au travail exigées durant les contrôles officiels chez les détenteurs d'animaux ont été mises en place tout en répondant aux exigences de la mission. Ainsi, les différents types de contrôles officiels, notamment ceux en production primaire, pour l'insémination artificielle sur propre exploitation de même que ceux effectués sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), soit les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental ont été réalisés. Les exigences selon l'Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA, RS 910.15) et l'Ordonnance sur le plan de contrôle national pluriannuel de la chaîne agroalimentaire et des objets usuels (OPCNP, RS 817.032) ont été adaptées.

Les tests pour la mise en place du nouveau programme informatique ACmobile ont bien avancé. Ce système est destiné à remplacer le logiciel E-Pen.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, ont été assurés.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	615
Contrôles de base d'alpage	59
Contrôles officiels non-annoncés	109
Insémination propre exploitation	55
AOP Gruyère	200
AOP Vacherin Fribourgeois	207
AOP Emmental	3

Un total de 25 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 27 en 2019.

Nombre	Cellules 2020 (2019)	Germes 2020 (2019)	Substance inhibitrices 2020 (2019)
Suspensions de livraison de lait	4 (4)	1 (0)	20 (23)
Levées de suspension	2 (4)	1 (0)	20 (23)

#### 6.2.6.7 Projet ReLait – 2<sup>e</sup> phase initialisée

Le projet ReLait, conduit par Grangeneuve en étroite collaboration avec la Faculté vétérinaire de l'Université de Berne (Vetsuisse), se poursuit avec le soutien de la Confédération et du SAAV. Il est constaté avec satisfaction qu'une tendance à réduire l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations suivant strictement les stratégies se confirme. Avec l'apport de près de 90 nouvelles exploitations, soit près de 150 producteurs de lait au total, les stratégies seront adaptées. Le SAAV renforce la bonne collaboration des parties avec les vétérinaires praticiens.

#### 6.2.6.8 Importation illégale de médicaments vétérinaires français

Ce dossier de 2018 a conduit à 61 mandats fédéraux de répression « détenteurs », 3 ordonnances pénales ainsi que 2 ordonnances de non-lieu.

#### 6.2.7 Protection des animaux

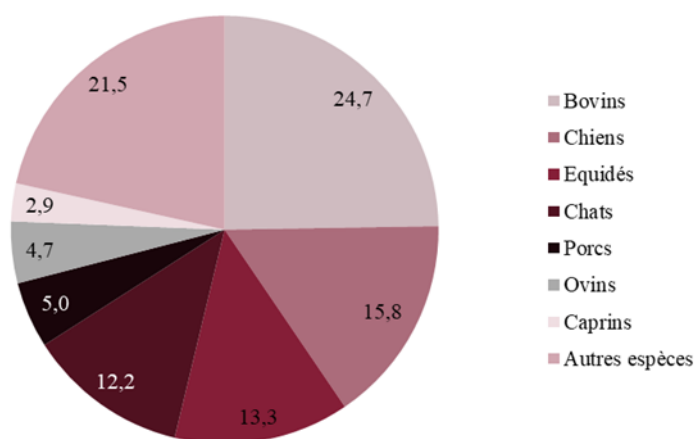
Tout comme les autres sections du SAAV, la pandémie de Covid-19 a fortement influencé le fonctionnement de la section protection des animaux. Du 13 mars jusqu'à fin juin 2020, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont été transférés à l'OCC, surtout dans le cadre du soutien à la hotline santé du canton de Fribourg. Durant la période précitée, les inspections de routine ont été annulées. Seules les interventions d'urgence ont été effectuées sur le terrain. Une grande partie du personnel a assuré le bon fonctionnement de la section, notamment les travaux administratifs, en télétravail.

Après cette période exceptionnelle, la section protection des animaux s'est réorganisée. Le nouveau fonctionnement a été mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Les secteurs « protection des animaux – détention (PAD) » et « protection des animaux chiens (PAC) » ont été supprimés et remplacés par le secteur « inspection » et le secteur « organisation ». Ce dernier s'occupe de toutes les procédures administratives hors inspection.

Au total, 207 des 416 contrôles effectués en 2020 étaient des évaluations de chiens (268). Au printemps, une grande partie des évaluations a dû être annulée en raison de la pandémie de Covid-19, mais a pu être rattrapée partiellement en effectuant 24 jours d'évaluation canine dès la mi-juillet. En 2020, le SAAV a pu effectuer uniquement trois journées de contrôles de camions de transport d'animaux en collaboration avec la Police cantonale selon l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Durant ces trois jours, 19 camions ont été contrôlés. Seuls quelques manquements mineurs ont été observés lors de ces contrôles. La réorganisation de la section a également eu un effet sur les inspections. Même si les contrôleurs gardent leur domaine de spécialité, il a fallu les former pour des contrôles d'autres espèces (polyvalence des contrôleurs). Cette activité va se poursuivre en 2021.

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre n'a pas baissé : des 279 annonces reçues en 2020, 235 concernaient des espèces autres que des chiens.

**Annonces par espèces (%)**



Au total, 164 de ces annonces provenaient de particuliers, dont 47 étaient anonymes. Quatre annonces sont arrivées via la Société Fribourgeoise pour la protection des Animaux (SPA) et 21 découlent d'autres services de l'Etat, notamment de la gendarmerie. Par ailleurs, 21 annonces ont été enregistrées à la suite de manquements observés lors des contrôles de l'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI).

S'agissant du mandat officiel précité et confié à l'AFAPI, 598 (702) exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 89 contrôles avec des manquements (15). Il est à relever que la grande majorité des manquements constatés sont mineurs et ne nécessitent pas toujours l'intervention du SAAV.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 189 demandes de préavis concernant des permis de construire (147 provenant du SeCA et 42 des administrations communales) via le système électronique FRIAC.

Les interventions du Service ont donné lieu à 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux valables sur tout le territoire suisse. Parmi les 533 décisions édictées en 2020 à la protection des animaux, 373 étaient des autorisations. Un total de 246 de ces autorisations concernait les chiens, dont la majeure partie des chiens de races listées. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 45 autorisations (42). Au vu des circonstances particulières de l'année 2020, seules 9 autorisations concernant des expositions d'animaux et des manifestations avec des animaux ont été octroyées (21).

D'autre part, 413 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés ([www.stmz.ch](http://www.stmz.ch)), soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente (271).

Le SAAV, comme service partenaire, a également collaboré avec la DIAF et la Direction de la santé et des affaires sociales à l'activation de la cellule d'accompagnement aux exploitations paysannes en difficulté (Cellule AED), au dispositif et aux formations proposées.

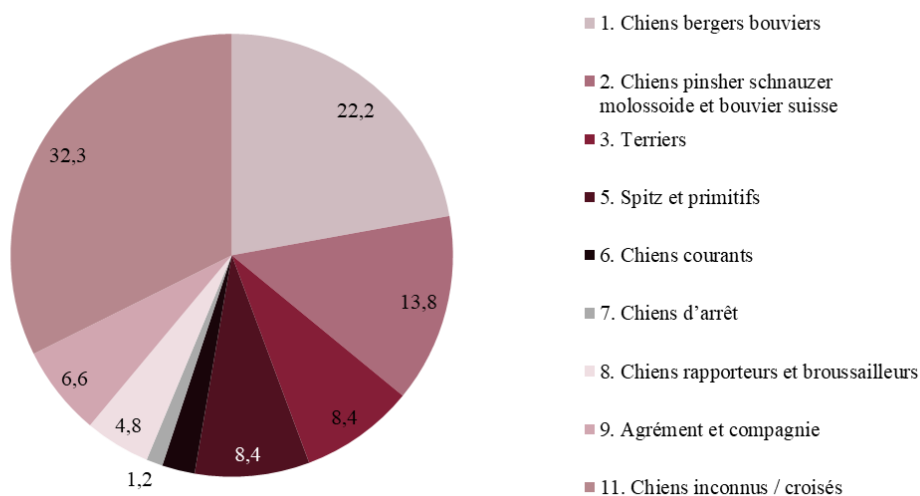
Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFRI), seules 32 interventions (des 60 qui étaient prévues) dans des classes de 3<sup>e</sup> Harmos ont pu être réalisées au vu de la situation sanitaire. Environ 600 élèves ont pu profiter de ce programme en 2020.

Dangerosité	2020	2019
<b>Morsures sur humains</b>	<b>97</b>	<b>107</b>
Enfants de 0 à 13 ans	27	22
Adolescents de 13 à 17 ans	7	2
Adultes	63	83
<b>Morsures sur animaux</b>	<b>70</b>	<b>62</b>
<b>Comportements d'agression</b>	<b>31</b>	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>192</b>

Le nombre de morsures annoncées est stable par rapport aux années précédentes.

Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

### Annonces de morsures de chiens par groupe de races (en %)



Aucune morsure n'a été constatée pour les teckels (groupe 4) et les lévriers (groupe 10). Toutefois, un lévrier croisé qui a mordu en 2020 a été inséré dans le groupe 11. A noter que le plus grand nombre de chiens (32,3 %) ayant mordu fait partie de ce groupe 11.

#### 6.2.7.1 Expérimentation animale

En 2020, 154 (192) autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

Le SAAV a émis 68 (62) autorisations durant l'année écoulée. Parmi elles, 20 (29) concernaient des expériences de degré 0 (soit des expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 48 (33) des demandes de degré 1 à 3. A 22 (34) reprises, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Cinq (1) demandes ont dû être refusées. Par contre, à 15 (19) reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

Le SAAV a également émis 21 (17) préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en six unités (instituts) de détention séparée. Tous les centres détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2020. Par contre, les inspections prévues pour deux unités de détention ont dû être reportées au début de l'année 2021. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

### 6.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation contraignantes pour les animaux déjà émises. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Par ailleurs, la commission a procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences soient exécutées comme il l'a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV soient respectées.

## 7 Conférence des Préfets

Président : Patrice Borcard, préfet de la Gruyère

Vice-président : François Genoud, préfet de la Veveyse

Membres : Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, Daniel Lehmann, préfet du Lac, Manfred Raemy, préfet de la Singine, Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine, Willy Schorderet, préfet de la Glâne.

### 7.1 Activités de la Conférence des préfets

#### 7.1.1 Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale Covid-19. Cette dernière a impacté les activités des préfectures de manière conséquente. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires, afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Il s'en est suivi une charge supplémentaire de travail pour les collaborateurs et un ralentissement du traitement des affaires dans toutes les préfectures. En pratique, le temps moyen consacré à la pandémie a correspondu à environ 50 à 70 % pour les postes cadres (préfets et lieutenants de préfets), et à environ 30 à 50 % pour les collaborateurs et les collaboratrices.

En raison de l'investissement important de certains préfets dans la gestion de la pandémie, leur charge de travail (participation aux groupes de travail, gestion de la Conférence des préfets, etc.) s'est répercutée sur les autres préfets qui les ont suppléés. Ce constat vaut également pour les lieutenants de préfet qui les ont durablement suppléés dans les préfectures concernées. Par répercussion, ce phénomène a naturellement eu un impact sur l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, qui ont notablement contribué à la bonne gestion des préfectures en cette période particulière.

Outre le travail courant des préfectures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants :

- > l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements ;
- > l'information aux communes et aux administrés ;
- > l'organisation des associations ;
- > la gestion des homes ;
- > la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples.

S'agissant en particulier du secteur des manifestations, il a nécessité une charge de travail encore plus grande qu'en période habituelle, malgré ce que montrent les statistiques, puisqu'une majorité des événements ont été annulés. En effet, il a fallu accompagner et informer les organisateurs, analyser les requêtes et leur adéquation avec les mesures en vigueur, et valider les plans de protection.

Enfin, il convient de relever que les différents projets initiés par la Conférence des préfets s'en sont trouvés ralentis.

### 7.1.2 Avenir des préfetures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a poursuivi ses réflexions et analyses suite à la présentation de sa vision d'avenir des préfetures au printemps 2018, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

En fin d'année 2018, un module supplémentaire relatif aux tâches judiciaires des préfetures est venu s'ajouter à l'analyse du pouvoir judiciaire (APJ), organisation de projet placée sous l'égide de la DSJ. Dans ce cadre, un rapport a été établi en automne 2019, émettant des recommandations relatives au pouvoir judiciaire en général et aux tâches judiciaires des préfetures en particulier, qui ne tenait que peu compte des explications et arguments apportés par les préfets.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied, afin de poursuivre les réflexions quant à la réforme de la gouvernance des régions. L'analyse porte notamment sur les problématiques relatives à la compréhension par la population et la visibilité de l'action publique, les charges des élus, le déficit démocratique, les difficultés de gouvernance et l'efficacité, le manque de vision globale, la perte d'autonomie communale, ainsi que la place de la région et du rôle du préfet. Par ailleurs, en raison des fusions, le nombre de communes diminue, alors que le nombre d'associations augmente. Afin de rendre le système plus transparent et plus compréhensible, plusieurs modèles sont à l'étude.

### 7.1.3 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfetures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel. Durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines en faveur des préfets, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

Aussi, durant l'année 2019, dans le cadre de la réorganisation de plusieurs préfetures, la Conférence des préfets s'est attelée à la clarification de sa propre dotation et des dotations de chaque préfeture.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied, afin d'harmoniser les fonctions au sein des préfetures. Le statut des lieutenants de préfet a été le premier axe de travail. Leur cahier des charges a été revu et les démarches relatives à la réévaluation des postes de cadre est en cours, en collaboration avec la DIAF et le SPO.

### 7.1.4 Règlement d'organisation

Suite à son élaboration en 2019, le règlement d'organisation, approuvé le 3 février 2020 par le Conseil d'Etat, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### 7.1.5 Rencontres

En raison de la situation sanitaire, plusieurs séances et rencontres ont dû être annulées dans le courant de l'année 2020. Néanmoins, la Conférence des préfets a rencontré plusieurs partenaires, notamment l'ACF, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Police cantonale, les représentants des réseaux santé, Innoreg, plusieurs Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie, afin d'aborder diverses thématiques d'actualité.

### 7.1.6 Consultations diverses

Comme chaque année, la Conférence des préfets a été amenée à prendre position sur diverses consultations durant l'année 2020.



---

Ainsi, la Conférence des préfets s'est notamment déterminée sur plusieurs modifications de lois ou règlements cantonaux, en particulier la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), de la loi sur la justice (LJ) et le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), ainsi que l'ordonnance modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes.

## 7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

### 7.2.1 Domaine de la DICS

**Cycle d'orientation.** En raison de leur implication dans les cycles d'orientation (comité), les préfets ont été particulièrement sollicités cette année, notamment en lien avec l'organisation générale des établissements (plans de protection, gestion du personnel, etc.).

### 7.2.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations.** Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Par ailleurs, dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a été examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le nouveau régime établit une distinction entre deux catégories de lotos, à savoir (i) les petits lotos dont les gains sont exclusivement des lots en nature dorénavant considérés comme une tombola et soumis à une simple annonce à la préfecture, et (ii) les autres lotos pour lesquels une autorisation de la préfecture est nécessaire.

**Protection des personnes.** Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations du projet « Sapeurs-pompiers 2020+ » et celui de la nouvelle loi sur la protection de la population, ainsi qu'à la mise sur pied du concept « Accidents et sinistres majeurs » dans le domaine des ambulances. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prévue en 2020 de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) a été reportée. Aussi, un régime provisoire sera appliqué à partir de juillet 2021 et l'entrée en vigueur de la LDIS est prévue pour janvier 2023. Dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies.

**Ordonnances pénales.** Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfectures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

### 7.2.3 Domaine de la DIAF

**Droits politiques.** Le personnel des préfectures a, de nouveau, été sollicité à de nombreuses reprises en 2020 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les questions liées aux élections communales complémentaires, découlant des démissions des élus en constante augmentation, occupent toujours considérablement les préfectures.

Enfin, les préfectures ont été directement impactées par le problème informatique intervenu lors des élections fédérales du 10 novembre 2019. Suite à ces événements, la Conférence des préfets a collaboré avec la Chancellerie d'Etat et défini avec cette dernière les mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

**Surveillance des communes.** Dans le domaine de la surveillance des communes, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives durant l'année 2020.

**Fusions de communes.** Plusieurs fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2020, fusions d'importance non négligeable dans certains districts.

**Assermentations.** Enfin, les préfets ont, comme chaque année, assermenté nombre de conseillers communaux ou généraux, suite aux démissions toujours plus nombreuses, pour des motifs divers, au sein des autorités communales.

---

#### 7.2.4 Domaine de la DEE

**Nouvelle politique régionale.** Les préfets continuent de collaborer aux activités de coordination d’Innereg FR (association des régions fribourgeoises pour l’application de la nouvelle politique régionale).

**Tourisme.** En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

#### 7.2.5 Domaine de la DSAS

**Sénior +.** Suite à l’entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d’exécution, les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Sénior + et la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

**Soins à domicile.** La Conférence des préfets relève les besoins de plus en plus importants dans le domaine des soins à domicile et déplore que les requêtes en vue d’obtenir une dotation en lien avec l’évolution des besoins ne sont que peu prises en compte. Ces besoins sont dus en particulier au fait que les durées d’hospitalisation sont de plus en plus raccourcies.

**Frais financiers des EMS.** La Conférence des préfets a également mis sur pied un groupe de travail pour mener une réflexion sur les frais financiers des EMS. Il en est ressorti que les règles ont changé et que la situation prévalant lors de la mise en place du système n’est plus d’actualité. Partant, le groupe de travail a poursuivi ses réflexions.

**Plateforme de concertation des réseaux santé.** La Conférence des préfets a mené une réflexion, confirmée par l’actualité, sur l’importance de la mise en place d’une plateforme de concertation entre les différents réseaux de santé. Toutefois, en raison de la pandémie, les démarches ont été freinées.

**Indemnités forfaitaires.** Le tableau d’harmonisation des indemnités forfaitaires a été mis à jour.

#### 7.2.6 Domaine de la DFIN

**Impôt sur la détention des chiens.** Suite à la décision rendue le 10 octobre 2018 par le Tribunal cantonal, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFIN, la DIAF et la Conférence des préfets et une organisation de projet a été mise en place afin de définir et d’analyser plusieurs variantes pour le traitement de l’impôt sur les chiens, en tenant compte des conclusions du TC.

Plusieurs variantes ont été étudiées, avec mise en évidence des avantages et inconvénients de chacune. Suite à un engagement de la DIAF et du SITel d’améliorer le programme actuel et de simplifier les mutations, la Conférence des préfets a pu se rallier à la proposition de maintenir la solution mise en place en 2019. Il est pris note qu’à court terme, l’Etat renoncera à remettre avec la facture la carte d’identification.

En 2020, le système est resté le même, à savoir que la compétence relève de la DFIN, mais que toutes les modifications liées au détenteur du chien sont effectuées par les préfectures.

#### 7.2.7 Domaine de la DAEC

**Plan directeur cantonal.** Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal. En amont, il a été nécessaire d’anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d’activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d’élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d’un plan directeur régional et d’un système régional de gestion des zones d’activité.

Dans ce domaine, la décision rendue par le Tribunal cantonal le 3 septembre 2019 dans le cadre d’un recours consécutif à une approbation de PAL par la DAEC a provoqué de vives réactions et interrogations au niveau des communes et des districts, dans la mesure où cette décision remet a priori en cause le travail effectué par de nombreuses communes en matière d’aménagement local et régional. Bien qu’un recours ait été déposé contre cette décision, plusieurs communes ont pris les devants en 2020 afin d’adapter leurs plans au nouveau plan directeur cantonal. La décision du Tribunal cantonal a été confirmée par le Tribunal fédéral le 16 septembre 2020.

**Permis de construire.** Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures se sont bien adaptées au nouveau programme FRIAC qui a pour objectif d’informatiser le processus de traitement des permis de construire. Pour rappel, l’application a été déployée sur l’ensemble du canton le 3 juin 2019. Les quelques défauts de jeunesse ont été depuis rectifiés.

Dans ce domaine particulier, la Conférence des préfets est restée sensible à la thématique d’actualité que sont les antennes 5G, pour lesquelles la DAEC a confirmé la nécessité d’une demande de permis de construire en procédure ordinaire pour toute demande de modification ou d’implantation d’une antenne de téléphonie mobile. Les interrogations liées à l’impact, notamment sur la santé, de cette nouvelle technologie ont été d’autant plus conséquentes que le rapport commandé par la Confédération, attendu pour l’été 2019, n’a été publié qu’en fin d’année et n’apporte, à première vue, que peu de réponses. En 2020, certaines préfectures ont délivré des permis de construire pour des antennes 5G, suite aux préavis favorables des services spécialisés concernés. Toutefois, l’un d’entre eux (en Veveyse) a été frappé d’un recours actuellement en traitement auprès du Tribunal cantonal. Les procédures en cours dans le domaine devraient donc être suspendues, dans l’attente de l’arrêt du TC.

Enfin, les séances entre les représentants du SeCA et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d’harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

### 7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	6292 (6460)	1507 (1803)	2327 (2738)	3695 (4192)	475 (490)	1148 (893)	574 (752)
Tentatives de conciliation:	226 (218)	28 (22)	92 (71)	36 (35)	52 (35)	42 (42)	26 (25)
<i>ayant abouti</i>	137 (136)	6 (5)	71 (52)	16 (9)	21 (13)	11 (13)	11 (9)
<i>ayant échoué</i>	89 (82)	16 (15) et 6 pendantes	21 (19)	14 (14) et 6 (12) pendantes	23 (14) et 8 pendantes	11 (17)	6 (7)
<i>transmises au MP / suspendues</i>			34 en suspens 12 transmises d’office au MP 10 retirées avant audience	- (5)		20 (12)	9 (9)
Ordonnances pénales:	6032 (6222)	1479 (1781)	2235 (2667)	3621 (4152)	423 (455)	1106 (851)	548 (727)
<i>définitives</i>	6010 (6202)	1471 (1770)	2215 (2642)	3602 (4140)	420 (455)	1089 (837)	534 (711)
<i>frappées d’opposition</i>	22 (20)	8 (11)	20 (25)	19 (12)	3 (6)	17 (14)	14 (16)
Recours administratifs	75 (50)	13 (9)	38 (26)	19 (24)	18 (27)	32 (26)	10 (11)
Permis de construire	441 (430)	260 (229)	407 (411)	241 (215)	142 (153)	246 (300)	153 (149)
<i>délivrés</i>	433 (415)	250 (227)	391 (389)	230 (211)	141 (151)	237 (283)	150 (148)
<i>Refusés</i>	1 (7)	1 (0)	8 (6)	2 (1)	0 (2)	3 (8)	3 (1)
<i>Annulations de demandes</i>	7 (8)	9 (2)	8 (16)	9 (3)	1 (0)	6 (9)	0 (0)
Permis de chasse	890 (943)	331 (369)	622 (627)	125 (132)	285 (280)	178 (183)	204 (213)
Permis de pêche	3051 (3101)	1322 (1154)	1626 (1536)	3843 (3350)	338 (320)	972 (838)	134 (131)
Permis et impôts pour les chiens	5074 (4968)	2716 (2771)	3592 (3510)	2460 (2336)	2258 (2228)	2770 (2834)	1732 (1630)
Mises en bières	28 (30)	1 (1)	11 (9)	3 (0)	4 (1)	1 (0)	2 (3)
Autorisations diverses	1350 (3288)	297 (769)	742 (1873)	202 (1140)	174 (854)	376 (942)	219 (455)
Privation de liberté	37 (66)	8 (5)	40 (45)	2 (0)	12 (15)	5 (7)	7 (8)
Autorisations d’installer un système de vidéosurveillance	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (2)
<i>Admises</i>	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (2)
<i>refusées</i>	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Enquêtes administratives (151a LCo)	1	0	0	0	1	1	0
<i>Dont closes</i>	0	0	0	0	1	0	0
<i>Instruction préliminaire</i>	1	1	2	0	1	1	1

## 8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directeur : Pascal Toffel

La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions dans les activités de Grangeneuve. Le lundi 16 mars 2020 a marqué le début d'une suite de modifications de directives dans l'enseignement, qui a dû être donné à distance. Quant au personnel, il a dû faire du télétravail, alors qu'un tournus était organisé au sein des équipes pour faire fonctionner les exploitations agricoles, la fromagerie-école, Le Magasin ou encore le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois.

### 8.1 Activités et événements particuliers

En 2020, Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, s'est illustré dans plusieurs domaines. Il a notamment poursuivi le projet ReLait en collaboration avec la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne. Ce projet vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

Le chantier de la future ferme-école laitière a avancé, selon le calendrier, tandis qu'un accord pour les cultures fromagères a été trouvé. Le projet est de construire d'ici 2024 un bâtiment qui puisse abriter les activités de la société Liebefeld Kulturen SA. Pour Grangeneuve, cette implantation représente une étape importante vers la création d'un centre de compétences lait cru et agro-alimentaire à l'échelle nationale.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, Grangeneuve met en œuvre la mesure de promotion de l'utilisation des technologies numériques dans les exploitations laitières. Dotée de 250 000 francs, la mesure offre aux exploitants une contribution qui s'élève au 35 % du coût effectif de l'investissement et au maximum à 10 000 francs par exploitation.

### 8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1119 élèves (1032 en 2019-2020).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2020	2019
Ecole professionnelle pour les praticiens/nes agricoles AFP	9	7
Ecole professionnelle pour les agriculteurs/trices CFC	249	253
Cours pour le brevet fédéral de chef/cheffe d'exploitation agricole	125	113
Cours pour le diplôme fédéral de maître agriculteur/maîtresse agricultrice	22	21
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechniques ES	48	27
Ecole professionnelle pour employé-e-s en intendance AFP	19	18
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC	26	26
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC (art. 32)	26	25
Cours pour le brevet fédéral pour paysannes	32	23
Ecole professionnelle pour les praticiens/nes forestiers AFP	5	11
Ecole professionnelle pour les forestiers-bûcherons/forestières-bûcheronnes CFC	46	45
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices AFP	27	26
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices CFC	108	115
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail - Garden	40	38
Ecole supérieure technique en paysagisme ES	14	-
Ecole professionnelle pour employé-e-s en industrie laitière AFP	19	9

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
Ecole professionnelle pour technologues du lait CFC	108	107
Cours pour le brevet fédéral pour les technologues en industrie laitière	15	14
Cours interentreprises technologues du lait (externe)	64	15
Ecole professionnelle pour praticien-ne-s en denrées alimentaires AFP	2	3
Ecole professionnelle pour technologues en denrées alimentaires CFC	31	30
Cours interentreprises technologues en denrées alimentaires (externe)	13	9
Ecole supérieure technique agroalimentaire ES	20	7

Une grande partie des élèves fréquentant les formations de Grangeneuve proviennent du canton de Fribourg (667 élèves, soit 59,6%). Il y a 23 % d'élèves germanophones.

### 8.3 Conseils et expertises

En 2020, les faits importants de l'entité Conseils agricoles sont les suivants :

#### 8.3.1 Réseau d'exploitation laitières : un succès à mi-chemin

Les premiers résultats du projet « ReLait – Diminution des antibiotiques » ont pu être publiés par la faculté Vetsuisse de Berne en automne. Durant les années 2018 et 2019, les agriculteurs ont choisi des stratégies dans les domaines de la santé du pis, de la santé de la matrice et de la santé des veaux d'élevage. En appliquant ces mesures, l'analyse statistique a démontré qu'il est possible de réduire significativement les antibiotiques systémiques utilisés lors d'infections de la mamelle et de la matrice. Cela est probablement dû au fait que les cas aigus ont pu être évités grâce au suivi attentif des protocoles et que les traitements locaux étaient suffisants. Il a aussi été démontré qu'un choix ciblé de stratégies et leurs applications correctes sont déterminants pour parvenir à une diminution des antibiotiques.

Fort de ce constat, Grangeneuve va poursuivre le projet dans sa 2<sup>e</sup> phase, dont le but est de valider les stratégies en les appliquant sur un nombre d'exploitations plus conséquent et sur une durée plus longue, de 2020 à 2024.

#### 8.3.2 Les rations fourragères s'adaptent à l'évolution climatique

Dans les décennies à venir, il sera nécessaire d'assurer une production fourragère stable dans un environnement plus sec et plus chaud. Dans le but de trouver des solutions pratiques, Grangeneuve fait évoluer ses essais. Le premier volet porte sur l'enrichissement des prairies avec des espèces plus robustes : lotier, plantain lancéolé, fétuque élevée, brome ou luzerne sont comparés. Les résultats permettent déjà de retenir certaines espèces et d'en écarter d'autres. Le deuxième volet consiste à chercher une production supplémentaire de fourrage pendant le creux de production des prairies en juillet et août. Les plantes comme le sorgho, l'herbe du Soudan, le millet, le moha, le teff, le navet, la betterave ont été comparées en pâture estivale. Après examen, les résultats semblent prometteurs. Ces essais permettent d'entrevoir des pistes d'adaptation pour l'agriculture.

### 8.4 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et de Sorens servent d'outil pédagogique dans le cadre de l'accompagnement de la formation initiale et supérieure ainsi que pour les cours de formation continue. Elles jouent également un rôle de support pour des projets de recherches appliquées, en collaboration avec les partenaires scientifiques comme Agroscope, Vetsuisse et le FiBL, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique.

### 8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve

Grangeneuve a la tâche de transmettre aux apprentis-e-s des technologies modernes en agriculture de précision et de rendre concret le principe de l'agriculture 4.0, au moyen de nouvelles technologies. Un nouveau tracteur a été acquis pour l'exploitation, équipé d'un système d'autoguidage RTK. L'autoguidage permet au chauffeur de se concentrer sur la machine accouplée et du travail de celle-ci. Le système enregistre des repaires précis, via les satellites : le tracteur suit les mêmes traces d'une fois à l'autre, avec une précision de 2,5 cm. Le système RTK permet également la gestion des buses du pulvérisateur. Connecté à l'ordinateur de bord du pulvérisateur, il commande la coupure individuelle des buses (buse par buse) pour obtenir une optimisation totale du recouvrement et éviter un surdosage en bout de parcelle. Ces investissements permettent de diminuer les intrants, tels que les produits phytosanitaires ou les engrais du commerce.

### 8.4.2 La ferme-école de Sorens

Un accent particulier a été donné à la biodiversité. Les arbres sont précieux pour la nature, vital pour la faune et, de plus, ils enrichissent le paysage. Douze chênes rouvres ont ainsi été plantés à divers endroits du domaine. Ces arbres remplacent d'autres qui ont dû être abattus pour des raisons de maladie ou de sécurité. Ils permettront, dans quelques années, d'apporter un ombrage naturel aux animaux pâturant sur les prairies voisines.

Sur une autre partie du domaine (Les Moleires), une haie a été taillée de manière à optimiser et à préserver l'habitat de nombreux animaux, notamment des oiseaux, des micromammifères, des abeilles sauvages et d'autres espèces. C'est un réel bénéfice pour la biodiversité.

### 8.4.3 Les jardins-école

Le climat a été très favorable en 2020 pour les cultures avec une pluviométrie bien réglée, selon les besoins des cultures. On peut se réjouir du résultat tant quantitatif que qualitatif de la production de légumes. Dans le verger-école, les cerises et les pruneaux ont de nouveau été victimes du gel et les rendements ont été presque nul. Le rendement des fruits à pépins a été bon, avec une qualité satisfaisante malgré des marques du gel printanier sur les poires.

La pandémie a beaucoup compliqué la vente des produits. La date d'ouverture pour les plantons a été retardée d'environ un mois, ce qui se ressent sur le chiffre d'affaire. Dès l'autorisation d'ouverture donnée par le Conseil fédéral, la production a pu être sauvée, ceci avec la collaboration du personnel des divers secteurs de Grangeneuve qui est venu en aide afin de pouvoir garantir des mesures de sécurité sanitaires aussi bien pour les clients que le personnel. Du côté du Magasin, la clientèle a modifié sa façon de consommer les produits alimentaires. Nous avons eu un succès sans précédent qui a permis de mettre en valeur et de vendre les produits des exploitations de Grangeneuve. En décembre, les exploitations ont obtenu la certification « Terroir Fribourg » pour leurs produits.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur Internet : [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch).

## 9 SANIMA

---

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé :

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : [Etablissement d'assurance des animaux de rente \(Sanima\) | État de Fribourg](#).

## 10 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions		Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>		<b>445.52</b>	<b>451.12</b>	<b>-5.60</b>
Administration centrale		271.66	270.12	1.54
3400 / ICAS	Secrétariat général	11.73	10.75	0.98
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	29.13	30.29	-1.16
3410 / PREF	Préfectures	42.90	43.80	-0.90
3415 / DECO	Service des communes	7.78	7.90	-0.12
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	25.93	25.96	-0.03
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86.76	87.59	-0.83
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	65.84	62.66	3.18
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1.59	1.17	0.42
Secteurs spéciaux, établissements divers		173.86	181.00	-7.14
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	163.32	168.31	-4.99
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	10.54	12.69	-2.15



# Rapport d'activité

## Direction de l'économie et de l'emploi

—

2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Covid-19 – Rétrospective 2020</b>	<b>8</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>9</b>
1.2.1	Activités courantes	9
1.2.2	Evénements particuliers	10
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales (relation intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>10</b>
1.3.1	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	10
1.3.2	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	10
1.3.3	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	10
1.3.4	Comité gouvernemental de la HES-SO	10
<b>1.4</b>	<b>Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger</b>	<b>11</b>
<b>1.5</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>11</b>
<b>1.6</b>	<b>Législation</b>	<b>11</b>
1.6.1	Lois et décrets	11
1.6.2	Ordonnances, arrêtés et règlements	12
<b>1.7</b>	<b>Tourisme</b>	<b>13</b>
1.7.1	Bilan touristique	13
1.7.2	Activité de l'Union fribourgeoise du Tourisme	13
1.7.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	15
<b>2</b>	<b>Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)</b>	<b>16</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>16</b>
2.1.1	Sommaire	16
2.1.2	Promotion économique et implantation d'entreprises	17
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	18
2.1.4	Politique économique	18
2.1.5	Organes de soutien	19
<b>2.2</b>	<b>Les mesures de soutien en chiffres</b>	<b>21</b>
2.2.1	Soutien aux entreprises	21
2.2.2	Emplois annoncés en 2015 et effectivement créés à fin 2020	22
<b>3</b>	<b>Service public de l'emploi (SPE)</b>	<b>22</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>22</b>
<b>3.2</b>	<b>Section chômage</b>	<b>23</b>

---

3.2.1	Assurance chômage	23
3.2.2	Office régionaux de placement (ORP)	23
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	23
3.2.4	Médiation	24
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	25
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	25
<b>3.3</b>	<b>Section Marché du travail</b>	<b>25</b>
3.3.1	Inspection du travail	25
3.3.2	Observatoire du marché du travail	26
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	26
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	27
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	27
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	27
3.3.7	Placement privé et location de services	28
<b>3.4</b>	<b>Section juridique</b>	<b>28</b>
3.4.1	Décisions en première instance	28
3.4.2	Décisions en deuxième instance	28
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	28
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail et intempéries	29
<b>3.5</b>	<b>Section Organisation et support</b>	<b>29</b>
3.5.1	Statistiques	29
3.5.2	Informatique	29
3.5.3	Logistique	29
3.5.4	Communication et traduction	30
3.5.5	Projets et formations	30
<b>3.6</b>	<b>Finances et controlling</b>	<b>30</b>
<b>4</b>	<b>Caisse publique de chômage (CPCh)</b>	<b>30</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>30</b>
<b>4.2</b>	<b>Activités courantes</b>	<b>31</b>
<b>4.3</b>	<b>Prestations versées aux bénéficiaires</b>	<b>31</b>
4.3.1	Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)	31
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	31
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	31
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	31
4.3.5	Indemnités versées	31
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	31
<b>5</b>	<b>Service du registre du commerce (SRC)</b>	<b>32</b>

---

---

<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>32</b>
5.1.1	Activités courantes	32
5.1.2	Événements particuliers	32
<b>5.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>32</b>
5.2.1	Etat des sociétés actives	32
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	33
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	33
<b>5.3</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>33</b>
<b>5.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>33</b>
<b>6</b>	<b>Service de l'énergie (SdE)</b>	<b>33</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>33</b>
6.1.1	Généralités	33
6.1.2	Activités courantes	34
6.1.3	Projets en cours	34
<b>6.2</b>	<b>Formation</b>	<b>34</b>
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnel-le-s	34
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	35
<b>6.3</b>	<b>Procédures d'autorisation de construire</b>	<b>35</b>
6.3.1	Demandes de permis de construire	35
6.3.2	Préavis PAL/PAD	35
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	35
6.3.4	Gaz naturel	35
6.3.5	Ligne haute tension	36
<b>6.4</b>	<b>Programme d'encouragement en matière d'énergie</b>	<b>36</b>
<b>6.5</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>36</b>
<b>6.6</b>	<b>Législation</b>	<b>36</b>
<b>7</b>	<b>Service de la Statistique (SStat)</b>	<b>37</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>37</b>
7.1.1	Collecte de données	37
7.1.2	Exploitation des données	37
7.1.3	Diffusion des résultats	38
7.1.4	Conseil	38
<b>7.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>38</b>
<b>7.3</b>	<b>Collaboration intercantonale et avec la Confédération</b>	<b>39</b>
<b>8</b>	<b>Service du logement (SLog)</b>	<b>39</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>39</b>

8.1.1	Marché du logement	39
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	40
8.1.3	Suivi des aides octroyées	40
8.1.4	Réserves de terrains	40
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers et étrangères	40
8.1.6	Commission cantonale du logement	41
8.1.7	Collaborations intercantionales	41
8.1.8	Affaires contentieuses	41
8.1.9	Politique du logement	41
8.1.10	Observatoire du logement et de l'immobilier	41
8.1.11	Politique d'information	41
<b>9</b>	<b>Service de la formation professionnelle (SFP)</b>	<b>42</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>42</b>
<b>9.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>43</b>
9.2.1	Validation des acquis (VAE)	43
9.2.2	Préapprentissage d'intégration (PAI)	43
9.2.3	Remise des titres 2020 en mode numérique	43
<b>9.3</b>	<b>Formation</b>	<b>43</b>
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	43
9.3.2	Enseignement professionnel	44
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	44
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	44
9.3.5	Ecole des Métiers Fribourg (EMF)	45
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	46
9.3.7	Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	46
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	47
9.3.9	Cours interentreprises (CIE)	47
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	47
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	48
<b>9.4</b>	<b>Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)</b>	<b>49</b>
<b>10</b>	<b>Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)</b>	<b>49</b>
<b>10.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>49</b>
<b>10.2</b>	<b>Organes</b>	<b>50</b>
10.2.1	Conseil de la HES-SO//FR	50
10.2.2	Comité de direction HES-SO//FR	50
10.2.3	Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR	50
<b>10.3</b>	<b>Étudiants et étudiantes</b>	<b>51</b>

---

10.3.1	Nombre et évolution	51
<b>10.4</b>	<b>Évènements marquants</b>	<b>52</b>
<b>11</b>	<b>Etat du personnel (SPO)</b>	<b>54</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

Secrétaire général adjoint : David Th. Augustin Sansonnens

## 1.1 Covid-19 – Rétrospective 2020

Certains services de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) ont été très fortement impactés par la pandémie dont les premiers effets se sont fait ressentir dès le premier trimestre de l'année 2020. Au-delà d'une complète réorganisation des activités dans le cadre du télétravail, il y a lieu de relever que le soutien à l'économie cantonale en ces temps troublés a nécessité une mise à contribution exceptionnelle des collaborateurs et des collaboratrices de la Direction. A ce titre, il faut souligner un intense travail d'analyse et de législation effectué notamment par le Secrétariat général, qui a permis de mettre sur pied et de concrétiser les aides d'urgence en faveur des entreprises et des personnes par une série de lois et d'ordonnances. Ces actes sont les suivants (certains actes ayant d'ailleurs été modifiés à plusieurs reprises) :

- > Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques à la suite du coronavirus (OME COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme (MET COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux loyers ou fermages de locaux commerciaux (OMEB COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien et du conseil aux entreprises (OME-entreprises COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias (MEM COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté (OMEP COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'orientation et à la formation professionnelle (OMEF COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'économie locale et de proximité (OMEL COVID-19) ;
- > Ordonnance révisant la durée de validité des ordonnances COVID-19 ;
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAE COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAF COVID-19) ;
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (OMECCR COVID-19) ;
- > Ordonnance relative aux mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (OMEI COVID-19).

Pour ce qui est des retombées de la pandémie sur les services de la Direction, on peut notamment relever ce qui suit :

- > Durant la pandémie, le Conseil fédéral a mis en place une procédure sommaire facilitée, afin d'établir le décompte en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, en 2020, la Caisse publique de chômage (CPCh) a versé plus de 200 millions à titre d'indemnités RHT et traité pas moins de 18'000 demandes et décomptes. Elle a également et simultanément versé, pour novembre 2020, aux établissements contraints à la



---

fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, la moitié des 20 % non-indemnisés par la RHT fédérale. Le Conseil fédéral a aussi augmenté le nombre maximum du droit aux indemnités des chômeurs de 120 jours. Dès lors, il a fallu adapter le nouveau droit et la communication aux différents bénéficiaires de l'indemnité journalière de chômage ;

- > Les activités du Service public de l'emploi (SPE) ont également fortement été marquées par les mesures prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19. L'arrêt des activités dans plusieurs secteurs économiques a entraîné un afflux massif de demandes de RHT, dont le traitement a occupé intensément les collaborateurs et collaboratrices du SPE. Une montée subite de nouvelles inscriptions auprès des Offices régionaux de placement (ORP) a également pu être constatée dès la fin du mois de mars 2020. Le Service, par l'intermédiaire de ses inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail et en collaboration avec la Police cantonale, a également participé aux nombreux contrôles au sein des entreprises du canton afin de vérifier la mise en place et le respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie ;
- > Dès mars 2020, le Service de la statistique a été sollicité dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 pour fournir des données statistiques visant à évaluer les risques et conséquences sanitaires et économiques (emplois et entreprises selon les branches touchées par des restrictions ou des baisses d'activité) ;
- > Le Service du logement a mis, depuis le 15 mars 2020, la totalité de son effectif à disposition du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, afin de gérer diverses mesures liées à la pandémie. Il a notamment géré durant le premier semestre en intégralité la mesure OMEB. Il a été appuyé dans la gestion par l'engagement de divers collaborateurs et collaboratrices externes mais également par des collègues d'autres services au sein de la DEE. Durant le second semestre 2020, il a mis en place et géré tous les processus pour deux ordonnances d'importance dans le cadre du soutien aux entreprises du canton, à nouveau avec l'aide de divers collaborateurs et collaboratrices externes, de l'appui de divers services de la DEE, ainsi que de plusieurs fiduciaires implantées dans le canton de Fribourg (OMAF et OMECR) ;
- > Pour les unités d'enseignement de la DEE, soit la HES-SO Fribourg/Freiburg (HES-SO//FR) et le Service de la formation professionnelle, 2020 s'inscrit sous le signe de la crise de la Covid-19. Pour les Hautes écoles en particulier, la gestion de la crise et le passage à l'enseignement à distance ont marqué cette année extraordinaire à plus d'un titre. Malgré cette situation, dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR, cette dernière a assuré et développé ses missions et honoré son mandat de prestations auprès de la HES-SO ;
- > S'agissant du tourisme, sur le plan national, comme au niveau fribourgeois, les organisations touristiques ont subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. En avril et mai, l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) a dès lors dû recourir aux RHT pour l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices. La baisse des nuitées commerciales, de l'ordre de 35 %, a contraint également le Comité de l'UFT à l'adoption d'un budget de crise dont les mesures touchent le marketing, l'administration et les RH.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Activités courantes

Même si, comme relevé ci-dessus, la pandémie a très fortement influencé l'activité de la Direction en 2020, celle-ci n'en a pas moins poursuivi ses travaux usuels et mené à bien plusieurs projets importants. Ces travaux ont notamment abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, du Plan de relance de l'économie fribourgeoise. Pour la DEE, la mise en œuvre de ce plan a encore nécessité la conception et la rédaction des actes suivants :

- > Ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Bars, discothèques et restaurants ») (OPCR-Gastro COVID-19) ;
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Contribution au financement des salaires des apprenti-e-s de première année ») ;
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Chèques à la recherche et au développement », « Chèques à la digitalisation et à l'automation » et « COVID Service Pack / Soutien à l'innovation ») ;

---

Pour ce qui en est des autres activités de la DEE en 2020, il sied encore de signaler que le Grand Conseil a pu traiter et accepter l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur certains des bâtiments du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin, ainsi que la vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur ce même site. Au chapitre des projets, il est à noter que la Direction a également pu transmettre au Grand Conseil le projet de décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (25 millions de francs). Quant à la loi sur le tourisme, le projet de révision totale a pu être achevé et soumis à la consultation. Ces deux derniers objets pourront être traités par le Grand Conseil courant 2021.

### 1.2.2 Evénements particuliers

L'événement particulier qui a marqué l'année 2020 réside dans la survenance d'une crise sanitaire et économique sans précédent. Ses conséquences pour la DEE sont explicitées au point 1.1 ci-dessus.

## 1.3 Collaborations intercantionales (relation intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.3.1 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

En 2020, l'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise, le comité à trois reprises et le groupe de travail s'est réuni deux fois.

Ces instances ont traité notamment de :

- > la réforme OCDE sur la fiscalité des multinationales ;
- > la stratégie d'assouplissement et les mesures économiques en raison de la crise Covid-19 ;
- > loi fédérale sur le travail dans les fabriques ;
- > l'Accord-cadre institutionnel.

### 1.3.2 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à deux reprises en 2020, alors que le comité n'a pas tenu séance. Cette instance a notamment traité :

- > du programme de la Nouvelle politique régionale (NPR) et de la gouvernance 2020-2023 ;
- > de l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat et marchés compensatoires ;
- > de la mise en œuvre des mesures pour les cas de rigueur dans le cadre de la crise Covid-19 et des besoins de coordination.

### 1.3.3 Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé deux fois en 2020. Cette instance a traité notamment :

- > de la révision totale de la loi sur le CO<sup>2</sup> ;
- > du rapport annuel et des comptes 2019 du Programme Bâtiment ;
- > de la révision de la loi sur l'énergie.

### 1.3.4 Comité gouvernemental de la HES-SO

En 2020, le Comité gouvernemental de la HES-SO a tenu quatre séances de travail.

Durant ces séances, le comité a traité notamment des questions suivantes :

- > de la Convention d'objectifs 2021-2024 ;
- > du bouclage financier final 2019 ;
- > de la réforme du modèle financier HES-SO ;
- > de la gestion de la crise Covid-19 par la HES-SO et du dispositif d'aide d'urgence aux étudiants et étudiantes ;
- > du Budget final 2021 et du règlement financier 2021.

## 1.4 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2020, 24 décisions, soit :

- > 9 décisions accordant l'autorisation ;
- > 8 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 6 radiations de charges ;
- > 1 rejet ;

Les 9 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 9 logements de vacances :

Secteur Veveyse	0
Secteur Vallée de la Jogne et Berra	7
Secteur Intyamon	1
Secteur Singine	1
Secteur Bulle	0
Secteur Charmey	0

## 1.5 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2020 est la suivante :

Recours déposés	17
Recours traités	19
Dont :	
Admis	2
Partiellement admis	1
Rejetés	11
Recours sans objet ou retrait du recours	4
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	13

## 1.6 Législation

### 1.6.1 Lois et décrets

- > Loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19), du 14.10.2020 (ROF 2020\_137)
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020–2023, du 27.05.2020 (ROF-2020\_062)
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin, du 20.08.20 (ROF 2020\_096)
- > Décret relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg, du 13.10.2020 (ROF 2020\_130)
- > Décret relatif à la vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin, du 17.12.20 (ROF 2020\_194)

## 1.6.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

- > Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux (ORStat), du 03.03.20 (ROF 2020\_025)
- > Ordonnance sur les mesures économiques à la suite du coronavirus (OME COVID-19), du 06.04.2020 (ROF 2020\_037) ; ordonnance modificatrice du 03.06.2020 (ROF 2020\_071)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme (MET COVID-19), du 14.04.2020 (ROF 2020\_040)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux loyers ou fermages de locaux commerciaux (OMEB COVID-19), du 21.04.2020 (ROF 2020\_041) ; ordonnances modificatrices du 05.05.2020 (ROF 2020\_049) et du 09.06.2020 (ROF 2020\_076)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien et du conseil aux entreprises (OME-entreprises COVID-19), du 21.04.2020 (ROF 2020\_42) ; ordonnance modificatrice du 05.05.2020 (ROF 2020\_050)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias (MEM COVID-19), du 05.05.2020 (ROF 2020\_051)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien à l'orientation et à la formation professionnelle (OMEF COVID-19), du 03.06.2020 (ROF 2020\_072)
- > Ordonnance complétant provisoirement le règlement de formation ETC (Ordonnance provisoire ETC), du 03.06.2020 (ROF 2020\_073)
- > Ordonnance modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (statut administratif des doyens et doyennes), du 29.06.2020 (ROF 2020\_083)
- > Ordonnance modifiant le règlement sur l'emploi et le marché du travail (REMT), du 22.09.2020 (ROF 2020\_115)
- > Ordonnance approuvant des modifications des statuts de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC), du 22.09.2020 (ROF 2020\_116) - Modifications des statuts de l'Association du Centre professionnel cantonal, du 17.06.2020 (ROF 2020\_117)
- > Ordonnance relative aux mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (OMEI-COVID-19), du 03.11.2020 (ROF 2020\_143)
- > Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien au cas de rigueur (OMECR COVID-19), du 16.11.2020 (ROF 2020\_148) ; ordonnance modificatrice du 01.12.2020 (ROF 2020\_170)
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAF COVID-19), du 16.11.2020 (ROF 2020\_149) ; ordonnances modificatrices du 01.12.2020 (ROF 2020\_171) et du 22.12.2020 (ROF 2020\_187)
- > Ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus (OMAE COVID-19), du 16.11.2020 (ROF 2020\_150) ; ordonnance modificatrice du 01.12.2020 (ROF 2020\_172)
- > Ordonnance relative à une augmentation temporaire des taux des aides financières destinées aux mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie, du 24.11.2020 (ROF 2020\_161)
- > Ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Bars, discothèques et restaurants ») (OPCR-Gastro COVID-19), du 24.11.2020 (ROF 2020\_162) ; ordonnances modificatrices du 14.12.2020 (ROF 2020\_181) et du 22.12.2020 (ROF 2020\_188)
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Chèques à la recherche et au développement », « Chèques à la digitalisation et à l'automatisation » et « COVID Service Pack / Soutien à l'innovation »), du 24.11.2020 (ROF 2020\_163)
- > Règlement d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Contribution au financement des salaires des apprenti-e-s de première année »), du 24.11.2020 (ROF 2020\_164)

- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable des Paccots / Monte-pente Corbetta SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de Rathvel / Skilifts Rathvel SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280a)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de Charmey, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280b)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable du Mont-Gibloux / Association Téléskis Mont-Gibloux, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280c)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de Moléson / Centre touristique Gruyères-Moléson-Vudalla SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280d)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de La Chia / Association Monte-Pente Bulle SA, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280e)
- > Arrêté délivrant une autorisation extraordinaire COVID-19 d'exploitation du domaine skiable de La Berra, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280f)
- > Ausserordentliche Covid-19-Erlaubnis zum Betrieb des Skigebiets Jaun / Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280g)
- > Ausserordentliche Covid-19-Erlaubnis zum Betrieb des Skigebiets Schwarzsee / Kaisereggbahnen Schwarzsee AG, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280h)
- > Ausserordentliche Covid-19-Erlaubnis zum Betrieb des Skigebiets Hapfere / Schneekristall AG, du 22.12.2021 (ACE 2020-1280i)

## 1.7 Tourisme

### 1.7.1 Bilan touristique

Au niveau national, comme au niveau fribourgeois, le tourisme subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. Un grand nombre d'acteurs touristiques sont à l'arrêt ou voient leurs activités fortement réduites durant plusieurs mois. Cette situation génère une forte baisse des nuitées malgré l'enthousiasme des Suisses pour découvrir leur pays. Seule la saison d'été a apporté dans le canton une embellie dans les Préalpes et la région des Lacs.

Le bilan global 2020 de Fribourg Région affiche une diminution de 13,8 % pour atteindre 1 481 525 nuitées.

L'hôtellerie accuse une baisse sensible de 37,5 %, pour un total de 301'324 nuitées. Au niveau de la parahôtellerie, si la fréquentation des campings et chambres d'hôtes se veut réjouissante, l'absence de clientèle groupes affecte fortement les hébergements collectifs (-48,5 %).

Réduction des jours d'ouverture, suppression d'événements et absence de clientèle étrangère impactent sur la fréquentation des plus importantes attractions touristiques : la Maison Cailler (-54 %), le Papiliorama (-32 %), Les Bains de la Gruyère (-36 %), le Château de Gruyères (-42 %) et La Maison du Gruyère (-65 %) :

Principale part de marché, la clientèle suisse se renforce pour atteindre 81 %. Les nuitées des marchés de proximité reculent à l'image de la France (-45 %) et de l'Allemagne (- 64 %).

### 1.7.2 Activité de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière l'année touristique fribourgeoise 2020, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la remise au Conseil d'Etat, après deux ans de travaux, par le Groupe de travail en charge de la révision totale de la Loi sur le tourisme d'un projet de Loi sur le tourisme (LT) et d'un projet de Règlement sur le tourisme (RT) ;

- > la mise en consultation jusqu'au 15 février 2021 du projet de LT avec le message l'accompagnant, projet approuvé par le Conseil d'Etat le 10 novembre 2020 ;
- > la validation des membres de l'UFT par voie électronique des objets statutaires liés à l'exercice 2020 soumis en principe à l'Assemblée générale, annulée pour cause de pandémie ;
- > la nomination au sein du Comité de l'UFT de Johanna Gapany, Emmanuelle Siervo-Schenk et Serge Collaud ;
- > la nomination de Serge Collaud à la présidence de la Commission marketing et promotion touristique, Johanna Gapany en assurant la vice-présidence en tant que présidente des Remontées mécaniques Alpes fribourgeoises (RMAF) ;
- > la validation par le Comité de l'UFT dans le cadre de FIT'NG 2021 du projet de mise en place d'un système de comptabilité commun dont l'OTR de Romont et l'UFT sont organismes pilotes ;
- > l'approbation par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du rapport final du projet CheckIn-FR et la poursuite de la mise à disposition de la plateforme auprès des hébergeurs et hébergeuses ;
- > la suppression des événements du Réseau PROtourism en raison des mesures sanitaires et la remise à 840 acteurs et actrices du tourisme fribourgeois du Pass PRO leur permettant d'accéder à 81 offres gratuites ;
- > la signature d'une convention avec Airbnb résultant de deux années de négociation avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation, taxe rétrocédée trimestriellement à l'UFT ;
- > la signature d'une convention de partenariat entre Fribourg Rando et l'UFT pour une durée de trois ans accordant une subvention annuelle de 30 000 francs à Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > la collaboration active de la direction de l'UFT dans la mise en place des mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme ;
- > l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles ciblé et adapté à la situation Covid-19 en Suisse, Allemagne, France et Espagne; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales (OTR), mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing touristique coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, de 12 représentants et représentantes de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, de France, d'Espagne et des États Unis, pour un total de 90 articles influencés par l'UFT ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet [www.fribourgregion.ch](http://www.fribourgregion.ch) et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton, soit 8 sites, avec amélioration du contenu et du référencement ;
- > la priorité mise sur les réseaux sociaux avec la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec près de 101 000 abonnés, du compte Instagram et ses 24 300 abonnés ainsi que le compte Twitter et la page LinkedIn Fribourg Région ;
- > la diffusion de 40 vidéos dont un certain nombre réalisé en collaboration avec Terroir Fribourg et les OTR ;
- > l'édition et la diffusion de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, comme le magazine principal Fribourg Région, la nouvelle carte panoramique, les très appréciées pocket cards été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'organisation et la gestion avec les OTR d'un groupe de travail, accompagné d'experts et expertes, avec pour objectif de repenser la présence touristique fribourgeoise sur le web à partir de 2022, le projet s'orientant vers un site unifié faisant appel à un CMS open source ;
- > l'accueil des membres de la Direction générale de Suisse Tourisme pour l'organisation de son séminaire annuel à Schwarzsee et la mise sur pied de la soirée fribourgeoise de networking touristique ;



- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de l'ensemble des sociétés de développement du canton, soit dix-sept entités ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnées de Fribourg Région ayant connu, en raison de la pandémie, une fréquentation record sur les itinéraires phares du canton ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal - fort de 1 800 km - assurés par le Service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs et baliseuses bénévoles s'activant avec passion dans leurs tâches de préservation de la qualité des sentiers ;
- > la promotion du réseau pédestre avec la création de quatre nouveaux itinéraires locaux intégrés sur la plateforme SuisseMobile ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, vélo tout terrain (VTT) et rollers – soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > la prise en compte dans les mesures du plan de relance de l'économie fribourgeoise lié à la pandémie de la création d'un réseau officiel cantonal VTT ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Bulle, Givisiez, Morat et Romont - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing touristique coordonné en faveur de la promotion touristique régionale a permis de poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et l'amélioration de la qualité de l'information et de l'accueil. En raison de l'impact de la pandémie sur les nuitées, le produit de la taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes a enregistré une baisse de près de 13 %, se montant ainsi à 1,88 million de francs.

### 1.7.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2020, un actif de 4 588 744.- francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 344 375 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hôtel Hacienda, Givisiez : réaménagement de l'hôtel et création d'un restaurant et de salles de séminaires ;
- > Hôtel Le Tonnelier, Bulle : rénovation totale de l'hôtel, de la brasserie et du restaurant ;
- > Hôtel St-Georges, Romont : reconstruction après incendie et agrandissement de la partie hôtelière ;
- > Hotel Bad Murtensee, Muntelier : réaménagement de l'hôtel ;
- > MS Attila : transformation du bateau MS Attila en un navire à passagers et passagères avec cabines exclusives et capitaine lounge.

Le Comité de gestion a décidé également d'accorder à la société « Télégruyère SA » une aide extraordinaire pour le renouvellement des commandes et appareillages électriques du funiculaire de Moléson et de la télécabine de Charmey.

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme, une contribution exceptionnelle de l'Etat a été accordée au FET à hauteur de 5 000 000 de francs, sous la forme d'une aide ordinaire et d'un assouplissement de conditions d'octrois. A ce titre, 1 914 505 francs ont été versés en 2020 à 66 prestataires touristiques dans le domaine de l'hôtellerie et de la parahôtellerie principalement.

La mise en place d'une nouvelle plateforme [www.fet-tff.ch](http://www.fet-tff.ch) développée dans l'urgence a permis le traitement rapide des dossiers Covid-19 et sera désormais utilisée pour le dépôt des dossiers auprès du FET.



---

## 2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jerry Krattiger

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Sommaire

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, qui a impacté les activités de la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) de plein fouet et généré une énorme surcharge de travail. La multitude de nouvelles tâches urgentes et essentielles n'a toutefois pas impacté négativement les activités et la performance de la PromFR, cette dernière ayant réalisé une année record. En effet, en 2020, la PromFR a suivi près de 300 dossiers d'entreprises ou de porteurs et porteuses de projets susceptibles de s'implanter ou de réaliser des projets d'extension dans le canton. De ces 300 projets, 54 se sont concrétisés, à savoir 25 projets de création d'entreprises, dont 10 d'origine suisse et 15 d'origine étrangère, et 29 projets d'extension d'entreprises déjà établies dans le canton.

La PromFR n'avait jamais concrétisé autant de projets, la précédente meilleure année, 2019, ayant permis de réaliser 35 projets. Cette performance, réalisée sans ressources supplémentaires, résulte de divers éléments :

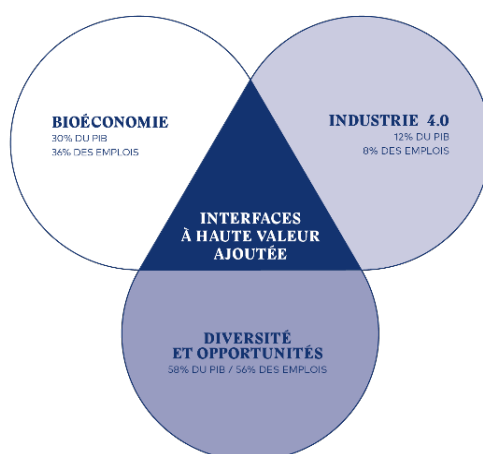
- > les nouveaux instruments de soutien mis en place dans le cadre de la révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) en 2018 ont continué de démontrer leur pertinence et leur attractivité ;
- > les intenses efforts de démarchage et de réseautage réalisés depuis de nombreuses années auprès d'entreprises étrangères et de potentiels partenaires d'affaires ont fourni des résultats particulièrement réjouissants ;
- > les collaborations avec les partenaires académiques et les centres de compétences ainsi que la qualité des services proposés par la PromFR ont permis de concrétiser 16 projets sans offrir de soutien financier, ce qui constitue également un record.

En termes de conditions-cadres, certaines inquiétudes doivent toutefois être relevées : en effet, certains projets de qualité n'ont pu se réaliser dans le canton ou ont choisi de quitter le territoire fribourgeois du fait de la disponibilité restreinte de locaux et de terrains constructibles attractifs ainsi que de problématiques liées à la fiscalité, la nouvelle fiscalité fribourgeoise des personnes morales (RIE III) n'intégrant pas certains éléments techniques autorisés au niveau fédéral et pratiqués par d'autres cantons.

En comparaison avec 2019, tous les indicateurs sont en augmentation. Les 54 projets concrétisés en 2020 (35 en 2019) généreront ainsi ces prochaines années des investissements de l'ordre de 143 millions de francs, en forte augmentation par rapport à 2019 (63 millions de francs). En termes de places de travail, ces 54 projets planifient la création à terme de plus de 500 emplois (290 en 2019), dont 36 ont déjà été créés. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur plus de 1600 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés (460 en 2019).

Afin de répondre à une question récurrente, la PromFR publie désormais dans son rapport annuel l'état des emplois effectivement créés par rapport aux emplois annoncés par les projets concrétisés cinq années auparavant (cf. chapitre 2.2.2)

Sous l'angle du développement stratégique, la PromFR a également donné un cadre stratégique à la politique de développement économique du canton. En préambule, on peut relever que l'économie fribourgeoise bénéficie d'une grande diversité, cette diversité lui a permis d'être résilient face à la crise sanitaire et économique. Cependant, le canton ne dispose pas d'un avantage comparatif fort ou unique par rapport à d'autres cantons ou régions du monde. Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie de promotion économique qui construit sur les forces existantes et se focalise sur la bioéconomie et l'industrie 4.0, secteurs dans lesquels le canton bénéficie de nombreux atouts. Par bioéconomie on entend l'ensemble des activités de production, de transformation et de valorisation de la biomasse. Ces deux secteurs sont grandement complémentaires et permettent l'émergence d'interface à haute valeur ajoutée. Ces deux secteurs représentent 42 % de l'emploi et 44 % du PIB et disposent d'une grande densité de centre de compétences, clusters et instituts de recherche y relatifs.



Le transfert technologique est un autre thème prioritaire qui a été abordé cette année à travers d'une part un numéro spécial du Fribourg Network Freiburg dédié à cette thématique (cf. chapitre 2.1.5.10), ainsi qu'à travers un événement organisé communément avec le Smart Living Lab invitant les acteurs et actrices de la construction du canton à découvrir les travaux et innovations auxquels cette antenne de l'EPFL travaille.

### 2.1.2 Promotion économique et implantation d'entreprises

La PromFR a soutenu en 2020 l'implantation dans le canton de Fribourg de 25 nouvelles entreprises dont 10 sociétés d'origine suisse et 15 entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Chine, Brésil, Etats-Unis, Italie, Thaïlande, Canada et Mongolie. Ces implantations proviennent de cinq sources complémentaires :

- > contacts directs avec l'entreprise ;
- > consultants et consultantes spécialisés et multiplicateurs ;
- > Greater Geneva Berne area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger ;
- > Chambre de commerce et d'industrie France Suisse (CCI France Suisse).

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2020 prévoient de créer 90 nouveaux emplois à moyen terme.

Les responsables de marchés de la PromFR ont vu leurs missions de démarchage planifiées aux Etats-Unis, au Brésil et en Asie annulées pour cause de pandémie. Un nombre important d'entreprises démarchées et avec lesquelles une rencontre était prévue ou souhaitée ont pu être accompagnées par visioconférences.

Les activités de démarchage orientées vers l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en visite dans le canton de Fribourg en 2020 31 entreprises en provenance de 19 pays, dont 18 par l'entremise de GGBa. 26 entreprises

---

supplémentaires ont été démarchées et accompagnées par visioconférence. Les Etats-Unis, le Brésil et la France sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

On peut finalement mentionner la présidence du GGBa assurée par le canton de Fribourg pour les années 2020 et 2021.

### 2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

Avec la période 2020-2023, la Nouvelle Politique Régionale (NPR) a entamé son quatrième programme depuis 2008. Ce programme cantonal NPR continue d'encourager l'innovation dans l'industrie et le tourisme avec des aides sous forme de prêts ou de montants à fonds perdu.

Le lancement de ce quatrième programme coïncide avec une plus grande intégration des entreprises dans les projets de NPR. Ceci a été possible grâce à une meilleure connaissance des outils de la NPR et à un travail de longue haleine qui commence à porter ses fruits. Preuve en est la mise en place d'*Innosquare* dont la mission est de favoriser la réalisation de projets « recherche & innovation » au travers d'interactions entre les entreprises, les clusters, les collectivités publiques ou privées, les hautes écoles, les centres de compétences et instituts de recherche. Pas moins de six projets ont été lancés dans des domaines aussi variés que le digital management, la construction ou la production agricole. Ces projets se basent tous sur une utilisation intelligente des technologies numériques.

Le volet tourisme reprend les mêmes axes stratégiques que le dernier programme en date, soit le développement des infrastructures, la simplification des instances touristiques et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois. Grâce à la NPR, des nouvelles offres touristiques sont en cours de réalisation et plusieurs nouvelles sont en préparation.

Le programme NPR 2020-2023 continue à appuyer Fri Up (cf. chapitre 2.1.5.2), association à but non lucratif qui participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle apporte à tout créateur d'entreprise et de start-up un environnement propice à leur développement et à l'innovation en leur offrant un encadrement professionnel.

Le Swiss Plastics Cluster (SPC), le Building Innovation Cluster (BIC) et le Cluster Food & Nutrition (CFN) continuent à participer à la mise en œuvre des axes stratégiques (agroalimentaire – constructions) et sont soutenus dans le programme NPR 2020-2023.

En dépit de la situation particulière vécue en 2020, ce ne sont pas moins de 32 projets pour un montant total de 8,581 millions de francs (à fonds perdu 7,981 millions et prêt 600 000 francs) qui ont été soutenus, signe de l'utilité de ce programme d'impulsion.

### 2.1.4 Politique économique

En 2020, la PromFR a été consultée dans le cadre de nombreux projets politiques, autant au niveau cantonal que fédéral. Les prises de position de la PromFR ont permis à l'administration et aux élus d'assurer que les intérêts économiques du canton soient pris en considération dans les procédures politiques. Dans le même ordre d'idées, les collaborateurs et collaboratrices de la PromFR participent aux activités d'une soixantaine de groupes de travail, commissions ou conseils d'administration en tant que membres ou invité-e-s. En outre, l'année 2020 a vu l'acceptation par le Grand Conseil d'un rapport sur postulat qui détermine les axes prioritaires de promotion économique. La focalisation des efforts dans trois domaines stratégiques – la diversité du tissu existant, la bioéconomie et l'industrie 4.0 – précise les orientations du canton à moyen terme. Les propositions de la PromFR se sont révélées particulièrement pertinentes dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

---

## 2.1.5 Organes de soutien

### 2.1.5.1 Guichet entreprises

Près de nonante sociétés, porteurs et porteuses de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Seize entreprises ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

### 2.1.5.2 Fri Up

L'association Fri Up participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle offre des conseils à tout créateur et toute créatrice d'entreprise et un accompagnement professionnel à des projets de start-up sélectionnés.

En 2020, Fri Up a répondu à un nombre record de 328 demandes de conseils, facilité la création de plus de 70 nouvelles entreprises et sélectionné 9 nouvelles start-up parmi les 18 en cours d'accompagnement.

De plus, Fri Up a également assuré le rôle d'instance de validation pour la mesure de soutien aux startup « prêts Covid-19 » mise en œuvre par le canton et la Confédération.

### 2.1.5.3 platinn

La plateforme platinn vise à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises en les mobilisant, en leur facilitant l'accès à l'innovation et en leur fournissant des prestations de coaching. Elle s'attèle également à soutenir les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement.

En 2020, platinn a réalisé 61 projets d'innovation d'affaires dans 42 entreprises fribourgeoises, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) actives dans la plupart des secteurs économiques du canton.

### 2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

En 2020, 22 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 10,8 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de plus de 34 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est supérieur à celui de 2019 (19 cautionnements) tout comme le montant des cautionnements accordés (+4,3 millions de francs). Les projets soutenus devraient conduire au maintien ou à la création de près de 800 emplois à terme.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 1 million de francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

### 2.1.5.5 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg (SCF) favorise le démarrage de projets innovants dans le canton de Fribourg en octroyant des prêts sans intérêt. Ces financements doivent permettre de valider la faisabilité commerciale et / ou technique des projets concernés, notamment le développement des prototypes et la réalisation d'études de marché. Le montant maximal des prêts est de 100 000 francs, généralement octroyés par tranches successives en fonction de l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

En 2020, Seed Capital Fribourg a soutenu trois nouvelles entreprises innovantes par le biais de prêts d'un montant total de 300 000 francs. Il convient également de noter que la fondation a adopté des mesures spécifiques liées à la crise du Covid-19 et a ainsi renoncé à recouvrer toute échéance de remboursement de prêt et d'intérêts dus en 2020.

#### 2.1.5.6 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. CRF intervient principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prises de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximal de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement généralement de l'ordre de 1 à 3 millions de francs.

En 2020, trois nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 550 000 francs. Ces financements ont permis aux entreprises concernées de lever 10 010 000 francs de fonds supplémentaires.

#### 2.1.5.7 blueFACTORY

L'année 2020 a permis à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA de continuer sur sa lancée et de franchir des étapes importantes dans son développement. Les projets gagnants pour la construction des nouveaux bâtiments du Smart Living Lab et du Bâtiment B ont été désignés. Parallèlement, le succès du site auprès des entreprises et start-up ne se dément pas. La surface locative disponible est totalement occupée par les centres de compétences et des dizaines de start-up et PME comme Bcomp, LS Instruments, Mobbob, RS Switzerland, Nanolockin et tant d'autres. Le site accueille désormais plus de 300 emplois et la réalisation des nouveaux bâtiments lui donnera un nouvel élan très attendu.

Actuellement, une capitalisation de blueFACTORY SA à la hauteur de sa tâche est toutefois nécessaire. La société n'a en effet jamais disposé des moyens financiers indispensables à réaliser les objectifs fixés par la charte d'utilisation du site, qui recouvrent de multiples aspects tant économiques que culturels, patrimoniaux, énergétiques et environnementaux, ou s'agissant aussi de la part dévolue aux logements. blueFACTORY est à la croisée des chemins et cette capitalisation nécessite un consensus préalable sur la vision de ce que doit être le quartier d'innovation blueFACTORY au regard de sa charte.

#### 2.1.5.8 AgriCo

En collaboration avec l'Etablissement cantonal de promotion foncière active (ECPF), le développement de ce campus dédié à l'agroalimentaire et la valorisation de la biomasse va de l'avant. La décision de l'entreprise SQTS (Swiss Quality Testing Services) de s'installer à St-Aubin a été l'élément déclencheur pour la rénovation de l'un des bâtiments protégés du site. Le montant alloué par le Grand Conseil pour cette phase de développement du campus est une enveloppe de 21,7 millions de francs et permet de rénover cinq bâtiments en tout.

Parallèlement, le site suscite un grand intérêt d'entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire à s'y établir et investir.

#### 2.1.5.9 La Maillarde

Le site de la Maillarde à Romont est particulièrement bien situé au cœur de la Glâne et dans un écosystème industriel performant. PromFR a poursuivi ses efforts de promotion de ce site. Ces efforts débouchent sur deux implantations industrielles importantes prévues pour début 2021.

#### 2.1.5.10 Communication et événements particuliers

La communication 2020 a également été placée sous le signe de la pandémie Covid-19. Afin d'informer les entreprises fribourgeoises des mesures adoptées ou mises en œuvre par la Direction de l'économie et de l'emploi, le site internet [www.promfr.ch](http://www.promfr.ch) s'est avéré très utile. Une grande partie des mesures d'urgence mises en œuvre et du plan de relance a ainsi pu être traité en ligne.

L'édition 2020 du magazine économique Fribourg Network Freiburg (FNF) a été consacrée au transfert technologie et a été lancée lors d'une conférence avec la présence de Joël Mesot, président de l'EPF de Zurich. Comme le nombre de participants était limité en raison de la pandémie, l'événement a été diffusé en direct. FNF se présente désormais sous une forme revisitée avec une édition imprimée en anglais. Une version trilingue se trouve sur le site internet [www.fribourgnetwork.ch](http://www.fribourgnetwork.ch) qui est enrichi tout au long de l'année.

Au total, 38 entreprises ont participé au Prix à l'innovation 2020/2021 du canton de Fribourg ([www.innovation-fribourg.ch](http://www.innovation-fribourg.ch)), dont 9 innovations ont été désignées pour la finale par le jury. Trois pour le Prix Start-up et le Prix Entreprise, et pour la première fois, le jury a sélectionné trois finalistes pour la nouvelle mention Economie Durable. En raison des restrictions Covid-19 en vigueur en novembre (10 personnes maximum), la cérémonie de remise des prix et l'annonce des vainqueurs ont dû être reportées à 2021.

## 2.2 Les mesures de soutien en chiffres

### 2.2.1 Soutien aux entreprises

#### 2.2.1.1 Aides financières et fiscales

Parmi les 54 projets réalisés en 2020, 37 entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et cinq sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 5,5 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Le nouvel instrument « cautionnement cantonal » a également été mis en œuvre à deux reprises pour le cautionnement de deux crédits bancaires d'un montant total de 2,25 millions de francs.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2020	2 060 323
Aides financières en faveur des entreprises en 2019	2 042 601

Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé.

#### Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
67	58	53	49	44	34	28	22

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2018 et 2019 ont été modifiés. Ces adaptations sont liées au processus de taxation lorsque la période fiscale diffère de la période d'allègement.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

#### 2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2018

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2020 la taxation ordinaire de la période fiscale 2018. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2018. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

	Cote brute	Incidences des allégements	Cote nette
<b>2012</b>	97,946	-61,616	36,141
<b>2013</b>	106,975	-59,316	47,659
<b>2014</b>	134,929	-71,728	63,201
<b>2015</b>	61,146	-49,752	11,394
<b>2016</b>	77,961	-57,524	20,437
<b>2017</b>	80,286	-58,936	21,349
<b>2018</b>	<b>41,670</b>	<b>-17,015</b>	<b>24,655</b>

(en millions de francs)

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2018, du fait des 34 entreprises au bénéfice d'allégements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 17,015 millions de francs, soit 0,661 millions de francs de part à l'impôt fédéral direct et 16,354 millions de francs d'impôt cantonal. Toutefois, sans allégement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 24,655 millions de francs (cote nette).

### 2.2.2 Emplois annoncés en 2015 et effectivement créés à fin 2020

Emplois annoncés et effectivement créés fin 2020 par les projets de 2015 :

Secteur	Emplois existants au 01.01.2015	Emplois supplémentaires annoncés pour fin 2020	Emplois effectivement créés en 5 ans	Emplois effectifs au 31.12.2020	Différentiel emplois annoncés et réellement créés
<b>Industrie</b>	<b>1445</b>	<b>333</b>	<b>494</b>	<b>1939</b>	<b>+161</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>5</b>	<b>44</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>-49</b>
<b>Plateformes innovation</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>-6</b>
<b>Total</b>	<b>1452</b>	<b>382</b>	<b>488</b>	<b>1940</b>	<b>+106</b>

En 2015, la PromFR a accompagné 17 projets dont 11 d'implantation et 6 d'extension d'entreprises. Sur les 382 emplois supplémentaires annoncés pour fin 2020, 488 ont été effectivement créés. Le nombre effectif d'emplois créés a donc été supérieur d'environ 28 % aux attentes des entreprises en 2015.

Ce très bon résultat est dû aux projets industriels, qui se sont beaucoup mieux développés que prévu au cours des cinq dernières années. Les projets tertiaires, en revanche, n'ont pas répondu à leurs attentes. Sur les huit entreprises du secteur tertiaire accompagnées en 2015, six ont créé moins d'emplois qu'annoncé. Il s'agit principalement de nouvelles entreprises, qui sont généralement très optimistes quant à la création de nouveaux emplois.

## 3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

### 3.1 Activités

Les activités du SPE ont fortement été marquées par les mesures prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19. Le semi-confinement du printemps et la fermeture au public de l'administration cantonale ont entraîné la mise au télétravail de la majorité du personnel du Service, ce qui a sollicité de manière soutenue les équipes logistiques et informatiques. L'arrêt des activités dans plusieurs secteurs économiques a entraîné un afflux massif de demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT), dont le traitement a occupé intensément non seulement les collaborateurs et collaboratrices de la section juridique, mais également plusieurs autres personnes réaffectées provisoirement à ces



---

tâches. Sur le front de la lutte contre le chômage, l'année a été marquée par la gestion à distance des demandeurs et demandeuses d'emploi (mise en place de l'inscription en ligne, entretiens de conseils à distance, etc.) et la montée subite de nouvelles inscriptions auprès des ORP dès la fin du mois de mars. Le Service, par l'intermédiaire de ses inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail et en collaboration avec la Police cantonale, a également participé aux nombreux contrôles d'hygiène et de sécurité au sein des entreprises du canton afin de vérifier la mise en place et le respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie. La lutte contre le travail au noir a été renforcée par l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de la révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) et de son règlement (REMT) le 1<sup>er</sup> novembre. Les inspecteurs et inspectrices de la Surveillance du marché du travail peuvent désormais agir en qualité d'agent et agente de la police judiciaire. Leur formation pour répondre à leurs nouvelles prérogatives a pu débiter, malgré la situation sanitaire.

## **3.2 Section chômage**

### **3.2.1 Assurance chômage**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact certain sur le marché du travail fribourgeois. Le taux moyen de chômage a sensiblement augmenté en 2020 : il s'est établi à 3,3 % de la population active, soit une hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2019 (2,5 %). La moyenne affichée au niveau national est de 3,1 %. A la fin du mois de décembre, le nombre de chômeurs et chômeuses s'élevait à 6548 personnes, ce qui correspond à une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de demandeurs et demandeuses d'emploi a logiquement suivi la même tendance. Il s'est établi à une moyenne de 5,5 %, soit 1,2 point de plus qu'en 2019 (4,3 %). Le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi a franchi pour la première fois en novembre la barre symbolique des 10 000 pour s'établir en décembre à 10 597 personnes (soit une hausse de 28 % par rapport à 2019).

En raison de la baisse des activités économiques liée à la pandémie, les demandeurs et demandeuses d'emploi ont bénéficié au maximum de 120 indemnités journalières supplémentaires, ce qui a apporté un sursis bienvenu aux personnes qui, sans cette décision fédérale, seraient arrivées en fin de droit. Ainsi, ce ne sont que 507 personnes qui ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage en 2020, alors qu'elles étaient 1181 en 2019.

### **3.2.2 Office régionaux de placement (ORP)**

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. L'antenne singinoise a déménagé de Tavel à Guin en décembre. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller ou une conseillère en personnel et un assistant ou une assistante social-e dont l'objectif est l'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création en 2013, les PI+ ont accompagné 1982 personnes : 883 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

### **3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)**

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET). Cette année a été marquée par la fermeture momentanée des mesures ainsi que par l'adaptation des concepts de prise en charge afin de satisfaire aux exigences sanitaires.

#### **3.2.3.1 Mesures d'emploi**

Cette année, 1981 (2324) programmes d'emploi temporaire (PET) ont été octroyés, dont 70 % (74 %) auprès de fournisseurs et fournisseuses subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 17 % (16 %) auprès d'associations à but non lucratif et 13 % (10 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes et organisatrices hors canton.

---

62 (67) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assuré-e-s peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou renouer avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2019/20, 357 (352) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

### 3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs et demandeuses d'emploi. 6911 (7400) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 69 % (70 %) ; langues : 19 % (17 %) ; autres : 12 % (13 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assuré-e-s de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREESTore et free win, ont accueilli au total 173 (180) assuré-e-s durant l'année.

990 (1325) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assuré-e-s de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

### 3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 564 (688) mesures spécifiques octroyées, 68 % (61,5 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 21 % (22 %) des soutiens à une activité indépendante, 9 % (10,5 %) des allocations de formation et enfin 2 % (6 %) des contributions aux frais de déplacement.

### 3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, LACI) de 22,25 millions (21,95 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette année, 31 % (36 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaire (PET), 50 % (45 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 19 % (19 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton, au travers du Fonds cantonal de l'emploi, finance également à hauteur de 2,075 millions (2,123 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes.

### 3.2.3.5 Contrats LEMT

La LEMT institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 64 contrats LEMT, ainsi que 17 contrats LEMT 2.0 ont été octroyés pour un total de 81 contrats (118) dans toutes les structures confondues.

56 % (53 %) se sont déroulés auprès d'entreprises et 44 % (47 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat.

La durée moyenne par contrat LEMT est de 2,8 (2,8) mois.

## 3.2.4 Médiation

Pour des raisons d'indépendance, la médiation en matière d'assurance-chômage est directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE. Elle est destinée aux demandeurs et demandeuses d'emploi qui rencontrent des difficultés (notamment avec un ORP ou une caisse de chômage). La médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, qu'il soit interne (sections du SPE, Caisse publique de chômage) ou externe (prestataires de MMT, autres caisses de chômage, services sociaux, etc.).

En 2020 ont eu lieu 155 (127) entretiens pour un total de 66 (58) dossiers, dont 13 (12) ouverts avant 2020. S'y ajoutent les démarches auprès des organismes partenaires concernés, entreprises avec l'accord du ou de la bénéficiaire uniquement. Que ce soit par une écoute attentive ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement quasiment dans tous les cas, confirmant à nouveau le bien-fondé de cette prestation. À noter que

---

la légère augmentation de l'activité de médiation n'a pas été liée de manière significative à la pandémie de coronavirus.

### 3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi. En 2020, suite au départ à la retraite de son président, une restructuration importante du dispositif a eu lieu : réduction du nombre des membres de la commission de 12 à 6, augmentation du niveau de responsabilité et du pouvoir décisionnel des membres et enfin nomination du nouveau président. L'organe de gestion a été dissous dans le but de renforcer le cahier des charges du coordinateur cantonal de la CII et ainsi optimiser le dispositif global.

La nouvelle stratégie de prise en charge des cas CII a été entamée en 2020 notamment par le lancement d'un pôle santé à l'interne du SPE. Ce pôle peut activer ses « case managers » en collaboration avec les deux autres dispositifs, qui se sont réorganisés en conséquence. Cette année, 75 (102) situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

La convention de collaboration entre l'OAI et le SPE, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018, détaille pour les professionnels de ces deux institutions l'ensemble des modalités de suivi des bénéficiaires communs. Elle a été entièrement mise à jour après 18 mois de fonctionnement. Cette convention complète celle signée entre le SPE et le Service de l'action sociale (SASoc) en 2014. Elle sera suivie par une convention signée entre l'OAI et le SASoc pour compléter le dispositif.

### 3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I et II. Elle a pour objectif d'orienter le ou la jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou de PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2019/2020, 1155 (1226 en 2018/19) dossiers de jeunes ont été pris en charge.

## 3.3 Section Marché du travail

### 3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs et travailleuses, l'Inspection du travail a effectué 296 (408) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 23 (72) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préliminaires, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises. Depuis le début de la crise du coronavirus, l'Inspection du travail a aussi effectué 750 contrôles dans les entreprises pour vérifier si les mesures d'hygiène (distances, port du masque, nettoyage des mains, etc.) et les concepts de protection étaient appliqués.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 748 (622) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 32 (21) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 1 (2) libérations de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2019	2020	2019	2020
Travail de nuit	219	163	45	41
Travail du dimanche	208	146	50	30
Travail en continu	-	1	10	6
Travail en 3 équipes	3	-	-	-
Service de piquet	-	-	20	16
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>310</b>	<b>125</b>	<b>93</b>

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2019	2020
Agrandissements (transformations) industriels	33	19
Autorisations d'exploiter	18	3
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1410	1487
<b>Total</b>	<b>1461</b>	<b>1509</b>

### 3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > nouvelle version (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers ([www.ricrac.ch](http://www.ricrac.ch)) ;
- > prévisions économiques trimestrielles (janvier, avril, juillet et octobre 2020) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet et octobre 2020) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier et juillet 2020) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2020).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction de rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE, notamment sur la réduction de l'horaire de travail (RHT).

### 3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

---

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a décidé de changer son orientation stratégique, ce qui a un impact sur l'organisation au niveau du canton. Étant donné les nouveaux risques identifiés dans le domaine de l'approvisionnement et les nouvelles tâches en découlant, la responsabilité du domaine va passer prochainement du SPE au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

### 3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Mme Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2020.

### 3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Le secteur SMT a effectué des contrôles de salaire chez les travailleurs et travailleuses employé-e-s par des entreprises suisses pour les domaines non conventionnés. Il a effectué 153 contrôles portant sur 453 travailleurs et travailleuses.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2020.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs et travailleuses détaché-e-s par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, des ressortissant-e-s en provenance de l'Union européenne. 349 (460) contrôles portant sur 463 (714) travailleurs et travailleuses ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs et inspectrices auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 15 310 (31 637) francs de salaire au profit des travailleurs et travailleuses détaché-e-s.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 5937 (6915) travailleurs et travailleuses, dont 1797 (2228) travailleurs et travailleuses détaché-e-s, 3394 (3652) prises d'emploi en Suisse et 746 (1035) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 226 901 (247 317) jours de travail annoncés, 191 075 (196 359) jours auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, 15 807 (21 846) jours pour des indépendant-e-s et 20 019 (29 112) jours pour des travailleurs et travailleuses détaché-e-s.

Le service a prononcé 25 (55) décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 13 (23) interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 7 (43) dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

### 3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des inspecteurs et inspectrices du SPE et des inspecteurs et inspectrices de l'inspectorat chantiers Fribourg (ICF). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de 200 contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

Pour l'année 2021, le SPE a renouvelé le mandat avec l'ICF. Ce mandat prévoit une augmentation du nombre de contrôles de 200 à 300, ceci permettra de lutter encore plus efficacement contre le travail au noir.

Ainsi, l'Inspection du travail au noir a effectué 652 (832) contrôles concernant 1512 (1916) travailleurs et travailleuses. Parmi ces contrôles, 303 (443) entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 806 (922) travailleurs et travailleuses ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

---

Les efforts de prévention portés sur les employé-e-s se poursuivent chaque année depuis 2014. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées, notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente en vue de la reprise d'un établissement public. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le secteur SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

De mars à mai, les inspecteurs et inspectrices du travail au noir ont soutenu la section juridique au sein de la hotline RHT liée à la crise du coronavirus. Ils et elles ont répondu aux questions des entreprises et ont soutenu l'administration des demandes RHT.

### 3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 35 (30) autorisations en 2020 : 17 pour le placement privé et 18 pour la location de services. 3 autorisations ont été supprimées : 2 à la suite d'une cessation d'activité et 1 à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 15 (10) demandes d'autorisation pour exercer la location de services et/ou le placement privé transfrontalier.

En 2019, 1028 (944) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 8872 (9037) personnes, ce qui correspond à 4 323 621 (4 551 437) heures de mission. La proportion d'étrangers et d'étrangères parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 68.3 % (68,2 %), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 64.7 % (63,1 %).

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la Commission paritaire régionale romande de la location de services (CPRR), avec qui le SPE collabore étroitement.

## 3.4 Section juridique

### 3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 5322 (7964) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2020, selon la répartition suivante :

- > 2287 (3759) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 341 (362) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 27 (75) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 2667 (3768) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

### 3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 741 (494) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 631 (529) décisions sur opposition, dont :

- > 42 % (82,20 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 48 % (9,10 %) ont été admises ;
- > 8 % (6,4 %) ont été partiellement admises ;
- > 2 % (2,3 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

### 3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

Cette année, 21 (41) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 16 (38) affaires.

51 (34) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 74,5 % (73,5 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 12 % (14,7 %) ont été admis ;
- > 13,5 % (8,85 %) a été partiellement admis ;



- > 0 % (2,95 %) ont été rayés du rôle.

### 3.4.4 Réductions de l'horaire de travail et intempéries

La section juridique a dû traiter un nombre inédit de demandes RHT en raison des fermetures exigées par les autorités pour endiguer la pandémie de la Covid-19.

	Travailleurs/euses touchés				Heures chômées			
	2019	2020	CH 2019	CH 2020	2019	2020	CH 2019	CH 2020
Janvier	0	308	1479	5354	0	13 476	76 291	254 295
Février	0	75	1514	5045	0	5110	75 271	244 521
Mars	0	32 419	1080	971 242	0	1 416 057	63 056	43 829 203
Avril	0	41 918	1152	1 338 653	0	3 248 209	56 809	107 066 355
Mai	0	32 710	1881	1 086 799	0	1 883 282	94 153	68 165 725
Juin	80	14 924	2482	629 024	4332	730 065	105 090	35 289 963
Juillet	77	8767	1531	419 935	2914	474 113	75 568	24 125 680
Août	181	7020	1327	357 807	7145	338 400	65 863	18 697 906
Septembre	215	4385	2954	249 867	11 650	234 089	134 601	13 953 977
Octobre	292	5102	2716	248 336	15 503	276 315	161 191	14 256 349
Novembre	285	9678	5361	328 527	14 572	690 007	296 286	20 700 349
Décembre	285	7963	3816	293 678	11 589	467 320	177 467	18 610 337

## 3.5 Section Organisation et support

### 3.5.1 Statistiques

L'unité Statistiques a :

- > adapté et/ou développé, testé et mis en production les 80 requêtes impactées et recensées par le changement de système Viador Lamda (Plasta Reporting) ;
- > développé, testé et mis en production 20 nouvelles requêtes (pour les RHT notamment) ;
- > testé des rapports Lamda dans le cadre du projet SECO : « Indicateurs de pilotage de l'obligation d'annoncer les postes vacants ».

### 3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1500 (1000) demandes d'assistance de la part des collaborateurs et des collaboratrices du SPE. L'année a également été marquée par la migration vers Windows 10 et le renouvellement matériel de l'ensemble de son parc informatique :

- > migration du parc informatique : Migration vers Windows 10, téléphonie Soft phone ;
- > mise en place d'une stratégie pour la mobilité et le travail mobile ;
- > mise à jour des bases de données pour la section Marché du travail et la section juridique.

Afin d'améliorer le service à la clientèle, quelques adaptations sur la centrale téléphonique ont été mises en place en fin d'année et se poursuivront début 2021.

Dans les ORP, de nouveaux scanners GED ainsi que la dernière version du programme de numérisation ont été déployés. Ces nouveaux outils ont permis d'améliorer grandement la qualité des documents scannés et de diminuer le temps consacré au scannage de documents.

### 3.5.3 Logistique

L'ORP Nord district Singine a déménagé en décembre de Tavel à Guin. Les nouveaux locaux, proches de l'autoroute et facilement accessibles en transports publics, ont été aménagés pour répondre au concept de sécurité du SPE. L'année a aussi été marquée par la mise en place des mesures de protection contre la Covid-19 dans toutes les antennes du Service (marquage de sécurité, pose de plexiglas de protection, mise à disposition de produit désinfectant, etc.).



---

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s’est poursuivi en 2020 dans les bureaux des sections Marché du travail et Organisation et support (Boulevard de Péroilles 25).

#### 3.5.4 Communication et traduction

L’équipe de communication a été fortement sollicitée pour répondre aux nombreuses demandes des médias notamment sur l’octroi de l’indemnité pour RHT et les contrôles sanitaires effectués en entreprises en période Covid-19. Une conférence de presse, organisée en collaboration avec la DEE, a eu lieu en juin pour faire le point sur la situation du marché du travail après la première vague pandémique. Une newsletter RHT a été créée dès le mois de mars en collaboration avec la section juridique afin d’informer de manière régulière les entreprises fribourgeoises sur les modifications dans ce domaine. Cette newsletter a été mise à jour à chaque nouvelle décision en lien avec la RHT. Ce sont ainsi 11 numéros qui ont été publiés durant l’année.

La section a également traité les quelques 950 (650) questions des usagers envoyées sur la boîte courriel du SPE.

Pour la communication interne, plus de 120 (110) news ont été publiées sur l’intranet du Service contribuant ainsi à une bonne communication sur l’ensemble des sites du SPE.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

#### 3.5.5 Projets et formations

Un pôle santé a été mis en place afin de soutenir les conseillers et conseillères en personnel ayant des assuré-e-s avec des problèmes de santé complexe. Les canevas des entretiens de conseil ont également été revus.

### 3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales, la comptabilité cantonale et celle du Fonds cantonal de l’emploi. Il s’occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs et demandeuses d’emploi en programme d’emploi, de l’établissement des attestations d’employeurs et employeuses, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23,9 millions de francs (23 millions). En outre, 777 731 francs (1 094 096) ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l’emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs et chômeuses ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d’emploi en entreprises ont coûté 522 880 francs (718 779), les programmes au sein d’associations 89 926 francs (197 395) et ceux auprès du canton et des communes 164 925 francs (177 922). Au 31 décembre 2010, le capital du Fonds cantonal de l’emploi se montait à 4,8 millions de francs (5,9 millions).

## 4 Caisse publique de chômage (CPCh)

---

Administrateur : Dominique Schmutz

### 4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l’économie et de l’emploi. Elle est ouverte à tous les assuré-e-s domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l’assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l’intention de tous les travailleurs et travailleuses touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l’horaire de travail et les indemnités en cas d’intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d’insolvabilité.

## 4.2 Activités courantes

La CPCCh a dû faire face à une accélération exceptionnelle des demandes et décomptes de réduction de l'horaire de travail (RHT) en lien avec les mesures de lutte sanitaire contre le Covid-19. D'autre part, le nombre de bénéficiaires indemnisés a sensiblement augmenté, par contre, la durée des indemnités versées s'est développée, notamment en lien avec les 120 jours supplémentaires accordés par le Conseil fédéral durant la première vague de pandémie.

Afin de faire face à cette activité soutenue, la CPCCh a procédé à des engagements (+ 18 % d'équivalent plein temps par rapport à 2019) durant l'année.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3073 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 5 cas pour examen.

## 4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

### 4.3.1 Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre d'assuré-e-s	7 886	8 178	3,70 %
Nombre d'inscriptions et ré-inscriptions	7 948	8 230	3,55 %
<b>Nombre d'indemnités journalières versées</b>	<b>573 492</b>	<b>713 729</b>	<b>24,39 %</b>

### 4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2019	2020	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>57</b>	<b>8</b>	<b>-85,96 %</b>

### 4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2019	2020	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>5</b>	<b>5119</b>	<b>Situation Covid-19</b>

### 4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2019	2020	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>-51,16 %</b>

### 4.3.5 Indemnités versées

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Chômage complet	98 273 149.85	130 914 588.95	33,22 %
Allocations familiales	1 433 349.90	2 131 600.15	48,71 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 885 738.65	4 544 932.15	-22,78 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	20 802 636.90	30 775 964.50	47,94 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	1 740 358.70	205 797 146.10	
			Situation Covid-19
Insolvabilité	483 999.90	919 141.20	89,91 %
<b>Total</b>	<b>128 619 233.90</b>	<b>375 083 373.75</b>	<b>191,62 %</b>

### 4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2019	2020	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	924	136	-85,28 %
<b>Nombre de personnes subventionnées</b>	<b>85</b>	<b>99</b>	<b>16,47 %</b>

## 5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée ad intérim : Nadège Bosson

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2020, le Service du registre du commerce a traité au total 7428 dossiers aboutissant à des inscriptions. Ce chiffre se compose de 1808 inscriptions de nouvelles sociétés, de 1001 radiations et de 4619 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités est ainsi équivalent à l'année 2019. Cependant, il reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître, soit 128 inscriptions de nouvelles sociétés supplémentaires, en comparaison à 2019. Le maintien du nombre d'inscriptions élevé en 2020 est dû notamment au nombre important d'inscriptions découlant des fusions de communes dans le canton de Fribourg au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi qu'à une obligation légale d'inscription jusqu'à fin 2020 imposée aux fondations de famille ainsi qu'aux fondations ecclésiastiques. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 22 989 sociétés inscrites au 31 décembre 2020 contre 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004.

#### 5.1.2 Evénements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce continue à mener les discussions en vue de son prochain projet de digitalisation, soit l'inscription d'entreprises individuelles au Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. De plus, le Service du registre du commerce a procédé à différents travaux préparatoires en vue de l'entrée en vigueur des modifications législatives au 1<sup>er</sup> janvier 2021 concernant la modernisation du droit du registre du commerce à savoir la modification de l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC) et de l'Ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC).

### 5.2 Statistiques

#### 5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2020, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6615
Sociétés en nom collectif (SNC)	420
Sociétés en commandite (SC)	19
Sociétés anonymes (SA)	7322
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	6834
Etablissements de droit public (EDP)	25
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	1
Sociétés coopératives (COOP)	468
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	69
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	465
Associations (ASS)	273
Fondations (FOND)	466
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	11
Indivisions (IND)	1
<b>Total</b>	<b>22 989</b>

## 5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Total des sociétés actives inscrites en langue française	17 917
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	5 072

## 5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/SE S	SNC/SC	IND	SICAV	PRO
2004	7	2	348	17	256	309	80	31	---	---	---
2005	7	3	351	24	292	350	60	49	---	---	---
2006	7	5	359	14	298	372	46	54	---	---	---
2007	8	5	374	17	291	415	57	43	---	---	---
2008	18	0	379	19	334	398	42	32	---	---	---
2009	15	6	376	15	293	448	38	36	---	---	---
2010	9	2	420	10	317	430	36	24	---	---	---
2011	6	5	401	13	385	492	59	32	---	---	---
2012	7	4	445	20	327	476	35	34	---	---	---
2013	13	5	471	13	375	519	40	48	---	---	---
2014	18	4	407	9	273	441	32	38	---	---	---
2015	11	6	491	10	264	417	35	50	---	---	---
2016	17	4	504	10	276	481	29	45	---	---	---
2017	12	2	550	10	275	510	54	66	---	---	---
2018	11	1	545	9	326	617	36	40	---	---	---
2019	12	8	552	12	348	646	46	56	---	---	---
2020	17	6	620	15	339	689	45	74	1	1	1

## 5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons romands, soit de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais. En raison de la pandémie de Covid-19, ces séances ont eu lieu pour la plupart par visioconférence.

## 5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2020, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

# 6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

## 6.1 Activités

### 6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après le Service) est notamment chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 » et la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération s'agissant de la partie placée sous la responsabilité des cantons. Sa tâche est principalement de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de

---

promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine. Il est également en charge de l'application de la Loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) et des procédures d'autorisation pour le développement du réseau de gaz.

### 6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® », « CECB® » et différentes organisations faitières nationales.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie (EnFK).

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

En raison de la pandémie de coronavirus, la Commission cantonale de l'énergie (CCE) n'a malheureusement pas pu se réunir. Ses membres ont toutefois reçu une information sur les sujets et projets en cours.

### 6.1.3 Projets en cours

- > Création d'un Centre de Compétences dans la Rénovation du Bâtiment (CCRB) : ce projet a pour objectif de créer un cadre propice à augmenter sensiblement la rénovation des bâtiments et à profiler à terme le canton comme un pôle romand dans ce domaine. Un mandat de développeur/gestionnaire a été donné, avec un cahier des charges précis. Le but sera de démontrer d'ici fin 2021 que le CCRB est viable économiquement et qu'il comble un manque sur le marché. La dénomination de cette future plateforme est appelée à être modifiée.
- > Le second volet du Plan directeur cantonal, lequel contient le domaine « Energie », a été adopté en mai 2020 par le Conseil fédéral. Celui-ci inclut surtout la planification et le développement des différentes ressources dans le canton, comme la valorisation du potentiel éolien ou la géothermie profonde. Il définit également certains principes favorisant la transition énergétique, par exemple le fait que le réseau de gaz ne peut se développer que s'il peut être démontré que les énergies renouvelables ne peuvent être réalisées.
- > Programme Bâtiments : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dispositions du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) sont obligatoires et même renforcées pour certaines. A relever qu'un soutien financier complémentaire visant à soutenir les nouvelles distributions hydrauliques des propriétaires souhaitant assainir leurs chauffages électriques décentralisés en valorisant les énergies renouvelables est entrée en vigueur.
- > Plan de relance : dans le contexte du plan de relance à l'économie en lien avec la crise sanitaire, le Grand Conseil a adopté un décret qui prévoit d'augmenter de 50 % les taux des mesures du Programme Bâtiments. L'engagement de l'Etat se monte à 5 millions de francs supplémentaires aux conditions actuelles du Programme Bâtiments. Il est à relever que ces 5 millions de francs vont permettre un apport pouvant aller jusqu'à 10 millions de francs supplémentaires des contributions globales de la Confédération. Dès lors, c'est un montant d'environ 15 millions de francs qui sera destiné à la mesure 1 du Plan de relance, laquelle sera mise en œuvre du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2022.
- > Economie d'énergie : Le programme PEIK poursuit son développement dans l'accompagnement des PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

## 6.2 Formation

### 6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnel-le-s

Différents cours ou autres activités ont été proposés, en collaboration avec Energie-FR, abordant les thèmes suivants :

- > Formation CAS ;
- > Pompes à chaleur (PAC) ;
- > Programme Bâtiments Fribourg ;

---

> SIA 380/1 (besoins de chaleur pour le chauffage).

A noter qu'en raison de la pandémie de coronavirus, plusieurs cours et soirées d'information ont été annulés et reportés.

Le Service a été impliqué dans la préparation de plusieurs projets : collaboration avec la CRDE Technico et coordination avec les HES des différents cantons dans le but d'unifier l'offre de formation. Une nouvelle plateforme « Agenda Energie Suisse occidentale » a vu le jour en 2020, sous l'égide du Service, devant gérer toute l'offre de formation en matière d'énergie pour la Suisse romande.

### 6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animation énergie » est proposé gratuitement aux enseignants et enseignantes des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton, mais également pour les classes de 5H et 7H généralement au cours du deuxième semestre. Durant l'année scolaire 2019/2020, 2075 élèves ont bénéficié de ce cours. A noter que les animations planifiées du 17 mars au 29 mai 2020 ont été annulées, suite au semi-confinement imposé en raison de la situation sanitaire due au Covid-19.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges, Au cours de l'année 2020, les projets initiés ont été poursuivis.

## 6.3 Procédures d'autorisation de construire

### 6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2020, le Service a contrôlé et préavisé 3172 demandes de permis de construire (procédures ordinaires, préalables et procédures simplifiées).

### 6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2020, le Service a contrôlé et préavisé 26 dossiers.

### 6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, version entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Service a accordé 9 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

### 6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions des réseaux suivants :

Groupe E Celsius SA :

- > Commune de Marly, MIC, extension du réseau MP et BP ;
- > Commune de Montagny, extension du réseau MP ;
- > Commune de Fribourg, extension du réseau ;
- > Commune d'Epagny, extension du réseau ;
- > Commune de Fribourg, Charles-Meuwly-Centrale de Beauregard, extension du réseau MP.

Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA (CICG) :

- > Commune de Châtel-St-Denis, chemin de la Râ, extension du réseau.

### 6.3.5 Ligne haute tension

Le Service a été consulté par le Service de la mobilité dans le cadre du renouvellement de tronçon de l'installation électrique « LHT 132 kV Les Thioleyres mât 19 – Kerzers » (communes concernées : Neyruz et Düdingen).

## 6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

Conformément au règlement du 5 novembre 2019 sur l'énergie, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Service a délivré les promesses de subvention suivantes :

Mesures	Promesses	Montant (francs)
Isolation thermique (M-01)	361	5'046'644
Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	17	66'000
Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	36	209'611
Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	4	79'123
Pompes à chaleur air/eau (M-05)	429	3'191'405
Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	142	1'434'925
Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	100	758'499
Capteurs solaires thermiques (M-08)	23	96'596
Amélioration de la classe CEEB (M-10)	81	2'348'129
Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	4	384'440
Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	5	272'465
Nouvelle construction CEEB A/A (M-17)	24	1'318'929
Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	12	3'853'520
<b>Total</b>	<b>1238</b>	<b>19'060'286</b>

## 6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place, notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

En 2020, les actions suivantes ont par exemple été entreprises :

- > Suivi de la plateforme [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Le travail de réflexion en vue d'une campagne d'information sur la mobilité électrique planifiée pour 2020 a été repoussé à 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

## 6.6 Législation

La loi cantonale sur l'énergie a été modifiée en 2019, particulièrement pour répondre à différentes motions parlementaires et pour se conformer au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014). Elle introduit par exemple l'obligation d'une part renouvelable pour le chauffage lors de toutes nouvelles constructions et lors du remplacement de l'installation de chauffage. A la suite de cette modification, le règlement sur l'énergie a été complètement révisé. Ces deux dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour la mise en œuvre, des cours aux professionnels du bâtiment et une large information ont été diffusés. D'une manière générale, la transition se déroule sans problème particulier et le marché s'est bien adapté aux nouvelles règles.



---

## 7 Service de la Statistique (SStat)

---

Chef de service : Pierre Caille

### 7.1 Activités

#### 7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO. Depuis 2019, les écoles sont invitées à transmettre directement leurs fichiers à l'OFS, en évitant ainsi une étape intermédiaire au SStat non indispensable. Depuis 2020, pour l'année scolaire 2018/19, les résultats sont élaborés sur la base des données retournées au canton par l'Office fédéral de la statistique après avoir été contrôlées et le cas échéant corrigées ou complétées sur la base de sources extra cantonales.

Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la loi sur la statistique fédérale, ainsi que par l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit une liste exhaustive des enquêtes fédérales avec mention - le cas échéant - de la participation des cantons.

#### 7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le législateur dans l'article 5 de la loi sur la statistique cantonale, les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux (SYMIC, INFOSTAR, etc.). La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2020, le SStat a notamment reçu et validé les données révisées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et, comme chaque année, du relevé structurel (RS). Il a en outre obtenu les données cantonales 2018 de l'enquête structurelle sur les salaires (ESS), qui a lieu tous les deux ans et que le canton de Fribourg cofinance en vue d'obtenir une densification

---

de l'échantillon sur son territoire. Cette densification permet entre autres d'améliorer la qualité et le niveau de détail livrés par le calculateur des salaires disponible en ligne via le site du service.

### 7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site [www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch) (ou [www.fr.ch/sstat](http://www.fr.ch/sstat)). Seuls l'annuaire statistique et le mémento *Le canton de Fribourg en chiffres* ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2020. L'édition 2021 de l'annuaire, publiée à la fin de l'année 2020, était la 50<sup>e</sup> depuis le lancement de cette publication en 1971. Un chapitre rétrospectif supplémentaire a été ajouté à cette occasion. Depuis 2019, les autres publications comme la brochure *Conjoncture* sont diffusées exclusivement sous forme électronique.

En plus des infographies bimestrielles lancées en 2018, le SStat présente depuis 2019, deux fois par semaine, une brève information sur les réseaux sociaux.

Depuis 2019, le SStat publie annuellement des scénarios démographiques par district, ainsi qu'un outil paramétrable permettant de simuler des scénarios en fonction des propres hypothèses de l'utilisateur ou utilisatrice en matière de migrations.

Le SStat procède à la mise à jour des données du Cercle Indicateurs concernant le canton de Fribourg. Ce système d'indicateurs issu de la collaboration entre la plupart des cantons, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de la statistique, fournit une batterie d'indicateurs concernant les différents aspects du développement durable.

Le SStat travaille à la refonte de son système de diffusion de masse (2,8 millions de données) sur le web, la solution actuelle n'étant plus adaptée au nouveau site de l'Etat et aux attentes des utilisateurs et utilisatrices de smartphones. Pour cela, et aussi pour automatiser la production et la diffusion des news, brochures et infographies électroniques, il œuvre avec le SITel à la mise en place d'une solution de type Business Intelligence (BI).

Enfin, de nombreux résultats et exploitations spécifiques de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone, en provenance des milieux politiques et économiques, de la recherche scientifique, de la presse ou de particuliers et particulières. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, du tourisme, du logement, etc.).

### 7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique, notamment dans le domaine de la santé (hospitalisations).

## 7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. Depuis 2019, le SStat participe au développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. Le SStat soutient en outre la mise en place de l'Observatoire du logement par la mise à disposition des données qui lui sont nécessaires et par l'appariement des différentes sources dans le respect des exigences de la protection des données.

Afin de régler les conditions de réalisation et de participation aux enquêtes de la statistique publique cantonale, le Conseil d'Etat a arrêté le 3 mars 2020 l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques cantonaux (ORStat).

Dès mars 2020, le SStat a été sollicité dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, d'une part pour fournir des données statistiques visant à évaluer les risques et conséquences sanitaires (structure de la population par âges et régions, décès hebdomadaires, etc.) et économiques (emplois et entreprises selon les branches touchées par des

restrictions ou des baisses d'activité). Il a en outre mis du personnel à disposition pour les différentes campagnes d'information du public et des entreprises.

### 7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral, notamment dans les groupes consacrés à l'échange de données entre les cantons et la Confédération et à l'Open Government Data (OGD).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme. Dans le but de faciliter les échanges de données statistiques de base et d'assurer une protection optimale des données individuelles, le SStat a contribué à l'élaboration d'un contrat-cadre avec l'Office fédéral de la statistique, lequel sera assorti d'un règlement interne de traitement des données, encore en cours de validation auprès de l'OFS au moment de rédiger le présent rapport. Ce nouveau dispositif pourra être signé et entrer en vigueur en 2021.

## 8 Service du logement (SLog)

Responsable : Pascal Krattinger

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Marché du logement

Au 1<sup>er</sup> juin 2020, 2927 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 157 unités de plus que l'année précédente et 699 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,83 % en 2019 à 1,89 % en 2020.

Le taux de logements vacants varie d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2018	2019	2020
Canton	1,51 %	1,83 %	1,89 %
Sarine	1,63 %	1,81 %	2,05 %
Glâne	1,62 %	2,26 %	2,92 %
Gruyère	1,39 %	2,04 %	1,66 %
Broye	1,73 %	1,88 %	2,01 %
Veveyse	0,94%	1,02 %	1,08 %
Singine	1,24 %	1,78 %	1,63 %
Lac	1,65 %	1,66 %	1,77 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2018	2019	2020
1 et 2 pièces	25,7%	26,8 %	25,4 %
3 pièces	35,6 %	36,1 %	37,4 %
4 pièces	26,9 %	26,5 %	27 %

	2018	2019	2020
5 pièces et plus	11,8 %	10,5 %	10,2 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 90,7 % (86,2 % en 2019 et 88,4 % 2018) sont à louer et 9,3 % (13,8 % en 2019 et 11,6 % en 2018) sont à vendre en 2020.

Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 10 % du total des logements vacants à vendre. Par contre, les appartements de 5 pièces et plus représentent 39 % des logements vacants à vendre.

### 8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 127 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 66 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;
- > Paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 755 308 francs en 2020 (contre 1 827 066 francs en 2019 et 2 662 910 francs en 2018) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 324 355 francs en 2020 (contre 887 149 francs en 2019 et 1 234 028 francs en 2018) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 1 261 654 francs en 2020 (2 777 407 francs en 2019 et 3 917 645 francs en 2018). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 7 814 583 francs à 2 341 389 francs entre 2018 et 2020 ;
- > Contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 551 logements à fin 2020 (1357 à fin 2019 et 2064 à fin 2018) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions a été corrigé.

D'entente avec l'Office fédéral du logement et dans le cadre de la charge de travail énorme due au Covid-19, et en se basant sur les contrôles de l'année passée, le Service a été dispensé du contrôle des loyers sur le 20 % du parc immobilier subventionné. Par ailleurs, le Service est depuis quelques années de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires, et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

### 8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2020, un immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions qui s'est élevé à 17 890 francs (14 700 francs en 2019 et 11 000 francs en 2018). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

### 8.1.4 Réserves de terrains

En 2020, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

### 8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers et étrangères

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2020, le Service a été saisi de deux demande ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

---

### 8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

La commission s'est réunie à une reprise en 2020, de même que le groupe de travail.

### 8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion, prévue à Genève, a été reportée en 2021 dans le cadre de la crise du Covid-19.

### 8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie d'un recours en 2020.

### 8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux et ont permis de parfaire les financements de nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Le Service participe activement au développement de l'association fribourgeoise des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, nouvelle association créée en novembre 2019. L'émergence de cette association est un point très positif en matière de création d'immeubles à loyers abordables.

### 8.1.10 Observatoire du logement et de l'immobilier

Le Service participe de plein pied à la mise en place de l'observatoire du logement et immobilier en tant que membre actif du comité de pilotage de l'observatoire. De nombreuses séances ont été organisées, tant sur des aspects organisationnels que juridiques, afin de permettre la parution des chiffres pour le pilote « Ville de Fribourg ». Le projet se démarque des autres observatoires par la collecte de données directement auprès des régies immobilières. Ces dernières sont très actives et permettent de fournir des données représentatives du marché immobilier, avec un degré de précision permettant d'avoir des informations au niveau des quartiers.

Le Service continuera son étroite collaboration avec l'observatoire.

### 8.1.11 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

---

## 9 Service de la formation professionnelle (SFP)

---

Christophe Nydegger, chef de Service

### 9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9157, ce qui correspond à une diminution de 0,7 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Les offres de préparation à la formation professionnelle accusent une importante baisse des effectifs (- 17,8 %), ce qui explique cette diminution globale. Si la formation professionnelle initiale enregistre une augmentation des effectifs au niveau des professions AFP, des auditeurs et auditrices de la maturité professionnelle à plein-temps MP2, la catégorie des professions CFC connaît une baisse de 1 %. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant actuellement des apprenti-e-s est en légère augmentation par rapport à 2019 et se situe à 2349. Pour rappel, le quota de ces entreprises formatrices avait connu un pic de 2501 en 2013.

Le Service s'est prononcé sur 20 enquêtes et procédures d'audition concernant les projets de révision des ordonnances et des plans de formation, soumis par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les partenaires du Service sont régulièrement informés grâce à l'envoi de Newsletters. En raison de la crise sanitaire, c'est environ 20 communications qui ont été adressées à quelque 5000 acteurs et actrices de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. Ces Newsletters ont permis d'approcher rapidement les partenaires afin de les rendre attentifs aux nombreuses répercussions de la situation sanitaire sur la formation professionnelle. Des liens dynamiques ont également été régulièrement insérés sur les pages de sites internet concernés.

En raison du Covid-19, bon nombre de cours pour formateurs et formatrices en entreprises ont dû être partiellement ou entièrement annulés. Sur les quatre proposés en langue allemande, deux se sont déroulés normalement. Concernant les cours en français, seuls 6 sur les 22 proposés ont pu être donnés. Les participants et participantes aux cours, partiellement ou totalement annulés, ont été inscrits à ceux de 2021. Malgré tout, les évaluations desdits cours dispensés ont été positives dans l'ensemble et les mesures sanitaires contraignantes, notamment le port du masque durant toute la durée, ont été bien acceptées.

Le Service a pris part, le 6 mai 2020, à la 12<sup>e</sup> Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Cette année, 25 radios régionales ont émis dans une vingtaine de cantons ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein. Pour le canton de Fribourg, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée. En 2020, l'accent a été mis sur les questions d'actualité liées la crise sanitaire et ses incidences sur la formation professionnelle.

Malgré le report des SwissSkills 2020, plusieurs jeunes professionnel-le-s ont eu la possibilité de prouver leur savoir-faire lors des SwissSkills Championships 2020 qui ont eu lieu de septembre à novembre. Les couleurs du canton de Fribourg ont été brillamment défendues avec, au total, 9 médailles remportées (or, argent et bronze). Qualifiés pour les finales, trois Fribourgeois (un constructeur métallique CFC, un mécatronicien d'automobiles CFC et un calorifugeur-tôlier CFC) ont décroché une médaille d'or. Quatre médailles d'argent ont été remises à : un médiamaticien CFC, un projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC, un électronicien CFC ainsi qu'à un installateur en chauffage CFC. Enfin, deux jeunes professionnel-le-s, une médiamaticienne CFC et un cuisinier CFC, ont également fait honneur au canton en remportant une médaille de bronze.

Grâce au soutien financier de Movetia, agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité, le Service a pu lancer le programme #FriReadyGo, qui permet aux futurs détenteurs et détentrices d'un CFC, d'une AFP ou d'une maturité professionnelle de partir en Europe au terme de leur formation afin de réaliser un stage.



La séance de la Commission de la formation professionnelle (CFP), prévue le 4 mai, a été annulée en raison de la situation sanitaire. Aussi, les objets de l'ordre du jour de ladite séance, requérant l'approbation des membres de la CFP, ont été soumis et validés par voie de circulation. Quant à la seconde séance, fixée au 2 décembre, elle s'est déroulée via une réunion Teams. La CFP traite d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émet des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a ainsi procédé à la nomination de membres de commissions d'apprentissage (CA), destinés à remplacer des membres démissionnaires ou à compléter des CA, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et le budget du CPI, selon le préavis émis par le comité de pilotage du CPI, composé de membres de la formation professionnelle.

## 9.2 Evénements particuliers

### 9.2.1 Validation des acquis (VAE)

11 candidats et candidates ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : assistant/assistante socio-éducatif CFC (8), aide en soins et accompagnement AFP (1), employé-e de commerce CFC (1), logisticien/logicienne CFC (1).

### 9.2.2 Préapprentissage d'intégration (PAI)

La deuxième volée du PAI a pris fin au terme de l'année scolaire 2019/20 avec 14 contrats d'apprentissage (AFP ou CFC) signés.

Au début de l'année scolaire 2020/21, la troisième volée, 14 personnes en formation ont débuté leur PAI dans les champs professionnels de l'alimentation, du commerce de détail et de l'hôtellerie. L'EPAI et l'EPC dispensent l'enseignement à ces jeunes. Ce sont une dizaine d'entreprises qui accueillent cette année ces personnes en formation.

La responsabilité du PAI avait été transférée à l'EPAI dès l'année scolaire 2019/2020, afin de le regrouper avec les autres offres de transition. Dans ce cadre, les relations se sont renforcées entre le PAI et la Plateforme Jeunes (PFJ). A l'automne 2020, un projet d'extension du PAI a été transmis pour évaluation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Dès sa validation, le programme pourra ainsi accueillir des personnes issues de la migration, hors du domaine asile (UE/AELE et Etats tiers).

### 9.2.3 Remise des titres 2020 en mode numérique

Chaque année, environ 2600 personnes en formation se retrouvent à Forum Fribourg accompagnées de leurs proches pour recevoir leur titre de fin de formation. Cette année cependant, les cérémonies officielles ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Pour le Service, comme pour la Direction de l'économie et de l'emploi, il n'était pourtant pas question qu'un virus empêche ces réjouissances initialement prévues le 10 juillet. Afin de marquer le coup et de mettre à l'honneur les lauréats et lauréates, c'est une version numérique de la cérémonie qui a vu le jour sous la forme d'un site web. Ce projet a été réalisé avec des partenaires locaux.

## 9.3 Formation

### 9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2019	2020	2019	2020
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	358	376	555	549
Apprentissage avec maturité professionnelle intégrée (MP1)	7720	7681	2189	2196
Auditeurs/trices	364	398	89	93
Préapprentissage	52	73		
Cours préparatoire (SeMo)	471	445		



	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
Cours d'intégration	239	149		
<b>Total</b>	<b>9204</b>	<b>9122</b>	<b>2833</b>	<b>2838</b>

Commentaires :

Pour 2020, le taux de réussite est de 93,2 % (90,7 % en 2019).

1439 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 148 en écoles de métiers.

Il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprenti-e-s.

### 9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 276 apprenti-e-s issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2799	576	3375
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	887	254	1141
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	409	34	443
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1189	-	1189
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	603	102	705
eikon	168	-	168
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	330	24	354
<b>Total</b>	<b>6385</b>	<b>990</b>	<b>7375</b>

### 9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

La situation particulière de cette année a généré de nombreuses tâches inattendues dans la mise en place de l'enseignement à distance dès le 16 mars et jusqu'au lundi 8 juin, date de la reprise de l'enseignement en présentiel. La rentrée scolaire 2020/21 a également été bouleversée dans différents métiers ainsi qu'au niveau de la Plateforme Jeunes PFJ. En effet, les professions les plus touchées (cuisiniers et cuisinières, boulangers-pâtisseries-confiseurs et boulangères-pâtisseries-confiseuses ainsi que métiers de la coiffure) n'ont pas obtenu l'effectif suffisant pour garantir l'ouverture des classes planifiées. Cette résultante a occasionné bon nombre de soucis RH dans la distribution des unités d'enseignement (UE). Une baisse d'effectif dans les cours d'intégration a occasionné la perte de plus de 2 EPT. La direction relève l'esprit de solidarité qui règne au sein du corps enseignant, certains enseignants et enseignantes ayant accepté une baisse de leurs UE, afin de permettre à d'autres collègues de limiter les leurs.

La mise en place de M365 par l'Etat de Fribourg a été grandement appréciée. Cette numérisation de l'enseignement augure toutefois d'adaptations organisationnelles (formation continue et parc informatique à disposition à mettre en place).

Conformément aux directives édictées par la DEE, respectivement par le SFP et la CD-CFP, toutes les sorties, événements ou représentations ont été annulés.

Les enseignants et enseignantes « sport » ont participé efficacement à la mise en place des mesures sanitaires au sein de l'EPAI et de l'EPC. En effet, les activités sportives n'ayant pas repris le 8 juin comme le reste de l'enseignement, les collaborateurs et collaboratrices de la branche « sport » se sont tenus à disposition pour remplir des tâches bien différentes de leur mission première qui est l'enseignement de la culture physique.

Cette année particulière n'a cependant laissé que peu de place à la stratégie et à la vision future de l'EPAI, les tâches opérationnelles ayant représenté le quotidien de la direction, afin de garantir un enseignement de qualité.

### 9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

---

Les formations bilingues au sein de l'EPC de Fribourg voient le nombre de participants et participantes en constante augmentation, à tel point que l'EPC a décidé d'organiser un nouveau CAS en enseignement bilingue avec 20 participants et participantes. L'EPC affirme sa position en tant que centre de coordination pour les mobilités nationale et internationale par les projets d'échanges d'enseignants et enseignantes dans le cadre de la formation en enseignement bilingue et par la création du projet " commerce + ". Nonobstant le coronavirus, 9 apprenti-e-s ont débuté le programme et 25 apprenti-e-s de 4 écoles différentes vont partir en août 2021 en stages professionnels d'une durée de 22 semaines chacun, en Angleterre et en Allemagne. L'EPC a pu profiter de son statut d'école pilote M365, lui permettant de continuer l'enseignement à distance pendant le semi-confinement des mois de mars à mai 2020, ceci grâce à un programme intensif de formation continue de ses collaborateurs et collaboratrices.

### 9.3.5 Ecole des Métiers Fribourg (EMF)

#### 9.3.5.1 Développement de la formation professionnelle

##### 9.3.5.1.1 Enseignement numérique

L'année scolaire 2019/20 a vu une transformation numérique de l'EMF. En effet, dès le 16 mars, soit, 3 jours après l'annonce de la fermeture des écoles en lien avec la crise sanitaire, les enseignants et enseignantes de l'EMF du domaine professionnel ont commencé à enseigner à distance et une formation des enseignants et enseignantes maturité a été organisée. Dès le 23 mars, toutes les personnes en formation à l'EMF suivaient leurs cours à distance en direct.

En date du 1<sup>er</sup> avril, tout l'Etat passait sous Microsoft 365, ce qui a permis aux enseignants et enseignantes, durant les relâches de Pâques, de basculer sur l'outil Teams afin de poursuivre l'enseignement à distance.

Pour la partie pratique de la formation professionnelle, un accès à distance aux machines de l'EMF a été organisé et ainsi, pour les personnes sans accès VPN, l'environnement professionnel de l'EMF était accessible via l'outil CitrixWeb. Avec ces mesures, l'EMF a pu garantir la formation en continue et quotidienne de tous ses apprenti-e-s.

La rentrée scolaire 2020/21 a été marquée par la mise en place d'outils numériques pour l'enseignement et la formation des enseignants et enseignantes à ces outils, formation assurée en interne par les représentants et représentantes d'un groupe de travail mis en place. Plusieurs sessions ont eu lieu sur Teams, mais également sur les outils comme Stream, permettant de générer des capsules vidéos de formation. Dans les salles de classes et les ateliers, des caméras et casques mono-oreilles, permettant d'assurer l'enseignement à distance pour les personnes en formation en quarantaine tout en assurant l'enseignement présentiel pour ceux qui étaient sur site, ont été mises en place. Ceci a nécessité également la formation des enseignants et enseignantes, formation assurée par l'EMF. Cette expérience, bien que contraignante pour l'enseignant et l'enseignante lorsqu'il donne son cours, s'est avérée bénéfique lors de la deuxième vague de l'automne. Les cours ont pu être maintenus pour tous et toutes et par tous et toutes.

##### 9.3.5.1.2 Bilinguisme

Lors de l'année scolaire 2019/20, 11 enseignants et enseignantes se sont formés au premier module d'enseignement bilingue du CAS, ceci dans le but d'enseigner la maturité en bilingue mais également de muter la troisième classe de la filière informatique en classe bilingue.

##### 9.3.5.1.3 Ecole supérieure (ES)

Le Groupe de travail pour la création d'une ES en génie mécanique au sein de l'EMF poursuit son travail, qui a été stoppé pour des raisons de crise sanitaire, et attend les différents plans d'études qui sont en cours de révision par la Confédération.

### 9.3.5.2 Gestion des personnes en formation

Cette rentrée scolaire enregistre une légère augmentation des effectifs, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années futures, par, notamment, la création d'une troisième classe d'informaticiens et informatiennes CFC. Les effectifs dans les autres filières métiers sont identiques à ceux de l'année 2019. Quant à ceux de la maturité professionnelle post-CFC (MP2) et des cours préparatoires, ils ont augmenté de 10 % environ.

### 9.3.5.3 Finances

En date du 28 mars, le Grand Conseil a accepté un décret pour le renouvellement du parc " machines " de sa filière de polymécaniciens et polymécaniciennes CFC. 14 machines CNC ont été achetées, via les marchés publics, et installées au Chemin du Musée. Ces machines sont utilisées par les apprenti-e-s polymécaniciens et polymécaniciennes CFC depuis le mois d'août. Trois autres marchés publics sont en cours de sélection pour remplacer les machines du site des Daillettes.

### 9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

L'EPAC a mis à profit ses compétences informatiques en utilisant les outils Office 365, projet pour lequel elle était école pilote l'année précédente. Ces outils informatiques ont permis de rapidement mettre en place et de faciliter la transition vers l'enseignement à distance pour les collaborateurs, les collaboratrices et les apprenti-e-s lors de la fermeture des écoles en mars. Grâce à cette crise, un bond technologique a été franchi. Toutefois, force est de constater que l'enseignement en présentiel reste indéniablement le meilleur outil pédagogique.

La rentrée scolaire 2020/21 est identique à l'année précédente en termes d'effectifs. 1180 apprenti-e-s ont été accueillis en août dernier. Malgré les craintes liées à la situation sanitaire, le nombre d'apprenti-e-s est resté stable. Si certaines professions ont effectivement enregistré une diminution d'effectifs, d'autres ont connu une augmentation, permettant ainsi de conserver la stabilité des effectifs de l'EPAC. Malheureusement, l'EPAC n'a pas pu ouvrir une classe de la coiffure et n'a pas pu renouveler l'expérience avec des pré-apprenti-e-s d'intégration dans le domaine de la logistique. En revanche, elle a accueilli les premiers élèves en maturité professionnelle post-CFC, type économie, en temps partiel sur deux ans.

Lors du confinement, beaucoup de collaborateurs et collaboratrices de l'EPAC ont testé et utilisé différents outils pédagogiques informatiques pour la réalisation de leurs activités professionnelles. Afin de ne pas perdre ces acquis et dans le but de partager le savoir, l'EPAC a organisé des ateliers de formation pédagogique et informatique dispensés par les pairs. Chaque collaborateur et collaboratrice pouvait partager son savoir dans son domaine de compétences et d'autres pouvaient parfaire leurs connaissances. Il y avait notamment des ateliers sur les outils M365 (Teams, OneNote), sur les outils informatiques spécifiques à un métier, sur les applications pédagogiques interactives, sur l'utilisation des moyens audio-visuels ou encore sur la création de projets pédagogiques. Ces ateliers ont connu un grand succès et l'EPAC espère pouvoir renouveler cette expérience.

Concernant les projets, l'EPAC veut créer une exposition permanente pour les métiers du bois avec diverses essences d'arbres ayant pour but une dimension pédagogique et décorative.

Grâce au projet de mobilité géré par l'EPC, l'EPAC a pu offrir la possibilité aux apprenti-e-s employé-e-s de commerce de postuler pour le programme « commerce + ». 6 candidat et candidates ont été sélectionnés et partiront en 2021 pour 6 mois en Angleterre et 6 mois en Allemagne.

L'EPAC continue de développer son offre de soutien pédagogique destiné à tous ses apprenti-e-s.

Pour conclure, la direction de l'EPAC est particulièrement reconnaissante envers ses collaborateurs et collaboratrices qui, en temps normal, s'investissent beaucoup pour l'école, mais qui, cette année, ont de plus fait preuve d'une solidarité exemplaire durant la crise sanitaire. Ils ont investi beaucoup de leur temps et de leur énergie pour continuer à fournir une formation de qualité.

### 9.3.7 Ecole professionnelle santé-social (ESSG)

Les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance pour dépasser pour la première fois la barre des 700 (en 2019 : 670). Comme pour l'année 2019, cette croissance est liée non seulement à l'évolution des

---

besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, mais aussi à l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2019/20 : CFC d'assistant et assistante médical-e (1 classe par année) et diplôme d'éducateur/éducatrice de l'enfance ES (1 classe par année) d'une part, et, d'autre part, enseignement de culture générale modulaire pour adultes (2 classes à la rentrée 2020 contre 1 à la rentrée 2019).

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle. A côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant et assistante en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant et assistante socio-éducatif ASE, CFC d'assistant et assistante médical-e AM) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme d'ASSC ou d'ASE par la voie raccourcie (FoRa en 2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Au niveau des projets, l'année aurait dû être riche, avec notamment la participation à la « Semaine contre le racisme » et à la journée « Futur en tous genres ». Si la pandémie a eu raison de ces événements, elle aura cependant permis – en des temps records – le passage à un enseignement à distance au printemps et une utilisation renforcée des moyens numériques à partir de la rentrée scolaire 2020/21.

Les personnes en formation à l'ESSG, tout particulièrement les ASSC et les ASE, ont été fortement éprouvées par la crise sanitaire : nombre d'entre elles ont été directement confrontées à la maladie. Il faut saluer leur courage et leur endurance, car elles ont dû mener de front leur formation et leur quotidien professionnel exigeant et éprouvant, physiquement aussi bien que psychiquement.

### 9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

Cette année, placée sous le signe du Covid-19, a obligé l'école à mettre en place un enseignement à distance à grande échelle. En deux jours et demi, l'école a permis à l'ensemble des collaborateurs, collaboratrices et apprenti-e-s de travailler à distance. Dès septembre, c'est à M365 qu'ils ont dû s'adapter.

Les phases de stages ont été considérablement impactées dès avril. Les boursiers et boursières Movetia ont dû être rapatriés d'urgence de l'étranger, obligeant les équipes d'enseignants/enseignantes et encadrants/encadrantes en Suisse à réadapter leur prise en charge avant l'été. Les entreprises de stages accueillant les stagiaires ont été des partenaires de grande qualité et le marché, jusqu'ici résilient, a permis d'éviter que des apprenti-e-s se retrouvent sans stage en 4<sup>e</sup> année.

Les « Portes ouvertes » de novembre, accueillant chaque année plus de 1500 visiteurs, ont dû être annulées.

Le nouveau site d'eikon sur fr.ch a été finalisé en novembre ; il est désormais possible de s'inscrire online aux concours d'admissions. Une deuxième plateforme est prévue en 2021, qui mettra en évidence la partie visuelle et les « projets » des apprenti-e-s. Une plate-forme informatique pour les élèves a été mise en place et la clarification de la gestion des documents de l'école a démarré et se poursuivra en 2021.

Les phases de stages internes, Work et LAB, ont réalisé de nombreux projets, dont certains avec la DEE et son « arbre à vœux » de fin d'année notamment ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires, tels la HEIA pour son futur anniversaire par exemple. Des équipes de stagiaires de WORK ont profité de travailler à Bluefactory pour la mise en place de projets « green ».

### 9.3.9 Cours interentreprises (CIE)

3934 apprenti-e-s ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2019/20 et 1790 à l'extérieur du canton. 40 apprenti-e-s ont fréquenté ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

### 9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) s'est doté d'une nouvelle direction depuis le 1<sup>er</sup> février. En termes d'organisation, des évolutions ont eu lieu courant 2020. Un poste de spécialiste qualité a été créé et une

---

stagiaire en marketing a été engagée afin de dynamiser la vente et la présence sur les réseaux sociaux. Dans le cadre d'un départ, un poste de chef de projet pédagogie et développement de l'offre a été créé. Ce poste a pour vocation de renforcer le suivi, de garantir la qualité des formations sur le plan de la pédagogie et d'accompagner les formateurs et formatrices dans la transition numérique.

Les mesures, prises dans le cadre de la crise sanitaire, ont affecté les activités de formation continue de manière conséquente. Des RHT ont été appliqués pour les formations qui n'ont pas pu être données et partiellement pour l'administration.

Durant le confinement du printemps, seuls les cours préparatoires aux brevets et certificats fédéraux ont été poursuivis et ce sous format distanciel. Ce changement a nécessité des investissements en matériel informatique ainsi qu'un accompagnement important tant des formateurs et formatrices (technique et pédagogique) que des personnes en formation (technique).

Les mesures du marché du travail (MMT) ont été entièrement fermées durant le printemps, sur décision du SPE, qui a néanmoins maintenu leur financement.

Au printemps, le CPI a mis en ligne son nouveau site internet et a intensifié sa présence numérique et son approche marketing en particulier au travers des réseaux sociaux.

La période de ralentissement des ventes a été mise à profit pour développer le portefeuille d'offre en formation continue d'une part et, d'autre part, pour préparer l'audit de re-certification ISO 9000 et Eduqua, pour l'ensemble de ses activités. Cette double certification a été obtenue le 24 novembre.

L'étoffement de l'offre en formation continue a concerné les domaines suivants : management, administration/gestion RH (ex : assurances sociales), informatique, communication & marketing, développement personnel.

L'offre « sur mesure » dédiée aux entreprises a également été développée. Une page du site internet y est spécifiquement dédiée.

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, le CPI est le seul centre romand à organiser la formation de spécialiste technico gestionnaire ; une session s'est terminée en 2020.

Pour rappel, se rajoute à cette offre, le brevet de spécialiste RH et le certificat d'assistant RH, le brevet d'expert en production, le brevet de formateur d'adultes, le brevet de spécialiste en conduite d'équipe, le certificat en management/ leadership. Au travers d'un partenariat avec un autre centre de formation romand, certains certificats et brevets peuvent également être donnés entièrement à distance. Une offre de ce type existe entre autres pour le certificat d'assistant RH ou le brevet de spécialiste en vente & marketing.

### 9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

La BAM a été fermée depuis le début du confinement. Avec le projet de réorganisation des services ressources, notamment la fusion du service du matériel scolaire et la bibliothèque, l'EPAI a saisi l'opportunité d'effectuer des travaux d'aménagement pouvant accueillir cette nouvelle structure. Ces travaux se termineront en janvier 2021. Exceptionnellement, au vu de la situation sanitaire, les statistiques de prêt et de nouvelles acquisitions n'ont pas été tenues.

Malgré cette fermeture, la BAM a toujours garanti un service minimal aux apprenti-e-s et aux enseignants et enseignantes. Ainsi, comme d'habitude, toute la documentation nécessaire à l'enseignement et à l'élaboration des travaux personnels (TPA) des élèves a pu être délivrée.

Durant cette dernière année, la bibliothèque de l'EPAC a été fréquentée par 6838 usagers. Des visites ont notamment été organisées pour 23 classes de première année. 762 lecteurs, dont 88 nouveaux inscrits, ont empruntés 1732 documents et 90 e-books eBibliomédia. La bibliothèque a fait l'acquisition de 401 nouveaux documents et indexé 102 articles de revues. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'une dizaine d'expositions thématiques en lien avec des événements au sein de l'EPAC ou en fonction de l'actualité.

Concernant le matériel scolaire, la distribution et la facturation de celui-ci ont été gérées par le personnel de la bibliothèque, ceci pour près de 900 élèves.

## 9.4 Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)

Lors de l'assemblée générale du 17 juin 2020, les membres de l'ACPC ont approuvé la nouvelle stratégie de développement ainsi qu'un plan financier jusqu'à l'année 2030. La mise en œuvre de ce plan prévoit de couvrir les besoins des surfaces nécessaires dédiées aux cours interentreprises (CIE), tout en tenant compte de l'utilisation des synergies entre les associations professionnelles.

Elle permet également l'optimisation des surfaces, l'augmentation de la valeur des bâtiments et des surfaces en propriété de l'ACPC et l'intégration du développement durable dans les réflexions de l'assainissement des bâtiments en propriété, selon le plan climat de l'Etat.

Actuellement, les locaux et installations sont répartis sur 15 sites, dont certains en location. Le nouveau plan immobilier vise à tout concentrer sur 4 sites, avec des bâtiments uniquement propriétés de l'ACPC, à savoir :

- > les bâtiments du site « Derrière-les-Remparts » à Fribourg, qui hébergent le SFP, l'EPC et l'EPAI ;
- > le bâtiment du site de Bulle, occupé par l'EPAC ;
- > le nouveau bâtiment du site de Courtepin, actuellement en construction en partenariat avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), accueillera les CIE des professions de maçon, d'aide-maçon, de peintre, d'aide-peintre, de carreleur et d'aide-carreleur. La nouvelle construction offrira une surface de 3800 m2 et sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- > le futur bâtiment de Villaz-St-Pierre hébergera les CIE des professions de l'électricité, du bois, de l'automobile, de la carrosserie, du métal, de la technique du bâtiment, de la branche technique industrielle, de la cuisine et de l'hôtellerie, de la santé et du social ainsi que de la coiffure. La mise en jouissance des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024-2025 et offrira une surface de 17 200 m2.

## 10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

### 10.1 Généralités

Pour la HES-SO Fribourg/Freiburg (HES-SO//FR) et ses quatre hautes écoles, 2020 s'inscrit sous le signe de la crise de la Covid-19. La gestion de la crise et le passage à l'enseignement à distance marquent cette année extraordinaire à plus d'un titre. Malgré cette situation, dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR, cette dernière assure et développe ses missions et honore son mandat de prestations auprès de la HES-SO.

Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le canton de Fribourg.

Les quatre hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) ;
- > Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) ;
- > Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) ;
- > Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR).

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle.



---

## 10.2 Organes

### 10.2.1 Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises. Lors de sa séance à distance du 5 mai 2020, le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance :

- > de la situation Covid-19 et du dispositif mis en place au sein de la HES-SO//FR ;
- > du Plan d'Intentions Cantonal 2021-2024 et a donné un préavis positif ;
- > des comptes 2019 de la HES-SO//FR ;
- > de l'impact du passage à la nouvelle typologie des fonctions ;
- > du rapport d'accréditation AAQ (Agence d'accréditation et d'assurance qualité) ;
- > de l'influence du postulat Berset / Mesot sur la constitution de fonds recherche appliquée et développement (Ra&D) à la HES-SO//FR ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

Lors de sa séance du 29 septembre 2020 en présentiel, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale des points suivants :

- > situation à la rentrée académique du 14 septembre 2020 ;
- > situation du budget 2021 HES-SO//FR ;
- > suite du Plan d'intentions cantonal (PIC) 2021-2024 : prochaines échéances ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

### 10.2.2 Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le Comité de direction de la HES-SO//FR est composé de :

- > M. Jacques Genoud, directeur général HES-SO//FR ;
- > M. Jean-Nicolas Aebischer, directeur HEIA-FR ;
- > M. Rico Baldegger, directeur HEG-FR ;
- > M. Joël Gapany, directeur HETS-FR ;
- > Mme Nataly Viens Python, directrice HEdS-FR.

Le Comité de direction HES-SO//FR s'est réuni dix fois en 2020. En outre, en mars 2020, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire avait pour thème principale « HES-SO Fribourg/Freiburg VISION 2025 ».

L'issue de ce séminaire a permis à la HES-SO//FR de définir les points clés de sa VISION 2025 pour ses missions Enseignement, Recherche appliquée et développement (Ra&D) et développement institutionnel.

Le Comité de direction de la HES-SO//FR a été grandement sollicité durant la crise Covid-19. Depuis mars, le Comité de direction s'est réuni au minimum hebdomadairement à la séance Heure Fixe (HF) afin de gérer la crise.

### 10.2.3 Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Courant 2020, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (chargé de cours HEG et collaborateur HEIA-FR), de Mme Nathalie Déchanez (membre du Personnel d'enseignement et Recherche HEdS-FR), de M. Arganthaël Castella (collaborateur HEIA-FR) et de M. Sven Rouvinez (étudiant HEIA-FR).

Au cours de 2020, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont abordé et/ou collaboré notamment sur les dossiers suivants :

- > développement durable et bilinguisme ;
- > gestion de la crise Covid-19 : impact pour le personnel et les étudiants et étudiantes ;
- > préavis du CR concernant le Mandat de Prestation 2021-2024 de la HES-SO à la HES-SO//FR ;
- > renouvellement de représentants et représentantes étudiants au sein du CR.



## 10.3 Étudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2019 – 2020

### 10.3.1 Nombre et évolution

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2020	Master délivrés en 2020
<b>HEIA-FR</b>								
Architecture	110	89	79			278	73	
Chimie	35	23	20			78	20	
Génie civil	48	43	36			127	32	
Informatique	43	43	39			125	36	
Télécommunications								
Réseau et sécurité	27	11	13			51	11	
Internet et communication	8	4	14			26	14	
Génie électrique	37	34				71		
Electronique			19			19	17	
Energie électrique			20			20	19	
Génie mécanique	61	52	44			157	38	
<b>Total HEIA-FR</b>	<b>369</b>	<b>299</b>	<b>284</b>			<b>952</b>	<b>260</b>	
Ecole technique de la construction	23	25	30			78	26	
<b>Total ETC</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>30</b>			<b>78</b>	<b>26</b>	
<b>HEG-FR</b>								
Economie d'entreprise (plein temps)	70	62	60			192	54	
Economie d'entreprise (en emploi)	98	93	90	88	53	422	92	26
<b>Total HEG-FR</b>	<b>168</b>	<b>155</b>	<b>150</b>	<b>88</b>	<b>53</b>	<b>614</b>	<b>146</b>	<b>26</b>
<b>HEdS-FR</b>								
Soins infirmiers PT	143	130	110			383	121	
Soins infirmiers EE							10	
Bsc Ostéopathie (plein temps)	31	29	33			93	20	
Msc Ostéopathie (temps partiel)	20	23	-			43	-	20
<b>Total HEdS-FR</b>	<b>194</b>	<b>182</b>	<b>143</b>			<b>519</b>	<b>151</b>	<b>20</b>
<b>HETS-FR</b>								
Travail social	128	118	111	23		380	93	
<i>Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.</i>								
<b>Total HETS-FR</b>	<b>128</b>	<b>118</b>	<b>111</b>	<b>23</b>		<b>380</b>	<b>93</b>	
<b>Total HES-SO//FR</b>	<b>882</b>	<b>779</b>	<b>718</b>	<b>111</b>	<b>53</b>	<b>2'543</b>	<b>676</b>	<b>46</b>

---

## 10.4 Évènements marquants

### 10-11.1.2020

Participation de la DG à la conférence HES du Bürgenstock

### 20.1.2020

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'Université de Fribourg et le Comité de direction de la HES-SO//FR

### 23.1.2020

Participation de la DG HES-SO//FR au processus de sélection du responsable IT de la HEP-FR

### 27-28.1.2020

Séance d'information de la DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel de la HES-SO//FR

### 31.1.2020

Participation de la DG HES-SO//FR au COPRO de définition de la stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg

### 3.2.2020

Participation à la journée de formation Design Thinking dans le cadre du Team HUB PME. D'autre part, dans le cadre du projet HUB PME, durant la crise Covid-19, des PME fribourgeoises ont été soutenues par la HES-SO//FR, sous la conduite de projets de la HEG-FR en partenariat avec les trois autres HES fribourgeoises.

### 10.2.2020

Ouverture de Cosamo : Consultation en santé Mozaïk

### 13.2.2020

Participation de la HES-SO//FR au workshop Stratégie agroalimentaire du canton de Fribourg

### 3-4.3.2020

Workshop Stratégie HES-SO//FR annuel

### 10.3.2020

Participation de la DG au Workshop HES-SO//FR : la numérisation dans ma haute école

### 13.3.2020

Etablissement de la cellule de crise HES-SO//FR en vue du traitement de la crise Covid-19

### 13.3.2020 au 17.6.2020

Gestion de la cellule de crise HES-SO//FR

### 23.3.2020

Lancement des cours à distance pour les étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR

### 8.4.2020

Communication du 1<sup>er</sup> train de mesures de la HES-SO face à la crise Covid-19 au personnel et aux étudiants et étudiantes

### 22.4.2020

Participation de la DG HES-SO//FR (co-présidence) à la séance de COPIL Stratégie agroalimentaire

### 28.4.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à l'assemblée générale de BCC SA

### 30.4.2020

Communication du 2<sup>e</sup> train de mesures de la HES-SO face à la crise Covid-19 au personnel et aux étudiants et étudiantes

### 4.5.2020

Audit qualité de contrôle SGS, à distance

### 5.5.2020

Adoption par le Conseil HES-SO//FR du Plan d'Intention Cantonal 2021-2024 (PIC)

---

**6.5.2020**

"Séance-atelier" Co-présidence stratégie agroalimentaire à Grangeneuve (petit comité)

**2.6.2020**

Participation de la DG HES-SO//FR à l'assemblée générale ordinaire de la société CertX SA

**3.6.2020**

Le Conseil d'Etat approuve le Plan d'Intention Cantonal HES-SO//FR 2021-2024

**4.6.2020**

Communication du 3<sup>e</sup> train de mesures de la HES-SO face à la crise Covid-19 au personnel et aux étudiants et étudiantes

**22.6.2020**

1<sup>re</sup> rencontre avec les sociétés SOFIES et ECOPLAN en vue de la définition de la Roadmap d'économie circulaire pour le canton de Fribourg

**2.7.2020**

Rencontre UniFR et HES-SO//FR en vue de l'établissement du projet PgB8 de Swissuniversities

**6.7.2020**

Présentation à la HES-SO du plan de développement école de la HES-SO//FR pour la période 2021-2024

**14.7.2020**

Séance conjointe DICS-DEE en vue de l'organisation de la rentrée à l'automne 2020 pour les entités de formation sous Covid-19

**16.7.2020**

Cérémonie de remise des prix du 1<sup>er</sup> TI AWARD (Teaching Innovation Award)

**21.7.2020**

1<sup>re</sup> rencontre avec le nouveau vice-recteur enseignement de la HES-SO et la DG HES-SO//FR

**20.8.2020**

Sensibilisation à la gestion de crise à la HES-SO//FR avec la collaboration de la Police cantonale fribourgeoise

**1.9.2020**

Grande retraite de la HES-SO dont le thème était "L'ENSEIGNEMENT EN PÉRIODE Covid-19 : ET APRÈS ?"

**2.9.2020**

Séance Commission de bâtisse Mozaïk

**2.9.2020**

Participation de la DG HES-SO//FR (co-présidence) à la séance de COPIL Stratégie agroalimentaire

**3.9.2020**

En collaboration avec la DAEC, la DEE et la HES-SO//FR, exécution du premier module avec les partenaires SOFIES et Ecoplan en vue de l'établissement de la roadmap d'économie circulaire pour le canton de Fribourg

**16.9.2020**

1<sup>er</sup> Workshop sur le bilinguisme organisé par l'Etat de Fribourg auquel la HES-SO//FR a participé

**23.9.2020**

Participation de la DG HES-SO//FR à l'événement : " Perspectives : recherche et innovation avec le Smart Living Lab "

**25.9.2020**

Assemblée générale de BCC SA

**29.9.2020**

2<sup>e</sup> séance du Conseil HES-SO//FR

### 5.10.2020

Lancement officiel du Student Venture Program (SVP) : programme de soutien à l'entrepreneuriat étudiant

### 13.10.2020

Clôture du GT MEF : Méthodes d'enseignement du futur

### 2.11.2020

Visite de la Halle Grise sur le site de Bluefactory avec le groupe de travail Halle Grise.

### 9+10.11.2020

Info DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel HES-SO//FR

### 10.11.2020

Rencontre de la délégation fribourgeoise de la Commission Interparlementaire de contrôle de la HES-SO

### 1.12.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HETS-FR par le biais d'une vidéo

### 3.12.2020

Séance de synchronisation DEE DICS DSAS avec la HES-SO//FR

### 4.12.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HEdS-FR par le biais d'une vidéo

## 11 Etat du personnel (SPO)

Pouvoirs - Directions		Comptes 2019	Comptes 2020	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de l'économie et de l'emploi</b>		<b>905.72</b>	<b>915.16</b>	<b>9.44</b>
Administration centrale		79.16	81.37	2.21
3500 / ETES	Secrétariat général	7.16	7.97	0.81
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.93	10.40	1.47
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	16.52	16.40	-0.12
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.58	6.93	0.35
3535 / LOGE	Service du logement	2.32	1.85	-0.47
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	23.75	23.94	0.19
3560 / STAT	Service de la statistique	9.00	8.88	-0.12
3565 / ENER	Service de l'énergie	4.90	5.00	0.10
Secteur de l'enseignement		826.56	833.79	7.23
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	189.52	187.94	-1.58
3542.3 / EPCCO	Ecole professionnelle commerciale	58.33	59.64	1.31
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49.26	48.99	-0.27
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	32.85	34.15	1.30
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	69.46	73.82	4.36
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	24.21	24.46	0.25
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.78	7.92	0.14
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.06	8.64	-0.42
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	195.26	196.50	1.24

<b>Pouvoirs - Directions</b>		<b>Comptes 2019</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Ecart</b>
<b>Centres de charges</b>		<b>EPT</b>	<b>EPT</b>	<b>EPT</b>
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	55.57	56.31	0.74
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	82.26	82.89	0.63
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	53.00	52.53	-0.47

# Rapport d'activité

## Direction de la santé et des affaires sociales

—  
2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus</b>	<b>7</b>
1.1.1	Coronavirus – Rétrospective 2020	7
1.1.2	Impact de la crise sanitaire sur d'autres domaines	8
1.1.3	Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social	9
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>10</b>
1.2.1	Activités courantes	10
1.2.2	Evénements particuliers	10
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)</b>	<b>13</b>
1.3.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	13
1.3.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	13
1.3.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	13
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>13</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>14</b>
1.5.1	Lois et décrets	14
1.5.2	Ordonnances et règlements	14
<b>2</b>	<b>Service de la santé publique (SSP)</b>	<b>16</b>
<b>2.1</b>	<b>Mission et activités du service</b>	<b>16</b>
<b>2.2</b>	<b>Professions de la santé</b>	<b>17</b>
2.2.1	Autorisation de pratique	17
2.2.2	Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire	17
2.2.3	Autorisation d'exploitation	18
2.2.4	Surveillance des professions de la santé	18
<b>2.3</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>18</b>
2.3.1	Activités générales	18
2.3.2	Covid-19	19
2.3.3	Les hôpitaux en chiffres	19
<b>2.4</b>	<b>Hospitalisations hors canton</b>	<b>20</b>
<b>2.5</b>	<b>Planification hospitalière</b>	<b>21</b>
<b>2.6</b>	<b>Aide et soins à domicile</b>	<b>21</b>
<b>2.7</b>	<b>Soins palliatifs</b>	<b>21</b>
<b>2.8</b>	<b>Promotion de la santé et prévention</b>	<b>22</b>
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	22



---

2.8.2	Programmes cantonaux	22
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales	24
<b>2.9</b>	<b>Cybersanté</b>	<b>24</b>
<b>2.10</b>	<b>Activité de la pharmacienne cantonale</b>	<b>25</b>
2.10.1	Information et formation des partenaires	25
2.10.2	Préavis et contrôle	25
2.10.3	Contribution à la lutte contre la pandémie	25
<b>2.11</b>	<b>Assurance-maladie</b>	<b>26</b>
<b>2.12</b>	<b>Assurance scolaire contre les accidents (ASA)</b>	<b>27</b>
<b>3</b>	<b>Service du médecin cantonal (SMC)</b>	<b>27</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>27</b>
3.1.1	Maladies transmissibles	27
3.1.2	Maladies non transmissibles	28
3.1.3	Santé sexuelle	29
3.1.4	Addictions	31
3.1.5	Médecine scolaire FRIMESCO	33
<b>3.2</b>	<b>Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population</b>	<b>33</b>
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	33
3.2.2	Gestion de la pandémie	34
3.2.3	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	34
<b>3.3</b>	<b>Surveillance et planification du système sanitaire</b>	<b>34</b>
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre de prestations	35
3.3.2	Préavis concernant les levées de secret professionnel	35
3.3.3	Hospitalisations hors canton	35
<b>3.4</b>	<b>Information et coordination</b>	<b>35</b>
3.4.1	Statistiques	35
3.4.2	Echanges et collaborations	36
<b>4</b>	<b>Service dentaire scolaire (SDS)</b>	<b>36</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>36</b>
4.1.1	Prophylaxie	36
4.1.2	Pédodontie	37
4.1.3	Orthodontie	38
4.1.4	Tâches de surveillance	38
<b>4.2</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>38</b>
<b>5</b>	<b>Service de la prévoyance sociale (SPS)</b>	<b>38</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>38</b>

---

5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	38
5.1.2	Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)	40
<b>5.2</b>	<b>Projets et événements particuliers</b>	<b>41</b>
5.2.1	Politique de la personne en situation de handicap	41
5.2.2	Politique Senior+	41
5.2.3	Autres projets	43
<b>5.3</b>	<b>Statistiques</b>	<b>43</b>
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	43
5.3.2	Secteur des EMS	45
<b>6</b>	<b>Service de l'action sociale (SASoc)</b>	<b>46</b>
<b>6.1</b>	<b>Missions et activités du Service</b>	<b>46</b>
<b>6.2</b>	<b>Aide aux personnes dans le besoin</b>	<b>46</b>
6.2.1	Activités	46
6.2.2	Projets et événements	47
6.2.3	Statistiques	48
<b>6.3</b>	<b>Aide aux personnes du domaine de l'asile</b>	<b>48</b>
6.3.1	Activités	48
6.3.2	Projets et événements	49
6.3.3	Statistiques	49
<b>6.4</b>	<b>Aide aux victimes d'infractions</b>	<b>50</b>
6.4.1	Activités	50
6.4.2	Projets et événements	50
6.4.3	Statistiques	51
<b>6.5</b>	<b>Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien</b>	<b>51</b>
6.5.1	Activités	51
6.5.2	Projets et événements	52
6.5.3	Statistiques	52
<b>6.6</b>	<b>Action sociale et politique familiale</b>	<b>53</b>
6.6.1	Activités	53
6.6.2	Projets et événements	55
<b>7</b>	<b>Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)</b>	<b>55</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités générales du Service</b>	<b>55</b>
<b>7.2</b>	<b>Secteurs d'intervention en protection de l'enfant (SASD et Intake)</b>	<b>56</b>
7.2.1	Faits marquants pour l'Intake et les secteurs de l'action sociale directe	56
7.2.2	Placement d'enfants	56
7.2.3	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	57
<b>7.3</b>	<b>Secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>58</b>

---

<b>7.4</b>	<b>Centre de consultation LAVI</b>	<b>59</b>
7.4.1	Statistiques du Centre de consultation LAVI	60
<b>7.5</b>	<b>Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)</b>	<b>60</b>
7.5.1	Faits marquants pour le BPEJ	61
7.5.2	Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021	61
7.5.3	Subvention cantonale enfance et jeunesse	62
7.5.4	FriTime	62
<b>8</b>	<b>Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)</b>	<b>62</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>62</b>
8.1.1	Activités courantes	62
8.1.2	Evénements particuliers	63
<b>8.2</b>	<b>Conférences suisses et latines et instances nationales</b>	<b>66</b>
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>67</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre  
Secrétaires générales : Claudia Lauper et Nicole Oswald

## 1.1 Coronavirus

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a été fortement sollicitée durant l'année 2020 sur le front de la pandémie, les effets de cette dernière impactant de manière conséquente l'activité de tous ses services et établissements. Les prémices de la crise sanitaire liée au Covid-19 ont été perçues à partir de la mi-janvier par le Service du médecin cantonal (SMC), alors que la ville chinoise de Wuhan relevait une évolution rapide de la mortalité et annonçait les premières transmissions interhumaines le 22 janvier 2020. A partir de ce moment, les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en relation avec les investigations liées à des cas suspects au virus arrivent dans les cantons. Séances de coordination, transmissions d'informations à divers partenaires du réseau sanitaire puis à plus large échelle, communications diverses au grand public sont ainsi mises en place par la DSAS et le SMC. Le 1<sup>er</sup> mars, un premier cas est décelé dans le canton, le 19 mars la première personne décède du Covid-19.

### 1.1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

Dès l'engagement de l'Organe cantonal de conduite (OCC) à fin février, le secrétariat général de la DSAS (SG-DSAS) se réorganise pour assurer la gestion de la crise sanitaire en soutien au SMC. Ce dernier est fortement sollicité au départ avec les enquêtes d'entourage, visant à éviter la propagation soutenue et non-contrôlable du virus par une identification précoce des cas et un traçage des contacts. Au SG-DSAS, Nicole Oswald assure la gestion courante des affaires alors que Claudia Lauper est détachée à la gestion de la crise sanitaire en assurant encore quelques tâches spécifiques au SG-DSAS. Cette organisation perdure durant quasiment toute l'année 2020. Avec l'engagement de l'OCC, la Directrice de la santé et des affaires sociales, également présidente du Conseil d'Etat, est désignée avec son collègue Directeur de la sécurité et de la justice pour intégrer une délégation du Conseil d'Etat chargée d'assurer en permanence le contact avec l'OCC.

Début mars, une Centrale de conduite sanitaire (CCS) est mise en place par la DSAS, avec pour mission de coordonner l'ensemble des acteurs du domaine sanitaire dans le canton. Elle regroupe notamment des représentants du Service de la santé publique (SSP), du Service du médecin cantonal (SMC), du Service de la prévoyance sociale (SPS), de la Police cantonale, du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM), du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), du réseau sanitaire et des hôpitaux.

La prise en charge des personnes vulnérables est identifiée comme point de vigilance particulière par la DSAS. Un groupe réunissant les représentants des partenaires externes de la DSAS (AFIPA, AFAS, INFRI, MFÄF) et des services du médecin cantonal et de la prévoyance sociale est ainsi constitué début mars.

Suite à des désaccords liés à la conduite de la crise sanitaire par les médecins cantonales, le Dr. Thomas Plattner, chef du SSP et ancien médecin cantonal adjoint est nommé par le Conseil d'Etat à la tête de l'Organe cantonal de conduite sanitaire (OCS) le 13 mars 2020. Il prend la responsabilité de la conduite sanitaire de la crise et intègre le commandement de l'OCC ad hoc élargi, alors que la co-secrétaire générale de la DSAS en intègre le bureau. Les autres membres du SG-DSAS doivent alors réorienter de manière conséquente leurs activités en fonction de la crise et de l'implication de leurs collègues au sein de l'OCC. Un soutien à la gestion du SSP est ainsi assuré en l'absence d'un chef de service.

Parallèlement à l'arrivée du Dr Plattner, une cheffe d'Etat major est engagée pour l'OCS. L'engagement intensif par la suite d'un OCS élargi, qui siègera 68 fois durant l'année, aura pour conséquence de réduire les tâches de la CCS. Cet OCS sera soutenu notamment par l'ensemble des services de la DSAS et d'autres directions qui mettront du personnel à disposition. Durant la première vague, l'OCS proposera notamment à l'OCC une organisation sanitaire

---

cantonale qui intègre des acteurs du réseau sanitaire public et privé, un plan d'intensification avec une augmentation des lits de soins intensifs ainsi qu'un concept de testing et de tracing mis en place à la sortie de la première vague.

Un groupement des institutions à risque GIR (Groupe institutions à risques) est créé au sein de l'OCS et dirigé par un représentant des préfets, soutenu notamment par des représentants du SPS, SMC et Service de l'action sociale (SASoc). Le GIR sera par la suite intégré à l'OCC et se concentrera surtout sur l'aspect EMS et soins à domicile.

Au sortir de la première vague et avec le retrait de l'OCC, la DSAS s'est réorganisée pour assurer une gestion chronique de la crise sanitaire et a mis en place une Task Force sanitaire dirigée d'abord par la conseillère d'Etat puis, à partir de l'automne, par le médecin cantonal et la secrétaire générale de la DSAS. Cette Task Force intègre les membres de l'OCS, une cellule renseignement mutualisée avec la Police et les secteurs liés au traçage, aux hotlines, au testing, aux institutions à risque, à la vaccination et à la gestion de crise en cas de clusters.

La Task Force travaille par la suite de concert avec la Cellule de coordination mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance. La fin de l'été et le début de l'automne sont marqués par des quarantaines collectives dans plusieurs établissements publics et une recrudescence des cas. Une attention particulière est accordée aux institutions à risque dont la coordination est assurée par des spécialistes du domaine sanitaire et à la constitution d'équipes mobiles qui soutiennent les équipes des institutions sur le terrain. Un monitoring détaillé est ainsi instauré dans les EMS pour assurer un suivi des cas positifs au niveau du personnel et des résidents, un pool de personnel est mis à disposition et des formations sont organisées. Dans le cadre des institutions à risque, divers services de la DSAS sont engagés dans la surveillance et le contrôle des plans de protection : le SEJ, le SASoc, le SPS et le SMC.

Lorsque le Conseil d'Etat déclare la situation extraordinaire et remet en place l'OCC 2 Covid-19 le 28 octobre 2020, le médecin cantonal intègre à nouveau le commandement et la Task Force sanitaire reste en place.

Durant toute l'année 2020, la pharmacienne cantonale a joué un rôle essentiel dans la gestion de la crise. Membre de l'état-major sanitaire et de l'OCC, elle œuvre dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton. Suite à l'annonce de la stratégie fédérale d'extension des capacités de détection du virus, le déploiement des tests rapides antigéniques auprès des pharmacies du canton a été rendu possible rapidement grâce à la mise sur pied d'une formation théorique et pratique ouverte en quelques jours aux pharmaciens et pharmaciennes responsables intéressés. A la fin de l'année 2020, 24 pharmacies pouvaient proposer cette prestation à la population. La pharmacienne cantonale a mis en place, avec le médecin cantonal adjoint comme co-chef de projet et un soutien important de l'HFR, un concept de vaccination qui a permis au canton de Fribourg d'être l'un des premiers à vacciner via des équipes mobiles dans les EMS à la fin de l'année 2020.

### 1.1.2 Impact de la crise sanitaire sur d'autres domaines

Pour le SEJ, la limitation d'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dès le 17 mars 2020 a été l'événement marquant de l'année 2020. Le suivi, en coordination avec l'école et les communes, a permis de garantir un accueil pour les enfants de parents engagés dans la lutte contre la propagation du coronavirus ou impliqués dans d'autres activités indispensables au fonctionnement de la société. Les déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont travaillé à l'élaboration de plans de protection pour l'ensemble des activités extrascolaires à la journée et pour les camps de vacances.

La crise liée au Covid-19 a également fortement impacté les activités du domaine de l'asile dans le canton. Une Task Force a été mise sur pied par le SASoc dès le 16 mars 2020 pour assurer la mise en œuvre des mesures sanitaires fédérales et cantonales au bénéfice du public concerné. Elle a fonctionné toute l'année. Le foyer de premier accueil pour requérants et requérantes d'asile des Passereaux a été remis en activité le 1<sup>er</sup> avril 2020. Cette mesure prise dans le contexte de la crise du Covid-19 a permis de réduire l'occupation générale des structures de premier accueil de façon à appliquer les mesures sanitaires.

Le SASoc a encore créé et coordonné la Task force accueils d'urgence sociale (TAUS) réunissant les services sociaux spécialisés ainsi que d'autres partenaires du réseau social fribourgeois, en particulier la Croix-Rouge fribourgeoise. Objectif : assurer l'urgence sociale dans tout le canton, maintenir les prestations dans des conditions sanitaires

---

conformes aux recommandations, faciliter l'accès aux ressources et informations existantes, relayer les constats et besoins, et favoriser les échanges et les collaborations. Le SASoc a aussi assumé la coordination des sollicitations et soutiens financiers aux institutions et réseaux d'entraide.

Dans le domaine des allocations pour perte de gain en cas de mesures destinées à lutter contre le coronavirus, la Confédération a délégué l'exécution aux caisses de compensation AVS. Les premiers montants ont pu être versés dès avril 2020. Une trentaine de caisses de compensations AVS sont actives sur le territoire cantonal. On peut estimer qu'il y a eu environ 10 000 personnes qui ont touché un montant total d'environ 77 millions de francs en 2020. La caisse cantonale de compensation AVS a à elle seule versé un montant de 45 millions de francs à titre d'APG Corona en 2020.

### 1.1.3 Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social

La crise de Covid-19 a également induit des impacts financiers importants notamment au niveau des institutions de soins et des structures d'accueil extrafamilial.

Concernant les hôpitaux, il s'agit d'une part de coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition (lits réservés pour les patients Covid-19) et à une prise en charge des patients rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, d'un manque de recettes lié notamment à la décision du Conseil fédéral d'interdire les prestations non urgentes durant six semaines au printemps 2020 et à la décision du Conseil d'Etat de demander aux hôpitaux somatiques du canton de Fribourg de réduire l'activité élective depuis fin octobre 2020. Le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise de Covid-19 avec une aide financière versée à l'HFR, à l'HIB, à l'Hôpital Daler et à la Clinique Générale. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2021. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise de Covid-19.

Pour permettre aux EMS de faire face à la crise de Covid-19, le Conseil d'Etat leur a accordé diverses aides financières dont le coût fait encore l'objet d'une estimation ; il sera consolidé lors du contrôle des comptes 2020. Par ailleurs, la situation critique au sein des EMS (nombreuses absences parmi le personnel, difficultés d'assurer les remplacements, surdotation durant les phases de crise, périodes avec de nombreuses places disponibles) ne permet pas, à ce jour, d'estimer de manière fiable la dotation effective en personnel de soins et d'accompagnement (2070 EPT en 2019) utilisée durant l'année. Il en est de même pour le taux d'occupation (96,35 % en 2019). Après analyse, une aide financière sera également attribuée aux services d'aide et de soins à domicile mandatés par les associations de communes.

Dans le domaine de l'accueil extrafamilial de jour, afin de lutter contre les conséquences financières de la limitation d'exploitation des structures concernées, le Conseil d'Etat a décidé à fin avril de verser une avance sur la subvention Etat-employeurs/personnes exerçant une activité lucrative indépendante de l'ordre de 80 % de la subvention annuelle estimée. Quant au solde, les structures ont pu transmettre au SEJ leurs heures annuelles en tenant compte des heures fournies et non fournies pour les mois dit « Covid ».

Au second semestre 2020, l'Ordonnance fédérale Covid-19 accueil extra-familial pour enfants et son exécution par les cantons a permis de soutenir via des indemnités les crèches et les structures d'accueil extrascolaire privées pour les contributions parentales non-perçues durant la période s'étendant du 17 mars 2020 au 17 juin 2020. Sur 63 demandes d'aides financières déposées, 53 demandes ont été accordées pour un montant total de 1 260 566 francs dont 67 % a été supporté par le canton. Des mesures ont été prises afin de verser ces indemnités financières aux structures au 18 décembre 2020 leur permettant ainsi d'avoir les liquidités nécessaires aux versements des salaires de leur personnel.

Dans le cadre de l'Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté, le SASoc a assumé la coordination des sollicitations et aides financières aux institutions et réseaux d'entraide. Le soutien financier accordé dans ce cadre s'élève à un million de francs.

---

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la DSAS. Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le SG-DSAS effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

### 1.2.2 Evénements particuliers

#### 1.2.2.1 Santé publique

Trois projets d'initiatives cantonales visant à assurer une meilleure adéquation des primes d'assurance-maladie par rapport aux coûts des prestations qu'elles couvrent ont été soumises à l'Assemblée fédérale en 2020. En substance, la première initiative a pour but de rétablir la capacité des cantons à s'exprimer de manière pertinente, sur la base d'informations complètes, au sujet des propositions de primes des assurances pour leur territoire. La deuxième définit un seuil au-delà duquel les réserves sont à considérer comme excessives, obligeant ainsi les assurances à les restituer. La troisième vise la compensation systématique des primes payées en trop si des conditions précises sont remplies.

Pour renforcer la protection de la jeunesse, l'article 31 de la loi sur l'exercice du commerce a été adapté, afin de soumettre les nouveaux produits mis sur le marché par l'industrie du tabac (par exemple les cigarettes électroniques) aux mêmes règles que les produits du tabac. Par ailleurs, l'interdiction de vente et de remise aux jeunes est passée de 16 à 18 ans. Cette modification de loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Enfin, le plan de mesures de la stratégie cantonale de soins palliatifs a été prolongé jusqu'à 2023.

#### 1.2.2.2 Hôpital fribourgeois (HFR)

Le Conseil d'administration de l'HFR, avec sa nouvelle présidente Annamaria Müller, a entamé la mise en œuvre de la Stratégie 2030 en établissant les premières étapes à réaliser dans le cadre d'un plan à quatre ans. Ces travaux ont été considérablement ralentis en 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19. Une coordination entre les différents acteurs et actrices cantonaux publics et privés de la santé, assurée par la DSAS, a rapidement été mise sur pied pour faire face à la situation sanitaire.

Bien qu'en première ligne, l'HFR a vu son activité opératoire très fortement ralentie, voire quasiment stoppée durant la première vague. La pandémie a également eu pour conséquence de freiner les mesures d'assainissement financier, qui commençaient à déployer leurs premiers effets. Le soutien financier de l'Etat à l'HFR pour les coûts et le manque de recettes liés à la pandémie de Covid-19 est calculé sur la base du déficit 2020, après déduction du déficit 2019 considéré comme « structurel ». 80 % de l'estimation de ce soutien financier, qui représente un montant de 28 millions de francs, a été versé en 2020. Par ailleurs, la participation définitive de l'Etat ne pourra être déterminée qu'au courant de l'année 2021. En effet, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière des autres partenaires, notamment de la Confédération et des assureurs-maladie, aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise du Covid-19.

Malgré la pandémie, les représentants et représentantes du Conseil d'administration et de la Direction de l'HFR sont allés à la rencontre de la population fribourgeoise afin de présenter la vision de l'HFR, qui dessine les contours de l'hôpital de demain : un réseau de soins au service de la population. Si la pandémie a ralenti la mise en œuvre



---

générale de la Stratégie 2030, elle en a aussi accéléré certaines étapes. En effet, en forçant le regroupement des forces médicales et soignantes sur le site de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal pour assurer la prise en charge des patients et patientes atteints de Covid-19, la crise sanitaire a mis en lumière l'importance d'un hôpital central performant. La situation a aussi bousculé le calendrier, certains jalons du plan à quatre ans arrivant plus vite que prévu. Il s'agit notamment de la réorganisation des blocs opératoires et des urgences, liée à la fin de l'activité opératoire à l'HFR Tafers et la transformation des urgences de Riaz en permanence. 2020 a aussi été marqué par les premiers regroupements de spécialités sur les sites, avec la création d'un espace dédié à la médecine et cardiologie réadaptative à l'HFR Meyriez-Murten et l'ouverture du Centre de compétences en soins palliatifs à la Villa Saint-François. Ces réorganisations doivent permettre à l'HFR de mieux répondre aux besoins de la population en tenant compte de son vieillissement et de gagner en efficacité.

### 1.2.2.3 Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Après le départ anticipé du directeur général de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à la fin de l'année 2019 et la démission de plusieurs cadres au sein de la direction générale, la DSAS et le Département de la santé et de l'action sociale vaudois avaient confié à des experts et expertes externes le mandat de réaliser un examen approfondi de la gouvernance et des finances de l'HIB, ainsi que de son organisation médicale. Les membres du Conseil d'établissement, après avoir pris connaissance des résultats de ces analyses, ont décidé à l'unanimité de remettre leur mandat pour permettre à l'institution de repartir sur de nouvelles bases.

Suite à cela, les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont désigné conjointement les quatre nouveaux représentants et représentantes des deux cantons au sein du Conseil d'établissement, ainsi que son président. Deux autres membres ont été désignés par l'HFR et le Réseau Nord-Broye. Le Conseil d'établissement ainsi renouvelé est présidé par Monsieur Stephan Hänsenberger.

### 1.2.2.4 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

Le RFSM a vécu, en 2020, son 13<sup>e</sup> exercice depuis sa création en 2008. Comme partout, la pandémie de Covid-19 a fortement marqué le domaine des soins psychiatriques avec notamment une diminution du recours à l'hospitalisation (surtout durant les pics des phases pandémiques en avril et en novembre 2020), une fermeture temporaire des cliniques de jour durant deux mois, l'annulation de certains groupes thérapeutiques, la fermeture des cafétérias, l'interdiction temporaire des visites aux patients et patientes, l'annulation ou la tenue en distanciel de certaines consultations-liaison dans les EMS et les foyers ou la tenue, pendant quelques semaines, de consultations ambulatoires par des moyens de communication à distance.

Malgré cette crise pandémique, le RFSM a mis en place les actions nécessaires à la lutte contre le virus et à l'atténuation des impacts financiers engendrés par les mutations temporaires d'activités, tout en œuvrant à la meilleure continuation possible des soins pour les patients et patientes du canton et en achevant la mise en exploitation de son nouveau centre de psychiatrie à Villars-sur-Glâne intitulé RFSM-Fribourg.

En septembre 2020, au terme de huit ans de travaux, l'Unité hospitalière germanophone Merkur, sise jusque-là à Marsens, a été déplacée au RFSM-Fribourg, tandis qu'une deuxième Unité hospitalière, Saturn, y a été créée, portant le nombre de lits hospitaliers germanophones en psychiatrie à 30. A la même période, des urgences psychiatriques cantonales, fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ont également été ouvertes au RFSM-Fribourg. Cette nouvelle prestation devrait rapidement révéler son importance vitale pour la population du canton ainsi que pour les différents partenaires sanitaires.

### 1.2.2.5 Asile

Malgré la diminution du nombre d'arrivées en Suisse, l'effectif des personnes accueillies dans le canton dans le domaine de l'asile et des réfugié-e-s a sensiblement augmenté. Les premiers effets de la nouvelle politique d'accélération des procédures de la Confédération peuvent s'observer depuis 2020. Le nombre de personnes attribuées au canton avec le statut de réfugié a augmenté, notamment suite à la mise en œuvre du plan stratégique de réinstallation adopté par le Conseil fédéral. A l'inverse, le nombre de requérants et requérantes d'asile a diminué ; en revanche, l'effectif des requérants et requérantes déboutés accueilli dans les foyers du canton a augmenté. Cette évolution s'explique notamment en raison de l'interruption des transferts Dublin durant la pandémie de Covid-19.

---

Cette crise sanitaire a aussi exigé des mesures de précautions dans les foyers qui ont entraîné en particulier la réouverture du Foyer des Passereaux à Broc.

La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse est entrée dans une phase décisive avec le déploiement de sa stratégie pour l'encouragement préscolaire des enfants relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s qui débiteront l'école obligatoire en 2021. Cette stratégie comprend de multiples activités de sensibilisation à la parole par le jeu en foyer d'accueil, des ateliers de lecture parent-enfant, qui se déroulent en milieu associatif, des ateliers de préparation à l'école ou encore des groupes de jeu, qui permettent la socialisation entre parents et enfants de tous horizons. Sur mandat de la DSAS, la société ORS a repris l'exploitation du restaurant d'entreprise de la Police cantonale. Ce projet permet de former jusqu'à cinq jeunes issus du domaine de l'asile dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie.

#### 1.2.2.6 Aide au recouvrement et avance de contributions d'entretien

L'évolution du nombre de demandes et de dossiers traités dans le cadre de l'aide au recouvrement et de l'avance de contributions d'entretien est restée stable en 2020. Les efforts dans ce domaine se sont concentrés sur l'élaboration de la base légale qui doit remplacer l'arrêté du Conseil d'Etat appliqué en la matière depuis 1993 et mettre en œuvre l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement, adoptée le 6 décembre 2019. L'avant-projet de loi a fait l'objet d'une consultation externe au cours du quatrième trimestre 2020.

#### 1.2.2.7 Aide sociale

L'aide sociale a connu en 2020 une diminution de 10 % du nombre de bénéficiaires et de 9 % des dépenses réalisées dans ce domaine. Cette évolution provient notamment de l'augmentation des aides dictées au plan fédéral accordées en raison de la crise consécutive à la pandémie, et de la rapidité avec laquelle ces aides ont été délivrées. Au cours de cette année, un soutien particulier a été apporté aux services chargés d'aider les personnes précarisées en renforçant la coordination, en fournissant les informations et recommandations nécessaires et en octroyant un soutien financier d'un montant d'un million de francs pour les personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté dans le cadre de l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus. Parallèlement, les travaux pour la révision de la loi sur l'aide sociale se sont poursuivis et ont abouti en fin d'année à un avant-projet de loi dont la mise en consultation a lieu au début de l'année 2021.

#### 1.2.2.8 Action sociale directe en protection des mineur-e-s

Suite à l'augmentation de la charge de travail du SEJ et aux préoccupations exprimées par plusieurs acteurs et actrices des milieux de la politique et de la justice, à la fin 2019, la DSAS a mandaté la société ECOPLAN pour établir une analyse de la situation dans le Secteur de l'action sociale directe (SASD) du SEJ. Le but de l'analyse était d'examiner le mode de fonctionnement et les structures du SEJ, en particulier dans le SASD, et d'identifier les futurs besoins d'action. Les travaux ont été lancés et accompagnés par la DSAS. Malgré les contraintes liées au Covid-19, ECOPLAN a pu finaliser son rapport en décembre 2020. Ce rapport identifie quatre domaines d'action prioritaires : les ressources humaines, la hiérarchisation des priorités, les lignes directrices et la collaboration avec les partenaires externes.

En parallèle, la DSAS a suivi la réorganisation du SASD, rendue possible grâce à l'attribution de 7,8 EPT supplémentaires dans le cadre du budget 2020. Le SASD compte désormais trois groupes régionaux au lieu de deux, chacun étant dirigé par une cheffe de groupe qui exerce de façon nouvelle sa fonction et n'assume plus le traitement direct des cas. Cela laisse davantage de temps pour l'accompagnement et le soutien des collaborateurs et collaboratrices. Le rapport ECOPLAN constate les premiers effets positifs de la réorganisation et de l'augmentation de la dotation en personnel. Ainsi dans le secteur de l'action sociale directe, le nombre de dossiers par EPT dans les groupes régionaux qui traitent les curatelles générales est passé de 95,4 en 2019 à 76 en 2020.

---

## 1.3 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

### 1.3.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Directrice de la santé et des affaires sociales est membre du Comité directeur de la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS). Cette année, la CDS a effectué un important travail de coordination dans le cadre de la crise du Covid-19. Elle a notamment établi en octobre 2020 une stratégie commune en matière de politique sanitaire avec l'Office fédéral de la santé publique et le Département fédéral de l'intérieur (DFI), visant à renforcer la collaboration entre les différents acteurs et actrices impliqués pour prévenir une augmentation incontrôlée du nombre de cas.

Au-delà de son rôle dans la gestion du Covid-19, la CDS s'est penchée sur différents thèmes dont l'admission des fournisseurs de prestations, le dossier électronique du patient, le renforcement de la qualité et de l'économicité ainsi que les critères de planification hospitalière et les principes de tarification.

Enfin, les exigences formulées en 2019 par la CDS quant au projet sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) ont été prises au sérieux par la Commission de la santé publique du Conseil des États, qui a chargé le DFI d'élaborer un rapport complet. Grâce à ce mandat d'examen, le projet peut être révisé.

### 1.3.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Pour la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'année 2020 a été marquée par la crise du Covid-19 et ses enjeux sociaux spécifiques. La CDAS a principalement œuvré en vue de prévenir et limiter les violences domestiques, dont le risque a augmenté en raison des mesures de lutte contre le Covid-19 et des difficultés à se faire aider dans ce contexte. Elle a notamment émis des recommandations à ce sujet à l'attention des cantons. Une campagne publicitaire, menée par la « task force contre la violence domestique de la Confédération et des cantons » en collaboration notamment avec la CDAS, a permis de diffuser largement des informations pour les victimes afin d'obtenir de l'aide. La CDAS a par ailleurs conduit un premier échange sur les mesures permettant d'atténuer l'impact social lié au Covid-19, en particulier pour les personnes ayant perdu leur emploi.

Enfin, la CDAS a également publié un rapport sur l'accueil extrafamilial dans les cantons, qui propose une vue d'ensemble de la situation actuelle. Ce rapport s'inscrit dans une réflexion plus large menée par la CDAS sur l'accueil extrafamilial en Suisse, notamment sous l'angle de la qualité et de la charge financière pour les parents.

### 1.3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Depuis juillet 2020, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) a intensifié ses échanges et tient une séance hebdomadaire. Celle-ci permet aux cantons latins de se coordonner dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. La CLASS a en outre élaboré un contre-projet en réponse au contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) ».

## 1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2020 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2019 : 2

Procédures pendantes au 31 décembre 2020 : 4

Recours déposés : 12

Recours traités : 10

Les douze recours enregistrés en 2020 ont été déposés en français. Sur les dix recours traités, deux ont été admis entièrement ou partiellement, six ont abouti au rejet du recours et deux ont été classés. Une demande d'assistance judiciaire a été rejetée. Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 34 décisions de levée du secret médical.

---

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

Loi du 18 septembre 2020 portant adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales

Loi du 18 septembre 2020 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Loi du 18 novembre 2020 modifiant la loi sur l'exercice du commerce

Décrets du 18 septembre 2020 portant dépôt à l'Assemblée fédérale de l'initiative cantonale « Plus de force aux cantons », de l'initiative cantonale « Pour des réserves justes et adéquates » et de l'initiative cantonale « Pour des primes conformes aux coûts »

Décret du 18 septembre 2020 portant dépôt à l'Assemblée fédérale de l'initiative cantonale « Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS »

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 7 janvier 2020 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 3 février 2020 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 11 février 2020 approuvant la convention tarifaire LAMal fixant les baserates de 2012 à 2019, négociée entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA

Ordonnance du 18 février 2020 approuvant les tarifs convenus entre l'Hôpital intercantonal de la Broye et les assureurs-maladie

Ordonnance du 13 mars 2020 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 17 mars 2020 limitant l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19)

Ordonnance du 23 mars 2020 fixant la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition pour l'année 2021

Ordonnance du 31 mars 2020 modifiant l'ordonnance limitant l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19)

Ordonnance du 21 avril 2020 approuvant les conventions tarifaires LAMal 2020 concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer colorectal dans le cadre du programme mis en place dans le canton de Fribourg

Ordonnance du 28 avril 2020 modifiant l'ordonnance relative à l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg

Ordonnance du 28 avril 2020 prorogeant et modifiant l'ordonnance limitant l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19)

Ordonnance du 3 juin 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté

Ordonnance du 17 juillet 2020 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière

Ordonnance du 17 août 2020 relative aux mesures cantonales destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière

Ordonnance du 25 août 2020 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière

Ordonnance du 1er septembre 2020 modifiant l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires

---

Ordonnance du 8 septembre 2020 approuvant la convention tarifaire LAMal fixant le « baserate » 2020, négociée entre la Clinique Générale – Sainte-Anne SA et CSS Assurance-maladie SA, concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 10 septembre 2020 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière

Ordonnance du 6 octobre 2020 approuvant les conventions tarifaires LAMal 2020 entre le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, tarifsuisse SA et CSS Assurance-maladie SA concernant les traitements psychiatriques stationnaires

Ordonnance du 12 octobre 2020 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 12 octobre 2020 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 12 octobre 2020 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 28 octobre 2020 relative aux mesures de préservation de la capacité sanitaire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus

Ordonnance du 3 novembre 2020 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'aide sociale (rapport sur la situation sociale et la pauvreté)

Ordonnance du 16 novembre 2020 approuvant une convention tarifaire concernant la rémunération de prestations de soins ambulatoires de physiothérapie entre la Clinique Générale Sainte-Anne et tarifsuisse SA

Ordonnance du 16 novembre 2020 approuvant un avenant à la convention tarifaire entre les associations fribourgeoises de logopédie et tarifsuisse SA concernant la reconnaissance des organisations de logopédistes

Ordonnance du 24 novembre 2020 relative aux bons de consommation pour les bénéficiaires des réductions de primes du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets du coronavirus

Ordonnance du 24 novembre 2020 modifiant l'ordonnance fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile

Ordonnance du 9 décembre 2020 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 14 décembre 2020 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus

Ordonnance du 14 décembre 2020 modifiant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté et prolongeant les mesures de préservation de la capacité sanitaire

Ordonnance du 22 décembre 2020 modifiant l'ordonnance relative aux mesures de préservation de la capacité sanitaire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus

---

## 2 Service de la santé publique (SSP)

---

Chef de service : Dr Thomas Plattner

Chef de service ad intérim dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020 : Patrice Zurich

### 2.1 Mission et activités du service

La mission du Service de la santé publique (SSP) est de garantir à la population un accès équitable à des soins de qualité pour promouvoir, maintenir et rétablir la santé, à des coûts raisonnables. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement des prestations sanitaires dans le domaine hospitalier ainsi que dans le domaine d'aide et soins à domicile et, en collaboration notamment avec le Service du médecin cantonal (SMC), la surveillance des institutions et professionnel-le-s de la santé et la mise en œuvre de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention.

Les principales activités du Service concernent les dossiers suivants :

- > la planification hospitalière dans le but de couvrir les besoins en prestations stationnaires de la population cantonale ;
- > la gestion de la participation de l'Etat au financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > la préparation des décisions d'approbation du Conseil d'Etat relatives aux conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, la préparation des décisions relatives à la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, la garantie du suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > la préparation des décisions du Conseil d'Etat relatives à la fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le subventionnement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents) ;
- > le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie ;
- > la rédaction de rapports et de projets de réponses aux instruments parlementaires, ainsi que de prises de position et de préavis divers concernant son domaine de compétence.

Le Service assure le secrétariat de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes et la gestion du fonds de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA). De plus, il gère sur le plan administratif l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPTh). Sur le plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. Le SSP assure conjointement avec le Service de l'action sociale le secrétariat du Club santé-social du Grand Conseil.

A souligner que, pendant la première vague de pandémie de Covid-19, de nombreux collaborateurs et collaboratrices ont été fortement impliqués dans l'état-major du commandement des opérations, respectivement appelés à répondre aux téléphones et aux courriels dans le cadre de la « hotline ». Par ailleurs, appelé à présider l'organe de conduite sanitaire, le chef de service n'a plus été en mesure d'assumer ses fonctions au sein du Service ; puis, remplacé par un chef de service ad intérim, il a été nommé Médecin cantonal dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Lors de la deuxième vague de la pandémie, le Service a été sollicité pour de nombreuses tâches de support administratif. Ce sont en particulier la Pharmacienne cantonale (notamment pour l'acquisition et la distribution de matériel de protection, le « testing » et la préparation de la vaccination), ainsi que les économistes, les juristes et le secrétariat qui ont surtout été impliqués. Malgré son grand engagement, le Service a réussi à maintenir pratiquement toutes ses prestations tout au long de l'année.

## 2.2 Professions de la santé

### 2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

Fonction	Nombre
Chiropraticien/chiropraticienne	1
Diététiciens/diététiciennes	4
Ergothérapeutes	18
Hygiéniste dentaire	1
Infirmiers/infirmières	41
Logopédiste-orthophoniste	1
Masseurs médicaux	2
Médecins	88
Médecins-dentistes	17
Médecins vétérinaires	31
Opticiens/opticiennes	5
Opticien/opticienne diplômé-e	1
Optométristes	2
Ostéopathes	17
Pharmaciens/pharmaciennes	23
Physiothérapeutes	29
Podologues	5
Psychothérapeutes	16
Sages-femmes	13
Technicien/techniciennes pour dentiste	2

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, toute personne exerçant une profession de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

### 2.2.2 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Sur la base de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission des médecins dans le canton par ordonnance du 23 août 2016. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service : <https://www.fr.ch/ssp/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/suis-je-concerne-par-la-limitation-dadmission-a-pratiquer-a-la-charge-de-lassurance-maladie-obligatoire>.



### 2.2.3 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y compris les renouvellements d'autorisation) :

<b>Autorisation d'exploitation</b>	<b>Nombre</b>
Etablissements pour personnes âgées	11
Services de soins à domicile	7
Service d'ambulances	1
Institutions médico-techniques	6
Institutions ambulatoires	56
Laboratoires d'analyses médicales	2
Institutions de procréation médicalement assistée	2
Drogueries	3
Pharmacies publiques	32
Pharmacies d'institution	4
Pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire	6
Pharmacies de cabinet ou centre médical	2

### 2.2.4 Surveillance des professions de la santé

En 2020, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 10 nouvelles plaintes et/ou dénonciations. Dans le même temps, la Commission a pu liquider 12 dossiers. Elle n'a toutefois eu à statuer sur le fond qu'à 6 reprises : dans 5 cas, elle a prononcé des sanctions (4 avertissements et 1 blâme) à l'encontre de quatre professionnel-le-s de la santé (quatre médecins respectivement généraliste, pédiatre, gynécologue et ophtalmologue) et d'une institution de santé, alors qu'elle a classé une procédure visant à tort une institution de santé. Les 6 autres dossiers liquidés l'ont été soit par conciliation des parties en litige (4 cas mettant en cause des médecins respectivement psychiatre, neurologue ou généraliste, ainsi qu'un médecin-dentiste), soit à la suite de retraits de plainte (2 cas visant respectivement un médecin généraliste et une institution de santé).

Lorsque la Commission a prononcé une sanction, les infractions constatées concernaient les droits des patients et patientes d'être informés (article 47 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, LSan) et d'avoir accès à leur dossier médical (article 60 LSan), ainsi que les devoirs et obligations des professionnel-le-s ou des institutions de santé en matière de mise en œuvre des mesures de contrainte (article 54 LSan), de tenue du dossier médical (article 57 LSan), de soin superflu ou inapproprié (article 86 al. 1 LSan) et de secret professionnel (article 89 LSan).

## 2.3 Hôpitaux

### 2.3.1 Activités générales

Le canton est tenu de garantir une offre suffisante en prestations hospitalières médicales stationnaires. Par le biais de la planification, il permet de promouvoir la qualité des prestations et contribue à atténuer l'augmentation des coûts de la santé. La planification hospitalière se résume par la liste hospitalière.

Pour concrétiser cette liste, le Service a conclu des mandats annuels 2020 relatifs aux prestations hospitalières avec le HFR, le RFSM, l'Hôpital Daler, la Clinique Générale Ste-Anne, la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Par ailleurs, un mandat annuel relatif aux prestations d'intérêt général « PIG » et autres prestations « AP » (financement hors achats des prestations) a été conclu avec le HFR, le RFSM et le HIB. Enfin, une convention sur le financement des journées d'hospitalisation inappropriées a été passée avec le HFR et le RFSM. Ces différents mandats respectent notamment les dispositions prévues dans la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Comme les années précédentes, les mandats annuels 2020 ont été évalués notamment sous l'angle de la qualité et de l'économicité de prestations des établissements fribourgeois. Pour le HIB, ces évaluations ont été faites en collaboration avec le Service de la santé publique du Canton de Vaud.

En ce qui concerne les prestations hospitalières somatiques aiguës, elles sont financées selon les tarifs SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups) depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012. Depuis l'introduction de TARPSY en 2018, les prestations stationnaires de la psychiatrie sont financées par forfaits journaliers. Ces forfaits liés aux prestations sont cofinancés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les cantons conformément à l'article 49a, al. 2 de la LAMal. En 2020, l'Etat de Fribourg a fixé la part qu'il prend en charge annuellement à 55 %.

En attendant l'entrée en vigueur du projet ST Reha prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les traitements stationnaires en réadaptation sont remboursés sur la base de forfaits journaliers. Ces coûts sont également cofinancés à hauteur de 55 % par le canton et 45 % par l'AOS.

En début 2020, le Conseil d'Etat a approuvé les baserates 2012 à 2019 de l'HFR, résultant des négociations tarifaires entre les assureurs-maladie et cet établissement. Les corrections du financement de l'Etat découlant de cette décision ont été principalement réglées dans le cadre du décompte 2019 ; le solde sera réglé dans le cadre du décompte 2020.

Le Service s'est également penché sur la mise en œuvre de la stratégie de l'HFR afin d'en relever les questions essentielles. Il a par ailleurs participé au processus d'analyse de la gouvernance et des aspects financiers de l'HIB, qui s'est conclu par le renouvellement du Conseil d'établissement. Enfin, le Service a finalisé un avant-projet de loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (aide aux investissements) qui sera mis en consultation au début 2021.

En outre, le Service a répondu à diverses questions et interventions parlementaires relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national.

### 2.3.2 Covid-19

L'arrivée de la pandémie de Covid-19 a nécessité de nombreux et profonds changements, notamment au niveau de la prise en charge des patients stationnaires. L'HFR et les deux cliniques privées ont collaboré pour garantir la prise en charge des patients atteints de Covid-19 et des urgences. Il y a lieu de saluer l'excellente collaboration entre ces établissements qui ont travaillé afin de répondre de manière optimale aux besoins de la population fribourgeoise. La crise de Covid-19 a également induit des impacts financiers importants sur les hôpitaux. Il s'agit d'une part de coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition (lits réservés pour les patients et patientes Covid-19) et à une prise en charge des patients et patientes rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, d'un manque de recettes lié notamment à la décision du Conseil fédéral d'interdire les prestations non urgentes durant six semaines au printemps 2020 et à la décision du Conseil d'Etat de demander aux hôpitaux somatiques du canton de Fribourg de réduire l'activité élective depuis fin octobre 2020.

Le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise de Covid-19 avec une aide financière versée à l'HFR, à l'HIB, à l'Hôpital Daler et à la Clinique Générale Ste-Anne. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2021. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise de Covid-19.

### 2.3.3 Les hôpitaux en chiffres

Flux financiers 2020 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance <sup>1</sup>	Total financement Hôpitaux
Prestations stationnaires à charge de l'Etat	116 150 964	22 800 000	11 260 837	31 154 011	181 365 812
Financement de l'Etat hors achats de prestations	62 051 000	13 000 000	1 537 455	-	76 588 455
Financement conséquences de la crise Covid	28 000 000	-	3 000 000	376 000	31 376 000

Flux financiers 2020 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance <sup>1</sup>	Total financement Hôpitaux
<b>Total financement de l'Etat</b>	<b>206 201 964</b>	<b>35 800 000</b>	<b>15 798 292</b>	<b>31 530 011</b>	<b>289 330 267</b>
Correction du financement 2019 selon décompte définitif <sup>2</sup>	5 234 900	801 916	20 513		6 057 329

<sup>1</sup> selon factures reçues jusqu'au 31.12.2020

<sup>2</sup> Les décomptes définitifs 2020 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2021 et tiendront compte de l'activité définitive.

<sup>3</sup> Les décomptes définitifs Covid-19 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2021 et tiendront compte de la contribution financière des autres partenaires.

Statistiques générales d'exploitation en 2020 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) <sup>3</sup>	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) <sup>4</sup>	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
<b>HFR hôpital fribourgeois<sup>5</sup></b>				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	308	13 868	89 441	6.4
HFR Tafers	76	1 764	22 886	13.0
HFR Riaz	105	3 034	30 367	10.0
HFR Billens	36	566	9 717	17.2
HFR Meyriez-Murten	58	982	14 362	14.6
<b>Hôpital intercantonal de la Broye<sup>1</sup></b>				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	716	13 723	19.2
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	4 991	27 885	5.6
<b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</b>				
Centre de soins hospitaliers Marsens <sup>2</sup>	177	2 382	60 691	25.5
<b>Cliniques privées de Fribourg</b>	<b>120</b>	<b>9 414</b>	<b>29 289</b>	<b>3.1</b>

Etat provisoire au 20 janvier 2021

<sup>1</sup> Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patient-e-s vaudois et vaudoises) et sans journées inappropriées.

<sup>2</sup> Nombre de journées facturées durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

<sup>3</sup> Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

<sup>4</sup> Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG TARPSY.

<sup>5</sup> Le nombre de lits moyen de l'HFR est calculé sur la base de la période janvier-août 2020.

## 2.4 Hospitalisations hors canton

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes, à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation, les autres 45 % étant à charge de l'assurance obligatoire des soins. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire pour une prestation non disponible dans le canton ou d'une urgence médicale survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'applique. S'il s'agit du choix du patient de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique et une éventuelle différence de coût est à la charge du patient ou de la patiente respectivement de son assurance complémentaire. La saisie, le contrôle et la libération pour le paiement des factures hospitalières incombent au Service.

---

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2020 s'élève à 96 910 089 francs selon les comptes de l'Etat, soit un dépassement de 14 600 000 francs par rapport au budget initialement prévu de 82 300 000 francs. Une grande partie de ce dépassement est dû au paiement rétroactif de factures aux cliniques privées genevoises et vaudoises pour des hospitalisations datant de 2014 à 2018. Ce paiement règle un litige opposant ces cliniques à l'Etat, pour lequel une provision de 10 000 000 francs avait été constituée dans les comptes de l'Etat.

Les comptes 2020 enregistrent par ailleurs une hausse du coût moyen par cas ainsi que du nombre de cas, en raison notamment d'un délai de facturation plus rapide par les établissements hospitaliers. Ainsi, le Conseil d'Etat a octroyé un crédit supplémentaire de 4 600 000 francs pour couvrir les hospitalisations hors canton.

Sur la somme budgétée de 82 300 000 francs ont été payés 9640 séjours hospitaliers qui ont eu lieu en 2020, 1998 séjours de l'année 2019 ainsi que 1276 séjours des années antérieures. Est comprise dans cette somme, à hauteur de 532 814 francs, la part cantonale fribourgeoise relative au financement des coûts d'hospitalisation des assuré-e-s qui résident dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège et qui touchent une rente suisse, ou des membres de leur famille, conformément à l'article 41, al. 2ter, LAMal, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, un montant de 252 325 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

## **2.5 Planification hospitalière**

Pour garantir la couverture des besoins en soins hospitaliers stationnaires de leur population mais également éviter des surcapacités, les cantons ont l'obligation d'établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment article 58a ss de l'ordonnance sur l'assurance-maladie).

L'ordonnance fribourgeoise fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui résulte de cette planification est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015. La version actuellement en vigueur est celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle spécifie quels établissements intra- et extracantonaux sont admis à pratiquer à la charge de l'AOS ainsi que l'étendue du mandat accordé par l'Etat de Fribourg.

Le Service a entamé le processus d'évaluation des prestations fournies par les différents hôpitaux en conformité avec la liste hospitalière 2015, en vue notamment de la prochaine planification hospitalière dont le planning est en cours de préparation.

## **2.6 Aide et soins à domicile**

En matière d'aide et de soins à domicile, le Service a géré le subventionnement des services mandatés et le financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendants. Il a en outre dû financer le matériel de soins (selon la liste fédérale des moyens et appareils) ainsi que les coûts des soins à domicile des patients et patientes fribourgeois pris en charge hors canton, et il a participé à l'élaboration du rapport final de planification des soins de longue durée 2021–2025. Le SSP a veillé à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile, dont il doit valider les résultats pour la Confédération. Il a participé avec le Service de la prévoyance sociale à l'élaboration de la planification des soins de longue durée, approuvée par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2020. Enfin, il a dû répondre à diverses demandes en lien avec le financement dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

## **2.7 Soins palliatifs**

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016–2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a récemment prolongé la durée de validité du plan de mesures jusqu'à 2023. Outre le fait que la stratégie valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, elle est aussi porteuse de nouveaux projets. Le Service continue à travailler à la mise en œuvre des mesures planifiées, travaux qui vont se poursuivre ces prochaines années.

---

## 2.8 Promotion de la santé et prévention

### 2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination des différents mandats de prestations, projets et programmes en lien avec les priorités cantonales, soit : alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite des travaux d'élaboration de son plan d'action, qui est en cours de finalisation. En collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP), les mesures du plan d'action ont été validées. En raison de la pandémie, la Commission cantonale s'est réunie à une seule reprise en 2020. Cette réunion a permis de prendre connaissances des résultats des études menées en 2017 et 2018 sur la santé des Fribourgeois et des Fribourgeoises et de mener une réflexion sur les implications de ces données sur les planifications en cours. Cette réunion a également permis d'annoncer le changement de Présidence de la commission. Vivement remercié pour son grand investissement notamment en lien avec l'élaboration de la Stratégie cantonale, Patrice Guex, président sortant, sera remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par Catherine Favre Kruit, cheffe de l'Unité relations publiques et membre de la Direction de Promotion Santé Suisse.

Le budget global de la Promotion de la santé et prévention s'élève en 2020 à un montant total de 3 342 000 francs. Ce budget est composé d'une part des montants inscrits au budget de la DSAS et d'autre part de recettes externes attribuées par Promotion Santé Suisse, l'Administration fédérale des douanes (Dîme alcool) et le Fonds de prévention du tabagisme pour la mise en œuvre de programmes cantonaux thématiques.

### 2.8.2 Programmes cantonaux

#### 2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

La mise en œuvre de la troisième phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien », démarrée en 2018, s'est poursuivie en 2020. Le pilotage de ce programme est assuré par les chef-fe-s de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

La troisième phase du Programme (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgés de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des seniors de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018–2021 compte en tout 43 mesures, dont notamment le développement de lignes Pedibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et seniors, des repas accompagnés pour seniors et des ateliers pour adolescents et adolescentes visant à développer une image positive de son corps. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme. L'année 2020 a également permis de débiter les travaux de réflexion sur la suite du programme cantonal.

#### 2.8.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le bureau cantonal pour la santé à l'école est chargé de suivre la mise en œuvre du Concept santé à l'école ; il est composé de représentants et représentantes de la DICS et de la DSAS. Le bureau a suivi et coordonné divers dossiers liés au Concept santé à l'école, dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le « Réseau des écoles en santé et durables », la coordination de différentes formations continues avec la Haute école pédagogique, le soutien au développement d'outils pour le corps enseignant, une première formation pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources » et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

---

### 2.8.2.3 Tabac

La prévention du tabagisme et la protection contre la fumée passive sont reconnues comme des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). Le tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

Afin de mener des actions cohérentes et coordonnées dans le canton de Fribourg, le CIPRET Fribourg, sur mandat de la DSAS, est chargé d'assurer la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> programme cantonal de prévention du tabagisme « Sans fumée, je respire » 2018–2021. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel en assure la conduite stratégique. Le programme est financé conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg.

Ces dernières années, l'industrie du tabac a mis sur le marché plusieurs nouveaux produits qui chauffent le tabac sans le brûler ou qui génèrent un aérosol destiné à être inhalé (cigarettes électroniques). Face à cette situation, et en l'absence de base légale au niveau fédéral, l'accent a été mis en 2020 sur l'adaptation des bases légales au niveau cantonal. En effet, compte tenu des premières évidences scientifiques prouvant la nocivité de ces produits, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'article 31 de la loi sur l'exercice du commerce afin de soumettre ces nouveaux produits aux mêmes règles que les produits de tabac, notamment par une interdiction de vente et de remise aux jeunes de moins de 18 ans permettant de renforcer la protection de la jeunesse. Cette modification de loi, approuvée en novembre 2020 par le Grand Conseil, doit entrer en vigueur en début d'année 2021.

L'année 2020 a également été dédiée à la mise en place d'un projet pilote de prévention par les pairs. Un partenariat a été mis en place entre le CIPRET Fribourg et le Laboratoire d'Innovation Pédagogique du Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire de l'Université de Fribourg pour développer un Escape Game, ayant pour objectif de renforcer les compétences d'action des jeunes à travers des défis ou énigmes à résoudre en groupe.

### 2.8.2.4 Santé mentale

L'incertitude et le stress liés à la crise du Covid-19 ont malmené le bien-être psychique d'une grande partie de la population en 2020. Sur la plateforme latine Santépsy.ch, à laquelle collabore le secteur promotion de la santé et prévention, une rubrique « santé mentale & Covid-19 » a été développée et propose des informations et des conseils pour préserver et promouvoir sa santé mentale. Simultanément, un accent a été mis sur la promotion de la santé psychique des parents. Au niveau fribourgeois, le soutien aux mesures mises en place en 2019 dans le cadre du programme de Promotion de la santé mentale s'est poursuivi. Ces mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux seniors et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent sont particulièrement importantes en période de pandémie.

### 2.8.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). L'élaboration et la mise en œuvre du Plan cantonal action alcool (PCAA) sont menées conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les quatre piliers de la politique nationale alcool (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché). L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre des mesures du PCAA en lien avec les différents partenaires. En raison de la situation sanitaire, certains projets ont dû être réorientés. Le PCAA propose 18 mesures qui s'inscrivent en renforcement des mesures existantes (5 mesures auprès de groupes cibles spécifiques ; 7 mesures de prévention structurelle ; 4 mesures de coordination et collaboration et 2 mesures de communication).

Par ailleurs, le Service participe au Comité de pilotage du projet « Smart Event » menée par REPER. « Smart Event » propose une labellisation des manifestations publiques qui intègrent des outils en lien avec la prévention de la consommation problématique d'alcool. Le Service prend également part à un groupe de travail intercantonal latin de prévention de la consommation d'alcool parmi les seniors, coordonné par le Groupement romand d'études des addictions et la Commission de Prévention et de Promotion de la Santé (CPPS) du GRSP.



### 2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales

Le secteur de promotion de la santé et de prévention participe activement à différentes commissions, comités de pilotage et groupes de travail au niveau intracantonale, intercantionale et nationale. A travers sa participation, il vise à promouvoir une gouvernance intersectorielle de la promotion de la santé et à favoriser ainsi la création d'environnements favorables à la santé.

En 2020, au niveau cantonal, le secteur promotion de la santé et prévention (PSP) a notamment été impliqué dans les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable ainsi que dans ceux du plan climat. Le secteur PSP participe également au projet de restauration collective, piloté par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au travers de rencontres de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention CCPSP, des liens ont été tissés avec différentes politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de l'action sociale. En 2020, l'assemblée générale du Club a permis de traiter des thèmes de la régulation du cannabis et des produits du tabac en Suisse et à l'étranger.

Au niveau intercantionale et nationale, le Secteur PSP a participé aux travaux menés par la CPPS et Promotion santé suisse autour de l'établissement d'un argumentaire en matière de promotion de la santé et de prévention. Ce nouvel outil sera publié en 2021. Il permettra de communiquer de manière cohérente et coordonnée entre les différents cantons sur les objectifs et enjeux de la promotion de la santé et la prévention.

En lien avec la CPPS, les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Tessin se sont associés en vue de publier un rapport présentant l'état de santé des personnes âgées de 65 ans et plus en Suisse latine. Le rapport a été élaboré par l'Observatoire suisse de la santé sur mandat des cantons concernés.

## 2.9 Cybersanté

L'année 2020 a été jalonnée par plusieurs événements. La nouvelle responsable du projet cybersanté (santé numérique) entrée en fonction 1<sup>er</sup> mars 2020 a, dès la mi-mars lors de l'arrivée de la première vague de Covid-19, été mobilisée pour lutter contre les effets de la pandémie, comme un grand nombre de responsables, d'experts et d'expertes en charge de la mise en œuvre de la plateforme du dossier électronique du patient (DEP) de l'Association intercantionale CARA.

Par ailleurs, la mise en œuvre des plateformes DEP s'est avérée techniquement bien plus complexe que prévue et la procédure de certification particulièrement difficile notamment en raison des exigences très élevées en matière de protection et de sécurité des données. Aussi, conscients que la date de lancement du DEP initialement fixée au 15 avril 2020 n'était pas réaliste, la Conférence des gouvernements cantonaux et l'Office fédéral de la santé publique ont décidé, au printemps, de repousser la date de démarrage du DEP. Une phase pilote avec des accès limités est désormais prévue pour le premier semestre 2021, alors que l'accès large au DEP pour la population suisse est attendu pour le second semestre 2021.

La mise en fonction du DEP et des autres outils de cybersanté (santé numérique) dépend également des exigences de mise à disposition d'une identité électronique (eID) certifiée et accréditée. En effet, conformément à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, sans eID accréditée, aucune plateforme n'est autorisée à ouvrir de DEP pour une personne ou lui offrir d'autres services de cybersanté. Or, à fin 2020, un seul fournisseur d'eID est à même d'offrir à la population suisse et aux professionnel-le-s de santé une solution répondant aux exigences fixées par le Service d'accréditation suisse (SAS), alors qu'un autre fournisseur d'eID ne peut offrir une telle solution qu'aux professionnel-le-s de santé.

Vu les difficultés liées aux exigences techniques des plateformes comme à la disponibilité de l'eID, la diffusion du DEP et des outils de cybersanté à l'échelle nationale prendra vraisemblablement du retard.



---

Il faut relever enfin que toutes les institutions fribourgeoises soumises à obligation d'affiliation au DEP avant le 15 avril 2020 (c'est-à-dire l'HFR, le RFSM, la Clinique générale Ste-Anne et l'Hôpital Daler) se sont affiliées à la plateforme DEP de CARA dans le délai imparti. De plus, l'HFR et le RFSM ont passé avec succès l'audit de certification mené par l'entreprise KPMG. Concernant la maison de naissance et les établissements médico-sociaux, ils ont jusqu'au 15 avril 2022 pour s'affilier à la plateforme.

## **2.10 Activité de la pharmacienne cantonale**

La pharmacienne cantonale réalise diverses tâches d'information dans le domaine des produits thérapeutiques afin de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale, en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique, et participe à différents projets de santé publique en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux. Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

### **2.10.1 Information et formation des partenaires**

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, les formations en groupe organisées à l'intention des pharmaciens, des pharmaciennes et des médecins ont pour la plupart été annulées. La formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes et ciblée sur la prise en charge des patients et patientes dépendant des opiacés a néanmoins eu lieu avec un nombre réduit de participants et participantes. La pharmacienne cantonale est également intervenue dans le cadre de la journée d'introduction des systèmes de santé suisse et fribourgeois organisée par le Service du médecin cantonal et la Société « Médeins Fribourg – Ärztinnen und Ärzte Freiburg » (MFÄF) à l'attention des nouveaux médecins du canton.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse. L'annulation de la plupart d'entre elles en raison de la situation sanitaire a contribué à une augmentation des questions des professionnel-le-s de la santé sur les thématiques qui n'ont pas pu être abordées.

### **2.10.2 Préavis et contrôle**

En 2020, la pharmacienne cantonale a examiné 23 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité ou sous surveillance. Le préavis de la pharmacienne cantonale se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien ou pharmacienne.

13 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est nécessaire.

Une inspection s'est déroulée sous la direction de Swissmedic dans une entité cantonale, la pharmacienne cantonale représentant l'autorité cantonale dans la délégation d'inspecteurs.

### **2.10.3 Contribution à la lutte contre la pandémie**

La pharmacienne cantonale a joué un rôle important dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Membre de l'état-major sanitaire, puis de la task force sanitaire, elle a œuvré tout d'abord dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton.

Suite à l'annonce de la stratégie fédérale d'extension des capacités de détection du virus, le déploiement des tests rapides antigéniques auprès des pharmacies du canton a été rendu possible grâce à la mise sur pied d'une formation théorique et pratique ouverte en quelques jours aux pharmaciens et pharmaciennes responsables intéressés. A la fin de l'année 2020, 24 pharmacies pouvaient proposer cette prestation à la population.

A la fin de l'année 2020, la pharmacienne cantonale a été nommée co-cheffe du groupe de travail vaccination Covid-19, chargé d'organiser la vaccination à grande échelle de la population fribourgeoise contre le nouveau coronavirus. Autorisée à exploiter la pharmacie « Covid » comme pharmacienne responsable, elle a géré l'arrivée des premiers vaccins sur le territoire cantonal et organisé la distribution de ceux-ci aux ayants-droit en tenant compte des contraintes logistiques liées à la stabilité du vaccin.

## 2.11 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention est conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfait au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2020, le Service a préparé l'approbation de cinq conventions tarifaires ambulatoires et de quatre conventions stationnaires, soit de neuf conventions au total. En plus, il s'est occupé de la prolongation de l'approbation de cinq conventions tarifaires de durée indéterminée approuvées auparavant pour une durée limitée. Il a aussi élaboré l'actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des tarifs de référence applicables aux cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

Le nombre de conventions tarifaires soumises à approbation en 2020 est moins important que les années précédentes, ce qui semble lié à la crise de Covid-19. De plus, la procédure d'approbation de certaines conventions tarifaires a dû être retardée en raison de la priorité donnée à la gestion de la pandémie.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 150 avis en 2020. 70 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistants et assistantes, doctorants et doctorantes ou stagiaires rattachés à des établissements d'études, alors que près de 29 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 1 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	105
Travailleurs-ses	43
Rentiers/rentières	2
<b>Total</b>	<b>150</b>

Suite à l'entrée en vigueur de la modification de la loi d'application de la LAMal en 2017, le Service de la population et des migrants transmet au Service l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers ; celui-ci entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2020, 394 frontaliers ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

---

## 2.12 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Depuis son abrogation, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'assurance scolaire contre les accidents. Il est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Le Fonds ASA, résultant de la dissolution de l'assurance, prévoit une contribution financière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident d'un enfant ou d'un jeune à charge et, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, par une maladie grave. En 2020, cinq familles ont été soutenues par le Fonds, pour un montant total de 12 360 fr. 50.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt. Au 31 décembre 2020, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 640 731 fr. 36.

## 3 Service du médecin cantonal (SMC)

---

Médecin cantonal-e : Stéphanie Boichat Burdy et Barbara Grützmacher du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2020

Dr med. Thomas Plattner ad interim du 18 mai au 31 août et nommé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### 3.1 Activités

Le service du médecin cantonal (SMC) est chargé des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérales et cantonales, notamment dans les domaines des addictions, de la santé sexuelle, de la médecine scolaire et dans l'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur.

#### 3.1.1 Maladies transmissibles

##### 3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles<sup>1</sup>

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée du nouveau virus Covid-19. Le canton de Fribourg a été lourdement impacté, avec une incidence de 7189,35 cas pour 100 000 habitants, en comparaison à une incidence de 5250,96 au niveau national. Le service a été fortement sollicité, pour la mise en place du traçage, le suivi de la situation épidémiologique, la formation du personnel des établissements médico-sociaux (EMS) lors de cours et par la création de tutoriels, l'élaboration de directives, puis la mise en place de cellules de soutien et des contrôles des plans de protection dans les établissements médico-sociaux (EMS).

En ce qui concerne le suivi des maladies à déclaration obligatoire, le nombre d'infections à Escherichia coli entéro-hémorragiques s'est stabilisé dans notre canton (49 cas en 2020 contre 51 cas en 2019, après une augmentation constante depuis 2015). L'incidence y reste supérieure à la moyenne suisse (14,94 cas pour 100 000 habitants au niveau cantonal et 8,38 cas pour 100 000 habitants au niveau fédéral).

Le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques est resté stable par rapport à l'année précédente (14 cas en 2020 et 13 en 2019), alors qu'il a augmenté au niveau national.

---

<sup>1</sup> Données OFSP, système d'information pour les déclarations, état au 12 janvier 2020, consultées le 18 janvier 2021

---

En 2020, les mesures de protection mises en place pour lutter contre le coronavirus ont très probablement aussi influencé la propagation d'autres virus à transmission respiratoire. Ainsi, le nombre de cas de légionelloses a diminué par rapport à l'année précédente (18 cas en 2020 et 27 en 2019), comme au niveau national (482 en 2020 et 581 en 2019). Le nombre d'infections à pneumocoques a également diminué de manière très nette, passant de 30 déclarations en 2019, à 17 en 2020.

En début d'épidémie de coronavirus, de mi-mars à fin mars, le SMC a reçu les quatre seuls cas de suspicion de rougeole de l'année.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses ».

### 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

En 2020, environ 1050 filles ont été vaccinées contre les papillomavirus humains (HPV), dont près de 870 dans le cadre de la médecine scolaire et 180 dans les cabinets médicaux privés. De leur côté, 1000 garçons et jeunes hommes ont été vaccinés, dont 850 dans le cadre de la médecine scolaire et 180 dans les cabinets privés.

## 3.1.2 Maladies non transmissibles

### 3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les deux ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme cantonal, cet examen est pris en charge hors franchise.

En raison de la pandémie, l'activité a cessé de mi-mars à fin avril. Malgré cet arrêt, quelque 22 650 (2019 : 21 900) invitations ont été envoyées et 11 626 (2019 : 12 934) mammographies réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal 2019 est de 72 (le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Durant cette année particulière, la sensibilisation s'est principalement déroulée via les réseaux sociaux et la presse. Une nouvelle annonce est parue en juin dans les deux principaux quotidiens du canton. L'Espace Information Prévention s'est revêtu de rose durant le mois d'octobre en mettant à disposition une information ciblée sur le cancer du sein.

Les évaluations annuelles perdurent pour les instituts de radiologie accrédités, les lectures des radiologues et les images effectuées par les techniciens et techniciennes en radiologie selon les normes de qualité pour le dépistage organisé du cancer du sein en Suisse (2014), édictées par la Ligue suisse contre le cancer. En septembre, un colloque a été organisé pour les radiologues, les techniciens et les techniciennes en radiologie.

Le lancement du programme de dépistage du cancer du côlon a été officialisé par la DSAS et la Ligue contre le cancer lors de sa conférence de presse du 30 septembre 2020. Deux méthodes sont proposées aux hommes et femmes de 50 à 69 ans : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les dix ans. L'envoi des premières invitations a débuté pour les Fribourgeois et Fribourgeoises les plus âgés.

Dès le début du projet, les partenaires ont été impliqués et ont répondu présents. En effet, 75 % des pharmacies y participent déjà. Actuellement, quatre cabinets de gastroentérologie sur six sont accrédités. Pour bénéficier de la coloscopie, une consultation est indispensable auprès d'un ou une médecin de premier recours fribourgeois ou fribourgeoise. 25 % d'entre eux ont d'ores et déjà adhéré au programme. Ce programme suscite de l'intérêt et l'information aux cabinets médicaux se poursuit quotidiennement. De septembre 2020 à décembre 2020, 114 tests FIT ont été analysés, dont 11 se sont avérés positifs (trace de sang dans les selles). Quatre coloscopies ont été réalisées et 51 sont planifiées.

Plus d'informations sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent sous :

<https://fribourg.liguecancer.ch/depistage-du-cancer/>.

### 3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs (RFT)

2020 a été marquée par la mise en application de la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO). En parallèle, les activités du Registre fribourgeois des tumeurs (RFT) ont été les suivantes :

- > la récolte et l'enregistrement en continu de toutes les données de cas de cancer auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires, etc.) ;
- > le codage des cas de cancer 2018 fait état de 2399 tumeurs, y compris les carcinomes spinocellulaires (état au 16 décembre 2020) ;
- > la vérification de la qualité des données 2018 ;
- > la remise à jour du site internet avec une mise à disposition des documents relatifs à la LEMO ;
- > la participation à deux études nationales et à une étude locale :
  - > « Examining Cancers and Labour Indicators to assess the Burden of occupational cancer in Switzerland », étude menée par l'« Institute for Work and Health » à Epalinges ;
  - > « Molecular epidemiology of lung cancer brain metastases », menée par l'« Institute of Pathology » à Berne ;
  - > « Survivorship program for cancer patients at the HFR », menée par l'Université de Fribourg.

Plus d'informations sur les activités du RFT se trouvent sous : <https://fribourg.liguecancer.ch/registre-des-tumeurs>

### 3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris les tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations aux besoins spécifiques ;
- > des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, des cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents.

#### 3.1.3.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2020, le CFSS a répondu à 2803 (2019 : 2916) appels téléphoniques. 874 (2019 : 951) consultations médicales et 1225 (2019 : 1171) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Durant ces 1225 entretiens-conseils, les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, plusieurs thématiques pouvant être discutées lors d'un même entretien :

- > contraception : 42 % ;
- > grossesse : 33 % ;
- > contraception d'urgence : 46 % ;
- > interruption volontaire de grossesse : 4 % ;
- > questions médicales ou liées à la fertilité : 3 % ;
- > infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 59 % ;
- > éducation sexuelle et difficultés sexuelles : 2 % ;
- > accompagnement psycho-social ou la sexualité en lien avec un handicap : 5 % ;
- > consultations en lien avec les suspicions et/ou révélations d'abus et/ou de violence sexuelle : 5 %.

Par rapport à l'âge des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils, 46,26 % (2019 : 44,86 %) sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 24,8 % (2019 : 22,03 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

<b>Entretiens individuels et de couple</b>	<b>1225</b>
Suisse	66 %
Etrangère	29 %
Non renseignée	5 %
Fribourg-Ville	30 %
Sarine-Campagne	32 %
Singine	9 %
Gruyère	12 %
Lac	3 %
Glâne	4 %
Broye	2 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile non renseigné	7 %

Le CFSS est resté ouvert durant toute l'année malgré la crise sanitaire et a répondu aux demandes de la population en priorisant au besoin les entretiens et les situations les plus urgentes. La consultation médicale est restée fermée entre mi-mars et début mai 2020.

Le CFSS propose également des dépistages des infections sexuellement transmissibles : en 2020, 334 (2019 : 415) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés pour 190 hommes et 144 femmes. 494 dépistages ont été réalisés pour la chlamydia (2019 : 450), 221 pour la gonorrhée (2019 : 251) et 94 pour la syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2019 : 90).

Aussi, sept groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du CFSS par une conseillère en santé sexuelle.

Par ailleurs, 108 situations (2019 : 113) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. Dans ce cadre, 34 entretiens individuels ou en présence de plusieurs personnes ont été réalisés par la coordinatrice du CFSS.

Enfin, le CFSS contribue à l'accompagnement de stagiaires en cours de formation du DAS en santé sexuelle. En 2020, deux stagiaires ont été accompagné-e-s pour l'éducation sexuelle.

### 3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2055 (2019 : 2573) périodes de formation dans 691 classes de la scolarité obligatoire. 44 (2019 : 52) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées pour en moyenne 25 parents présents par soirée. La baisse des périodes de formation et des soirées d'information s'explique par la fermeture des écoles depuis la mi-mars à début mai. Dans le tableau ci-dessous figure la répartition des classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

<b>Degré de scolarité</b>	<b>Français</b>	<b>Allemand</b>	<b>Total</b>
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 <sup>H</sup> , puis éducation sexuelle en principe en 6 <sup>H</sup> et 8 <sup>H</sup> )	470	27	497
Cycles d'orientation (10 <sup>H</sup> )	127	14	141
Enseignement et institutions spécialisés	51	2	53

### 3.1.3.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2020, le développement d'une stratégie cantonale en matière de santé sexuelle s'est poursuivi grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment. Le projet de stratégie couvre cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires tel que recommandé par SANTE SEXUELLE SUISSE sur mandat de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires : la prévention et la lutte contre les violences

sexuelles ; l'éducation à la santé sexuelle; la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique ; la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé reproductive ainsi que la prévention, le dépistage et le traitement du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles ainsi que des infections de l'appareil génital. En raison de la transversalité des thématiques et domaines d'actions, elle concerne plusieurs Directions ainsi que divers organismes ou associations. Dans ce cadre, plus d'une quarantaine d'entretiens ont été réalisés avec des partenaires cantonaux et extra-cantonaux en 2020. Le projet est en cours de finalisation.

### 3.1.3.4 Projets et collaborations

La collaboration avec les nombreux professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents projets et groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment avec :

- > le HFR : convention de collaboration pour la consultation gynécologique ;
- > la fondation PROFA : convention de collaboration pour les prestations à l'attention des Fribourgeois et Fribourgeoises de la région de la Broye ;
- > le CAN-TEAM (Child Abuse and Neglect Team), dont la coordination et l'organisation sont assurées par le Service de l'enfance et de la jeunesse.

### 3.1.4 Addictions

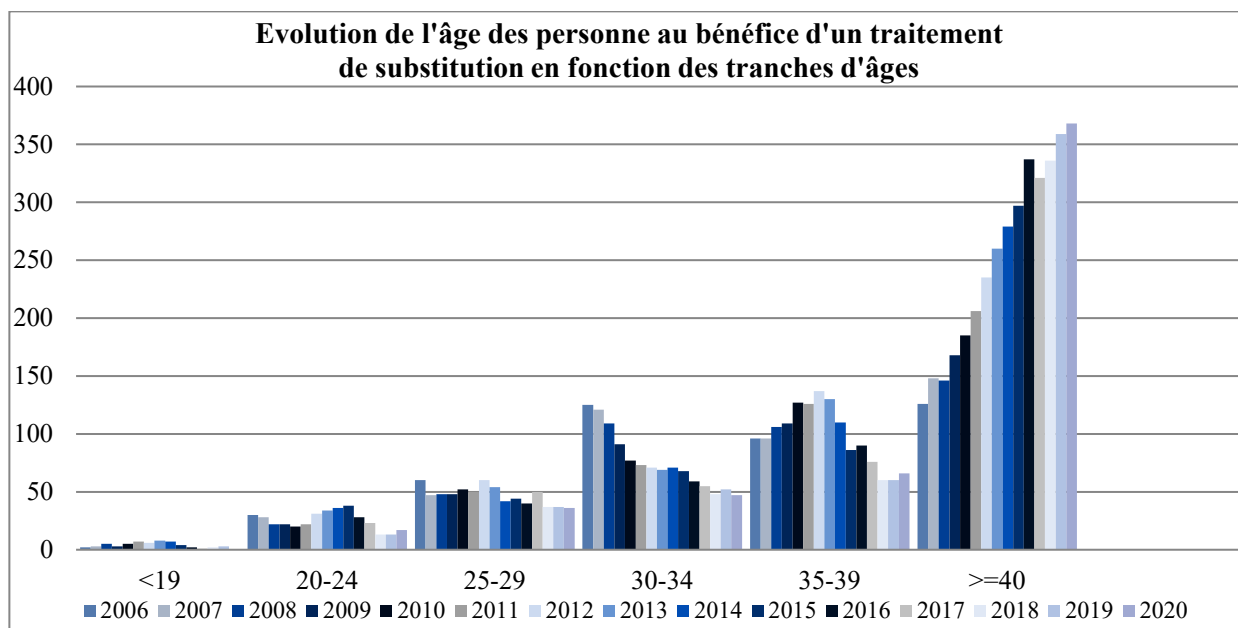
#### 3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2020, 534 (2019 : 524) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 430 hommes (80,52 %) et 104 femmes (19,48 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 20 et 78 ans. Parmi eux, 278 (2019 : 301) ont reçu un traitement de méthadone, 92 (2019 : 106) un traitement à la Buprénorphine, 135 (2019 : 106) un traitement de Sevre-Long/morphine retard et 27 (2019 : 11) un traitement de Lévométhadone.

Concernant leur accompagnement, 196 (2019 : 258) patients et patientes étaient suivi-e-s par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 12 (2019 : 27) par le centre de psychiatrie forensique (prison) tandis que 67 (2019 : 57) médecins traitants privés prenaient en charge 259 (2019 : 239) personnes.

188 patients et patientes reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 27 en institution, 276 à la pharmacie, 41 en prison et pour deux, il n'y a pas d'information disponible.

368 (2019 : 359) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.





---

Il est à noter également qu'un tiers des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution a indiqué que son revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (153 personnes). 136 personnes sont au bénéfice d'une rente AI, 135 de l'aide sociale et 16 sont au chômage. Pour 94 personnes, les données sont manquantes.

Par ailleurs, 66 personnes ont été testées positives à l'hépatite C et 202 négatives. Pour 266 personnes, les données sont manquantes.

En collaboration avec le CCA et la pharmacienne cantonale, le SMC a organisé la septième formation continue annuelle sur les traitements de substitution destinée aux médecins, psychiatres et aux pharmaciens et pharmaciennes du canton.

#### 3.1.4.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif permet d'améliorer l'évaluation interdisciplinaire des situations complexes, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extra-cantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addictions ainsi que la coordination des prestations fournies.

L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions. En 2020, 104 indications ont été effectuées.

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) et le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation font aussi partie de ce dispositif d'indication pour les adultes. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée en 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et présentant un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement. En 2020, 13 situations de justice ont bénéficié d'une indication Addiction.

En avril 2018, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineur-e-s a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse. 13 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2020. Les situations problématiques concernaient de la polyconsommation (six situations), du cannabis (cinq) ou de l'alcool (deux). Cinq garçons et huit filles, entre 14 et 18 ans (moyenne : 15,3 ans), étaient concernés. Il est à relever que huit sur treize des jeunes passés par le dispositif ont été en contact préalablement avec des professionnel-le-s de la santé mentale. La pandémie de Covid-19 a compliqué l'établissement de relations solides et continues avec les jeunes, d'où un nombre plus bas de bénéficiaires cette année. L'objectif est de promouvoir activement ce dispositif auprès des institutions et des personnes travaillant avec des jeunes en 2021.

#### 3.1.4.3 Plan cantonal d'action alcool (PCAA)

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA détaille une vision, des objectifs, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018–2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. La mise en œuvre est effectuée conjointement entre le Service de la santé publique (SSP) et le SMC.

#### 3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. A cause de la pandémie du Covid-19, la Commission n'a pu se réunir qu'à deux reprises en 2020. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, d'un dialogue, d'un déclouisonnement et d'une coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;

- > deux séances ont notamment eu lieu en 2020 entre l'EDFR et une délégation de la Commission au sujet de la consommation de drogues en prison, de la minimisation des risques en lien avec cette consommation et de la prise en charge des détenus souffrant d'addiction ;
- > suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > échange d'informations sur les pratiques cantonales, intercantionales et internationales.

Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, ont tenu une place plus importante dans les travaux de la Commission compte tenu des développements importants dans ce domaine et l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les nouvelles substances (le *crystal meth* ou les cannabinoïdes synthétiques en particulier) ou les nouvelles formes de consommation (la consommation dite « mixte » d'alcool et de médicaments par certains jeunes) ont également retenus l'attention de la Commission.

### 3.1.5 Médecine scolaire FRIMESCO

Durant l'année 2020, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2<sup>H</sup> et en 7<sup>H</sup>, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 71 (2019 : 140) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 317 (2019 : 965) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 3 (2019 : 47) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 596 (2019 : 1274) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et un (2019 : 2) contre la poliomyélite. De plus, en 2020, 1075 (2019 : 1378) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans qui permet une mise en œuvre progressive dans les communes. Les préparatifs pour la mise en œuvre de l'examen prévu en 9<sup>H</sup> sont en cours dans plusieurs CO du canton. Les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un ou une médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire. Avec l'implication de la médecin scolaire dans la gestion de la pandémie, le projet de logiciel accuse un certain retard qui nous oblige à augmenter la phase de transition à cinq ans.

## 3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg. Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

### 3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

Tout au long de l'année, l'OCS a eu un rôle essentiel dans la gestion de la pandémie. En 2020, l'OCS s'est réuni pour une séance ordinaire et à 68 reprises dans le cadre du Covid-19. Lors de son engagement, l'OCS a exercé les tâches suivantes :

- > évaluer continuellement la situation sanitaire et en informer régulièrement l'OCC ;
- > coordonner l'engagement des acteurs du système sanitaire ;
- > prendre les mesures appropriées et selon leur portée, les proposer à l'OCC ou au Conseil d'Etat ;
- > participer aux séances de la Task Force élargie lors de la deuxième vague.

### 3.2.2 Gestion de la pandémie

Depuis le début de la crise sanitaire, le SMC ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices ont été totalement impliqués. Les projets suivants ont été gérés par le SMC en collaboration avec la DSAS :

- > élaboration du concept de « contact tracing » et de sa mise en œuvre opérationnelle. Le « contact tracing » ou procédure de traçage est le processus d'identification des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée au Covid-19. L'équipe du « contact tracing » a pour mission la mise en isolement des cas index et la recherche des contacts étroits afin de les mettre en quarantaine. En 2020, 23 643 personnes ont été mises en isolement et plus de 21 000 en quarantaine ;
- > reprise et gestion de la hotline santé à la fin de la première vague pandémique. La hotline santé a pour objectif de répondre aux appels de nature sanitaire et aux demandes d'informations de la population en lien avec le Covid-19. Au total, 28 836 appels ont été traités depuis le mois de juin 2020 ;
- > préparation d'un concept de vaccination et participation à sa mise en œuvre. En collaboration avec le SSP public et la pharmacienne cantonale, le SMC a participé au déploiement de la vaccination contre le Covid-19 auprès de la population. Le public cible pour la vaccination a été défini selon des critères de vulnérabilité avec comme première priorité les EMS. Au 31 décembre 2020, 722 résidents et résidentes avaient reçu leur première dose du vaccin contre le Covid-19 ;
- > élaboration et validation de directives. Le SMC a participé à l'élaboration et à la validation de nombreuses directives et recommandations à l'attention des acteurs et actrices de la santé et de la population en général.

### 3.2.3 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur

Les situations extraordinaires sont rares mais nécessitent une parfaite coordination des acteurs et actrices du système sanitaire. Pour répondre à ce type de situation, les Services d'ambulance des districts ont travaillé pendant plusieurs années à la réalisation d'un concept permettant une optimisation du fonctionnement sanitaire lors de sinistres. Des représentants et représentantes de la Conférence des préfets, de l'Association des communes fribourgeoise, du SMC, de l'HFR, de la Centrale d'engagement et d'alarme 144 et les partenaires de l'OCC, notamment la Police cantonale et les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, ont été impliqués dans la réalisation du concept.

Les éléments principaux de ce concept sont la mise sur pied d'un pool cantonal d'ambulanciers et ambulancières chefs des secours (ACS) et l'acquisition d'un poste de commandement sanitaire (PC San) mobile.

La mission des ACS, qui sont de garde 24 heures sur 24, sera d'organiser et de diriger le dispositif sanitaire en première ligne. Dans leur fonction, les ACS seront appuyés par des médecins chef-fe-s des secours (MCS) qui seront responsables du triage des patients et patientes sur le site sinistré. L'engagement d'un pool d'ACS/MCS peut être demandé lors de chaque intervention en fonction de la gravité et de la complexité de l'événement, mais ils sont automatiquement engagés lors d'un incident impliquant plus de cinq blessé-e-s. Des outils tels qu'une checklist, une aide à la conduite ou un système de communication ont été acquis et font partie de l'équipement de base de chaque ACS et MCS.

Le PC San assurera la conduite sanitaire efficace sur le site sinistré dans un cadre protégé. Il mettra à disposition des sauveteurs et sauveteuses sanitaires les outils de communication, de documentation et de suivi en temps réel indispensables pour sauver le maximum de vies en collaboration avec la police et les services du feu.

En cours de validation auprès des représentants et représentantes des communes, deux journées de formation ont été organisées en vue de préparer le personnel à sa mise en œuvre.

## 3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec le SSP et le Service de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de la surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale post-grade.

### 3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre de prestations

Type de prestations	Nombre
Formation auprès des institutions visitées dans le cadre de la première vague de coronavirus	8
Institutions suivies par téléphone dans le cadre de la première vague de coronavirus	33
Visites de contrôles des plans de protection, dans le contexte de la pandémie de coronavirus	67
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	2
Etudes de dossiers dans le cadre de renouvellements d'autorisations d'exploiter	6
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	2
Traitement, sur dossier et par courrier, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	2
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	1
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	0
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	0
Prolongation d'autorisation d'exploiter une institution de santé	2
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	8
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	3
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	0
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	0
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation	0
Evaluations des formations post-grade	8
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales (suites de dossier)	2

### 3.3.2 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2020, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour 35 requêtes (2019 : 40) de levée de secret professionnel.

### 3.3.3 Hospitalisations hors canton

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, le SMC a traité 7769 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable aux chiffres des années précédentes (2019 : 7653 ; 2018 : 7723). 3802 cas (48 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2019 : 49 %, 2018 : 55 %).

## 3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

### 3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données médicales statistiques des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2020, le SMC a livré à l'OFS les données 2019 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

---

### 3.4.2 Echanges et collaborations

#### 3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du SMC participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici.

Niveau cantonal :

- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses ;
- > Groupement romand des services de santé publique ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions ;
- > Comité de l'Association suisse latine des spécialistes en santé sexuelle ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

#### 3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Promotion de la santé et prévention – Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Plan cantonal d'action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Programme cantonal du dépistage du cancer du côlon ;
- > Plan climat.

## 4 Service dentaire scolaire (SDS)

---

### 4.1 Activités

Le Service dentaire scolaire (SDS) s'adresse aux enfants domiciliés dans le canton de Fribourg, qui sont en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire. Son activité est essentiellement axée sur la prévention : promotion d'une bonne hygiène bucco-dentaire (prophylaxie), lutte contre la carie et infections parodontales (pédodontie) ainsi que correction des malformations bucco-dentaires (orthodontie).

#### 4.1.1 Prophylaxie

Les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 2 (9 à 12 ans) sont utilisés avec satisfaction depuis plus d'une année. Leur message principal est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver.

Un projet d'outil numérique est à l'étude afin d'augmenter l'impact des messages de prophylaxie dentaire pour les élèves de toutes les classes du canton de Fribourg, en utilisant des moyens pédagogiques appropriés à chaque degré, et de pouvoir y associer les élèves à besoins spécifiques. Il s'agira de compléter les nouveaux moyens pédagogiques de prophylaxie dentaire bilingues par une application sur smartphone et/ou tablette. Cette application devrait regrouper autant les numéros et outils utiles que des liens sur les films ou autres jeux.

Pour le cycle 3 (secondaire I), un concept en adéquation avec les plans d'études romand et alémanique (Lehrplan 21) sur le thème « Ma bouche, cette porte d'entrée vers mon corps » est en cours de développement. Il sera vraisemblablement composé d'un scénario pédagogique qui sera utilisé en leçon de sciences, et soutenu par des supports de cours variés : matériel d'exposition et escape game sous forme d'application comprenant films, jeux et autres moyens pédagogiques.

En 2020, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,72 EPT) ont visité 1065 classes (729 en 2019) et dispensé leur enseignement à 20 020 élèves (13 166 élèves en 2019).

#### 4.1.2 Pédodontie

L'approche hypnotique (hypnose de confort) se généralise désormais au sein du SDS. Pour la patientèle qui le souhaite, cette technique vise à augmenter leur confort et leur bien-être en créant les conditions idéales en consultation et à éviter ainsi le développement des phobies dentaires. Elle aide en particulier les enfants qui ne coopèrent pas à cause de la peur ou d'un handicap, et permet aux enfants de se faire soigner leurs dents sans souffrance, ni traumatisme ou stress, voire de passer un moment agréable chez leur dentiste.

Trois équipes de médecins-dentistes scolaires et d'assistantes dentaires ont achevé en 2019 une formation spécifique en hypnose dentaire. La quatrième équipe aurait dû la suivre en automne 2020 mais cette formation a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres relatifs à l'activité pédodontique du SDS en 2020.

Année 2020	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Cliniques</b>	<b>Nombre d'enfants contactés par le SDS</b>	<b>Nombre d'enfants contrôlés par un-e dentiste privé-e</b>	<b>Nombre d'enfants contrôlés par le SDS</b>	<b>% des enfants contrôlés par le SDS</b>	<b>Nombre de patient-e-s avec nettoyage effectué</b>	<b>Nombre de patients avec scellements posés</b>	<b>Nombre de patients avec autres soins prodigués</b>	<b>Prestations effectuées, en francs (point : 1.00 francs)</b>	<b>Stationnements facturés, en francs</b>
<b>Bulle (0,82 EPT méd. dentiste)</b>	9 449	7 215	2 234	23,64 %	587	103	500	351 801.75	24 420.00
<b>Fribourg (1,85 EPT méd. dentiste)</b>	13 432	8 343	5 089	37,89 %	1 955	600	1 465	864 653.80	67 980.00
<b>Romont (0,52 EPT méd. dentiste)</b>	7 224	5 371	1 853	25,65 %	639	192	309	256 053.75	25 080.00
<b>TOTAL 2020</b>	<b>30 105</b>	<b>20 929</b>	<b>9 176</b>	<b>30,48 %</b>	<b>3 181</b>	<b>895</b>	<b>2 274</b>	<b>1 472 509.30</b>	<b>117 480.00</b>
<b>Total 2019</b>	29 916	18 911	11 005	36,79 %	3 769	1 048	2 628	1 705 445.95	144 540.00

Les chiffres 2020 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2020. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2019/20 » de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2019-2020 du SDS (SAP/SDS/comptes 2019-2020).

La fermeture des écoles et des cliniques du Service pendant le semi-confinement et les mesures d'hygiène supplémentaires exigées par la pandémie de Covid-19 ont entraîné une diminution du nombre de contrôles dentaires effectués en clinique mobile et de soins apportés quotidiennement à la patientèle, avec par conséquent une baisse du chiffre d'affaires.

### 4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi son activité sur les sites de Fribourg et de Bulle, avec une dotation de 0,67 EPT (0,65 EPT en 2019). Cette légère augmentation est due à une offre de prophylaxie dentaire en orthodontie, prestée par le Service depuis mai 2020. Ce secteur a accueilli 152 nouveaux patients et patientes (190 en 2019). Au total, 599 enfants et jeunes (709 en 2019) ont été traités, ce qui représente 2480 rendez-vous (3805 en 2019).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 569 534 fr. 30 (930 482 fr. 45 en 2019). Dans ce secteur également, la pandémie de Covid-19 a provoqué une baisse inéluctable du chiffre d'affaires.

### 4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a finalisé le contrôle approfondi, initié en 2018, des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins-dentistes privés.

En 2020, le SDS a conseillé plus d'une vingtaine de communes et écoles privées souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins-dentistes privé-e-s ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service et rendu une centaine de préavis tant en matière de règlements communaux que de conventions entre des communes et des médecins-dentistes privé-e-s.

Fin 2020, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire (contrôles et soins dentaires) pour 102 communes sur les 133 que compte le canton. Presque toutes les communes (122 sur 133) profitent de l'enseignement de la prophylaxie dispensé par le Service dans les classes ; les autres ont conclu une convention avec un ou une médecin-dentiste privé-e pour cette activité. Le Service compte aussi parmi ses prestataires la quasi-totalité des écoles privées du canton.

## 4.2 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré 20 réclamations (22 en 2019), secteurs de la pédodontie et de l'orthodontie confondus. Toutes ont été traitées par le Service, étant donné qu'elles comportaient essentiellement des demandes d'annulation ou de réduction de prestations facturées.

## 5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Cheffe de service : Maryse Aebischer

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées est en charge du calcul et du versement des subventions octroyées par les pouvoirs publics aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur soutiennent les institutions dans l'accomplissement de leur mission et contrôlent leurs activités. Le secteur planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap et pour mineur-e-s et jeunes adultes.

En 2020, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 112 489 827 francs (2019 : 108 853 406), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 22 850 973 francs (2019 : 21 776 842).



---

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS), le Service de la prévoyance sociale (SPS) gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions situées hors du canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde à celui qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton séjournant dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services en charge de l'organisation du séjour. Depuis janvier 2020 et pour une durée de trois ans, le canton de Fribourg assume la présidence de la Conférence régionale des Offices de liaison de la Suisse latine.

Le montant total payé pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 119 460 francs (2019 : 11 343 455). Ce montant correspond à 278 garanties de financement de prestations (2019 : 285) et concerne 213 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (2019 : 220), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 42 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (2019 : 46), 30 dans leurs capacités physiques (2019 : 27), 82 dans leurs facultés psychiques (2019 : 87) et 16 dans leurs facultés sensorielles (2019 : 17). 43 personnes souffraient d'un problème d'addiction (2019 : 43).

Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 5 306 448 francs (2019 : 6 998 045) et correspond à 102 placements de 76 mineur-e-s et jeunes adultes (2019 : 122 placements de 94 personnes). De ces placements, 39 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (2019 : 32) et 52 par les Justices de paix (2019 : 68). A noter que la durée de séjour des placements hors canton fluctue selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année). Le montant à charge des pouvoirs publics fribourgeois inclut aussi les coûts facturés par l'établissement de détention Aux Léchaies, à Palézieux.

Durant l'année 2020, le SPS a collaboré avec les institutions dans divers dossiers de construction concernant :

- > le nouveau foyer de la fondation HorizonSud à Gumefens ;
- > les nouveaux locaux à Fribourg pour les activités d'atelier de la fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive ;
- > la rénovation des bâtiments du Bosquet à Givisiez ;
- > la construction d'un nouveau bâtiment à Kerzers pour le Kinderheim Heimelig ;
- > la rénovation du Foyer des apprentis à Fribourg ;
- > des travaux de rénovation pour l'Arche et Applico.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation des ateliers de La Rosière à Estavayer-le-Lac sont arrivés à terme, les nouveaux locaux de la Fondation Handicap Glâne, situés dans le quartier d'En Bouley à Romont, ont été inaugurés en septembre 2020 et les travaux de rénovation de l'unité T3 des Traversées à Seiry ont pu commencer. L'Estampille a acquis un bâtiment directement adjacent à ses ateliers et la Fondation St-Louis a regroupé trois appartements dans un immeuble à Marly.

En raison de la pandémie, peu d'inspections régulières au sein des institutions ont pu être réalisées en 2020. Deux institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ont néanmoins fait l'objet d'une inspection selon le nouveau dispositif de contrôle et de surveillance des prestations mis en place en 2020 et une inspection a eu lieu dans une institution spécialisée pour personnes adultes en situation de handicap.

En revanche, dès le mois d'avril 2020 et jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020, toutes les institutions spécialisées ont reçu la visite des inspectrices du Service afin de vérifier la bonne application des concepts de protection Covid-19 et le respect des directives élaborées par la Confédération et la Task-force, en étroite collaboration avec le Service. Il résulte des inspections dans les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes un constat très positif. L'engagement du personnel et des directions concernées dans l'élaboration des plans de protection et dans leur

---

application sur le terrain démontre le souci de protéger les jeunes accueilli-e-s. Le personnel s'est montré très concerné par les mesures de protection à prendre et soucieux aussi de les faire comprendre aux enfants et aux jeunes.

Au vu de la pluralité des prestations offertes par les institutions spécialisées pour personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction – lieu de vie, lieu d'occupation ou de travail – ainsi que par l'hétérogénéité et la vulnérabilité des bénéficiaires de ces prestations, la mise en œuvre des concepts de protection a été plus délicate dans certaines de ces institutions. Cependant, grâce à une collaboration efficace instaurée entre le Service et l'association faitière des institutions spécialisées, toutes ces institutions disposent désormais d'un plan de protection actualisé et correctement mis en œuvre.

### 5.1.2 Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)

Le canton de Fribourg compte 42 établissements, répartis sur 52 (2019 : 50) sites. Le secteur des établissements médico-sociaux (EMS) calcule le prix des soins facturé aux résidants et résidentes. Ce prix est fixé de manière forfaitaire et est déterminé, pour chacun des 12 niveaux de soins prévus par la législation fédérale relative à l'assurance obligatoire des soins, en fonction de la dotation requise selon l'ordonnance du 3 décembre 2013 sur les besoins en soins et en accompagnement. Le coût réel des soins varie cependant d'un EMS à l'autre, étant donné qu'il résulte du coût des traitements et charges salariales du personnel de soins engagé par l'EMS.

Le secteur calcule aussi de manière forfaitaire le prix de l'accompagnement facturé aux personnes résidant en EMS. Comme pour les soins, le prix de l'accompagnement est déterminé sur la base des budgets des EMS et un système de correctif des prix, fondé sur les comptes des EMS, garantit le financement des coûts effectifs. Le calcul individuel de la subvention des pouvoirs publics pour le financement des frais d'accompagnement est quant à lui effectué par la Caisse cantonale de compensation.

En vue d'établir les correctifs des comptes, le Service vérifie la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et des journées réservées (en cas d'hospitalisation).

Pour permettre aux EMS de faire face à la crise de Covid-19, le Conseil d'Etat leur a accordé diverses aides financières dont le coût fait encore l'objet d'une estimation ; il sera consolidé lors du contrôle des comptes 2020. Par ailleurs, la situation critique au sein des EMS (nombreuses absences parmi le personnel, difficultés à assurer les remplacements, surdotation durant les phases de crise, périodes avec de nombreuses places disponibles) ne permet pas, à ce jour, d'estimer de manière fiable la dotation effective en personnel de soins et d'accompagnement (2070 EPT en 2019) utilisée durant l'année. Il en est de même pour le taux d'occupation (96,35 % en 2019).

Le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés en 2020 par les pouvoirs publics se sont élevés à 93 628 400 francs (2019 : 91 657 100). Le surcoût lié au Covid-19 est quant à lui estimé à 6 859 500 francs.

Au 31 décembre 2020, le canton de Fribourg comptait 72 places (2019 : 72) dans les foyers de jour ainsi que 2700 lits reconnus (2019 : 2666), dont 157 (2019 : 157) se répartissaient entre les 11 unités spécialisées en démence (USD) et l'unité spécialisée en psychiatrie de l'âge avancé. De plus, l'offre en prestations médico-sociales comprenait aussi 154 (2019 : 154) lits admis AOS (lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins). En raison de la deuxième vague de la pandémie, de nombreux lits EMS étaient disponibles à la fin de l'année.

Parmi les personnes résidant en EMS, 12 (2019 : 11) étaient domiciliées hors canton, dont 5 dans le canton de Vaud, 6 dans le canton de Berne et 1 dans le canton de Neuchâtel. 54 (2019 : 50) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueillis pour un long séjour dans un EMS hors canton, dont 41 (2019 : 39) dans le canton de Berne, 4 (2019 : 3) dans le canton de Vaud, 2 (2019 : 2) en Argovie, 2 (2019 : 2) en Valais, 1 (2019 : 1) en Thurgovie, 1 (2019 : 0) à Zoug, 1 (2019 : 1) à Lucerne, 1 (2019 : 1) à Saint-Gall et 1 (2019 : 0) à Bâle-Ville. 42 (2019 : 20) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'un accueil pour un court séjour dans un établissement, principalement dans le canton de Berne. De plus, 15 (2019 : 10) Fribourgeois et Fribourgeoises et 14 (2019 : 16) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

---

## 5.2 Projets et événements particuliers

### 5.2.1 Politique de la personne en situation de handicap

#### 5.2.1.1 Nouvelle législation

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 est entré en vigueur le règlement du 16 décembre 2019 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles.

#### 5.2.1.2 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2020, 314 demandes d'évaluation ont été déposées (2019 : 340). De ces 314 demandes, 66 (2019 : 64) étaient en cours d'évaluation au 31 décembre 2020, 162 (2019 : 207) avaient reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 10 (2019 : 14) avaient été abandonnées en cours d'évaluation. 76 (2019 : 55) demandes ont fait l'objet d'une non-entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 228 évaluations concernant 2020 en cours ou déjà validées, 156 (2019 : 183) sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 45 (2019 : 44) par Pro Infirmis et 27 (2019 : 38) par les réseaux hospitaliers.

L'échange des données nécessaires à l'évaluation des besoins et à l'indication des prestations se fait actuellement encore au moyen du support informatique Sharepoint, dans l'attente de la future application basée sur la plateforme OnBase. Celle-ci intégrera aussi les données et statistiques nécessaires à la planification de l'offre de prestations institutionnelles et à l'évaluation de l'accompagnement des bénéficiaires de ces prestations. En raison de la pandémie, les travaux de mise en œuvre de cette nouvelle plateforme ont été suspendus pendant plusieurs mois. Son déploiement est prévu pour le premier trimestre 2022.

#### 5.2.1.3 Planification de l'offre institutionnelle

Au terme de la période de planification 2016-2020, 141 des 192 places planifiées ont été réalisées. Le nombre de bénéficiaires de prestations d'accompagnement à domicile a quant à lui augmenté de 25 %.

Le rapport de planification 2021–2025 est en cours de finalisation.

### 5.2.2 Politique Senior+

#### 5.2.2.1 Planification des soins de longue durée

Le projet de planification 2021–2025 a été mis en consultation par la Direction de la santé et des affaires sociales de janvier à juin 2020. Une large majorité des organismes consultés ont estimé que le scénario choisi pour la planification des soins de longue durée (compression relative de la morbidité, diminution du taux de recours en EMS et augmentation des soins à domicile, diminution de la proportion des personnes en EMS avec faible niveau de dépendance) était globalement clair, cohérent et plausible.

En synthèse, la planification des prestations médico-sociales 2021–2025 répond aux objectifs de la politique cantonale dans le domaine des seniors, en favorisant le renforcement des prestations ambulatoires et le développement de prestations en EMS permettant de soutenir le maintien à domicile (places d'accueil de jour, structures intermédiaires).

Le rapport de planification, préavisé par la commission de planification sanitaire en novembre 2020, a été adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2020. Celui-ci prévoit :

- > une stabilisation du nombre de lits long séjour EMS, limitant l'augmentation à 135 lits par rapport à la situation 2020 ;
- > un meilleur taux d'occupation des foyers de jour, avec également une augmentation limitée à 20 places par rapport à 2020 ;
- > un recours plus important aux lits court séjour déjà disponibles aujourd'hui, limitant la capacité d'accueil prévue pour la seconde unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) à 15 lits ;

- 
- > un accroissement du volume des soins à domicile, avec une hausse entre 2021 et 2025 de 181 EPT dans les Services mandatés par les réseaux de santé des districts.

#### 5.2.2.2 Outil d'évaluation et d'orientation

Durant l'année 2020, un premier projet d'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée a été testé sur le terrain dans sa version papier. Malgré le contexte difficile dû à la crise de Covid-19, 51 questionnaires ont été complétés par les équipes des quatre partenaires engagés dans cette phase de test (HFR, RFSM, réseaux santé de la Sarine et de la Singine), sur un total initialement prévu de 80 questionnaires (63 %). En plus de ces 51 questionnaires, des évaluations qualitatives de l'outil ont été complétées et des entretiens avec les personnes en charge des tests au sein des quatre partenaires ont été menés.

Cette première phase de test confirme, d'une part, que l'outil peut effectivement s'avérer utile pour réaliser une orientation de la personne âgée. D'autre part, elle démontre que l'outil doit encore être précisé sur certains points. A ce stade, les résultats de la phase de test indiquent en outre que le temps moyen pour compléter le questionnaire d'évaluation et d'orientation est proche de ce qui avait été envisagé avant la phase de test (environ 60 minutes).

#### 5.2.2.3 Echanges intergénérationnels

La solidarité et les échanges entre les générations sont l'une des priorités de la politique Senior+. En 2020, un unique appel à projets a été lancé, avec comme thème principal la solidarité durant la pandémie de Covid-19. 16 projets ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des seniors dans la société fribourgeoise, pour un total de 82 500 francs. Des informations sur les projets ayant obtenu un soutien sont disponibles sur le site Internet du SPS <https://www.fr.ch/sps/vie-quotidienne/parcours-de-vie/soutien-financier-aux-projets-intergenerationnels>.

#### 5.2.2.4 Concepts communaux

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes sont appelées à évaluer les besoins de leur population senior d'ici au 30 juin 2021 et de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale. Les travaux d'élaboration sont en cours dans toutes les communes et le SPS a pu leur apporter son soutien pour toutes les questions en lien avec les concepts, notamment dans le domaine de l'évaluation des besoins des personnes âgées.

#### 5.2.2.5 Brochure sur le logement adapté aux seniors

Le logement fait partie des préoccupations les plus importantes des senior-e-s. Conformément au plan de mesures Senior+ 2016-2020, une brochure a été élaborée sur l'adaptation et la sécurisation de l'habitat, mais également sur les différentes offres de logement et de soutien à domicile qui existent dans le canton pour les personnes âgées. La brochure, qui fera partie d'un ensemble de brochures Senior+, sera mise à la disposition des communes et du grand public au premier semestre 2021.

#### 5.2.2.6 Etude sur la situation des travailleurs et travailleuses âgés dans le canton de Fribourg

Se fondant sur la LSen et sur le plan de mesures 2016-2020, le SPS a confié à la Haute école de travail social Fribourg un mandat afin qu'elle effectue une étude relative à la situation des travailleurs et travailleuses du canton de Fribourg âgé-e-s de 50 ans et plus. Cette étude servira à déterminer quel besoin d'action existe dans ce domaine.

#### 5.2.2.7 Unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO)

Le fonctionnement de l'UATO a également été impacté par la pandémie de Covid-19. Malgré tout, l'UATO a accueilli en 2020 93 (2019 : 114) personnes dont 23 % pour une attente de placement, 42 % avec une indication de retour à domicile et 35 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 37 % des personnes sont rentrées à domicile, 43 % ont été placées en EMS, 8 % sont décédées dans l'unité et 12 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

### 5.2.3 Autres projets

En 2020, les six institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes reconnues par le canton ont été soumises à l'examen périodique des conditions de reconnaissance de la Confédération, effectué par l'Office fédéral de la justice. Dans ce contexte, des visites ont été organisées dans trois institutions : Nid Clairval, Foyer des apprentis et Heimelig. Cet examen a permis de relever l'engagement des institutions dans l'accueil des enfants et des jeunes ainsi que leur professionnalisme. Toutes les reconnaissances ont été renouvelées.

Les données fournies par les institutions fribourgeoises au moyen de la plateforme fédérale CASADATA ont permis à la Confédération de rédiger un premier rapport sur le placement des enfants et jeunes.

En 2020, cinq jeunes hommes ont bénéficié de l'accompagnement socio-éducatif proposé dans le contexte du projet-pilote mis en place par la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse à de jeunes adultes en rupture de projet de vie et/ou de formation professionnelle initiale. En outre, sur décision du Tribunal des mineurs ou des Justices de Paix du canton, trois jeunes ont bénéficié des prestations offertes dans le contexte du projet-pilote d'accueil à haut seuil de tolérance pour mineur-e-s dès 16 ans mis en place en collaboration avec la DSJ.

## 5.3 Statistiques

### 5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2020, le canton de Fribourg disposait pour les personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction de 900 (2019 : 902) places dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) et de 1251 (2019 : 1243) places en atelier et centre de jour.

Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 232 (2019 : 231), dont 192 (2019 : 191) dans des institutions socio-éducatives.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2020 de 8 places (2019 : 9) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans deux familles d'accueil professionnelles.

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2020			Nouvelles places réalisées en 2020
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	40			-2
Fondation FAH-SEB / Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	17	
Fondation Clos Fleuri	45	23	12	
Fondation Handicap Glâne	47	7	32	
Fondation Les Buissonnets / Homato	39			
Stiftung SSB	13	37	10	
Association L'Arche		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	8	
<b>Total des places</b>	<b>248</b>	<b>145</b>	<b>113</b>	<b>-2</b>

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2020			Nouvelles places réalisées en 2020
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	
Fondation St-Louis	11	37		
Stiftung Applico	8		12	
<b>Total des places</b>	<b>139</b>	<b>37</b>	<b>73</b>	

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2020			Nouvelles places réalisées en 2020
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	7			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte	15			
<b>Total des places</b>	<b>81</b>		<b>12</b>	

Lieu de vie – addiction	Situation au 31.12.2020			Nouvelles places réalisées en 2020
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
<b>Total des places</b>	<b>46</b>		<b>6</b>	

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2020		Nouvelles places réalisées en 2020
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / Colombière		17	
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	122	6	
Fondation Les Buissonnets / Homato		18	
Stiftung SSB	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes	104	18	
Fondation Handicap Glâne	87		8
Fondation La Belle Etoile	40		
<b>Total des places</b>	<b>636</b>	<b>71</b>	

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2020		Nouvelles places réalisées en 2020
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle	97		
Fondation L'Estampille	48		
Stiftung Applico	40		
<b>Total des places</b>	<b>357</b>	<b>4</b>	

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2020		Nouvelles places réalisées en 2020
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
<b>Total des places</b>	<b>163</b>		

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2020		Nouvelles places réalisées en 2020
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	20		
<b>Total des places</b>	<b>20</b>		

Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2020		Nouvelles places réalisées en 2020
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet	21 (dont 3 places accueil d'urgence)		
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		44	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		29	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		14	
Stiftung Kinderheim Heimelig		12	
Fondation Transit		20	
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
<b>Total des places</b>		<b>192</b>	

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2020		Nouvelles places réalisées en 2020
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour		18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik		10	
Association Le Bosquet		12	
<b>Total des places</b>		<b>40</b>	

### 5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2020, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2700 (2019 : 2666), dont 2620 (2019 : 2586) réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 154 (2019 : 154) et 72 (2019 : 72) places étaient disponibles en foyer de jour.

#### Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2020

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	903	43	21	14
Singine	375	24	2	16
Gruyère	475	21	46	5
Lac	267		10	6
Glâne	206	24	5	5
Broye	213	15		11
Veveyse	149	15		4
Les Camélias (Marsens)*	15	15		
Unité EMS HFR (Billens)*	17			



IRSF (Fribourg)*			70	
UATO (Fribourg)*				19
<b>CANTON</b>	<b>2700</b>	<b>157</b>	<b>154</b>	<b>80</b>

\* mission cantonale

### Nombre de places en foyer de jour au 31 décembre 2020

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
<b>CANTON</b>		<b>72</b>	

## 6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

### 6.1 Missions et activités du Service

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper du recouvrement et des avances de contributions d'entretien. Le Service coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des mandats et effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en général, favorise la collaboration entre les acteurs et actrices, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

### 6.2 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service répartit les frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes, et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller que les communes, les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les 11 services sociaux spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance.

#### 6.2.1 Activités

##### 6.2.1.1 Coordination

Le Service contribue à la mise en œuvre de la LASoc et veille à son application cohérente. Il répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale un répertoire des normes et procédures qu'il tient régulièrement à jour.

En 2020, le Service a fourni en particulier aux SSR des informations en rapport avec la crise du Covid-19, à propos notamment de l'activité des personnes indépendantes, du dispositif d'accueil d'urgence sociale, des recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) sur l'application des normes durant l'épidémie, de

---

la vigilance sur les risques de violence domestique durant les semi-confinements ou de la prise en charge des masques dans le budget d'aide sociale.

En collaboration avec d'autres services de l'Etat, le Service a pris part à la coordination de la mise en œuvre du nouveau concept pour l'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté. Ce concept vise à renforcer le soutien aux agriculteurs en difficulté en assurant la détection et un accompagnement spécialisé des situations de détresse. En 2020, cette coordination a mis un accent particulier sur la formation des intervenants et intervenantes.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique.

Au niveau intercantonal, le Service contribue au développement du « Guide social romand » ([www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)). Il est représenté au Groupement romand des chef-fe-s de services des affaires sociales, dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale et il participe sur le plan national aux activités de la CSIAS.

#### 6.2.1.2 Insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion socio-professionnelle. Le Service coordonne ce dispositif, tient à jour le catalogue de ces mesures et procède aux adaptations nécessaires. Parallèlement, il coordonne la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle et veille à la coordination entre ce dispositif et les SSR. Le Service collabore avec la Commission chargée de la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et suit avec le Service public de l'emploi la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 » destinée à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes bénéficiant de l'aide sociale. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail, le Service contribue à soutenir et renforcer l'action des SSR dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

#### 6.2.1.3 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'office, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections, effectuées pour la onzième année consécutive, ont été réalisées en 2020 dans 23 situations (39 en 2019), dont 21 annoncées en cours d'année (2019 : 42), et 30 ont été clôturées (2019 : 29). Au 31 décembre 2020, 9 situations sont en cours d'examen (2019 : 18).

#### 6.2.1.4 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de l'application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de l'utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat ou les communes. En 2020, cinq services sociaux ont fait l'objet d'une révision et cinq séances de transmission des résultats ont eu lieu.

#### 6.2.2 Projets et événements

Le Service a réuni en 2020 à trois reprises, notamment par le biais de visioconférences, les responsables des SSR francophones et germanophones afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la collaboration entre eux. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment les dossiers des mineur-e-s et majeur-e-s à l'aide sociale, les rétroactifs de la caisse de compensation, les rapports médicaux, les frais occasionnés par les mesures de contrôle, les transports publics, les frais des chauffages électriques, les traitements orthodontiques.

Le Service a participé à la préparation de la 4<sup>e</sup> édition du Forum cantonal du logement qui se tiendra en 2021 sur la question du logement dans le temps et de la nécessité de changer ou d'adapter son logement au cours de la vie.

Les travaux pour la réforme de la LASoc se sont poursuivis en 2020. L'avant-projet de loi et le message qui l'accompagne ont été achevés à la fin de l'année afin de procéder à la mise en consultation début 2021.

### 6.2.3 Statistiques

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2020 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 39 221 687 francs (43 175 250 francs en 2019, soit une diminution de 9,16 %) pour 5177 dossiers (2019 : 5612, soit une diminution de 7,75 %) représentant 9201 personnes (2019 : 10 193 personnes, soit en diminution de 9,73 %).

#### Répartition Etat / Communes 2020, articles 32 / 33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	9 893 914.75	25,22	-84 094.55	-0,21	13 898 709.57	35,44	<b>23 708 529.77</b>	<b>60,45</b>
Etrangères	6 383 535.35	16,28	79 990.54	0,20	9 049 631.86	23,07	<b>15 513 157.75</b>	<b>39,55</b>
<b>Total</b>	<b>16 277 450.10</b>	<b>41,50</b>	<b>-4 104.01</b>	<b>-0,01</b>	<b>22 948 341.43</b>	<b>58,51</b>	<b>39 221 687.52</b>	<b>100,00</b>

La part à charge de l'Etat comprend également les frais pour les personnes en séjour (art. 8 LASoc).

#### Répartition des dossiers par cause d'aide sociale (nombre de dossiers)

Causes d'aide sociale	2019	2020
Chômage / avances sur chômage	651	598
Famille monoparentale / couple divisé	599	560
Maladie / accident / hospitalisation	523	502
Aide à l'enfance	24	29
Assistance de probation	37	34
AVS / AI / PC : avances / insuffisants	670	627
Revenus insuffisants	2352	2178
Placement home pour personnes âgées	24	26
Drogue / alcool	176	149
Hospitalisation / accident / maladie : personnes de passage	76	91
Rapatriement : personnes de passage	104	47
Chômage : fin de droits	682	578
Subsides LAMal insuffisants	3260	3213
<b>Total</b>	<b>9178</b>	<b>8632</b>

## 6.3 Aide aux personnes du domaine de l'asile

### 6.3.1 Activités

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force attribuées au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations. Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes requérantes d'asile et admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié-e-s titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des RAD et des personnes NEM. Caritas Suisse, Département Fribourg (ci-après Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugié-e-s statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

### 6.3.2 Projets et événements

La crise liée au Covid-19 a fortement impacté les activités du domaine de l'asile dans le canton. Une Task Force pour le domaine de l'asile a été mise sur pied dès le 16 mars 2020 pour assurer la mise en œuvre des mesures sanitaires fédérales et cantonales au bénéfice du public concerné. Sa gestion rapprochée de la crise a permis de limiter fortement le nombre d'infections en renforçant l'information et les mesures d'encadrement de ces personnes.

Le foyer de premier accueil pour requérants et requérantes d'asile des Passereaux a été remis en activité le 1<sup>er</sup> avril 2020. Cette mesure prise dans le contexte de la crise du Covid-19 a permis de réduire l'occupation générale des structures de premier accueil de façon à appliquer les mesures sanitaires. L'exploitation du foyer des Passereaux avait été suspendue le 31 juillet 2019, dans un contexte de diminution des arrivées. Durant la crise du Covid-19, un grand nombre d'aménagements a dû être effectué dans le but de garantir une occupation constante d'environ 65 % dans tous les hébergements de premier accueil.

Le flux migratoire dans le domaine de l'asile a été perturbé tant au niveau des arrivées que des départs, en raison notamment de la fermeture des frontières de l'espace Schengen durant la première vague de Covid-19. Les arrivées ont ensuite repris alors que les départs, notamment depuis le Centre fédéral pour requérants et requérantes d'asile de la Gouglera, restent entravés suite à une décision négative. En ce sens, le nombre de personnes qui doivent être hébergées dans les structures cantonales jusqu'à l'exécution de leur renvoi a augmenté sensiblement.

Le dispositif de premier accueil a entamé une évolution en novembre 2020 pour faire face à cette nouvelle réalité. Le foyer de la Rosière, situé à Grolley et réservé jusqu'alors à l'hébergement de jeunes dans le cadre du programme « Envole-moi », accueillera progressivement des personnes faisant l'objet d'une décision négative, surtout des familles. Les jeunes, pour la plupart en formation et sur le chemin de l'autonomie, vont rejoindre le foyer Ste Elisabeth, à Fribourg. En 2020, le foyer de la Rosière a bénéficié de travaux d'assainissement qui se poursuivront en 2021.

Dans le domaine de l'intégration des personnes relevant de l'asile, plusieurs avancées ont été réalisées en 2020. Dès le début de l'année, dix mesures d'encouragement précoce et de soutien des compétences parentales ont été mises en place pour répondre aux objectifs de l'Agenda Intégration Suisse. Une formation a été organisée pour présenter ces prestations aux partenaires. Les quatrièmes « États généraux pour mineur-e-s et jeunes jusqu'à 25 ans relevant de l'asile » se sont déroulés le 20 février 2020. A cette occasion, les partenaires du programme Envole-moi ont plébiscité sa poursuite ainsi que la mise en place d'un accompagnement flexible en milieu ouvert. Aujourd'hui, 80 % des jeunes sont en formation, en mesure d'intégration ou en emploi. Le 17 août 2020, ORS a repris le restaurant d'entreprise de la Police cantonale. Quatre jeunes requérants et requérantes d'asile effectuent actuellement leur apprentissage au « Vidocq », qui est également une structure de formation appliquée. Un film a été réalisé et publié en automne 2020 pour promouvoir le projet bénévole de visites aux familles migrantes mis en œuvre par la Croix-Rouge jeunesse et l'association érythréenne Hiwot.

### 6.3.3 Statistiques

Le nombre total de demandes d'asile a été de 11 041. Il était de 14 269 pour l'année 2019. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribués dans un foyer d'ORS durant l'année s'élève en 2020 à 154, contre 126 l'année précédente. A noter qu'en raison de la pandémie de Covid-19, les transferts Dublin ont été temporairement interrompus, ce qui a engendré une augmentation des attributions. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes RAD et NEM domiciliés dans le canton est passé de 1674 à 1706. Le nombre de personnes réfugiées est passé de 2254 à 2424.

Les requérants et requérantes d'asile sont hébergés au 31 décembre 2020 dans cinq foyers d'accueil. Il s'agit des foyers de Ste Elisabeth et du Bourg, à Fribourg, du foyer de la Rosière à Grolley ainsi que du foyer des Passereaux à Broc. Le foyer de la Poya, à Fribourg, héberge les personnes faisant l'objet d'une décision d'asile négative RAD et NEM. La capacité totale des structures d'hébergement est passée de 304 places en 2019 à 364 places en 2020, avec une occupation respective de 236 et 244 personnes, soit des taux de 78 % et 67 %. En 2020, ce taux a été réduit pour respecter les mesures sanitaires. La Maison de formation et d'intégration encadrée par Caritas a accueilli 59 nouvelles

---

personnes réfugiées en 2020, dont 28 issues d'un regroupement familial, 21 du programme fédéral de réinstallation, 8 de la nouvelle procédure d'asile accélérée ainsi que 2 mineur-e-s non accompagnés.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1<sup>er</sup> accueil), les requérants et requérantes d'asile sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2<sup>e</sup> accueil). Au 31 décembre 2020, 1432 personnes étaient logées en 2<sup>e</sup> accueil dans 406 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives gérés par ORS répartis dans diverses communes.

En matière d'insertion professionnelle, au 31 décembre 2020, le taux d'activité pour les personnes admises à titre provisoire (y compris réfugié-e-s permis F) est de 46 %. Pour les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B), ce taux est de 28,5 %. Une progression est constatée cette année encore, puisque ces chiffres étaient de 41,5 %, respectivement 27,7 % en fin d'année 2019.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2020 à 22 584 084 francs (dont 6 689 026 à la charge de l'Etat), contre 23 186 060 francs en 2019 (dont 5 418 773 francs à charge de l'Etat). L'aide matérielle accordée aux personnes RAD et NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 2 363 876 francs en 2020, contre 1 979 716 en 2019.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugié-e-s se sont élevés en 2020 à 26 415 929 francs (dont 7 257 287 francs à charge de l'Etat), contre 23 119 737 francs en 2019 (dont 2 804 782 francs à charge de l'Etat).

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2020 à 3 792 702 francs (2 861 177 francs en 2019). Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées à 2 515 959 francs (2 272 958 francs en 2019).

## **6.4 Aide aux victimes d'infractions**

### **6.4.1 Activités**

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts. Premièrement, une aide immédiate et à plus long terme est fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, sous forme de conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement. Deuxièmement, les droits de la victime sont garantis selon les dispositions du code de procédure pénale suisse, en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal. Troisièmement, une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise est assurée aux victimes. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur-e de l'infraction, ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations. Les Normes cantonales pour l'aide immédiate et à plus long terme ont été adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur deux points : la durée de l'hébergement en aide immédiate, passée de 21 à 35 jours, ainsi que le tarif de l'aide psychologique pour les séances de groupe, désormais différencié selon la qualification de la personne traitante.

Le Service a fait partie, en 2020, du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence.

### **6.4.2 Projets et événements**

#### **6.4.2.1 Projets de la Confédération ayant une incidence sur la pratique cantonale et projets du canton**

Le Service a contribué à l'élaboration des dispositions d'application de la loi fédérale sur la protection des victimes de violence du 14 décembre 2018 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette loi prévoit des mesures de droit civil et de droit pénal pour améliorer la protection des victimes de violence.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les centres de consultation ont la possibilité d'héberger les victimes en aide immédiate durant trente-cinq jours (au lieu de 21 jours auparavant), à la suite de la modification des recommandations de la Conférence suisse et des normes cantonales.

#### 6.4.2.2 Coordination cantonale

A cause de la pandémie, le Service n'a pas pu réunir en 2020 les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs et actrices du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, équipe mobile d'urgences psychosociales du RFSM, avocats et avocates, écoles et services sociaux). Il a par contre rencontré les responsables des centres LAVI, à des fins d'harmonisation de la pratique. Il a aussi fait à l'intention des intervenants et intervenantes LAVI une présentation sur la réparation morale et l'indemnisation. Le Service a enfin participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, conférences régionale et suisse des offices de liaison LAVI.

#### 6.4.3 Statistiques

##### 6.4.3.1 Dossiers et décisions

	2019	2020
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	485	498
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1021	1067
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat/e	76	67
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	40	38
Recours formés auprès du Tribunal cantonal	2	0

##### 6.4.3.2 Dépenses

Pour l'année 2020, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 460 899 fr. 13 (1 557 052 fr. 59 en 2019). Cela représente une diminution de 9,4 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est principalement liée à la baisse des montants alloués à titre de réparation morale, le Service ayant traité moins de dossiers de victimes présentant des atteintes graves

Dépenses de l'exercice	2019	2020
Frais d'aide immédiate	Fr. 301 739.59	Fr. 357 933.75
dont frais d'avocat/e	Fr. 61 026.15	Fr. 91 118.38
Frais d'aide à long terme	Fr. 84 483.10	Fr. 69 336.10
dont frais d'avocat/e	Fr. 7 227.60	Fr. 23 931.25
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr. 22 914.00	Fr. 31 356.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr. 8 679.90	Fr. 36 317.25
Réparation morale	Fr. 305 986.60	Fr. 79 373.40
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr. -812.35	Fr. 665.00
Subventions à Solidarité femme et aux partenaires du dispositif	Fr. 765 808.00	Fr. 770 868.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 1 557 052.59</b>	<b>Fr. 1 460 899.13</b>

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteur-e-s d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 30 525 fr. 35 (43 040 fr. 70 en 2019).

#### 6.5 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

##### 6.5.1 Activités

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des contributions d'entretien telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints et conjointes ou d'ex-conjoints et ex-conjointes domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles lorsque leur situation

financière le justifie. Le Service doit assumer d'une part des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires, et d'autre part l'information, le conseil et l'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes débitrices des contributions d'entretien. Il assume également la gestion et le suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique.

S'agissant des personnes créancières d'aliments, le Service les informe et les reçoit en entretien au besoin, statue sur leur droit, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement leur situation, assure la gestion du contentieux et statue sur les réclamations.

A l'égard des personnes débitrices des contributions d'entretien, le Service procède aux démarches de recouvrement à l'amiable et judiciaires (poursuites, saisies de revenus, avis aux tiers débiteurs, requêtes de sûretés et de séquestre ainsi que plaintes pénales) auprès des préfectures, autorités de poursuite pénale ainsi qu'auprès des tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé en 2020 à deux séances de la Conférence latine des autorités de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques.

### 6.5.2 Projets et événements

Le Service a poursuivi les travaux d'élaboration de la loi sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien, qui doit remplacer l'arrêté du Conseil d'Etat de 1993 en la matière et mettre en œuvre l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement, adoptée le 6 décembre 2019. L'avant-projet de loi a fait l'objet d'une consultation externe entre le 2 septembre et le 2 décembre 2020.

### 6.5.3 Statistiques

<b>Démarches d'encaissement</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Comparutions devant le Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	9	6
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	24	32
Réquisitions de poursuite déposées	316	483
Demandes de saisie de salaire	47	42
Plaintes pénales déposées	90	174

<b>Avances de pensions alimentaires</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2020	Fr.	5 897 264.00	Fr.	5 880 720.01

<b>Recouvrement de pensions alimentaires</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr.	2 698 942.00	Fr.	2 828 206.11
> Dont 183 331 fr. 44 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat				
> Taux de recouvrement	%	45.77	%	48.09
> Le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)				
		3 198 322.00		3 052 513.90
Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr.	2 497 119.00	Fr.	2 518 514.64
<b>Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires</b>	<b>Fr.</b>	<b>5 196 061.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>5 346 720.75</b>



Traitement des dossiers	2019	2020
Dossiers traités au 31 décembre 2020	1711	1644
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York	96	103
Nouvelles demandes enregistrées	203	196
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	654	706
Révisions effectuées et formalisées par une décision	925	1004
Réclamations enregistrées par le Service	21	27
> Réclamations admises	4	4
> Réclamation rejetées	15	12
Recours déposés par les bénéficiaires	4	3
> Recours admis par la DSAS	0	1
> Recours rejeté par la DSAS	1	1
Dossiers terminés	484	454

## 6.6 Action sociale et politique familiale

### 6.6.1 Activités

#### 6.6.1.1 Action sociale

Le Service contribue sous différentes formes à la coordination du dispositif cantonal d'action sociale et au renforcement de sa cohésion. Il procède à un travail d'information auprès du public (Fribourg pour tous), soutient les interventions de services sociaux spécialisés (article 14 LASoc), mène des actions de prévention (jeu excessif ou surendettement) et s'occupe de la réalisation du Rapport cantonal sur la situation sociale et la pauvreté.

En 2020, en raison de la crise du Covid-19, le Service a créé et coordonné la Task force accueils d'urgence sociale (TAUS) réunissant les services sociaux spécialisés (article 14 LASoc) ainsi que d'autres partenaires du réseau social fribourgeois, en particulier la Croix-Rouge fribourgeoise. Organisées à quatorze reprises, les conférences téléphoniques de la TAUS ont pour but d'assurer l'urgence sociale dans tout le canton, maintenir les prestations dans des conditions sanitaires conformes aux recommandations, faciliter l'accès aux ressources et informations existantes, relayer les constats et besoins, et favoriser les échanges et les collaborations. Dans le cadre de l'Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté, le Service a assumé la coordination des sollicitations et aides financières aux institutions et réseaux d'entraide. Le soutien financier accordé dans ce cadre s'élève à un million de francs. Le Service a également assuré le suivi des contrôles de plans de protection des institutions à risque. Quatorze contrôles ont été réalisés au sein des structures mandatées par le Service.

Le Service a aussi œuvré en 2020, suite à la révision partielle de la LASoc entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour la modification du règlement de la LASoc, afin de donner une assise légale aux échanges de données nécessaires à la réalisation du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg prévu une fois par législature. Les travaux quant à la réalisation du deuxième rapport, prévu pour 2021, ont également débuté.

En 2020, le Service a entrepris le renouvellement des conventions établies avec les services sociaux spécialisés dans le cadre de l'article 14 LASoc. Il a révisé la convention établie avec la Tuile et formalisé cette collaboration en mandat de prestations. La mise à jour des mandats avec Pro Infirmis Fribourg et Pro Senectute Fribourg a également été initiée en collaboration avec le Service de la prévoyance sociale. Un suivi de l'association Espacefemme, dont la situation financière est à nouveau préoccupante, a été nécessaire et un examen a été effectué avec les autres services concernés afin d'apporter des solutions au déficit structurel annoncé pour 2021.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association en décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2020, l'assemblée générale des membres a permis de traiter des thèmes de la régulation du cannabis et des produits du tabac en Suisse et à l'étranger.

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs et voyageuses en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour ces personnes la carte de légitimation mise à disposition par les CFF. En 2020, 141 cartes ont été émises (254 en 2019).

#### 6.6.1.2 Politique familiale

Afin de promouvoir une vision globale des besoins des familles du canton ainsi que des intervention et enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le Service de l'enfance et de la jeunesse ou encore le Bureau d'intégration des migrant-e-s. Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes et femmes et de la famille.

Les travaux relatifs au projet de prestations complémentaires pour les familles de condition modeste, qui répond à l'un des mandats de la Constitution cantonale, se sont poursuivis en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales. L'avant-projet de loi et le message qui l'accompagne ont été achevés à la fin de l'année afin de procéder à la mise en consultation début 2021. Le Service a pris part à la plateforme « Encouragement précoce » coordonnée conjointement par le Service de l'enfance et de la jeunesse et le Bureau pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme.

#### 6.6.1.3 Fonds de l'action sociale

Ce fonds a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 21 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2020, pour un montant de 272 859 fr. 35 (356 256 francs en 2019).

#### 6.6.1.4 Jeu excessif

Le Service assume le secrétariat et la présidence de la Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) ainsi que la gestion du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif. En 2020, une séance de la CPLJS a été organisée, durant laquelle l'association noetic s'est présentée. Le Fonds a accordé des subventions pour un montant total de 215 316 francs.

Conformément à l'article 81 de la loi sur les jeux d'argent, le Service a œuvré, en collaboration avec le Service du médecin cantonal, à l'établissement et à la signature de la convention relative à la procédure de levée d'exclusion entre le Centre cantonal d'addictologie du Réseau fribourgeois de santé mentale et le casino Barrière de Fribourg. Le Service assure le suivi de la mise en œuvre de cette convention.

#### 6.6.1.5 Fonds cantonal de désendettement

Le Service assume le secrétariat et la présidence de la Commission d'utilisation du fonds de désendettement. Elle a siégé à trois reprises en 2020 et s'est déterminée sur huit demandes de désendettement. Elle a rendu sept décisions positives pour un montant de 131 446 fr. 10.

		<b>Fr.</b>
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 <sup>er</sup> janvier 2020		1 238 135.55
Montant prêté par le Fonds	./.	116 646.10
Montant remboursé au Fonds	+	78 955.70
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2020		1 200 445.15

#### 6.6.1.6 Fribourg pour tous

Fribourg pour tous (FpT) a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population du canton de Fribourg un accès simple, neutre et convivial à des informations personnalisées. Les informations fournies permettent aux personnes de s'orienter au sein du réseau social vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales.

---

La permanence sans rendez-vous est restée ouverte toute l'année, y compris durant le semi-confinement, sans restriction d'horaire. De fin mai à fin août 2020, une assistante sociale de FpT était présente aux distributions hebdomadaires de denrées alimentaires mises en place par l'association REPER, dans le but d'informer les personnes des prestations existantes dans le canton. FpT a participé à la TAUS et a régulièrement mis à jour la liste des prestations assurées par les membres de cette task force.

Les thématiques les plus fréquentes en 2020 à FpT ont été les suivantes : aides financières, assurances sociales, recherches d'emploi, formation, séparation/divorce, conflits en tout genre. En 2020, FpT a répondu à 1345 demandes de la population.

En 2020, des présentations ont été réalisées pour les groupes d'apprenants et apprenantes des cours de français de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'association des secrétaires communaux du district de la Sarine, les Conférences St-Vincent de Paul, les apprenti-e-s de l'Organisation du monde du travail, le Mouvement de la coparentalité, le personnel de l'association Banc Public et les personnes-relais de communautés migrantes.

En 2020, FpT a poursuivi l'avancement de quatre projets : un vade-mecum sur la séparation et le divorce des couples mariés, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, la formation de stagiaires de la Haute Ecole de Travail social (HETS-FR), la mise en place de la hotline Proch'écoute en collaboration avec l'association Proches Aidants Fribourg et le développement d'un partenariat avec la HETS-FR dans le but de créer un Pôle d'échanges sur les réalités sociales du canton de Fribourg.

### 6.6.2 Projets et événements

En 2020, dans le cadre du développement durable, le Service a mandaté le bureau Interface Politikstudien, Forschung Beratung GmbH, pour la réalisation d'une étude sur les effets de seuil dans le canton de Fribourg. Les résultats seront connus en 2021.

Suite à la question des député-e-s Mäder-Brühlhart et Moussa (2019-CE-123), le Service a initié le développement d'un projet de centre de compétences pour les associations en collaboration avec la Fondation Arcanum et le Réseau Bénévolat Netzwerk.

Le 8 septembre 2020, le Prix du social 2019 a été décerné pour le Port de Fribourg à la Fondation Saint-Louis.

## 7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

---

Chef de service : Stéphane Quéru

### 7.1 Activités générales du Service

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, et exécute les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérales et cantonales. Il veille à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Il participe à la Conférence de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Le Service est également membre de la Conférence latine de la promotion et de la protection de l'enfant, que le chef de service préside et qui est un organe technique de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. Dans ce cadre, différents groupes travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance des cantons latins.

Le SEJ agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et de la jeunesse, tels que définis au niveau national. Il s'efforce de garantir l'accès et la qualité des prestations, et en assure le pilotage.

---

Il est impliqué de manière opérationnelle au sein de la Plateforme Jeunes, ainsi qu'au sein de la Plateforme d'indication en matière d'addictions chez les mineur-e-s.

Dès le 13 mars 2020, le Service a, comme tous les autres services, adapté ses interventions en lien avec les impératifs de la lutte contre la propagation du Covid-19. Sachant qu'une très grande partie des interventions du Service sont conduites au domicile des enfants au bénéfice de mesures de protection, au sein de structures d'accueil, ou encore en lien avec des réseaux très importants, il a fallu adapter les modes d'action. De même, il a fallu adapter les modalités de télétravail à cette mobilité.

## 7.2 Secteurs d'intervention en protection de l'enfant (SASD et Intake)

Le travail de protection de l'enfant est varié et comprend toutes les activités relatives à la promotion du développement optimal des enfants et des jeunes ainsi qu'à la prévention des situations de mises en danger. Après une analyse individuelle, les intervenants et intervenantes en protection de l'enfant proposent, selon les circonstances, des prestations de conseils et de soutien dans la vie quotidienne ou lors de difficultés, un accompagnement socio-pédagogique des familles sur leurs lieux de vie, ou un placement dans une institution ou une famille d'accueil.

### 7.2.1 Faits marquants pour l'Intake et les secteurs de l'action sociale directe

La réorganisation, amorcée en 2019 avec l'attribution de 7,8 EPT, a été mise en place dès le 1<sup>er</sup> mars 2020 à l'occasion de plusieurs départs à la retraite. Ce secteur comprend désormais l'Intake, ainsi que trois secteurs de l'action sociale directe (SASD), à savoir :

- > le SASD 1 regroupant la ville de Fribourg et les districts du Lac et de la Singine ;
- > le SASD 2 regroupant le district de la Sarine, à l'exclusion de la ville de Fribourg, et le district de la Broye ;
- > le SASD 3 regroupant les districts de la Veveyse, de la Glâne et de la Gruyère.

Le secteur de l'Intake poursuit quant à lui ses activités sur l'ensemble du canton. Ses prestations sont la permanence, les suivis sans mandat officiel, les enquêtes sociales pour les Autorités (tribunaux civils et justices de paix) et la représentation légale des jeunes requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés.

Ces secteurs sont dirigés par quatre nouvelles cheffes de secteur. Leur mission est de conduire leurs équipes et d'assurer le contrôle de la qualité des interventions menées par les intervenants et intervenantes en protection de l'enfance. Les cheffes de secteur sont déchargées du suivi de mandats. Ceci permet de dédier leur activité au suivi et à l'intervision des situations prises en charge par les intervenants et intervenantes en protection de l'enfant, et d'améliorer ainsi l'encadrement de leur travail. Ce changement permet également de renforcer les relations publiques et la communication avec les réseaux constitués autour des enfants dans les districts, et d'aller vers la population fribourgeoise.

Dans le cadre de la nouvelle organisation, l'octroi des 7,8 EPT a permis de faire baisser le nombre de dossiers suivis par un EPT de 95,4 en 2019 à 76 en 2020.

Tout le secteur a fait l'objet d'une analyse menée par la société ECOPLAN dans le courant de l'année 2020. Les résultats seront présentés au Conseil d'Etat au début 2021.

Les SASD et l'Intake assument également un service de piquet pour les cas de péril en la demeure survenant en dehors des heures d'ouverture de l'administration, et qui est activé par la police cantonale exclusivement.

Le télétravail a fait ses premiers pas dans l'intervention en protection de l'enfant. Le bilan est positif. De cette manière, les SASD et l'Intake ont pu aborder la crise dans un contexte plus adapté et renforcer ainsi la flexibilité et la mobilité de leurs interventions.

### 7.2.2 Placement d'enfants

Le Service anime une plateforme interne, qui a pour but de coordonner les placements d'enfants au sein des institutions d'éducation et des familles d'accueil. Cette plateforme bénéficie de l'adhésion de l'ensemble des intervenants et intervenantes concernés. Un tel dispositif est d'autant plus nécessaire dans un contexte tendu où les places à disposition sont rares. En 2020, la plateforme a organisé 206 placements (237 placements en 2019) qui étaient répartis de la manière suivante :

## Nouveaux placements organisés en 2020

Aux Etangs	12
Foyer des Bonnesfontaines	11
Foyer des Apprentis	10
Kinderheim Heimelig	3
Nid Clairval	1
Le Bosquet	18
Les Traversées	7
Foyer Saint-Etienne (toutes les unités)	13
Transit (urgence et évaluation)	59
Time Out (observations)	9
Les Peupliers (hors Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide)	3
Institutions hors canton	32
Familles d'accueil fribourgeoises	17
Familles d'accueil hors canton	7
<b>Nombre total</b>	<b>206</b>

Le processus de placement s'appuie sur des standards de qualité<sup>2</sup> qui demandent que les différentes étapes du placement d'un enfant soient réalisées selon 3 axes : 1) le processus de décision et d'admission, 2) le processus de prise en charge et 3) le processus de départ (fin de placement). La plateforme s'efforce d'appliquer ces standards dans l'intérêt des enfants concernés par la mesure de placement.

### 7.2.3 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités de ces secteurs ont globalement augmenté en 2020. Les situations suivies par les équipes régionales du SASD et par l'Intake se répartissent selon le tableau suivant :

Généralités	2019	2020
Nombre d'enfants suivis durant l'année	3542	3591
Nombre d'interventions effectuées durant l'année	3135	3163
Nombre d'interventions nouvelles durant l'année	1110	1104
Nombre d'interventions classées durant l'année	1093	1080
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	2519	2513

Les 3163 interventions effectuées en 2020 se répartissent de la manière suivante :

Interventions par mandat en vigueur	2019	2020
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte - Justices de paix	2078	2124
Par défaut <sup>3</sup>	36	43
Situations sans mandat officiel	933	918
Tribunal civil de district	48	47
Tribunal des mineurs	15	6
Placement avec mandat (sans art. 310 CC)	15	14
Enquêtes « Entraide intercantonale »	5	5
Enquêtes pour autres pays	5	6

<sup>2</sup> <http://www.fpy.ch/q4c.pdf>

<sup>3</sup> Les situations par défaut concernent des situations ouvertes qui sont en attente d'un mandat formel que l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte doit décerner.

Il y a lieu de remarquer que le Tribunal des mineurs n'attribue quasiment plus de mandats au SEJ. Selon les bases légales en vigueur, les mesures éducatives ne sont plus doublées entre les autorités civiles et pénales pour un même mineur.

### 7.3 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Le secteur des milieux d'accueil (SMA) intervient dans toutes les structures et milieux qui accueillent des enfants de manière extrafamiliale. Sa tâche principale est d'autoriser et surveiller les crèches, parents de jour, familles d'accueil et institutions où des enfants sont placés à la journée ou à plus long terme. Il propose également des prestations de conseil et de soutien. En parallèle, le SMA reçoit les demandes d'adoption et renseigne les futurs parents adoptifs sur la procédure.

La limitation d'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour dès le 17 mars 2020 a été un des événements marquants de l'année 2020. Le suivi, en coordination avec l'école et les communes, a permis de garantir un accueil aux enfants de parents engagés dans la lutte contre la propagation du coronavirus ou impliqués dans d'autres activités indispensables au fonctionnement de la société. Il sied de relever la qualité de la collaboration qui s'est instaurée entre toute les instances opérationnelles pendant cette période très particulière.

Un second élément notable a été la surveillance de l'application des plans de protection dans les 304 structures d'accueil extrafamilial que compte le canton de Fribourg. Il a été remarqué le sérieux avec lequel les responsables des structures ont appliqué les consignes des plans de protection avec leur personnel et avec les enfants pris en charge.

Il y a lieu de mentionner que la mise en œuvre en 2020 du programme OnBase a démontré la richesse et l'utilité de cette application qui remplit les objectifs attendus pour la gestion des dossiers individuels et des documents ainsi que la mise en place de tableaux de bord. Ces derniers se sont révélés très utiles dans la gestion de la situation liée à la lutte contre le coronavirus.

Dans le domaine des familles d'accueil, plusieurs organismes de placement familial qui ont leurs sièges sociaux dans des cantons alémaniques viennent engager des familles d'accueil fribourgeoises pour y placer des enfants provenant d'autres cantons. Ces organismes salarient les familles d'accueil avec des montants très supérieurs à ceux recommandés par le canton. En 2020, le secteur a surveillé 76 familles d'accueil parmi lesquelles un tiers (26) étaient engagées par des organismes de placement familial.

Pour lutter contre les conséquences financières de la limitation d'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de jour, le Conseil d'Etat a décidé à fin avril de verser une avance sur la subvention Etat-Employeurs/personnes exerçant une activité lucrative indépendante de l'ordre de 80 % de la subvention annuelle estimée. Quant au solde, les structures ont pu transmettre leurs heures annuelles en tenant compte des heures fournies et non fournies pour les mois dit « Covid ».

Au second semestre 2020, l'Ordonnance fédérale Covid-19 accueil extra-familial pour enfants et son exécution par les cantons a permis de soutenir via des indemnités les crèches et les structures d'accueil extrascolaire privés pour les contributions parentales non-perçues durant la période s'étendant du 17 mars 2020 au 17 juin 2020. Sur 63 demandes d'aides financières déposées, 53 demandes ont été accordées pour un montant total de 1 260 566 francs dont 67 % a été supporté par le canton. Des mesures ont été prises afin de verser ces indemnités financières aux structures au 18 décembre 2020 leur permettant ainsi d'avoir les liquidités nécessaires aux versements des salaires de leur personnel.

En 2020, 642 dossiers sont ouverts auprès du SMA.

<b>Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Adoption en cours	28	35
Familles d'accueil en activité	161	150
Familles d'accueil professionnelles en activité	2	2
Parents de jour en activité	130	136
Associations d'accueil familial de jour en activité	10	9
Institutions petite enfance en activité	193	195

<b>Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Accueils extra-scolaires en activité	112	113
Institutions spéciales en activité	4	4

Des tâches plus spécifiques sont exécutées par le SMA et se répartissent selon les données suivantes :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Demande d'adoption conjointe d'enfant	1	3	3
Demande d'adoption de l'enfant du ou de la conjoint/e	16	11	8
Demande d'adoption de majeur-e	8	9	9
Demande de changement de nom de famille	2	2	1
Demande d'abandon d'enfant/d'adoption nationale aboutie	0	0	0
Demande d'abandon d'enfant/d'adoption nationale non aboutie	0	0	0
Enquêtes du Service de la population et des migrants - accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	7	10	8
Recherche des origines	5	15	6
Préavis « Permis de construire »	15	13	13
Préavis pour l'Office fédéral des assurances sociales	6	4	0

Au 31 décembre 2020, le canton de Fribourg compte 65 crèches et 1012 places d'accueil autorisées en crèche (+ 19 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

<b>Nombre de places d'accueil en crèches</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Broye	38	79	79
Glâne	88	95	95
Gruyère	332	348	348
Lac	162	211	211
Sarine	949	1023	1023
Singine	138	148	162
Veveyse	78	94	94
<b>Total</b>	<b>1785</b>	<b>1998</b>	<b>2012</b>

Au 31 décembre 2020, le canton compte 108 structures d'accueil extrascolaire (+ 53 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en juin 2012). Les structures offrent les places suivantes selon les districts :

<b>Nombre de places d'accueil extrascolaire</b>	<b>2019</b>			<b>2020</b>		
	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Après l'école</b>	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Après l'école</b>
Broye	278	334	286	332	388	340
Glâne	230	208	377	242	324	283
Gruyère	279	655	425	276	664	430
Lac	253	362	301	229	338	277
Sarine	1183	1696	1417	1183	1720	1417
Singine	146	237	156	146	327	156
Veveyse	233	504	244	246	504	373
<b>Total</b>	<b>2602</b>	<b>3996</b>	<b>3206</b>	<b>2654</b>	<b>4175</b>	<b>3276</b>

## 7.4 Centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI fournit aux victimes d'infraction une assistance médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique appropriée. Il accompagne les victimes et leurs proches en fournissant des conseils et une aide immédiate, mais aussi à plus long terme.



À la suite de la révision de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, le délai de dépôt des demandes de contributions de solidarité, qui avait été fixé dans la loi au 31 mars 2018, est supprimé. Le Parlement a adopté la révision le 19 juin 2020, et celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Par conséquent, il est à nouveau possible de déposer des demandes. En 2020, le centre LAVI a ainsi reçu 47 nouvelles demandes de victimes concernées.

Le centre s'est investi dans des représentations et des relations externes de la manière suivante :

- > par une présentation de l'activité du centre en visioconférence auprès des étudiants et étudiantes de la Haute école de travail social Fribourg ;
- > au niveau cantonal, par son implication dans la coordination cantonale LAVI, le CAN-TEAM, la Commission contre la violence conjugale et la Table Ronde « Traite d'êtres humains » ;
- > au niveau intercantonal et national, par sa participation à la Conférence régionale LAVI de Suisse romande et de Suisse alémanique, et aux rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel.

Les réunions d'échange de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales pour les personnes chargées de la coordination au niveau cantonal en matière d'aide aux victimes en cas d'événements extraordinaires n'ont pas eu lieu cette année.

#### 7.4.1 Statistiques du Centre de consultation LAVI

Le nombre de demandes au secteur enfants a baissé de 30 % au premier semestre 2020 en comparaison à l'année précédente, puis a connu une augmentation de 20 % au deuxième semestre 2020. Ceci s'explique certainement par le confinement du printemps.

Dans le secteur hommes/LCR, le nombre de demandes a augmenté de 22 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'est poursuivie au deuxième semestre 2020.

En tout, le centre a suivi 808 situations durant l'année 2020 (820 situations en 2019) :

Secteur	Nouvelles demandes 2019	Total des suivis 2019	Nouvelles demandes 2020	Total des suivis 2020
Enfants	258	385	238	379
Hommes/LCR	281	539	345	429

733 demandes ont été adressées au Centre durant le service de permanence (téléphones, signalements de la police, mails, courriers). 596 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier ; 109 concernaient des demandes générales et de triage.

28 demandes ont été faites au Centre pour des présentations, des demandes de la presse ou en lien avec des travaux de recherches.

Dans les contacts directs avec les victimes, il a été effectué :

- > 333 entretiens au centre ;
- > 3 accompagnements auprès de différentes instances (police, avocat et avocate, tribunal, archives, etc.) ;
- > 1766 consultations/contacts téléphoniques avec les victimes et les proches (les entretiens en présentiel ayant été pour beaucoup remplacés par des entretiens téléphoniques).

#### 7.5 Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) s'implique dans l'encouragement de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ainsi que le conseil et le soutien dans la vie quotidienne.

Sous la conduite de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, le BPEJ est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! », adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom.

Le BPEJ est représenté au sein de la Conférence de la politique de l'enfance et de la jeunesse, et au sein de la Conférence romande des délégué(e)s à l'enfance et à la jeunesse.

---

### 7.5.1 Faits marquants pour le BPEJ

Durant l'année 2020, suite à la pandémie de coronavirus, le BPEJ a été l'interlocuteur des acteurs et actrices professionnels et bénévoles travaillant dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse pour la mise en œuvre des mesures fédérales et cantonales et des plans de protection lors d'activités extrascolaires avec des enfants et des jeunes.

Le BPEJ a proposé aux enfants et aux familles des activités à faire à la maison. Il a fait un inventaire des différentes ressources, qu'il a mis à disposition des familles fribourgeoises sur le site internet de l'Etat de Fribourg sous le nom de « [Covid-19 : Trucs & astuces pour toute la famille](#) ».

Les Déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont travaillé à l'élaboration de plans de protection pour l'ensemble des activités extrascolaires à la journée et pour les camps de vacances.

La Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse s'est penchée, lors de ses séances de juin et de décembre 2020, sur l'impact de la pandémie sur le bien-être, le bon développement des enfants et des jeunes et le respect de leurs droits.

### 7.5.2 Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018–2021

Pour la troisième année consécutive, le BPEJ a mis en œuvre les mesures du plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018–2021, en particulier celles touchant à la mise en œuvre de l'objectif transversal « Développer la politique globale ».

L'accent a été mis en 2020 sur des rencontres plus réduites, bilingues et dans différentes communes du canton, avec les acteurs et actrices communaux responsables de la politique de l'enfance et de la jeunesse, dans le but de soutenir et d'orienter les communes dans le développement de cette politique. Le BPEJ a dès lors mis sur pied un cycle d'événements sous le nom des « Happy Events de la politique de l'enfance et de la jeunesse ». Trois Happy Events ont pu être organisés le 10 mars et le 23 juin en présentiel et le 24 novembre 2020 en visioconférence sur des sujets choisis par les communes elles-mêmes, soit le développement d'une politique globale enfance et jeunesse, l'identification des besoins des enfants et des jeunes et leur accompagnement dans la découverte des écrans.

Le 14 novembre, le BPEJ a proposé, en collaboration avec l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, aux communes une formation par visioconférence à l'outil « Quali-Tool » de manière à familiariser les acteurs et actrices du domaine avec l'utilisation de cet outil de planification, de gestion de projets et d'évaluation.

Les travaux concernant la mesure « 0.1.5 Lancement d'une réflexion coordonnée à propos d'un concept cantonal d'encouragement » continuent comme prévu. La Plateforme Encouragement Précoce garantit la collaboration entre les différents partenaires et représente le moyen nécessaire et adéquat pour établir un futur concept cantonal d'encouragement précoce sur une base intersectorielle, participative et coordonnée.

Dans la perspective de la fin de la législature et de l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la période 2022–2026, le BPEJ a créé un questionnaire en ligne ouvert à toutes les parties intéressées entre les mois de septembre et décembre 2020 afin que les 73 mesures du Plan d'action soient analysées sous deux angles : premièrement, selon l'état d'avancement de leur mise en œuvre et, deuxièmement, en fonction des besoins exprimés et des nouvelles propositions faites par les acteurs et actrices du terrain. L'évaluation est complétée par un sondage auprès de plus de 1000 élèves de 6<sup>H</sup> et 10<sup>H</sup>.

En parallèle au sondage effectué auprès d'enfants et de jeunes âgés de 10 et 14 ans, le BPEJ a mis en place une collaboration avec le Centre Universitaire de Fribourg pour l'Education de la Petite Enfance dans le but de réaliser une étude qualitative auprès d'enfants de moins de six ans. L'enquête qualitative doit permettre de recueillir la perspective des tout-petits, un public-cible souvent négligé lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre le droit de l'enfant de s'exprimer et d'être entendu. Cette première étude contribuera à combler cette lacune. La vie au quotidien des petits enfants entre 0 et 6 ans, leur qualité de vie et leurs besoins et possibilités de prendre part aux décisions dans leurs différents lieux de vie sont au centre de cette recherche exploratoire dont le but est de reconstruire le sentiment subjectif de bien-être des plus jeunes enfants et de mieux comprendre leur appréciation en ce qui concerne leur

---

capacité à exercer leur libre-arbitre et leur droit à la participation que ce soit en crèche, à l'école enfantine, mais aussi à la maison et dans différents autres lieux et espaces publics.

### 7.5.3 Subvention cantonale enfance et jeunesse

En 2020, sur 19 projets déposés, 18 projets ont été soutenus par la subvention enfance et jeunesse pour un montant total de 190 000 francs. Parmi ces projets, 5 projets sont francophones, 6 sont germanophones et 7 sont bilingues.

La nouvelle orientation voulue par la stratégie « Je participe ! » a continué son déploiement au cours de l'année 2020 avec un soutien affirmé aux projets de développement des politiques communales ou régionales. Ainsi, Villars-sur-Glâne a reçu un soutien sur trois ans pour ancrer le travail social de rue dans la commune. La commune de Bulle a été soutenue pour deux ans, et dix communes de la région de Morat l'ont été pour une durée de trois ans pour leur projet de régionalisation de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

En raison de la situation particulière liée à la pandémie de Covid-19, la Direction de la santé et des affaires sociales a décidé, en réponse à une question déposée au Grand Conseil, d'attribuer une somme de 30 000 francs sur cette subvention pour le soutien aux activités estivales. Sur dix projets déposés, neuf ont été soutenus pour un montant de 8691 francs.

### 7.5.4 FriTime

Le programme FriTime promeut des activités de jeunesse extrascolaires dans les communes. L'association cantonale FriTime créée en 2013 propose un soutien aux communes pour la mise en place d'activités de jeunesse extrascolaires gratuites et accessibles à tous les enfants et les jeunes de la commune. Elle vise également à associer étroitement le réseau associatif local dans l'organisation des activités.

## 8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

---

Responsable : Geneviève Beaud Spang

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activités courantes

Créé en 1994 pour répondre au mandat que lui a confié l'Etat de Fribourg, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait.

Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille, assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et œuvre pour l'égalité dans les domaines du monde du travail, de l'éducation, de la formation, de la politique et de la société. Le BEF s'implique dans de nombreuses sensibilisations et interventions ciblées dans le but de faire évoluer les mentalités face à l'égalité entre femmes et hommes.

Le BEF met en œuvre les mesures prévues par le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille (le Concept), en collaboration avec les institutions, les services et les associations membres de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple.

En plus d'assurer le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil, dont le comité s'est tenu une fois, le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions :

- > la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, qui s'est réunie quatre fois ;
- > la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES), qui a siégé quatre fois. La CCMES a rédigé un avis de droit à l'attention du Tribunal cantonal ;

- 
- > la Commission contre la violence au sein du couple (CVC), dont le BEF assure également la présidence, qui a siégé trois fois.

Le BEF répond aux consultations internes à l'administration ou relatives à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2020, 28 prises de position ont été rédigées, dont celle qui concerne la révision de la loi sur le personnel.

Les collaboratrices du BEF assistent à des conférences spécifiques, nationales ou universitaires et des formations dans leurs domaines d'activités. Au quotidien et de façon régulière, l'équipe du BEF est sollicitée pour répondre à des interviews d'étudiants et étudiantes effectuant des recherches et travaux dans les domaines de l'égalité, de la violence de couple ou de la famille. Le BEF tient une bibliothèque d'ouvrages et de documents spécialisés qui fait partie du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO).

Pour le canton de Fribourg, le BEF coordonne la journée nationale « Futur en tous genres » qui a habituellement lieu le deuxième jeudi de novembre. Cette journée a pour but de faire découvrir aux élèves de 7<sup>H</sup> et 10<sup>H</sup> des domaines professionnels hors des stéréotypes de genre.

## 8.1.2 Evénements particuliers

### 8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre du Plan pour l'Egalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Les 25 mesures et conditions cadres ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Elaborée dans le cadre des mesures du PEAC, la formation pour les cadres de l'Etat de Fribourg « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives » a été mise à jour et dispensée en 2020 lors des trois sessions de la formation introductive obligatoire pour nouveaux cadres, menées dans une collaboration entre le BEF et le cabinet Artemia.

Un projet d'évaluation de la première phase de mise en œuvre du PEAC a été préparé. L'évaluation sera accompagnée d'une analyse statistique sur la situation actuelle de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale. Cette analyse est effectuée sous forme de mandat externe supervisé par le BEF et en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et les Directions.

La mise en œuvre de la nouvelle politique RH, ainsi que la nécessité d'agir liée au semi-confinement du printemps 2020, a permis d'avancer sur plusieurs aspects de la flexibilisation des modes de travail, thématique requise par le PEAC et mise en avant par le BEF de longue date. Ceci concerne notamment la promotion du télétravail, des horaires flexibles et la mise au concours des postes ouverts avec une fourchette de taux et/ou en job-sharing. Le BEF continue de veiller à l'intégration des mesures du PEAC dans la nouvelle politique RH, afin de garantir la cohérence et les synergies entre ces deux importants projets pour le personnel de l'Etat.

Le BEF a également abordé la question de la relève et du choix des métiers (mesures 3.1, 3.2 et 3.4 du PEAC) en proposant aux Directions des rencontres d'information et d'échange ; cette initiative sera poursuivie en 2021.

### 8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la loi sur l'égalité

Cette année, une vingtaine de cas de discriminations salariales, de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et de cas en lien avec l'application de la loi sur l'égalité (LEg), pour la plupart des licenciements liés à la maternité, ont été transmis au BEF. A noter que ces cas sont en augmentation. La CCMES a été saisie pour quatre de ces cas.

En 2020, le BEF a pris en charge deux présentations concernant le harcèlement sexuel, l'une pour une association de cadres et l'autre pour une entreprise privée.

Les sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) mises en place par la Commission OHarc ne se sont pas tenues en 2020, en raison de la crise sanitaire. En revanche, le BEF a collaboré à la rédaction d'un vade mecum relatif à l'OHarc qui paraîtra en 2021.

---

L'Institut de médecine de famille a collaboré avec le BEF afin de proposer à ses étudiants et étudiantes un programme de prévention et d'action contre le harcèlement sexuel et le sexisme. Des actions concrètes ont été mises en place, comme une campagne d'information, un cours de prévention, une charte ainsi qu'un formulaire de témoignage.

Une rencontre avec la cellule Polcare de la Police cantonale a permis à une bonne partie de l'équipe du BEF d'échanger avec cette nouvelle unité et de les informer au sujet des pratiques et expériences du BEF en matière de harcèlement sexuel et de violence de couple.

La Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) a créé un kit de prévention en matière de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, destiné à la direction des entreprises, au service des ressources humaines et au personnel. Le BEF a collaboré à cet outil, notamment par une relecture juridique de l'entier de la documentation et va le diffuser en 2021.

Le BEF a été sollicité pour la modification de la LEg qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il s'agit notamment de transmettre des informations concernant les procédures à adopter au sein de l'Etat, du secteur public et des entreprises de plus de 100 employé-e-s.

Suite à la réponse du Conseil d'Etat à la motion Fagherazzi/Moussa, le BEF a été chargé d'élaborer un concept pour une sensibilisation des entreprises fribourgeoises à l'égalité hommes-femmes et de les informer au sujet des labels dans ce domaine, en lien avec une éventuelle introduction d'un Prix pour l'égalité. Ces efforts convergent avec la mission attribuée au BEF dans le cadre de la stratégie du développement durable.

#### 8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Le 2 juillet 2020, le BEF s'est rendu à l'Institut Agricole de Grangeneuve afin d'animer un cours pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance sur l'égalité en général et notamment sur les stéréotypes de genre dans l'éducation des filles et des garçons.

Les brochures II, III et IV de l'Ecole de l'égalité ont été publiées et diffusées par le BEF. Ainsi, tout le cycle de l'école obligatoire est désormais couvert par ce matériel pédagogique égalitaire de qualité qui permet d'aborder cette thématique de manière ludique et dynamique dans des domaines aussi divers que l'histoire ou les mathématiques. Le BEF a d'ailleurs mené une promotion Facebook de ce matériel lors du premier confinement et envoyé environ 150 brochures tous niveaux confondus à des particulier ou particulières afin de faire des activités pédagogiques à la maison. Les retours ont été très positifs.

En 2020, la journée nationale « Futur en tous genres » a malheureusement dû être annulée dans toute la Suisse, en raison de la situation sanitaire. Cet événement aurait dû fêter ses 20 ans. Les flyers avaient été envoyés aux écoles par le BEF, les ateliers étaient organisés et les inscriptions des jeunes déjà enregistrées. Ce projet, pour les enfants de 7<sup>H</sup> et 10<sup>H</sup>, a pour but de déconstruire les stéréotypes de genre dans les choix d'un métier et d'assurer une relève professionnelle égalitaire dans des domaines où une réelle mixité peine à se mettre en place. Un des axes d'approche essentiel pour faire évoluer les mentalités et construire la société de demain sont les jeunes : il s'agit de leur montrer que tous les métiers, voire tous les rôles, sont possibles que l'on soit un homme ou une femme.

Des démarches visant à sensibiliser les diverses Directions à monter des ateliers spécifiques pour cette journée ont été entamées par le BEF afin d'étoffer l'offre proposée aux jeunes et de développer davantage ce projet à futur.

#### 8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

Le BEF a soutenu le travail du jury du Prix femmes et médias 2020 en sélectionnant les candidatures pertinentes et en effectuant un classement. Pour cette quatrième édition du prix, septante journalistes ont envoyé leurs productions, soit 173 articles, émissions ou podcasts, un record dans l'histoire de ce prix. En septembre 2020, le BEF a participé à la remise de ce prix à Neuchâtel.

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs concernant l'information aux familles, l'association Pro Familia Fribourg utilise le site [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch)

---

(aussi appelé « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

« Fribourg pour tous » et le BEF proposent des services complémentaires. « Fribourg pour tous » offre un soutien dans les démarches administratives avec une aide personnalisée et une redirection vers les services spécialisés. En 2020, plusieurs rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre ces équipes. Les deux services collaborent ainsi étroitement à la réalisation d'un outil sur les enjeux et les conséquences du divorce. L'idée était de réaliser très concrètement le parcours d'un couple ou d'une personne souhaitant se séparer ou divorcer en consultant les services administratifs et judiciaires de l'Etat et les organisations privées concernées. Pour récolter les informations nécessaires, l'appui d'une stagiaire juriste, chapeauté par les deux services, a été requis d'octobre 2019 à juin 2020. Au total, 50 entretiens ont été menés, dont les données ont été extrapolées, afin d'élaborer deux dépliants accessibles au grand public qui décrivent exactement le parcours susmentionné. Ces dépliants seront disponibles, en français et en allemand, en 2021.

Le BEF, représenté par sa responsable, a répondu à plusieurs interviews médiatiques en lien avec l'actualité, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les élections nationales et pour la promotion d'un kit de prévention au harcèlement sexuel en entreprise.

#### 8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

Le concept « Lutte contre la violence au sein du couple » prévoit 33 mesures structurées autour de 9 axes d'intervention. Parmi celles-ci, 2 mesures ont été définies comme étant prioritaires et urgentes. Il s'agit, dans l'axe de l'accueil et de la prise en charge des victimes, de la mesure concernant le renforcement du dispositif médical avec des ressources dédiées à la médecine des violences. Elle est en cours de mise en œuvre au sein de l'HFR, mais retardée par la crise sanitaire, et devrait aboutir à l'embauche d'un ou une médecin légiste à temps partiel. L'autre mesure prioritaire et urgente concerne l'évaluation des possibilités de transmission et de centralisation de données sensibles en vue d'analyser leur dangerosité. A cet effet, les modifications de la loi sur la Police cantonale, lui permettant d'instaurer une unité de gestion coordonnée de la menace, ont été validées par le Grand Conseil en octobre 2019. L'Unité de gestion de la menace est active depuis juillet 2020 et le BEF est en lien étroit avec la Police cantonale sur ce dossier. Une collaboration sur le terrain est en train de s'établir à ce propos entre la Police et les membres de la CVC.

Suite à la ratification de la Convention d'Istanbul en avril 2018, des modifications de loi concernant la protection des victimes ont été élaborées et concernent notamment l'introduction du bracelet électronique pour les auteur-e-s de violence dans le cadre des mesures d'éloignement. Dans ce contexte, le BEF a participé en 2020 à un groupe de travail cantonal visant à rédiger l'ordonnance sur la modification de loi et ainsi mettre en place le fonctionnement de ces changements au niveau cantonal. Après discussion avec la Police, il a été décidé d'augmenter le nombre de jours d'expulsion du domicile de 10 à 20 jours et surtout de sensibiliser les agents et agentes ainsi que l'officier ou l'officière judiciaire à appliquer plus souvent cette mesure d'expulsion à l'encontre des auteur-e-s de violence, pour laisser le temps à la victime d'entamer des démarches. En parallèle, et afin de favoriser sa pérennité, un mandat global a été proposé à l'Association Ex-expression pour coordonner et financer l'ensemble de ses diverses prestations en lien avec l'Etat.

Parmi les autres axes du concept figure aussi celui de la prévention de la violence au sein du couple auprès des jeunes. Initiée et réalisée en 2019 par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » représente l'outil approprié pour aborder la violence domestique avec des jeunes âgés de 15 à 25 ans. En 2020, cette exposition a été montée au Collège du Sud à Bulle, notamment dans le cadre de l'action 72 heures. De nombreux jeunes, collégiens et collégiennes ou apprenti-e-s de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale voisine l'ont visitée à cette occasion. Le réseau de lutte contre la violence au sein du couple s'est mobilisé afin que toutes les visites soient accompagnées par deux membres du réseau. Des groupes de professionnel-le-s (dont notamment le Service de l'enfance et de la jeunesse et la Justice de paix de la Gruyère) ont été sensibilisés, dans ce cadre, à la violence au sein du couple. Le montage, en ville de Fribourg, prévu pour l'automne 2020, a en revanche dû être différé.



---

Le BEF s'est aussi rendu dans le canton de Vaud pour former les futurs accompagnateurs et accompagnatrices vaudois-e-s de l'exposition « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt ».

En novembre 2020, l'exposition a entièrement été adaptée pour répondre aux mesures de prévention sanitaire.

En février 2020, le BEF a organisé une journée de formation sur le thème « Droit de visite et violence au sein du couple » avec notamment l'intervention du juge Edouard Durand, juge préposé aux affaires familiales du Tribunal de Bobigny en Seine-St-Denis (France). A cette occasion, une centaine de professionnel-le-s s'est réunie pour échanger sur le sujet. Une table ronde pour débattre du dispositif fribourgeois a réuni des représentants et représentantes des tribunaux civils, de la justice de paix, du Service de l'enfance et de la jeunesse, du Centre LAVI hommes et enfants et une avocate spécialiste de ces questions.

La mise en œuvre de la mesure (1.8) pour la prise en compte des situations de violence au sein des couples âgés du concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille a été initiée. Elle est soutenue financièrement par le programme cantonal de promotion de la santé mentale 2019–2021 du Service de la santé publique. Le BEF développe une stratégie d'information et de sensibilisation du réseau professionnel en lien avec la violence au sein des couples âgés. Cette thématique a été abordée par le BEF à travers un questionnaire aux institutions puis une analyse des réponses. Il en est ressorti qu'un besoin existe quant à une réflexion et des outils pour lutter contre la violence au sein du couple dans cette classe d'âge. Un groupe de travail rassemblant de nombreux membres du réseau fribourgeois a été constitué à cet effet.

Le BEF participe au groupe de travail intercantonal « Les enfants au cœur de la violence », qui s'inscrit dans l'application de la Convention d'Istanbul pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en décembre 2017. Il est également actif dans le groupe de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la violence au sein des couples âgés. Ainsi, le BEF a participé au rapport de l'OFAS sur la question, rapport adopté par le Conseil d'Etat en 2020.

Tout au long de l'année 2020, le BEF a été sollicité pour l'évaluation de l'application de la Convention d'Istanbul au niveau du canton de Fribourg dans le cadre du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

## **8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales**

Au niveau national, le BEF est membre de :

- > la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE), et est actif dans le groupe de travail permanent des questions juridiques rattaché à la CSDE ;
- > egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité), et membre, depuis 2019, du comité de pilotage d'egalite.ch qui organise, pour 2021, une publication romande à l'occasion des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse ;
- > la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) ;
- > la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) ;
- > le comité de pilotage national de « Futur en tous genres ».

Il collabore régulièrement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité.

La journée nationale de la CSVD n'a pas eu lieu en 2020 et la CLVD, comme egalite.ch, ont siégé deux fois en présentiel et deux fois en vidéo-conférence.

L'ensemble de ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques.



## 9 Etat du personnel

<b>POUVOIRS – DIRECTIONS</b>		<b>Comptes 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>	<b>Ecart</b>
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de la santé et des affaires sociales</b>		<b>171.50</b>	<b>161.99</b>	<b>9.51</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		153.10	143.57	9.53
3600/SASS	Secrétariat général	8.56	8.21	0.35
3605/SANT	Service de la santé publique	17.24	16.71	0.53
3606/DENT	Service dentaire scolaire	17.93	18.91	-0.98
3608/SMED	Service du médecin cantonal	15.92	15.08	0.84
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	13.69	12.71	0.98
3650/AISO	Service de l'action sociale	17.71	18.00	-0.29
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	62.05	53.95	8.10
SECTEUR HOSPITALIER		18.40	18.42	-0.02
3619/EMSC	RFSM EMS « Les Camélias »	18.40	18.42	-0.02

**Rapport d'activité**  
Direction des finances  
—  
2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des finances DFIN**  
**Finanzdirektion FIND**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général (SG-DFIN)</b>	<b>7</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospectives 2020</b>	<b>7</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>7</b>
1.2.1	Événements particuliers	8
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>8</b>
1.3.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.3.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	9
1.3.3	Conférence romande de la loterie et des jeux	9
1.3.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	10
1.3.5	Montants de la Loterie romande	10
1.3.6	Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique	10
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)</b>	<b>10</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>10</b>
1.5.1	Lois et décrets	10
1.5.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
<b>2</b>	<b>Administration des finances (AFin)</b>	<b>11</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>11</b>
2.1.1	Les mesures de soutien Covid-19	12
2.1.2	Le projet de budget 2021	12
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	13
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	13
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	14
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	14
2.1.7	Les comptes 2020	14
2.1.8	Gestion de la trésorerie	15
2.1.9	Le Service financier cantonal	15
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	15
2.1.11	Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière	17
2.1.12	Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique	17
2.1.13	Autres activités	18
<b>3</b>	<b>Service cantonal des contributions (SCC)</b>	<b>18</b>

---

<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>18</b>
3.1.1	Taxations fiscales	18
3.1.2	Encaissement	20
3.1.3	Formation du personnel	21
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	21
3.1.5	Données statistiques	22
3.1.6	Collaboration	22
3.1.7	L'informatique au SCC	22
<b>4</b>	<b>Service du personnel et d'organisation (SPO)</b>	<b>23</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>23</b>
4.1.1	Généralités	23
4.1.2	Administration du personnel	24
4.1.3	Rémunération du personnel	24
4.1.4	Développement du personnel et de l'organisation	24
4.1.5	Informatique	25
4.1.6	Activités juridiques	25
4.1.7	Assurances sociales	26
4.1.8	Consultation Espace santé-social	26
4.1.9	Santé et sécurité au travail	27
4.1.10	Evaluation des fonctions	28
<b>4.2</b>	<b>Projets</b>	<b>28</b>
4.2.1	Politique du personnel	28
4.2.2	Révision de la LPers/RPers	29
<b>4.3</b>	<b>Activités particulières en lien avec le Covid-19</b>	<b>29</b>
<b>5</b>	<b>Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)</b>	<b>29</b>
<b>5.1</b>	<b>Introduction</b>	<b>29</b>
<b>5.2</b>	<b>Ressources humaines et communication</b>	<b>31</b>
<b>5.3</b>	<b>Finances</b>	<b>31</b>
<b>5.4</b>	<b>Projets – indicateurs généraux</b>	<b>32</b>
5.4.1	Nombre de projets traités	32
5.4.2	Nombre de jalons décisionnels de projets passés	33
<b>5.5</b>	<b>Projets spécifiques</b>	<b>33</b>
5.5.1	L'administration 4.0 facilite la vie	33
5.5.2	L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales	34
5.5.3	L'administration 4.0 est transversale et sûre	35
5.5.4	L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique	35
<b>5.6</b>	<b>Exploitation</b>	<b>36</b>

5.6.1	Demandes et incidents	36
5.6.2	Satisfaction des utilisateurs	37
5.6.3	Rapidité de la prise d'appel	37
<b>6</b>	<b>Service du cadastre et de la géomatique (SCG)</b>	<b>37</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>37</b>
<b>6.2</b>	<b>Mensuration officielle (MO)</b>	<b>37</b>
6.2.1	Cadastration	38
6.2.2	Conservation	39
6.2.3	Géomatique	40
<b>6.3</b>	<b>Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)</b>	<b>41</b>
6.3.1	Projets et réalisations	41
6.3.2	Coordination et collaboration	42
<b>7</b>	<b>Registre foncier (RF)</b>	<b>42</b>
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>42</b>
7.1.1	Tenue du registre foncier	42
7.1.2	Informations et communications	43
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	43
7.1.4	Procédure d'épuration publique	44
7.1.5	Remaniements parcellaires	44
7.1.6	Informatisation du registre foncier	45
<b>7.2</b>	<b>Taxation</b>	<b>45</b>
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	45
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	45
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	45
<b>7.3</b>	<b>Le secteur informatique des registres fonciers</b>	<b>45</b>
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	46
7.3.2	Projets informatiques	46
<b>7.4</b>	<b>Autres activités</b>	<b>46</b>
7.4.1	Entreprise formatrice	46
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	46
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	47
<b>7.5</b>	<b>Autorité de surveillance du registre foncier</b>	<b>47</b>
<b>8</b>	<b>Service de l'Inspection des finances (IF)</b>	<b>47</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>47</b>
8.1.1	Activité courante	47
8.1.2	Rapports émis en 2020	48

---

8.1.3	Activité particulière	49
8.1.4	Divers	49
<b>9</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>50</b>

---

---

# 1 Direction et secrétariat général (SG-DFIN)

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

## 1.1 Coronavirus – Rétrospectives 2020

Regroupant trois services centraux de l'administration, la DFIN a été impliquée de manière conséquente dans la gestion de la crise de la pandémie de Covid-19. En premier lieu, le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a mis en place dans un temps record des solutions permettant le travail à distance afin que les services de l'Etat soient en mesure d'assurer leurs prestations à la population. Le SITel a également permis aux écoles de disposer de nouvelles modalités de travail et d'échange pour garantir un enseignement à distance. Quant au Conseil d'Etat, il a pu mener par visioconférence ses séances qui se sont déroulées à un rythme soutenu pour piloter la gestion de la crise tout assurant la continuité des affaires courantes.

Afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, le Conseil d'Etat, via le Service du personnel et d'organisation, a édicté des directives et mis en place de nombreuses mesures afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique. Outre l'instauration du télétravail à large échelle, des mesures de protection ont été appliquées sur les lieux de travail. Les horaires bloqués ont par ailleurs été supprimés afin de permettre au personnel d'organiser la journée de travail en réduisant les risques de contamination durant les déplacements.

L'Administration des finances (AFin) s'est pour sa part mise à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) afin de l'appuyer dans toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. L'AFin s'est également organisée afin de garantir les prestations essentielles liées au trafic des paiements ainsi que pour assurer la mise à disposition des moyens financiers extraordinaires nécessaires, d'abord pour les aspects sanitaires (matériel de protection), puis dès la mi-année pour soutenir les secteurs économiques touchés. L'AFin a été intensément consultée dans la préparation des diverses mesures de soutien complémentaires décidées durant l'automne par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil (complément RHT/APG en faveur des dirigeants, aide aux cas de rigueur, contribution aux loyers ou charges hypothécaires des établissements contraints à la fermeture, complément RHT aux employés d'établissement contraints à la fermeture).

## 1.2 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, grâce à ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de



---

compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

La chargée de communication, également secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes et présentations. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents.

### 1.2.1 Evénements particuliers

Outre la gestion des affaires liées au Covid-19, la DFIN a été fortement sollicitée par l'important dossier de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Très largement approuvée en juin par le Grand Conseil, la nouvelle loi a été acceptée le 29 novembre par la population fribourgeoise qui s'est exprimée en faveur du projet avec 69,79 % des voix. La réforme adoptée constitue un compromis équilibré, issu de trois années de discussions avec les partenaires sociaux. En introduisant le régime de primauté des cotisations, elle renforce la structure de financement de la Caisse et répond aux exigences de l'Autorité de surveillance. Afin de proposer des conditions de retraite correctes pour l'ensemble des assuré-e-s, le nouveau plan prévoit une augmentation des cotisations à la charge de l'employeur et des employé-e-s ainsi que des mesures compensatoires et transitoires à hauteur de 380 millions de francs, dont 330 millions financés par l'Etat. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 1.3 Collaborations intercantionales

### 1.3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). En 2020, la CDF a tenu cinq séances en présentiel et deux en visioconférence. En raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale annuelle s'est tenue en deux temps : le 29 mai à Zürich et le 25 septembre à Berne. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentants et représentantes de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les mesures prises liées au Covid-19 ;
- > la situation économique et politique monétaire dans le contexte de la pandémie ;
- > la situation de la politique budgétaire sous l'angle du Covid-19 ;
- > les implications fiscales de la crise du Covid-19 et de la mise en œuvre de la RFFA ;
- > les défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie ;
- > la gestion nationale des données par la Confédération ;
- > la loi fédérale sur l'impôt anticipé ;
- > la péréquation financière 2020 entre la Confédération et les cantons ;
- > la loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires ;
- > la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée ;
- > la convention entre le Département fédéral des finances et la BNS dès l'exercice 2021 ;
- > l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ;
- > la révision de la loi sur les banques : assainissement des banques cantonales ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes.

---

### 1.3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : en présentiel le 23 janvier à Genève et par visioconférence les 14 mai, 3 septembre et 26 novembre. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > Covid-19 : mesures de soutien à l'économie, mesures fiscales et plans de relance décidés par les cantons latins ; prise en charge des coûts ; conséquences sur les finances cantonales ;
- > l'initiative pour des multinationales responsables ;
- > le référendum sur la défiscalisation des frais de garde des enfants par des tiers ;
- > les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement ;
- > l'abolition par étape des droits de timbre ;
- > l'imposition des couples mariés ;
- > Postfinance et création d'une banque postale ;
- > l'initiative d'allègement des primes et contre-projet indirect à l'initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie » ;
- > l'imposition des frontaliers.

### 1.3.3 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ), dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale.

Le Directeur des finances préside cette conférence, qui a tenu trois séances, dont celle du 10 juin et du 16 novembre par visioconférence ainsi que celle du 16 septembre qui s'est faite par voie de circulation. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les résultats de la Loterie romande en 2019 et les prévisions pour 2020 dans le cadre de la crise du Covid-19 ;
- > la mise en œuvre de la loi sur les jeux d'argent (LJAr) et des lois d'application cantonales pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- > le processus d'adoption par les cantons romands des conventions relatives à l'adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) ainsi qu'à la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ;
- > la création de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport.

Durant sa session du mois de septembre, le Grand Conseil fribourgeois a accepté d'adhérer au CJA ainsi qu'à la CORJA. Il a également validé la LJAr en tenant compte des spécificités fribourgeoises : la somme maximale des mises pour les petits lotos s'élève ainsi à 50 000 francs alors qu'une limite de 10 000 francs était prévue dans le texte initial.

### 1.3.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie les 18 mai, 22 juin, 12 octobre, 16 novembre et 7 décembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la mise en œuvre du Concordat sur les jeux d'argent (CJA), de l'utilisation de la taxe sur la dépendance ainsi que du règlement sur la perception des émoluments, taxes et redevances de l'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent.

### 1.3.5 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2020 à 17 032 585 francs (15 289 510 francs à fin 2019).

Le montant du fonds des taxes de loterie à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2020 à 2 072 208 francs (2 121 333 francs à fin 2019).

### 1.3.6 Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique

La Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique a vu le jour en 2019. Elle réunit les représentants des six cantons romands et du Tessin. Son but est d'accompagner, de coordonner et de valoriser les actions des cantons membres, à l'heure où les administrations publiques sont confrontées à un environnement en pleine mutation et doivent s'adapter aux nouvelles technologies ainsi que gérer la transition numérique de la société. Cette nouvelle entité a pour mission d'élaborer une vision politique commune portant sur la prise en compte du numérique en mutualisant les réflexions et en échangeant sur les solutions entre cantons. Elle vise à coordonner les actions et de porter la voix des cantons auprès des autorités cantonales et fédérales.

En 2020, une séance a été organisée le 29 octobre à Lausanne, au cours de laquelle deux thèmes principaux ont été abordés :

- > Covid-19 : quels enjeux en matière de numérique sont apparus durant la période de la crise sanitaire ? ;
- > L'identité numérique suisse.

## 1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme mentionné dans les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

## 1.5 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et des décrets d'une part, et des ordonnances d'autre part, adoptés en 2020 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

### 1.5.1 Lois et décrets

Décret du 6.02.2020 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019

Loi du 26.06.2020 modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations)

Décret du 19.08.2020 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2019

Loi du 17.09.2020 sur les jeux d'argent (LAJAR)

Loi du 17.09.2020 portant adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse et à la convention romande sur les jeux d'argent

---

Loi du 14.10.2020 approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19

Loi du 16.10.2020 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Loi du 17.11.2020 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

Décret du 17.11.2020 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Loi du 18.12.2020 adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation

### 1.5.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 6.04.2020 sur les mesures urgentes et temporaires en matière fiscale pour maîtriser la crise du coronavirus

Ordonnance du 16.06.2020 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (corps professoral de la HEP-PH FR)

Ordonnance du 29.06.2020 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (administration générale, surveillance, cuisines, technique et scientifique)

Ordonnance du 17.08.2020 relative à la suspension des intérêts moratoires sur les acomptes perçus pour la période fiscale 2020

Ordonnance du 1.09.2020 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat

Ordonnance d'exécution du 8.09.2020 de l'ordonnance fédérale relative à l'imputation forfaitaire d'impôts

Ordonnance du 12.10.2020 sur le travail mobile du personnel de l'Etat

Ordonnance du 9.12.2020 concernant la fixation des échelles de traitements du personnel de l'Etat pour l'année 2021

Ordonnance du 9.12.2020 relative à la perception de l'impôt à la source

Ordonnance du 9.12.2020 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande

Ordonnance du 14.12.2020 modifiant l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale

## 2 Administration des finances (AFin)

---

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

### 2.1 Activités

Au début 2020, dès la manifestation des premiers effets de la pandémie, l'Administration des finances (AFin) a pris l'initiative de se mettre à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) afin de l'appuyer pour toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. Des séances régulières avec le chef OCC et les principaux services concernés ont permis tout au long de l'année de garantir un suivi régulier et d'anticiper les besoins financiers qui se sont fait jour progressivement. Des dispositions ont été prises au sein de l'AFin afin de garantir les prestations essentielles liées au trafic des paiements ainsi que pour assurer la mise à disposition des moyens financiers extraordinaires nécessaires, d'abord pour les aspects sanitaires (matériel de protection), puis dès la mi-année pour soutenir les secteurs économiques touchés.

La priorisation qu'il a été nécessaire de mettre en œuvre a eu pour effet de ralentir significativement la réalisation de différents projets et l'exécution de tâches particulières. Le projet de transformation SAP a subi un ralentissement important, le développement de la gestion des participations financières de l'Etat a été momentanément interrompu et le programme de réalisation des examens de subventions a été adapté.

Dans ce contexte, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : la préparation et le suivi financier des mesures de soutien découlant du Covid-19, l'élaboration du budget 2021, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que la gestion par prestations et la comptabilité analytique. L'exercice 2020 marque également la poursuite du projet de transformation du progiciel SAP, dans un rythme toutefois largement revu. L'AFin a également porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le Service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire.

### 2.1.1 Les mesures de soutien Covid-19

Au cours de l'année écoulée, l'AFin a été fortement impliquée dans la préparation et le suivi financier des mesures décidées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour faire face aux impacts sanitaires et économiques du Covid-19. Elle a tout d'abord contribué activement aux travaux de l'OCC et de la Task Force DSAS, en apportant en particulier son soutien à la résolution des questions d'ordre financier, souvent inédites, auxquelles ces entités ont été confrontées.

L'AFin a également collaboré, que ce soit au sein de groupes de travail ad hoc ou dans le cadre de l'examen des propositions soumises au Conseil d'Etat, à l'élaboration des deux paquets de mesures urgentes de soutien à l'économie et à la population fribourgeoises adoptés au cours du premier semestre 2020.

Elle a de plus été représentée dans la Task force mise sur pied pour préparer le plan cantonal de relance et a été chargée par le Conseil d'Etat d'apporter un soutien particulier à la DEE dans la finalisation de ce plan et la préparation du décret y relatif accepté par le Grand Conseil en date du 13 octobre 2020.

L'AFin a enfin été intensément consultée dans la préparation des diverses mesures de soutien complémentaires décidées durant l'automne par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil (complément RHT/APG en faveur des dirigeants, aide aux cas de rigueur, contribution aux loyers ou charges hypothécaires des établissements contraints à la fermeture, complément RHT aux employés d'établissement contraints à la fermeture).

Sur la base des informations récoltées auprès des services et Directions directement chargées de leur mise en œuvre, l'AFin assure un suivi financier général des mesures susmentionnées. Après certaines réallocations des moyens, le montant total mis à disposition par l'Etat pour la période 2020–2022 atteignait plus de 180 millions de francs à la fin 2020, sans tenir compte de divers allègements fiscaux additionnels qui s'appliqueront à partir de 2021 :

<b>Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, état au 31.12.2020</b>	<b>Montant en francs</b>
OCC / Task Force DSAS	18 800 000
Mesures urgentes (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> paquets)	45 174 500
Plan de relance	63 330 000
Autres mesures (RHT/APG dirigeants, cas de rigueur, mesures pour les établissements contraints à la fermeture et leurs employés)	53 300 000
<b>Total</b>	<b>180 604 500</b>

### 2.1.2 Le projet de budget 2021

L'établissement du projet de budget 2021 a été rendu difficile en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (181,7 millions de francs), marquée notamment par les divers effets de la crise sanitaire, qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Elle était sensiblement plus élevée que l'excédent de charges prévu pour l'année 2021 au plan financier actualisé (57,7 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 8 septembre 2020, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2021 qui correspond à ces principes et objectifs.

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le Grand Conseil a modifié le projet de budget 2021 afin d'augmenter d'une part, le soutien de l'Etat en faveur des partis politiques et d'autre part, les subventions

---

cantoniales pour les soins et l'aide familiale à domicile. L'excédent du compte de résultats reste cependant inchangé, une compensation financière ayant été trouvée, conformément aux exigences légales en la matière. Le budget 2021 finalement adopté le 17 novembre 2020 présente les principaux résultats suivants :

- > Excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 163,8 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 74,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 40,31 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

### 2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2020, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 220 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : les modalités d'application de la réforme de la fiscalité des entreprises, le projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées. Cet important travail réalisé « en amont » contribue sans aucun doute à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également, à l'attention du Directeur des finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2020, l'AFin a de nouveau été sollicitée pour les travaux et dossiers en rapport avec le développement du site de Bluefactory et des différentes plateformes qui y développent leurs activités, en particulier les sociétés BCC SA et SICHH SA.

### 2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2020, l'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2021 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2021 ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources et interventions coordonnées au niveau de la Conférence des directeurs des finances (CdF) et de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ;
- > réexamen de la répartition des tâches : réponses à divers questionnaires de la CdC et du DFF ; soutien au Directeur FIN dans la préparation des séances de l'organe de pilotage politique ; transmission des informations au sein de l'administration cantonale ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2019 ; réponse à des questionnaires de l'AFF et de l'OFEV, échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
- > entretien des contacts administratifs avec la CdF, la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), le DFF et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

### 2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2020, la section NIGEFI a principalement œuvré, en collaboration avec le SITel et dans le cadre du projet S/4 Finances (transformation SAP), aux travaux d'initialisation et de conception de la future solution SAP. Elle a notamment collaboré :

- > à la mise en œuvre des infrastructures techniques et logiciels nécessaires à la nouvelle solution ;
- > à l'élaboration de l'appel d'offres publics (Lot 2) ;
- > à la préparation et à la conduite d'une quarantaine d'ateliers visant à la conception globale de la future solution.

Parallèlement aux activités du projet S/4 Finances, la section a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP.

Elle a également réalisé diverses actions permettant la mise en œuvre de l'outil de facturation SAP auprès du Service public de l'emploi, de la Commission d'expropriation et de l'Organe cantonal de conduite afin de permettre le traitement de la facturation du matériel de protection.

Au niveau du trafic des paiements, la section a adapté le système afin de garantir la lecture et le paiement des « QR » factures dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020. En franchissant cette nouvelle étape, l'Etat est désormais en mesure de traiter les factures émises selon ce nouveau format. Ces ajustements ont ainsi permis de clôturer les adaptations nécessitées par les nouvelles normes liées au trafic des paiements au niveau national (ISO 200022).

### 2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

#### **Examens des subventions 2020**

Cinq examens ont été réalisés en 2020 et seront présentés lors de la séance de la Commission ad hoc prévue le 31 mars 2021 (la séance du 3 décembre 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie). Le solde des examens planifiés en 2020 devrait être réalisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Malgré la situation sanitaire peu favorable à la réalisation des examens au sein des services, le retard pris par rapport à la planification initiale peut être considéré comme léger.

#### **Contrôle régulier des prescriptions de la LSub**

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2020 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 36,88 % et le budget 2021 un taux de 40,31 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

#### **Autres tâches liées au domaine des subventions**

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

### 2.1.7 Les comptes 2020

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et



administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2020 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Ces documents sont disponibles sur le site de l'AFin à l'adresse :

<https://www.fr.ch/afin/institutions-et-droits-politiques/finances-publiques/comptes-de-letat>

### 2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le Service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2019 et 2020 :

	2019	2020
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 694.17	1 755.41
Ecritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	11 008	11 661

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2020, le volume des placements s'élève à 917 millions de francs (999 millions de francs en 2019). Le nombre de prêts se monte à 46 (45 en 2019). L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (7,50 millions, 103 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (6,08 millions, 12 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

### 2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a pour mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce Service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturants avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2020, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 293 millions de francs (301 millions de francs en 2019). Cela correspond à près de 203 600 factures (221 200 en 2019). A fin 2020, les poursuites en cours se montent à 493 700 francs (703 315 francs en 2019) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 500 (780 en 2019). A signaler que pour l'année 2020, l'encaissement par cash et cartes représente 31 117 factures pour un montant de plus de 3,4 millions de francs.

#### 2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. A noter qu'en raison de la pandémie de Covid-19, il a été exceptionnellement renoncé à la situation périodique à fin avril. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir rapidement les difficultés qu'il y aurait

---

aux comptes 2020 à compenser entièrement les dépassements annoncés, dont un volume important découlait des effets de la crise sanitaire.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2020, celui-ci a admis 45 demandes (35 en 2019) portant sur un montant total de quelque 56,4 millions de francs (12,2 millions de francs en 2019), représentant le 1,53 % (0,34 % en 2019) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2020. Ce sont les arrêtés y relatifs qui doivent être ratifiés par le Grand Conseil. Le volume de crédits supplémentaires en 2020 est très largement supérieur à celui de l'année précédente puisqu'il représente plus de trois fois celui de la moyenne entre 2002 et 2019 et figure ainsi comme le plus élevé de la période. Dans une large mesure, les dépassements de crédits autorisés durant l'exercice 2020 ont un caractère inéluctable, car découlant des effets de la crise sanitaire. Ainsi, le montant des crédits supplémentaires pouvant être considérés comme liés directement ou indirectement à la pandémie de Covid-19 atteint un peu plus de 41,4 millions de francs, soit quelque 73 % du total. Défalcation faite de cette somme, le volume des crédits supplémentaires « ordinaires » se serait élevé à environ 15 millions de francs. Cela correspond plus ou moins aux montants présentés ces quatre dernières années. En pourcentage des dépenses effectives également (0,41 %), on se rapproche du taux observé les années précédentes.

A relever que plus des trois quarts du volume des dépassements susmentionnés (soit quelque 44 millions de francs) concernent les prestations du HFR (uniquement pour les coûts liés à la pandémie), les prestations complémentaires AVS/AI, les hospitalisations hors canton, le financement de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) ainsi que les subventions cantonales pour les EMS. Il y a lieu de relever qu'environ 89 % de ces dépassements sont induits, comme indiqués plus haut, directement ou indirectement par la crise sanitaire.

A noter qu'à l'exception des coûts supplémentaires de 28 millions de francs liés à la pandémie de Covid-19 au HFR, tous les autres crédits supplémentaires, pour un montant total de quelque 28,4 millions de francs, ont pu être entièrement couverts.

Il y a lieu de relever que des crédits supplémentaires, portant sur un montant total de 73,6 millions de francs, avaient déjà été approuvés par le Grand Conseil selon la loi du 14 octobre 2020 approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19.

A noter que d'autres mesures ont été mises en place en 2020 et financées sous la forme de crédits supplémentaires. On peut citer notamment la mesure relative au complément RHT et à l'indemnité APG selon la loi du 14 octobre 2020 complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes pour un montant de 25 millions de francs. S'ajoutent également le soutien financier à de petites entreprises ou des indépendants exploitant un établissement ou une installation accessible au public dont la fermeture a été ordonnée par les autorités lors de la deuxième vague de coronavirus à hauteur de 12 millions de francs ainsi que celui prévu pour les employés d'entreprises contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus pour un montant de 1,3 million de francs.

Au final, les engagements liés aux mesures que le Conseil d'Etat a prises afin de lutter contre la pandémie et pallier les incidences économiques et sociales correspondent ainsi en 2020 à un coût global très important (111,9 millions de francs), auxquels s'ajoutent les crédits supplémentaires directement ou indirectement liés à la crise sanitaire acceptés par le Conseil d'Etat durant l'année 2020 et qui doivent être ratifiés par le Grand Conseil (41,4 millions de francs). Quant aux crédits supplémentaires « ordinaires », ces derniers se montent à quelque 15 millions de francs. Au total, la somme de ces différents crédits décidés en 2020 s'élève à 168,3 millions de francs.

---

### 2.1.11 Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière

La mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

En 2020, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP et la CA, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier SAP 4/HANA). Dès le début de la pandémie, il a été demandé à la section d'adapter sa mission et d'appuyer notamment l'OCC pour toutes les questions financières. Une collaboratrice de la section a été déléguée à cette mission particulière dès le printemps. De plus, la section a accompli un nombre important de tâches spécifiques à la crise engendrée par le COVID-19, en particulier dans le suivi financier des mesures économiques et sanitaires ainsi que dans l'analyse de demandes de soutien dans le domaine de la culture.

#### **Comptes GpP 2019**

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les coûts, les recettes et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2019 et apporté son soutien aux unités concernées.

#### **Controlling GpP au 31.12.2019 et 31.08.2020**

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2019 et au 31 août 2020 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

#### **Budgets GpP 2021**

Les unités GpP ont établi les budgets 2021 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

#### **Adaptation de la GpP et développement de la comptabilité analytique**

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de CA, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion. Entre autres, pour la GpP, elle a accompagné l'intégration de l'ancien Service de la nature et du paysage au sein du Service des forêts et de la nature pour les comptes 2020 et continué à soutenir le Service de l'informatique et des télécommunications dans sa réflexion d'adaptation de sa GpP. Pour la CA, elle a finalisé la comptabilité analytique auprès de l'Administration des finances ainsi que procédé à la mise en place d'un suivi de gestion avec quelques prestations auprès du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

### 2.1.12 Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, l'AFin a préparé un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat, avec la collaboration de toutes les Directions. Cette recherche s'est avérée plus fastidieuse que prévu, le nombre d'entités concernées ayant été largement sous-estimé. La liste compte au final plus d'une centaine de participations.

Une fois la liste exhaustive établie, le Conseil d'Etat s'est penché sur la catégorisation et le tri des participations. Il décidera ensuite de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie, plus particulièrement en ce qui concerne les participations stratégiques. Des discussions à ce sujet ont été menées lors des Journées au blanc 2019 et 2020 du Conseil d'Etat. Les travaux ont toutefois été suspendus du fait de la priorisation des tâches que l'AFin a assuré depuis le début de la pandémie, afin de soutenir le dispositif que l'Etat a mis sur pied dans ce cadre.

En parallèle, l'AFin continue à assurer le suivi financier des entités principales.

### 2.1.13 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, Collège Ste-Croix, GYB, rénovation de l'ancien laboratoire cantonal, Hôtel cantonal), comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges, routes de contournement de Marly-Matran, Romont, Prez-vers-Noréaz et de Kerzers, HAE, plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, maintien de la valeur du réseau POLYCOM), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, plans de mobilité, structures territoriales, château de Bulle, caserne de la Poya, loi sur le personnel, stratégie agroalimentaire. PA4 Agglomération de Fribourg) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2021 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2019 et le budget 2021 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2019 et au budget 2021 ;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2020 ;
- > édition du dépliant 2020 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > participation à l'OCC et séances régulières avec le chef OCC ;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
- > participation active de l'AFin aux travaux relatifs au référentiel cantonal (QUID4) que pilote la Chancellerie d'Etat ;
- > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire, mise en œuvre du MCH2) ;
- > participation à diverses enquêtes statistiques financières pour l'Administration fédérale des finances (AFF).

## 3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur : Alain Mauron

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Taxations fiscales

##### 3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2020, le Service cantonal des contributions (SCC) a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2019.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Le logiciel FriTax a été utilisé par plus de 80 % (78 % en 2019) des contribuables. Plus de 37 000 déclarations (42 000 en 2019) ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 109 000 déclarations (102 000 en 2019) ont été déposées de manière électronique.

75 % des utilisateurs de FriTax ont choisi le dépôt électronique de la déclaration fiscale, soit 59 % de l'ensemble des contribuables fribourgeois. Il reste encore 37 700 contribuables (20 %) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

Il est à relever qu'à fin décembre 2020 plus de 86 % (85 % en 2019) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2019. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 15 123 (24 228 en 2019) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émoulement de 20 francs. De plus, 736 fiduciaires ou associations (712 en 2019) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 16 465 (17 283 en 2019) contribuables.

### 3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2020 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2018. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2019. A la fin décembre 2020, environ 66 % (60 % en 2019) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2019.

En termes de nombre de dossiers, le secteur des personnes morales traite 15 607 dossiers au 31 décembre 2020. Ce chiffre est en hausse d'environ 0,2 % par rapport à la situation au 31 décembre 2019 (15 579 dossiers).

Dans le cadre des travaux d'investigation, en raison de la pandémie, le secteur a favorisé les demandes de pièces plutôt que les contrôles extérieurs. Ainsi, seules 9 expertises externes (94 en 2019) ont été effectuées.

D'autres activités peuvent être signalées cette année, notamment, les adaptations du système informatique ainsi que la formation du personnel en lien avec la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) ainsi que le début des travaux de dématérialisation des dossiers papiers.

Depuis la période fiscale 2006, le SCC met à disposition des personnes morales une plateforme de dépôt en ligne des déclarations fiscales. Cette plateforme appelée DI-PMWeb est utilisée par environ 28 % des personnes morales.

### 3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2020, 35 (47 en 2019) décisions d'exonération ont été notifiées et 33 décisions sont entrées en force (47 en 2019), dont 3 concluent au refus de l'exonération (1 refus, 1 retrait après réexamen, 1 refus par décision sur réclamation).

8 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision (5 en 2019) mais à un préavis (6 préavis négatifs et 2 positifs). Aucune décision n'a été contestée par voie de recours. Par ailleurs, 60 (33 en 2019) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2020, 43 (27 en 2019) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 5 (6 en 2019) anciennes décisions d'exonération sont en cours de réexamen en 2020.

### 3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. En 2020, le secteur a notifié 3026 (2988 en 2019) taxations.

### 3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2020, 973 (1160 en 2019) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2019	2020
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	12 458 000	10 115 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	676 000	989 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	3 426 000	2 089 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

<b>Dénonciations spontanées</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	10 780 000	8 450 000
Nombre de cas	530	280
Capitaux non-déclarés	290 503 489	240 933 000
Revenus non-déclarés	20 503 489	11 889 000

<b>Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	235 504	181 000
Nombre de cas	47	35
Capitaux non-déclarés	17 480 406	23 413 000
Revenus non-déclarés	708 416	220 000

### 3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2020, 5590 (5619 en 2019) débiteurs ont décompté l'impôt pour 19 499 (19 894 en 2019) personnes imposées à la source pour la période fiscale 2019.

### 3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

La tâche d'établir une liste cantonale des décès destinée à une publication mensuelle dans la Feuille officielle a été déléguée à l'Administration des finances par convention du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Durant l'année 2020, le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a enregistré 2 127 décès (1 819 en 2019) et a établi à cet effet 119 bordereaux d'impôt sur les successions (178 en 2019). L'ISD a également établi 24 bordereaux d'impôt sur les donations (34 en 2019) sur les 99 avis de donations reçus (111 en 2019).

Durant l'année 2020, l'ISD a traité 4 réclamations déposées à l'encontre de ses bordereaux et un recours au Tribunal cantonal.

## 3.1.2 Encaissement

### 3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2020 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2020 à janvier 2021 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 54 665 contribuables (54 855 en 2019) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2019, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 240 000 comptes (221 000 en 2019).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 23 082 arrangements de paiement fermes (27 006 en 2019), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 17 134 commandements de payer (22 322 en 2019). Il a également déposé 207 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (210 en 2019).



La cellule « ADB », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2020 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés en 1997 se prescrivent le 31 décembre 2017, ceux délivrés en 2000 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2020, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2020, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020 s'élève à environ 1 965 000 de francs (2 815 000 en 2019).

### 3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2020, 37 communes (37 en 2019) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 119 communes (123 en 2019) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

### 3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. En 2020, 234 (267 en 2019) demandes ont été traitées. 92 (119 en 2019) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

### 3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2020, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2019	2020
CSI 1 (certificat salariés)	9 (9)	5 (6)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	1 (4)	0 (0)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales)	2 (3)	1 (1)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (0)	1 (3)

### 3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a adapté son système d'information afin de mettre en œuvre la réforme fiscale pour les entreprises. Il a également élaboré la révision de la LICD suite à divers instruments parlementaires acceptés par le Grand Conseil. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Il a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2020, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.



### 3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2018 ont été publiées en novembre 2020. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC <https://www.fr.ch/dfin/scc>. Il en est de même pour celles des années précédentes.

### 3.1.6 Collaboration

#### 3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 4 980 000 (5 025 000 en 2019) documents représentant environ 2 190 000 (2 140 000 en 2019) envois durant l'année 2020. Près de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

#### 3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans cette structure. Le canton de Fribourg est ainsi présent au sein du comité de la CSI, dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance » et au groupe de travail « fortune mobilière »), dans la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse », mais seulement jusqu'au 31 mai 2020), ainsi que dans le groupe de travail « échange automatique de renseignements ».

### 3.1.7 L'informatique au SCC

#### 3.1.7.1 Dématérialisation

Face à la situation sanitaire et en raison des mesures de précaution pour le personnel, le SCC a redoublé d'efforts pour augmenter son efficacité en matière de dématérialisation. Une adaptation du suivi et de la traçabilité de la déclaration a été implémentée, augmentant de fait la sécurité de l'information dans ce domaine.

Le SCC a également mis en service le flux de dématérialisation PM (implémenté en 2019), détruit ses archives des années fiscales 2009 et 2010, et réorganisé tous ses locaux d'archivage.

#### 3.1.7.2 Projets métiers

##### 3.1.7.2.1 Taxation des personnes physiques et Encaissement

L'application de BackOffice TaxPP&Enc permettant de gérer la prestation d'impôt des personnes physiques (taxation et encaissement) a intégré les évolutions suivantes :

- > relevé Fiscal Electronique ;
- > politique Energie 2050 ;
- > mise en conformité de l'imputation forfaitaire d'impôt ;
- > QR-Facture (mis en service au premier trimestre 2021) ;
- > adaptations pour suspendre le calcul de deux types d'intérêts moratoires sur acompte 2020 ;
- > répartition de la part cantonale à l'IFD.

### 3.1.7.2.2 Imposition à la source

Des adaptations à la nouvelle loi sur l'imposition à la source et différentes évolutions augmentant l'efficacité et l'efficacité des processus ont été intégrées à TaxIS.

### 3.1.7.2.3 Gouvernance Data

Le SCC, fort des compétences acquises en matière de gestion des données, a migré le reporting actuel – taxation des personnes physiques et encaissement – devenu obsolète, vers une plateforme moderne qui sera le socle pour y ajouter d'autres prestations fiscales. Outre la restitution des informations auprès des métiers et de la direction du SCC, elle permet également de piloter certains processus et d'automatiser certaines activités de contrôle.

### 3.1.7.3 Maintenance applicative et évolutive

Comme chaque année, les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet non seulement de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques mais également de corrections participant à leur conformité.

Des projets consistant à éponger la dette technologique des applications du SCC ont également été mis en place, avec un premier lot d'amélioration du socle technologique sur les prestations PM, PP et l'encaissement. Deux autres lots pour chacune de ces prestations doivent être poursuivis en 2021, 2022 et 2023.

### 3.1.7.4 Gouvernance du SI SCC

Face aux enjeux croissants des systèmes d'information dans l'administration, et plus spécifiquement au SCC, des restructurations et des transformations internes ont été mises en place pour gouverner de manière conforme et adéquate le système d'information avec les processus ad hoc. Les réflexions et les transformations se poursuivront ces deux prochaines années.

## 4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation telles que la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement des salaires du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, quelque 19 500 personnes (personnel de l'Etat et institutions) reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

#### 4.1.2 Administration du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2020, 722 postes de travail ont été publiés (741 postes en 2019 et 771 en 2018), ce qui correspond à l'insertion de 1112 annonces dans les différents canaux de publication. 827 préavis salariaux, ainsi que 1269 contrats et avenants ont été établis. En 2020, 324 (353 en 2019 et 254 en 2018) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 25 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

#### 4.1.3 Rémunération du personnel

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées aux salaires : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

#### 4.1.4 Développement du personnel et de l'organisation

Le SPO via la section « Développement du personnel et de l'organisation » apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles de formation, de conduite, d'organisation et de gestion. Il fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2020, le SPO a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > formations sur mesure ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > réflexion de fusion d'unités ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges et d'organigrammes.

Le SPO a suivi divers projets en tant que membre du COPIL ou du COPRO. Il a accompagné via le projet FR-Innov 18 unités afin de promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficience). C'est deux fois plus qu'en 2019. Le SPO a également développé et mis à disposition des instruments RH pour le soutien des collaborateurs et des collaboratrices de l'Etat comme par exemple le guide « Les bonnes pratiques pour le travail mobile ».

En 2020, l'interruption des cours de formation continue en raison du Covid-19 a engendré une diminution de plus de 50 % du nombre de participants et participantes :

	Participations 2019	Participations 2020	Nbre cours 2020
Formation continue tout public	899	419	40

	Participations 2019	Participations 2020	Nbre cours 2020
Formation continue des cadres	116	78	12
Formation linguistique	31	15	3
Formation informatique	235	110	41
<b>Total</b>	<b>1281</b>	<b>607</b>	<b>93</b>

Le SPO et la HEG collaborent avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg de participer à certains cours de leur programme (4 en 2020). Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

En 2020, le SPO a préavisé 53 conventions de formation (76 en 2019).

Dans le domaine de la formation des cadres, trois sessions du cursus introductif destiné aux nouveaux cadres intermédiaires (moins de 2 ans d'ancienneté dans le poste/la fonction) ont été organisées en 2020, avec 49 participants et participantes issu-e-s de toutes les Directions (45 en 2019). En 2021, trois nouvelles sessions auront lieu pour les nouveaux cadres intermédiaires, une session pour les nouveaux cadres supérieur-e-s et deux sessions dites de perfectionnement pour les cadres intermédiaires ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans leur poste/fonction. Le concept des formations managériales pour les cadres dirigeants a pour sa part été validé par le Conseil d'Etat en 2020.

Par ailleurs, 16 nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation continue en 2021, dont cinq pour les cadres, et deux visant à soutenir le bilinguisme à l'Etat de Fribourg.

Le SPO veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue, promeut l'apprentissage à l'Etat et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2020, 151 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 118 d'entre elles ont participé à l'une des deux journées d'accueil. A la fin 2020, l'Etat-employeur compte 381 apprenti-e-s (385 en fin d'année 2019) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 28 stagiaires longue durée du modèle 3+1, contre 33 en 2019.

En 2020, plusieurs formations des apprenti-e-s n'ont pas eu lieu en raison du Covid-19. Dès lors, le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2019	2020
Formation continue et interne des apprenti-e-s (SPO)	418	167

#### 4.1.5 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Système d'information RH », assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, au calcul du budget du personnel, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

#### 4.1.6 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2020, il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices.

#### 4.1.7 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. Dans ce contexte, en 2020, 288 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section.

En 2020, la masse salariale de l'ensemble du personnel de l'Etat soumise à la LAA était de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2020 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool. Suite à un appel d'offre public, Visana remplacera dès janvier 2021 le Pool d'assureurs.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Plus de 3000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, pour la SUVA 14,50 % et pour la Bâloise 85,49 % en 2020. Le 39,13 % relève d'accidents professionnels et le 60,86 % d'accidents non professionnels. Environ 38 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2018	2019	2020
Nombre de cas d'assurance LAA	2 919	3 007	3 577
Accidents/maladies professionnels	609	635	1 400
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	4 931	4 954	4 927
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	32 607	33 789	30 905

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2018	2019	2020
de l'assurance-invalidité	841 659	773 207	1 061 929
de l'assurance militaire	3 289	662	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 350 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2020 et environ 130 assurances par convention ont été conclues.

#### 4.1.8 Consultation Espace santé-social

Tout au long de l'année 2020, la consultation Espace santé-social (CESS) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci. De plus, afin d'aider le personnel à faire face à cette période particulièrement difficile et ayant nécessité de nombreuses adaptations de la part de tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices, des guides spécifiques pour les cadres et l'ensemble du personnel ont été élaborés.

La CESS, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 223 nouveaux dossiers en 2020. Au total, 504 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés. 46 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (13 équipes). Durant l'année, 259 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (35 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (31 %), sont également très souvent évoquées, même si la CESS a constaté une diminution de ce type de problématique durant le semi-confinement du printemps et la mise en place du télétravail généralisé. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi la CESS pour des difficultés financières (7 %), des problèmes familiaux (3 %), des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir diverses informations à caractère psycho-social (20 %).

Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a légèrement diminué en 2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes suivies	438	446	527	576	504

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants et intervenantes. Vu la situation pandémique, le nombre de rencontres de visu a bien entendu diminué au profit des téléphones (y compris visioconférences) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Rencontres avec la personne concernée	299	342	414	433	224
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	89	124	144	120	55
Entretiens de réseau/bilans/médiations	85	123	175	165	126
Téléphones avec la personne concernée ou un tiers	1 548	2 040	2 010	1 771	2 052
Echanges d'emails avec la personne concernée ou un tiers	1 698	2 481	3 336	3 412	3 587

La CESS assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Au 31 décembre 2020, 46 personnes étaient engagées sur ce crédit ; de nouveaux engagements sur ce crédit sont d'ores et déjà prévus pour 2021.

Le SPO assume également la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien. En 2020, 14 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Après analyse, aucune n'a finalement été présentée au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 3 dossiers ont été traités en collaboration avec CARITAS Fribourg (2 pour le désendettement, 1 pour l'aide à la gestion de budget).

#### 4.1.9 Santé et sécurité au travail

Le SPO a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST).

Durant l'année 2020, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Quatre modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 60 collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2020 : 9 cours ont été mis sur pied et 87 collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à une reprise.

Comme lors des deux dernières années, une campagne de vaccination a été proposée aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Plus de 250 personnes ont été vaccinées lors de séances réparties sur 4 jours. Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser, pour trois ans, cette mesure.

#### 4.1.10 Evaluation des fonctions

Le SPO, conformément aux mandats du Conseil d'Etat, effectue l'évaluation de l'ensemble des fonctions répertoriées à l'Etat de Fribourg, selon le système Evalfri. Le SPO assure également la gestion et le développement de ce système en réalisant et veillant à la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat. Il assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu cinq séances plénières pour traiter les évaluations des 14 fonctions enregistrées dans la deuxième étape du cinquième mandat et celles du corps professoral de la HEP-PH FR ; à la suite desquelles le Conseil d'Etat a adopté deux ordonnances modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat. Suite à cela, le SPO, en collaboration avec les Directions concernées a procédé à l'application des nouvelles classes de traitement à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices rattaché-e-s aux fonctions évaluées (plus de 500 collaborateurs et collaboratrices).

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, le SPO a enregistré les requêtes concernant les fonctions de technicien/ne en radiologie, d'enseignant/e primaire et de garde-faune et a tenu six séances de consultation de dossier.

Régulièrement, le SPO analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence lors des réorganisations, des promotions annuelles ou de nouveaux engagements. Dans ce cadre, plusieurs postes de travail ont été évalués.

Le SPO est également sollicité pour répondre aux études salariales intercantonales.

## 4.2 Projets

### 4.2.1 Politique du personnel

Après deux ans et demi de travaux menés activement par un groupe de travail interdirectionnel, sur la base également de la participation de collaborateurs et collaboratrices durant les Cafés RH ainsi que d'une enquête auprès du personnel en 2019, le plan d'action de la nouvelle Politique du personnel de l'Etat de Fribourg a été adopté par le Conseil d'Etat en février 2020. Durant les six prochaines années, différentes actions réparties au travers de sept axes stratégiques vont permettre à l'Etat-employeur de rester un employeur attractif afin de conserver et d'attirer des collaborateurs et collaboratrices motivés et compétents. En 2020, diverses actions ont été mises en place :

#### **Axe stratégique « Encourager les nouvelles formes travail » :**

- > mise à jour de l'ordonnance sur le travail mobile : l'ordonnance du 12 octobre 2020 sur le travail mobile offre un cadre juridique souple et améliore les conditions de travail du personnel ;
- > modification du règlement sur le temps de travail : sur la base notamment du vécu durant la pandémie du Covid- 19, un avant-projet a été élaboré et mis en consultation en décembre 2020. Il vise à offrir davantage de flexibilité dans l'organisation du temps de travail et de permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle ;
- > promotion du temps partiel : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les postes à temps plein et partiel sont en principe mis au concours avec une fourchette de taux d'activité (ex. 50 - 60 %, 80 - 100 %).

#### **Axe stratégique « Soutenir l'encadrement » :**

- > concept de développement des compétences managériales pour accompagner les cadres dès leur entrée en fonction (ex. formations introductives) et de les soutenir tout au long de leur carrière (ex. perfectionnement en lien avec leur poste et formation continue à l'aide du programme de formation de l'Etat).

#### **Axe stratégique « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur » :**

- > mise à disposition d'un instrument de conduite par objectifs, de développement et d'évaluation (ODE) : un instrument simple d'usage a été établi pour faciliter les échanges entre supérieur-e-s hiérarchiques et collaborateur-trice-s, notamment concernant les tâches de fixation d'objectifs et les discussions sur le développement personnel.



## **Axe stratégique « Placer la digitalisation au service de l'humain » :**

- > le projet de dématérialisation des dossiers du personnel gérés par le centre de paie SPO a connu une grande avancée en 2020. Tous les dossiers papier (environ 12 000) ont été scannés et importés dans OnBase (solution GED choisie par le SITel pour tous les projets de dématérialisation). Dès le début de l'année 2021, le projet se poursuivra avec l'implémentation de processus informatisés et l'insertion de documents d'autres sections du SPO dans OnBase ;
- > pour le recrutement du personnel, le remplacement du logiciel actuel ProRecrute par l'outil SAP Successfactors aura lieu en 2021.

### **4.2.2 Révision de la LPers/RPers**

La révision de la Loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) suit son cours. Suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la délimitation du périmètre de révision en date du 24 septembre 2019, le SPO et un groupe de travail interdirectionnel se sont affairés à la rédaction du projet et du message, les travaux de préparation étant à chaque fois élaborés par le SPO et discutés au sein du groupe de travail. Le projet et le message ont été soumis au Conseil d'Etat au printemps 2020. Le 29 juin 2020, ce dernier a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le personnel de l'Etat ainsi que de l'avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement du personnel de l'Etat. La consultation a duré du 1<sup>er</sup> juillet à fin septembre, avec prolongation pour les associations de personnel au 15 octobre. Les mois de novembre et décembre ont été réservés à l'analyse et la synthèse des remarques reçues ainsi qu'à l'élaboration de propositions de modifications qui seront soumises début 2021 à la DCEQP pour être discutées avec les associations de personnel.

### **4.3 Activités particulières en lien avec le Covid-19**

Suite à l'évolution de la pandémie de Covid-19 et afin de protéger les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat tout en assurant les prestations, le Conseil d'Etat a adopté le 23 mars 2020 des Directives relatives aux dérogations aux règlements concernant le personnel de l'Etat. Ces dernières ont été adaptées à plusieurs reprises durant l'année en fonction de l'évolution de la pandémie. Une page internet dédiée au Covid-19 et destinée au personnel de l'Etat a été créée. Elle contient des réponses aux questions fréquentes, des guides pour les collaborateurs et collaboratrices ainsi que pour les cadres. Le SPO a réuni à de nombreuses reprises la conférence des entités de gestion RH pour conseiller les autorités d'engagement dans cette situation particulière. Il a participé activement à la mise en place des prescriptions sanitaires par l'Etat-employeur sur le lieu de travail. Le SPO a également soutenu l'OCC par des activités diverses (travaux RH administratifs et organisationnels).

## **5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)**

Directeur : Michel Demierre

### **5.1 Introduction**

La crise du Covid-19 a souligné encore davantage le rôle de service central du SITel, qui a permis aux services les plus exposés de gérer la crise sanitaire et économique, et qui a également permis à l'ensemble des entités de l'Etat de continuer à fonctionner en favorisant le télétravail.

Si la coordination des grands projets a souffert de la crise, il n'en demeure pas moins que le SITel a été actif sur de nombreux fronts, puisqu'il a traité pas moins de 99 projets en 2020, voir à ce sujet le chapitre « Projets – indicateurs généraux ». Le SITel – en collaboration avec ses partenaires de l'Etat – a donc continué d'œuvrer à la réalisation du programme gouvernemental de la législature. Le chapitre « Projets spécifiques » donne un aperçu des projets

---

concrétisés pour chaque objectif de la digitalisation formulé dans le « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ».

Au-delà de la forte mobilisation du SITel et en particulier de la section Technique pour aider les services de l'Etat à faire face à la crise, avec un engagement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant plusieurs semaines, cette crise a également été un accélérateur pour la digitalisation et une opportunité pour mettre en place des outils et des processus de portée générale.

Ainsi, une Directive de conduite de crise au SITel a été établie en cohérence avec les organes de conduite de crise de l'Etat (OCC et CSG-COVID). Un arrêté du Conseil d'Etat établit désormais la liste des applications qui doivent être maintenues ou rétablies de manière prioritaire en cas de crise, en plus des couches technologiques de l'infrastructure.

Un déploiement accéléré du pilote prévu avec des outils de communication unifiée (Jabber et Teams), incluant notamment la téléphonie, la vidéoconférence et la messagerie instantanée, a été nécessaire afin de permettre le télétravail au Grand Conseil, dans l'administration, ainsi que dans le domaine de l'éducation, qui a également bénéficié de Microsoft 365 pour 48 434 élèves et enseignants et enseignantes.

En plus de la mise à disposition d'environnements virtuels permettant d'utiliser un poste de travail de l'Etat à distance, le SITel a fourni 215 ordinateurs portables afin de permettre le télétravail à des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Il a également fourni les équipements et les prestations techniques pour la mise en place de centres d'appels.

Une nouvelle Directive concernant la priorisation des projets dans le cadre du processus budgétaire 2021 a été édictée. Cette directive enrichit les critères et les règles de priorisation en introduisant notamment cinq lignes directrices : (1) obsolescence, (2) sécurité, (3) socle transversal, (4) digitalisation de l'administration et guichet virtuel de la cyberadministration, (5) sectoriel et autre. Un outil de bilan économique des projets est également introduit comme critère. Cette directive a été ajustée et pérennisée dans le cadre du processus de priorisation du budget 2022.

Sur le plan stratégique, le projet d'une nouvelle « Ordonnance sur l'organisation de la digitalisation et des systèmes d'information dans l'administration cantonale » a été mis en consultation et le traitement des retours a débuté. Cette ordonnance doit permettre de faire face aux défis de la digitalisation en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués. Elle formalise les réformes opérées ces dernières années dans la gouvernance de l'informatique cantonale. Elle vise la standardisation et la cohérence afin de renforcer l'efficacité nécessaire pour la digitalisation du canton. Le traitement des retours se poursuivra en 2021 et permettra de préparer les explications utiles et les ajustements pertinents. Une modification essentielle de la gouvernance prévue par la nouvelle ordonnance a d'ores et déjà été officialisée par une modification de l'actuelle « Ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ceci afin de garantir le fonctionnement sur une année complète : il s'agit de la création d'une « Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (DSI) ». La DSI a notamment pour mission de faciliter la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information, ainsi que d'assurer la conduite opérationnelle de la transformation digitale de l'Etat de Fribourg. Elle remplace entièrement le Bureau de la CIE et elle reprend certaines attributions de la CIE, qui gardera un rôle de préavis.

Une « Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation » a été votée par le Grand Conseil, apportant des ajustements à la « Loi sur la cyberadministration » et à la « Loi sur la protection des données ». Ces ajustements permettent notamment l'utilisation systématique du numéro AVS et des numéros IDE et REE dans le référentiel cantonal, et donnent un cadre pour l'externalisation du traitement des données, y compris de données sensibles, en Suisse ainsi qu'à l'étranger. Ce cadre est applicable à l'utilisation de solutions « cloud ».

Dans le domaine financier, le SITel a présenté et discuté le mécanisme des réallocations avec la CFG du Grand Conseil, l'Inspection des finances, l'AFin et la DFIN. Un projet de « Directive sur les réallocations, reports de crédit et fonds d'infrastructure » a été rédigé afin de formaliser et d'encadrer la pratique des réallocations. Un « Rapport financier 2019 sur la digitalisation et les systèmes d'information » a également été mis à disposition de ces instances afin de donner la transparence attendue au niveau général et au niveau détaillé. Un projet de « Directive pour le

traitement des marchés publics » a également été rédigé afin de formaliser les processus du SITel assurant un déroulement optimal et une bonne communication dans le respect de la législation sur les marchés publics.

## 5.2 Ressources humaines et communication

Une section « Ressources humaines et communication » a été créée, dont la cheffe est entrée en fonction au 1<sup>er</sup> mars 2020, avec pour objectif principal de mener les réformes nécessaires au sein de la section concernant les processus RH, administratifs et de communication, pour gagner en efficacité et pour le bénéfice de tout le service. La maîtrise de la gestion des 142,05 EPT attribués au SITel est un acquis de cette année 2020. Plusieurs transformations de poste ont été effectuées durant l'année, notamment pour utiliser les reliquats d'EPT qui étaient à disposition du service et permettre la publication des mises au concours idoines.

Un autre axe a été la relance de recrutements jusqu'ici inachevés ou infructueux ainsi que l'augmentation de la visibilité du service au-delà du giron de l'Etat. Un accent tout particulier a été mis sur le marketing RH. Les outils digitaux utilisés, en accord avec la Chancellerie, ont permis d'accroître l'intérêt envers les publications de postes émises par le SITel au sein de la communauté informatique.

Indicateurs	2020 réel	2020 budget	2019 réel	2019 budget
Personnel en contrat à durée indéterminée CDI 3010.100 au 31.12 (EPT)	130,56	142,05	130,44	142,05
Mises au concours ouvertes au 31.12 (publiées ou en traitement, en EPT)	11,60	-	-	-
Mises au concours ouvertes (publiées ou en traitement, en personnes)	12	-	-	-
Recrutements achevés avec entrée en fonction (en personnes)	15	-	-	-
Recrutements achevés avec contractualisation (en personnes)	23	-	-	-
Départs durant l'année (y compris départs à la retraite, en personnes)	12	-	17	-
Départs à la retraite (en personnes)	3	-	1	-
Taux de rotation du personnel	10,35 %	-	13,40 %	-

Il est à souligner que, au 31 décembre 2020, tous les postes d'encadrement sont repourvus ; soit les chef-fe-s de section et chef-fe-s de secteur. Le directeur adjoint n'est pas remplacé suite au départ du titulaire précédent, le service ayant préféré réorganiser la section « Applications » en deux nouvelles sections. Cette réorganisation déploiera ses effets sur toute l'année 2021.

Concernant le processus Evaltic/Evalfri, le choix du référentiel swissICT comme source unique de définition des fonctions informatiques a été entériné par le SPO et la Commission d'évaluation des fonctions (CEF), avec l'accord de la DFIN.

Deux apprentis dans le métier « Informaticien CFC » ont terminé avec succès leurs examens finaux, incluant la maturité professionnelle. Les deux places d'apprentissage sont à nouveau disponibles pour la prochaine rentrée scolaire.

Les formations prévues pour le personnel du SITel ont été impactées par la pandémie de Covid-19 et n'ont pas atteint le budget planifié de 300 000 francs, mais la dépense de 181 000 francs est une proportion appréciable au vu du contexte.

## 5.3 Finances

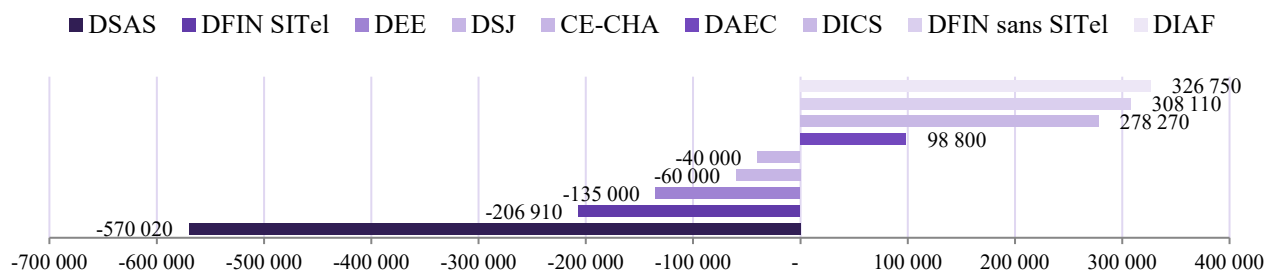
Le budget 2020 se solde par un exercice équilibré sur l'enveloppe informatique du SITel qui s'élevait à 31,4 millions de francs, ajustée à 31,2 millions de francs après réallocations, pour une dépense réelle de 31,0 millions de francs (sous réserve des écritures finales de bouclage 2020). Compte tenu d'une enveloppe informatique totale de l'Etat de 50,7 millions de francs, le budget sous la responsabilité des services hors SITel s'élevait à 19,3 millions de francs, ajusté à 19,5 millions de francs après réallocations, pour une dépense réelle de 12,7 millions de francs (sous réserve des écritures finales de bouclage 2020).

Des réallocations budgétaires pour un montant total de 16,7 millions de francs ont été effectuées. Les principaux projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont : le projet « QUID4PP : Référentiels – personnes physiques », le projet « SDA – Evolution infra réseau Transport », le projet « SAP BW4Hana : migration BW et Datawarehouse » et le projet Cloud-MS : Mise à disposition d'Office 365 pour les écoles. Des réallocations ont été

effectuées pour assurer l'évolution de la plateforme de gestion d'affaires (OnBase) et l'extension de l'infrastructure du Data Center. Les coûts liés au Covid-19, notamment en termes d'achat de matériels, de redevances et de logiciels informatiques, ont été financés par le budget du SITel pour un montant de 1,7 millions de francs.

### Réallocations 2020 par Direction

(chiffres en CHF, négatif = donateurs, positif = bénéficiaires)



En tant que service central, le SITel assure le processus d'élaboration du budget et des plans financiers concernant l'enveloppe informatique de l'Etat. Les demandes budgétaires 2021 en première lecture se montaient à 70,3 millions de francs, alors que le plafond fixé par le Conseil d'Etat pour l'enveloppe informatique était de 50 millions. Les travaux de la CIE et des Commissions spécialisées s'appuyant sur la nouvelle Directive « Lignes directrices pour la priorisation des projets au budget 2021 » ont permis d'atteindre la cible de 50 millions en deuxième lecture. Suite aux discussions en CIE et sur mandat de la DFIN, le SITel a établi des variantes d'adjonctions au montant de 2<sup>e</sup> lecture, en appliquant les critères de la Directive aux demandes reçues. Le Conseil d'Etat a fixé le budget à 53,8 millions de francs pour la troisième lecture sur la base des adjonction proposées, budget finalement ramené à 53,5 millions de francs suite à un amendement de la CFG.

## 5.4 Projets – indicateurs généraux

La méthode de gestion des projets informatiques de l'Etat de Fribourg est la méthode HERMES, créée par la Confédération. Celle-ci est composée de quatre phases : Initialisation, Conception, Réalisation, Déploiement. Chaque phase est formellement démarrée lors d'un jalon décisionnel (JD1, JD2, JD3, JD4) et le projet est clôturé par le JD5.

### 5.4.1 Nombre de projets traités

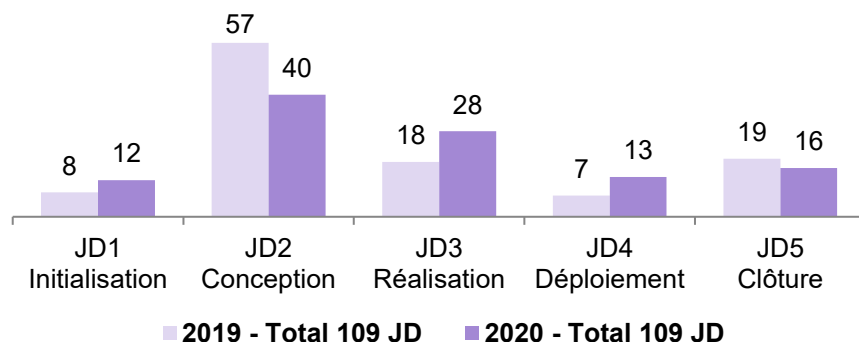
Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par l'ensemble des sections du SITel en 2020, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année (au moins le JD2 passé), ainsi que les projets qui ont été terminés en 2020 (JD5 passé). On note une augmentation de 20,73 % du nombre total de projets traités en 2020 par rapport à 2019.

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2020	Projets en cours démarrés en 2020	Projets clôturés en 2020	Total projets traités en 2020	Total projets traités en 2019
>= 3 000 000	4	00	00	04	9
>= 400 000	10	10	03	23	21
> 100 000	22	12	03	37	26
< = 100 000	11	14	10	35	26
<b>Totaux :</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>16</b>	<b>99</b>	<b>82</b>

En plus des 99 projets traités en 2020, un total de 35 missions à caractère plus technique et en général relatives au maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures et services du SITel ont également été traitées.

#### 5.4.2 Nombre de jalons décisionnels de projets passés

L'histogramme ci-dessous représente le nombre de jalons décisionnels passés en 2019 et 2020. Le nombre total inchangé de 109 JD est un signe du maintien de l'activité malgré la pandémie. On a démarré moins de conceptions, mais on a plus réalisé et déployé. Les clôtures en léger retrait confirment que l'on s'est un peu plus dispersé.



*Nota bene : ces chiffres ne peuvent être ramenés au nombre de projets, compte tenu du fait qu'un projet peut, sur une année, passer plusieurs phases et donc plusieurs jalons décisionnels.*

#### 5.5 Projets spécifiques

Ce chapitre présente une sélection de projets du portefeuille, regroupés selon les quatre objectifs principaux du Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information. Pour chaque projet, il est indiqué son numéro systématique, son nom, la phase en cours, une courte description, et les principaux résultats atteints cette année.

##### 5.5.1 L'administration 4.0 facilite la vie

###### **Projet 0542 – Cyber santé – DEP au niveau cantonal pour les acteurs de la santé – (en phase de réalisation)**

Dans le cadre de ce projet intercantonal, le SITel, au travers de la Commission Technique CARA, joue un rôle important dans le pilotage technologique du projet (suivi des tests du portail, rédaction d'un manuel de raccordement technique destiné aux acteurs de la santé du canton souhaitant se raccorder informatiquement au Dossier Electronique du Patient (DEP). L'année 2021 devrait permettre la mise en production du DEP et voir le raccordement des premières institutions fribourgeoises (HFR, RFSM) à la plateforme.

###### **Projet 0589 – eDéménagement – (en phase de réalisation)**

Mise en place d'une prestation sur le guichet de cyberadministration permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement. En 2020, une première phase de test de la prestation avec les communes pilotes a été réalisée. Un projet d'ordonnance concernant la mise en place d'un essai pilote d'annonce électronique des déménagements est en cours d'élaboration, ce qui permettra de poursuivre et finaliser cette phase pilote en 2021.

###### **Projet 0756 – MIE Moyen d'identification électronique – (en phase de conception)**

Le SITel a présenté au Conseil d'Etat un rapport sur la stratégie de l'Etat concernant les moyens d'identification électroniques et sur les actions à mener pour son introduction : ce rapport a été accepté dans sa totalité. Un appel d'offre public pour l'acquisition d'un moyen d'identification électronique unique pour toutes les prestations à la population a été mené et a débouché sur l'adjudication à la société SwissSign pour sa solution SwissID et sur sa contractualisation. L'architecture de la solution a été définie en vue d'une mise en service pour le dossier électronique du patient et de la cyberadministration en 2021.

###### **Projet 1092 – ITSM Renouveler la solution de support IT de l'Etat de Fribourg – (en phase de réalisation)**

L'Etat est confronté à la nécessité d'augmenter fortement la valeur de son portail de support pour les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et de renouveler sa solution de support IT en fin de vie, en prévoyant une extension au support digitalisé des prestations de cyberadministration envers la population et l'économie. En 2020, un premier pilote a été déployé sur un public très restreint, celui-ci sera étendu progressivement durant le premier trimestre afin de couvrir l'ensemble des publics concernés. Un soin tout particulier est accordé à l'expérience utilisateur, à

---

l'ergonomie de la solution et à l'intégration avec les outils actuellement déployés au sein de l'Etat tels que Microsoft 365.

#### 5.5.2 L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales

##### **Projet 0403 – Permis de construire : Lot 2 – (en phase de conception)**

Amélioration de la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne, par le développement des fonctionnalités des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, et de l'interfaçage avec le RegBL (registre fédéral des bâtiments et logements). Les spécifications détaillées pour les procédures fédérales ainsi qu'une première base de conception ont été faites. Ce projet prévoit une réalisation jusqu'en 2022.

##### **Projet 0895 – Déménagement du datacenter de l'ECAS – (en phase de réalisation)**

Planification du déplacement de l'intégralité des infrastructures informatiques et télécommunication actuellement situées dans le bâtiment de l'ECAS. Le SITel a réceptionné les clés de la Télécom Room des Arsenaux 41 au 1<sup>er</sup> décembre 2020, aucun problème majeur n'a été constaté. L'installation du réseau principal du datacenter a débuté.

La remise des clés des Télécom Room d'André Piller 50 aura lieu le 31 janvier 2021. Le déménagement des équipements informatiques débutera dès le 1<sup>er</sup> février 2021 pour se terminer au plus tard au 31 juillet 2021.

La remise des locaux de l'ECAS est prévue pour la fin de l'année 2021, ainsi que la clôture du projet.

##### **Projet 0912 – SDA - Evolution de l'infrastructure réseau de transport – (en phase de conception)**

Mise en place d'un nouveau réseau de transport d'information (y compris filaire, fibre optique et WiFi) et remplacement des composants obsolètes. Les équipements liés au cœur du réseau informatique sont en cours de remplacement. Un retard de plusieurs mois est à signaler à cause du Covid-19. Le concept de haut niveau de l'architecture du réseau est en cours d'établissement. Ce projet prévoit une réalisation jusqu'en 2026.

##### **Projet 0570 – Transformation SAP – (en phase de conception)**

Dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, migration et déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA avec une mise en production prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La fin de la conception est prévue le 30 juin 2021. Un appel d'offres public a été publié le 30 octobre 2020 pour rechercher des consultants SAP pour des travaux liés à la phase de réalisation. L'adjudication est prévue en février 2021.

##### **Projet 0751 – Pilote Cloud : Intégration achat informatique dans SAP Ariba (IAIS) – (à clôturer)**

Dans le cadre du programme SAP et des projets pilotes cloud, il s'agit du déploiement de la solution SAP Ariba au SITel pour les achats, avant un déploiement aux autres services de l'administration. Cette solution a été mise en production sous une forme bridée au SITel en août 2020, la solution complète n'étant pas conforme aux exigences d'hébergement en Europe formulées dans l'ordonnance des projets pilotes cloud. L'hébergement d'un module essentiel aux USA n'ayant pas pu être renégocié, Ariba ne sera pas déployé au-delà du périmètre du pilote et l'installation pilote a été décommissionnée.

##### **Projet 0369 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour le SEJ – (clôturé)**

Dans le cadre du programme de Gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, mise en place de la solution pour le secteur des milieux d'accueil du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Le processus est maintenant automatisé et remplace l'ancien système. Ce projet s'est terminé en août 2020.

##### **Projet 0702 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour le SMC – (en phase de réalisation)**

Dans le cadre du programme de Gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, mise en place de la solution pour la gestion des dossiers et affaires du service du médecin cantonal permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Ce projet se terminera à la fin du premier semestre 2022.



## **Programme 0534 – e-Justice**

Programme inscrit au plan gouvernemental 2017-2021 avec pour but de pouvoir exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice. Cela inclut notamment la communication et la consultation électronique des dossiers pour les différentes parties et intervenants, la gestion électronique des dossiers par les autorités y compris l'archivage des dossiers, le transfert numérique de données inter- et intra-autorités et la publication électronique de jugements. Ce programme, initialisé en 2019, a été réorganisé en octobre 2020 pour passer de 9 projets informatiques à 4 projets informatiques. L'intention de ce nouveau découpage est de proposer une structure orientée selon les processus métier plutôt que l'architecture logicielle. Son achèvement est prévu fin 2027, ce qui permettra notamment de s'aligner avec le projet fédéral Justitia 4.0.

### **5.5.3 L'administration 4.0 est transversale et sûre**

## **Programme 0760 – QUID4 – Référentiels et registres**

Programme subdivisé en 8 projets inscrits au plan gouvernemental 2017–2021 avec pour but la mise en œuvre d'un Référentiel cantonal, de l'alignement de quatre registres sectoriels pilotes et de l'organisation de gouvernance des données de référence.

### **Projet 0789 – QUID4PP – Référentiels : personnes physiques – (en phase de déploiement)**

Mise en place du socle technique pour l'ensemble des référentiels. La plateforme technique des référentiels et du référentiel des nomenclatures a été mise en production en janvier 2020. En mai 2020, une première consommation des adresses par le guichet virtuel a été réalisée. La partie relative aux personnes physiques sur le périmètre du contrôle des habitants a été testée. La mise en production de ce référentiel est prévue début 2021.

### **Projet 1090 – MS Cloud : Mise à disposition de Microsoft 365 (Office 365) pour les écoles – (clôturé)**

Mise en œuvre de la solution collaborative Microsoft 365 pour toutes les écoles publiques du canton pour la rentrée scolaire après les vacances d'automne 2020. MS 365 a été installé à l'ensemble des entités de l'éducation (48 434 personnes) conformément aux exigences du Conseil d'Etat, permettant notamment d'assurer les cours à distance dans le cadre de la crise du Covid-19.

### **Projet 1089 – MS Cloud : Déploiement d'Office 365 dans l'administration – (en phase de déploiement)**

Mise en œuvre de la solution collaborative Office 365 pour tous les services de l'administration cantonale. MS Teams a été déployé en avance de phase à l'ensemble de l'Administration Cantonale. La mise en œuvre de la solution collaborative Office 365 se poursuivra jusqu'à la fin du premier semestre 2021.

### **Projet 0693 – MS Cloud : Pilote - Communication unifiée - Teams téléphonie – (en phase de réalisation)**

A la suite du mandat qui lui a été fixé par le Conseil d'Etat, le SITel a entrepris de déployer une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg. Cette solution est appelée à remplacer le système de téléphonie actuel. La première étape de ce projet a consisté à déployer la solution Cisco Jabber sous forme de pilote à certains services. Puis, ce déploiement a été étendu aux autres services en raison de la crise du Covid-19. Le passage de Cisco Jabber à MS Teams fait suite au mandat du Conseil d'Etat demandant une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat. Les appareils Cisco et la solution Jabber seront retirés au profit de MS Teams qui simplifie et améliore la communication au sein de l'Etat. Cette solution est en mode pilote au SITel, à FRITIC et à la HEP. L'objectif est de déployer 80 % des utilisateurs d'ici à la fin mars 2021, et la totalité des services à la fin juin 2021.

### **5.5.4 L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique**

### **Projet 0543 – HAE : S2P – (en phase de réalisation)**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE pour remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel (écoles professionnelles, service de la formation professionnelle et Institut agricole de Grangeneuve). Retardé par un recours sur une adjudication de gré à gré en 2019, le marché a dû faire l'objet d'un appel d'offres public en 2020 qui a lui-même été interrompu en l'absence d'offre conforme de la part des trois



soumissionnaires. Finalement, le marché a été adjudgé en gré à gré concurrentiel fin 2020 à la société Equinoxe pour mise en œuvre de la solution ISA. La réalisation continuera en 2021 pour un déploiement qui s’achèvera en 2023.

### Projet 0686 – EDU : S1 – (en phase de déploiement)

Pour l’école obligatoire, la solution administrative cantonale ISA utilisée par les huit cycles d’orientation du S1- alémanique depuis la rentrée 2019, a été étendue à trois écoles pilotes du cycle d’orientation francophone à la rentrée 2020. Tous les établissements scolaires devraient utiliser ISA pour la rentrée 2021.

### Projet 0785 – SuccessFactors remplacement ProRecrute – (en phase de conception)

Ce projet s’inscrit dans le cadre du programme SAP à l’Etat de Fribourg. Il consiste au remplacement de l’application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l’ensemble des services. Bien que le projet ait subi un retard de plusieurs mois à cause du Covid-19, la définition des exigences métier a pu être réalisée et les spécifications fonctionnelles du système ont débuté. Les phases de réalisation et de déploiement seront ensuite planifiées sur la base d’unités de réalisation, avec une mise en service prévue pour un pilote en avril 2021.

## 5.6 Exploitation

Les efforts destinés à industrialiser et à assurer un haut niveau de qualité des activités répétitives de l’exploitation se sont poursuivis en 2020, notamment par un désenchevêtrement des activités de support et des activités de projet. Afin de faire face à la pandémie de Covid-19 et dans le but de permettre à toute l’administration de continuer ses activités, la section Technique a mobilisé toutes les ressources nécessaires pour fournir le service que l’on attendait d’elle lors d’une crise majeure. A cette occasion, un mode de fonctionnement adapté a été créé. Il pourra être réutilisé lors d’autres crises. Grâce à l’avance prise sur diverses technologies lors des années précédentes (communication unifiée, mobilité, cloud), il a été possible d’intégrer toutes les écoles dans la solution Microsoft 365 en une semaine. Sous l’angle de la logistique et du service sur le terrain, 2249 postes de travail ont été installés, ainsi que 2354 écrans. Un total de 1087 postes de travail, 993 écrans et 30 imprimantes ont été retournés pour « recyclage vert ». Le nombre de changements sur des infrastructures en production a diminué de 55 % en 2020 par rapport à 2019. Ils ont été limités volontairement durant la première vague de Covid-19 afin de limiter les risques et de permettre aux équipes de se concentrer sur les tâches liées à la crise. D’autre part, les activités issues de projets sont réalisées et tracées séparément, afin de ne pas entraver les équipes d’exploitation dans leurs activités de maintien de l’existant.

### 5.6.1 Demandes et incidents

- > Rapportée à une durée de 12 mois, une baisse de 23,5 % des demandes est à constater en 2020 par rapport à 2019. Il y a aussi une baisse de 11,4 % du nombre des incidents. Cette variation est due à un plus faible nombre de sollicitations issues de la part des projets, ces dernières passant par d’autres canaux. D’autre part, la crise du Covid-19 a eu pour conséquence une réduction importante des changements dans le parc de solutions de l’Etat.
- > Le nombre des incidents identifiés via des mesures de surveillance automatique est stable (variation non significative de 1,6 %). On observe une baisse de 16 % des incidents déclenchés par les utilisateurs et utilisatrices.
- > La proportion des incidents par rapport aux demandes augmente de 70,8 % en 2019 à 86,6 % en 2020.
- > La proportion de sollicitations résolues directement par l’Exploitation a baissé de 1 % (84 % à 83 %). Augmenter ce ratio de manière à libérer les spécialistes pour des activités directement liées au plan gouvernemental demande des efforts très importants, qui sont en cours.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec*	2020	2019
Demandes	2354	1786	2395	1643	1527	1617	1740	1846	2047	1689	2163	741	21548	28168
Incidents	1871	1364	1821	1251	1220	1372	1376	1634	2044	1834	2214	663	18664	21062
Inc. Auto.	843	608	983	580	657	689	742	916	1180	1140	1206	354	9898	10004
Inc. utilisat.	974	729	824	652	553	666	600	705	830	676	964	630	8803	10461
Resol. Expl.	83 %	88 %	85 %	87 %	85 %	89 %	84 %	81 %	84 %	84 %	77 %	41 %	83 %	84 %

\* Données au 06.01.21 : Le cycle de vie des tickets fait que les valeurs des indicateurs peuvent dépendre du jour de référence.

- > Demandes : nombre de demandes de prestations standards par mois (par exemple, une demande de matériel)
- > Incidents : nombre d’incidents par mois (par exemple, un logiciel qui ne fonctionne pas)

- > Inc. Auto : le nombre d'incidents détectés automatiquement via les mesures proactives de surveillance
- > Inc. utilisé : le nombre d'incidents signalés par les utilisateur-trice-s de l'Etat de Fribourg. Cette catégorie n'inclut pas les incidents provenant du guichet de cyberadministration ni celle des incidents provenant du service de l'emploi (pas traités par le Service-Client de l'Etat)
- > Resol. Expl. : la proportion d'incidents et de demandes résolus directement par l'exploitation de manière autonome, sans avoir besoin de support de la part d'équipes dites « de 3ème niveau » (experts)

## 5.6.2 Satisfaction des utilisateurs

La satisfaction des utilisateurs et utilisatrices qui ont choisi de la communiquer est restée stable, à un niveau élevé avec une moyenne annuelle de 4.60/5 pour le délai de traitement (Sat. délai), respectivement de 4.76/5 pour la qualité de la réponse apportée (Sat. qual.). Ces indicateurs évolueront suite au nouveau concept de support du projet 1092 ITSM.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec*	2020	2019
Sat. délai	4,61	4,69	4,63	4,79	4,65	4,73	4,66	4,49	4,52	4,42	4,42	4,54	4,60	4,68
Sat. qual	4,74	4,76	4,72	4,88	4,77	4,83	4,80	4,76	4,71	4,72	4,65	4,75	4,76	4,76

\* Données au 06.01.21

## 5.6.3 Rapidité de la prise d'appel

La moyenne des appels téléphoniques pris en charge par le Service-Client de l'Etat en moins de 30 secondes est passée de 83,4 % en 2019 à 51,6 % en 2020. Ceci s'explique en partie par l'explosion du nombre d'appels au Service-Clients. En septembre, il y a 28 % d'appels en plus par rapport au mois d'août, en octobre 56 % et en novembre 41 %. Il y a, par ailleurs, un impact notable de la crise du Covid-19 sur les effectifs du Service-Client à partir du mois de juin. De plus, une priorité accrue a été accordée à la résolution des tickets en cours, par rapport à la prise d'appels.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec*	2020	2019
Appels	2569	1848	2640	2004	1949	1888	2279	2530	3239	3958	3573	2382	30859	23396
<30 sec	1579	1345	1688	1465	1404	1335	1250	1291	1140	1042	535	538	14612	19513
Ratio	61,5 %	72,8 %	63,9 %	73,1 %	72,0 %	70,7 %	54,8 %	51,0 %	35,2 %	26,3 %	15,0 %	22,6 %	51,6 %	83,4 %

\* Données au 06.01.21

- > Appels : nombre total d'appels téléphoniques par mois
- > <30 sec : nombre total d'appels téléphoniques par mois pris en charge en moins de 30 secondes
- > Ratio : proportion d'appels pris en charge en moins de 30 secondes par rapport au nombre total d'appels

# 6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Chef de service et géomètre cantonal : François Gigon

## 6.1 Activités

Durant l'année sous revue, le SCG a priorisé la mise en œuvre du programme de renouvellement de la mensuration officielle ainsi que la publication du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

## 6.2 Mensuration officielle (MO)

La mensuration officielle livre des géodonnées qui définissent la propriété foncière et constituent la base des autres informations géographiques. Les objectifs en la matière sont définis dans la convention-programme 2020–2023 conclue en début d'année entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le Conseil d'Etat. Les objectifs portent principalement sur l'acquisition et la mise-à-jour des géodonnées de la MO.

## 6.2.1 Cadastration

Le secteur cadastration contribue à l'acquisition et à la mise à disposition des géodonnées de la MO. A ce titre, il a connu une activité soutenue en 2020, rythmée par les projets suivants :

- > les premiers relevés qui consistent à saisir les éléments de la mensuration officielle dans les régions qui en sont dépourvues ;
- > les renouvellements qui consistent à modifier et compléter les éléments d'une mensuration officielle pour les adapter aux exigences de qualité actuelles ;
- > la mise à jour périodique et l'adaptation au modèle de données qui permettent d'actualiser certaines couches d'information et d'en améliorer la qualité.

Le Tableau 1 représente la répartition des standards de qualité des géodonnées de la mensuration officielle en vigueur par rapport à la surface du canton de Fribourg.

Des géodonnées entièrement numériques et dotées de foi publique garantissent la propriété foncière et offrent au contribuable une base de qualité pour nombre de requêtes.

Standard de qualité	Surface %
MO93 (géodonnées conformes aux directives fédérales en vigueur)	37 %
NP (géodonnées conformes aux directives fédérales de 1919, seront l'objet d'un REN)	39 %
NP ps (géodonnées conformes aux directives cantonales d'avant 1919, sont l'objet d'un PR)	1 %
Graphique (plans graphiques conformes aux directives fédérales de 1919, sont l'objet d'un PR)	18 %
Lacs	5 %

### 6.2.1.1 Premiers relevés (PR)

L'achèvement des entreprises de PR est la priorité du secteur cadastration. Il s'agit d'obtenir les données cadastrales numériques sur l'entier du territoire cantonal afin de permettre l'introduction du registre foncier fédéral.

Trois entreprises de mensuration ont été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales durant l'année sous revue :

- > Villorsonnens lot 1, surface de 1547 hectares ;
- > Rue lot 3, Chapelle lots 4, 4a et 5, pour une surface totale de 695 hectares ;
- > Châtillon lot 1, Estavayer (secteur Font) lot 2, Estavayer lot 5, Lully lot 1, et Châbles lot 2, pour une surface totale de 1232 hectares.

Le registre foncier fédéral a été introduit pour quatre entreprises de mensuration :

- > Villarbeney lot 3, surface de 238 hectares ;
- > Misery-Courtion lots 2 et 3, surface de 1143 hectares ;
- > Plaffeien lot 1, surface de 382 hectares ;
- > Staatswald Galm, surface de 257 hectares.

Actuellement, 31 012 hectares ou 18 % de la superficie du territoire cantonal restent en travail auprès des bureaux privés de géomètres. Cela représente treize entreprises de mensuration. Huit entreprises supplémentaires sont en phase de reconnaissance auprès des Registres fonciers dans le but d'introduire le registre foncier fédéral.

### 6.2.1.2 Renouvellement (REN)

Outre les deux projets pilotes qui sont en cours de réalisation, trois entreprises de renouvellement ont été attribuées pour un montant total avoisinant 1,4 million de francs :

- > Hauterive, surface de 297 hectares ;
- > Mézières, surface de 235 hectares ;
- > Grolley, surface de 534 hectares.

Ces travaux de renouvellement visent à remplacer les œuvres cadastrales établies à titre provisoire dans les années 1980 et 1990. Ils permettront de répondre aux exigences de précision et de fiabilité du standard de qualité fédéral.

### 6.2.1.3 Mise à jour périodique (MPD)

La MPD permet d'actualiser les données de la mensuration officielle pour lesquelles aucun système d'annonce n'existe ainsi que les éléments qui ont échappé au processus établi. En parallèle, le SCG réalise les travaux d'adaptation au modèle de données (AMD).

Les deux lots de MPD, qui couvrent une surface de 11 712 hectares au centre du canton, sont en cours de réalisation. Ils seront achevés dans le courant de l'année 2021.

L'appel d'offre pour la MPD du lot qui couvre le district de la Glâne (3564 ha) s'est achevé en fin d'année. Les travaux seront adjugés au début de l'année 2021.

La première MPD est programmée sur une surface 55 300 hectares. 18 % sont achevés et 21 % sont actuellement en travail.

### Levé de la délimitation de la forêt et réduction des lisières forestières

Les limites forestières représentent un enjeu important dans le contexte de la mise à jour périodique. D'entente avec le Service des forêts et de la nature (SFN), plusieurs mandats qui visent à obtenir la géodonnée des limites forestières statiques ont été attribués : 875 kilomètres de lisières forestières ont été levés par des bureaux privés de géomètres et 800 kilomètres sont en cours de levés.

Ces mandats permettront d'intégrer la géodonnée des limites forestières statiques lors des MPD à venir et de l'inscrire au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

## 6.2.2 Conservation

Le secteur conservation garantit la mise à jour permanente de la mensuration officielle et des plans du registre foncier. Le secteur conservation établit la directive de la MO, assure le suivi des données de la MO et diffuse celles-ci aux différents utilisateurs.

### 6.2.2.1 Mise à jour permanente

Le secteur conservation a validé 2440 dossiers établis par les bureaux privés de géomètres dans un contexte de partenariat public-privé. Il s'agit principalement de plus de 640 verbaux de modification de limites foncières, 330 verbaux techniques et de plus de 1470 dossiers de cadastration ou de radiation de bâtiments.

En outre, le secteur a saisi plus de 1100 projets de bâtiments dans le jeu de données de la mensuration officielle.

### 6.2.2.2 Harmonisation des jeux de données de la MO & et du RegBL

Ce projet a pour but d'harmoniser les jeux de données des bâtiments qui existent dans la MO et dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), puis de compléter ce dernier avec les bâtiments qui sont saisis uniquement dans la MO. Grâce à ce projet, le registre cantonal des bâtiments et des adresses (RegBAFR), souhaité par différentes entités, a vu le jour. Il est disponible pour le contribuable au travers du portail cartographique [map.geo.fr](http://map.geo.fr), thème *Localisation*.

Les travaux d'extension initiés en 2019 se sont poursuivis durant l'année écoulée sous la conduite du SCG en collaboration avec les bureaux privés de géomètres et le Service de la statistique. L'harmonisation des jeux de données a été réalisé dans 60 % des communes fribourgeoises et l'extension du RegBL dans 10 % de ces dernières.

### 6.2.2.3 Corrections des limites territoriales avec les cantons de Berne et Vaud

Les limites territoriales englobent les frontières nationales, les limites des cantons et celles des districts ainsi que des communes. Le tracé de ces limites territoriales est censé être identique entre entités voisines. L'émergence de portails cartographiques laisse apparaître un certain nombre de divergences et d'incohérences entre les géodonnées. Le projet de correction des limites territoriales a pour but d'harmoniser la définition des limites cantonales.

Les travaux de corrections de limite cantonale avec le canton de Berne portent sur 136 kilomètres et se sont poursuivis durant l'année écoulée.

---

Les premiers contacts ainsi que les préparatifs qui visent à harmoniser les quelque 300 kilomètres de limite cantonale avec le canton de Vaud ont été établis.

#### 6.2.2.4 Partenariat avec les géomètres privés

En étroite collaboration avec le comité et les différentes commissions de l'association fribourgeoise des géomètres, la directive MO a été entièrement révisée tandis que la révision des bases légales a été initiée.

Afin de renforcer la collaboration avec les géomètres privés et d'améliorer la qualité des données de la mensuration officielle, le SCG a consolidé l'évaluation de ces derniers selon le système mis en place en 2019.

#### 6.2.2.5 Archivage et historisation

Les données de la mensuration officielle revêtent une grande importance en termes de patrimoine culturel.

Durant l'année écoulée, le SCG a valorisé au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème *Cartes historiques* les données suivantes :

- > Nomenclature 1935 ;
- > Minutes originales (MCA Mensuration Cantonale Ancienne) ;
- > Plans cadastraux sur plaques aluminium (MFN Mensuration Fédérale Nouvelle) ;
- > Plans d'ensemble 1990 et 2010.

En collaboration avec les archives de l'Etat de Fribourg, les documents originaux ont été archivés et mis à disposition du grand public.

### 6.2.3 Géomatique

Le secteur géomatique appuie la section Mensuration officielle en contribuant au traitement, à la représentation et à la diffusion des géodonnées de la MO. En ce sens, il gère la base de données de la mensuration officielle (BDMO) et son système de gestion d'affaires DSK2.

A la fin de l'année 2020, environ 138 000 hectares ou 82 % de la superficie du territoire cantonal, sont gérés de façon numérique. De plus, une nouvelle base de données (BDMO2) a été mise en place afin de gérer les données en travail sur le reste du territoire. Par le biais du portail cartographique map.geo.fr, thème *Mensuration officielle*, le contribuable fribourgeois dispose de géodonnées actuelles, précises et fiables.

En 2020, quatre axes de développements ont été poursuivis pour catégoriser les travaux entrepris sur la BDMO :

- > Nouveautés : afin d'étoffer la BDMO avec de nouvelles données et fonctionnalités essentielles ;
- > Adaptations : afin de satisfaire les utilisateurs et de se conformer au modèle de données ;
- > Optimisations : afin d'améliorer le confort d'utilisation ;
- > Maintenance : afin d'apporter le soutien nécessaire aux utilisateurs.

DSK2 a permis de gérer plus de deux milles affaires en collaboration avec les bureaux privés de géomètres et les registres fonciers.

#### 6.2.3.1 Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (iMO-RF)

Pour s'inscrire dans l'évolution des systèmes d'information utilisés par les Registres fonciers (RF) et le SCG, et permettre une interconnexion bidirectionnelle entre les systèmes, le projet iMO-RF a vu le jour. Des efforts conséquents en développement et en ressources ont été mis à disposition par le RF et le SCG pour pouvoir faire face à l'accroissement des demandes en information, aux modifications des bases légales et aux optimisations de processus. Au final, des transferts automatisés d'actes entre les deux services précités doivent permettre de gagner un temps précieux, tout en évitant d'éventuelles erreurs de transcription.

Le projet est actuellement en phase finale de tests et une mise en production devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2021.

---

## 6.3 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Le CCSIT offre des prestations transversales dans le domaine de la géoinformation et des SIG pour les services de l'Etat de Fribourg. Il supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg, sa réalisation la plus visible. Cette plateforme d'information propose un accès à plus de 350 géodonnées ainsi qu'aux métadonnées qui y sont associées. Ces géodonnées sont regroupées dans vingt cartes thématiques, dont une nouvelle : cadastre RDPPF. Parmi les informations publiées durant l'année sous revue, on peut relever les très riches géodonnées de référence relatives aux adresses, bâtiments, rues et noms locaux ainsi que de précieux plans historiques.

### 6.3.1 Projets et réalisations

#### 6.3.1.1 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

La solution fribourgeoise du cadastre RDPPF ([cadastre.ch/fr](http://cadastre.ch/fr)) a été publiée avec trois communes-pilotes à la fin avril 2020. Elle a été présentée lors de la manifestation d'information suisse qui s'est tenue à Berne le 20 octobre 2020.

Depuis début novembre 2020, la totalité du canton de Fribourg est couverte par la solution. Toutefois, les restrictions sont disponibles de manière exhaustive pour vingt-trois communes uniquement.

La solution fribourgeoise du cadastre RDPPF a été approuvée par la Confédération. Cette dernière a relevé son bon fonctionnement et sa convivialité.

Concrétisant la convention-programme conclue avec la Confédération pour les années 2020 à 2023, le canton de Fribourg s'attèle en priorité à l'acquisition des géodonnées manquantes, à l'intégration de nouvelles restrictions et au développement de fonctionnalités attendues comme la publication de restrictions en cours de modification et d'informations relatives aux effets juridiques anticipés.

#### 6.3.1.2 Infrastructure et logiciels

Le CCSIT administre l'infrastructure du système d'information du territoire (SIT). Le remplacement et l'acquisition de serveurs ainsi que le renouvellement du contrat d'entreprise avec Esri, principale société auprès de laquelle Fribourg se fournit en logiciels SIG, ont permis de préparer le terrain pour les projets phares de 2021. Le prototype de géoportail réalisé en 2020 sur la base de la nouvelle plateforme en construction est très prometteur, de même que les expériences menées avec le SeCA pour la gestion des zones d'activité ou l'ECAB pour son système d'information des bâtiments.

#### 6.3.1.3 Echange entre autorités

Concrétisant l'adhésion du canton de Fribourg à la convention entre la Confédération et les cantons concernant l'indemnisation et les modalités de l'échange de géodonnées de base relevant du droit fédéral entre autorités, le CCSIT a publié un article détaillé sur le site web du SCG, a organisé une information ciblée au sein de l'administration cantonale et a informé les principaux bénéficiaires externes que sont les communes et les bureaux de géomètres.

La mise en œuvre de cette convention, qui permet à de nombreux utilisateurs d'obtenir des géodonnées gratuitement et simplement, préfigure l'introduction de la stratégie en matière de libre accès aux données publiques (Open Government Data, OGD).

#### 6.3.1.4 Projets et géodonnées des services

Le CCSIT a contribué à de nombreux de projets des services de l'Etat, dont en guise d'illustration :

- > Boden4Web – protection du sol / AquaFri 2.0 – PGEE (SEn), Gestion des ouvrages d'art (SPC) ;
- > RBC2020 – biens culturels (SBC) ;
- > ForestMap2 – gestion des forêts / FaunaMap – gestion de la faune / Carte contacts gardes-faune (SFN) ;
- > Commande d'extraits du RF (eGov), Mobile First SyGEV – cartographie des votations (CHA).

---

Les services compétents ont collecté et valorisé de nouvelles géodonnées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité, des routes cantonales, des bâtiments, de la géologie, de la mensuration officielle, de la forêt et de la nature, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des écoles.

Ces informations contribuent à enrichir les bases de données géographiques du SIT et à améliorer la connaissance du territoire fribourgeois.

### 6.3.2 Coordination et collaboration

Le CCSIT collabore étroitement avec la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et collabore aux projets qu'elle chapeaute. En 2020, cinq nouvelles géodonnées ont été publiées sur l'infrastructure d'agrégation des cantons geodienste.ch tandis que plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral ont été analysés et/ou adoptés par les services compétents suite à une consultation, une adaptation ou une entrée en vigueur.

En collaboration avec ses partenaires, le CCSIT a proposé aux utilisateurs cantonaux plusieurs opportunités de formation continue. Le portail cartographique et d'autres applications de l'Etat de Fribourg ont été présentés à diverses occasions. Des représentants du CCSIT ont participé aux rencontres technologiques du Groupe spécialisé Esri/IGArc de la CCGEO ainsi qu'aux groupes de travail de swisstopo dédiés à la gestion des métadonnées. Enfin, le CCSIT contribue à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation, annulée en 2020 et qui se tiendra le 23 novembre 2021 au Swiss Tech Convention Center à Lausanne.

## 7 Registre foncier (RF)

---

Le conservateur et les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse). Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Johanna Mayer-Ladner remplace Josef Haag, qui a pris sa retraite.

### 7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gages immobiliers (hypothèques et cédulas hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la procédure d'épuration publique des droits, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

#### 7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 33 064 réquisitions (32 438 en 2019) concernant 113 453 immeubles (123 577 en 2019).



---

Le conservateur et les conservatrices vérifient si les conditions légales à l'inscription des réquisitions sont respectées et se prononcent sur l'admission, la suspension, le retrait ou le rejet des réquisitions. Près de 1900 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 651 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1080 réquisitions (1117 en 2019).

Le conservateur et les conservatrices sont compétents pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gages immobiliers destinés à garantir les prêts accordés à titre d'aide aux exploitations agricoles. 108 actes ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 9 803 118 francs (9 804 517 francs en 2019). Le conservateur et les conservatrices statuent sur les réclamations.

### 7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice, l'adjoint ou l'adjointe. 11 672 commandes d'extraits ont été enregistrées (11 709 en 2019) concernant 20 720 immeubles (21 175 en 2019).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel ou téléphone.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 5354 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées.

### 7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte 34 768 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas encore établi, soit environ 15,6 % du total des immeubles (222 038). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, le conservateur et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

- > Le Registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ; Botterens (secteur Villarbény) ; Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Cournillens ; secteur Misery) ; Plaffeien (lot 1).

---

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > Registre foncier de la Glâne : Massonnens ; Villaz (secteur La Folliaz, Lussy ; secteur La Folliaz ; Macconnens ; secteur La Folliaz ; Villarimboud) ;
- > Registre foncier de la Gruyère : La Roche ;
- > Registre foncier de la Sarine : Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ;
- > Registre foncier de la Singine : Plaffeien (lot 1a) ;
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles ; secteur Chandon) ; Ménières (lot 3) ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Corbières (secteur Villarvolard) ; Haut-Intyamou (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charney (secteur Charney 12) ;
- > District du Lac : Courtepin (secteur Wallenried) ;
- > District de la Sarine : Autigny ; Chénens ; Cottens ; Gubloux (secteur Le Glèbe ; Estavayer-le-Gubloux ; secteur Le Glèbe ; Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe ; Villarlod ; secteur Le Glèbe ; Villarsel-le-Gubloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
- > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du Registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

#### 7.1.4 Procédure d'épuration publique

L'art. 976a du Code civil, introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2012, permet de procéder, dans un périmètre déterminé, à une épuration publique des servitudes, des annotations et des mentions qui sont devenues caduques ou lorsque la situation est devenue incertaine des suites de changement dans les relations de fait ou de droit.

Le Registre foncier du Lac a terminé la procédure d'épuration publique du secteur Courtion de la Commune de Misery-Courtion.

#### 7.1.5 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

Le remaniement parcellaire de Galmwald a été mis en vigueur.

### 7.1.6 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 193 747 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 87,25 % du total des immeubles du canton (222 038).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 50 997 documents (48 093 en 2019) ont été scannés.

## 7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

### 7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 41 959 931 francs (40 092 458 francs en 2019) et celui des droits sur les gages immobiliers de 13 478 332 francs (15 166 597 francs en 2019).

### 7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 1 896 920 francs (4 247 195 francs en 2019).

### 7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Présidée par M. Marc Fahrni et son vice-président Hugo Zosso, la CEIM est composée des membres suivants : Anouk Pasquier, Eric Joye, Peter Linder, Bruno Mauron, Frédéric Stempfel et Marc Zamparo.

La réunion plénière de la CEIM a eu lieu le 13 mars 2020 chez BioEnergie AG à Guin, ce qui a permis de discuter des dossiers traités. Les expertises proposées n'ont fait l'objet d'aucun recours auprès des RF concernant le dossier 326 art. 492 Schmiten ; le dossier 327 art. 1221-1222 Ponthaux ; le dossier 328 art. 180 Arconciel ; le dossier 329 art. 21195 - 11 lots PPE Fribourg et le dossier 330 art. 1495 RF Gibloux secteur Corpataux Magnedens. Trois dossiers sont en cours, à savoir le dossier numéro 331, art. 383 Gibloux, secteur Le Glèbe, Rueyres-st-Laurent ; le dossier numéro 332, art. 638 Gibloux, secteur Rossens et le dossier numéro 333, art. 923 St-Ursen.

## 7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Rattaché en 2020 au Service de l'informatique et des télécommunications, le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. Un suppléant technique est formé aux différentes tâches de l'exploitation informatique des applications métier du registre foncier.

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance technique du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) concernant le registre foncier (RS 211.432.11), les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la sauvegarde des données à long terme ; de même et conformément à l'article 30a de l'Ordonnance sur le registre foncier (RS 211.432.1) introduit le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), à des fins de statistiques.

Le comité informatique, composé de trois conservateur et conservatrices et du responsable informatique, s'est réuni à deux reprises pour piloter l'évolution de l'informatique des registres fonciers. Des membres du comité ont participé à des séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les onze cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé et dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres

---

fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du code civil suisse, le responsable informatique des registres fonciers représente les cantons Capitastra dans le comité technique.

### 7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 483 733 francs (470 918 francs en 2019), soit une augmentation de 2,7 %.

Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 181 livraisons de données ont été exécutées, dont 154 ont été facturées pour un montant de 54 152 francs (49 126 francs en 2019). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a diminué de 3,9 % par rapport à 2019 pour atteindre 186 181 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 429 581 francs (421 792 francs en 2019), soit une augmentation de 1,8 %. Les émoluments encaissés pour la consultation des données des registres fonciers au moyen du portail de renseignement Six Terravis se montent à 40 586 francs (34 318 francs en 2019), soit une augmentation de 18,2 %.

D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 100 recherches par session et par jour), se situe à 1 779 465 recherches, ce qui représente une progression de 1,9 % par rapport à 2019.

### 7.3.2 Projets informatiques

Conduit par le responsable informatique des registres fonciers, le projet pour l'implémentation de l'interface standard fédéral - iMO-RF - (interface entre la mensuration officielle et le registre foncier) s'est poursuivi en 2020. Cette interface permet l'échange de données entre la mensuration officielle et le registre foncier.

Dans le cadre de la cyberadministration, le projet permettant l'extension des prestations du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg avec la commande et la livraison en ligne des extraits d'immeubles du registre foncier a été suspendu en raison du manque de composants logiciels répondant aux exigences de la cyberadministration.

## 7.4 Autres activités

### 7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Trois apprenti-e-s sont actuellement en formation et trois personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

### 7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateur et conservatrices, de leur adjoint ou adjointe et du responsable informatique. Etant donné la situation sanitaire, les séances de travail ont été réduites au nombre de quatre, et n'ont pas pu avoir lieu en plenum. Le but des réunions est de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Le conservateur et les conservatrices se réunissent si nécessaire pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des tâches ou à une modification de leur pratique. Il et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts. Des membres de l'Association ont participé au comité de la cyberadministration. L'Association a répondu à deux consultations, soit sur le projet de loi modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers et sur le projet d'ordonnance sur la digitalisation et les systèmes d'information dans l'administration cantonale.

---

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres. D'autre part, la présidente poursuit sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale et dans une commission foncière ad hoc.

Enfin, des conservateur et conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service cantonal des contributions et le Service de l'informatique et des télécommunications.

#### 7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Un membre de l'Association a présidé la Conférence des utilisateurs de Capitastra et il a participé aux séances de l'association TerrAudit, à laquelle le Canton de Fribourg a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'association TerrAudit a pour but la coordination intercantonale et la réalisation d'audits auprès de tiers qui exploitent un portail de renseignements intercantonal pour les données du registre foncier et/ou une plateforme permettant le traitement des transactions électroniques des données avec les offices du registre foncier.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

#### 7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux, certains sur délégation, compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Pour des raisons épidémiologiques, elle a renoncé à procéder à des contrôles par sondages dans les bureaux visités durant l'automne. L'Autorité a été saisie de 5 recours (6 en 2019). Elle a rendu 3 décisions (en français) : 2 recours ont été rejetés et 1 est devenu sans objet. Le traitement de 3 recours (dont 2 ont été interjetés en décembre) est reporté en 2021.

En 2020, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo et Mme Maryse Pradervand-Kernen, toutes deux professeures à l'Université de Fribourg, de même que M. Jérôme Delabays, juge cantonal, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal.

## 8 Service de l'Inspection des finances (IF)

---

Cheffe de service : Irène Moullet

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que l'exactitude et le bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Par contre, elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en termes de risques financiers, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF identifie les lacunes ou les points faibles existants sur la base des documents qui lui sont remis. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

### 8.1.2 Rapports émis en 2020

L'IF a émis 70 rapports d'audit et formulé 59 recommandations.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2020	2019
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	35	79
Fonds et fondations	19	18
Mandats divers	16	18

La répartition des rapports par Direction est la suivante :

Chancellerie	2	6
Instruction publique, culture et sport	11	24
Sécurité et justice	11	25
Institutions, agriculture et forêts	4	14
Economie et emploi	17	16

Santé et affaires sociales	12	11
Finances	12	12
Aménagement, environnement et constructions	1	7

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2020 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Pour les services décentralisés dans les districts, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. En 2020, les offices des poursuites ont été audités selon cette méthode.

### 8.1.3 Activité particulière

L'année 2020 a été marquée par le Covid-19 et l'IF a dû adapter sa planification et ses activités en cours d'année. Ainsi, lors de la première vague, certains projets ont dû être reportés. L'IF a mis deux collaborateurs à disposition de la DEE pour renforcer la Hotline mise en place par la PromFR. Une collaboratrice de l'IF a également soutenu le Service de la culture dans le traitement des demandes d'indemnisations jusqu'à la fin du mois de juin.

L'IF s'est encore tenue informée des procédures mises en place par les services de l'Etat pour l'octroi de mesures Covid. Elle les a rendus attentifs quant à leurs responsabilités d'implémenter des contrôles lors de l'attribution d'aides liées au Covid-19.

En 2020, l'IF n'a pas reçu de mandat particulier en vertu de l'article 48 al 3 LFE de la part du Conseil d'Etat, de la CFG ou de membres du Conseil d'Etat.

### 8.1.4 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF a participé à une séance de travail en visioconférence sur les impôts et la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. Malgré la situation sanitaire particulière, des cours ont pu être suivis en ligne.



## 9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
<b>Direction des finances</b>		<b>471,08</b>	<b>466,49</b>	<b>4,59</b>
<b>3700 / FINS</b>	Secrétariat général	7,52	7,50	0,02
<b>3705 / TRES</b>	Administration des finances	27,04	26,00	1,04
<b>3710 / IFEF</b>	Inspection des finances	6,53	6,48	0,05
<b>3725 / CIEF</b>	Service de l'informatique et des télécommunications	130,56	130,50	0,06
<b>3730 / OPER</b>	Service du personnel et d'organisation	36,56	36,87	-0,31
<b>3740 / SCCF</b>	Service cantonal des contributions	202,75	198,52	4,23
<b>3760 / SCAD</b>	Service du cadastre et de la géomatique	18,95	18,48	0,47
<b>3765 / RFON</b>	Registres fonciers	41,17	42,14	-0,97

# Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,  
de l'environnement et  
des constructions

—

2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général</b>	<b>9</b>
<b>1.1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2020</b>	<b>9</b>
<b>1.2</b>	<b>Activités</b>	<b>9</b>
1.2.1	Événements importants	9
1.2.2	Représentations de l'Etat de Fribourg	10
1.2.3	Participation à des comités et groupes de travail	10
1.2.4	Développement durable	11
1.2.5	Coordination des agglomérations	12
1.2.6	Marchés publics	12
1.2.7	Autorisations spéciales	13
1.2.8	Constructions illicites hors de la zone à bâtir	13
<b>1.3</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>13</b>
1.3.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	13
1.3.2	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	13
1.3.3	Conférence des chefs de départements des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	13
1.3.4	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	13
1.3.5	Conférence romande des marchés publics (CROMP)	13
1.3.6	Conférence suisse des marchés publics (CMP)	14
1.3.7	Comité directeur de l'association SIMAP	14
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>14</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>14</b>
1.5.1	Lois et décrets	14
1.5.2	Ordonnances et règlements	14
<b>2</b>	<b>Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)</b>	<b>15</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>15</b>
<b>2.2</b>	<b>Coordination, gestion et études</b>	<b>15</b>
<b>2.3</b>	<b>Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions</b>	<b>15</b>
2.3.1	Géo-informatique et informatique	15
<b>2.4</b>	<b>Aménagement cantonal</b>	<b>16</b>
2.4.1	Planification directrice	16
2.4.2	Coordination intra- et intercantonale	16

<b>2.5</b>	<b>Aménagement régional</b> .....	<b>16</b>
2.5.1	Projets d'agglomération .....	17
<b>2.6</b>	<b>Exploitations de matériaux et géologie</b> .....	<b>17</b>
<b>2.7</b>	<b>Dangers naturels</b> .....	<b>17</b>
<b>2.8</b>	<b>Aménagement local</b> .....	<b>18</b>
2.8.1	Plans d'aménagement local .....	18
2.8.2	Plans d'aménagement de détail.....	18
2.8.3	Plan d'affectation cantonal (PAC) .....	18
<b>2.9</b>	<b>Permis de construire</b> .....	<b>18</b>
<b>2.10</b>	<b>Recours</b> .....	<b>19</b>
2.10.1	Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir .....	19
2.10.2	Décisions du Tribunal cantonal .....	19
2.10.3	Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC.....	19
2.10.4	Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir .....	19
2.10.5	Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demande de désassujettissement au droit foncier rural .....	19
2.10.6	Taxe sur la plus-value .....	19
<b>2.11</b>	<b>Commissions</b> .....	<b>20</b>
2.11.1	Commission des dangers naturel (CDN) .....	20
2.11.2	Commission consultative pour l'aménagement du territoire .....	20
2.11.3	Commission d'accessibilité .....	20
2.11.4	Commission d'architecture et d'urbanisme .....	20
2.11.5	Commission d'acquisition des immeubles .....	20
<b>3</b>	<b>Service de l'environnement (SEn)</b> .....	<b>21</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b> .....	<b>21</b>
3.1.1	Organisation.....	21
3.1.2	Relations extérieures .....	21
3.1.3	Travaux législatifs .....	21
3.1.4	Analyse préventive de dossiers et coordination.....	22
3.1.5	Consultations .....	22
3.1.6	Information .....	22
3.1.7	Formation .....	22
3.1.8	Service d'assistance en cas de pollution (SAPo).....	23
<b>3.2</b>	<b>Climat</b> .....	<b>23</b>
3.2.1	Plan Climat cantonal .....	23

3.2.2	Communication et sensibilisation .....	23
3.2.3	Coordination .....	23
<b>3.3</b>	<b>Protection des eaux .....</b>	<b>24</b>
3.3.1	Gestion des eaux .....	24
3.3.2	Evacuation et épuration des eaux .....	24
3.3.3	Industrie et artisanat .....	25
3.3.4	Agriculture.....	26
3.3.5	Substances polluantes.....	26
3.3.6	Eaux souterraines.....	26
3.3.7	Planification de l'eau potable .....	27
3.3.8	Eaux superficielles .....	27
<b>3.4</b>	<b>Lacs et cours d'eau.....</b>	<b>28</b>
3.4.1	Récolte des données de base et gestion des étiages .....	28
3.4.2	Cartes de dangers liés à l'eau .....	28
3.4.3	Espace réservé aux eaux .....	28
3.4.4	Revitalisation des cours d'eau .....	29
3.4.5	Aménagement et entretien des cours d'eau .....	29
3.4.6	Domaine public des eaux – amarrages .....	29
3.4.7	Force hydraulique .....	30
<b>3.5</b>	<b>Laboratoire .....</b>	<b>30</b>
<b>3.6</b>	<b>Substances .....</b>	<b>31</b>
<b>3.7</b>	<b>Protection de l'air .....</b>	<b>31</b>
<b>3.8</b>	<b>Protection contre le bruit .....</b>	<b>32</b>
<b>3.9</b>	<b>Rayonnement non ionisant (RNI) .....</b>	<b>32</b>
<b>3.10</b>	<b>Etudes d'impact sur l'environnement .....</b>	<b>33</b>
<b>3.11</b>	<b>Sécurité biologique.....</b>	<b>33</b>
<b>3.12</b>	<b>Protection contre les accidents majeurs .....</b>	<b>33</b>
<b>3.13</b>	<b>Protection du sol.....</b>	<b>33</b>
<b>3.14</b>	<b>Déchets .....</b>	<b>33</b>
3.14.1	Plan cantonal de gestion des déchets .....	33
3.14.2	Statistiques déchets.....	34
3.14.3	Installations de traitement des déchets .....	34
3.14.4	Polluants de l'environnement bâti.....	35
3.14.5	Règlements communaux de gestion des déchets .....	35
<b>3.15</b>	<b>Sites pollués .....</b>	<b>35</b>
3.15.1	Gestion du cadastre.....	35
3.15.2	Subventionnement.....	36

3.15.3	Décharge de la Pila.....	36
<b>4</b>	<b>Service de la mobilité (SMo).....</b>	<b>37</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>37</b>
4.1.1	Activités courantes.....	37
4.1.2	Commissions et groupes de travail.....	37
<b>4.2</b>	<b>Transports publics et monitoring.....</b>	<b>37</b>
4.2.1	Infrastructures ferroviaires.....	37
4.2.2	Concepts et horaires.....	37
4.2.3	Subventions et controlling.....	38
4.2.4	Améliorations techniques aux installations ferroviaires.....	38
4.2.5	Marchandises.....	38
4.2.6	Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs.....	38
4.2.7	Installations de remontées mécaniques.....	38
4.2.8	Navigation aérienne.....	38
4.2.9	Comptages de trafic.....	39
4.2.10	Statistiques des accidents.....	39
4.2.11	Modèle de trafic et système d'information géographique (SIG).....	39
<b>4.3</b>	<b>Planification et mobilité.....</b>	<b>39</b>
4.3.1	Planification cantonale, régionale et communale.....	39
4.3.2	Infrastructures routières.....	40
4.3.3	Mobilité douce.....	40
4.3.4	Interfaces multimodales et parcs relais.....	41
4.3.5	Permis de construire.....	41
<b>5</b>	<b>Service des ponts et chaussées (SPC).....</b>	<b>41</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités.....</b>	<b>41</b>
5.1.1	Liaison routière Marly – Matran.....	41
5.1.2	Routes de contournement.....	42
5.1.3	Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC).....	42
5.1.4	SIERA (Unité territoriale II).....	43
5.1.5	Commissions et groupes de travail.....	43
5.1.6	Quelques indicateurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....	44
<b>5.2</b>	<b>Section Gestion financière.....</b>	<b>44</b>
5.2.1	Activités.....	44
5.2.2	Statistique de l'utilisation des crédits.....	44
5.2.3	Statistique des autorisations délivrées.....	44
5.2.4	Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce.....	44
<b>5.3</b>	<b>Section Administration.....</b>	<b>44</b>

5.3.1	Ressources humaines .....	44
5.3.2	SIT et informatique .....	44
5.3.3	Archives et numérisation .....	45
5.3.4	Secteur Acquisitions .....	45
5.3.5	Système qualité .....	45
5.3.6	Sécurité.....	45
<b>5.4</b>	<b>Section projets routiers.....</b>	<b>45</b>
5.4.1	Activités particulières .....	45
5.4.2	Concept général .....	46
5.4.3	Secteur Routes communales.....	46
5.4.4	Secteur Signalisation .....	46
5.4.5	Secteur Protection bruit .....	46
5.4.6	Etudes et projets sur routes cantonales .....	47
5.4.7	Réalisation des travaux sur routes cantonales .....	54
<b>5.5</b>	<b>Section Entretien des routes .....</b>	<b>55</b>
5.5.1	Secteur entretien des routes cantonales (trois arrondissements et un centre cantonal).....	55
5.5.2	Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien sur territoire cantonal fribourgeois).....	55
<b>6</b>	<b>Service des bâtiments (SBat).....</b>	<b>56</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités .....</b>	<b>56</b>
<b>6.2</b>	<b>Support .....</b>	<b>56</b>
6.2.1	Secrétariat .....	56
6.2.2	Activités de conseil .....	56
<b>6.3</b>	<b>Développement stratégique .....</b>	<b>57</b>
6.3.1	Gestion du parc immobilier dont le SBat est responsable (achats, ventes et locations) .....	57
6.3.2	Stratégie immobilière et d'investissements.....	57
6.3.3	Priorisation des investissements et planification stratégique à long terme des investissements y.c. sous-planifications spécifiques .....	57
6.3.4	Développement de projets (études préliminaires) .....	57
6.3.5	Définition des standards de construction (développement durable).....	58
<b>6.4</b>	<b>Etudes et réalisations .....</b>	<b>58</b>
6.4.1	Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) .....	59
6.4.2	Pour la Direction de la Sécurité et de la Justice (DSJ) .....	59
6.4.3	Pour la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) .....	59
6.4.4	Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) .....	59
6.4.5	Pour la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) .....	60
6.4.6	Pour la Direction des finances (DFIN) .....	60
6.4.7	Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).....	60



---

6.4.8	Autres projets .....	60
6.4.9	Ressources humaines.....	60
<b>6.5</b>	<b>Exploitation et entretien des bâtiments .....</b>	<b>60</b>
6.5.1	Mobilier et matériel.....	60
6.5.2	Places de parc .....	60
6.5.3	Energie.....	60
6.5.4	Personnel de conciergerie et de nettoyage.....	61
6.5.5	Assurances .....	61
6.5.6	Locations.....	61
6.5.7	Télégestion.....	61
6.5.8	Entretien.....	62
6.5.9	Réorganisation .....	63
<b>6.6</b>	<b>Récapitulatif des dépenses pour le Service .....</b>	<b>64</b>
<b>7</b>	<b>Etat du personnel .....</b>	<b>64</b>
<b>7.1</b>	<b>Tableau A compléter .....</b>	<b>64</b>

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-François Steiert

Secrétaire générale à 40 % : Joana de Weck

Secrétaire général à 60 % : Martin Leu

## 1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

L'année passée, la pandémie a également posé des défis particuliers à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), notamment en ce qui concerne l'organisation des activités au sein du Secrétariat général et des services. Après quelques incertitudes initiales, la Direction a rapidement réussi à adapter ses processus aux nouvelles exigences. Cela s'explique principalement par le fait qu'une grande partie des employé-e-s étaient déjà équipé-e-s d'ordinateurs portables et ont donc pu passer rapidement en mode télétravail. Les autres ont été successivement équipés avec du matériel approprié afin que les prestations puissent être maintenues. Les employé-e-s ont démontré un grand engagement.

Dans le traitement des demandes de permis de construire, le système FRIAC, introduit en automne 2019, s'est révélé être un grand avantage puisqu'il permet de traiter les demandes par voie électronique de A à Z.

Enfin, les plans de protection contre la pandémie ont été révisés dans tous les services et adaptés à la nouvelle situation. Même lorsque le télétravail n'est pas possible, les plans de pandémie garantissent que les tâches indispensables puissent être effectuées.

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Événements importants

#### 1.2.1.1 Projet de « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny »

Le projet de « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny » a franchi plusieurs étapes importantes durant l'année 2020.

En premier lieu, le concours des mandats d'étude parallèles (MEP) lancé en 2019 s'est poursuivi et les projets définitifs, à savoir les variantes de développement, ont été présentés et débattus lors des deuxièmes journées de dialogues en février 2020. Le collège d'expert-e-s a ensuite rendu son *Rapport de synthèse* le 8 mai 2020 dont il ressort que la nécessité d'une couverture est confirmée et que les questions de développement, de coordination entre les différentes échelles de planification ainsi que de gouvernance et de participations devront être approfondies et précisées par secteur.

Pour ce qui concerne la couverture autoroutière, le Service des ponts et chaussées (SPC) a été mandaté pour le lancement des études d'avant-projet. Ce dernier procède actuellement à l'appel d'offres afin de sélectionner un bureau pluridisciplinaire ou un groupement de bureaux avec de l'expérience dans la planification d'ouvrages d'art d'ampleur et de complexité comparables au présent projet de couverture. La décision d'adjudication devrait intervenir d'ici l'été 2021. Dans le courant du deuxième semestre 2022, le mandataire devrait avoir établi un avant-projet qui pourra être mis en consultation pour examen préalable.

Les sept partenaires au projet poursuivent leurs démarches en prenant appui sur les recommandations formulées par le collège d'expert-e-s. Le but à présent est de continuer les études par secteurs et/ou sous-secteurs afin de pouvoir résoudre les différentes questions qui ressortent du *Rapport de synthèse* et auxquelles il s'agira de répondre dans les prochains temps.

#### 1.2.1.2 Climat

Pour la protection du climat, la Confédération et le canton de Fribourg se sont donné des objectifs ambitieux. D'ici à 2030, la Suisse doit réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de la moitié, d'ici 2050 à zéro. Pour ce faire, il faut des efforts

---

conséquents dans les domaines les plus divers. Le plan climat élaboré par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) pour le canton de Fribourg contient 115 mesures que les divers acteurs doivent mettre en œuvre d'ici à 2026. En octobre 2020, le Conseil d'Etat a mis le plan en consultation. Les prises de position sont en cours d'évaluation. Pour les travaux à venir, une section climat a été mise en place au sein du Service de l'environnement. Elle a comme tâche de coordonner la mise en œuvre des mesures et de garantir, en collaboration avec d'autres instances, que les objets fixés par l'Etat seront atteints.

### 1.2.1.3 Plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal est le principal instrument de l'aménagement du territoire. Il définit le futur développement spatial du canton, coordonne toutes les activités à incidence spatiale et donne à ces activités une orientation durable cohérente. Il est contraignant pour les autorités de la Confédération, du canton, des cantons voisins, des régions et des communes.

Le 1<sup>er</sup> mai 2014, la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur, après avoir été acceptée par les citoyens et citoyennes suisse en votation populaire. Les cantons ont ainsi le mandat d'adapter leur droit à la nouvelle loi fédérale dans un délai de cinq ans.

En conséquence, le canton de Fribourg a complètement révisé son plan directeur entre 2015 et 2018. Après avoir approuvé la partie stratégique et la partie urbanisation le 1<sup>er</sup> mai 2019, le Conseil fédéral a également approuvé, lors de sa séance du 19 août 2020, les autres parties du plan directeur révisé du canton de Fribourg. Il fait désormais autorité dans le canton pour toutes les questions d'aménagement du territoire.

## 1.2.2 Représentations de l'Etat de Fribourg

### 1.2.2.1 Société anonyme ftth fr SA (« Fiber to the home »)

Ftth fr SA est une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et de Groupe E, Gruyère Energie et IB Murten. Sa mission est de construire et exploiter un réseau de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'au domicile) couvrant tout le territoire cantonal, villes et campagnes comprises.

Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en 2020. L'assemblée générale s'est déroulée le 5 juin 2020 par voie de circulation.

### 1.2.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

La société anonyme Rose de la Broye est au bénéfice, depuis 1999, d'un droit de superficie au 1<sup>er</sup> degré de 50 ans. Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1.

L'assemblée générale s'est tenue le 8 juillet 2020.

### 1.2.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il connaît un trafic en constante augmentation. La société s'est adressée au Canton en fin d'année pour proposer une représentation au Conseil d'administration de la société, ceci en respectant un tournus entre les cantons-actionnaires.

## 1.2.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs comités de pilotage, commission et groupes de travail :

- > Comité de pilotage Chamblieux–Bertigny ;
- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre ;
- > Comité de pilotage Route de contournement Prez-vers-Noréaz ;
- > Comité de pilotage Route de contournement de Romont
- > Comité de pilotage Route de contournement Kerzers ;
- > Comité de pilotage Stratégie agroalimentaire ;

- > Comité de pilotage Loi sur la mobilité ;
- > Comité de pilotage liaison Marly-Matran ;
- > Comité de pilotage pour la priorisation des routes de contournement ;
- > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable ;
- > Comité de pilotage pour le plan d'affectation cantonal de Saint-Aubin ;
- > Commission consultative des transports ;
- > Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale ;
- > Commission cantonale d'aménagement du territoire ;
- > Commission plénière pour la conservation de la Cathédrale Saint Nicolas
- > Commission spécialisée de cyberadministration ;
- > Commission des dangers naturels ;
- > Commission des partenaires Plateau d'Agy ;
- > Groupe d'accompagnement MOBUL ;
- > Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg ;
- > Plate-forme d'échange Confédération – cantons « Projets d'agglomération ».

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > Commission de bâtisse pour la construction, respectivement l'extension et la réaffectation de trois bâtiments à l'Institut de Grangeneuve ;
- > Commission de bâtisse HES (nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg et de la Haute Ecole de santé Fribourg) ;
- > Bâtiment de recherche pour la Confédération sur le site Agroscope de Posieux ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'une nouvelle prison pour l'exécution anticipée des peines aux établissements de Bellechasse à Sugiez ;
- > Commission de bâtisse du Collège Sainte-Croix ;
- > Commission de bâtisse BCU-Centrale ;
- > Commission de bâtisse, pour la fourniture de froid HEIA-FR et Uni ;
- > Commission de bâtisse pour l'Hôtel Cantonal.

#### 1.2.4 Développement durable

La nouvelle Stratégie de développement durable du canton a été validée par le Conseil d'Etat le 29 septembre 2020, après consultation interne et externe. Elle est mise en ligne sur les pages Internet de l'Etat de Fribourg. Un bilan de la mise en œuvre de la première Stratégie de développement durable a également été publié. Enfin, le bilan des activités 2019 a été réalisé et publié. Le comité de pilotage du projet a siégé quatre fois. La Commission Consultative pour le développement durable s'est, elle, réunie à une occasion, en raison de la situation sanitaire.

Le Portefeuille d'actions en faveur du développement durable, destiné aux communes, a été mis en ligne. Ce projet, mené en partenariat avec l'Association des communes fribourgeoises, a été très bien accueilli. Des actualités et newsletters pour encourager le public et le personnel de l'Etat à agir en faveur d'une société durable ont été très régulièrement publiées et diffusées sur le net, notamment via les réseaux sociaux. Une formation en ligne sur l'utilisation de l'outil d'évaluation de la durabilité B21 a été mise sur pied (pour le personnel de l'Etat). Un partenariat avec les cantons de Vaud et du Valais est en voie d'aboutir en vue de gérer et développer de concert ce même outil B21. Des évaluations selon la B21 ont eu lieu. Une formation en ligne sur la durabilité destinée au personnel de l'Etat a également été mise sur pied. Le Grand Conseil a lancé son Club de la durabilité, dont la déléguée au développement durable assure le secrétariat.

Les travaux pour une feuille de route en faveur de l'économie circulaire ont démarré, co-pilotés par le SG-DAEC, la HES-SO et la Promotion Economique. Une action de rabais sur les vélos Scott (marque fribourgeoise) a été mise sur pied et proposée à tout le personnel de l'Etat. Les travaux en faveur d'une restauration collective durable se sont poursuivis, sous le pilotage de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), et sont en voie d'aboutir à des modèles d'appels d'offres et de contrats intégrant les critères de durabilité. Les appels d'offres du SPC sont en cours de modification en vue d'y

---

intégrer des critères écologiques. La collaboration avec la répondante du Service des bâtiments (SBat) pour le développement durable s'est poursuivie, notamment en vue d'élaborer une grille d'analyse de la durabilité des futurs projets de construction.

Une participation régulière est assurée au sein des réseaux nationaux et intercantonaux en faveur du développement durable (présence dans le comité de Coord21, association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable. La déléguée au développement durable participe au jury du Prix cantonal à l'innovation, notamment pour la mention « durabilité ». Elle a également participé au jury du concours d'idées Chamblieux-Bertigny, de manière à ce que les futurs enjeux écologiques et sociétaux y trouvent leur place. Enfin, elle a participé aux travaux de la task-force chargée de proposer les bases d'un plan de relance, en vue d'intégrer les enjeux écologiques et sociétaux dans les mesures de relance économique.

### 1.2.5 Coordination des agglomérations

La mise en œuvre des projets d'agglomération (PA) de différentes générations s'est poursuivie pour les agglomérations de Fribourg et de Mobul. En 2020, les conventions relatives aux projets d'agglomération de troisième génération de l'Agglo Fribourg et de Mobul ont pu être signées avec la Confédération (DETEC), aussitôt suivies des premières conventions de financement pour les mesures des PA3.

Dans l'ensemble, treize conventions de financement (quatre pour l'Agglomération de Fribourg et neuf pour Mobul) ont été conclues en 2020, avec des promesses de subventions fédérales de plus de 12,5 millions de francs et un volume total d'investissements de plus de 35 millions de francs. Dans le même temps, neuf mesures des projets de première et deuxième génération ont été achevées (quatre pour Mobul et cinq pour l'Agglo Fribourg) et la Confédération a approuvé des demandes d'autorisation de démarrage anticipé des travaux pour six mesures.

Les deux agglomérations préparent en outre un PA de quatrième génération et l'ont envoyé en consultation. La DAEC a rédigé une expertise pour les deux PA4 et accompagne ces travaux avec les agglomérations. Le canton devrait valider les deux PA4 en mai 2021 avant leur soumission à la Confédération.

Pour la période 2020–2023, le Grand Conseil a adopté un décret d'aide aux investissements des communautés régionales de transport avec un plafond de 8 millions de francs, le double par rapport au premier décret (2015–2019). En 2020, près de 1,85 million de francs a ainsi été alloué pour le soutien aux deux agglomérations.

Élaborée en collaboration avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), la nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg) a été acceptée par le Grand Conseil en juillet et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le règlement y relatif est en cours d'élaboration. Désormais, les agglomérations pourront être soutenues financièrement par le canton pour le développement de leurs projets d'agglomération et la mise en œuvre des mesures. De nouveaux décrets d'aide aux investissements des communautés régionales de transport ne seront donc plus nécessaires. La révision de la LAgg entraîne par ailleurs la suppression des agglomérations institutionnelles. C'est pourquoi l'agglomération de Fribourg doit se donner une nouvelle forme juridique. Elle dispose pour cela d'un délai transitoire de quatre ans au plus. Ce processus est suivi de près par le canton.

### 1.2.6 Marchés publics

La DAEC, par le biais de son centre de compétence, a conseillé et accompagné les services et Directions de l'administration sur plusieurs thèmes et dossiers en lien avec les marchés publics. Elle a également répondu aux sollicitations des communes. Parallèlement, la Direction a renseigné divers bureaux d'ingénieurs et d'architectes dans leur activité de bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO). Les travaux du groupe « marchés publics et développement durable » se sont poursuivis, avec notamment l'élaboration de critères de durabilité pour les appels d'offres. En tant que représentante du canton de Fribourg, la Direction a par ailleurs poursuivi les travaux de révision du Guide romand sur les marchés publics, avec les cantons membres de Conférence romande des marchés publics. Une première partie des annexes révisées a ainsi été publiée. Au sein de la Conférence suisse des marchés publics, la Direction a participé aux discussions accompagnant le processus d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, lequel a été approuvé par l'Autorité intercantonale en matière de marchés publics, le 15 novembre 2019. Le processus d'adhésion à cet accord, ainsi que la révision générale du droit fribourgeois des marchés publics ont été

---

lancés et sont suivis par le biais d'une structure de projet, présidée par le Directeur AEC et composée de représentants de l'administration, du pouvoir judiciaire, des communes, des partenaires sociaux et politiques, de la SIA ou encore de grandes sociétés publiques. Au niveau du comité directeur SIMAP, la Direction a participé à plusieurs séances de comité visant notamment à relancer un nouveau projet de plateforme, après l'abandon du projet en cours. Au niveau procédural, la Direction s'est déterminée sur trois recours interjetés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication.

### 1.2.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir (chiffre 2019) :

- > 152 (174) décisions en procédure simplifiée ;
- > 394 (442) décisions en procédure ordinaire ;
- > 6 (18) refus d'autorisations spéciales.

### 1.2.8 Constructions illicites hors de la zone à bâtir

La Direction a rendu au cours de l'année 29 (16) décisions dans le cadre des dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir. 126 (127) dossiers sont pendants auprès de la DAEC.

## 1.3 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

### 1.3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

L'assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'est tenu le 5 mars à Berne. Lors de cette assemblée, le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a été confirmé en tant que vice-président du comité de la DTAP, comité dans lequel il siège également depuis cette année. L'assemblée générale de la DTAP s'est tenu le 17 septembre 2020 à Fribourg. Lors de cette assemblée, les participant-e-s ont, entre autres, accueilli Madame la Présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga. Le secrétariat général a soutenu le secrétariat de la DTAP dans l'organisation de cette assemblée qui s'est tenu dans la salle de la Grenette à Fribourg, suivi d'une visite de la cathédrale et un souper au restaurant Ochsen à Dürdingen.

### 1.3.2 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

L'assemblée annuelle de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics s'est tenue suite à l'assemblée générale de la DTAP le 18 septembre 2020 à Fribourg.

### 1.3.3 Conférence des chefs de départements des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence des chefs de départements des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) se réunit en principe deux fois par année. Vu la situation de pandémie, une seule rencontre (par visioconférence) a eu lieu le 4 décembre 2020. Depuis 2020, cette conférence est présidée par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le secrétariat est assuré par le secrétariat général de la DAEC.

### 1.3.4 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

L'assemblée annuelle de la Conférence romande des travaux publics (CRTP), prévue en juin dans le canton de Vaud, a dû être annulée et reportée en 2021.

### 1.3.5 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La conférence s'est réunie à plusieurs reprises et a principalement travaillé sur la révision du Guide romand sur les marchés publics, le processus d'adhésion à l'AIMP révisé, ainsi que les révisions des droits cantonaux, qui en découlent.

### 1.3.6 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La conférence s'est réunie à plusieurs reprises avec comme thème principal le processus d'adhésion à l'AIMP révisé, ainsi que sa transposition dans les différents droits cantonaux.

### 1.3.7 Comité directeur de l'association SIMAP

La DAEC, en tant que représentante du canton de Fribourg, participe au comité et a assisté à 4 séances, portant principalement sur le lancement d'un nouveau projet de plateforme, en raison de l'abandon du précédent.

## 1.4 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2019) :

- > 40 (137) recours ont été déposés contre les décisions communales. La DAEC a statué sur 35 (35) recours en matière d'aménagement du territoire. 18 recours (y compris des recours déposés au cours des années précédentes) ont été retirés ;
- > 214 (227) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC ;
- > 8 (10) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal ;
- > 3 (3) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication du CE, représenté par la DAEC dans ces procédures ;
- > 14 (18) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales (12) ou des décisions du Service de l'environnement (SEn) (2) ;
- > La DAEC a statué sur 13 (8) recours en matière de routes communales ou de décisions du SEn ;
- > 35 (34) recours en matière de routes communales ou décisions du SEn sont pendants devant la DAEC ;
- > en plus, 271 oppositions ont été déposées contre la modification du Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel (PAC rive sud) mis à l'enquête en juillet 2020. Ce dossier est traité en étroite collaboration avec la DIAF et son service des forêts et de la nature.

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2020 à 2025, du 19.08.20
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg, du 18.11.20
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route de Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot, du 15.12.20
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux, du 15.12.20

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance modifiant le règlement sur la gestion des déchets (déchets sauvages et amendes d'ordre), du 10.12.2019



---

## 2 Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

---

Cheffe de service : Giancarla Papi

### 2.1 Activités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

En ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2020 a été marquée par l'approbation de la deuxième partie du plan directeur cantonal et les analyses et contacts à entreprendre pour renseigner les communes dont le plan d'aménagement local était concerné par l'arrêt du Tribunal cantonal, arrêt confirmé par la suite par le Tribunal fédéral.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

### 2.2 Coordination, gestion et études

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, de Neuchâtel, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

### 2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité. Le Service est notamment représenté dans le comité et les commissions « Planification directrice », « Plan d'affectation des zones » et « Données de base » de la COSAC.

#### 2.3.1 Géo-informatique et informatique

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants :

- > Le déploiement du logiciel FRIAC, qui gère sous forme informatique les demandes de permis de construire, s'est poursuivi selon le planning établi.
- > Les applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi interne de procédures liées aux plans d'aménagement local) sont gérées et mises à jour en continu.

- 
- > Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le portail cartographique de l'Etat au gré de leur approbation. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL.
  - > Les plans d'affectation des zones (PAZ) sont saisis conformément au modèle minimal de géodonnées établi par l'Office du développement territorial (ODT).
  - > Le SeCA a activement participé au projet de mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière dont le portail de consultation a été mis en ligne en 2020. Il fournit au Service du cadastre et de la géomatique (maître du projet) des géodonnées complètes et les décisions scannées fondant les restrictions.
  - > Une nouvelle version du système informatique de gestion régionale des zones d'activités SyZACT a été déployée dans le courant 2020. Les travaux d'optimisation de cet outil a permis aux régions du canton de saisir une grande partie de leurs données relatives aux zones d'activités.
  - > Suite à l'approbation partielle de l'inventaire actualisé des surfaces d'assolement, différents travaux de corrections et d'adaptations demandés par la Confédération ont été effectués dans la base de données SIG. Les nouvelles données SIG seront publiées sur le portail cartographique tout début 2021.

## 2.4 Aménagement cantonal

### 2.4.1 Planification directrice

Le plan directeur cantonal, dont la partie « Urbanisation » du plan directeur cantonal avait déjà été entérinée par la Confédération le 1<sup>er</sup> mai 2019, a été approuvée dans son intégralité le 19 août 2020 par le Conseil fédéral.

La mise à jour du contenu suite à la décision fédérale a été en grande partie achevée fin 2020 et sera publiée en ligne dans les premières semaines de 2021 et sur papier imprimé dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Les communes, régions et autres instances concernées recevront un exemplaire au format classeur. Il sera possible ensuite à tout un chacun de le commander en ligne sur le site web du Service.

La planification des premiers paquets de modifications du plan directeur cantonal a été établie et soumise à la Direction fin 2020. Une série de fiche de projets ainsi que différents thèmes du plan directeur cantonal devraient être mis en consultation dans le courant de 2021.

### 2.4.2 Coordination intra- et intercantonale

La collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN) en vue de la transposition de l'étude sur les paysages d'importance cantonale dans le plan directeur cantonal s'est poursuivie en 2020. Un thème « Paysage » modifié du plan directeur cantonal ainsi qu'une série de fiches de projets sont en cours de préparation et devraient être rendus publics en 2021.

## 2.5 Aménagement régional

Suite au déploiement de la plateforme informatique de gestion régionale des zones d'activités (SyZACT) en 2019, un important travail de saisie du côté des régions et de contrôle / validation du côté du Service a été accompli tout au long de l'année 2020. A la fin de l'année, les données des régions de la Sarine et de la Veveyse ont été entièrement validées. Les autres régions ont également bien avancé dans leur travail et la validation de leurs données interviendra dans les premiers mois de 2021. Cet outil et les données qu'il contient vont permettre aux régions d'établir leur stratégie de gestion et de développement de leurs zones d'activités qui devra être confirmée dans un plan directeur régional.

Le processus de révision du guide pour l'aménagement régional a été achevé en 2020 et le document dans sa forme finale a été transmis aux acteurs et actrices concerné-e-s. La mise en page définitive est encore en cours de validation auprès de la Direction et sa publication en ligne est prévue pour le début 2021.

En 2020, le Service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. Des échanges ont eu lieu avec différentes régions ayant entamé ou étant sur le point de débiter un projet de plan directeur régional. Dans ce contexte, les aménagistes en charge du suivi de l'aménagement régional ont participé à plusieurs réunions de travail et comités de pilotage dans les districts où des travaux sont en cours. En outre, le groupe de travail initié précédemment pour l'accompagnement de la rédaction du guide pour l'aménagement régional, a été pérennisé afin de

---

servir de point fixe pour l'échange avec les régions sur l'état des travaux de planification régionale. Deux représentants et représentantes de chaque région du canton font partie du groupe géré par le SeCA.

Le Service s'est en outre prononcé sur des demandes de financement (par le biais du fonds sur la plus-value) de travaux de planification régionale et a préavisé des programmes des études soumis par plusieurs régions en 2020.

### 2.5.1 Projets d'agglomération

En partenariat avec la Direction, le Service a été chargé durant la seconde moitié de l'année de coordonner la procédure d'examen préalable des projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération des agglomérations de Bulle et de Fribourg. Les préavis des instances cantonales, dont celui du SeCA, ont été transmis aux deux agglomérations en toute fin d'année. L'examen final du canton et l'approbation de ces planifications par le Conseil d'Etat, avant qu'elles ne soient transmises à la Confédération pour validation, est prévu en 2021.

## 2.6 Exploitations de matériaux et géologie

Le SeCA a formellement débuté le projet de révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux dont les réflexions ont été entamées en 2018. Le Service gère l'organisation d'un comité de projet et d'un comité de pilotage qui se sont déjà réunis trois fois en 2020. Les premières phases du projet ont conduit le Service à s'entretenir avec tous les exploitants du canton, à établir un état des lieux de la situation de tous les sites d'extraction de matériaux et à proposer au comité de pilotage des premières variantes (grandes orientations) de révision du plan sectoriel.

Le SeCA a finalisé le projet de directives pour l'exploitation des matériaux entamé l'année dernière. Ce document, qui donne aux exploitants les clés permettant de préparer leurs dossiers, en explicitant les exigences relatives aux remises en état et à la restitution des garanties financières, devra encore être validé par la Direction durant le premier semestre de 2021. Ce projet a fait l'objet d'un travail de coordination et de synthèse afin de compiler les contributions et les exigences de tous les services concernés par la thématique de l'exploitation des matériaux (SEn, SAgri, SFN, etc.). Du point de vue des procédures, ces directives seront complémentaires aux informations qui se trouveront dans le guide des constructions et le guide pour l'aménagement local.

Le travail d'analyse et de traitement des dossiers liés aux exploitations de matériaux s'est poursuivi (sites d'extraction, décharges, installations) dans le cadre des procédures d'autorisations d'exploitations selon l'art. 155 LATeC délivrées par la DAEC, des dossiers de demandes de permis liés aux exploitations de matériaux et des modifications de PAL liées.

Comme l'an dernier, le Service a produit des statistiques complètes relatives à l'exploitation des matériaux dans le canton pour l'année 2019, sur la base des rapports annuels transmis en ligne par les exploitants via la plateforme InfoMAT.

## 2.7 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

- > La prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions.
- > L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels.
- > L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le bureau de la CDN et le Service ont défini les bases de collaboration visant la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans les PAL et participent, dans ce contexte, à la rédaction du guide pour l'aménagement local. Les travaux pour la publication d'une notice technique destinée aux communes fixant les bases de la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans l'aménagement local, se sont poursuivis en 2020 et seront achevés en 2021 en coordination avec la publication du guide pour l'aménagement local.

---

Suite à la demande de la CDN de définir une stratégie cantonale pour la gestion intégrée des risques, le Service a été chargé par la Direction de mettre sur pied une organisation de projet avec comités de projet et de pilotage afin de réaliser un état des lieux de la gestion des risques liés aux dangers naturels dans le canton et d'évaluer le besoin de changement d'organisation. Ces comités se sont réunis une première fois en 2020 et, afin de répondre aux attentes formulées dans ce contexte, le Service a entrepris un important travail d'analyse de l'action de tous les acteurs cantonaux et toutes les actrices cantonales en relation avec la prise en compte large des dangers naturels (hydrologiques ou météorologiques, gravitationnels, sismiques, dissémination massive d'organismes nuisibles, autres dangers d'origine naturelle). Les résultats seront présentés début 2021 au comité de pilotage et permettront d'orienter la suite du projet.

## **2.8 Aménagement local**

Tout au long de l'année, de nombreuses coordinations et échanges ont eu lieu entre les communes et le Service pour déterminer la marche à suivre par les communes souhaitant mettre à l'enquête leur PAL sous le régime du nouveau plan directeur cantonal. Suite l'arrêt du 3 septembre 2019 du Tribunal cantonal, l'année 2020 a été marquée par de nombreuses entrevues avec près de quarante communes afin de déterminer les conséquences de cet arrêt pour leur dossier en cours d'approbation auprès de la Direction. Sur la base d'une préanalyse réalisée par le SeCA, les communes concernées ont pu prendre connaissance des conséquences de l'application du nouveau plan directeur cantonal et se déterminer les suites possibles pour la finalisation de leur dossier dans l'attente ou non de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Au moment de l'arrêt du 16 septembre 2020 du Tribunal fédéral, sur les 27 communes concernées qui avaient demandé un traitement de leur dossier sans attendre le Tribunal fédéral, 16 avaient été approuvés.

### **2.8.1 Plans d'aménagement local**

11 (11) révisions générales et 1 dossier d'harmonisation de PAL ont été approuvés par la DAEC en 2020. Il s'agit des dossiers des communes de Villarsel-sur Marly, Matran, Bas-Intyamou, Châtel-sur-Montsalvens, Hauterive, Saint-Aubin, Lully, Gurmels, Brünisried, Crésuz, La Roche, Cheyres-Châbles.

Par ailleurs, 14 (21) modifications de plan d'aménagement local (PAL) et règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 2 (5) révisions générales de PAL et de 5 (7) modifications de PAL.

### **2.8.2 Plans d'aménagement de détail**

La DAEC a approuvé 15 plans d'aménagement de détail (PAD), dont 6 (9) nouveaux et 9 (9) modifications. 8 (12) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable.

17 (8) règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

### **2.8.3 Plan d'affectation cantonal (PAC)**

Au cours de l'année 2020, le Service a coordonné les travaux pour le plan d'affectation cantonal (PAC), « Petite-Glâne » à Saint-Aubin. Les travaux de plan d'affectation cantonal sous la responsabilité de la DAEC s'inscrivent dans la volonté de développer une politique foncière active. Le PAC de Saint-Aubin a été initié en novembre 2017 dans l'objectif de valoriser au mieux les terrains dont le canton s'est porté acquéreur. Le dossier du PAC a fait l'objet d'un examen préalable en 2019 et finalisé pour novembre 2020. La mise à l'enquête publique est prévue durant l'année 2021.

## **2.9 Permis de construire**

En 2020, le service a réceptionné des communes 2661 (2763) dossiers dont 539 demandes préalables, 152 procédures simplifiées situées hors de la zone à bâtir et 1970 demandes ordinaires de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, des agrandissements, des rénovations et des démolitions. Le Service a transmis aux préfectures 2474 (2278) demandes ordinaires en zone et hors zones et a également préavisé 30 (60) dossiers liés à des procédures fédérales.

---

Sur proposition du SeCA, la DAEC a délivré 394 (442) autorisations spéciales ordinaires et 152 (174) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir. 6 (18) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

## 2.10 Recours

Au 31 décembre 2020, 214 (227) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2020, 40 (137) recours ont été déposés contre les décisions communales. 18 recours (y compris des recours déposés au cours des années précédentes) ont été retirés.

Contre les 35 (35) décisions prises sur recours par la DAEC en 2020, 8 (10) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

### 2.10.1 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 4 (6) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

### 2.10.2 Décisions du Tribunal cantonal

En 2020, le Tribunal cantonal a statué sur 15 (9) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 2 (3) recours ont été admis (ou partiellement admis) et 13 (6) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

### 2.10.3 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

2 (1) communes ont recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2020, l'Office fédéral du développement territorial (ODT) n'a interjeté aucun recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

### 2.10.4 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2020, 126 (127) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 29 (16) décisions dans le cadre de ces dossiers.

### 2.10.5 Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demande de désassujettissement au droit foncier rural

Depuis 2018, dans le cadre des demandes de désassujettissement au droit foncier rural déposées auprès de l'AFC, la DAEC doit désormais se prononcer préalablement sur la légalité des bâtiments touchés par la demande, ainsi que de leur affectation.

En 2020, la DAEC a ainsi rendu 37 (34) décisions constatatoires.

### 2.10.6 Taxe sur la plus-value

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la DAEC a approuvé des dossiers de plan d'aménagement local pour 26 (30) communes, dont 11 (12) révisions générales, 14 (18) modifications et 1 (0) harmonisation.

Au 31 décembre 2020, 53 (90) dossiers de taxation sont ouverts auprès de la DAEC. Celle-ci a rendu 20 décisions de taxation.

---

En 2020, le canton n'a enregistré aucune demande de financement pour d'éventuelles indemnités qui seraient à verser suite à des procédures pour expropriation matérielle ouvertes auprès de la Commission d'expropriation, 5 demandes de financement pour les plans directeurs régionaux, 1 demande pour un projet d'agglomération et 1 demande pour le projet SyZACT (district du Lac).

A noter que, dans le contexte du Covid-19, la DAEC a décidé au mois d'avril 2020, de suspendre le processus d'estimation et les décisions de taxation. Cette décision a été maintenue par la suite compte tenu de l'acceptation par le Grand Conseil au mois d'août 2020 de la motion Gobet/Boschung demandant une modification des dispositions de la LATeC concernant la taxe sur la plus-value. Un groupe de travail constitué par la DAEC lui a remis à la mi-septembre un rapport circonstancié sur l'opportunité de procéder à des adaptations de la LATeC ainsi que de la pratique concernant le processus de taxation. Les travaux législatifs ont débuté à l'automne 2020, l'objectif étant de transmettre un projet de loi au Grand Conseil d'ici la fin mai 2021.

## **2.11 Commissions**

### **2.11.1 Commission des dangers naturel (CDN)**

La CDN s'est réunie une fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné toutes les demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées) et les dossiers d'aménagement local (programme de révision, examen préalables et finaux) qui lui ont été soumis.

### **2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire**

En 2020, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 4 (4) séances. Elle a notamment été informée de la teneur de la décision d'approbation par la Confédération du nouveau plan directeur cantonal ainsi que du programme de mise en œuvre des adaptations de ce plan à la suite de cette décision. Le projet de plan d'affectation cantonal (PAC) dit « Rive Sud » lui a également été présenté avant la mise à l'enquête publique. Ont par ailleurs été discutées les conséquences de l'arrêt du Tribunal cantonal du 3 septembre 2019 sur les plans d'aménagement local ainsi que les travaux menés en vue d'élaborer un projet de loi modifiant la LATeC concernant la taxe sur la plus-value.

### **2.11.3 Commission d'accessibilité**

En 2020, la Commission d'accessibilité a tenu 6 (9) séances plénières et a examiné 630 (704) dossiers de demande de permis de construire.

### **2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme**

En 2020, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 11 (10) séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant 21 dossiers sur des projets de constructions situés à Le Pâquier, Val-de-Charney, Broc, Bulle, Düdingen, Saint-Aubin, Saint-Martin, Siviriez, Morlon, Granges, Le Flon, Gibloux, Pont-la-Ville, Attalens et Gruyères.

### **2.11.5 Commission d'acquisition des immeubles**

Cette commission rattachée à la DAEC depuis juillet 2017 est constituée de trois sous-commissions : deux pour l'estimation des terrains et bâtiments en zone à bâtir et les dossiers de plus-value, une pour l'estimation des terrains agricoles hors zone à bâtir. Elle a tenu 4 (8) séances plénières, procédé à 18 (17) visions locales et tenu 15 (27) séances de sous-commissions. 23 (24) dossiers d'estimation ont été déposés durant cette période.



---

## 3 Service de l'environnement (SEn)

---

Chef de service : Christophe Joerin

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Organisation

La démarche participative déclenchée en 2019 au sein du Service de l'environnement (SEn) afin de prioriser les tâches en tenant compte des enjeux environnementaux a été finalisée et ses principaux résultats présentés à la Direction. Le but de cette analyse de prestations détaillée était de mettre en adéquation la mission actuelle du Service avec les ressources à disposition. Il était important et urgent d'alléger des situations de surcharge de travail en priorisant les tâches, les actions. Cet exercice décharge en partie les managers et les collaborateurs et collaboratrices du Service de la responsabilité de ne pas assumer complètement la mission légale en démontrant que l'inexécution de certaines tâches n'est pas due à une mauvaise gestion mais à un manque de ressources.

Suite au départ de la cheffe du secteur études et planification de la section lacs et cours d'eau, des réflexions ont été menées en interne et ont abouti à la réorganisation de l'ensemble de la section, composée dorénavant de trois secteurs, au lieu de quatre : « dangers naturels, aménagement et revitalisation », « domaine public des eaux et aménagement du territoire » et « prélèvement d'eau et force hydraulique ».

#### 3.1.2 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail nationaux, intercantonaux et cantonaux actifs dans ses domaines de compétences. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Agenda 21 pour l'eau ;
- > Groupe émissions-COV de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air (codirection) ;
- > Groupe romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH) ;
- > Cercle Bruit romand (codirection) ;
- > Groupement romand des responsables de la protection contre les RNI GRORNI (codirection) ;
- > Organe cantonal de coordination en matière de produits chimiques ;
- > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes ;
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

#### 3.1.3 Travaux législatifs

En date du 28 mars 2019, le Conseil d'Etat a été interpellé sur la nécessité d'un ancrage législatif de sa politique de planification climatique au travers de la motion Senti/Mutter 2019-GC-44. Dans la réponse à cette motion, il « reconnaît [...] qu'un ancrage formel du plan climat au sein de l'appareil législatif cantonal représenterait un moyen efficace d'inscrire la stratégie dans la durée, de lui conférer un caractère contraignant et de renforcer sa légitimité ». Le 24 juin 2020, le Grand Conseil a voté la prise en considération de la réponse à cette motion 2019-GC-44 et chargé le Conseil d'Etat d'entamer des travaux législatifs afin de présenter un projet de loi cantonale climatique au Grand Conseil. Un projet est en cours d'élaboration.

Dans sa séance du 24 juin 2020, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 mars 2009 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB). L'avant-projet donne un aperçu complet des compétences cantonales et communales en matière de protection contre le bruit, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, les établissements publics ou



---

encore la tranquillité publique. Elle précise également les compétences liées à la protection de l'appareil auditif de la clientèle des établissements publics et des manifestations.

Dans le cadre des polluants de l'environnement bâti (PEB), le SEN assure le rôle de point de contact cantonal, en particulier pour le radon et l'amiante. Il soutient les administrés et les organes publics pour toutes les questions en lien avec les PEB. En réponse à une demande du Conseil d'Etat, le SEN a établi en 2020 un projet de base légale et l'a soumis aux entités concernées pour un premier avis. Le projet prévoit de définir les compétences de chaque service concerné par la thématique et d'instituer un organe de coordination afin de traiter les cas d'importance cantonale.

En 2020, le SEN a participé à la modification du règlement sur l'eau potable et à la modification du projet de loi sur la défense incendie et les secours.

#### 3.1.4 Analyse préventive de dossiers et coordination

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). Les statistiques pour 2020 ne sont pas disponibles, car l'outil n'a pas encore été développé dans la nouvelle application FRIAC. On peut cependant estimer que 5000 dossiers au total ont fait l'objet d'un préavis du SEN.

#### 3.1.5 Consultations

Le SEN a élaboré des prises de position sur 14 (14) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 8 (10) d'instances cantonales et 22 (16) d'autres instances.

#### 3.1.6 Information

10 (12) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEN en 2020 selon la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

En 2020, le SEN a publié 6 notices d'information, rapports ou aides à l'exécution dans le domaine de l'air, des déchets et de l'eau.

Le Service gère les sites internet [www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen), [www.fr.ch/sol](http://www.fr.ch/sol), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau), [www.fr.ch/pila](http://www.fr.ch/pila), [www.fr.ch/air](http://www.fr.ch/air) et <https://monplanclimat.fr.ch/>. Le SEN participe aux plateformes [www.les3lacs.ch](http://www.les3lacs.ch), [www.greie.ch](http://www.greie.ch) et [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch).

6 (5) conférences de presse ont été organisées et 7 (7) communiqués de presse ont été diffusés.

Quatre sportifs fribourgeois se sont engagés dans la lutte contre les déchets sauvages. Marielle Giroud d'Elfic Fribourg Basket, Natan Jurkovitz du Fribourg Olympic Basket, Kristel Marbach du TS Volley Düdingen et Julien Sprunger du HC Fribourg-Gottéron ont participé à une campagne de sensibilisation qui a eu lieu à partir du 9 janvier 2020 à travers des affiches placardées dans les communes, des publicités dans les transports publics fribourgeois et des posts sur les réseaux sociaux.

Quelque 250 classes fribourgeoises et de la Broye vaudoise pourront bénéficier d'animations gratuites sur la gestion des déchets et la consommation responsable durant l'année scolaire 2020–2021. Les cours dispensés par la coopérative COSEDEC et la fondation Pusch permettront aux élèves de réfléchir aux impacts des comportements de chacun sur l'environnement. Le projet est né à l'initiative de SAIDEF qui a décidé de financer ces prestations pour les communes de sa zone d'apport. Il est soutenu par les Services cantonaux de l'environnement et de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande.

#### 3.1.7 Formation

En raison de la pandémie de coronavirus, plusieurs formations, cours et animations ont dû être annulés. Le Service a cependant pu en dispenser quelques-uns, notamment aux exploitants agricoles, aux inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, aux aspirants gendarmes et aux laborantins en chimie.

### 3.1.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPO)

Le SEn est intervenu à 55 (57) reprises dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 25 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le SEn assure par ailleurs le suivi administratif de toutes les pollutions constatées dans le canton, qui ont été au nombre de 108 (112) en 2020.

## 3.2 Climat

Les activités du SEn touchant à la thématique climatique suivent la vision du Conseil d'Etat qui a décidé en 2019 d'accélérer la transition du canton vers une société neutre en carbone et de s'adapter aux changements climatiques. Le Service a plus particulièrement travaillé sur la finalisation du Plan Climat cantonal, sur des actions de communication et de sensibilisation liées aux enjeux climatiques ainsi que sur la coordination avec différentes parties prenantes afin de trouver des synergies.

### 3.2.1 Plan Climat cantonal

Après avoir identifié et consolidé un premier cahier de mesures en collaboration avec de nombreux services de l'Etat et autres acteurs, le SEn a entamé la rédaction du Plan Climat cantonal (PCC). Le Conseil d'Etat a validé ce plan de mesures et l'a mis en consultation publique pour trois mois le 16 octobre 2020. La stratégie climatique cantonale se décline en deux volets – adaptation et atténuation – et prévoit 115 mesures à mettre en œuvre entre 2022 et 2026, pour un investissement total de 22,8 millions de francs. Le catalogue de mesures touche sept axes clés : « eau », « biodiversité », « territoire et société », « mobilité », « énergie et bâtiments », « agriculture et alimentation » et « consommation et économie ». Bien que le PCC ne soit pas encore en vigueur, le Service a préparé en fin d'année la mise en œuvre de quelques-unes des mesures définies dans ce document, et plus particulièrement des mesures dites « urgentes » et des mesures climatiques incluses dans le Plan de relance de l'économie fribourgeoise qui pourront être initiées en 2021.

### 3.2.2 Communication et sensibilisation

Plusieurs événements ont eu lieu en 2020 dans le cadre du projet pilote F.04 Colibri initié en 2019 et soutenu par un programme de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) visant à favoriser l'initiation de projets exemplaires d'adaptation aux changements climatiques. Les événements Colibri réunissent les différents acteurs de l'Etat de Fribourg pour favoriser l'échange de savoirs et d'information, et permettre une meilleure compréhension de la thématique climatique. Deux séminaires de sensibilisation d'une heure sur la pause de midi ont eu lieu en 2020. Sur l'impulsion de la présidente du Grand Conseil, le projet Colibri a également permis de sensibiliser les député-e-s du Grand Conseil lors de leur sortie annuelle d'hiver. Cette action s'est déroulée le 7 février 2020 dans le Parc Gruyère-Pays d'Enhaut. Le Parc et l'équipe Climat ont pu montrer les impacts des changements climatiques sur l'économie de la région et sur la biodiversité au travers de postes didactiques et d'un quiz.

Le 16 juin 2020 a marqué le lancement officiel de la plateforme [monplanclimat.fr.ch](https://monplanclimat.fr.ch). Elle tente de sensibiliser, informer et engager tous les acteurs et toutes les actrices de la région fribourgeoise aux enjeux climatiques. Les projets phares ont été une série d'interviews d'agriculteurs du canton de Fribourg, différentes capsules vidéo avec des partenaires, de nombreux articles scientifiques sur différentes thématiques vulgarisées pour le grand public et un concours d'écriture. Une cinquantaine de textes ont ainsi été transmis dans le cadre de ce concours et un jury a désigné les gagnants. Le lancement de la plateforme [monplanclimat.fr.ch](https://monplanclimat.fr.ch) a été suivi par la création d'un compte Instagram sous le même nom.

### 3.2.3 Coordination

Une première rencontre, intitulée « Plan Climat cantonal : premier pas vers une coordination entre canton et communes », a été organisée à l'attention des communes fribourgeoises francophones le 15 octobre 2020 (Romont, Hôtel de ville) et germanophones le 5 novembre 2020 (visioconférence en raison de la situation sanitaire). Cet échange a permis d'établir un premier contact et de répondre aux questions urgentes des communes. Il a aussi été question de faire un état des lieux et d'identifier les risques et besoins spécifiques des différentes communes. Cette

---

première journée permettra d'établir la marche à suivre pour la collaboration avec les communes pour les années à venir.

Plusieurs rencontres entre les collaborateurs et collaboratrices des Plans Climat cantonaux ont eu lieu au niveau national et de la Suisse romande, notamment pour faire un état des lieux des stratégies climatiques et des études lancées dans certains cantons.

### 3.3 Protection des eaux

#### 3.3.1 Gestion des eaux

En application de la loi sur les eaux, les études de base et plans sectoriels concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'utilisation des eaux sont établies par l'Etat. Le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) a été finalisé puis mis en consultation interne le 7 septembre 2020. Sur la base des remarques formulées par les services concernés, il a été adapté en vue de la consultation externe retreinte qui se déroulera au début de l'année 2021. Le plan, prévu par la loi cantonale sur les eaux, fixe les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour l'ensemble du canton ainsi que par bassin versant. Le contenu contraignant du PSGE sera intégré au plan directeur cantonal et servira de base pour la réalisation par les communes des plans directeurs de bassin versant, destinés à concrétiser à l'échelle régionale les objectifs et les principes généraux fixés par le canton.

#### 3.3.2 Evacuation et épuration des eaux

Trois stations d'épuration ont entamé la démarche de demande de subventions à la Confédération pour le traitement des micropolluants (Murten-Morat, Pensier et Ecublens).

Le Service a analysé 19 (17) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Fin 2020, 114 (112) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux.

Durant l'année 2020, 32 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont été approuvés par la DAEC. Sont en cours à fin 2020 : 1 (1) élaboration de PGEE, 10 (10) examens préalables, 95 (95) adaptations, 25 (57) approbations par la DAEC.

AquaFri 2.0 est le cadastre cantonal du réseau d'assainissement qui vise à intégrer les différents cadastres communaux. Basé sur les recommandations du VSA, le Service finalise l'élaboration du modèle de données et les outils qui seront mis à disposition pour permettre les échanges et le regroupement des données.

En 2020, le Service a collaboré aux processus d'élaboration des statuts des nouvelles associations suivantes :

- > l'EPARSE (association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne) en vue du raccordement des STEP de Bussy, Tornay et Montagny sur le pôle régional de Payerne (VD) (statuts approuvés) ;
- > l'EMB (Epuration Moyenne Broye) en vue du raccordement de la STEP de Châtonnaye sur le pôle régional de Lucens (VD) (adoption des statuts en cours) ;
- > l'EBBV (Epuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully) en vue du raccordement des STEP de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Villarepos et Grolley sur un pôle régional (élaboration des statuts en cours).

Le Service collabore à la préparation des avant-projets ainsi que des projets finaux pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Villars-sur-Glâne, Pensier, Lucens, Basse-Broye/Vully et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

En 2020, le Service a procédé à 8 (5) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 50 (58) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Il fait en outre partie de la Commission de bâtisse de la STEP de Vuippens dans le cadre de l'agrandissement du traitement des boues. Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des STEP et conformément à l'OEaux, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

---

Des mesures d'augmentation de capacité de traitement et de réhabilitation d'équipements vieillissants sont en cours ou planifiées à court terme pour 8 (8) STEP.

En 2020, à la suite de la migration sous Windows 10 du système informatique utilisé pour établir les bilans trimestriels d'appréciation, un nouveau programme a été développé afin d'être en mesure d'informer les détenteurs et exploitants de STEP.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier :

- > **régionalisation de l'épuration** : mise à l'enquête du projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de traiter les eaux des associations de Kerzers et de Morat ; mise à l'enquête préalable du projet de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat ; étude de régionalisation de l'épuration de la Haute-Broye.
- > **agrandissements et adaptations** : STEP d'Ecublens, de Vuippens et de Pensier ; projet de régionalisation de l'épuration de la Moyenne Broye (pôle Lucens VD) en vue du raccordement de la STEP de Châtonnaye ; projet de régionalisation de l'épuration de Payerne (VD) en vue du raccordement de la STEP de Bussy, Tornay, Montagny ; projet de régionalisation de l'épuration Basse-Broye/Vully en vue du raccordement des STEP de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Villarepos, Grolley ; étude préliminaire d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Villars-sur-Glâne et d'Estavayer ; travaux d'adaptation et modification (traitement biologique) de la STEP de Belmont-Broye.

### 3.3.3 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 4 (5) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement d'eaux usées industrielles. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 20 (24) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 33 (33) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 19 (24) visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 41 (94) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 16 (30) communes, 5 (9) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 2 détenteurs de STEP communale. Les cadastres ont été actualisés ou poursuivis (AIS, AECE, AESC, AICG, AIMPGPS). Plusieurs visites ont été annulées ou reportées en raison du Covid-19 (AIGN, Fribourg). Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes sur la base des rapports d'inspection.

Par ailleurs, 4 (6) installations de traitement de déchets ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre de l'établissement ou du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes, soit un total de 59 (59) rapports, ont été évalués pour 9 (10) entreprises ayant un impact sur les STEP. Le Service a délivré 4 (4) autorisations de déversement d'eaux industrielles aux détenteurs d'installations. 3 (7) conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont par ailleurs été adaptées ou initiées et soumises au SEN.

Le Service a obtenu l'attestation d'examen pour 2 (3) nouvelles citernes chimiques.

2 (1) chantiers d'envergure, pouvant affecter sensiblement l'environnement, ont nécessité 3 (2) visions locales à des fins de surveillance. 3 (1) autorisations de déversement d'eaux de chantier ont par ailleurs été délivrées par le Service. 5 (6) chantiers avec manquements graves en matière de protection des eaux et 20 (26) chantiers pouvant poser problème ont nécessité 2 (6) inspections complémentaires des installations.

### 3.3.4 Agriculture

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. Grangeneuve, en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2019–2020, Grangeneuve a publié 1 (5) news accompagnée des graphiques météo établis par le SEn.

24 (20) procès-verbaux de contrôle d'étanchéité pour des nouvelles fosses d'entreposage des engrais de ferme ont été obtenus par le Service. 10 (55) visions locales ont été réalisées dans le cadre du suivi des exploitations agricoles.

En septembre 2017, le Conseil fédéral a entériné le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Dans ce contexte, le SEn a participé à l'élaboration du plan phytosanitaires cantonal qui a été mis en consultation interne à la fin de l'année. Il a appuyé le Service phytosanitaire cantonal lors des séances d'information et de travail pour les aspects liés à la protection et l'évacuation des eaux sur les exploitations agricoles. Il a apporté son expertise sur près de 40 (30) projets de place de remplissage/lavage pour pulvérisateur.

En 2020, le Service a procédé, avec les organes de contrôles agricoles, à 300 contrôles d'exploitations en lien avec la protection des eaux selon l'ordonnance fédérale sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA). Avant le début de ces contrôles, le groupe de travail interdirections composé du Service de l'agriculture (SAGri), de Grangeneuve et du SEn a sensibilisé, informé et mis en place une solution opérationnelle pour le conseil auprès des exploitants.

La base de données pour la protection des eaux dans l'agriculture (IGEL) commune avec les cantons de Berne et Soleure a été évaluée après une année d'utilisation.

### 3.3.5 Substances polluantes

Au 31 décembre 2020, le registre comptait 44 500 (45 100) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 463 925 200 (469 388 311) litres. Le SEn a procédé aux opérations pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes).

Après l'envoi d'un courrier de rappel à 500 propriétaires de citernes à mazout, diesel ou essence qui n'ont pas respecté le délai de deux ans pour le contrôle de l'appareil de détection des fuites, 440 installations ont été contrôlées et réglées. 10 courriers d'assainissement ont dû être envoyés.

### 3.3.6 Eaux souterraines

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 19 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2020.

En ce qui concerne la carte d'admissibilité des sondes géothermiques, la nouvelle méthodologie validée par le Conseil d'Etat a été appliquée aux différents aquifères du canton. Les résultats des études permettront de produire une carte révisée à l'été 2021, après validation par le groupe de travail pluridisciplinaire mis en place par le Conseil d'Etat.

---

En 2020, un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (étude PACES) a été conduite pour l'aquifère stratégique du Mouret-Nesslera (St. Silvester).

Pour les zones de protection des eaux souterraines, une méthodologie de résolution des conflits d'utilisation du sol dans les zones S a été développée en 2019. Elle a été appliquée en 2020 à trois dossiers de zones S conflictuels, prioritairement pour les captages importants du canton, afin d'améliorer fortement la protection des ressources en eau souterraine concernées.

### 3.3.7 Planification de l'eau potable

Les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de planification directrice des infrastructures d'eau potable (PIEP). En tenant compte des associations de communes et des grands distributeurs privés présents dans le canton, c'est un total de 155 PIEP qui étaient attendus pour le délai légal du 30 juin 2016. A la fin 2020, seulement deux communes n'ont pas encore déposé de propositions de PIEP. 20 PIEP ont été approuvées par le canton et 20 sont en procédure d'approbation.

Les PIEP ne prennent pas encore en compte la problématique liée au chlorothalonil. Certains PIEP devront être adaptées en fonction des mesures à mettre en œuvre pour respecter les teneurs en chlorothalonil dans l'eau distribuée. Le plan sectoriel des infrastructures d'eau potable qui sera élaboré par le canton prendra en compte ces mesures et veillera à une coordination entre les distributeurs.

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable. Le Service offre aux distributeurs un support pour la récolte et l'enregistrement de leurs données, et développe les routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Fin 2020, 72 % des communes et associations ont transmis des données au SEn.

Le Service a analysé 19 demandes d'adaptation de règlements relatifs à la distribution de l'eau potable. Fin 2020, 42 communes disposent de règlements et de taxes conformes. Ceci représente 32 % des communes fribourgeoises.

### 3.3.8 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année. Une campagne nationale de sensibilisation à la prolifération de la moule quagga a été relayée au niveau du canton de Fribourg.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Dans le cadre de la surveillance 2020 de la qualité des cours d'eau, la Haute-Broye, la Bibera et la Veveyse ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les analyses de micropolluants ont mis en évidence la présence d'un produit industriel dans le ruisseau de la Crausa à Courtepin. Des investigations et des mesures d'assainissement ont permis de réduire fortement la présence de cette substance dans les eaux superficielles.

Depuis l'été 2018, le lac de Schiffenen fait l'objet d'un suivi régulier au niveau de l'oxygène, suite à la prolifération inhabituelle d'algues en période estivale, entraînant ainsi la consommation de l'oxygène et un risque de mortalité pour les poissons. Le SEn, en collaboration avec Groupe E et le Service des forêts et de la nature (SFN), élabore une procédure d'intervention adéquate pour les prochaines années et envisage une étude limnologique sur le fonctionnement du lac qui sera, en principe, réalisée en 2021. Des exigences renforcées au niveau des STEP du bassin versant du lac de Schiffenen sont demandées.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac. Dans cette optique, une étude a été réalisée afin d'obtenir une meilleure compréhension et une quantification des différentes voies d'apport en phosphore. Cette étude, qui a été publiée sur internet, devra servir comme base de décision pour fixer des exigences renforcées au niveau des rejets et rechercher des mesures avec les milieux agricoles du bassin versant concerné.



---

Au niveau des pollutions chroniques (pollutions récurrentes dont l'origine est inconnue), il y a eu 18 nouvelles annonces. En 2020, 5 cas ont été résolus, 8 sont en cours de traitement en collaboration les communes et 6 n'ont pas encore été traités. Parmi les pollutions chroniques de longues dates, des investigations sont en cours dans les communes du Gibloux et de Hauterive afin d'assainir un déversement d'eaux usées au niveau du pont de la Tuffière.

Le 13 novembre 2019, plus de 45 000 litres de diesel s'étaient écoulés dans les canalisations du site TPF à Givisiez, puis dans le bassin de rétention de Givisiez, les ruisseaux du Tigulet et de la Sonnaz. Suite aux mesures urgentes réalisées en 2019, le SEN a accompagné en 2020 les mesures d'assainissement nécessaires, en particulier le traitement des eaux du bassin et l'évacuation des matériaux pollués. Il a également effectué périodiquement une analyse de la qualité des eaux afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises. Le bassin devrait pouvoir reprendre sa fonction d'ouvrage de protection contre les crues au début de l'année 2021, sans risque pour la qualité des eaux superficielles et souterraines. Un monitoring sera maintenu afin de le contrôler.

### **3.4 Lacs et cours d'eau**

#### **3.4.1 Récolte des données de base et gestion des étiages**

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau se sont poursuivies. Le réseau d'observation actuel est composé de 10 stations de mesures. Elles se situent sur la Petite Glâne, la Glâne (à Matran et à Romont), la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac Noir sur la Singine chaude et sur la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). En 2020, une nouvelle station de mesures a été installée sur la Glâne à Romont au niveau du pont de la Parqueterie. Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. De plus, des jaugeages au sel sont ponctuellement conduits sur une dizaine de cours d'eau afin de suivre les débits, spécifiquement en période d'étiage.

Au vu des très faibles débits et des températures d'eau élevées dans la Broye, le SEN a émis le 30 juillet 2020 un avertissement d'étiage et a demandé aux bénéficiaires d'une autorisation de pompage de restreindre autant que possible les pompages. Le 13 août 2020, la restriction de pompage a dû être étendue à toutes les eaux de surface du canton, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. L'ensemble de ces démarches a été coordonné avec les cantons de Berne et de Vaud.

#### **3.4.2 Cartes de dangers liés à l'eau**

La réalisation de nouvelles cartes de dangers ainsi que la mise à jour ciblée de cartes de détail se sont poursuivies en 2020. Dans ce cadre, la carte de dangers de détail de la région du Grand-Marais a été finalisée et présentée aux différentes communes concernées. Cette carte est le résultat d'une collaboration étroite avec le canton de Berne afin de prendre en compte l'influence du canal de l'Hagneck en cas de surcharge de ce dernier.

Afin de compléter les cartes de dangers, un mandat a démarré en 2020 afin de cartographier les dangers d'inondations provenant des cours d'eau intégralement ou partiellement enterrés qui peuvent présenter un fort potentiel de dommages. Au total, 11 communes sont concernées par ce mandat qui se poursuivra en 2021.

Finalement plusieurs révisions de cartes de dangers d'envergure ont démarré fin 2020, principalement dans la région des Préalpes. Ces révisions concernent le flan nord du massif de la Berra, l'entier de la commune de La Roche ainsi que le ruisseau du Pontet sur la commune de Treyvaux.

#### **3.4.3 Espace réservé aux eaux**

Au début 2020, un appel d'offres a été lancé pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) des petits et moyens cours d'eau du canton. L'adjudication et le démarrage du mandat ont eu lieu au début du printemps. La délimitation actuellement en cours qui se fait par bassin versant et selon la méthodologie de la directive cantonale sera finalisée en 2021. L'acquisition des données de base ainsi que les réflexions pour la délimitation de l'ERE des grands cours d'eau et notamment la prise en compte des aspects agricoles se sont poursuivies en 2020.



#### 3.4.4 Revitalisation des cours d'eau

Les projets de revitalisation suivants ont été réalisés en 2020 : mise à ciel ouvert du ruisseau de la Croix à Cheyres sur environ 300 mètres ; revitalisation de la Longivue à Farvagny sur 300 mètres (en cours de finalisation des travaux) ; mise à ciel ouvert de la Goletta à Bossonnens sur 500 mètres (en cours de finalisation des travaux). Les travaux d'entretien pris en compte dans le cadre des projets de revitalisation du ruisseau du Chêne et du Palon se sont terminés en 2020. Les autres projets de revitalisation sont en phase de planification. Parmi eux, le SEN a continué à encourager et soutenir divers projets pilotes tels que la revitalisation de la Biorde (Attalens, Bossonnens, Granges), de la Gérine (Marly), du Heitiwilbach (Düdingen), de la Petite Glâne (Missy, Vallon, Saint-Aubin et Vully-les-lacs), de la Sarine (Fribourg), de la Singine (Wünnewil-Flamatt, Neueneegg) et de la Sionge (Vaulruz et Sâles).

Le SEN a poursuivi ses efforts afin que la part communale soit réduite dans le cadre des projets de revitalisation. Le mandat concernant la recherche de financement alternatif s'est poursuivi et a débouché sur l'élaboration d'un concept général de méthodologie de recherche de fonds afin de soutenir la part résiduelle après subventions. A la fin 2020, le concept est en cours d'application sur le projet de revitalisation de la Biorde.

La collaboration entre les différents services cantonaux s'est poursuivie, notamment avec le SAgrri dans le cadre de remaniements parcellaires pour lesquels des mesures de revitalisation ou de mises à ciel ouvert continuent d'être proposées.

#### 3.4.5 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEN a établi les projets généraux et a assumé la surveillance des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Il a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Il a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, il a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrage et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

Les nouvelles conventions-programmes signées avec la Confédération pour la période 2020–2024 sont entrées en vigueur. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 372 500 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2020, les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 2 796 800 (3 130 615) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 969 876 (1 050 739) francs et de 867 944 (918 848) francs.

Dans la convention-programme 2020–2024 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 1 068 000 francs pour les travaux de revitalisation ainsi que pour une part des données de base. En 2020, les coûts des travaux de revitalisation se sont élevés à 1 340 961 (666 281) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation se sont élevées respectivement à 797 460 (379 859) et à 266 709 (124 150) francs.

Les projets importants ou complexes d'aménagement de cours d'eau qui ne font pas partie des conventions-programmes sont traités individuellement par la Confédération. Les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 1 410 518 (633 272) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 358 015 (0) francs et de 134 899 (202 647) francs. Les coûts des travaux de revitalisation se sont élevés à 143 451 francs pour des travaux de revitalisation mais également pour le soutien dans l'avancement des études de projet. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 10 177 (0) francs et de 104 065 (11 770) francs. En 2020, 236 467 (126 525) francs ont été versés aux communes ou associations de communes à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

#### 3.4.6 Domaine public des eaux – amarrages

Un inventaire des installations et des amarrages illégaux a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère, de Schiffenen et de Morat.

---

L'inventaire de la signalisation sur les lacs finalisé en 2017 a fait l'objet en 2018 d'un courrier adressé à sept communes pour la mise en conformité des balisages. En 2020, une commune a déposé un dossier de mise en conformité. Malgré les rappels, deux communes n'ont pas encore entrepris les démarches afin de se mettre en conformité.

45 (22) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 45 (38) autorisations ont été transférées directement entre usagers. 24 (23) autorisations ont été annulées. Il y a actuellement 1105 autorisations, certaines pour plusieurs places d'amarrage. Au total, les taxes d'amarrage perçues par le Service se sont élevées à 947 658.30 (737 626) francs.

Le SEN a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 56 (60) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le Service pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 333 409.70 (775 415) francs.

### 3.4.7 Force hydraulique

En 2020, les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 229 991 (1 234 279) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée à 7 557 774 (7 599 654) francs directement versée à l'Administration des finances.

En ce qui concerne l'assainissement de la force hydraulique, le SEN a accompagné le Groupe E dans la poursuite de l'étude sur les variantes d'assainissement des éclusées, du régime de charriage et de la migration piscicole pour le barrage de Schiffenen et pour les ouvrages de Lessoc et Rossinière-Montbovon. La décision d'obligation d'assainir le régime de charriage entre le barrage de Rossens et la centrale d'Hauterive et la migration piscicole au barrage de Rossens a été notifiée par la DAEC et la DIAF à Groupe E le 16 novembre 2020. Le SEN a accompagné Groupe E dans le démarrage de l'étude correspondante (charriage, migration piscicole). La décision d'obligation d'assainir (charriage, migration piscicole, débit résiduel et températures) pour l'ouvrage de la Fille-Dieu sur la Glâne à Romont a également été notifiée au détenteur de l'installation. Des démarches ont été entamées pour l'attribution d'un mandat concernant l'études sur les variantes d'assainissement du régime de charriage pour les petites installations.

L'étude sur la nécessité de l'assainissement du débit résiduel de la Sarine en aval de la centrale hydroélectrique de Hauterive s'est poursuivie en 2020 et plusieurs échanges et discussions ont eu lieu avec les différents services concernés et les partenaires de l'étude.

Pour treize installations en aval desquelles le débit résiduel doit être assaini (essentiellement des petites installations hydrauliques), les études sont en cours de finalisation. Un propriétaire d'installation a mis hors service son prélèvement d'eau. Deux autres propriétaires ont signé une convention de condamnation de leur prélèvement d'eau.

Le SEN a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

A la demande de l'Etat de Fribourg, Groupe E a effectué le 22 octobre un important lâcher d'eau dans la Sarine, entre le barrage de Rossens et le lac de Schiffenen. Organisé conjointement par les services de l'Etat, Groupe E et les organisations environnementales, cette mesure a eu pour objectif un nettoyage du lit de la Petite Sarine et la redynamisation du tronçon de la rivière juste avant la période de reproduction des poissons. Les premières observations ont montré que les objectifs ont été atteints. Le lit de la Petite Sarine a été nettoyé, la majorité des algues a été arrachée et le colmatage du lit du cours d'eau a fortement diminué.

## 3.5 Laboratoire

Le SEN a procédé à 38 070 (36 220) analyses sur 1809 (2140) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.).

---

Le laboratoire a passé avec succès un audit de surveillance intermédiaire effectué par le Service Suisse des Accréditations (SAS) au mois de septembre dans le cadre de l'accréditation ISO 17025.

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Un échange régulier d'expériences et de prestations a permis aux différents partenaires de combler leurs lacunes en termes d'équipements analytiques ainsi que de palier à diverses pannes instrumentales. Au niveau cantonal, le Service a réalisé un échange de prestations avec le SAAV lorsque des synergies étaient possibles. Un partenariat a également été mis sur pied pour l'utilisation de deux appareils analytiques de pointe (ICP-MS et LC-MS/MS). Une méthode a été conjointement développée pour l'analyse de micropolluants organiques dans les eaux.

### 3.6 Substances

Le SEn assure le rôle de coordinateur cantonal pour l'exécution du droit sur les produits chimiques et se charge des relations avec les autorités fédérales. Il contrôle l'emploi des substances et préparations dangereuses par les professionnels et les particuliers à l'exclusion de l'agriculture et des forêts. En 2020, le SEn a participé à deux campagnes fédérales :

- > **phtalates** : plusieurs matériaux susceptibles de contenir des phtalates ont été testés dans cinq magasins du canton à l'aide d'un appareil FTIR et huit échantillons identifiés comme « positifs » ont été envoyés en laboratoire pour analyse. Deux équipements électriques contenaient des teneurs très élevées en phtalates interdits. Cinq objets (un étui de natel et quatre emballages en plastique) contenaient également des teneurs trop élevées en DEHP (phtalate de bis(2-éthylhexyle). Les cas ont été dénoncés aux organes cantonaux respectifs responsables du contrôle de la mise sur le marché.
- > **fluides frigorigènes** : huit sites regroupant une trentaine d'installations ont été vérifiés au niveau des fluides frigorigènes. Dans trois cas, des installations non conformes à la législation contenant des gaz stables dans l'air ont été installés entre 2012 et 2020. Dans neuf cas sur dix, des défauts d'entretien ont été constatés. Cette campagne a mis en évidence que la législation n'est pas toujours respectée par les installateurs et les propriétaires des installations, souvent par méconnaissance. Enfin, il est également apparu que les caractéristiques des installations observées sur le terrain ne correspondent pas dans la très grande majorité des cas aux demandes de préavis.

Pour les polluants de l'environnement bâti (PEB), le SEn assure le rôle de point de contact cantonal, en particulier pour le radon et l'amiante. Il soutient les administrés et les organes publics pour toutes les questions en lien avec les PEB.

### 3.7 Protection de l'air

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 34 (44) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 18 (22) mesures étaient conformes, 16 (22) non conformes.

En ce qui concerne les chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz, les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 15 800 (16 400) installations. Durant l'année 2020, un délai d'assainissement a été fixé pour 24 (21) cas, ce qui porte à 589 (831) le nombre total de ces installations sujettes à assainissement. 245 (117) installations de combustion non conformes ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Suite à la révision de l'OPair en 2018 renforçant les exigences, notamment, dans le domaine des petits chauffages à bois centraux (reliés à un circuit d'eau et d'une puissance calorifique inférieure à 70 kW), le Service, en collaboration avec les ramoneurs, a lancé une campagne d'information à l'attention des propriétaires concernés.

Le Service a enregistré 12 (12) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

---

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 17 (18) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

Le Service a de plus assuré, au sens de l'OPair, le suivi de 17 (20) entreprises établies dans le canton, conduisant, le cas échéant, à des mesures d'émissions ou à des procédures d'assainissement.

Une station permanente de mesure de la qualité de l'air est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. Le SEn dispose également de stations mobiles à la rue de Vevey à Bulle et dans le quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12.

En 2020, le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprenait 31 (36) emplacements de mesures répartis sur tout le canton.

Des mesures de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ont été effectuées sur deux des sites précités.

### **3.8 Protection contre le bruit**

Le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé. L'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La troisième convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, environ 148 (135) km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2020 et environ 72 (85) km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2020, la majorité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn). Un projet de décision a notamment été publié pour la Ville de Fribourg à la fin de l'automne 2020. L'analyse des 23 déterminations est en cours.

Une des tâches importantes du Service est de s'assurer que les projets de construction (principalement des habitations) qui sont prévues dans les zones d'influence du bruit des routes sont conformes à la législation. Cela signifie que les valeurs limites d'immission doivent être respectées au milieu de chaque fenêtre ouverte de chaque nouveau local à usage sensible au bruit prévu dans le projet. Si des doutes subsistent concernant cette conformité, le SEn exige qu'une étude acoustique soit réalisée.

Le Service a traité 29 (30) plaintes liées aux nuisances sonores.

Une grande part des activités est liée aux préavis dans lesquels le Service évalue la conformité des demandes de permis de construire, des projets de PAD ou encore des révisions générales de PAL.

La nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son est entrée en vigueur courant 2019. Le SEn est responsable de l'application de la section 4 (manifestations avec émissions sonores).

### **3.9 Rayonnement non ionisant (RNI)**

L'essentiel de l'activité dans ce domaine porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. L'année 2020, comme 2019, a été particulièrement marquée par la disponibilité pour les opérateurs de nouvelles fréquences dès avril 2019 ; cette nouveauté a entraîné le déploiement à large échelle de la nouvelle technologie 5G (New Radio).

En juin 2019, la DAEC a décidé de ne plus appliquer la recommandation de la DTAP qui consistait à traiter des changements mineurs en cas « bagatelles ». Depuis, dans un objectif de transparence vis-à-vis de la population, chaque modification de l'exploitation d'une installation de téléphonie mobile doit passer par un permis de construire en procédure ordinaire. Sur l'ensemble de l'année, 77 (101) dossiers ont été traités par le SEn.

---

Les demandes de permis de construire font presque toutes l'objet d'oppositions nécessitant des prises de position circonstanciées du Service. De plus, le SEN a répondu à plus de 30 (50) doléances de la part de la population et des communes.

### **3.10 Etudes d'impact sur l'environnement**

En 2020, le SEN a évalué et pris position sur 26 (18) rapports d'impact, 8 (7) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges pour l'étude principale, en coordination avec diverses instances cantonales et fédérales.

Le Service a assuré la gestion des mesures de compensation de la route nationale A1 en concertation avec les services cantonaux concernés.

Il a validé les données transmises par les sept entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP).

### **3.11 Sécurité biologique**

17 installations soumises à l'ordonnance sur l'utilisation en milieu confiné se trouvent sur le territoire fribourgeois. Le SEN a traité 11 (6) demandes de notification et d'autorisation de ces installations. La hausse s'explique entre autres par les demandes pour des analyses de test Covid-19. Le SEN n'a procédé à aucune (1) inspection d'installations.

### **3.12 Protection contre les accidents majeurs**

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 7 (11) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct ou étude de risque. Il n'a procédé à aucune (3) inspection d'installations stationnaires. Le Service a évalué 2 (8) rapports de risque dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le cadastre des risques, ainsi que les domaines attenants aux installations sont publiés sur le portail cartographique. Une nouvelle évaluation des routes communales a été effectuée avec les dernières données du trafic.

### **3.13 Protection du sol**

Le SEN s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAgri, Grangeneuve, le SFN et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2020, le SEN a mis en œuvre un projet pilote de contrôles de chantiers, en partenariat avec l'association constructionfrbourg et son mandataire Inspectorat Chantiers Fribourg (ICF). Une vingtaine de contrôles ont été effectués et documentés. De nombreuses non-conformités ont été constatées. L'objectif est de pérenniser cette collaboration avec l'ICF et de développer des mesures pour répondre aux non-conformités.

Dans le même contexte, le SEN a développé une application web pour la gestion des suivis de chantiers. Cette application sera opérationnelle pour tous les services concernés dès le début de l'année 2021 et permettra d'optimiser le suivi des dossiers de la planification jusqu'à la réalisation des projets de construction. Chaque année, le SEN évalue près de 40 dossiers de projets de construction soumis aux exigences renforcées de protection des sols.

Le SEN a participé activement aux groupes de travail de la Confédération chargés d'élaborer une solution pour réduire les risques encourus par les enfants jouant sur des sols pollués de manière diffuse.

### **3.14 Déchets**

#### **3.14.1 Plan cantonal de gestion des déchets**

Le plan cantonal de gestion des déchets est en cours de révision. L'année 2020 a permis d'esquisser un premier catalogue de mesures de limitation et de valorisation des déchets et de concevoir un processus de démarche participative qui sera déployé en 2021.

### 3.14.2 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2020, les communes du canton de Fribourg ont collecté 120 436 tonnes de déchets urbains en 2019 (122 274 tonnes en 2018).

Les neuf centres de collecte de déchets spéciaux des ménages (CCTM) du canton ont collecté en 2020 un total de 50 481 kg (52 758 kg) de déchets spéciaux ménagers. Depuis 2018, le SEn travaille en partenariat avec CRIDEC et SAIDDEF pour le transport et l'élimination des déchets spéciaux des ménages en provenance des centres de collecte basés dans le canton. Entre octobre et novembre 2020, le SEn a organisé un essai-pilote de collecte mobile de déchets spéciaux des ménages dans plusieurs communes. Cette offre est testée pour pallier l'absence de CCTM dans certaines régions du canton.

Le SEn et le Service de la santé publique financent depuis août 2018 à parts égales l'élimination des médicaments périmés des clients privés que les pharmacies ont réceptionnés dans leurs officines puis acheminés dans les principaux sites du HFR. En 2020, la quantité de médicaments périmés évacués par les pharmacies dans les sites du HFR s'élève à 10 390 (10 308) kg.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Cela concerne 26 entreprises dont les statistiques sont contrôlées quatre fois par année. Il en va de même pour la statistique des déchets soumis à contrôle. Les statistiques de 41 entreprises doivent être contrôlées annuellement pour ces types de déchets.

976 (974) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année 2020 par l'Inspectorat Chantiers Fribourg sur mandat de constructionfribourg à qui la DAEC a délégué cette tâche : 607 (613) contrôles « déchets », 162 (161) contrôles « eau », 207 (200) contrôles « air ».

### 3.14.3 Installations de traitement des déchets

Les installations de la SAIDDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques concernant notamment le fonctionnement de l'installation de traitement des mâchefers Selfrag.

La décharge de type D et E de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet d'un (1) contrôle d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation d'aspects spécifiques.

L'Etat s'étant subrogé à la société défaillante ayant exploité la décharge d'En Craux à Châtel-Saint-Denis jusqu'à sa fermeture en 2003, la DAEC et le SEn ont dû reprendre la gestion ultérieure ordinaire. Celle-ci consiste principalement en la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des gaz et la surveillance du site. Un mandat a été attribué à un bureau d'ingénieurs pour soutenir le SEn dans cette tâche. Les études menées en 2019 et 2020 ont concerné l'évaluation de l'état de la décharge ainsi que la définition des mesures à prévoir pour la gestion ultérieure. Dans le cadre du mandat, des concentrations importantes de méthane ont été détectées dans neuf puits de l'ancienne décharge et ont nécessité la prise de mesures urgentes. Le mandataire a fait une analyse de variantes pour résoudre définitivement le problème. Le projet choisi sera développé en 2021. Les actions juridiques envers les actionnaires de l'ancienne décharge se sont poursuivies.

7 (7) décharges de type B sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet, Le Glèbe et Wallenried) et ont fait l'objet de contrôles. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux de 8 décharges de type B et de 2 décharges de type D et E ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a déménagé ses activités à Vufflens-la-Ville dans le canton de Vaud. Les activités sur le site de Châtel-Saint-Denis se sont terminées à fin mai 2020. La fin de l'activité a fait l'objet d'un contrôle par le SEn.



---

Toutes les installations de compostage et de méthanisation sont contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg. Pour certaines installations de petite taille, l'inspection peut se faire une année sur deux.

En 2020, le Service a initié une nouvelle phase de la procédure de mise en conformité des installations de traitement de matériaux inertes en décidant de déléguer le contrôle des installations à des inspectorats externes. Ils auront pour tâche d'effectuer un contrôle annuel de chaque installation.

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation. Le SEn se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 25 (27) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2020. Pour plusieurs installations il s'agit de prolongations temporaires dans l'attente de la mise en œuvre de différentes mesures sur leur site. C'est notamment le cas pour une majorité des décharges du canton pour lesquelles une évaluation doit encore être effectuée.

Au total, environ 60 (160) visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur des sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances notamment en lien avec des activités non autorisées.

Des contrôles d'installations ont été délégués à l'association suisse de recyclage des matériaux de construction (ASR). Après une phase test en 2019 jugée concluante, l'inspectorat de l'ASR a contrôlé 10 centres de tri, 4 centres de valorisation des déchets de chantier minéraux et 7 installations de traitement du bois usagé.

#### 3.14.4 Polluants de l'environnement bâti

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. Entre 700 et 900 rapports de diagnostics « avant travaux » ont été évalués dans le cadre des permis de construire en 2020.

#### 3.14.5 Règlements communaux de gestion des déchets

10 (13) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

### 3.15 Sites pollués

#### 3.15.1 Gestion du cadastre

Fin 2020, 1111 (1118) sites pollués étaient inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg : 478 (476) décharges, 515 (517) aires d'exploitation, 117 (124) stands de tir, 1 (1) lieu d'accident.

Fin 2020, 77 (71) sites pollués aux abords de stands de tir ont été assainis. 136 (152) sites hors stands de tir étaient inscrits en besoin ou en cours d'investigation, respectivement 91 (102) décharges et 45 (50) aires d'exploitation.

Sur les 18 décharges inscrites en besoin d'assainissement, 7 (3) procédures ont abouti en 2020 pour définir la variante optimale d'assainissement. Ces 7 (7) décharges seront donc assainies à court terme et pour plusieurs d'entre elles déjà avant fin 2021.

Sur les 11 (12) aires d'exploitation inscrites en besoin d'assainissement, 1 (4) assainissement est en cours et 2 sites seront classés sans risques d'atteintes nuisibles ou incommodantes suite aux travaux d'excavation et de confinement réalisés dans le cadre de construction. Les variantes d'assainissement ont été arrêtées pour 5 (3) sites. Un de ces sites sera assaini avant fin 2021.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, 493 (480) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une étude géostatistique. La méthode appliquée a permis de fixer des seuils de concentration au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable pour une liste restreinte de composés inorganiques. L'aide à l'exécution en rapport avec la réalisation de ces analyses a été mise à jour en conséquence et publiée sur le site du service.



---

La base de données géologiques et hydrogéologiques en rapport avec les investigations réalisées sur des sites pollués a été publiée en 2020. Elle permet d'accéder aux informations du sous-sol collectées au travers du portail cartographique cantonal. Une séance d'information des bureaux actifs dans le domaine des sites pollués a été organisée pour préciser les exigences du Service, notamment en matière de subventions cantonales.

Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 521 (426) autorisations de cession ou partage ont été délivrées pour des cas de parcelles concernées par un site pollué.

Une décision sur la répartition des coûts préparée fin 2019 est entrée en force en 2020. Le Service a également établi 14 (6) décisions d'assainissement, dont 11 (3) pour des stands de tir.

### 3.15.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2020, 20 (18) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigations, de surveillance ou d'assainissement pour un montant total de coûts imputables de près de 488 240 (606 000) francs, soit 146 472 (181 800) de subventions LSites.

Pour un site pollué, le canton a continué à prendre en charge des coûts de défaillance en raison de la disparition du perturbateur.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 17 (10) demandes de versement ont été déposées à l'OFEV dont 10 (9) pour d'anciennes décharges et 7 (1) pour des stands de tir. Ces demandes portent sur un montant total de coûts imputables de près de 1,9 (1) million de francs et plus de 900 000 (400 000) francs de subventions fédérales.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1,39 (1,39) million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 500 000 (200 000) francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2020 s'élèvent à quelque 8,5 (7,8) millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

### 3.15.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Suite au traitement du mandat Geinoz au Grand Conseil en 2019, un cahier des charges de reconnaissances de terrain complémentaires proposé par le Consortium a été accepté par le SEn et l'OFEV. Les reconnaissances de terrain qui ont été lancées en septembre 2020 permettront de préciser quelles parties de l'ancienne décharge de la Pila devront être excavées et traitées en fonction de la contamination des matériaux et de la qualité des eaux souterraines. Ces investigations, dont l'étendue est limitée, permettront également d'obtenir de nouvelles données visant la diminution des coûts de gestion des matériaux lors de l'assainissement du site. Sur cette base, la variante optimale d'assainissement sera précisée en 2021.

Le SEn a par ailleurs participé aux 2 (3) séances du groupe d'accompagnement du Consortium (GAC).

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a rendu sa décision sur la répartition des coûts entre les différentes parties concernées par l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila le 8 octobre 2020. Elle a défini la part de responsabilité de chaque perturbateur impliqué dans la pollution du site et les montants dus par chacun d'eux à la fin décembre 2019.

Saisie par la DAEC, la justice zurichoise a en rendu une ordonnance de séquestre à l'encontre de CFR Properties, basée à Zurich. La décision du Tribunal d'arrondissement de Zurich date du 10 décembre 2020 et porte sur un montant de plus de 4 millions de francs.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse [www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen).

---

## 4 Service de la mobilité (SMo)

---

Chef de service : Grégoire Cantin

### 4.1 Activités

#### 4.1.1 Activités courantes

Le Service de la mobilité (SMo) est en charge des tâches suivantes :

- > concevoir la stratégie cantonale de la mobilité ;
- > préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transport ;
- > planifier les réseaux de transport et de mobilité douce et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement ;
- > planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations ;
- > promouvoir la mobilité douce et durable ;
- > collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité ;
- > contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des plans d'aménagement locaux (PAL), des plans d'aménagement de détail (PAD), des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

#### 4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine de compétence.

### 4.2 Transports publics et monitoring

#### 4.2.1 Infrastructures ferroviaires

Le Service participe à la planification stratégique ferroviaire dirigée par l'Office fédéral des transports (OFT) en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFF, TPF, BLS, MOB), et en coordination avec les cantons voisins.

En 2020, l'OFT a mandaté les gestionnaires d'infrastructure pour débiter les projets retenus dans l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035) : pour le canton de Fribourg, les études d'une voie de rebroussement centrale à Rosé et d'un nouveau tracé entre Romont et Vuisternens-devant-Romont sont en cours. Le Service a participé à la recherche de solutions pour le projet d'offre 2035 qui accompagne cette étape d'aménagement mais ne satisfait pas aux attentes du canton de Fribourg.

La pandémie de Coronavirus a contraint les gestionnaires d'infrastructure à ralentir le rythme des travaux sur le réseau ferroviaire mais d'importants projets d'entretien ont tout de même été réalisés durant l'été, notamment la réfection du viaduc de la Singine entre Flamatt et Thörishaus, le changement de la ligne de contact entre Schmitten et Düdingen, la mise en place de nouvelles aiguilles à l'Est de Fribourg. Ces travaux ont occasionné une interruption totale de trafic de trois semaines durant l'été entre Berne et Fribourg.

Les travaux de renouvellement et de modernisation de la gare de Bulle ont également débuté en grande pompe et de grandes infrastructures ont été réalisées durant l'été moyennant des périodes de limitation de trafic.

#### 4.2.2 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics, en collaboration avec les régions et les entreprises de transport.

Côté ferroviaire, la cadence à 30 minutes a été étendue tous les soirs et le week-end sur la S30 entre Fribourg/Freiburg et Yverdon-les-Bains. Des améliorations ont aussi été introduites sur la S8 entre Payerne et Avenches afin de permettre aux élèves du CO de Domdidier d'emprunter le train.

---

Au niveau des bus régionaux, une desserte le week-end a été créée sur la ligne Fribourg – Misery – Courtepin.

Dans le cadre de la procédure de consultation publique du projet d'horaire 2021, qui a eu lieu entre le 10 et le 28 juin 2020, 204 requêtes ont été analysées (287 lors de la consultation de 2019).

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du nouveau coronavirus qui a provoqué une baisse importante de la fréquentation des transports publics. L'offre a été fortement réduite dans toute la Suisse, y compris dans le canton, entre le 18 mars et le 11 mai 2020.

#### 4.2.3 Subventions et controlling

En 2020, un montant de 43 932 086 (42 217 026) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional de voyageurs et voyageuses (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, LNM). La part des communes fribourgeoises (45 %) aux indemnités est de 19 769 439 (18 997 662) francs.

Un montant de 13 186 988 (13 499 244) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (agglomération de Fribourg et Mobul).

Les indemnités versées ne tiennent pas compte de l'impact financier du nouveau coronavirus dont le financement sera traité séparément.

Depuis l'entrée en vigueur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF), le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le canton verse une contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle s'est élevée en 2020 à 16 328 410 (15 210 110) francs. La part des communes fribourgeoises (13,78 %) à la contribution est de 2 250 055 (2 095 953) francs.

Le Service a également versé un montant de 506 119 (546 000) francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

#### 4.2.4 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au Service de se prononcer sur 6 (11) objets des CFF, 7 (11) des TPF, 0 (0) du BLS et 1 (0) du MOB.

#### 4.2.5 Marchandises

Dans le cadre de PRODES EA 2023, l'OFT a lancé les études du futur centre logistique ferroviaire à Estavayer-le-Lac.

CFF Cargo réduit depuis 2019 le nombre de points de desserte en Suisse, y compris sur le territoire cantonal. Le Service a mené en 2020 avec CFF Cargo une étude de marché sur le trafic de wagons marchandises isolés en gare de Bulle. Elle n'a pas pu empêcher l'arrêt de cette offre à partir de décembre 2020.

#### 4.2.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2020, 7 (6) demandes d'octroi, de renouvellement et de modification de concession et 7 (10) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées par le Service. 15 (34) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs et voyageuses.

#### 4.2.7 Installations de remontées mécaniques

En 2020, 9 (12) autorisations d'exploiter une installation de transport par câbles et ski-lifts sans concession fédérale ont été délivrées.

#### 4.2.8 Navigation aérienne

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les annonces se font directement auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) via la plateforme informatique Obstacle Collection Service.

---

#### 4.2.9 Comptages de trafic

En 2020, année de la finalisation du plan quinquennal de charge de trafic, la récolte de données a été passablement bouleversée par la pandémie du nouveau coronavirus qui a fortement impacté les déplacements de la population fribourgeoise. Moyennant quelques ajustements et précisions, ce plan verra cependant le jour dans le courant de l'année 2021.

Les vingt postes de comptage permanents dédiés au trafic motorisé ainsi que les trois postes de comptage des vélos ont permis de suivre l'évolution de la pandémie et un rapport monitoring Covid-19 a été réalisé. En parallèle, le Service a continué d'équiper de plus en plus de postes avec des boucles inductives fraisées dans la chaussée.

#### 4.2.10 Statistiques des accidents

Vingt points noirs ont été répertoriés dans le canton et ont fait l'objet d'un rapport succinct en vue de leur assainissement. Les points noirs précédemment répertoriés font également l'objet d'un suivi.

Les statistiques d'accidents permettent de prendre des décisions relatives à la planification et à la mise en place d'aménagements routiers, de mesures de circulation ou de signalisation.

#### 4.2.11 Modèle de trafic et système d'information géographique (SIG)

Sur la base d'un travail effectué par une entreprise privée, un modèle de trafic est développé et maintenu à jour par le Service. Il permet d'estimer les charges de trafic pour tous les tronçons routiers du canton et de prévoir l'impact de l'ouverture ou de la fermeture d'une ou plusieurs routes sur le réseau.

Concernant le SIG, le portail cartographique cantonal comprend un onglet mobilité offrant à tout le monde un accès aux données du Service sur les charges de trafic, les arrêts de transports publics, le plan sectoriel vélo et celui des parcs-relais.

### 4.3 Planification et mobilité

#### 4.3.1 Planification cantonale, régionale et communale

Suite à l'approbation par le Conseil fédéral du volet stratégique ainsi que des fiches générales et de projet relatives à l'urbanisation du nouveau plan directeur cantonal (PDCant), un groupe de travail est en cours de constitution pour la mise en œuvre du thème T206 Vélo tout terrain. Par ailleurs, le Service élabore des critères en matière de qualité de desserte en transports publics et en mobilité douce permettant de justifier de nouvelles zones à bâtir.

Le Service procède à une analyse des processus de planification de la mobilité, notamment en matière de répartition des tâches entre le canton et les communes, afin de les optimiser.

Le Service a pris position sur les projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération (PA4) de Fribourg et de Mobul (agglomération bulloise) ainsi que sur le programme des études des plans directeurs régionaux des districts du Lac, de la Sarine, de la Singine et de la Veveyse. Il a suivi d'autres projets menés par l'agglomération de Fribourg et Mobul, les travaux d'élaboration du plan directeur régional intercantonal de la Broye, une étude sur les P+R/B+R dans ce district, la révision du plan directeur de la Singine, plus particulièrement en ce qui concerne les zones d'activité. Il dirige également une étude de mobilité multimodale concernant la Basse-Singine ainsi qu'une étude de mobilité à Düdingen. Il a pris part au collège d'experts et expertes consacré au mandat d'étude parallèle (MEP) Chamblieux-Bertigny (projet de développement urbain durable).

En matière de mobilité douce, suite à l'étude générale de mobilité dans les secteurs du Plateau d'Agy (secteur prioritaire pour la densification) et des Portes de Fribourg (communes de Granges-Paccot et de Fribourg), le Service a entrepris l'analyse préliminaire de la liaison dans le secteur du Lavapesson et a finalisé l'étude de sécurisation de la TransAgglo au carrefour de Grandfey. Le Service suit le projet pour la réalisation de deux rampes d'accès à la galerie piétonne du pont de Grandfey afin de permettre aux cyclistes d'éviter les escaliers situés de part et d'autre de ce pont.

---

Le Service a également finalisé une étude sur le covoiturage afin de répondre à un instrument parlementaire. Le mandat accepté par le Grand Conseil demandait un nouveau bilan sur l'aire de stationnement prévu pour le covoiturage à Vaulruz ainsi que l'évaluation de l'opportunité d'aménager des sites semblables à proximité des jonctions autoroutières fribourgeoises.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 1 (2) plan d'affectation cantonal ;
- > 5 (1) plans directeurs régionaux ;
- > 26 (126) plans d'aménagement local ;
- > 25 (40) plans d'aménagement de détail ;
- > 3 (1) concepts de stationnement ;
- > 6 (1) règlements sur le stationnement ;
- > 33 (52) recours et droits d'être entendu (DDE).

#### 4.3.2 Infrastructures routières

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le Conseil d'Etat a décidé d'approfondir l'étude de planification des contournements de Givisiez en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet office demande en effet à ce que les impacts de ce projet sur la jonction autoroutière de Fribourg-Sud/Centre et l'autoroute N12 soient mesurés. Un groupe de travail « Projet de route de contournement de Givisiez », nommé en 2019 par la DAEC, a décidé de lancer une étude complémentaire de trafic pour les différentes variantes étudiées, d'optimiser le projet et ses raccordements au réseau routier existant et d'évaluer les différentes options. Il s'est réuni trois fois en 2020.

A la demande de la commune de Belfaux, un groupe de travail a également été formé en décembre 2020 afin d'analyser l'optimisation du tracé de la route de contournement de cette commune.

Le Service a suivi les études de mobilité et de trafic de la future liaison Marly-Matran ainsi que des routes de contournement de Kerzers, Romont et Prez-vers-Noréaz.

Une feuille de route relative à la jonction autoroutière de Bulle a été signée par l'OFROU, la ville de Bulle et la DAEC. Les objectifs poursuivis sont : améliorer la sécurité et le fonctionnement de cette jonction, instaurer un partenariat et un suivi des actions des collectivités publiques concernées, définir et coordonner les démarches à entreprendre.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a mené et poursuivi 4 (2) études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales). Il a également préavisé 107 (95) projets routiers éditaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 23 (17) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation d'aménagements cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le Service a examiné 10 (22) projets routiers.

#### 4.3.3 Mobilité douce

Le plan sectoriel vélo identifie des interventions permettant de rendre le réseau cyclable cantonal plus sûr, plus cohérent et plus attrayant. Les mesures à prendre y sont définies sous forme de recommandations. Le Service, en collaboration avec des expert-e-s, a priorisé ces mesures et a déterminé un plan d'action. Afin de réaliser le plan sectoriel vélo, un « team vélo » a par ailleurs été créé, composé de spécialistes du Service de la mobilité et du Service des ponts et chaussées.

Diverses analyses d'opportunité quant à l'intégration des mesures de ce plan sectoriel dans des projets ont été effectuées ainsi que des prises de position. Le Service a lancé les mesures suivantes : Fribourg Gare – Grangeneuve, Villars-sur-Glâne (Route de Cormanon), Marly-Bourguillon et Marly (Route des Préalpes). Le « team vélo » a

---

élaboré, également dans le cadre du plan sectoriel vélo, un plan d'action pour améliorer le stationnement vélo dans les interfaces multimodales.

Afin d'élaborer un plan d'action de promotion du vélo, le Service a organisé, par l'intermédiaire d'un bureau d'expert-e-s, un atelier de réflexion regroupant différents services cantonaux, des associations et d'autres acteurs et actrices concerné-e-s par la mobilité cycliste. En lien avec le plan de relance économique, le « team vélo » a préparé des propositions de mesures qui seront approfondies et réalisées dans les deux ans à venir.

En collaboration avec l'Association transports et environnement (ATE), le Service encourage, par la mise à disposition de moyens financiers, les communes fribourgeoises à mettre en place des lignes de Vélobus pour aller à l'école.

En matière de cyclotourisme, le Service a assuré l'entretien, le remplacement ou le déplacement de panneaux. Des propositions d'adaptations d'itinéraires sont traitées et le cas échéant réalisées.

#### 4.3.4 Interfaces multimodales et parcs relais

Une interface ou plateforme multimodale permet aux voyageurs et voyageuses de passer d'un mode de transport à un autre, par exemple de la voiture ou du vélo vers un train ou un bus. Le canton souhaite aménager de telles plateformes à proximité de certaines gares ferroviaires comprenant, outre une halte ferroviaire, une gare routière et un parc-relais pour voitures et vélos. Ainsi en 2020, le Service a :

- > participé à l'étude de l'interface multimodale de la gare de Romont menée par la commune ;
- > mené, avec la commune, la première partie de l'étude de l'interface multimodale de la gare de Murten/Morat ;
- > organisé la coordination des procédures pour la mise en œuvre de l'interface multimodale de la gare de Sugiez.

Il a également lancé une étude sur la tarification des parcs relais ; le but est de mettre en place une tarification incitant les automobilistes à transborder sur les transports publics au plus près de leur domicile.

#### 4.3.5 Permis de construire

En 2020, 3018 (2726) demandes de permis de construire et de plans d'équipement de détail ont été examinées. 465 (408) étaient au stade d'examen préalable. 1056 (1058) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 1111 (1108) d'un préavis favorable avec condition, 626 (506) d'un préavis défavorable et 225 (54) n'ont donné lieu à aucun préavis.

## 5 Service des ponts et chaussées (SPC)

---

Chef de service : André Magnin, Ingénieur cantonal

### 5.1 Activités

Le Service des ponts et chaussées (SPC) a décidé cette année d'adapter son organisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : la section « Projets routiers PRO » sera scindée en deux nouvelles sections : « Surveillance du réseau routier (SuR) » et « Projets routiers cantonaux (PRO) ». Ainsi, avec les sections Gestion financière, Administration, Entretien des routes cantonales et le SIERA (chapitre 5.1.4 ci-dessous) qui lui est rattaché, le SPC comptera six sections.

Parmi les activités courantes liées aux missions de base du SPC, il convient de relever quelques projets particuliers.

#### 5.1.1 Liaison routière Marly – Matran

Après que le Conseil d'Etat eut validé le tracé de la nouvelle route en 2017, il a adjugé le mandat d'ingénieur à un bureau privé qui a permis de mettre le projet en examen préalable en 2019 et de lancer les concours d'ingénieur-e-s pour les ponts d'Hauterive et de Chésalles dont les lauréats ont été dévoilés en mars 2020. La mise à l'enquête du projet a été publiée le 11 décembre 2020.



## 5.1.2 Routes de contournement

En décembre 2018, le Conseil d'Etat, dans le but d'assurer la qualité du réseau routier en complément aux autres modes de transports, a décidé de lancer les études d'avant-projet des trois routes de contournement de Romont, Kerzers et Prez-vers-Noréaz.

Il a pris cette décision sur la base de la recommandation du Comité de pilotage (COPIL) « Priorisation des sept routes de contournement », qui a évalué individuellement les sept projets de routes de contournement retenus par le Grand Conseil en septembre 2016 et auditionné les communes concernées. Le gouvernement a affiné la réflexion du COPIL, en prenant en considération une plus forte pondération des coûts de construction, les conditions de réalisation des routes de contournement et le respect de l'équilibre régional.

### 5.1.2.1 Route de contournement de Romont

Après la mise en place d'un comité de pilotage en mars 2019, le choix des mandataires a été réalisé selon la procédure des marchés publics. Les mandats d'ingénieurs civils du tronçon Est et celui du tronçon Sud ont été adjugés respectivement en mars et en juin 2020. Parallèlement le groupe de travail pour la coordination des projets pour le traitement foncier a été scindé en deux groupes de travail : le groupe de travail « NORD » pour la coordination des acquisitions foncières du tronçon Est et du quai militaire, et le groupe de travail « SUD » pour la coordination des acquisitions foncières du tronçon Sud et du projet de nouveau tracé ferroviaire TPF entre Romont et Vuisternens-devant-Romont que la future route de contournement devra franchir. Les mandats pour l'établissement des rapports d'impact sur l'environnement (RIE) ont également été adjugés. Les avant-projets des tronçons Est et Sud traitent de plusieurs variantes qui seront évaluées par le COPIL dans le courant de l'année 2021.

### 5.1.2.2 Route de contournement de Kerzers

Après la mise en place d'un comité de pilotage en mars 2019 et la procédure de choix des mandataires, l'examen préalable du projet routier est terminé alors que l'avant-projet du pont qui enjambrera les lignes de chemin de fer est en cours. La mise à l'enquête du dossier est prévue pour la fin 2021.

### 5.1.2.3 Route de contournement de Prez-vers-Noréaz

Après la mise en place d'un comité de pilotage en mars 2019 et la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offre pour le mandat d'ingénieurs a été lancé. L'adjudication du mandat a eu lieu en mai 2020, l'avant-projet est en cours de développement en vue de l'examen préalable au deuxième trimestre 2021. Une étude complète de pédologie est en cours, une proposition de valorisation des sols accompagnera le dossier de l'examen préalable. La seconde campagne de sondages a été réalisée sur le tronçon ouest en fin d'année 2020 et a mis à jour de nouveaux sites.

## 5.1.3 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

### 5.1.3.1 Liaison Birch – Luggiwil à Düdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Düdingen n'a jamais été achevée. Pour y remédier, l'OFROU a lancé le projet de construction d'une route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Düdingen-Morat au lieu-dit Luggiwil : la route Birch-Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique une première fois en mars 2014. L'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions concernant notamment l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet et de son périmètre faisant passer la participation de l'Etat de Fribourg de 3,6 à 4,2 millions de francs, une nouvelle mise à l'enquête publique a été réalisée en mai 2017 ; elle a suscité 24 oppositions qui sont toujours en cours de traitement selon la procédure fédérale.

### 5.1.3.2 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12) et nouvelle route d'accès à l'HFR

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud » dans le Plan directeur cantonal, a connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et



---

plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « site stratégique d'agglomération d'exception » du projet d'agglomération de l'agglomération de Fribourg.

Le 3 février 2016, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude et d'acquisitions de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158. Le 13 janvier 2016, le COPIL a, à l'unanimité de ses membres, validé la première phase du projet, à savoir la route d'accès à l'HFR, dossier qui a été mis en examen préalable en mai 2016. Cet examen préalable a suscité plusieurs questions notamment des communes concernées. En 2017, lors de deux séances du comité de pilotage, le projet de route d'accès a été adapté et un nouvel examen préalable a eu lieu en janvier 2018. La mise à l'enquête du projet prévue en été 2019 a été reportée en raison des réflexions qui sont menées actuellement concernant le développement futur de l'hôpital site « Bertigny » de l'HFR.

Le nouveau calendrier des adaptations nécessaires du réseau routier dans le secteur se fera selon les étapes suivantes :

1. Mise en place d'une troisième voie de la « semi-autoroute » entre la sortie autoroutière en venant de Bulle et le double giratoire de Belle-Croix (en intégrant la possibilité de faire un passage inférieur pour la future nouvelle route d'accès à l'HFR).
2. Transformation du double giratoire de Belle-Croix en un carrefour à feux.
3. Modification de la jonction autoroutière.

La réalisation de la nouvelle route d'accès à l'HFR pourra s'insérer entre ces étapes.

#### 5.1.3.3 Modification de la jonction de Matran (N12)

La jonction autoroutière de Matran est située entre les jonctions de Fribourg-Sud/-Centre et Rossens. Elle permet de connecter à l'autoroute N12 l'axe Fribourg–Romont et l'axe Fribourg–Payerne. Elle joue également le rôle de point de connexion sur la N12 à l'itinéraire de délestage de l'autoroute N1.

Le réaménagement devra permettre d'absorber le trafic à long terme (horizon de planification 2040) en tenant compte du développement régional et de la future liaison Marly–Matran.

Le projet a été mis à l'enquête publique en automne 2018 selon la procédure fédérale et a été approuvé par la Confédération en septembre 2020. Un recours a été formulé auprès du Tribunal fédéral administratif. La réalisation prévue de 2023 à 2024 sera retardée. La majeure partie de l'investissement nécessaire à sa réalisation sera supportée par la Confédération. Conformément aux bases légales en vigueur, l'Etat participe au prorata de la génération de trafic lié au développement régional. A cet effet, un crédit d'engagement de 6,7 millions de francs a été accepté par le Grand Conseil en juin 2018.

#### 5.1.4 SIERA (Unité territoriale II)

Le 8 novembre 2018, le Grand Conseil fribourgeois a accepté la loi portant adhésion à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) qui a permis la création de l'établissement autonome de droit public SIERA le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La présidence du Conseil d'établissement sera assurée par l'Ingénieur cantonal fribourgeois durant les années 2021 et 2022.

#### 5.1.5 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC). La Présidence du comité de la CIC est assurée par l'Ingénieur cantonal fribourgeois de septembre 2020 à septembre 2023 ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI) ;
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF) ;
- > Organe cantonal de conduite OCC ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR) ;
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB) ;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (VALTRALOC) ;

- 
- > Groupe de travail Sécurité routière ;
  - > Commission Vélo de la Ville de Bulle ;
  - > Groupe de travail intercantonal OATE-WEB pour la solution internet en lien avec les transports exceptionnels.

### 5.1.6 Quelques indicateurs au 31 décembre 2020

Longueur du réseau des routes cantonales : 631,1 (628,5) km : l'augmentation est due à une correction de la mesure de la longueur du tronçon de la route cantonale « Moosstrasse » entre Morat (Löwenberg) et la frontière bernoise remise à la Confédération le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg), total 98,1 km :

- > pistes cyclables (dans les deux sens) : 1,16 km ;
- > itinéraires alternatifs : 1,30 km ;
- > pistes cyclables mixtes (longueur cumulée, dans les deux sens) : 9,75 km ;
- > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 85,92 km.

## 5.2 Section Gestion financière

### 5.2.1 Activités

Les activités exercées par la section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

### 5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 25 538 681 (26 744 230) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2020 à 160 250 759 (131 541 031) francs.

### 5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 126 (156) demandes d'utilisation du domaine public des routes ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation ;
- > 13 (15) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

### 5.2.4 Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce

En août 2020 une apprentie employée de commerce a été engagée pour remplacer celle qui a terminé sa formation à fin juillet. Il est prévu d'engager un deuxième apprenti employé de commerce pour remplacer l'apprenti qui terminera sa formation en juillet 2021.

## 5.3 Section Administration

### 5.3.1 Ressources humaines

En 2020, 14 (28) collaborateurs ou collaboratrices ont quitté le SPC et 14 (21) collaborateurs ou collaboratrices ont été engagés, alors que 3 (4) collaborateurs ou collaboratrices ont changé de poste à l'interne.

### 5.3.2 SIT et informatique

#### 5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches informatiques suivantes ont été effectuées :

- > Remplacement HW et migration Windows 10 pour SIERA (Granges-Paccot, Fribourg Nord, Vaulruz) ;
- > Migration GedXML pour OnBase au niveau acquisition numérique : scanner, imprimantes, plotter ;
- > Mise en place de la solution « AlarmManager » de SENSALPIN (avalanches) au dépôt de Saussivue ;
- > Mise en place d'un workflow pour la gestion de la validation des factures (MS Access / SQL) SPC-FIN ;
- > Installation, configuration, formation outils de télétravail (CISCO Jabber, WebEx) dû au plan Covid-19 ;
- > Publication d'un article dans la revue « SIGMAG » sur le travail en confinement en informatique et SIT ;

- 
- > Mise en place d'« ateliers mobiles » pour les dépôts de cantonniers, formation sur tablettes Android ;
  - > Remplacement des téléphones fixes CISCO VoIP par des casques JABRA pour CISCO Jabber (Adm, Pro) ;
  - > Formation et utilisation de l'EmpowerID (gestion des comptes) en remplacement de l'Active Directory ;
  - > Commencement de la migration automatisée des postes du SPC en Windows 10, version 1909 ;
  - > Key-User pour l'introduction de MS Teams (Microsoft 365) en remplacement de CISCO Jabber ;
  - > Adaptation de l'Active Directory pour intégration nouvelle section « Surveillance du réseau routier » (SuR).

### 5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous la forme numérique. Au 31 décembre 2020, le SPC dispose de 77 055 (70 648) documents disponibles dans le système, dont 6407 (6065) numérisés en 2020 (notamment les dossiers H189, projet Poya H182).

### 5.3.4 Secteur Acquisitions

17 (24) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 1 816 111 francs.

14 (18) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires. 15 (10) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et/ou de terrains ont eu lieu.

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 105 808 francs.

7 (7) dossiers de nouvelles mensurations et 11 (11) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, ont été suivis (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 1 (6) dossier de déréliction a fait l'objet de discussions et deux d'entre eux sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

### 5.3.5 Système qualité

2 (5) processus de travail ont fait l'objet d'un audit interne en 2020. La Société SQS a réalisé un audit de suivi les 10 et 11 décembre 2020 durant lequel sept processus ont été contrôlés. 2 (0) non-conformité et 31 (39) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2020. Elles ont été traitées, ou sont en cours de traitement, selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

### 5.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2020 ont été les suivantes. Une étude sur l'ergonomie au travail, menée par Unisanté, a débuté en 2019. Six chantiers ont été visités afin d'analyser les différents processus de la période estivale : fauche, débroussaillage, pose de potelets et de signalisation, réparations après accident. Des groupes de travail ont mis en évidence les problèmes d'ergonomie au travail sur la santé des cantonniers.

## 5.4 Section projets routiers

### 5.4.1 Activités particulières

#### 5.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

520 (410) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 9 (14) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

#### 5.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (VALTRALOC)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets VALTRALOC permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du SPC, le bureau et le sous-groupe VALTRALOC ont une mission d'expert conseil auprès des Autorités communales et des auteurs de projets VALTRALOC. En 2020, 6 (6) dossiers ont été soumis au bureau VALTRALOC.

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1000	625–700	Semsales ; traversée de la localité
1100	200–225	Broc ; traversée de la localité (secteur central)
1230 / 1300	375/425 / 2375–2525	Riaz ; traversée de la localité
2030	75–175	Billens-Hennens ; traversée de Billens
3100	100–275	Flamatt ; traversée de la localité
3300	1325–1350	Courgevoux ; traversée de la localité (secteur périphérique sud)

#### 5.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

#### 5.4.2 Concept général

Suite à la nomination du Préposé à la sécurité des infrastructures routières cantonales au sein du SPC le 6 février 2017, le Concept général a mis en place les bases pour l'application systématique des outils de sécurité ISSI (instrument de sécurité de l'infrastructure) concernés par les différents services de l'Etat.

Le Concept général a traité cette année :

- > 19 (19) audits de sécurité RSA sur des avant-projets cantonaux ;
- > 8 (5) préavis en lien avec la sécurité lorsqu'un RSA n'était pas jugé nécessaire ;
- > 2 (5) inspections de sécurité RSI ;
- > 7 (6) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 58 (43) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

#### 5.4.3 Secteur Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, l'entité a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. 107 (73) dossiers répartis comme suit ont été traités :

- > 65 (26) dossiers d'examen préalable ;
- > 42 (47) dossiers d'examen final transmis pour approbation par la DAEC.

#### 5.4.4 Secteur Signalisation

Le Secteur a examiné 529 (572) demandes réparties de la manière suivante :

- > 98 (118) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives ;
- > 24 (38) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires ;
- > 5 (2) recours ;
- > 90 (132) autorisations diverses ;
- > 170 (184) examens et préavis de dossiers techniques ;
- > 126 (80) dossiers concernant la pose de réclames routières ;
- > 16 (18) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

#### 5.4.5 Secteur Protection bruit

Sur les 631 km de routes cantonales, environ 220 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier, cela concerne quelques 20 000 personnes exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit. Les 220 km de routes cantonales à assainir seront équipés d'un revêtement phonoabsorbant. A ce jour, du revêtement phonoabsorbant a été posé sur 148 km, cela représente environ 4500 personnes bénéficiant d'une réduction substantielle du bruit routier.

Pour le solde encore nécessaire, le SPC compte poser du revêtement phonoabsorbant avec une cadence de 25 km par année jusqu'en 2022. Sur environ 68 km, la pose du revêtement phonoabsorbant doit être complétée par des mesures acoustiques et des parois antibruit.

#### 5.4.6 Etudes et projets sur routes cantonales

##### 5.4.6.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 253 (440) demandes de permis de construire, de plan d'aménagement de détails (PAD) ou de plan d'aménagement local (PAL) le long des routes cantonales ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur d'un réseau d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée localement partagé avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). 22 (13) dossiers ont été examinés en 2019.

##### 5.4.6.2 Mises à l'enquête publique

12 (19) projets sur route cantonale ont été mis à l'enquête publique par le SPC ou les communes :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Enquête par
1000	1550–1875	Vuadens : ass. bruit	Etat seul
1000	1675–1700	Vuadens : Arrêts de bus Les Kâ	édil+Etat
1000	1825–1850	Vuadens : Arrêts de bus au Dally	édil+Etat
1010	0425–0450	Les Paccots : pont des Braseyres	Etat seul
1030	0075–0100	Epagny : Carrefour Aéroport	Etat+cne
2000	2100–2125	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit secteur Cudré	Etat seul
2000	1000–1025	Chavannes-les-Forts : arrêts de bus et collecteur EC	Etat+cne
2420	800–0825	Cugy, place d'arrêts de bus au Grand Savua	édilitaire
3000	0800–0825	Kleinbödingen : Sanierung Postautohaltestelle	Etat+cne
1200	0000–0075	Fribourg : route de la Fonderie (adapt. projet)	Etat
1220	0425+178	La Roche : pont sur la Serbache	Etat
1500	1675+150	Rue : aqueduc du Charrotton	Etat
1250	0000–0350	Route de Liaison Marly-Matran	Etat

##### 5.4.6.3 Approbations de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 5 (38) oppositions ont été enregistrées ; 4 (14) ont été liquidées suite à des séances de conciliation ; 0 (24) en cours de traitement et 1 (0) opposition fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final ; 10 (13) dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Requérant
1000	1675–1700	Vuadens : Arrêts de bus Les Kâ	édil+Etat
1000	1825–1850	Vuadens : Arrêts de bus au Dally	édil+Etat
1000	1850–1925	Bulle : Assainissement RC La Pâla	édil+dél
1100	0400–0525	Broc : prolongation bande cyclable Bataille	Etat seul
1200	0625–0775	La Crausa – Le Mouret : bandes cyclables et réfection RC	Etat+cne
1310	1250–1300	Farvagny : Giratoire In-Riaux – accès RC 1300	Etat seul
2000	3425–3475	Matran : giratoire et arrêts bus rte de l'École	édil+Etat
2000	2700–2750	Cottens, carrefour du Centre	édil+part
3170	0125–0150	St.Silvester : arrêt de bus Dorf	Etat+cne
3450	0725–0750	Kerzers : arrêts bus prov. Papiliorama	édilitaire
1500	1675+150	Rue : aqueduc du Charrotton	Etat

#### 5.4.6.4 Projets de routes cantonales

L'avancement des projets sur routes cantonales et d'ouvrages d'art à fin 2020 est représenté dans le tableau suivant :

Axe	Points de repère	Objet du projet	Nature	Maître(s) d'ouvrage
1000	3350–3375	Albeuve : Exutoire vers la Sarine, sortie du village	Projet	Etat
3140	0000–0050	Alterswil : ass. bruit traversée de l'hameau Weiler-Neumattbrücke	Projet OPB	Etat
3000	1950–2250	Alterswil : Lärm-Sanierung (ohne Dorfkern)	Planif OPB	Etat
1210	0075–0725	Arconciel : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
1500	0250–0425	Attalens : ass. OPB traversée village	Projet OPB	Etat
2400	3800–3825	Aumont : arrêts bus et porte d'entrée	Projet	Etat et Commune
2100	0775–1025	Avry – Prez-vers-Noréaz. Aménagement cyclable Rosé – Prez	Projet	Etat
2100	0600–0625	Avry : arrêt bus Avry bifurcation (+)	Projet	Etat
2100	0550–0825	Avry : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2110	0000–0050	Avry : Modification giratoire Avry-Centre	Projet	Commune et Etat
2100	0575–0600	Avry : Nouveau giratoire Avry-Centre 2020	Projet	Commune
2100	0625–0750	Avry : Trans Agglo CO – Rosé	Projet	Etat et Commune
2100	0700–0800	Avry : traversée de Rosé (Valtraloc)	Projet	Commune et Etat
3300	0250–0675	Barberêche : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
1000	2600–3000	Bas Intyamou : ass. bruit, traversée Enney	Planif OPB	Etat
1000	2975–3100	Bas-Intyamou : ass. bruit traversée de Villars-sous-Mont	Projet OPB	Etat
3410	0300–0550	Bas-Vully : Traversée de Praz, Nant et Sugiez – ass. Bruit	Projet OPB	Etat
2120	0200–0350	Belfaux : ass. bruit, rte de Corminboeuf	Projet OPB	Etat
2200	0125–0475	Belfaux : ass. bruit, solde hors VALTRALOC	Projet OPB	Etat
3400	5025–5317	Belmont-Broye : ass. bruit Domdidier	Planif OPB	Etat
3220	0150–0550	Bösingen : ass. bruit traversée localité	Planif OPB	Etat
3220	0450–0475	Bösingen : Kreuzung und Bushaltestellen Dorf	Projet	Etat et Commune
1500	0425–0725	Bossonens : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1500	0550–0625	Bossonens : route de Palézieux (Valtraloc)	Projet	Commune et Etat
1200	2250–2575	Botterens : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
2000	0475–0575	Bouloz : Réaménagement RC	Projet	Etat et Commune
1100	0150–0525	Broc : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1100	0400–0525	Broc : prolongation bande cyclable Bataille	Réal	Etat
1100	0150–0200	Broc : rte de Prieuré	Projet	Etat et Commune
1100	0200–0250	Broc : VALTRALOC centre	Projet	Commune et Etat
1300	2525–2625	Bulle : ass. bruit traversée Bulle et La Tour-de-Trême	Planif OPB	Etat
1000	1850–1925	Bulle : Assainissement RC La Pâla	Réal	Commune et Etat
1100	0850–0975	Charmey : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1100	0675–0700	Châtel s/Monsalvens : assainissement pont Maladeire	Projet	Etat
1000	0000–0500	Châtel-Saint-Denis : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1100	0500–0700	Châtel-sur-Montsalvens : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2000	1000–1025	Chavannes-les-Forts : arrêts de bus et collecteur EC	Projet	Etat et Commune
2000	2450–2525	Chénens, VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
2000	2375–2650	Chénens : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1200	1975–2075	Corbières : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1200	2050–2275	Corbières : ass. bruit, traversée Villarvolard	Planif OPB	Etat
1200	1975–2125	Corbières-Villarvolard : bandes cyclables et réfection RC	Projet	Etat et Commune
1200	1975–2075	Corbières-Villarvolard : ponts des Chênes et Bimont	Projet	Etat



Axe	Points de repère	Objet du projet	Nature	Maître(s) d'ouvrage
2120	0200-0225	Corminboeuf : arrêt bus amont (-)	Projet	Etat
2120	0100-0150	Corminboeuf : arrêt bus ancienne poste (-)	Projet	Etat
2120	0150-0175	Corminboeuf : arrêt bus village (-)	Projet	Etat
2120	0000-0275	Corminboeuf : ass. bruit	Planif OPB	Etat
2100	0375-0400	Corminboeuf : ass. bruit, domaine du Bugnon	Projet OPB	Etat
2000	2700-2750	Cottens, carrefour du Centre	Réal	Commune et Etat
2000	2775-2800	Cottens : ass. bruit, solde (construction parois)	Projet OPB	Etat
3300	1450-1500	Courgevaux : Trottoir entrée nord	Projet	Commune
3300	0725-0825	Courtepin, VALTRALOC centre village y.c. arrêt de bus	Projet	Commune et Etat
3300	0650-1075	Courtepin : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3000	0475+183	Cressier-Gurmels : pont sur la Bibera	Projet	Etat
1100	0675-0825	Crésuz : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1100	0700-0800	Crésuz : La Maladeire – Javroz	Planif	Etat
2420	800-0825	Cugy, place d'arrêts de bus au Grand Savua	Projet	Commune
2420	0600-0900	Cugy : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2510	0600-0850	Delley-Portalban : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
3400	5075-5150	Domdidier : Rte du Grand-Rhain	Projet	Commune et Etat
3400	5150-5225	Domdidier : Rte Vy d'Avenches	Projet	Commune et Etat
3400	4826-5050	Dompierre : ass. bruit	Planif OPB	Etat
3000	0900-1300	Düdingen : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3000	1100-1125	Düdingen : Birch-Luggiwil, liaison routière	Projet	Etat
3220	0000-0175	Düdingen : Lärm-Sanierung Bundtels	Projet OPB	Etat
3100	1225-1750	Düdingen : Lärm-Sanierung, Südteil	Projet OPB	Etat
1030	0075-0100	Epagny : Carrefour Aérodrome	Projet	Etat et Commune
2500	1600-1675	Estavayer, VALTRALOC Font	Projet	Commune et Etat
2350	1525-1550	Estavayer-le-Lac : arrêt de bus (+) et carrefour Vuissens	Projet	Commune et Etat
2430	0500-0550	Estavayer-le-Lac : arrêts de bus et trottoir la Vounaise	Planif	Commune et Etat
2430	0675-0700	Estavayer-le-Lac : arrêts de bus et trottoir Murist	Planif	Commune et Etat
2500	1575-2250	Estavayer-le-Lac : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2500	2025-2050	Estavayer-le-Lac : carrefour Tousvents	Planif	Commune
1310	0875-1275	Farvagny : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1310	1250-1300	Farvagny : Giratoire In-Riaux – accès RC 1300	Réal	Etat
1310	1150-1175	Farvagny-le-Grand : giratoire du Denner	Projet	Commune et Etat
1320	1025-1050	Farvagny-le-Grand : Reaménagement giratoire de Grenilles	Projet	Etat et Commune
1210	0750-0775	Ferpicloz : Trottoir rte de la Forêt	Projet	Commune
2300	0850-1150	Fétigny : ass. bruit	Planif OPB	Etat
3100	1825-2175	Fribourg, St-Ursen : ass. bruit Rive droite de la Sarine	Planif OPB	Etat
1200	0125-0200	Fribourg : Aménagement voie bus et réfection Rte de Marly	Projet	Commune et Etat
1200	0100-0200	Fribourg : ass. bruit, Charmettes – Pont de Péroilles	Projet OPB	Etat
3200	0000-0375	Fribourg : ass. bruit, Pont poya – rive droite	Projet OPB	Etat
1200	0000-0125	Fribourg : ass. bruit, rte de la Fonderie	Projet OPB	Etat
1300	0270-0325	Fribourg : ass. Bruit, Rte de la Glâne	Planif OPB	Etat
1200	0025-0050	Fribourg : PS CFF de la Fonderie	Réal	Etat
1200	0000-0125	Fribourg : reaménagement rte de la Fonderie	Réal	Commune et Etat
2210	0300-0375	Fribourg-Sud-Centre réaménagement	Planif	Etat



Axe	Points de repère	Objet du projet	Nature	Maître(s) d'ouvrage
1300	1100-1150	Gibloux : arrêt de bus Magnedens	Projet	Etat
3180	0000-0050	Giffers, Gehweg Matta	Projet	Commune
3100	2550-3075	Giffers : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
2200	0000-0050	Givisiez : arrêt bus Escale (-)	Projet	Etat
2210	0230-0325	Givisiez : ass. bruit Voie CFF – N12 (y.c. part axe 2200 0000-0750)	Planif OPB	Etat
2200q	1-2	Givisiez : contournement	Planif	Etat
1540	0150-0250	Granges, renouvellement de la canalisation avec part. cmne dans le cadre des travaux d'entretien de la RC	Projet	Commune et Etat
1540	0100-0250	Granges : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
1540	0125+180	Granges : pont sur la Biorde	Projet	Etat
3400	5926-6050	Greng : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1310	0900-1000	Grenilles : Réaménagement RC et VALTRALOC	Projet	Etat et Commune
1030	0375-0425	Gruyère : arrêt bus La Loue	Projet	Etat et Commune
1000	2350-2375	Gruyères : ass. bruit secteur Motel	Projet OPB	Etat
1030	0175-0775	Gruyères : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3000	0475-0825	Gurmels : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3000	0625-0650	Gurmels : Bushaltestelle Dorf (+)	Projet	Etat et Commune
1300	0475-1075	Hauterive : ass. bruit, Posieux et d'Ecuvillens	Projet OPB	Etat
1350	1-2	Hauterive : liaison IAG – Agroscope	Planif	Etat
1200	1750-1800	Hauteville, trottoir de Longemort	Projet	Commune
1200	1675-1950	Hauteville : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1000	3075-3400	Haut-Intyamon : ass. bruit traversée Neirivue et Albeuve	Planif OPB	Etat
1000	3225-3250	Haut-Intyamon, carrefour des Vanils à Neirivue	Projet	Commune
3200	1375-1400	Heitenried : pont sur le Sodbach	Projet	Etat
1100	1325-2400	Jaun : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3450	0500-0800	Kerzers : ass. bruit, solde	Planif OPB	Etat
3450p	1-2	Kerzers : contournement	Projet	Etat
3460	0908-0920	Kerzers : Entwässerung Böschung Müntschemierstrasse	Réal	Commune et Etat
3440	0050-0075	Kerzers : Kreisel Treitenstrasse	Projet	Commune et Etat
3440	0000-0075	Kerzers : Moosgasse	Projet	Commune et Etat
3450	0525-0575	Kerzers : Sektor Murtenstrasse (Süd)	Projet	Commune et Etat
3000	0800-0825	Kleinböisingen : Sanierung Postautohaltestelle	Projet	Etat et Commune
1200	0625-0775	La Crausa – Le Mouret : bandes cyclables et réfection RC	Réal	Etat et Commune
2000	1775-1950	La Fiollaz : ass. bruit, traversée Lussy et Villarimboud	Projet OPB	Etat
1200	1200-1700	La Roche : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1220	0425-0475	La Roche : pont sur la Serbache	Projet	Etat
1000	2250-2350	La Tour-de-Trême – Epagny : piste mixte et réfection RC	Projet	Etat et Commune
1000	2325	La Tour-de-Trême – Epagny : ponts sur le Praz Melley et l'Albeuve	Projet	Etat
1210	0875-0975	Le Mouret : aménagement MD Pafuet	Projet	Etat et Commune
1200	0625-1000	Le Mouret : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1070	0125-0275	Le Pâquier : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1070	0150-0200	Le Pâquier : Réaménagement rte de la Gare	Projet	Etat et Commune
2420	0875-1125	Les Montets : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
1010	0425-0450	Les Paccots : pont des Braseyres	Projet	Etat
2430	200-0475	Lully et Châtillon : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2430	0100-0125	Lully, porte d'entrée de Mussillens	Projet	Commune

Axe	Points de repère	Objet du projet	Nature	Maître(s) d'ouvrage
1200	0225-0325	Marly : ass. bruit, Pont de Pérolles – Grangettes	Projet OPB	Etat
1200	0325-0600	Marly : ass. bruit, solde	Planif OPB	Etat
1200	0225-0350	Marly : Réaménagement RC Pont de Pérolles – Grangette	Réal	Etat et Commune
1250	1-2	Marly-Matran : nouvelle liaison routière	Projet	Etat
1250	1-2	Marly-Matran : Pont de Chésalles	Projet	Etat
1250	1-2	Marly-Matran : Pont d'Hauterive	Projet	Etat
2000	3325-3500	Matran : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2000	3425-3475	Matran : giratoire et arrêts bus rte de l'Ecole	Réal	Commune et Etat
2300	0525-0875	Ménières, ass. bruit	Projet OPB	Etat
2040	1450-1550	Ménières, VALTRALOC	Projet	Commune
2040	1450-1500	Ménières, VALTRALOC porte d'entrée et trottoir rte de Granges	Projet	Commune
1400	1600-1900	Mézières : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2220	0125-0425	Misery-Courtion : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
1030	0625-0700	Molésion-Village : Reaménagement Les Reybes	Projet	Etat
2200	1125-1550	Montagny : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2100	1275-1575	Montagny : ass. bruit traversée de Grandsivaz	Planif OPB	Etat
1500	2025-2050	Montet-Glâne : carrefour Montet	Projet	Commune et Etat
3400	6025-6600	Murten : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3000	0100-0150	Murten : Bushaltestelle Burg	Projet	Commune et Etat
3000	0000-0050	Murten : VALTRALOC und Bushaltestelle Leimera	Projet	Commune et Etat
2000	2975-3175	Neyruz : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2000	3050-3175	Neyruz : mobilité douce Centre – Est	Projet	Etat et Commune
2000	2975-3050	Neyruz : mobilité douce S3 (Ouest)	Projet	Etat et Commune
2000	3025-3075	Neyruz : mobilité douce S4 (Ecole)	Projet	Etat et Commune
3100	3250-3475	Oberschrot : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
1320	0300-0325	Orsonnens : VALTRALOC et arrêt de bus	Projet	Commune
3160	0125-0250	Pierrafortscha : ass. bruit	Planif OPB	Etat
3000	3025-4125	Plaffeien : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3000	3350-3425	Plaffeien : Ausbau Hohenstein	Projet	Etat
3000	2975-3000	Plaffeien : Eingangstor Bifang	Projet	Commune
3000	3075-3200	Plaffeien : Sanierung Kurschürli – Rufenen	Projet	Etat et Commune
3100	3050-3275	Plasselb : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
N12_GR	0106-0131	Pont-en-Ogoz : transformation WC restoroute	Réal	Etat
2400	2750-2775	Prévondavaux ; construction d'un trottoir	Projet	Commune
2100	1000-1175	Prez-vers-Noréaz : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2100p	1-2	Prez-vers-Noréaz : contournement	Projet	Etat
2100	1000-1175	Prez-vers-Noréaz : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1450	0025-0425	Remaufens : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
1300	2350-2525	Riaz : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
1300	2425+193	Riaz : pont sur la Sionge	Projet	Etat
1300	2450-2525	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 1+2	Projet	Etat et Commune
1300	2400-2450	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 3+4	Projet	Etat et Commune
1230	0400-0425	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 5	Projet	Etat et Commune
1300	2375-2425	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur CO	Projet	Etat et Commune
3450	0325-0525	Ried bei Kerzers : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat

Axe	Points de repère	Objet du projet	Nature	Maître(s) d'ouvrage
3220	0275-0400	Riederberg – Bösingén	Réal	Etat et Commune
2000	1325-1375	Romont : arrêts de bus et BC La Halle	Projet	Etat et Commune
2000	1275-1800	Romont : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
2000q	2-3	Romont : contournement (partie Est)	Projet	Etat
2000q	1-2	Romont : contournement (partie Sud)	Projet	Etat
2000	1475-1500	Romont : double giratoire de l'édilité/ Arsenal	Planif	Commune et Etat
2000	1425-1450	Romont : giratoire des Echervettes	Projet	Commune et Etat
1400	1550-1600	Romont : Réaménagement Rte de la Parqueterie	Projet	Etat et Commune
1310	1325-1375	Rossens : Aménagements cyclables rte du Barrage	Projet	Etat
1500	1300-1875	Rue et Promasens, ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
2010	1000-1075	Rue, VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
2500	3125-3375	Saint-Aubin : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
2510	0300-0350	Saint-Aubin : VALTRALOC route de Domdidier	Projet	Commune et Etat
3000	0225-0425	Salvenach : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3100	0675-1225	Schmittén : ass. bruit Schmittén und Friseneit	Planif OPB	Etat
3100	1100-1250	Schmittén : bandes cyclables et réfection RC Berg-Ried	Réal	Etat et Commune
1000	700-0725	Semsales, porte d'entrée de la Mortivue	Projet	Commune
1000	0600-0700	Semsales, traversée de localité	Projet	Commune et Etat
1000	0475-1075	Semsales : ass. bruit	Planif OPB	Etat
2100	2450-2600	Sévaz : ass. bruit	Planif OPB	Etat
2010	0400-0425	Siviriez : déplacement ppp imp. Pontonney	Projet	Commune
2010	0350-0375	Siviriez : réaménagement arrêt de bus	Projet	Commune et Etat
1300	2125-2175	Sorens, Marsens : réaménagement carrefour du Gérignoz	Projet	Etat et Commune
3200	0725-1050	St. Antoni : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3130	0000-0475	St. Ursen : ass. bruit	Planif OPB	Etat
3170	0125-0150	St. Silvester : arrêt de bus Dorf	Réal	Etat et Commune
2510	0400-0425	Saint-Aubin, place du Château	Projet	Commune
2510	0200-0300	Saint-Aubin : Mobilité douce rte de Domdidier	Planif	Etat
3000	1950-2325	Tafers (Chrüz) – Alterswil	Projet	Etat et Commune
3200	0200-0225	Tafers : Arrêts de bus Menziswil	Projet	Etat et Commune
3000	1725-1950	Tafers : ass. bruit traversée	Planif OPB	Etat
3100	2450-2575	Tentlingen : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1400	0300-0625	Torny : ass. bruit traversée de Torny-le-Grand et Middel	Projet OPB	Etat
1400	0425-0450	Torny : trottoir	Projet	Commune
3230	0000-0300	Überstorf : ass. bruit traversée localité	Projet OPB	Etat
2010	0700-0950	Ursy : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
2010	0825-0850	Ursy : carrefour du centre	Projet	Commune et Etat
1100	0800-1350	Val-de-Charmey : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1000	1375-1550	Vaulruz : ass. bruit, solde	Réal OPB	Etat
1060	0025-0050	Vaulruz : Porte d'entrée les Ouches	Projet	Commune
1320	0425-0450	Villargiroud : arrêt de bus nord	Planif	Commune et Etat
1320	0450-0500	Villargiroud : arrêt de bus sud et ancienne poste	Planif	Commune et Etat
1320	0575-0625	Villarlod : Trottoir devant l'église	Projet	Commune
2100	0225-0250	Villars-sur-Glâne : arrêt bus Moncor (-)	Projet	Etat
2100	0225-0250	Villars-sur-Glâne : arrêt bus Moncor (+)	Projet	Etat

Axe	Points de repère	Objet du projet	Nature	Maître(s) d'ouvrage
2210	0350–0550	Villars-sur-Glâne : ass. bruit rte de Cormanon	Planif OPB	Etat
2000	3475–3675	Villars-sur-Glâne : ass. bruit Rtes de Payerne, Matran et Condoz	Planif OPB	Etat
1300	0325–0500	Villars-sur-Glâne : ass. Bruit, Rte de la Glâne	Projet OPB	Etat
2100	0175–0250	Villars-sur-Glâne : ass. bruit, Rte de Moncor	Projet OPB	Etat
2100	0170–0200	Villars-sur-Glâne : Carrefour de Belle-Croix	Projet	Etat et Commune
2000	3500–3550	Villars-sur-Glâne : collecteur du Crosset	Réal	Commune et Etat
2100	0175–0225	Villars-sur-Glâne : Réam. mobilité douce & TPF, Rte de Moncor-Villars	Planif	Commune et Etat
2230	1–2	Villars-sur-Glâne : rte d'accès à l'HFR	Projet	Etat et Commune
1300	0325–0400	Villars-sur-Glâne : Rte de la Glâne RC	Projet	Etat et Commune
2210	0350–0400	Villars-sur-Glâne : Voie additionnelle	Projet	Etat et Commune
2000	2100–2125	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit secteur Cudré	Projet OPB	Etat
2000	1925–2100	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit solde	Projet OPB	Etat
1000	1825–1850	Vuadens : Arrêts de bus au Dally	Réal	Commune et Etat
1000	1675–1700	Vuadens : Arrêts de bus Les Kâ	Réal	Commune et Etat
1000	1550–1875	Vuadens : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1000	1700–1775	Vuadens : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1300	2175–2250	Vuippens : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1410	0000–0475	Vuisternens-devant-Romont : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1320	0850–0875	Vuisternens-en-Ogoz : passage pour piétons	Projet	Commune
3100	0100–0700	Wünnewil-Flamatt : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3100	0100–0250	Wünnewil-Flamatt : VALTRALOC Flamatt	Projet	Etat et Commune
1500	1675+150	Rue ; aqueduc du Charrotton	Projet	Etat
1000	2600+100	Gruyères : passage à faune de Saussivue (FR-16)	Projet	Etat
3300	0450+245	Sonnaz (Pensier) : pont sur la Sonnaz	<b>Projet</b>	<b>Etat</b>

#### 5.4.6.5 Surveillance et étude des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

##### Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	51 (85) inspections
Aqueducs	95 (67) inspections
Murs	50 (420) inspections
Ecrans phoniques	0 (6) inspections
Ouvrages spéciaux	24 (69) inspections

Les inspections mentionnées ci-dessus intègrent les inspections principales, intermédiaires et spéciales (non planifiables). En 2018, l'intervalle entre deux inspections principales pour les murs a été modifié, passant de dix à cinq ans, assurant ainsi une uniformité avec les autres types d'ouvrages. Cette adaptation a, de fait, entraîné un nombre plus élevé d'inspections des murs en 2018 et avec un report également sur 2019. En 2020, le nombre d'inspections a été ainsi ramené à sa valeur moyenne.

La surveillance des ouvrages d'art – qui fait l'objet d'un rapport explicatif spécifique – conclut parfois à la réalisation requise de travaux d'entretien. Lorsque ces derniers sont importants, ces prestations sont adjudgées à des entreprises privées (mandataires, entreprises de construction), financées par des comptes de fonctionnement dédiés. Les ouvrages concernés ont, notamment, été les suivants :

Axe	Point(s) de repère	Ouvrage	Intervention	%
1000	3575+214	Haut-Intyamou (Montbovon), pont sur l'Hongrin	Remise en état des joints de chaussée	90
1020	0100	Châtel-Saint-Denis, pont sur la Veveyse de Fégire	Remise en état des joints de chaussée	100
1040	0325+125	Haut-Intyamou (Allières), pont sur l'Hongrin	Remise en état de la superstructure	100
1100	1725+28	Jaun, mur Zur Eich	Remise en état complète	100
1100	1975+207	Jaun, filets falaise de Kappelboden	Travaux de sécurisation	100
1210	0475+139	Arconciel, mur les Assinges	Remise en état complète de l'ouvrage	100
1600	0150-0275	H189, adaptation de couvercles EES	Remplacement de différents éléments (test)	100

Pour des travaux d'entretien mineurs et pour le nettoyage des ouvrages, l'équipe de cantonniers stationnée au centre de Tour Rouge s'occupe de ces prestations sur mandat du secteur surveillance et étude des ouvrages d'art. En 2020, les travaux d'entretien se sont avérés bien moins nombreux qu'en 2019 en raison d'un programme d'inspection plus léger ayant, de plus, concerné des ouvrages qui se sont révélés peu dégradés.

#### Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour Rouge)

	10 (19) ponts
	13 (13) aqueducs
26 (105) ouvrages au total	3 (69) murs
	0 (0) écrans phoniques
	0 (4) ouvrages spéciaux

Le Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art est consulté par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) lorsque des demandes d'autorisation de transports exceptionnels concernent des dépassements du tonnage limite légal. Depuis 2019, une application spécifique – dénommée OATE – permet une gestion des requêtes intégrant une certaine automatisation des vérifications statiques des ponts. Le Secteur surveillance et étude des ouvrages émet alors régulièrement ses prises de position en les intégrant au processus d'autorisation géré par l'OCN.

#### 5.4.7 Réalisation des travaux sur routes cantonales

L'avancement des travaux de construction sur routes cantonales et ouvrages d'art ayant fait l'objet d'un décret du Grand Conseil ou d'un arrêté du Conseil d'Etat, à fin 2020, est représenté dans le tableau ci-après (en % d'avancement) :

##### Légende

<b>Axe</b>	Numéro d'axe de la route cantonale
<b>B</b>	Largeur nominale de la chaussée en m
<b>L</b>	Longueur du tronçon en m
<b>S</b>	Surface en m <sup>2</sup>
<b>ACE</b>	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
<b>INFRA</b>	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y c. couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés : avancement en %
<b>REJET</b>	Revêtement (couche de roulement) : avancement en %

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2019	2020	2019	2020
1000	<i>Décret du 19 novembre 2015</i> Vaulruz, traversée de la localité OPB – 5 parois		240		04.07.19	50	98		
1100	<i>Broc : assainissement falaise en « Bataille »</i>	7,80	550		11.12.17	70	100	5	100
1200	<i>Décret du 5 février 2019</i> Fribourg, lot 1, aménagement de la route de la Fonderie	16,55	400	6620	09.04.19	20	70	10	50
1200	<i>Décret du 5 février 2019</i> Fribourg, lot 2, reconstruction du PS CFF de la	17,25	32	552	09.04.19	15	70	0	50

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
	Fonderie								
1200	ACE du 30 novembre 2018 Marly, pont de Pérolles – Grangettes	12,25	960	11760	30.10.18	30	70	20	60
1200	Décret du 15 décembre 2004 Le Mouret-Ferpicloz Arrêt de bus		80		24.09.19	15	100	0	100
1200	Décret du 29 juin 2020 La Crausa – Ferpicloz- piste cyclable	9	1320	11880	30.09.20		20		20
1300	Décret du 2 novembre 2006 Hauterive, transformation passage piéton Froideville		80		21.02.20		100		100
1310	Décret du 2 novembre 2006 Gibloux giratoire in Riaux accès RC 1300	R=15	275		27.08.19		5		
	WC du restauroute de la Gruyère						10		
2200	Décret du 27 mars 2019 Montagny – Cousset Arrêt de bus		115		16.03.20		100		100
3000	Décret du 15 décembre 2004 Düdingen, arrêts de bus Schiffenen		75		27.08.19	100	100	90	100
3100	Décret du 28 avril 2020 Schmitten, route Berg – Ried	7,75	1300	10100	06.07.20		20		15
3170	Décret du 27 mars 2019 St Sylvestre, arrêt de bus		170		12.10.20		90		80
3200	Décret du 15 décembre 2004 Tavel, arrêt de bus Weissenbach		190		27.08.19	90	100	50	100
3220	Décret du 25 juin 2018 Riederberg–Bösingen, lot 1 génie civil	8,50	1250	10625	06.04.18	75	100	60	100

## 5.5 Section Entretien des routes

### 5.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (trois arrondissements et un centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 637 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières, 5,8 km) s'élève en 2020 à 26,0 (26,2) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (110 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	12,1	46
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	8,8	34
Service hivernal, y c. heures cantonniers (37 000 h) et consommation du sel de déverglaçage (3292 t)	5,1	20
<b>Total</b>	<b>26,0</b>	<b>100</b>

Les 8,8 (10,2) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRo, Secteur OA)	2,5	28
Entretien route d'Allières	0,1	1
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	6,2	71
<b>Total</b>	<b>8,8</b>	<b>100</b>

La réfection complète de chaussées concerne 18,29 (19,0) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 7,81 (10,33) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 2,99 (5,1) millions de francs, financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

### 5.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien sur territoire cantonal fribourgeois)

Le secteur entretien des routes nationales a été repris en 2019 par SIERA.

---

## 6 Service des bâtiments (SBat)

Chef de service :

Gian Carlo Chiovè (jusqu'au 23 mars 2020)

André Magnin (*ad interim*, du 24 mars 2020 au 31 décembre 2020)

### 6.1 Activités

Depuis le mois d'avril, l'implémentation de la nouvelle organisation a donné lieu à la création ou la confirmation de quatre sections. En plus des tâches de Support, le SBat est organisé selon ses trois rôles (Propriétaire, Maître d'ouvrage et Exploitant). Le SBat est donc composé des quatre sections suivantes :

1. Support
2. Développement stratégique
3. Etudes et réalisations
4. Entretien et Exploitation des bâtiments

Les tâches de conseils juridiques sont réalisées par le Secrétariat général de la DAEC.

### 6.2 Support

La section *Support* regroupe toutes les tâches transversales nécessaires au fonctionnement du Service que sont, notamment :

- > Ressources humaines ;
- > Secrétariat central du service ;
- > Comptabilité et Controlling ;
- > Implémentation de nouveaux processus ;
- > Assurance qualité et sécurité ;
- > Décomptes de subventions aux communes pour la construction de bâtiments scolaires ;
- > Analyse des projets selon demandes de la DSAS et transmission de préavis.

#### 6.2.1 Secrétariat

Le secrétariat s'occupe de la correspondance du Service, des demandes d'établissement de contrats et de la préparation des documents à l'intention de la Direction et du Conseil d'Etat. Il gère également l'établissement des commandes.

##### 6.2.1.1 Constructions scolaires subventionnées

La commission des constructions scolaires a tenu 6 (5) séances au cours desquelles 28 (21) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 799 758 (1 808 904) francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et 2 699 460 (2 697 151) francs de subventions à l'investissement pour les constructions scolaires du niveau secondaire.

#### 6.2.2 Activités de conseil

La section a apporté sa contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, notamment à Apartis, Fondation pour le logement des étudiant-e-s.

De plus, elle a rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la Loterie Romande-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).



---

Elle a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

### 6.3 Développement stratégique

La section *Développement stratégique* a, notamment, les tâches de soumettre, d'analyser, d'élaborer des propositions à la direction du SBat dans les domaines suivants :

#### 6.3.1 Gestion du parc immobilier dont le SBat est responsable (achats, ventes et locations)

Démarches entreprises :

- > Analyse achat parcelle n°1023 à Marly ;
- > Analyse parcelle voisine achat route d'Englisberg à Granges-Paccot ;
- > Analyse achat rue des Moines 18 à Romont ;
- > Analyse achat route de la Fonderie 9, 11 à Fribourg ;
- > Analyse vente parcelle n° 1269 à Marsens.

Résultats obtenus :

- > Elaboration du canevas des besoins pour le développement stratégique REFX ;
- > Lancement de la géolocalisation des bâtiments par portefeuille ;
- > Achat des bâtiments route d'Englisberg 7/9/11/13 à Granges-Paccot.

#### 6.3.2 Stratégie immobilière et d'investissements

Démarches entreprises :

- > Lancement des séances synergies Ville Fribourg/Etat Fribourg ;
- > Préparation appel d'offres, analyse Masterplan 2013 Université ;
- > Analyse des besoins à court, moyen et long terme pour la HEIA.

Résultats obtenus :

- > Choix du logiciel pour la gestion immobilière Stratus ;
- > Elaboration de documents types, demandes de besoins, analyse de besoins, transfert de dossiers aux autres sections ;
- > Validation des portefeuilles immobiliers par la DAEC ;
- > Priorisation des bâtiments par portefeuille pour assainissement planifié.

#### 6.3.3 Priorisation des investissements et planification stratégique à long terme des investissements y.c. sous-planifications spécifiques

Démarches entreprises :

- > Validation du Roadmap 2021/2022 de la section Développement stratégique par la DAEC.

Résultats obtenus :

- > Analyse des charges locatives par portefeuille ;
- > Analyse de la valeur ECAB par portefeuille.

#### 6.3.4 Développement de projets (études préliminaires)

Démarches entreprises :

- > Préparation des appels d'offres, des analyses des besoins de la DICS aux Arsenaux 41 à Fribourg ;
- > Préparation des appels d'offres, des analyses des besoins de la DAEC/DSAS aux Arsenaux 41 ou BAPOL à Fribourg ;
- > Analyse des besoins pour la filière d'architecture HEIA, route de la Fonderie 2 (location) à Fribourg ;
- > Analyse des besoins, rue du Château-d'en-Bas 33 à Bulle ;
- > Analyse des besoins SPPAM et préparation appel d'offres étude faisabilité ;
- > Analyse des besoins SOPFA et préparation appel d'offres étude faisabilité ;

- > Analyse des besoins filière d'architecture à la Halle Grise blueFACTORY, analyse DDP ;
- > Analyse technique du bâtiment Chimie ;
- > Analyse Planification travaux fiabilité ventilation bâtiment Chimie ;
- > Analyse des besoins du projet Chrysalide à Châtel-Saint-Denis TPF ;
- > Analyse des besoins de la Gare Casino à Estavayer-le-Lac TPF ;
- > Analyse des besoins du CECAF, feux bleus ;
- > Analyse des terrains potentiels pour la future Ecole S2 à Bulle ;
- > Analyse des besoins de l'ORP Nord Singine à Düdingen ;
- > Analyse technique rue des Chanoines 17,19,21 ;
- > Analyse du PAD aux Arsenaux ;
- > Analyse du vidage du bâtiment à la route des Arsenaux 16.

Résultats obtenus :

- > Elaboration du cahier des charges préliminaires ;
- > Location de la surface LMMT ORP à la route des Arsenaux 15 ;
- > Validation du projet pilote de la Chancellerie à la route des Arsenaux 41 ;
- > Analyse des besoins de la Police de sûreté au bâtiment Boschung ;
- > Lancement appel d'offres pour l'étude de faisabilité du bâtiment Boschung ;
- > Déclenchement de l'analyse du site de la Caserne de La Poya ;
- > Rapport de synthèse planification test Collège Saint-Michel ;
- > Déménagement de la cellule de gestion DEE ;
- > Déménagement de la Salle d'audience ;
- > Déménagement des cours TCP des étudiant-e-s en architecture.

### 6.3.5 Définition des standards de construction (développement durable)

Démarches entreprises :

- > Elaboration du cahier des charges assainissement progressif et planifié du parc immobilier en cohérence avec le logiciel Stratus ;
- > Planification par priorités optimisation énergétique des bâtiments gros consommateurs (prestations FEF) ;
- > Analyse des bâtiments avec potentiel pour la pose de panneaux photovoltaïques ;
- > Lancement des séances synergies Service Energie/SBat ;
- > Analyse Audits CVSE bâtiments prioritaires ;
- > Collaboration élaboration Note FriBURO.

Résultats obtenus :

- > Elaboration de l'outil SNBS pour tous les nouveaux projets ;
- > Liste des mesures de Développement Durable 2021 ;
- > Réflexions sous-groupe de travail « future manière de travailler ».

## 6.4 Etudes et réalisations

Durant l'exercice 2020, le standard SNBS a été intégré dans tous les projets en phase de pré-étude et d'étude, de même que la carte professionnelle a été introduite sur tous les chantiers importants de l'Etat menés par le SBat.

Au 31 décembre 2020, la section est constituée d'un chef de section et de cinq architectes correspondant à 5,8 EPT.

La section *Etudes et réalisations* est en charge :

- > des projets nécessitant un concours ;
- > des projets nécessitant un permis de construire ;
- > des projets faisant l'objet d'un décret du Grand Conseil ;
- > des projets organisés politiquement (COPIL, COBA, etc.).

---

Durant l'année 2020, le transfert à la section « *Entretien et exploitation des bâtiments* » de la gestion du portefeuille d'immeubles et de l'exploitation et de l'entretien des immeubles n'a pu être réalisé faute de ressources dans la section en question. La nouvelle section « *Etudes et réalisations* » a donc effectué en 2020, pratiquement les mêmes tâches que la « *Section technique* » les années précédentes.

En matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs et collaboratrices de la section ont conduit et/ou participé à des groupes de travail pour l'entretien, les études et la réalisation des projets suivants :

#### 6.4.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Agrandissement et restructuration de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg : appel d'offres gros-œuvre et second œuvre, ouverture du chantier à fin novembre 2020 ;
- > Aménagement des anciens bâtiments de Tetra Pak à Romont : déménagement d'une partie des archives de la BCU ;
- > Réaménagement des locaux à Beauregard pour la période transitoire liée au projet d'extension de la BCU-Centrale ;
- > Construction de la halle de sport triple sur le Campus du Lac-Noir : concours en entreprise totale, désignation du lauréat ;
- > Construction de pavillons provisoires sur le site de la Haute Ecole pédagogique à Fribourg : construction et remise du bâtiment en septembre 2020 ;
- > Construction du dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) à Givisiez : organisation de l'appel d'offres « Conception et réalisation » en entreprise totale, désignation du projet lauréat, dépôt de la demande de subvention ;
- > Construction du nouveau Musée d'histoire naturelle : obtention du crédit d'étude, signature du contrat des mandataires et début des études d'avant-projet et de projet ;
- > Construction et transformation du Collège Sainte-Croix à Fribourg : poursuite des travaux, mise hors d'eau provisoire ;
- > Agrandissement du Gymnase de la Broye ; poursuite des travaux, mise hors d'eau ;
- > Création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'Eglise du Collège Saint-Michel.

#### 6.4.2 Pour la Direction de la Sécurité et de la Justice (DSJ)

- > Construction de la première étape pénitentiaire à Bellechasse ; appel d'offres en entreprise totale, évaluation des offres ;
- > Construction de la deuxième étape pénitentiaire à Bellechasse ; organisation de l'appel d'offres pour la recherche d'un groupement de mandataires, publication de l'appel d'offres en décembre 2020.

#### 6.4.3 Pour la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Construction du bâtiment pour les cultures fromagères ; accord de partenariat pour la construction d'un nouveau bâtiment, lancement de l'appel d'offres pour désigner le groupement de mandataires ;
- > Transformation des bâtiments du Domaine des Faverges ; lancement de l'appel d'offres pour désigner le groupement de mandataires ;
- > Construction de la nouvelle Ferme Ecole ; poursuite des travaux avec la mise hors d'eau du bâtiment en automne 2020 ;
- > Construction d'une installation de Biogaz : en collaboration avec la DIAF et l'Institut Agricole de Grangeneuve, lancement de l'appel d'offres en conception réalisation de l'installation et désignation de l'entreprise lauréate ;
- > Assainissement d'une partie des murs d'enceinte du Château de Chenaux à Estavayer-le-Lac.

#### 6.4.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Rénovations extérieures et intérieures du bâtiment de la Haute école de gestion (HEG) à Fribourg : mise sur pied d'un groupe de travail en prévision du lancement d'un concours SIA destiné aux architectes et ingénieur-e-s spécialisé-e-s.

#### 6.4.5 Pour la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Seconde étape des travaux de rénovation de l'institut Ste-Elisabeth à Fribourg ; ouverture du chantier et travaux, principalement dans les sous-sols et sur les installations sanitaires.

#### 6.4.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

Néant.

#### 6.4.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Assainissement de la tour des Chats et de son rempart ;
- > Travaux de sécurisation et organisation des ouvertures publiques des tours et remparts (3<sup>e</sup> édition) de la ville de Fribourg et des châteaux préfectoraux ;
- > Restauration de la Chapelle du St-Sépulcre à la Cathédrale St-Nicolas : travaux de conservation des peintures des voûtes, travaux de taille de pierre pour l'installation d'un nouveau reliquaire ;
- > Restauration des boiseries du chœur et du maître-autel de la Cathédrale St-Nicolas.

#### 6.4.8 Autres projets

- > Construction du nouveau bâtiment de recherche sur le site d'Agroscope à Posieux : élaboration du projet définitif, obtention du crédit de construction par les autorités politiques fédérales et cantonales en décembre 2020 ;
- > Transformation de l'Hôtel cantonal : poursuite des travaux, travaux spéciaux en sous-œuvre, travaux de consolidation de la charpente, divers travaux de restauration, appel d'offres second œuvre, etc.

#### 6.4.9 Ressources humaines

Face aux nombreux projets à mener, le SBat a eu recours à des prestataires externes auxquels il a confié diverses missions spécifiques et représenter le SBat, pour suivre les projets en phase d'étude (lancer et superviser des appels d'offres) et de réalisation.

### 6.5 Exploitation et entretien des bâtiments

La section Exploitation et entretien des bâtiments est en charge :

- > de l'exploitation des bâtiments : conciergerie et nettoyage ;
- > des travaux importants mais ne nécessitant pas un permis de construire ;
- > de l'entretien anticipatif ;
- > de la gestion des places de parc des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg ;
- > de la gestion du mobilier pour les services de l'Etat de Fribourg.

#### 6.5.1 Mobilier et matériel

La section gère le budget du mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 625 621 (632 868) francs. Par ailleurs, 671 (673) primes ECAB et 943 (896) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont montées à 1504 (1547).

Ces derniers ont également construit des séparations en plexiglas et des distributeurs de gel hydroalcoolique qui ont été placés dans les différents services de l'administration et les écoles. Ils ont dû en plus assurer l'approvisionnement de produits spécifiques.

#### 6.5.2 Places de parc

La location des places de parc intérieures et extérieures a généré une recette de 1 237 539 (1 298 760) francs et 573 (573) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 892 (1087) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

#### 6.5.3 Energie

990 972 (690 020) litres de mazout ont été commandés auprès de 4 (3) fournisseurs et livrés à 62 (48) reprises dans 23 (21) bâtiments.

---

Il existe, en outre, 31 (30) immeubles chauffés au gaz et 57 (56) au moyen de chauffages à distance.

#### 6.5.4 Personnel de conciergerie et de nettoyage

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 32 (30) concierges et artisans et 174 (177) personnes de nettoyage qui réalisent le nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel sont réalisés par la responsable au sein de la section.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 260 (256) commandes ont été passées.

Il convient de rajouter que ce personnel a joué un rôle essentiel dans la lutte de la pandémie par un nettoyage accru des zones sensibles telles que poignées de portes, ascenseur et sanitaires.

#### 6.5.5 Assurances

La section assure aussi la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

#### 6.5.6 Locations

La section a conclu différents contrats de bail à loyer, avenants, contrats et conventions en tout genre et a effectué les tâches suivantes :

- > Etablir des contrats de bail et des résiliations ;
- > Etablir des états des lieux ;
- > Etablir / contrôler des contrats d'entretien / contrôler l'équipement d'exploitation ;
- > Mandater les maîtres d'Etat ;
- > Rédiger des rapports / correspondances diverses aux locataires / rapports aux propriétaires ;
- > Régler des contentieux / commission de conciliation ;
- > Tenir à jour la facturation ;
- > Fixer les loyers / contrôler les hausses et les baisses des loyers ;
- > Visite et sélection des locataires ;
- > Intermédiaire propriétaire / locataire ;
- > Mettre en vente de biens immobiliers / estimation ;
- > Planifier et suivre des travaux de réaménagement des surfaces locatives ;
- > Modifier et mettre en conformité plusieurs signalétiques des services de l'Etat / contrôler et établir les décomptes de charges.

#### 6.5.7 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > Contrôle des résultats pour certains bâtiments avant leur validation ;
- > Raccordement des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat ;
- > Installation de nouvelles alarmes agression, effraction et incendie sur le système informatique propre à l'Etat ;
- > Modification des systèmes de transmission de secours dans les ascenseurs ;
- > Analyse des offres des fournisseurs d'énergie (PLACAD, EBEL, FRICAD et Gruyère Energie) pour les nouveaux bâtiments ;
- > Calcul de diverses répartitions pour la facturation des charges aux utilisateurs des surfaces ;
- > Contrôle des offres des installateurs pour les différents bâtiments en transformation ou pour la mise en conformité des installations ;
- > Analyse des abonnements pour les ascenseurs ;
- > Pose, relevé et analyse des appareils de mesures dans différents bâtiments ;
- > Etude pour un nouveau chauffage dans trois salles d'exposition au Château de Gruyère ;

- 
- > Suivi et contrôle de la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les différents toits des bâtiments de l'Etat ;
  - > Mise en œuvre d'un contrat type pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques ;
  - > Fixation de loyer, contestation de décomptes de charges et consignation de loyer pour travaux non entrepris.

#### 6.5.8 Entretien

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants et ceci avec le concours des architectes de la section études et réalisations :

##### 6.5.8.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > Commanderie St-Jean ;
- > Haute Ecole pédagogique ;
- > Collège Saint-Michel ;
- > Domaines du Collège Saint-Michel ;
- > Collège du Sud ;
- > Collège Sainte-Croix ;
- > Ecole de culture générale Fribourg ;
- > Musée d'histoire naturelle ;
- > Musée d'art et d'histoire ;
- > Conservatoire, à Granges-Paccot ;
- > Ecole de musique de Bulle ;
- > Collège de Gambach.

##### 6.5.8.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Office des poursuites du Lac ;
- > Prison centrale ;
- > Poste de police, à Tavel ;
- > Bâtiment administratif à la rue de l'Europe, à Bulle ;
- > Fourrières, à Avenches ;
- > Poste de police, à Morat ;
- > Cabane des chiens, à Châtillon ;
- > Bâtiment de la Police de sûreté, à Fribourg ;
- > CIG Granges-Paccot ;
- > Garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot ;
- > CIG Vaulruz ;
- > CIG Domdidier ;
- > Poste de Police « Les Pilettes », à Fribourg ;
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya ;
- > Ancien Arsenal, bâtiment des dépôts ;
- > Abris PC, à Châtillon ;
- > Centre d'instruction protection civile, à Sugiez.

##### 6.5.8.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Préfecture de la Singine ;
- > Préfecture de la Broye ;
- > Préfecture du Lac ;
- > Préfecture de la Veveyse ;
- > Préfecture de la Gruyère ;
- > Bâtiment de la Direction.

#### 6.5.8.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
- > Haute Ecole de gestion de Fribourg ;
- > Ecole des métiers.

#### 6.5.8.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Centres de requérants d'asile de Fribourg (Foyer de la Poya et Foyer Sainte-Elisabeth) ;
- > Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Grolley ;
- > Bâtiment de la Direction.

#### 6.5.8.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment du Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez ;
- > Bâtiment de la Direction.

#### 6.5.8.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a ;
- > Dépôt des cantonniers du Stadtberg ;
- > Dépôt des cantonniers, à Romont ;
- > Bâtiment administratif à la Grand-Rue 32.

#### 6.5.8.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat ;
- > Château préfectoral de Bulle ;
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis ;
- > Château préfectoral de Romont ;
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac ;
- > Château préfectoral de Morat.

#### 6.5.8.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Ouverture des tours, remparts et donjons du canton ;
- > Cathédrale St-Nicolas ;
- > Château de Gruyères ;
- > Rotonde du Belluard et son arsenal ;
- > Tours et Remparts ;
- > Eglise St-Maurice ;
- > Eglise du Collège St-Michel.

### 6.5.9 Réorganisation

LA DAEC envisageait depuis plusieurs années une réorganisation du SBat dont l'organisation ne satisfait plus à une gestion des constructions et des biens immobiliers modernes et efficaces. De ce fait des défaillances et des questions de gouvernance ont été identifiées dans le pilotage de grands projets, en même temps que de nouvelles tâches sont apparues comme indispensables : il s'agit notamment de l'élaboration de la stratégie immobilière de l'Etat de Fribourg ainsi que du Facility Management intégré.

Le mandat a été confié à des expert-e-s externes familiers de ce type d'analyse. Le rapport intermédiaire représentant 70 % du projet a été présenté au comité de pilotage en décembre 2018, et pendant l'année 2019 les personnes adéquates ont été recrutées. La mise en place de la structure organisationnelle complète a été réalisée en début 2020 et le SBat a pu se doter des quatre sections citées ci-dessus. Le rapport final est attendu dans le printemps 2021, il contiendra l'ensemble des processus à implémenter.



En mars 2020, l'Architecte cantonal en place a quitté le service pour d'autres challenges professionnels. M. André Magnin, Chef de Service des Ponts et Chaussées, a repris la direction du SBat *ad intérim*. En septembre 2020, le gouvernement a nommé M. Michel Graber en tant qu'Architecte cantonal et Mme Anne Jochem en tant que Cheffe de service. Ce duo de direction du SBat est chargé de mettre en place les processus décrits dans le rapport des experts et expertes, et s'attacher à structurer et rationaliser (dynamiser) l'activité du SBat en tant que service de prestations internes aux Directions de l'Etat de Fribourg.

## 6.6 Récapitulatif des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 006 790 (4 927 658)	5 261 139 (5 170 616)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 699 917 (1 699 998)	129 995 (79 998)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	30 770 000 (61 196 372)	37 820 000 (30 613 321)

\* à charge des comptes du SBat

\*\* à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

## 7 Etat du personnel

### 7.1 Tableau

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	404,97	406,70	-1,73
Administration centrale	404,97	406,70	-1,73
3800/TPSE      Secrétariat général	12,35	11,93	0,42
3801/SNP      Service de la nature et du paysage		5,17	-5,17
3805/OCAT      Service des constructions et de l'aménagement	37,84	37,32	0,52
3808/SMOB      Service de la mobilité	14,23	14,61	-0,38
3811/SPCH      Service des ponts et chaussées	146,90	147,69	-0,79
3830/PCRN      Routes nationales : entretien	41,62	40,32	1,30
3845/OPEN      Service de l'environnement	55,47	53,25	2,22
3850/BATI      Service des bâtiments	96,56	96,41	0,15

**Rapport d'activité**  
Chancellerie d'Etat  
—  
2020



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Coronavirus – Rétrospective 2020</b>	<b>6</b>
1.1	Contribution à la gestion de la crise Covid-19	6
1.2	Digitalisation du fonctionnement et des prestations	6
1.3	Période marquée par les urgences en tous genres	6
<b>2</b>	<b>Secrétariat du Conseil d'Etat</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Fonctions d'état-major et d'assistance</b>	<b>7</b>
2.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	7
2.1.2	Conférence des secrétaires généraux (CSG)	7
2.1.3	Relations avec le Grand Conseil	7
2.1.4	Conférence suisse des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	7
<b>2.2</b>	<b>Bureau de l'information (Bdl)</b>	<b>8</b>
2.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	8
2.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	8
2.2.3	Revue de presse	8
2.2.4	Communication digitale	8
2.2.5	Identité visuelle	9
2.2.6	Organe cantonal de conduite (OCC)	9
<b>2.3</b>	<b>Relations extérieures</b>	<b>9</b>
2.3.1	Coopération et coordination intercantonale	9
2.3.2	Intégration européenne et relations internationales	10
<b>2.4</b>	<b>Promotion de l'image du canton de Fribourg</b>	<b>11</b>
<b>2.5</b>	<b>Secteur Traduction</b>	<b>11</b>
2.5.1	Traduction	11
2.5.2	Terminologie	11
2.5.3	Traduction automatique	12
2.5.4	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	12
<b>2.6</b>	<b>Secteur Publications officielles</b>	<b>12</b>
2.6.1	Publications	12
2.6.2	Droits politiques – Votations populaires et élections communales	13
2.6.3	Actes de naturalisation	13
2.6.4	Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg	13
2.6.5	LexWork Advanced	13
2.6.6	Feuille officielle – Projet 2022	13

---

<b>2.7</b>	<b>Secteur Droits politiques</b>	<b>14</b>
2.7.1	Processus	14
2.7.2	Elections communales générales anticipées (8 et 29 novembre 2020)	14
2.7.3	Votations fédérales et cantonales	14
2.7.4	Scrutins communaux	15
2.7.5	Exercice des droits populaires	15
<b>2.8</b>	<b>Projets informatiques (SPI)</b>	<b>15</b>
<b>2.9</b>	<b>Secrétariat de cyberadministration</b>	<b>16</b>
2.9.1	Guichet virtuel de cyberadministration	16
2.9.2	Services de base	16
2.9.3	Prestations	17
2.9.4	Innovations	17
2.9.5	Consultations	17
2.9.6	Commission de cyberadministration (CoCyb)	18
2.9.7	Coopération cantonale et intercantonale	18
2.9.8	Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)	18
<b>2.10</b>	<b>Référentiel cantonal</b>	<b>19</b>
<b>3</b>	<b>Service de législation (SLeg)</b>	<b>20</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>20</b>
3.1.1	Travaux législatifs	20
3.1.2	Diffusion de la législation	21
3.1.3	Conseils juridiques et activités scientifiques	21
<b>3.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>22</b>
<b>4</b>	<b>Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)</b>	<b>22</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>22</b>
<b>4.2</b>	<b>Secteur des achats</b>	<b>22</b>
<b>4.3</b>	<b>Travaux d'impression réalisés en interne et mandats sous-traités</b>	<b>23</b>
<b>4.4</b>	<b>Travaux de reliure et de numérisation</b>	<b>24</b>
<b>4.5</b>	<b>Fournitures de matériel de bureau et logistique</b>	<b>24</b>
<b>4.6</b>	<b>Chiffres clés 2020</b>	<b>25</b>
<b>5</b>	<b>Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)</b>	<b>25</b>
<b>5.1</b>	<b>Organisation et bases légales</b>	<b>25</b>
<b>5.2</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>26</b>
<b>5.3</b>	<b>Prestations et activités</b>	<b>26</b>
5.3.1	Informatique et nouvelles technologies	26
5.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	26

---

5.3.3	Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque	27
5.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	27
5.3.5	Conservation et restauration	27
5.3.6	Service au public	27
5.3.7	Activités culturelles et recherches scientifiques	27
<b>6</b>	<b>Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)</b>	<b>28</b>
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>28</b>
<b>7</b>	<b>Médiation cantonale administrative (Med)</b>	<b>28</b>
<b>7.1</b>	<b>Activité</b>	<b>28</b>
<b>8</b>	<b>Etat du personnel</b>	<b>29</b>

---

---

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-Chancelière d'Etat : Sophie Perrier

Vice-Chancelier d'Etat : Marc Valloton

# 1 Coronavirus – Rétrospective 2020

---

Comme les entités de l'Etat, la Chancellerie d'Etat (CHA) a dû revoir son organisation pour assurer la continuité de ses prestations malgré les conditions particulières liées à la pandémie.

Au centre de projets transversaux impliquant de nombreuses Directions et Services, la Chancellerie d'Etat a été au cœur des activités mises en place par l'Etat pour faire face à la situation extraordinaire, puis particulière. Ces activités se concrétisent sur trois plans : contribution à la gestion de la crise Covid-19 ; digitalisation des prestations et du fonctionnement ; et forte augmentation de la pression et des urgences dans certains secteurs :

## 1.1 Contribution à la gestion de la crise Covid-19

Les activités suivantes sont à relever dans ce domaine :

- > mise sur pied et conduite de la Conférence des secrétaires généraux Covid-19, dont la mission a été de coordonner la gestion de la crise au sein de l'Etat (ci-après CSG – Covid-19) ;
- > participation active à l'OCC Covid-19 dans le domaine de la communication ;
- > participation active à la Task force Covid-19 en allouant plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices pour prêter main forte dans différents domaines de la gestion de crise ; pour permettre cette allocation certains secteurs ont réduit leurs activités ordinaires durant l'année ;
- > organisation de nombreuses conférences de presse ;
- > organisation et gestion d'un service de piquet de traduction 7 jours sur 7 au sein de l'Etat, assuré par les traducteurs et traductrices de toutes les Directions.
- > au terme de la première vague, la gestion du matériel de protection a été déléguée à un groupe composé d'un représentant de l'HFR, du SAMI, de l'OCMS, de la DSAS et de la DFIN. Le stock initialement entreposé dans les locaux de la police a été déplacé à Romont (bâtiments de l'Etat, ancien site Tetra Pak). L'administration, les écoles et les communes ont utilisé 1 168 000 masques et 13 000 litres de désinfectant.

## 1.2 Digitalisation du fonctionnement et des prestations

La CHA a mis en œuvre aussi largement que possible les recommandations du Conseil d'Etat concernant le télétravail et toutes les autres mesures visant à réduire au maximum les contacts. Ceci a eu pour effet de modifier assez fondamentalement certaines habitudes et pratiques. Les principales sont les suivantes :

- > réorganisation du mode de tenue des séances du Conseil d'Etat : en visioconférence de mi-mars à fin avril, puis siège déplacé à la Rte des Arsenaux 41 afin de disposer d'une salle permettant de respecter les règles de distanciation physique puis retour aux visioconférences depuis le début novembre ;
- > mise en place de la signature électronique qualifiée pour les courriers du Conseil d'Etat, comme projet pilote au sein de l'Etat de Fribourg ;
- > annulation ou report d'une cinquantaine de rencontres ou manifestations prévues à l'agenda du Conseil d'Etat ;
- > suppression des visites aux centaines qui ont cependant continué à recevoir le traditionnel présent du Gouvernement.

## 1.3 Période marquée par les urgences en tous genres

D'une manière générale, la crise sanitaire et économique provoquée par le Covid-19 a entraîné, en plus des tâches habituelles, un surcroît de travail et des périodes mouvementées durant lesquelles tous les délais ordinaires de travail ont été fortement remis en question :

- 
- > le Conseil d'Etat a consacré 41 séances spéciales à la gestion de la crise Covid-19 ;
  - > secteur de traduction : communiqués de presse, avis aux communes, etc. Les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ont assuré un service de piquet les soirs et les fins de semaine ainsi que les jours fériés durant la période où l'Organe cantonal de conduite (OCC) était en service, de sorte qu'un traducteur ou une traductrice a toujours été disponible pour les travaux urgents ;
  - > secteur des publications officielles : fortement sollicité pour procéder sans retard à la publication des mesures décidées par le Conseil d'Etat en vue de contrer les effets de la pandémie. Pour faire face à la situation d'urgence, ce secteur a été amené à mettre en place des procédures exceptionnelles, comme la publication de ROF hebdomadaires supplémentaires (jusqu'à trois éditions par semaine), et à rompre avec tous les processus usuels. Le nombre d'actes publiés en cette année tourmentée a dépassé de quelque 25 % la moyenne annuelle depuis la création du ROF, en 2002 ;
  - > pas de télétravail pour les collaborateurs et collaboratrices du Service d'achat du matériel des imprimés (SAMI) durant le semi-confinement ; certes les horaires étaient réduits, mais l'activité s'est poursuivie au sein des ateliers. Le logisticien a également renforcé l'équipe de la Protection civile pour divers transports de marchandises.

Malgré les circonstances compliquées, les collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat ont toujours fait le nécessaire pour s'adapter et, au besoin, assumer provisoirement des rôles affectés initialement à d'autres entités afin de contribuer au bon fonctionnement de l'Etat.

## 2 Secrétariat du Conseil d'Etat

---

### 2.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

#### 2.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et manifestations du Conseil d'Etat. Leur détail est rapporté dans le chapitre 5 du rapport du Conseil d'Etat.

#### 2.1.2 Conférence des secrétaires généraux (CSG)

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu trois séances. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, elle a discuté et préavisé plusieurs projets, tels le plan d'actions de la politique RH, le budget informatique, FR-Innov et le projet d'optimisation du fonctionnement de l'Etat. La CSG a réduit fortement ses activités ordinaires et a siégé 34 fois en composition étendue, de mars à décembre, afin d'assurer la coordination de la gestion de la crise Covid-19 au sein de l'Etat.

#### 2.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil consacrées à la préparation de l'ordre du jour des sessions parlementaires.

#### 2.1.4 Conférence suisse des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

Les différentes rencontres entre chanceliers d'Etat ont été chamboulées par la pandémie Covid-19. La Chancelière d'Etat a participé, en sa qualité de membre et de secrétaire générale, aux quatre séances de comité de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CCE), organisées à Berne, à Fribourg ou en visioconférence. En raison de la situation sanitaire, la Conférence de printemps a dû être annulée et les décisions ont été prises par voie de circulation. En revanche, celle d'automne, dont le thème principal était dédié au Covid-19 et au rôle des Chancelleries d'Etat durant la crise, a pu avoir lieu à Thoun, mais sur une seule journée, au lieu des deux jours habituels.



---

Avec ses collègues chanceliers et chancelières actifs ou intéressés par le vote électronique (VE), la Chancelière d'Etat a pris part, en février, mars, juin, septembre et novembre, aux séances du comité de pilotage du VE, ainsi qu'aux rencontres de préparation. L'année a été consacrée au projet de réorientation du VE dont le rapport a été publié en décembre par le Conseil fédéral. Depuis la deuxième moitié de l'année, la coordination de la communication sur le VE est assumée par le responsable des relations extérieures de la Chancellerie d'Etat. Ce dernier conduit désormais les travaux d'information autour du VE en collaboration avec la Poste, les cantons et la Chancellerie fédérale.

La Chancelière d'Etat représente la CCE au sein du comité de la Conférence suisse pour l'informatique (CSI). Durant cette année, ce comité s'est penché prioritairement sur la transformation et la coopération dans le numérique.

Elle a également participé au printemps, à Berne, à l'unique séance de la Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins au cours de laquelle un nouveau membre, le canton des Grisons, a été admis. La réunion prévue en automne a été annulée en raison du Covid-19.

## 2.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

### 2.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. La journée annuelle de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat a néanmoins dû être annulée en raison de la pandémie. Le BdI a toutefois pu inviter les représentants et représentantes des médias en tout début d'année à une séance de discussion avec les correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

### 2.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

Quelque 320 communiqués, dont 60 liés au Covid-19, ont été adressés aux médias et 43 conférences de presse impliquant au moins un membre du Conseil d'Etat ont été organisées, sans compter 18 points presse Covid-19. Afin d'améliorer davantage la coordination de la communication, le BdI a mis sur pied plusieurs séances de la Conférence des correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

### 2.2.3 Revue de presse

Le BdI a réalisé, comme chaque année, une revue de presse quotidienne des principaux articles parus dans les médias audiovisuels, la presse écrite et les médias en ligne. Cette revue, destinée en particulier aux cadres supérieur-e-s de l'Etat, est publiée sur Intranet et permet d'apprécier rapidement l'ensemble des thèmes traités chaque jour par les médias au sujet de l'Etat de Fribourg. Dans son engagement à l'OCC, le BdI a également établi une revue de presse « Covid-19 » durant la période de situation extraordinaire arrêtée par le Conseil d'Etat.

### 2.2.4 Communication digitale

#### 2.2.4.1 Site fr.ch

L'expérience utilisateurs est au cœur des réflexions d'améliorations du site fr.ch et des décisions prises pour la priorisation des demandes provenant des services et Directions de l'Etat de Fribourg. De grandes améliorations portant sur la performance du site (temps de chargement, sécurité, SEO) ont été apportées et de nouvelles fonctionnalités ont vu jour (nouveaux types de blocs, formulaire feedback). 2020 a été marquée par une augmentation de plus de 60 % du nombre de pages vues par rapport à 2019 (cela est en partie expliqué par la recherche d'information sur le Covid-19) et le passage à 43 % de trafic mobile contre 29 % en 2019.

Le BdI gère les demandes d'améliorations internes et externes et les priorise en fonction de critères bien définis (urgence, moyens techniques, ressources à disposition). Il collabore étroitement avec le SITel pour les aspects techniques et avec les responsables de l'information dans les Directions pour les contenus.

---

#### 2.2.4.2 Outils de communication

Le BdI est en charge de la recherche d'outils de communication externes à fr.ch pouvant améliorer le travail de communication des différents organes de l'Etat de Fribourg sur fr.ch ou en-dehors, en fonction des besoins exprimés par les responsables de l'information des Directions. Le BdI peut servir de pilote pour tester ces nouveaux outils en étroite collaboration avec le SITel chargé de veiller aux aspects techniques (exemple : outil de newsletter). Une fois l'outil validé, le BdI établit la documentation nécessaire et en informe les responsables de l'information des Directions pour une utilisation plus étendue.

#### 2.2.4.3 Intranet

Le BdI a lancé des discussions avec différents collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie d'Etat, du SITel et du SPO à propos de l'amélioration de l'intranet afin de faciliter l'accès aux informations internes, notamment pour les personnes nouvellement engagées à l'Etat de Fribourg. Des objectifs ont été établis (faciliter la navigation, améliorer le visuel, organiser le contenu plus clairement) et seront mis en œuvre en 2021, en étroite collaboration avec les services clés tels que le SPO, le SITel et le SBat.

#### 2.2.4.4 Médias sociaux

Le BdI fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Une nouvelle stratégie a été établie sur différents axes (image de l'Etat, accès aux prestations, partage d'informations et actualités, proximité avec la population). Compte tenu de la situation sanitaire, la communication a été principalement axée sur l'évolution de la situation Covid-19 et des mesures prises, notamment dans le cadre de son engagement au sein de la Cellule d'information de l'OCC. Le BdI travaille en étroite collaboration avec les Directions et leurs services afin d'élargir le contenu partagé sur les réseaux sociaux et de toucher un plus grand nombre de personnes grâce à la diversité apportée.

#### 2.2.4.5 Communication interne

Le BdI se charge d'informer les rédacteurs et rédactrices du site fr.ch des dernières nouveautés au travers d'une newsletter. Il leur offre un soutien dans leur travail grâce à des conseils publiés sur différents supports (wiki d'aide, formations, vidéos). Le BdI est également référent en cas de problèmes liés à fr.ch.

#### 2.2.5 Identité visuelle

Le BdI veille au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

#### 2.2.6 Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI, son adjointe et les autres membres du BdI ont très largement œuvré au travail de communication de l'OCC en lien avec la pandémie (« 1. Coronavirus – Rétrospective 2020 »).

### 2.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC et CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par ce secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont de ce fait présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

#### 2.3.1 Coopération et coordination intercantonale

##### 2.3.1.1 Rencontres de travail

En cours d'année, le Conseil d'Etat rencontre régulièrement d'autres Gouvernements à l'occasion de réunions de travail, que les relations extérieures sont chargées de coordonner. Cette année, en raison de la pandémie de Covid-19, aucune rencontre n'a pu avoir lieu.

### 2.3.1.1.2 Conférences intercantionales

Un organisme intercantonal important est la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Le secteur des relations extérieures entretient le réseau avec les autres délégués aux relations extérieures et prépare les réunions du comité. Le point culminant en 2020 a été la conférence de presse commune dans le cadre du vote sur l'initiative de limitation qui a été clairement rejetée par le peuple.

Les travaux de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) ont été dominés par la pandémie du Covid-19 et plusieurs thèmes de politique intérieure. La CdC a adopté des déclarations à l'attention du Conseil fédéral. Les relations extérieures ont préparé les assemblées plénières auxquelles a participé le Directeur EE.

### 2.3.1.1.3 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Cette année, l'Assemblée générale de la RCS s'est tenue à Morat. En revanche, le Forum prévu à Neuchâtel a dû être repoussé en 2021. L'année 2020 a aussi été marquée par les 10 ans de la RCS. Cet anniversaire a offert l'opportunité à ses membres d'opérer une réflexion, afin d'aborder la décennie suivante avec innovation et dynamisme.

Implanté dans des cantons romands et alémaniques, le bilinguisme fait partie intégrante de l'identité de la RCS. Afin d'honorer cette richesse culturelle, un projet de « prix du film » est en cours de développement au sein de l'association. La RCS comptant de nombreux festivals de films sur son territoire, c'est naturellement le cinéma qui s'est imposé comme média artistique privilégié dans l'élaboration du prix bilinguisme.

Le Cluster Food & Nutrition de la RCS a rejoint en novembre l'association Swiss Food & Nutrition Valley, aux côtés du canton de Fribourg et d'Agroscope. C'est une bonne nouvelle pour ce cluster appelé à jouer le rôle d'acteur consolidateur de la coopération entre les différents acteurs régionaux et nationaux.

## 2.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre des accords bilatéraux avec l'Union européenne, ainsi que le dossier de l'intégration européenne constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. De manière générale, l'année 2020 a été marquée par les discussions autour de l'accord-cadre institutionnel négocié entre Berne et Bruxelles. Fribourg veut poursuivre la voie bilatérale et ses inquiétudes concernent plus particulièrement la question de l'encadrement des aides d'Etat, la protection des salaires dans le contexte de la libre-circulation des personnes, ainsi que la directive sur la citoyenneté européenne réglant notamment l'accès aux prestations sociales pour les citoyens européens établis en Suisse. Après la votation sur la limitation, le Conseil fédéral a repris le dossier en main, toutefois sans avancée majeure.

### 2.3.2.1.1 Relations internationales

Le Grand Est constitue une région administrative française résultant de la fusion des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine et compte 5,5 millions d'habitants. Il existe entre cette région française et le canton de Fribourg un accord de coopération dans les domaines de l'innovation, du tourisme et de la formation, entériné en 2014. Les relations extérieures ont tenu deux réunions avec les dirigeants du Grand Est, au cours desquelles quatre thèmes de coopération ont été abordés : bioéconomie, hydrogène, cybersécurité et un transversal sur Interreg B Espace Alpin. Malheureusement, ces sujets n'ont pas pu être approfondis en raison du Covid-19.

Une autre coopération internationale est celle avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Les relations extérieures ont participé à la séance virtuelle de son Bureau et à l'assemblée générale, lors de laquelle deux papiers stratégiques ont été adoptés. Le premier document traite de la durabilité (Agenda 2030, green deal) et a été préparé par la « Sustainability Task Force », au sein de laquelle siège Fribourg. Le second papier concerne la numérisation, thématique prenant de plus en plus d'importance, surtout en période de pandémie ; l'infrastructure (réseau 5G/fibre optique) doit être étendue, 40 % de la population rurale en Europe n'ayant pas accès à l'internet.

---

## 2.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg

Fondée en 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat, « Fribourgissima Image Fribourg Freiburg » (FIF) a pour ambition de faire connaître les atouts fribourgeois dans le reste de la Suisse via la campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». Composée de quatorze partenaires, l'association est un partenariat public-privé dont l'Etat de Fribourg assure la moitié du financement. Son fonctionnement organisationnel et logistique est assuré par un secrétariat, assumé cette année encore par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg. Le secrétariat gère l'organisation des séances de travail, la coordination des travaux, la mise en œuvre des décisions, la gestion des réseaux sociaux, ainsi que la comptabilité et gestion financière. La concrétisation et la mise en œuvre du programme annuel défini par l'assemblée générale relèvent du comité exécutif de l'association, présidé par la Chancelière d'Etat.

Ce comité exécutif s'est réuni à quatre reprises et a continué à déployer sa stratégie de communication digitale. En raison de la situation sanitaire, il a toutefois été difficile d'engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements comme le comité l'avait fait les années précédentes. De nombreux projets ayant été reportés à 2021, le comité a décidé, exceptionnellement, de diviser par deux les contributions des partenaires pour l'année 2021. FIF a tout de même participé à la campagne de relance de l'Union fribourgeoise du tourisme et à la diffusion par la RTS de la Désalpe de Charmey. Elle a également soutenu des mesures de communication visant à faire connaître la Bénichon du Pays de Fribourg et les Swiss Cyber Security Days à l'extérieur du canton.

Cette septième année d'activité de FIF a aussi été l'occasion de mettre en place les bases d'une grande campagne de notoriété économique pour 2021, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de cette campagne. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier.

## 2.5 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la Présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

### 2.5.1 Traduction

Outre les types de textes habituels, les collaborateurs du secteur ont traduit des textes très volumineux, tels les rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton et celui de FIF, ainsi que les rapports du Conseil d'Etat sur la crise du coronavirus et sur le plan de relance économique. Par ailleurs, ce secteur, tout au long de l'année, a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Il a notamment traduit le Plan sectoriel de la gestion des eaux pour le Service de l'environnement. Enfin, par rapport à l'an dernier, il a été fait un moindre usage de la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français : 29 mandats contre 33 en 2019. En revanche, il y avait des documents très volumineux parmi les textes, de sorte que le crédit disponible pour cette prestation a été largement utilisé.

### 2.5.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base des données terminologiques interne. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. Un collaborateur du secteur a commencé à saisir la terminologie de l'informatique, de la cyberadministration et de la cybersanté. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). En raison de la crise du coronavirus, l'Organe n'a tenu aucune réunion. La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

### 2.5.3 Traduction automatique

Les logiciels de traduction automatique deviennent de plus en plus performants. Par conséquent, des licences professionnelles du logiciel DeepL ont été acquises pour les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale. Elles peuvent être intégrées dans le logiciel de traduction assistée par ordinateur (Transit) et le compléter, les propositions de traduction de DeepL étant explicitement marquées comme des traductions automatiques. Cependant, surtout lorsque le langage est utilisé de manière métaphorique, le logiciel ne suit pas. Pour cette raison, et comme l'utilisation de DeepL et d'autres logiciels de traduction automatique est très répandue au sein de l'administration cantonale, la Chancellerie d'Etat, avec la collaboration du secteur, a publié des directives sur la traduction automatique.

### 2.5.4 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

Créée en 2011, la Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'HFR et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale. Cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2020, il a tenu deux séances, dont une sous forme de visioconférence, au cours desquelles ont notamment été discutées les expériences en relation avec la crise du coronavirus et avec le logiciel de traduction DeepL.

## 2.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française, pendant que le contrôle de la version allemande est confié au secteur Traduction. Il est également chargé de mettre au point les rapports du Conseil d'Etat ainsi que les messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil.

Chaque semaine, le secteur pourvoit à la publication électronique, dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), des actes adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il tient à jour et insère dans les actes publiés les données complémentaires les concernant : exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale. En parallèle, il publie dans la Feuille officielle la liste des actes parus dans le ROF et les données complémentaires mentionnées ci-avant. De plus, à des fins de conservation et de sécurité, il imprime en quatre exemplaires les actes publiés dans le ROF.

Le secteur a aussi pour tâche la publication dans la Feuille officielle (FO) d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales ou encore des affaires intercantionales et extracantonales. A cela s'ajoute la gestion, en collaboration avec l'imprimerie, des questions liées à l'outil de saisie mis à la disposition des services de l'Etat pour la publication de leurs annonces.

Dans le but de veiller au bon déroulement et à une organisation efficace de sa collaboration tant avec les Directions du Conseil d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil ou d'autres autorités qu'avec les imprimeurs, le secteur établit des échéanciers.

Par ailleurs, le secteur a la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et a la charge de l'actualisation des données de plusieurs entités.

Enfin, il revient au secteur de collecter et de mettre en forme les données constituant l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg en vue de leur archivage numérique.

### 2.6.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 25 lois (2019 : 10), 26 décrets (2019 : 14), 1 ordonnance parlementaire (2019 : 0) et 1 rectification (2019 : 0) ;
- > Conseil d'Etat : 133 ordonnances (2019 : 67), 0 arrêté (2019 : 0), 4 règlements (2019 : 6), 1 tarif (2019 : 0) et 1 rectification (2019 : 0) ;
- > Directions et autres autorités : 4 actes (2019 : 9).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation et d'entrée en vigueur pour 32 actes (2019 : 19) ;
- > communications de droit cantonal ou de droit intercantonal pour 4 actes (2019 : 3) ;
- > décisions d'approbation fédérale pour 2 actes (2019 : 6).

Au total, 1017 pages (2019 : 601) ont été publiées dans le Recueil officiel français et 1020 pages (2019 : 605) dans le Recueil officiel allemand.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 7 décrets de naturalisation (2019 : 3) ;
- > Conseil d'Etat : 24 arrêtés (2019 : 21) et 1 décision d'approbation de statuts d'associations (2019 : 5).

### 2.6.2 Droits politiques – Votations populaires et élections communales

Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle, dans les deux langues officielles, les arrêtés de convocation et les arrêtés de résultats pour les votations populaires qui se sont déroulées au cours de l'année, soit 3 votations fédérales (2019 : 2) et 2 votations cantonales (2019 : 1).

Le secteur a en outre préparé, dans les deux langues officielles, et publié dans la Feuille officielle :

- > l'arrêté de convocation du corps électoral des communes fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en vue du renouvellement intégral anticipé des conseils communaux et des conseils généraux ;
- > l'arrêté de convocation du corps électoral du canton de Fribourg en vue du renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux.

### 2.6.3 Actes de naturalisation

En raison du coronavirus et des mesures sanitaires qui en ont découlé, il a été renoncé aux traditionnelles réceptions officielles au cours desquelles les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes reçoivent un acte de naturalisation. Celui-ci leur a été remis par voie postale. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a contrôlé et imprimé sur papier registre 476 actes de naturalisation (2019 : 483).

### 2.6.4 Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg

A la fin de l'année 2019, le secteur, conformément aux directives en matière d'archivage, a collecté les données devant constituer l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg en vue de son versement aux Archives de l'Etat et de son archivage numérique. Cependant, en raison de la surcharge de travail engendré par la crise déclenchée par le coronavirus, la mise en forme et la structuration de ces données n'ont pas pu être entreprises au cours de l'année et ont été reportées à 2021.

### 2.6.5 LexWork Advanced

L'application LexWork Advanced, outil de gestion de la législation intégrant le système de rédaction XML, a été mise en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en même temps qu'était introduite la primauté de la version électronique de la législation et que disparaissait la version imprimée des recueils de lois.

Le secteur, en collaboration avec le Service de législation, a apporté son soutien et prodigué des conseils aux Directions et services pour l'utilisation de l'application. En outre, pour faciliter les travaux de saisie par les entités de l'administration, le secteur a créé des modèles pour quelques actes récurrents.

### 2.6.6 Feuille officielle – Projet 2022

Le contrat relatif à l'édition de la Feuille officielle, conclu entre l'Etat de Fribourg et St-Paul Holding SA, arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Durant l'année, le secteur a participé activement aux travaux du groupe de travail constitué sous l'égide de la Chancellerie d'Etat et chargé d'établir avec précision les attentes et d'analyser les améliorations à apporter aux versions papier et électronique du journal en vue du renouvellement du contrat. Les travaux, qui vont se poursuivre en 2021, portent sur l'ensemble des facteurs touchant à l'édition de la Feuille officielle : présentation, format, contenu, processus, supports digitaux, etc.



---

## 2.7 Secteur Droits politiques

### 2.7.1 Processus

Le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV), utilisé par l'ensemble des communes, des préfectures ainsi qu'au niveau du canton, a fait l'objet de nombreuses améliorations à la suite du problème rencontré lors du scrutin fédéral du 10 novembre 2019. L'audit de performance, appelé de leurs vœux par les députés et commandé par le Conseil d'Etat, a conclu au bon fonctionnement du SyGEV ainsi qu'à la bonne organisation tant du fournisseur que de l'Etat. Des recommandations d'améliorations, dont la majorité ont déjà été mises en pratique, ont été formulées.

Après la décision de La Poste suisse, en avril 2019, de retirer son système de vote par internet (vote électronique), ce dernier n'a pas été utilisé en 2020. L'Etat de Fribourg a participé aux travaux mis en place par la Confédération dans le but de définir, à l'aide d'experts, les mesures nécessaires afin d'offrir les meilleures garanties du vote par internet. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport qui a été présenté au Conseil fédéral. Ce dernier, lors d'une conférence de presse tenue le 21 décembre 2020, a annoncé avoir décidé de lancer la restructuration de la phase d'essai en matière de vote électronique, afin que les cantons puissent de nouveau mener des essais. La sécurité du vote électronique sera garantie par des exigences de sécurité plus précises, par des règles de transparence plus rigoureuses, par une collaboration plus étroite avec des experts indépendants et par un contrôle efficace effectué sur mandat de la Confédération.

Les travaux relatifs à la mise en place d'un registre électoral cantonal se sont poursuivis. L'implication de plusieurs communes a permis de préciser les besoins et de compléter le développement. Ce registre sera mis en service en 2021 et permettra l'amélioration de la qualité des informations et la simplification des processus relatifs à l'établissement des certificats de capacité civique.

La deuxième partie de l'année a été consacrée aux préparatifs et formations des communes dans la perspective des élections communales générales de 2021.

### 2.7.2 Elections communales générales anticipées (8 et 29 novembre 2020)

Huit communes fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont pris part aux élections communales générales anticipées des 8 et 29 novembre 2020. Pour la fusion de Tafers ont participé les trois communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers. Pour celle de Surpierre ont participé les deux communes de Cheiry et Surpierre.

Les résultats détaillés des votations et élections sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

<http://sygev.fr.ch/resultats>.

### 2.7.3 Votations fédérales et cantonales

Trois scrutins fédéraux et deux scrutins cantonaux ont été organisés

Le 9 février 2020, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur les deux objets fédéraux suivants :

- > initiative populaire « davantage de logements abordables » ;
- > modification du code pénal et du code pénal militaire relatif à la discrimination et à l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle.

Lors de ce même scrutin, un objet cantonal était soumis à votation :

- > transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg.

Le scrutin prévu initialement le 17 mai 2020 a été annulé par le Conseil fédéral en raison de la situation sanitaire et les objets qui y étaient prévus ont été reportés à celui du 27 septembre 2020. Ce dimanche-là, les citoyens et citoyennes se sont ainsi prononcés sur les cinq objets fédéraux suivants :

- > initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ;
- > modification de la loi sur la chasse ;
- > modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) ;
- > congé de paternité – modification de la loi sur les allocations pour perte de gain ;



---

> arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Le 29 novembre 2020, les deux objets suivants ont été soumis à votation sur le plan fédéral :

- > initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » ;
- > initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ».

Lors de ce même scrutin, un objet cantonal était soumis à votation :

- > révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

#### 2.7.4 Scrutins communaux

De nombreuses élections complémentaires dans les exécutifs communaux se sont déroulées. Des élections ont également été conduites afin de compléter différents conseils généraux. Différentes votations communales ont également été organisées pendant l'année sous revue.

#### 2.7.5 Exercice des droits populaires

La demande d'initiative populaire réclamant la gratuité des transports publics a été déposée à la Chancellerie d'Etat le 20 août, auprès de laquelle ont été ensuite déposées le 2 décembre 8628 signatures pour validation par les communes.

Aucune demande de référendum n'a été déposée.

Sept pétitions ont été remises à la Chancellerie d'Etat :

- > le 5 février : pétition demandant la limitation du nombre d'élèves par classe au maximum à 24, en moyenne à 21 et en cours à options à 16 (2995 signatures) ;
- > le 19 mars : pétition demandant de renoncer à imposer aux parents l'achat d'un ordinateur portable à la rentrée scolaire 2020 pour le Collège, ECG et EC (2458 signatures) ;
- > le 13 mai : pétition demandant au Conseil d'Etat de fournir du matériel de protection suffisant et des compensations pour le personnel des EMS et réseaux de soins fribourgeois (218 signatures) ;
- > le 13 mai : pétition demandant une revalorisation des professions soignantes/hospitalières et l'octroi de moyens financiers supplémentaires à l'HFR (2006 signatures) ;
- > 21 août : pétition « Une gravière-décharge de plus dans l'Intyamon, nécessité ou aberration ? » (2654 signatures) ;
- > 15 octobre : pétition demandant une amélioration de la CCT INFRI-FOPIS – soutien aux revendications du SSP (234 signatures) ;
- > 19 octobre : pétition « Pour une plus grande solidarité du pays envers les réfugiés de Moria » (77 signatures).

## 2.8 Projets informatiques (SPI)

Le secteur des Projets informatiques (SPI) s'est impliqué de manière importante dans la restructuration et la reprise des essais du vote par internet. Pour mener à bien ce projet, une collaboration étroite s'est instaurée entre la Chancellerie fédérale, les cantons de Fribourg, Thurgovie et St-Gall, ainsi qu'avec La Poste suisse en qualité de futur fournisseur de la solution de vote par internet. Plus particulièrement, le SPI a réalisé l'analyse de risques, côté cantons, en utilisant la méthode OCTAVE Allegro.

Une nouvelle version de l'application Axioma a été installée. Actuellement, plus de 430 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat l'utilisent pour la gestion et la transmission des dossiers entre les Directions, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : Axioma, GesCom et ATE/ATI. Avec son rôle d'« utilisateur-clé », il conseille et soutient tous les collaborateurs et collaboratrices des Services et secteurs de la Chancellerie d'Etat pour les applications Teams et Microsoft 365.

## 2.9 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au Secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

### 2.9.1 Guichet virtuel de cyberadministration

Cette année a permis à la version 4.0 du guichet virtuel de se classer dans la catégorie bronze des « Best of Swiss Web », dans la catégorie Public value. La version 5.0 du guichet virtuel a été mise en production en fin d'année. Cette évolution a été marquée par l'uniformisation de la charte graphique. En effet, afin d'augmenter la confiance numérique, le design noir et blanc du même type que celui présent sur le site fr.ch a été appliqué sur le guichet virtuel. En raison de la période de Covid-19, bon nombre de ressources qui devaient travailler sur les prestations du guichet virtuel ont été mobilisées pour la crise sanitaire. Il a par conséquent été nécessaire de faire avancer des thématiques sur lesquelles le Secrétariat de cyberadministration pouvait avancer de manière autonome. A ce titre, la revue de l'expérience utilisateur du guichet virtuel a permis, en plus des couleurs, de revoir les tailles de police afin que la navigation mobile soit optimisée pour les transactions en ligne. A l'issue des tests, l'ensemble des parties prenantes ont pu remarquer les améliorations pour la population et se sont réjouies de ce nouveau design. Au niveau de l'expérience utilisateur, d'autres améliorations sont présentes dans la version 5, dont notamment le suivi centralisé des démarches en cours avec l'Etat, qui comprend à présent une vue détaillée ou les notifications push qui permettront à terme de choisir entre un courriel, un sms ou un message qui s'afficherait sur le smartphone de l'utilisateur ou de l'utilisatrice pour l'informer d'un événement en relation avec une prestation sollicitée. Avec l'introduction prochaine des personnes morales, la sélection du profil a, elle aussi, été l'objet d'une amélioration. Cette nouvelle version intègre également la possibilité de lui coupler un logiciel d'enquête de satisfaction utilisateur qui permettra de renforcer l'amélioration continue du guichet virtuel et de ses prestations. Un travail a également été effectué afin d'améliorer les traductions en anglais. Au niveau technique, la transition vers l'architecture microservices se poursuit conformément aux projections. La base de données a été migrée vers la dernière technologie et le « load balancing » (répartition de la charge) des serveurs de backend a été mis en place. Cela a également été l'occasion de renforcer le monitoring (la gestion des événements) de l'infrastructure, afin de garantir le niveau de service et de disponibilité attendu par la population. Au niveau de la sécurité, cette nouvelle version a bien entendu été auditée. La fonctionnalité de suppression du profil avec suppression des données a été encore améliorée. La version 5 a également marqué le début des travaux permettant l'intégration du moyen d'identification électronique pour le canton de Fribourg. Ces travaux se poursuivent actuellement avec le développement de la version 6 d'iGovPortal.

### 2.9.2 Services de base

Les services de base représentent les fondements nécessaires aux prestations de cyberadministration. Ces briques de base permettent un développement mutualisé de la cyberadministration. L'année 2020 a permis la réalisation ou l'évolution des fonctionnalités des services de base suivants :

- > frID : il est important de constater que la stratégie de simplicité lors de la création de comptes a été payante. Ce sont plus de 60 000 utilisateurs et utilisatrices qui ont pu bénéficier des prestations du guichet en deux ans ;
- > ePay : la stabilité des paiements en ligne a encore été renforcée par une amélioration au niveau du webhook ;
- > eStore : un nouveau service de base permettant du stockage temporaire de données chiffrées a été réalisé ;
- > eScan : le service de scannage de documents par smartphone a été finalisé et se trouve également en service dans l'administration du canton du Jura, avec lequel le canton de Fribourg a codéveloppé eScan ;
- > eCase : le service de base de case management générique a pour vocation de pouvoir digitaliser rapidement un petit nombre de transactions d'un service de manière standardisée. Ainsi, à moindre coût et dans un délai rapide, un service peut mettre des prestations en ligne au travers du guichet virtuel, même s'il ne possède aucune application métier.

- > eSign : l'intégration de la signature électronique qualifiée dans le guichet virtuel a été l'objet d'un essai. Les premiers projets qui nécessiteront la signature électronique qualifiée au travers du guichet virtuel peuvent désormais être accueillis ;
- > eForms : ce service de base permettra d'intégrer des moteurs de formulaires tiers de manière autonome dans le guichet virtuel. L'objectif poursuivi, notamment dans le cadre du projet DIGI-FR qui tend à mutualiser les moyens techniques de cyberadministration entre l'Etat et les communes, est de rendre les communes le plus autonomes possible, dans le cadre de l'intégration de prestations communales dans le guichet virtuel. Cette brique de base est impérative pour le succès de la démarche avec les communes.

### 2.9.3 Prestations

Au niveau des prestations réalisées, celles-ci sont principalement des évolutions de prestations existantes comme pour les onze prestations de l'Etat civil ainsi qu'une nouvelle version du permis de pêche comprenant la taxe de repeuplement. Toutes les prestations existantes ont également été migrées sur la nouvelle interface utilisateurs qui amène une expérience améliorée sur smartphones. Les prestations choisies par la Commission de cyberadministration et les services concernés ont un taux d'adoption en ligne de plus de 50 % pour la majorité d'entre-elles. Certaines, comme le permis de pêche, ont permis de doubler le nombre de permis délivrés, dont plus des deux tiers sont commandés en ligne. Les informations des Vignobles de l'Etat sont, au même titre que les fiches et certificats de salaire, des prestations qui permettent de réduire l'empreinte environnementale et faire gagner un temps précieux aux services respectifs. L'intégration de la prestation eDéménagementCH au sein du guichet virtuel a également grandement occupé les équipes cette année. En effet, le canton de Fribourg a fait office de fer de lance pour les aspects de la protection des données et du consentement éclairé qui ont été intégrés dans la solution nationale. A la suite de ces travaux, les communes pilotes pourront effectuer les premiers tests au début de l'année 2021. La prestation des armoiries familiales permettra de recevoir ce document sous forme numérique et les accréditations des journalistes vont rendre possible une demande 100 % digitale et plus efficace. Les travaux ont également été entamés pour les prestations du domaine de l'éducation comme l'annonce d'absence de l'élève, la transmission de documents officiels, les demandes de congé, les justifications d'absences ou les inscriptions aux services en ligne des écoles.

La prestation de réquisition de poursuite, qui permettra d'augmenter l'efficacité de la transmission par la population et les communes de ces réquisitions, a également démarré. Au niveau communal, la feuille de route des prestations communales, dans le cadre du COPIL DIGI-FR, a été réalisée avec le groupe prestations et sera présentée à la CoCyb au début 2021.

Certaines prestations, comme celles de l'OCN ou du registre foncier, ont été reportées dans l'attente de la mise à disposition des APIs (Application Programming Interface) des applications métier. La partie digitalisation revêt une importance capitale pour permettre la mise à disposition de prestations sur le guichet virtuel. Les services de base développés ces dernières années permettront de dynamiser leur mise à disposition entre 2021 et 2022.

### 2.9.4 Innovations

Cette année a été marquée par la concrétisation de la solution Skribble, créée conjointement avec cette startup. Durant la période de Covid-19, la solution web a été utilisée, à titre expérimental, pour la signature des documents officiels par la présidente du Gouvernement et la chancelière d'Etat. Sûre, simple, rapide et efficace, cette solution a permis de maintenir le service public, tout en garantissant les distances de sécurité nécessaires en cette période de pandémie. Ayant été développée en partant de l'expérience utilisateur, cette solution s'est rapidement imposée également dans l'économie. De nombreuses entreprises font à présent confiance à Skribble et utilisent la solution.

### 2.9.5 Consultations

Avec la forte digitalisation de l'Etat engendrée par le programme Fribourg 4.0 du Conseil d'Etat et les démarches fédérales à la suite de l'adoption de la nouvelle stratégie de cyberadministration, le Secrétariat de cyberadministration a participé, notamment au travers de la Conférence des gouvernements cantonaux, à de nombreuses consultations, à savoir :

- > loi fédérale sur l'identité électronique (eID) ;
- > administration numérique : projet d'optimisation du pilotage et de la coordination au sein de l'Etat fédéral ;

- > loi sur la protection des données ;
- > loi et ordonnance sur la digitalisation ;
- > loi sur le contrôle des habitants dans le cadre du projet eDéménagement.

### 2.9.6 Commission de cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a siégé à deux reprises et a accueilli Aurélie Talin en qualité de représentante du SITel. Cette commission a validé les orientations prises en terme technologique dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration ainsi que le budget à l'attention de commission informatique de l'Etat.

Elle a salué la mise en place de la partie technologique, des services de base et des prestations réalisées.

Elle a pris acte du report à une date ultérieure des projets de l'OCN et du registre du commerce en raison de l'indisponibilité des web services de la part du fournisseur. Elle a débuté l'étude des prestations pour 2022.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales, la CoCyb a pris acte des avancements du projet DIGI-FR qui permettra de coordonner les démarches de digitalisation avec les communes. Elle a également pu constater les développements encourageants dans le cadre de l'association iGovPortal.ch, développés dans le chapitre suivant.

### 2.9.7 Coopération cantonale et intercantonale

Le Secrétariat de cyberadministration a collaboré avec l'unité de planification informatique de la Confédération, en vue de définir l'architecture du futur nécessaire à la collaboration entre tous les échelons du fédéralisme.

La nécessité de simplifier l'organisation au niveau national a pu être traduite par la mise en place d'une nouvelle organisation, au niveau national, sous le nom d'administration suisse numérique.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le Secrétariat de cyberadministration a pu, en collaboration avec les cantons membres et par diverses rencontres au niveau national, intéresser de nouveaux cantons à sa solution de guichet virtuel ainsi qu'aux synergies qu'apporte l'association en matière de développement de prestations. Avec l'entrée au 1<sup>er</sup> janvier du canton de Saint-Gall et l'adhésion au 1<sup>er</sup> octobre de celui des Grisons, c'est une population de plus d'un million cent mille personnes qui pourra potentiellement accéder aux prestations en ligne au travers du guichet virtuel iGovPortal. L'avenir reste également réjouissant pour 2021, car les démarches effectuées semblent intéresser deux cantons supplémentaires, à savoir ceux de Lucerne et de Schaffhouse. Le canton de Schwyz met en place son infrastructure de base et celui du Valais attend l'arrivée de son responsable de cyberadministration pour reprendre le projet. Le canton de Genève a, quant à lui, décidé de redévelopper une plateforme.

### 2.9.8 Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)

Au niveau cantonal, la collaboration entre le canton et les communes, par le biais de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), a progressé dans le cadre des travaux du COPIL DIGI-FR, malgré la crise sanitaire qui a repoussé les travaux en fin d'année. En effet, la première feuille de route commune dans les domaines prioritaires a pu être réalisée et l'engagement, au sein de la Chancellerie d'Etat, d'une ressource à destination des communes a pu être concrétisé. Cette personne a pour mission de réaliser l'inventaire des prestations communales en matière de digitalisation et de cyberadministration. Son cahier des charges comprend, entre autres, la définition en continu de la feuille de route des prestations, l'organisation du service delivery, la mise en place d'une communication cohérente à la population en matière de prestations communales et l'assurance que le cadre légal à destination des communes est adapté à leurs besoins. En tant que partenaire privilégiée de la commission DIGI-COM de l'ACF, cette personne veille, en tant que point de contact central des communes, à lui fournir les conditions qui lui permettront de réaliser la transition vers la digitalisation et la cyberadministration des communes, tout en identifiant les économies potentielles en termes de mutualisation des moyens et des technologies. Cette année a notamment permis de définir les projets à réaliser et a concrétisé la proposition d'un modèle d'affaires à l'intention des communes et de l'Etat.

---

## 2.10 Référentiel cantonal

La Chancellerie d'Etat collabore fortement à renforcer les conditions-cadre permettant la mise en œuvre de la transformation numérique de l'Etat et de l'administration. Elle s'engage sur les problématiques transversales métier et a poursuivi sa participation active à l'évolution de la gouvernance cantonale des données harmonisées. Dans un contexte Covid-19 difficile, elle s'est engagée sans compter en assurant la coordination de nombre de métiers et d'autorités impactés par la mise en œuvre du Référentiel cantonal. Elle y assure, dans la phase expérimentale la plupart des tâches et responsabilités transversales prévues dans l'ordonnance de mise en œuvre (RSF 184.16), la communication et préside la Commission de gouvernance des données référentielles. En étroite collaboration avec le Service de législation, elle initie les adaptations nécessaires des bases légales pour répondre aux exigences de la digitalisation ainsi qu'aux attentes actualisées de la population des métiers impliqués. Elle a notamment traité les dispositions en lien avec la thématique référentielle dans le cadre de la loi d'adaptation à certains aspects de la législation soumise au Grand Conseil. Pour toute information générale sur le programme : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/demarches-et-documents/le-referentiel-cantonal>.

La Chancellerie d'Etat travaille en étroite et bonne collaboration avec l'équipe programme du SITel en charge de la gestion technique, de la supervision des développements informatiques, des questions sécuritaires et d'intégration des données provenant des multiples sources autorisées. Le SITel a livré cette année aux métiers le premier socle de données de base non personnelles et a mis à la disposition de la cyberadministration une plateforme fonctionnelle. Le premier lot de données des personnes physiques y sera prochainement disponible également. Avec le soutien de la Commission informatique de l'Etat (CIE), le SITel porte actuellement la stratégie d'appareillage des registres, élément déterminant de la gouvernance et valorisation des données. L'ensemble des partenaires du Référentiel à obligations étendues pourra progressivement y être concrètement associé par l'interfaçage de leurs registres ou par des consultations écrans destinées aux collaborateurs et collaboratrices autorisés selon les fonctions.

Le Service de la statistique (SStat) participe lui aussi activement au développement des projets de référentiels. En sa qualité de membre de la Commission de gouvernance des données liées, il a mis sur pied et préside le comité de qualité ainsi que le réseau des intendants métiers traitant les données cantonales harmonisées exploitées par le Référentiel cantonal. Au cœur de l'identification unique des personnes, ce service a élaboré des tableaux de bord permettant le suivi de l'exactitude des données des principaux partenaires et contributeurs aux données (communes, SPoMi, SCC, Fritic, SPO, etc...) prévus dans l'ordonnance du Conseil d'Etat. Il leur fournit du soutien dans le traitement des divergences sur les données identitaires des personnes, une mise à jour des données étant souvent nécessaire pour répondre aux standards actuels de bonne gouvernance. Il a initié et conduit, avec le SPoMi, le SAINEC et les communes membres du Comité du guide du préposé au contrôle de l'habitant, l'élaboration d'un vadémécum pour traiter les divergences entre les données officielles UPI et celles des registres des habitants. L'intendant des données référentielles, rattaché au SStat, s'est fortement engagé dans l'analyse, puis la validation des exigences et règles qualité du Référentiel. Il mène, conjointement avec les métiers, les tests concernant les développements informatiques et le bon fonctionnement de l'application. Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe projet et le SITel.

La DFIN voit nombre de ses unités administratives subordonnées engagées dans le programme. L'AFin a assuré une participation active dans différents ateliers, dans la validation des exigences métier et par ses contributions dans le cadre des séances des référents. Déterminé comme service prioritaire en vue de l'appareillage de son registre de personnes, le SCC est impliqué plus lourdement depuis le dernier trimestre, tant sur le plan des exigences liées aux entreprises qu'au niveau des mécanismes d'échange, d'intendance ou de conformité ainsi qu'au niveau des bases légales à adopter. Tous les rôles nécessaires y sont présents et actifs en vue de permettre la réalisation du mandat d'alignement du registre des contribuables avec les données référentielles et la gouvernance liée à l'identification unique. Enfin, le secteur digital du SITel est également impliqué dans le développement de nouveaux processus, du fait notamment des développements futurs liés aux consentements éclairés des personnes et autres prestations prévues au travers du guichet virtuel utilisant des fonctionnalités du Référentiel cantonal en cours de développement.

---

La DICS intervient dans la gouvernance des données en y apportant sa précieuse expérience vécue au sein de l'harmonisation de ses propres registres. Son intendant des données est membre du Comité qualité et la direction de Fritic est représentée au sein des groupes de travail et des référents métiers. L'ATPrD participe régulièrement aux travaux du Comité de conformité et dans le cadre de la formation donnée aux délégué-e-s sectoriels à la conformité. Cette autorité, indépendante, participe au rappel des bonnes pratiques ainsi qu'aux discussions et propositions d'adaptation et relectures des exigences en lien avec la sécurité de l'information et la gestion des autorisations. Elle analyse également les règlements et directives internes en lien avec les accès et la gouvernance des données du Référentiel cantonal.

L'association des communes fribourgeoises (ACF) est, quant à elle, régulièrement informée de l'avancée des travaux, en vue de la participation active des communes ou de certaines de ses instances aux nouveaux processus de gouvernance des données et à leur accès aux infrastructures numériques développées par l'Etat.

## 3 Service de législation (SLeg)

---

Chef de service : Luc Vollery

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Travaux législatifs

Dans ses tâches d'appui à l'élaboration de la législation spéciale, le SLeg a notamment :

- > examiné un peu moins de quarante projets législatifs et fait part de ses observations et propositions à la Direction concernée ;
- > apporté un large soutien aux Directions pour l'élaboration de leurs projets législatifs en relation avec l'épidémie de coronavirus et participé aux séances du groupe de travail juridique de la Conférence des secrétaires généraux pour le coronavirus (CSG – Covid-19);
- > collaboré à l'élaboration de projets d'actes législatifs dans divers autres domaines, soit par contacts bilatéraux avec les Directions soit au sein de groupes de travail (p. ex. pour un projet d'ordonnance concernant un projet pilote d'annonce électronique des déménagements, un projet de loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien ou un projet de loi d'adhésion à l'AIMP révisé) ;
- > assuré, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, le soutien des personnes qui, dans les Directions, rédigent ou saisissent leurs projets législatifs dans la nouvelle application de gestion de la législation, assisté directement à de nombreuses reprises ces dernières dans leurs travaux et fourni à certaines d'entre elles une formation de base ;
- > débuté les travaux de révision du manuel d'utilisation de cette application et des directives de technique législative, en vue notamment d'assurer la coordination entre ces deux documents ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur des questions de technique législative et de légistique (avec notamment plusieurs questions de droit transitoire délicates).

Le SLeg a en outre à nouveau exercé une activité particulièrement intense dans le domaine de l'élaboration de la législation générale. Il a en particulier :

- > poursuivi, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat et le SITel, les travaux relatifs au projet de loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation jusqu'à son adoption par le Grand Conseil le 18 décembre 2020 (prise en compte des résultats de la consultation, préparation du projet définitif et du message, accompagnement du commissaire du gouvernement devant la commission parlementaire et le Grand Conseil et élaboration d'un projet et d'un message complémentaires) ;



- > achevé les travaux de mise au point du projet de loi modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels) et assisté le commissaire du Gouvernement pour le suivi de ce projet devant la commission parlementaire et le Grand Conseil (loi adoptée le 15 octobre 2020) ;
- > collaboré à l'élaboration de divers actes de caractère général liés à l'épidémie de coronavirus, notamment en participant au groupe de travail chargé de la préparation du projet de loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 (loi adoptée le 14 octobre 2020) et en assistant le Bureau du Grand Conseil dans la préparation des projets d'actes concernant le vote à distance (ordonnance parlementaire du 27 mai 2020 et loi du 17 novembre 2020) et d'un projet de loi concernant l'indemnité de la présidence (loi du 18 novembre 2020) ;
- > apporté son concours à la commission parlementaire chargée des travaux de révision de la loi sur le Grand Conseil (dossier en cours) ;
- > préparé la compilation et la synthèse des résultats de la consultation relative à l'avant-projet de nouvelle loi sur la protection des données (dossier en cours) ;
- > effectué une première analyse des modifications législatives qu'impliquerait une Feuille officielle entièrement électronique.

Enfin, le SLeg tient à jour un état des projets de lois de la législature et dresse chaque année, pour le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental. Il est en outre régulièrement impliqué dans le travail de traduction des projets législatifs et coopère dans ce domaine avec les traducteurs et traductrices de l'administration.

### 3.1.2 Diffusion de la législation

Dans le domaine de la diffusion de la législation, le SLeg a notamment :

- > poursuivi l'implémentation de la nouvelle version de l'application informatique de gestion des actes législatifs (LexWork Advanced), qui sert désormais à la fois à la rédaction et à la gestion des actes ainsi qu'à leur publication ;
- > mené de nombreux échanges avec le fournisseur de l'application ainsi qu'avec les autres cantons qui utilisent celle-ci en vue d'assurer la mise à jour et l'évolution régulière du système ;
- > progressé dans l'élaboration d'un manuel de gestion de la BDLF et de publication des actes dans l'application de gestion de la législation, destiné aux organes chargés de cette publication ;
- > entamé avec la Chancellerie d'Etat les réflexions visant à réorganiser les tâches de contrôle et de publication de la législation et à améliorer les synergies entre la publication du ROF et celle du RSF ;
- > réglé le problème du retrait du RSF de certains actes (règlements intercantonaux et règlements d'établissements) en application de l'article 4 al. 2 RPAL ;
- > collaboré avec la Chancellerie d'Etat pour la publication du ROF et assuré la mise à jour en continu du RSF durant cette année particulièrement intense sur le plan de l'activité législative, en tenant compte à la fois des particularités de la nouvelle application informatique et des problèmes ponctuels posés par certains dossiers (notamment diverses rectifications et renumérotations d'actes rendues nécessaires par la nouvelle application) ;
- > fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, son historique et ses travaux préparatoires ainsi que sur la manière de consulter efficacement les documents y relatifs sur Internet.

### 3.1.3 Conseils juridiques et activités scientifiques

Dans ses activités de conseil et de recherche juridiques, le SLeg :

- > a rendu de nombreux avis, rapports et renseignements juridiques à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale ;
- > a examiné pour la Chancellerie d'Etat et les Directions diverses questions juridiques en relation avec l'épidémie de coronavirus ;
- > a traité ou discuté, en collaboration étroite avec le SITel, le Secrétariat de cyberadministration et le responsable de la gouvernance des données auprès de la Chancellerie, plusieurs questions organisationnelles et juridiques soulevées par les projets liés à la digitalisation et à la cyberadministration (processus d'analyse des bases légales



- 
- nécessaires aux projets de cyberadministration, problèmes de concurrence posés par le développement de logiciels en interne, liens entre externalisation et « Shadow IT », etc.) ;
- > est représenté dans plusieurs organes chargés des questions liées à cyberadministration (Commission de cyberadministration, groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration, groupe de travail chargé d'examiner les questions juridiques soulevées par le référentiel cantonal) ;
  - > a rédigé diverses réponses à des instruments parlementaires ou participé à leur rédaction ;
  - > collabore avec la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ), au comité de laquelle il est représenté et à laquelle il apporte son soutien pour la publication des différents numéros et du répertoire annuel.

En outre, un collaborateur du SLeg a publié dans la revue LeGes (Législation & Evaluation) une contribution en lien avec les travaux de révision de la législation sur la protection des données (Michael Montavon, L'abandon de la procédure d'appel en protection des données – Conséquences sous l'angle de la technique législative, in LeGes 31 (2020) 2).

### 3.2 Evénements particuliers

Sur le plan de la gestion administrative, le SLeg :

- > a procédé à un deuxième versement de ses dossiers aux archives historiques (après celui effectué en 2016), qui représente 16 mètres linéaires et recouvre 127 boîtes de dossiers des années 1980 à 2013 ;
- > a lancé les travaux de réorganisation de sa bibliothèque, en reprenant le système de catalogage de la Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > a fait face durant l'année à des absences de personnel importantes qui ont nécessité l'engagement temporaire de deux juristes à temps partiel pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, l'épidémie de coronavirus a eu un impact important sur les activités du SLeg. D'un côté, elle a généré un nombre relativement élevé de dossiers dédiés spécifiquement aux problèmes juridiques et législatifs qu'elle soulève et amené le SLeg à assister, en tant que service central, aux séances de la CSG – Covid-19. D'un autre côté, elle a empêché la participation de membres du SLeg à de nombreuses manifestations, formations et séances d'organisations extérieures qui ont été annulées, et a demandé par ailleurs beaucoup de souplesse dans l'organisation du travail.

## 4 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

---

Chef de service : Gilbert Fasel

### 4.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Ce Service est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Il propose également ses services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

### 4.2 Secteur des achats

Le chiffre d'affaires global du SAMI a atteint 4 094 071 francs, soit une contraction de 15,12 % par rapport à l'année 2019. Le nombre des commandes a également diminué (moins 8,97 %) pour s'établir à 1399 unités. Les factures comptabilisées ont représenté 2535 pièces. Ces valeurs concernent l'ensemble des fournitures de bureau (sans le mobilier), les mandats d'impression, le matériel de vote et les montants dédiés à la maintenance des équipements. La réduction de ces chiffres s'explique de plusieurs manières : les scrutins électoraux ont été moins nombreux, le niveau des prix des fournitures et prestations a plutôt diminué et le semi-confinement a généré des économies de fournitures.

---

L'allégement des tâches opérationnelles a libéré des ressources en personnel et a permis de finaliser les appels d'offres des principaux produits du service : papier, enveloppes, moyens de projection, prestations d'impression. En termes de valeur, c'est plus d'un million de francs qui a ainsi été mis au concours.

Le Service d'achat a commandé 388 palettes de papier pour l'ensemble de l'administration, le Secondaire 2 (S2) et les établissements de la Haute école spécialisée. Cette décroissance de 59 palettes correspond à 13,20 %. Le Service l'explique par la période du semi-confinement, l'incitation au télétravail et l'augmentation des possibilités de suivre des formations en ligne. Le changement des imprimantes et la numérisation des processus avaient amorcé cette tendance. Cette évolution devrait se poursuivre, notamment dans le domaine de l'enseignement.

Le projet OPI, optimisation du parc d'impression, mené en étroite collaboration avec le SITel, s'est terminé en décembre avec le déploiement des offices des poursuites. La standardisation de l'ensemble de l'administration a nécessité le remplacement de près de six cents imprimantes. Ce projet aura permis, outre une diminution des volumes de copies, une réduction des coûts, une confidentialité accrue pour les utilisateurs ainsi qu'une amélioration de l'empreinte carbone. Sur le même modèle, le SITel et le SAMI ont débuté la standardisation des imprimantes des établissements du degré secondaire (S2) académique et professionnel. Ce marché a nécessité un nouvel appel d'offres public débuté durant le printemps. Il a fait l'objet de deux recours au moment de la publication du cahier des charges, sans effet suspensif, et a néanmoins pu être poursuivi sans que le Tribunal cantonal n'exige de modifications. Le comité de pilotage, composé des représentants du SITel, du SAMI et du S2, a validé l'adjudication. Celle-ci a été publiée avec succès dans la FO du 24 décembre 2020. Le prestataire est celui qui gère les imprimantes de l'administration. Les déploiements seront échelonnés sur l'année 2021.

En collaboration avec le Centre de compétences Fritic, l'optimisation des moyens de projection dans les établissements du S2 et de l'administration s'est intensifiée. L'appel d'offres public, débuté en fin d'année 2019, a été mené à terme en août. Un contrat-cadre de cinq ans a été finalisé. Quant aux produits choisis, Sony pour les écrans, Epson pour les beamers, ils permettront d'adapter l'infrastructure tout en améliorant les processus de support et maintenance.

Le Service a renouvelé le contrat-cadre portant sur la fabrication et livraison du papier. Cet appel d'offres public représente un montant annuel d'environ 220 000 francs. Il a été remporté par le fournisseur actuel. La qualité du papier de l'Etat reste donc inchangée : 100 % recyclé et labellisé Ange bleu, sans chlore ni azurant optique tout au long du processus de fabrication.

Le marché des enveloppes de l'Etat (sans celles de votations/élections) a été mis au concours en septembre, selon la procédure « sur invitation ». Il représente environ 4,5 millions d'enveloppes, soit un montant annuel de 225 000 francs. Les deux principaux fournisseurs suisses ont déposé une offre. L'évaluation et les tests se sont déroulés en automne. Un contrat-cadre a été conclu pour une durée de trois ans sans changement de fournisseur.

Le Service a également coopéré aux divers comités de pilotage « Développement durable et Climat ». La nouvelle stratégie du développement durable, basée sur le programme de l'Agenda 2030, a été adoptée par le CE en septembre. Concernant la partie climat, le Plan du même nom est en consultation jusqu'à la mi-janvier 2021.

Le projet de remplacement de l'outil de production SAP S4, pour lequel les premières options devraient être décidées en 2021, a nécessité de nombreuses réunions.

Le Service assume la responsabilité d'un apprenti technologue en impression.

### **4.3 Travaux d'impression réalisés en interne et mandats sous-traités**

Les volumes des impressions internes se sont tassés d'environ 20 % durant la période pour se stabiliser à 4 380 000 copies. Ce nombre se répartit sur 1200 commandes. Le chiffre d'affaires du secteur représente un montant facturé de 529 000 francs (661 000 francs en 2019). Cette baisse est principalement due aux nouvelles manières de gérer l'information, à l'augmentation de l'offre numérique au détriment des supports traditionnels, et à la période de semi-confinement caractérisée par le télétravail. Les traditionnelles brochures ont tout de même été confectionnées : rapports d'activités, projet de budget, budget, comptes, annuaire statistique, bulletins d'information du Conservatoire et de la Police cantonale. L'HFR ainsi que certains établissements cantonaux (ECAB, TPF, ECAS, OCMS, CPPEF)

---

ont également utilisé les services de l'imprimerie interne. Au printemps, le Service catholique de la catéchèse et du catéchuménat a confié au Service l'ensemble de ses supports didactiques. Cette collection, composée de plusieurs manuels, a été éditée à 5600 exemplaires. Concernant les travaux de prépresse, le secteur a composé diverses séries de bulletins destinés à des élections complémentaires (conseils communaux ou généraux). Le matériel de vote destiné à l'Assemblée constitutive du grand Fribourg a été réalisé ; cependant, l'élection a dû être annulée en raison de la situation sanitaire. Au cours de l'été, l'atelier a essentiellement travaillé à la réalisation des supports de cours destinés aux cycles d'orientation, aux écoles professionnelles techniques et commerciales et aux établissements du degré secondaire. La production de posters et visuels grands formats est restée stable. Concernant les travaux sous-traités, on recense principalement le plan directeur cantonal commandé en fin d'année. Cette réalisation a été confié à une imprimerie de la place. La commande correspond à un montant de 81 500 francs.

#### **4.4 Travaux de reliure et de numérisation**

Les EPT de l'atelier de reliure sont restés inchangés durant la période (1,8 EPT). Aucun apprenti ni stagiaire n'a été formé ou engagé en cours de l'année.

Ci-après, les principaux travaux réalisés au sein du secteur :

- > la restauration de treize registres, pour les Offices de l'état civil et les Registres fonciers de la Sarine et de la Gruyère ;
- > l'assemblage de quarante-quatre journaux pour les Archives de l'Etat ;
- > la confection d'une série de grands protocoles du Conseil d'Etat, y compris des coffrets de protection assortis ;
- > la reliure de cent cinquante-deux minutaires pour le compte d'études notariales cantonales ;
- > la confection de quatre cent dix reliures classiques pour les différents services de l'administration ainsi que deux cents emboîtages classiques et seize réparations de volumes pour les principales bibliothèques cantonales.

Les activités de numérisation pour le compte des divers registres fonciers ont été poursuivies. Le secteur a principalement travaillé pour le Registre foncier de la Gruyère. Au total, 36 743 prises de vues ont été réalisées, soit la gestion de 8887 fichiers. En complément, la collaboratrice a traité une série de trois cents plans d'aménagements pour les districts de la Singine et de la Broye ainsi que 2167 scannages de catégorie grands formats pour le compte du Service des ponts et chaussées.

Le deuxième scanner est installé auprès des Archives de l'Etat. Il est utilisé à 50 % par un collaborateur du SAMI et a permis de terminer le scannage des volumes du cadastre de l'assurance-incendie (1812-1971) et de débiter celui des volumes de l'état civil (3700 volumes, 1876-2003) et la numérisation des Bulletins officiels des lois du canton de Fribourg (1803-2001). Les travaux de numérisation effectués représentent plus de 95 000 images.

La caméra permettant de microfilmer a été mise à disposition des Archives de la ville de Fribourg. Cette collaboration a permis le microfilmage des derniers protocoles de son Conseil communal. Ne répondant plus aux besoins actuels, cet équipement et la station de développement seront prochainement évacués.

#### **4.5 Fournitures de matériel de bureau et logistique**

Le secteur a assumé la responsabilité des acquisitions, du stockage et de la distribution des fournitures auprès de l'ensemble des services de l'Etat. L'essentiel des achats a été réalisé auprès d'entreprises locales.

A la fin mai, après presque quarante années de bons et loyaux services, le logisticien du Service a quitté la vie professionnelle pour profiter d'une retraite amplement méritée. Son poste n'a pas été repourvu et le secteur s'est réorganisé afin, d'une part, de maintenir la qualité de ses prestations et, d'autre part, de s'adapter aux besoins futurs. Les différents secteurs du service sont certes complémentaires, mais n'évoluent pas au même rythme. L'impact de la numérisation a davantage influencé la production des imprimés que les tâches de logistique. De ce fait, un transfert de ressources de 0,5 EPT a été opéré entre l'imprimerie et la logistique afin d'équilibrer au mieux les forces de travail.

L'adaptation de l'assortiment d'articles s'est poursuivie. Une trentaine de nouveaux articles, répondant à des critères de durabilité élevés (matériaux 100 % recyclable, labellisés Ange bleu ou Energie Star), ont été intégrés dans le catalogue on-line. La gamme actuelle comprend environ six cent cinquante articles de stock.

Les logisticiens ont traité 2451 commandes par le biais du shop SAMI-Intranet. En comparaison avec l'année 2019, la progression est de plus 4 %. Cela équivaut à un montant de 1 032 395 francs (8,3 % de plus qu'en 2019).

L'approvisionnement des classeurs s'est poursuivi auprès d'un fournisseur suisse sur la base du contrat-cadre négocié avec l'OCMS. La consommation annuelle pour l'administration a représenté 10 151 pièces, soit une diminution de deux mille sept cents pièces. Les livraisons effectuées par le SAMI et l'OCMS ont nécessité de parcourir 12 937 kilomètres.

Le 1<sup>er</sup> juillet, à la suite du premier semi-confinement, le SAMI reprenait les livraisons du matériel de protection individuelle acquis en avril par l'OCC. Ces articles ont été intégrés dans le shop des fournitures pour profiter du canal de distribution existant. La gestion du stock et les livraisons ont fortement sollicité le secteur logistique du SAMI. Plus d'un million cent soixante mille masques et treize mille litres de solution hydroalcoolique désinfectante ont été livrés à l'administration et aux écoles de juillet à fin décembre. [Davantage d'informations sont disponibles dans la partie coronavirus de ce rapport.]

L'inventaire annuel des produits a eu lieu en décembre. A cette date, la valeur du stock de fournitures était de 276 087 francs, soit 56 500 francs de plus qu'en 2019 (sans le stock du matériel de protection). Durant cette année, l'équipe logistique n'a accueilli aucun-e apprenti-e ; toutefois, cette possibilité persiste pour l'avenir.

#### 4.6 Chiffres clés 2020

	2020	2019	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1 399 commandes	1 537	- 138
Nombre de factures fournisseurs	2 535 factures	2 414	+ 121
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	4 094 071 francs	4 823 327	- 729 256
Produits stockés, approvisionnés et distribués	632 articles	627	+ 5
<u>Production interne</u>			
	2020	2019	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	4 381 009 pages	5 466 451	- 1 085 442
Ouvrages reliés	410 exemplaires	446	- 36
Documents microfilmés ou numérisés	36 743 pièces	27 650	+ 9 093

## 5 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

### 5.1 Organisation et bases légales

A la fin 2020, les AEF sont dotées d'un effectif de 6,9 EPT. Dès le 16 mars, l'archiviste cantonal adjoint a été détaché à 100 % auprès de l'OCC, jusqu'à son départ des AEF le 30 novembre. Son successeur arrivera le 1<sup>er</sup> février 2021. Les AEF ont pu bénéficier de la contribution de nombreuses forces d'appoint (apprenti-e-s, stagiaires, civilistes, jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi). Par ailleurs, depuis septembre 2017, un collaborateur du SAMI travaille à 50 % aux AEF et assure des travaux de numérisation. Enfin, les AEF accueillent un collaborateur scientifique à 100 %, engagé par le SJ, qui assure les travaux d'archivage pour le Pouvoir judiciaire, et une collaboratrice scientifique à 80 % engagée par la Police cantonale (POL), qui s'occupe des fonds d'archives de la Police qui sont très volumineux. Deux civilistes engagés par les AEF ont été mis à la disposition de la Chancellerie d'Etat afin de préparer un versement d'archives.

---

La mise en œuvre de la législation sur l'archivage s'est poursuivie, à un rythme toutefois moins soutenu que prévu, du fait du contexte sanitaire qui a perturbé les relations des AEF avec l'ensemble des services de l'administration. Ainsi, l'état des lieux général, planifié à la fin de l'année 2019, n'a pu être mené de manière systématique et devra être entièrement repris en 2021. La rédaction de directives d'archivage et d'un guide à l'attention des services s'est poursuivie.

## 5.2 Bâtiments

Le SBat a mis à disposition un nouveau dépôt provisoire, installé à la route des Arsenaux 19, à Fribourg, soit à proximité immédiate du siège des AEF. D'une capacité de 3000 mètres linéaires (ml), ce local a été rapidement utilisé pour les nouveaux versements d'archives et pour des fonds transférés du siège des AEF. A la fin 2020, 1800 ml sont d'ores et déjà occupés. Aux Arsenaux 17, une vaste opération de transfert de fonds s'est poursuivie, dont le but est de dégager des capacités pour de nouveaux arrivages et pour les fonds anciens et précieux, qui méritent d'être mieux conditionnés et répartis dans les dépôts. L'opération de déménagement devrait être achevée en 2021.

Le projet de Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) demeure d'actualité. Il permettra aux AEF de quitter leurs nombreux dépôts annexes, d'améliorer la sécurité des fonds et d'accueillir les nombreux versements d'archives en attente.

## 5.3 Prestations et activités

### 5.3.1 Informatique et nouvelles technologies

La base de données professionnelle *scopeArchiv* a fait l'objet d'une migration au printemps (version 5.3), dans le but de la rendre compatible avec le module *scopeXplore*, qui sera installé en 2021. Il s'agit de rendre possible à distance la consultation des fonds d'archives d'ores et déjà numérisés par les AEF (transition digitale).

Les AEF ont poursuivi d'importants travaux de numérisation, grâce à l'aide du SAMI. Le scannage des volumes du cadastre de l'assurance-incendie (1812-1971) a été terminé et est suivi par celui des volumes de l'état civil (3700 volumes, 1876-2003). La numérisation des *Bulletins officiels des lois du Canton de Fribourg* (1803-2001) s'est également poursuivie, de même que celle des volumes du cadastre cantonal. Les travaux de numérisation représentent plus de 95 000 images. Les postes de consultation à disposition en salle de lecture renferment, en fin d'année, 247 100 documents numériques. Par ailleurs, une nouvelle solution de stockage sécurisé des images numériques a été inaugurée, en partenariat avec le SITel et un prestataire externe.

Dans le domaine de l'archivage numérique à long terme, en collaboration avec le SITel, les efforts se sont concentrés sur des versements-tests via la plateforme mise à disposition par les Archives fédérales suisses (AFS) et sur un sous-projet de plateforme entre l'administration cantonale et les AEF (projet Novarc, outil OnBase). La collaboration entre les AEF et le SITel s'est intensifiée tout au long de l'année, avec deux chefs de projet compétents et rigoureux. Le projet Novarc sera finalisé en 2021.

Dans le domaine informatique a également été initiée une démarche inscrite dans la stratégie de cyberadministration (commandes d'armoiries familiales, demandes de renseignements en ligne).

### 5.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

31 (44 en 2019) entités de l'administration ont fait l'objet de 85 (103 en 2019) visites ou séances de travail. L'état des lieux général des besoins en matière d'archivage, lancé à la fin 2019, a été pratiquement stoppé en raison des restrictions sanitaires et des mesures de sécurité adoptées par les autorités fédérales dès le mois de mars. Les relations bilatérales avec les services se sont néanmoins poursuivies. 44 autres collectivités publiques ou particuliers (39 en 2019) ont fait appel aux conseils et avis des AEF, pour un total de 52 séances et visites (48 en 2019).

Les AEF ont transmis 325 dossiers (391 en 2019), principalement aux instances du Pouvoir judiciaire (138), au SeCA (71) et au SpoMi (116).

### 5.3.3 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

Les fonds des AEF ont augmenté de 274,5 ml, 204 provenant de la sphère étatique et 70,5 d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. L'ensemble des fonds s'établit à 16 846 ml à la fin de l'année. La bibliothèque des AEF s'est enrichie de 330 nouveaux titres (332 en 2019). Son catalogue est désormais consultable sur la plateforme SLSP des bibliothèques universitaires et scientifiques de Suisse.

Accroissement des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires :

Provenance	2020	2019	2018
Etat de Fribourg	204	116,1	63
Autres collectivités et personnes privées	70,5	33,9	91
<b>Total</b>	<b>274,5</b>	<b>149</b>	<b>154</b>

### 5.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

24 (19 en 2019) fonds et versements ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données informatiques. D'importants fonds sont en cours de traitement, tels ceux de la DIAF, du SBat, de la Police cantonale, des instances du Pouvoir judiciaire, de l'Etablissement de détention fribourgeois, site Bellechasse, ainsi que les fonds anciens du couvent des Augustins, de l'abbaye d'Hauterive, du bailliage de Gruyères, de la famille de Praroman et de l'historien Pierre de Zurich.

### 5.3.5 Conservation et restauration

Ont été confiés à des restaurateurs professionnels 23 parchemins et papiers du fonds des Augustins, 3 documents du fonds de la famille Praroman et 11 plans du fonds des ponts et chaussées (1856-1880).

### 5.3.6 Service au public

6005 (7216 en 2019) documents et dossiers ont été consultés par 366 (396 en 2019) lecteurs et lectrices représentant 1695 (1778 en 2019) passages journaliers. Cette baisse s'explique en partie par la fermeture des salles de lecture des AEF du 16 mars au 8 juin 2020 pour cause de pandémie, et par la limitation du nombre de places de consultation, après le 8 juin 2020. Les AEF ont délivré 108 (119 en 2019) croquis d'armoiries familiales à des particuliers. Par ailleurs, les AEF ont traité 106 commandes et fournis 3898 reproductions numériques de documents, palliant ainsi les difficultés vécues par les chercheur-e-s dans le contexte de la pandémie. Ce type de prestation est amené à se développer à l'avenir.

Les AEF ont accueilli 14 groupes (25 en 2019) pour des visites guidées, soit 217 (575 en 2019) personnes. Cette baisse s'explique par l'annulation tout au long de l'année de visites organisées pour les cycles d'orientation et les collègues.

### 5.3.7 Activités culturelles et recherches scientifiques

Les AEF ont prêté des documents au Musée d'art et d'histoire de Fribourg pour l'exposition « Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300 » (8 novembre 2019 – 23 février 2020), dont le « Schwabenspiegel » de 1410, et à la Fondation Bodmer, à Cologny (GE), le Traité de paix perpétuelle entre le roi de France et les Suisses de 1516 pour l'exposition « Guerre et paix » (5 octobre 2019 – 1<sup>er</sup> mars 2020). Les 12 et 13 septembre 2020, en collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), les AEF ont organisé, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, une exposition de quelques antiphonaires de Saint-Nicolas, dans le chœur de la cathédrale de Fribourg.

Le projet d'histoire des AEF est en voie d'achèvement. L'ouvrage devrait sortir en fin d'année 2021. L'ensemble de l'équipe des AEF a collaboré à ce projet collectif.

Le projet d'édition de procès en sorcellerie fribourgeois (XV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles) se poursuit, en collaboration avec la Fondation des sources du droit suisse (SDS). Les transcriptions d'actes de procédure contenus dans les Thurnrodels 14 et 15 ont été publiées en ligne sur le portail internet des SDS. 166 affaires sont actuellement accessibles en ligne. Ce projet a donné lieu à plusieurs présentations dans la presse et dans les médias audiovisuels.



---

Deux collaborateurs des AEF ont donné des cours aux Universités de Fribourg, Berne et Lausanne. Les AEF collaborent étroitement avec les autres services patrimoniaux de l'Etat, notamment au sein du Groupe Patrimoine, qui s'est réuni à une seule reprise, cela en raison du contexte sanitaire. Les collaborateurs et collaboratrices des AEF collaborent également avec les musées et bibliothèques du canton, les sociétés savantes et culturelles.

## 6 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

---

Président de la Commission : Laurent Schneuwly  
Préposée cantonale à la transparence : Martine Stoffel  
Préposée cantonale à la protection des données : Florence Henguely

### 6.1 Activités

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de juin. Il peut être commandé auprès de l'ATPrD, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg ([secretariatatprd@fr.ch](mailto:secretariatatprd@fr.ch)). Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/transparence-et-protection-des-donnees/rapports-dactivite>.

## 7 Médiation cantonale administrative (Med)

---

Médiatrice cantonale : Annette Zunzer Raemy

### 7.1 Activité

La médiation administrative cantonale a deux missions : la prévention et le règlement à l'amiable des conflits. Les activités de la médiatrice cantonale visent à aider les administré-e-s dans leurs rapports avec les autorités et à servir d'intermédiaire lors de différends, à favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et les administré-e-s, à encourager les autorités à favoriser de bonnes relations avec les administré-e-s, à contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités et à éviter aux autorités des reproches infondés. Elles découlent de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMed).

En septembre, le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet de loi modifiant l'organisation de la médiation administrative, dont le but est notamment de rattacher administrativement la médiatrice cantonale à l'ATPrD. Les travaux législatifs devraient se terminer en 2021.

Le rapport d'activité de la médiation administrative sera édité dans le courant du mois de mai et sera consultable sur le site Internet : <https://www.fr.ch/med>.



## 8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
<b>Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat</b>		<b>55,90</b>	<b>53,58</b>	<b>2,32</b>
Administration centrale		55,90	53,58	2,32
3100/CETA	Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	22,94	21,52	1,42
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	10,52	11,02	-0,50
3115/OLEG	Service de législation	5,82	5,08	0,74
3118/AREF	Archives de l'Etat	6,94	6,54	0,40
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,68	2,42	0,26